



HAL
open science

**Le conditionnel dans la langue française et ses
équivalents sémantiques dans la langue serbe : étude
comparative entre le conditionnel français et le potentiel
serbe**

Milana Dodig

► **To cite this version:**

Milana Dodig. Le conditionnel dans la langue française et ses équivalents sémantiques dans la langue serbe : étude comparative entre le conditionnel français et le potentiel serbe. Linguistique. Université Paul Valéry - Montpellier III; Université de Niš (Serbie), 2018. Français. NNT : 2018MON30039 . tel-02058884

HAL Id: tel-02058884

<https://theses.hal.science/tel-02058884v1>

Submitted on 6 Mar 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



THÈSE

Pour obtenir le grade de
Docteur

Délivré par l'**université Paul Valéry Montpellier 3**

Préparée au sein de l'école doctorale 58 LLCC
Et de l'unité de recherche Praxiling UMR 5267

Spécialité : **Sciences du langage**

Présentée par **Milana DODIG**

**Le conditionnel français et ses équivalents
sémantiques en serbe**
**- étude comparative entre le conditionnel
français et le potentiel serbe -**

Membres du jury

M. Jacques BRES, Professeur des universités,
Université Paul Valéry Montpellier 3

Directeur de la thèse

Mme Tijana AŠIĆ, Professeur des universités,
Université de Kragujevac et de Belgrade

Co-directrice de la thèse

Mme Snežana GUDURIĆ, Professeur des universités,
Université de Novi Sad

Rapporteur

M. Laurent GOSELIN, Professeur des universités,
Université de Rouen

Rapporteur

RÉSUMÉ EN FRANÇAIS :

L'objectif de cette thèse est de mettre en évidence le fonctionnement des différents emplois marqués par le potentiel et le conditionnel à partir d'une valeur en langue unique de chacune de ces formes verbales, dans une perspective contrastive entre le serbe et le français. La première partie interroge les notions et les théories qui sous-tendent toute recherche sur une forme verbale participant à la définition du potentiel et du conditionnel et pointant les convergences et les divergences entre ces deux formes verbales. Dans la deuxième partie, on se propose de déterminer et d'analyser les emplois modaux et temporels du potentiel et du conditionnel inscrits dans les cadres théoriques définissant la valeur unique de ces formes verbales et de proposer une nouvelle approche du traitement des formes en question. La troisième partie vise à saisir et à expliciter les équivalents sémantiques du conditionnel en serbe et du potentiel en français, dans le but de faire ressortir les difficultés possibles dans la compréhension de ces deux formes verbales et ainsi participer à l'avancement de la didactique franco-serbe.

TITRE EN ANGLAIS :

The French conditional and its semantic equivalents in Serbian. A comparative study between the French conditional and the Serbian potential.

RÉSUMÉ EN ANGLAIS :

The objective of this work is to show the various usages of the French conditional and the Serbian potential connected with the meaning in language of each verbal form. This is a contrastive approach between Serbian and French. In the first part, we explore the notions and theories that underlie every research on verbal form in order to define the potential and the conditional and to point out the convergences and the divergences between these two forms. In the second part, we aim to identify and analyze modal and temporal usages of the potential and the conditional in the theoretical frameworks defining the meaning in language of these forms and to propose a new approach to the treatment of the forms in question. In the third and last part, we focus on determining and explaining the semantic equivalents of the conditional in Serbian and the potential in French in order to highlight the possible comprehension problems of these two forms and thus to participate in the development of Didactics of languages (French and Serbian).

MOTS-CLÉS EN FRANÇAIS :

potentiel, conditionnel, serbe, français, ultériorité, dialogisme, inactualité.

MOTS-CLÉS EN ANGLAIS :

potential mode, conditional tense, serbian, french, ulteriority, dialogism, inactuality.

Table des matières

Introduction générale	5
PARTIE I – THÉORIES	7
CHAPITRE 1	8
La catégorie de la modalité en français et en serbe	8
1. Introduction	8
2. Sur la modalité en tant que catégorie	8
2.1. Introduction	8
2.2. De la catégorie de la modalité en serbe	9
2.2.1. Modalités déontique et épistémique	10
2.2.2. Évidentialité en serbe	13
2.3. De la catégorie de la modalité en français	14
2.3.1. Traitements de la modalité en français	15
2.3.2. Évidentialité en français	16
2.3.2.1. Marqueurs évidentiels	17
3. Verbes modaux dans la langue serbe et potentiel	18
3.1. Remarques conclusives sur les verbes modaux serbes	20
3.2. Verbe modal <i>morati</i> ('devoir')	21
3.2.1. Synthèse et commentaires supplémentaires	26
3.2.1.1. <i>Morati</i> et la théorie de la grammaticalisation	27
3.3. Verbe modal <i>moći</i> ('pouvoir')	28
3.3.1. Synthèse	33
3.3.1.1. <i>Moći</i> et la théorie de la grammaticalisation	34
3.4. Verbe modal <i>trebati</i> ('falloir')	35
3.4.1. Synthèse	40
3.4.1.1. <i>Trebati</i> et la théorie de la grammaticalisation	41
3.5. Usage du potentiel	42
4. Verbes modaux en français et conditionnel	47
4.1. Verbe modal <i>devoir</i>	53
4.2. Verbe modal <i>pouvoir</i>	55
4.3. Le conditionnel	58
4.4. Les formes <i>devrait</i> et <i>pourrait</i>	59
4.4.1. La forme <i>devrait</i>	59
4.4.2. La forme <i>pourrait</i>	65
4.4.3. Synthèse et analyse de la traduction en serbe	66
5. Analyse des exemples	73
5.1. Synthèse	77
6. Conclusion	77
CHAPITRE 2	80
Les catégories du mode, de l'aspect et du temps en français et en serbe	80
1. Introduction	80
2. Le mode en français et en serbe	80
2.1. Introduction	80
2.2. Le mode en serbe	81
2.3. Le mode en français	82

2.4.	Quelques relations entre le potentiel et le subjonctif.....	84
2.4.1.	Le subjonctif et le potentiel dans la proposition indépendante ou principale	84
2.4.2.	Le subjonctif et le potentiel dans la proposition subordonnée	86
2.4.2.1.	Le subjonctif et le potentiel dans les complétives.....	87
2.4.2.2.	Le subjonctif et le potentiel dans les circonstanciellees	90
2.4.2.3.	Le subjonctif et le potentiel dans les relatives.....	95
2.5.	Synthèse	96
3.	Conclusion	96
4.	Aspect dans les systèmes serbe et français	97
4.1.	Introduction.....	97
4.2.	Sur l'aspect en français	97
4.2.1.	Sur l'aspect grammatical en français	98
4.2.2.	Sur l'aspect lexical en français.....	108
4.3.	Sur l'aspect en serbe	111
4.3.1.	L'aspect et le potentiel	116
5.	Conclusion	122
6.	Le système des temps verbaux en français et en serbe	122
6.1.	Introduction.....	122
6.2.	Le système des temps verbaux en français	123
6.3.	Le système des temps verbaux en serbe	126
6.4.	La mise en comparaison des systèmes verbaux en français et en serbe	132
7.	Conclusion	134
8.	Description du corpus	134
8.1.	Introduction.....	134
8.2.	Des corpus littéraire et journalistique	135
PARTIE II - ANALYSES.....		136
CHAPITRE 3		136
Le potentiel dans la langue serbe – usages modaux.....		136
1.	Introduction.....	136
2.	Le mode potentiel : morphologie.....	136
2.1.	Le potentiel composé.....	137
2.2.	Le potentiel abrégé.....	139
3.	Quelques mots sur l'histoire du potentiel	141
4.	Les usages modaux du potentiel	143
4.1.	Introduction.....	143
4.2.	L'hypothèse de l'inactualité.....	144
4.3.	La classification traditionnelle des usages modaux du potentiel	145
4.3.1.	La possibilité	145
4.3.2.	Le souhait	146
4.3.2.1.	Le doute.....	148
4.3.3.	L'intention.....	149
4.3.4.	La disposition, la conviction, la supposition dont dépend l'accomplissement d'une action.....	151
4.3.5.	La condition dont dépend l'accomplissement d'une autre action	153
4.3.5.1.	Le potentiel de menace.....	159
4.3.5.2.	Le potentiel hypothétique et les structures <i>si P, Q</i>	160

4.3.6.	Le potentiel concessif.....	164
4.3.7.	L'atténuation	165
4.4.	Synthèse	166
4.5.	Le potentiel et la valeur évidentielle.....	167
4.5.1.	Pourquoi le potentiel ne peut-il pas exprimer l'évidentialité ?	170
4.5.2.	Le potentiel de prévision	171
5.	Remarques conclusives des emplois modaux du potentiel.....	172
CHAPITRE 4	172
Le potentiel dans la langue serbe – usages temporels.....	172
1.	Introduction.....	172
2.	Potentiel habituel	173
3.	Lien entre l'usage modal et l'usage temporel.....	180
3.1.	Lien entre l'usage modal et l'usage temporel du potentiel selon I. Grickat	186
3.2.	L'hypothèse d'inactualité et le potentiel habituel.....	187
4.	Potentiel temporel	188
4.1.	Le potentiel et les <i>non téléonomiques</i> serbes.....	189
4.1.1.	Traits formels des NTS	190
4.2.	Bilan.....	198
5.	Remarques conclusives.....	198
6.	Synthèse	199
CHAPITRE 5	200
Le conditionnel dans la langue française – les usages temporels.....	200
1.	Introduction.....	200
2.	Les approches du conditionnel.....	201
2.1.	L'approche modale	201
2.2.	L'approche aspectuo-temporelle.....	203
2.2.1.	Le conditionnel – <i>futur hypothétique</i>	203
2.2.2.	Le conditionnel – <i>futur du passé</i>	205
2.2.3.	L'instruction aspectuelle du conditionnel	207
2.3.	L'approche polyphonique	208
2.3.1.	Quelques mots sur la théorie polyphonique	208
2.3.2.	L'approche polyphonique selon les <i>modalistes</i>	210
2.3.3.	L'approche polyphonique selon les <i>temporalistes</i>	214
2.3.4.	Synthèse des approches polyphoniques	218
2.3.5.	La critique de l'approche polyphonique.....	220
2.4.	L'approche <i>mixte</i>	221
2.4.1.	Le conditionnel – <i>ultérieur du passé</i>	222
2.4.2.	Le conditionnel – <i>un temps ramifié</i>	225
2.4.3.	Le conditionnel – <i>structure énonciative dialogique en langue</i>	229
3.	Le traitement de l' <i>ultériorité</i> dans la littérature.....	231
4.	Le conditionnel temporel subjectif	236
5.	Le conditionnel temporel objectif.....	239
5.1.	Les emplois du conditionnel objectif dans la proposition principale ou indépendante	243
6.	Lien entre les usages temporels et modaux du conditionnel français.....	245
7.	L'énigme du conditionnel.....	249

CHAPITRE 6	250
Le conditionnel dans la langue française – les usages modaux.....	250
1. Introduction.....	250
2. Le conditionnel hypothétique	250
2.1. Relation entre le terme de conditionnel et la notion de condition / hypothèse ...	250
2.2. Le traitement dialogique du conditionnel hypothétique	253
2.3. Les effets de sens sémantiques du conditionnel hypothétique.....	254
2.4. Les structures hypothétiques.....	260
2.5. Le conditionnel hypothétique et l’interrogation : le conditionnel de conjecture	264
2.6. Le conditionnel préludique	269
2.7. Le conditionnel d’atténuation	271
2.8. Synthèse	273
3. Le conditionnel de oui-dire.....	275
3.1. Quelques mots de l’histoire du conditionnel de oui-dire.....	276
3.2. Le traitement dialogique du conditionnel de oui-dire.....	278
3.3. Le conditionnel de oui-dire et les types de propositions.....	281
3.4. Le conditionnel de oui-dire et l’interrogation.....	283
3.4.1. Les traits du conditionnel en interrogation.....	285
3.5. Synthèse	290
4. Remarques conclusives sur les usages modaux du conditionnel	291
PARTIE III – DISCUSSION ET SYNTHÈSE.....	292
CHAPITRE 7	292
La traduction du conditionnel français et du potentiel serbe	292
1. Introduction.....	292
2. Les équivalents serbes du conditionnel français et la mise en relation du potentiel et du conditionnel en fonction de la traduction.....	293
2.1. Le conditionnel temporel et le potentiel – équivalence en traduction	293
2.1.1. Le conditionnel temporel et le potentiel dans l’emploi non téléonomique ..	295
2.2. Le conditionnel modal et le potentiel – équivalence en traduction	299
2.2.1. Conditionnel hypothétique	299
2.2.2. Conditionnel de conjecture.....	309
2.2.3. Conditionnel préludique.....	311
2.2.4. Conditionnel d’atténuation.....	312
2.2.5. Conditionnel de oui-dire.....	313
2.2.6. Conditionnel d’inconcevable	316
2.2.7. Conditionnel de polémique	318
2.2.8. Synthèse	320
3. Les équivalents français du potentiel serbe et la mise en relation du conditionnel et du potentiel en fonction de la traduction.....	321
3.1. Le potentiel modal et le conditionnel – équivalence en traduction	321
3.1.1. Potentiel d’intention	321
3.1.2. Potentiel hypothétique.....	322
3.1.3. Potentiel préludique.....	334
3.1.4. Potentiel d’atténuation.....	334
3.1.5. Potentiel des verbes modaux évidentiels	335
3.1.6. Potentiel d’inconcevable	337

3.1.7. Potentiel de prévision.....	338
3.1.8. Synthèse	338
3.2. Le potentiel temporel et le conditionnel – équivalence en traduction	339
3.2.1. Potentiel habituel.....	339
3.2.2. Potentiel temporel	341
3.2.2.1. Le potentiel temporel et le conditionnel objectif	342
3.2.2.2. Le potentiel temporel et les non-téléonomiques françaises	343
3.2.3. Synthèse	347
4. Remarques conclusives sur la question de la traduction.....	347
5. Annexe	348
QUESTIONNAIRE	348
VIII Conclusion.....	356
IX BIBLIOGRAPHIE	361
Index des notions.....	374
Index des auteurs	377

Introduction générale

Le sujet du conditionnel a fait couler beaucoup d'encre suscitant de grands débats concernant son statut et ses valeurs. Cependant, même si l'objet de notre étude n'est pas nouveau, nous espérons pouvoir apporter du nouveau à ce qui a déjà été écrit, en abordant une analyse contrastive entre le potentiel serbe et le conditionnel français. Le système des temps verbaux de la langue française est bien plus complexe que celui de la langue serbe et cela en premier lieu du fait que dans la langue française la catégorie de l'aspect est encodée par les temps verbaux-mêmes, tandis que dans la langue serbe celle-ci est exprimée morphologiquement (moyennant l'opposition des verbes perfectifs – imperfectifs: *čitati* 'lire' – *pročitati* 'avoir lu'). Donc, en français, l'instruction aspectuelle est l'un des trois éléments-clé des temps verbaux, et en serbe celle-ci relève de la sémantique du verbe même.

De même, la langue française tient compte obligatoirement de la question de savoir si une éventualité est considérée par rapport au moment de la parole ou à un autre moment situé sur l'axe du temps, qui précède le moment de la parole ou est situé après celui-ci. Par contre, la langue serbe ne connaît pas le phénomène de la concordance des temps. Ainsi le passé composé est-il utilisé en serbe pour exprimer le passé par rapport au moment de la parole (*Juče sam sreća Luka*), mais aussi par rapport à un autre moment situé dans le passé (*Juče mi je Luka rekao da je svoju suprugu upoznao u Parizu*). En français, dans le premier cas, on doit utiliser le passé composé (*Hier, j'ai rencontré Luka*) et dans l'autre le plus-que-parfait (*Hier, Luka m'a dit qu'il avait connu son épouse à Paris*). Ces deux différences entre le français et le serbe sont les plus pertinentes, qui tirent les ficelles dans les traitements du conditionnel et du potentiel.

L'étude conjointe du potentiel et du conditionnel n'a été abordée que dans quelques articles relevant du domaine de la linguistique comparative franco-serbe. Au fond, c'est l'équivalence partielle déterminée entre ces formes verbales qui a fait l'objet de ces articles, *i.e.* l'équivalence entre leurs usages modaux et temporels :

- les usages modaux du conditionnel sont ceux qui expriment une transposition du monde réel vers les mondes hypothétiques. L'équivalent serbe du conditionnel français connaît aussi des usages modaux, attachés généralement à l'idée de possibilité ;

- les usages temporels sont ceux où le conditionnel est utilisé pour les besoins de la concordance des temps, lorsqu'il faut marquer l'ultériorité par rapport à un moment situé dans le passé. Par rapport au conditionnel, le potentiel n'a pas la valeur du *futur* dans le passé, du fait que la langue serbe ne marque pas la distance par rapport au moment de la parole. S'agissant de son emploi temporel, cette forme est utilisée pour marquer la répétition régulière d'une action dans le passé.

Nous nous sommes décidée à effectuer l'étude conjointe des formes verbales en question de façon systématique et approfondie qui fait défaut dans la littérature.

Nous avons pris pour le point de départ de cette recherche le principe du Rasoir d'Ockham (Grice 1978), principe selon lequel les sémanticiens n'ont pas à multiplier les significations des mots dans une langue, mais que, au contraire, il y a lieu de rechercher un sémantisme minimum qui (i) serait assez général pour pouvoir englober toutes les significations différentes d'un mot, (ii) serait assez précis pour pouvoir indiquer les significations parfois très nuancées. Nous partons, donc, de l'hypothèse qu'il est possible de définir un sémantisme de base, invariant et minimaliste du conditionnel et du potentiel, et que les différents effets sémantiques de ces formes verbales résultent de l'interaction de ce sémantisme de base avec le co(n)texte.

L'une des tâches que nous nous sommes assigné aussi consiste, une fois défini le sémantisme de base des formes en question, à découvrir un sémantisme qui couvre et relie les significations temporelles et modales du conditionnel et du potentiel.

L'objectif de cette recherche consiste aussi à décrire et à dégager toutes les formes utilisées dans la langue serbe pour exprimer les significations équivalentes marquées par le conditionnel.

En prenant ces faits en considération nous inscrivons notre traitement du conditionnel dans le cadre de l'approche aspectuo-temporelle et dialogique de J. Bres et en appui sur la théorie de la grammaticalisation. S'agissant du potentiel, nous essayons de le définir par rapport à sa relation avec le conditionnel, ce qui nous apportera une nouvelle approche du traitement de cette forme, celle existant dans la littérature traditionnelle ne reposant pas, selon nous, sur des critères linguistiquement satisfaisants. D'autre part, la relation *conditionnel-potentiel* mettra en évidence de nouveaux faits linguistiques concernant les usages du conditionnel. Ainsi montrerons-nous que les valeurs uniques du conditionnel et du potentiel sont respectivement *ultériorité du passé* et *inactualité* ; que le conditionnel, à la différence du potentiel, est une structure dialogique en langue ; que les deux formes verbales peuvent figurer comme des marqueurs évidentiels. Nous présenterons également d'autres éléments qui serviront pour répondre aux nombreuses questions qui se posent ou peuvent être posées aujourd'hui au sujet du fonctionnement du conditionnel et du potentiel.

Pour les besoins de notre recherche, nous avons constitué un corpus d'environ 2 000 occurrences au potentiel et au conditionnel en serbe et en français, issues de textes authentiques appartenant à deux genres – littéraire et journalistique, qui nous permettra de faire ressortir la façon dont la valeur de base du conditionnel et du potentiel interagit avec le co(n)texte et produit tel ou tel effet de sens. Ainsi nous avons relevé 12 emplois, modaux et temporels, du potentiel et/ou du conditionnel : *hypothétique, conjecture, préludique, atténuation, oui-dire, inconcevable, polémique, intention, prévision, ultériorité, habitualité, non téléonomique*.

Afin de mettre en évidence les similitudes et les différences entre le potentiel et le conditionnel, mais aussi entre le serbe et le français, nous proposons le plan de recherche suivant, consistant en 8 chapitres organisés en 3 parties. Avant d'aborder la présentation du plan, nous aimerions expliquer un certain déséquilibre dans la deuxième partie, plus précisément entre les chapitres 3 et 4 et les chapitres 5 et 6. Soulignons que les travaux du potentiel sont peu nombreux dans la littérature, notamment les travaux diachroniques.

La première partie, constituée de deux chapitres, se consacre à la présentation et à l'explication des termes et des théories participant dans la définition du potentiel et du conditionnel et dévoilant leurs convergences et divergences. Le chapitre 1 aborde l'analyse de la catégorie de la modalité dans les deux langues, comprise dans le sens restreint aux notions de *nécessaire* (modalité déontique) et de *possible* (modalité épistémique) et marquée à l'aide de deux types de moyens d'expression : les verbes modaux *pouvoir* et *devoir* en français et *moći, morati* et *trebati* en serbe, et les formes verbales : le conditionnel et le potentiel. La catégorie de l'évidentialité sera analysée dans les deux langues comme non intégrée à la modalité épistémique. Nous finissons par proposer un nouveau traitement des verbes modaux en question en serbe inscrit dans le cadre de la théorie de la grammaticalisation ; par définir les formes verbales en question comme marqueurs modaux et évidentiels ; par formuler notre hypothèse de la capacité du potentiel de marquer l'évidentialité (ce qui est le contraire de l'attitude générale dans la littérature serbe portant sur ce sujet). Finalement, en appui sur notre corpus, nous montrons les différences et les ressemblances entre le potentiel et le conditionnel concernant les différents sens modaux (déontiques, épistémiques et évidentiels).

Le chapitre 2 vise à décrire la relation *mode-aspect-temps* dans les deux langues, déterminant leurs différences pertinentes référant aux systèmes verbaux de ces langues et bien évidemment aux formes verbales du conditionnel et du potentiel, et aussi du subjonctif (équivalent partiel du potentiel).

La deuxième partie est dédiée à la description et à l'analyse des emplois modaux et temporels du potentiel et du conditionnel. Dans les chapitres 3 et 4 est effectuée la détermination des usages modaux et, ensuite, temporels du potentiel. Le chapitre 3 met en évidence les nouveaux emplois et la nouvelle classification des emplois modaux du potentiel, fondée sur notre hypothèse monosémiste du sémantisme de base du potentiel (*inactualité*). Le chapitre 4 met en question un emploi du potentiel considéré traditionnellement comme intrinsèquement temporel (*potentiel d'habitude* selon notre terminologie) ; et montre un vrai emploi temporel, repéré dans les propositions pseudo-finales (*non téléonomiques* selon notre terminologie).

Les chapitres 5 et 6 visent à décrire les emplois, respectivement temporels et modaux, du conditionnel. La présentation et la discussion des approches du conditionnel, mentionnées dans la littérature, sont suivies par la définition du conditionnel dans le cadre de l'approche de J. Bres, que nous adoptons dans ce travail, réussissant à expliquer tous les emplois du conditionnel. L'apport le plus important du chapitre 5 est l'analyse du conditionnel temporel objectif en indépendante et en non téléonomique. Dans le chapitre 6, nous finissons par expliquer les usages modaux du conditionnel, à savoir *hypothétique*, *d'atténuation* et *de oui-dire*, déterminés dans le cadre de la classification de Dendale (2001) que nous soutenons dans ce travail ; et les emplois modaux du conditionnel réalisés dans les différents types de modalité phrastique et de discours : *de conjecture*, *préludique*, *d'atténuation*, *d'inconcevable* et *de polémique*.

La troisième partie se consacre à la question de la traduction du conditionnel en serbe et du potentiel en français, dans le dessein de contribuer au domaine de la didactique franco-serbe. Le chapitre 7 vise à déterminer et à expliciter les équivalents sémantiques du conditionnel en serbe et du potentiel en français, en s'appuyant sur la comparaison de nos corpus français et serbe et sur notre enquête soumise aux étudiants de la Faculté des Lettres et des Arts, à l'Université de Kragujevac. Il sera suivi par la discussion et la synthèse des résultats de cette recherche dans le chapitre 8.

I La catégorie de la modalité en français et en serbe

1. Introduction

Une des fonctions primaires du potentiel et du conditionnel étant l'expression des valeurs modales, le traitement du sujet de la catégorie de la modalité s'impose tout naturellement. La catégorie de la modalité représente un phénomène très complexe et ramifié qui a fait couler beaucoup d'encre suscitant les discussions de sa définition, ses types, ses moyens d'expression, etc. dans les différentes disciplines – logique, philosophie, linguistique. Cependant, notre objectif n'est pas de proposer une solution précise concernant le concept de ce phénomène. Nous le traiterons dans son sens restreint aux notions de *nécessaire* et de *possible*, communiquées par les verbes modaux : *pouvoir* et *devoir* en français et par *moći*, *morati* et *trebati* en serbe. Nous procéderons ensuite à l'analyse des relations qui existent entre les verbes modaux en question au potentiel et au conditionnel, et à la présentation des résultats de l'analyse comparative de leurs occurrences, sens et valeurs dans les deux langues.

2. Sur la modalité en tant que catégorie

2.1. Introduction

La modalité représente l'objet d'étude qui « n'arrête d'intriguer et d'inspirer les logiciens, les philosophes et les linguistes » (Trbojević Milošević 2004:118). Il n'existe dans aucune littérature – soit logique ou linguistique (étant donné que les deux disciplines opèrent sur cette notion) un accord général concernant la définition de la notion de modalité, ensuite concernant la modalité comme catégorie grammaticale ou sémantique, la classification des types de la modalité et des significations modales, les outils linguistiques exprimant ce phénomène. Comme Zvekić Dušanović (2011 : 7) le résume – tout est discutable dans le traitement de la modalité. Pourtant, elle est incontestablement une catégorie universelle qui peut être distinguée, décrite et comparée entre les langues. La modalité est considérée comme l'une des très importantes marques de l'énoncé. Qui plus est, on rencontre également les constatations que chaque énoncé est modalisé¹. En fait, au fond de la modalité se trouve le moyen de la présentation et de l'évaluation du contenu de l'énoncé de la part du locuteur où participent les notions centrales de la logique modale – 'l'obligation' et 'la possibilité'. Généralement, ces notions opérant sur la définition de la modalité dans la logique peuvent être appliquées à tous les types de modalité mentionnés dans la littérature linguistique. Alors, en linguistique, naturellement à partir des conceptions logiques², il est de la plus grande importance de distinguer la modalité épistémique et la modalité déontique (radicale). Cependant, certains linguistes contestent cette classification bivalente tandis que

¹ Piper, par exemple, dit que « la catégorie sémantico-pragmatique de la modalité représente la partie intégrante du contenu de toute phrase » (2005: 636) et il distingue le cadre modal du contenu de la phrase où le « cadre modal est appelé aussi *modus* et le contenu qui le qualifie est nommé *dictum* (2005: 637). Les termes "modus" et "dictum" apparaissent dans la logique traditionnelle, chez Aristote.

² Selon von Wright, un important systématicien de la logique modale, les catégories modales sont divisées en quatre groupes:

- a) Les modes de vérité ou aléthiques
- b) Les modes de connaissance ou épistémiques
- c) Les modes d'obligation ou déontiques
- d) Les modes d'existence ou existentiels (Trbojević Milošević 2004:15)

d'autres ajoutent d'autres types de modalité comme aléthiques, existentielles, factuelles, axiologiques etc. (Dendale 2001 : 1-4), mais nous ne traiterons pas ce genre de problématique. En ce qui concerne les moyens linguistiques d'expression de la modalité, il est à noter que ce phénomène n'est pas lié à un seul niveau de langue ou à un type d'outils linguistiques ; il peut être exprimé par de nombreux moyens linguistiques - morphologiques, syntaxiques, lexicaux. Nous nous concentrerons sur les formes verbales modales et les verbes modaux. Plus précisément, notre objectif est de représenter l'un des moyens d'expression de la modalité en serbe et en français, c'est-à-dire les verbes modaux *devoir* ('morati') et *pouvoir* ('moći') comme les exposants modaux en combinaison avec le mode verbal - le potentiel dans la langue serbe et le temps verbal - le conditionnel en français.

2.2. De la catégorie de la modalité en serbe

On peut trouver dans la littérature sur la langue serbe un grand nombre de travaux traitant de l'usage des différentes formes du temps verbal. Les recherches sur cet usage, menées pendant de longues années, menaient inéluctablement à la constitution d'un répertoire des usages dits modaux de ces formes. Cependant, comme le remarque Trbojević Milošević (2004:119), cela ne veut pas dire que les auteurs aient plongé dans une analyse approfondie des significations modales répertoriées, pas plus qu'ils ne se sont guère occupé de la sémantique de la modalité en général. Bien au contraire, les auteurs de la plupart de ces travaux avaient adopté un principe de définition de la signification des temps verbaux qui n'est nulle part mis en cause, le principe d'A. Belić, celui de la catégorisation syntaxique des temps verbaux, sur lequel est fondée aussi la définition de la modalité dans les grammaires serbes. Le principe adopté par A. Belić fait une distinction entre la catégorie de *l'usage indicatif* (lorsque l'action est déterminée dans le temps par rapport au moment de la parole), *l'usage relatif* (le rapport temporel de l'action ainsi marquée est déterminé par rapport à n'importe quel autre moment) et *l'usage modal*.

I. Trbojević Milošević critique ce principe et ces paramètres bien fragiles que M. Stevanović et d'autres auteurs utilisent pour définir l'indicatif, le relatif et la modalité et attire l'attention sur les conséquences de cette approche de la modalité. En fait, la définition explicite de l'usage modal n'existe pas, mais on y aboutit facilement par la voie implicite, via la définition du *modus*, qui est défini comme étant une attitude personnelle envers une action, un état ou un événement exprimés par le verbe (Stevanović 1957-58 ; 1969, Stanojčić et Popović 1994, etc.). Donc, tout ce qui se trouverait 'au service du *modus*' aurait une 'signification modale'.

La modalité est, d'une part, définie sur la base de la réalisation/non réalisation de l'action exprimée par le verbe, et d'autre part comme la position personnelle du locuteur envers l'action exprimée par le verbe. Dans la littérature traitant de la modalité dans la langue serbe, les auteurs invoquent 'la position personnelle du locuteur', lorsque la distinction du modal et du non-modal devient impossible sur la base des paramètres tels que l'action réalisée/non réalisée décrite *supra*. Ensuite, les grammaires serbes proposent à profusion des exemples d'usages modaux aussi bien des temps verbaux que d'autres moyens d'expression de la modalité, mais cette abondance n'a pas été traitée d'une manière qui serait conforme avec les approches récentes de la modalité en tant que phénomène sémantique universel. En suivant A. Belić et en construisant une tradition de l'analyse sur le principe déjà mentionné de catégorisation des temps verbaux, nos grammairiens ont négligé les moyens sémantiquement beaucoup plus puissants d'expression de la modalité.

D'autre part, la classification des significations modales ne fait pas la distinction entre les types déontiques³ et épistémiques, et encore moins entre les types dynamiques et autres types de modalité (par exemple chez Belić 1999, Stevanović 1969, Stanojčić et Popović 1994, *et al.*). Quoique nos linguistes reconnaissent dans la langue les notions modales telles que l'obligation et la permission, la certitude, la volition, la possibilité etc., ils ne voient pas entre celles-ci le lien systématique établi par la logique sur laquelle ont été assises les premières recherches de la modalité, notamment dans la linguistique et la sémantique anglaises. Aussi la classification des significations modales demeure-t-elle plutôt dans le domaine des fonctions communicatives, telles que l'expression de reproches, de l'intention, de la colère, mais n'est pas située dans un cadre théorique solide.

Pourtant, on rencontre aussi des approches et des idées modernes de ce phénomène intégrées dans les cadres théoriques modernes, mais la description systématique de la modalité et de ses propriétés demeure 'le maillon qui manque' dans la littérature serbe de la modalité (Trbojević Milošević 2004 : 124). Radovanović (2009 : 133) aussi confirme cette constatation en parlant de la logique floue⁴ qui s'oppose à la logique aristotélicienne et il indique que même la modalité dans la langue appartient aux apparences floues *par excellence*, *i.e.* il définit ce phénomène sur l'échelle graduelle, l'observe 'en transition' comme tout ce qui est associé à ce phénomène – les types de modalité, les moyens pour son expression, etc.

Dans *La Syntaxe de la langue serbe contemporaine* (2005), on trouve les termes et les idées suivant la littérature mondiale, mais l'approche classique de la modalité s'y reflète aussi. Par exemple, P. Piper distingue la modalité au sens large (subjective) et la modalité au sens restreint (objective), selon le critère réel-irréel (ou modalement déterminé-indéterminé). Il s'agit de la distinction représentant l'objet de débat dans la littérature classique, c'est-à-dire de la discussion soulevant la question de savoir s'il faut prendre la subjectivité comme la caractéristique intrinsèque de la modalité (pour plus de détails, voir Trbojević Milošević 2004 : 39-41). Ensuite, concernant les types de modalité objective qui qualifie l'énoncé comme réel ou non, P. Piper discerne la modalité déontique et optative où on reconnaît l'attitude de J. Lyons et de F. Palmer sauf qu'ils incluent les désidératifs dans les énoncés déontiques. Dans le cadre de la modalité subjective se référant à toutes les significations de la qualification que le locuteur utilise pour marquer son énoncé, l'auteur déjà mentionné distingue les types suivants de modalités : épistémique, imperceptif, métalinguistique, axiologique et expressif.

2.2.1. Modalités déontique et épistémique

La modalité déontique, selon Piper (2005 : 638), représente la qualification de la situation, décrite dans la proposition, comme nécessaire ou obligatoire. Les outils linguistiques par lesquels elle s'exprime le plus souvent sont les verbes modaux *trebati* ('falloir'), *morati* ('devoir'), *smeti* ('oser'), mais aussi, elle peut être exprimée par les lexèmes non verbaux. Ensuite, P. Piper distingue l'obligation directe et indirecte (prospective) en fonction du sujet – s'il la marque immédiatement, *i.e.* directement, ou indirectement à travers un « causateur » intermédiaire, ou, comme J. Lyons dit, en fonction de la source et de la cause des obligations. P. Piper souligne que

³ Par exemple, chez Stevanović, les énoncés déontiquement modalisés qui, dans le style de Stevanović, pourraient être définis comme des « actions non réalisées que l'on veut imposer, recommander ou permettre aux autres, ou pour lesquelles on demande la permission », ne sont même pas mentionnés, même si l'on trouve dans sa *Syntaxe* un très grand nombre d'exemples relevant de la modalité déontique.

⁴ Fuzzy logic

la signification de l'obligation est dérivée de la signification de la possibilité, c'est-à-dire de sa négation : *Mora da spava*. ('Il doit être endormi'.) ← *Ne može da ne spava*. ('Il est impossible qu'il ne soit pas endormi'.) et ici aussi on peut remarquer la ressemblance avec la compréhension de la modalité déontique de J. Lyons comme une extension de la modalité épistémique ; aussi, plus tard, c'est F. Palmer qui accentue cette relation entre la possibilité et l'obligation (Trbojević Milošević 2004 : 25-29).

En ce qui concerne la modalité épistémique, elle représente la qualification graduelle de la persuasion du locuteur envers la véridicité d'un énoncé. Ensuite, P. Piper classe certains mots et expressions modaux comme les moyens d'expression de ce type de modalité, mais à la fin il mentionne aussi les verbes modaux *morati* ('devoir') et *trebati* ('falloir'). Dans ce cas *morati* peut figurer au passé composé ou au potentiel et peut se mettre à la forme impersonnelle mais également à la forme personnelle. Rappelons qu'il ne mentionne pas le verbe modal *moći* ('pouvoir') comme un exposant de la modalité épistémique.

Dans la langue serbe, c'est I. Trbojević Milošević (2004) qui traite studieusement le sujet de la modalité épistémique et de ses moyens d'expression dans l'étude contrastive du serbe et de l'anglais. L'auteure constitue un répertoire des différentes approches et conceptions de la modalité en serbe, et les critique généralement même si elle admet certaines tentatives des linguistes et grammairiens de situer leurs considérations sur le sujet en question dans un cadre théorique (par exemple Kattein, Sesar, Batistić). Elle plaide contre la conception de la modalité en serbe relevant de la conviction erronée que tout ce qui est subjectif doit être modal, ce qui prévaut dans les grammaires normatives. De même, l'auteure distingue une observation trouvée chez M. Stevanović, qui représente une exception à cette conviction traditionnelle :

« Il n'y a pas lieu d'englober dans la catégorie des modes les usages des formes verbales marquant un état d'âme, une humeur du locuteur envers un lien entre deux notions dans une phrase, quelque subjective que puisse être l'expression de ce lien et quelle que soit la forme verbale qui l'exprime. Ne sont modales que les actions non réalisées qui, d'après la position du locuteur, sont considérées comme étant possibles, probables, inéluctables, voire certaines, supposées par celui-ci comme telles, qui figurent comme une concession faite à l'accomplissement d'une autre action ou conditionnent celle-ci, dont l'accomplissement n'est qu'un souhait ou un projet, etc. » (Trbojević Milošević 2004 : 119).

Ainsi cette approche exclut de la modalité les énoncés comme :

(1) Došao Pera!
Venu (p.p) Pierre

(1') Pierre est venu !

(2) Umro deda!
Décédé (p.p) grand-père

(2') Le grand-père est décédé !

portant une couleur affective, émotionnelle, mais où il n'est point question d'une « transposition modale ».

Malheureusement, cette dernière citation, comme bien d'autres, se termine par 'etc.', ce qui suggère que bien des choses sont sous-entendues ou à sous-entendre.

S'agissant de sa définition de la modalité épistémique, I. Trbojević Milošević la pose comme « l'attitude du locuteur / sujet de la clause envers la véridicité de la proposition, c'est-à-dire du contenu propositionnel (du fait que l'attitude du locuteur peut être marquée sur l'échelle de la modalité qui représente une graduation) », ce qui est en conformité avec la vision de F. Palmer (2001) de la modalité.

Ensuite, en ce qui concerne les moyens d'expression de la modalité épistémique, I. Trbojević Milošević indique :

- système des temps verbaux et des formes aspectuelles (le présent et le parfait, avec l'aoriste) ;
- système des modes verbaux (parmi lesquels elle compte aussi les formes d'expression du futur, donc les futurs I et II, le potentiel et les phrases conditionnelles) ;
- verbes modaux (avec un accent particulier sur les verbes factifs/non-factifs) ;
- adverbes modaux (appelés d'habitude petits mots modaux dans les grammaires traditionnelles serbes) ;
- expressions modales en marge du système.

I. Trbojević Milošević rejoint aussi la position de W. Frawley (2006) en s'inscrivant dans sa théorie de la deixis épistémique et celle de E. Sweetser (1990) en suivant ses hypothèses de l'extension métaphorique. Frawley (2006 : 388) analyse la modalité épistémique en utilisant les notions de deixis (se référant à l'ancrage d'une expression, de sorte que le locuteur peut se référer à soi-même ou à un autre) : la source, la direction et l'éloignement du savoir, impliquant que le jugement du locuteur est nécessaire, possible, ou basé sur un sens de la perception, ou il est émis par le co-locuteur directement ou indirectement, ou le jugement représente un rapport de ouï-dire. La source et la fiabilité des informations renvoient à l'évidentialité – la catégorie liée à celle de la modalité ; leur rapport suscite toujours des recherches en linguistique récente. Ainsi l'analyse de W. Frawley démontre-elle qu'il subsume l'évidentialité sous la modalité épistémique, ce qui représente l'attitude similaire à celle de F. Palmer.

Selon Palmer (2001 : 14), il existe deux sous-systèmes de la modalité épistémique, *i.e.* le sous-système du jugement (les expressions spéculatives et déductives) et le sous-système de l'évidentialité (les expressions citant les mots des autres et transmettant les perceptions sensorielles). Aussi, son étude typologique révèle-elle que certaines langues possèdent le système grammatical seulement pour un type de la modalité épistémique (*Speculatives* et *Deductives*), certaines pour un autre type (*Sensory* et *Reported*), tandis que certaines langues peuvent combiner les deux types de la modalité épistémique dans un système. L'anglais aussi bien que le serbe, ce que démontre Trbojević Milošević (2004), s'inscrivent dans le premier groupe de cas et nous y ajoutons le français aussi ; langues qui ont le système des verbes modaux n'exprimant que des jugements (opinions et conclusions). Le tuyuca, une langue du peuple natif de Colombie et Brésil, représente un exemple du deuxième cas ne marquant que l'évidentialité et l'allemand du troisième possédant les verbes modaux qui fonctionnent comme les modaux épistémiques et déontiques, mais aussi des formes (*sollen* et *wollen*) clairement évidentielles (Palmer 2001 : 15).

I. Trbojević Milošević adopte les attitudes de Palmer et Frawley, mais l'auteure exclut de son travail la description de l'évidentialité en serbe (les évidentiels, la transposition du discours des autres, la négation et les interrogations) en la considérant comme la modalité épistémique au sens large (2004:124).

2.2.2. Évidentialité en serbe

Lj. Popović (2014) aborde le sujet de l'évidentialité en serbe dans sa *Grammaire contrastive du serbe et de l'ukrainien*. Cette notion n'est pas définie de manière stricte dans les textes linguistiques. Tantôt on la trouve conçue comme une catégorie sémantique à part, tantôt comme une catégorie sémantique intégrée à la modalité épistémique. Nombreuses sont déjà les discussions concernant cette relation entre évidentialité et modalité épistémique. Selon Nuyts et Dendale (1994 : 121-125) :

« La modalité épistémique est l'indication des chances qu'il y a, aux yeux du locuteur, pour que l'information véhiculée par un énoncé soit vraie ou fausse, c'est-à-dire corresponde ou non à la réalité. L'évidentialité au sens restreint est la qualification par le locuteur de la nature de la source dont il dispose pour l'information qu'il transmet dans son énoncé... La relation entre évidentialité et modalité épistémique est une relation d'inférence sémantique ou même pragmatique. L'élément modal épistémique n'est donc pas inclus dans le sémantisme des expressions évidentielles ».

Telle est l'attitude de Lj. Popović qui distingue particulièrement l'usage épistémique de celui de l'évidentiel. Ainsi remarque-t-elle que Trbojević Milošević dans son étude de la modalité épistémique prend l'évidentialité comme un cas concret de la modalité épistémique, aussi bien que Palmer (Popović 2014 : 316). Une illustration de sa remarque serait que ladite auteure ne mentionne pas que les verbes modaux *trebati* et *morati* et les verbes non-factifs, comme par exemple *misliti*, possèdent la signification évidentielle, c'est-à-dire qu'ils indiquent que la source de l'information représente la conclusion logique du locuteur d'après les faits dont il dispose ou d'après les preuves évidentes :

- | | | | | | |
|---|-----------------|-------------|---------------------|---------------------|-----------------------|
| (3) Profesor nije u kabinetu, | mora | da | je | na času. | |
| | devoir (prés.) | que (conj.) | être (prés.) | | |
| | doit | qu' | est | | |
| (3') Le professeur n'est pas dans son bureau, il doit être en classe. | | | | | |
| (4) Krenuli su odavno, | treba | da | stignu svakog časa. | | |
| | falloir (prés.) | que (conj.) | arriver (prés.) | | |
| | faut | qu'ils | arrivent | | |
| (4') Il y a bien longtemps qu'ils sont partis, ils doivent arriver chaque instant. | | | | | |
| (5) Mora | da | je | mama još | na poslu | (<u>nema auta</u>). |
| Doit | que | est | maman | toujours au travail | (non auto). |
| (5') La maman doit être toujours au travail (<u>il n'y a pas de voiture</u>). | | | | | |

Néanmoins, Trbojević Milošević (2004 : 177) souligne dans sa description de l'adverbe modal *navodno* ('prétendument') qu'il se distingue sémantiquement des autres adverbes, mais elle ne précise pas qu'il représente un des moyens d'expression de l'évidentialité.

Pour notre travail est pertinent le fait que l'évidentialité n'est pas grammaticalisée en serbe (en langues slaves généralement sauf en bulgare et en macédonien). Dans ce type de langue elle fonctionne comme la catégorie notionnelle ou catégorie sémantique-fonctionnelle sans le noyau morphologique, même si certains linguistes insistent que l'évidentialité n'est qu'une catégorie morphologique (Popović 2014 : 330). Il n'existe pas, donc, en serbe de forme morphologique uniquement en fonction des repères évidentiels ou, d'après Aikhenvald (2004 : 38-39), *primarily evidential forms*, mais des formes possédant l'extension évidentielle ou *evidential extensions of*

non evidential categories, c'est-à-dire elles peuvent réaliser la signification évidentielle également même si ce n'est pas leur fonction primaire.

Popović (2014 : 332) démontre dans sa recherche que l'évidentialité en serbe est principalement réalisée lexicalement :

- par des mots introductifs (*verba dicendi, cogitandi et sentiendi* ; adverbess et particules modaux) : *vidim da* ('je vois que'), *kažu* ('disent-ils'), *priča se* ('on parle') ; *očigledno* ('évidemment'), *sigurno* ('certainement'), *navodno* ('prétendument'), etc.
- par des constructions d'introduction : *po meni/tebi...* ('selon moi / toi'), *po mom/tvom...mišljenju* ('selon mon / ton opinion'), *sudeći po* ('à en juger par') ; *čini se da* ('il paraît que'), *izgleda da* ('il semble que').
- par des mots grammaticaux (conjonctions) : *da* ('que'), *što* ('ce que'), *kako* ('que').
- par des verbes modaux (sous la forme impersonnelle dans les complétives) : *trebati* ('falloir'), *morati* ('devoir').

Les extensions évidentielles en serbe appartiennent à la périphérie du champ de l'évidentialité et les catégories grammaticales les possédant sont nombreuses parmi lesquelles Popović (2014 : 333) distingue et analyse les suivantes :

- la proposition complétive
- l'aspect verbal
- le temps verbal
- *Aktionsart*
- la nominalisation
- les constructions passives
- la deixis

Remarquons que la catégorie du mode verbal, plus précisément le potentiel, ne peut pas effectuer la fonction de repère évidentiel ni exprimer la signification évidentielle, tandis que c'est le rôle principal du conditionnel français de ouï-dire.

2.3. De la catégorie de la modalité en français

Dans la littérature française, la modalité est également décrite comme une notion possédant de nombreuses définitions aux frontières vagues et indéterminées. Cependant, ces différentes conceptions de la modalité sont généralement classées en deux groupes (Barbet et Saussure 2012 : 1 ; Barbet 2013 : 4) :

- les conceptions *restreintes*, héritées de la tradition logique aristotélicienne et centrées sur les notions de *nécessaire* et de *possible* ;
- les conceptions *larges*, héritées de la tradition grammaticale gréco-latine, et aujourd'hui présentes dans les théories des actes de langage, définissant la modalité comme l'attitude du locuteur vis-à-vis du contenu de son énoncé.

On rencontre le plus souvent dans les textes francophones la définition large de la modalité, chez par exemple Bally (1932), Riegel *et al.* (1994), Le Querler (1996), Gosselin (2010), etc., approche que C. Barbet conteste dans sa thèse, aussi bien que I. Trbojević Milošević dans la littérature serbe, en indiquant plusieurs raisons pour l'insuffisance de ce type de définition (Barbet 2013 : 17-18). L'auteure adopte le concept restreint de la modalité pour son étude de *devoir* et *pouvoir*, ce qui représente également notre attitude dans le présent travail. Plus précisément, en traitant de la notion de modalité nous distinguerons la nécessité et la possibilité. Ces catégories sont traditionnellement liées à deux types de modalité : déontique ou radicale et

épistémique, que l'on rencontre, d'une manière ou d'une autre, dans la plupart des travaux de linguistes français :

Selon Gosselin (2010 : 311), qui utilise la notion de vérité pour l'identification conceptuelle de certaines modalités, les deux types de modalité cités *supra* relèvent de la subjectivité, *i.e.* portent sur la *vérité subjective* (*ibid.* p. 325). Ensuite, pour Veters (2012) la modalité déontique est une « modalité du faire » tandis que la modalité épistémique une « modalité de l'être » ou autrement dit, le déontique concerne une possibilité ou une nécessité de faire et l'épistémique la possibilité ou la nécessité qu'une proposition soit vraie.

Aussi est-il fait mention des modalités classiques, dites *logiques* ou *aléthiques* exprimant la *vérité objective* (Gosselin 2010 : 314) qui ont été ignorées dans la littérature francophone, ce que remarque Barbet (2013 : 13), jusqu'à Kronning (1996) dont on parlera *infra*.

Pour justifier ces données, nous allons présenter certaines typologies de la modalité.

2.3.1. Traitements de la modalité en français

Bernard Pottier s'occupe de la problématique de la modalité en langue française pendant une période de temps significative. On peut suivre l'évolution de sa pensée du sujet en question dans ses articles et livres publiés entre 1974 et 2000. Pottier distingue quatre catégories sémantico-modales universelles : existentielle, épistémique, factuelle et axiologique, qui sont systématiquement organisées selon le critère de la subjectivité, *i.e.* le repère de la première personne. Ces catégories sont explicitement exprimées par les notions suivantes - verbes représentatifs : *être, savoir, vouloir/pouvoir/devoir, valoir*. Ainsi les quatre types de modalité, proposés par B. Pottier, représentent :

1. le degré d'adhésion du *Je* dans la proposition (la notion graduable de /savoir/ sert d'unité de mesure) - *modalité épistémique*,
2. le degré d'engagement du *Je* à la réalisation d'un événement (le continuum graduable de /vouloir-pouvoir-devoir/ détermine ce degré d'engagement) - *modalité factuelle*,
3. le degré d'évaluation de la proposition (la notion graduable de /valoir/ sert d'unité de mesure) - *modalité axiologique*,
4. l'existence d'une entité indépendante du *Je*, du jugement de l'énonciateur (c'est /être/ qui reflète cette évaluation de la proposition) - *modalité existentielle*.

Dans la typologie de la modalité proposée par Le Querler (1996 : 63-67) figure l'approche classique de ce phénomène le définissant comme une attitude du locuteur envers l'énoncé et l'auteur distingué :

- la modalité *subjective*, englobant deux sous-types (épistémique et appréciatif),
- la modalité *intersubjective*, comprenant notamment les modalités déontiques,
- la modalité *objective*, comprenant les modalités aléthiques.

Au XX^{ème} siècle il est fait mention aussi des modalités dites *bouliques, axiologiques, appréciatives*, les types que l'on rencontre chez Gosselin (2010), relevant des désirs, de l'appréciation morale et de l'appréciation affective ou esthétique. Barbet (2013 : 13) présente dans son étude récente, portant sur la conception de la modalité et des verbes modaux, les modalités épistémique, déontique, aléthique et appréciative du fait que les verbes *devoir* et *pouvoir*, les sujets centraux de son étude, communiquent ces types de modalité.

Pour notre travail seront envisagées les modalités épistémique et déontique, communiquées par *pouvoir* et *devoir* et également par *moçi* et *morati*, et d'autre part la modalité évidentielle, étant

donné que cette valeur ne peut pas être exprimée en serbe par le potentiel à la différence du conditionnel français.

2.3.2. Évidentialité en français

Pour les besoins de notre travail, nous adoptons la typologie de la modalité proposée par N. Tournadre (2004) et J. Bres (2014), ce qui introduira la question du traitement de l'évidentialité et de ses marqueurs. Selon leurs travaux, la typologie de la modalité est basée sur les trois grands domaines de la modalité :

- la source d'un énoncé,
- l'évaluation d'un énoncé et
- l'objectif d'un énoncé.

Le premier domaine concerne les modalités médiatives ou évidentielles, qui spécifient la source de l'information du locuteur. Le deuxième domaine réfère aux modalités épistémiques et déontico-axiologiques qui marquent la relation du locuteur au contenu de son énoncé, et le troisième correspond aux modalités illocutoires qui révèlent l'objectif que poursuit le locuteur en prononçant un énoncé ; cette visée énonciative s'appuie sur la modalité de la phrase (interrogation, déclaration, impération) et sur la théorie des actes de langage.

On peut remarquer que les modalités déontique et axiologique sont regroupées, *i.e.* la modalité déontique n'est pas présentée, comme dans la plupart des travaux, comme une catégorie à part. Tournadre (2004 : 59) souligne que cet isolement n'est pas justifié si on tient compte du fait que le déontique comprend obligatoirement l'échelle axiologique, *i.e.* les modalités déontique et axiologique évaluative sont étroitement liées et les deux présupposent la mise en place d'une échelle de valeurs. D'autre part, l'auteur tient à la distinction entre les modalités épistémique et évidentielle même si elles sont souvent regroupées en une seule catégorie dans la littérature linguistique étant donné le chevauchement existant entre ces deux types de la modalité. N. Tournadre traite aussi de la question du marquage des modalités. Cependant, il souligne que la modalité évidentielle n'est pas obligatoirement marquée du point de vue lexical ou grammatical. Dans la langue française, il existe les marqueurs suivants :

- verbes introductifs *je vois que, je sais que ; elle m'a dit que* (discours rapporté)
- adjectifs du type *censé* + infinitif ; *soi-disant, présumé, prétendu* + N
- modalisation en discours second⁵ : *selon / d'après / pour x.*
- conditionnel.

Rappelons que la langue serbe possède les moyens pour l'expression de cette modalité qui est principalement réalisée lexicalement (moyennant des mots et des constructions introductifs, des verbes modaux), mais le potentiel ne peut pas être classé dans ce groupe.

En ce qui concerne la modalité épistémique, elle ne possède pas non plus de marqueurs spécifiques. Elle peut être exprimée en français par :

- les verbes introductifs du type *je crois que,*
- les adjectifs : *possible, probable, certain, vrai, faux* et les adverbes sémantiquement proches,
- les verbes modaux *devoir* et *pouvoir* et
- les phrases hypothétiques où peut figurer le conditionnel aussi.

Tous ces marqueurs trouvent leurs positions sur une échelle de l'épistémique : probable, possible (50%), potentiel, incroyable, impossible (contrefactuel). Les marqueurs de la modalité déontique

⁵ Modalisation en discours second, terme introduit par Authier-Revuz.

sont, bien sûr, les verbes modaux: *devoir* et *falloir* pour l'expression de l'obligation, et *pouvoir* signalant la permission, tandis que la modalité axiologique est dénotée par les adjectifs et les adverbes : *heureux / malheureux, bien / mal, etc.*

Nous rejoignons la position de J. Bres et de N. Tournadre en ce qui concerne l'isolement de la catégorie de l'évidentialité du fait que c'est pertinent pour notre travail sur le potentiel, notamment sur le potentiel des verbes modaux en question, et sur le conditionnel de ouï-dire. Cependant, cette distinction est-elle justifiée ? l'évidentialité, possède-elle les marqueurs déterminés par des critères spécifiques ou est-elle grammaticalisée en français ? finalement, existe-il un accord consensuel dans le traitement de l'évidentialité ? Ce sont des questions relativement récentes en linguistique francophone.

D'abord, l'évidentialité connaît deux définitions, ainsi que la catégorie de la modalité : une large et une étroite. Dans le sens large, elle englobe la modalité épistémique en indiquant la *fiabilité* de l'information communiquée tandis que dans le sens restreint, elle concerne la *source* de l'information émise par le locuteur (Barbet et Saussure 2012 : 2). Les auteurs adoptent la conception restreinte du phénomène en question, ainsi que nous, et ensuite ils (*ibid.* p. 3) distinguent l'évidentialité *directe*, les perceptions du locuteur par lui-même, et *indirecte*, les informations reprises d'autrui ou obtenues par inférence. C'est de là que vient ce croisement des modalités évidentielle et épistémique (la modalité épistémique indiquant le degré de certitude du locuteur concernant une information, son jugement sur la possibilité ou la nécessité que quelque chose soit le cas). Concluons la question de la notion d'évidentialité en reprenant le propos de P. Dendale et J. Van Bogaert (2012 : 14) selon qui « il n'y a pas de bonne et de mauvaise définition de l'évidentialité », mais il est important qu'elle soit adaptée à l'objectif et au type d'étude linguistique.

2.3.2.1. Marqueurs évidentiels

Dendale et Van Bogaert (2012) traitent aussi des problèmes concernant la définition du marqueur évidentiel en examinant les critères de L. Anderson (1986), et de K. Boye et de P. Harder (2009) qui occupent deux positions extrêmes. Nous ne prenons en considération que les critères appliqués au conditionnel et aux verbes modaux.

Quels traits doit posséder une unité linguistique pour recevoir le statut de marqueur évidentiel ? Dendale et Van Bogaert (2012 : 11-12) indiquent que selon L. Andersen une unité linguistique doit avoir la valeur liée à la source d'information :

- comme valeur *première* ou *prototypique*,
- comme sa *valeur propre* et non comme une extension ou une dérivation pragmatique d'une valeur non évidentielle,
- et doit avoir un *statut grammatical* et non lexical.

D'autre part, K. Boye et P. Harder contestent les critères de L. Andersen et défendent une position plus libérale. Par exemple, ils ne refusent pas le statut de marqueur évidentiel aux morphèmes lexicaux. Ainsi, Dendale et Van Bogaert (2012 : 13) concluent-ils que le conditionnel et les verbes *devoir* et *pouvoir* exprimant la valeur évidentielle ne peuvent pas répondre à ces critères du fait que ce n'est pas leur valeur unique ni principale. Néanmoins, les auteurs rappellent qu'il n'existe pas de consensus concernant le traitement du conditionnel. Traditionnellement, le conditionnel revêt aussi bien la valeur temporelle que les valeurs modales. Alors, l'évidentialité représente l'une de ses valeurs. Cependant, selon Bres (2010a) c'est la

valeur temporelle qui est fondamentale, ensuite pour Korzen & Nølke (2001) la valeur d'éventualité. Certains linguistes (Abouda 2001 ; Rossari 2009) ne considèrent même pas le conditionnel comme un évidentiel. Cependant, Barbet et Saussure (2012 : 7) rappellent que C. Rossari étudie en diachronie l'expression *On dirait* comme clairement évidentielle ; il s'agit de l'évidentialité indirecte.

C'est pourquoi Dendale et Van Bogaert défendent la définition *relativiste* de l'évidentialité citée *supra* et l'appliquent aussi à la définition du marqueur évidentiel.

Aussi, s'agissant du traitement des verbes modaux *devoir* et *pouvoir*, on ne rencontre pas l'unanimité. Dans la littérature, ils sont considérés comme des verbes essentiellement modaux (Sueur 1979, 1983 ; Le Querler 1996, 2001 ; Vettters 2004), évidentio-modaux (Kronning 1996), évidentiels dans un de leurs emplois (Dendale 1994) et fondamentalement évidentiels (Rossari *et al.* 2007). Vettters (2012 : 15) explique que les verbes en question ne peuvent pas être traités de marqueurs évidentiels à cause d'un problème de portée. De plus, il les considère comme des *périphrases verbales en voie de grammaticalisation* occupant une position intermédiaire entre le lexique et la grammaire, ce qui est une raison supplémentaire en faveur du critère concernant le statut grammatical obligatoire d'un marqueur évidentiel.

Dans la plus récente étude de ces verbes, Barbet (2013 : 88) plaide pour la sémantique modale de *devoir* et *pouvoir* en reprenant la proposition de H. Kronning (1996) selon laquelle les modaux ne se distinguent pas en termes d'évidentialité et ainsi « un trait évidentiel n'a *a priori* pas besoin d'entrer dans la sémantique de *devoir* ou *pouvoir* » et se récupère pragmatiquement au besoin.

L. Saussure partage la même opinion en affirmant que le sens évidentiel des verbes en question n'est pas sémantique, mais qu'il relève des *enrichissements pragmatiques*, et il ajoute que cela s'applique également à leur sens épistémique (Barbet et Saussure 2012 : 6). Nous soulignerons le rôle du co(n)texte aussi dans notre travail.

Finalement, après les analyses de nombreux linguistes (Barbet et Saussure 2012, Vettters 2012 etc.), la conclusion concernant l'évidentialité en français est que cette langue ne possède pas de marque réservée à l'évidentialité, *i.e.* la notion en question n'est pas une catégorie grammaticale, mais lexicale en français.

3. Verbes modaux dans la langue serbe et potentiel

Qu'est-ce qu'on entend par *verbe modal* ? Dans toutes les grammaires normatives de la langue serbe il est fait mention des verbes modaux, aussi fréquemment que du terme de modalité. Cependant, tout comme le terme de modalité, dans la littérature serbe traditionnelle les verbes modaux sont traités d'une manière mal définie.

Habituellement, on rencontre des déterminations se résumant à dire que ce sont des verbes par lesquels le locuteur exprime son attitude envers une action, un état ou un événement (Trbojević Milošević 2004 : 155), que ce sont des verbes incomplets ou auxiliaires en fonction de modificateur (Stanojčić et Popović 1994 : 403, Stevanović 1969 : 762, Belić 1999 : 465). Trbojević Milošević (2004 : 11-19) explique combien la notion d'« attitude » est problématique pour une recherche précise de la modalité soulignant que ceci précisément est à l'origine des conceptions tant embrumées des verbes modaux. Considérer les verbes modaux comme des verbes à sens incomplet ne révèle rien de leur propre sémantique et, en plus, les verbes non-modaux - verbes de phase exercent aussi la fonction de modificateur.

Il faut mentionner qu'il est des auteurs et des travaux qui abordent les verbes modaux à partir des théories plus récentes, vérifiées dans la linguistique, la sémantique et la philosophie du langage (Ivić, Piper, Batistić, Riđanović), mais ce fait ne s'est toujours pas reflété dans les grammaires normatives.

Résumons, le premier problème concernant les verbes modaux c'est leur indétermination – le manque déjà évoqué de leur définition précise. Cela relève du fait, par exemple, qu'un groupe de verbes sont appelés modaux dans certaines grammaires, et dans d'autres – verbes médiaux. Le deuxième problème représente l'inexistence de critères formels par rapport auxquels on pourrait effectuer une distinction entre les verbes modaux et les autres verbes et par rapport auxquels ces verbes pourraient être traités comme un système tout à fait à part, ce qui est le cas dans la langue anglaise où il est possible de parler d'une grammaire des modaux.

Il est clair, donc, que les verbes modaux en serbe ne sont pas aussi distinctifs par rapport aux autres éléments du système verbal et qu'ils font partie d'une classe ouverte, c'est-à-dire que la liste définitive des verbes modaux n'est pas finalement résolue en serbe. Même quand un groupe de verbes sont appelés conséquemment modaux, lorsque ses membres sont énumérés leur nombre n'est pas toujours le même et la série se termine toujours par *et autres, et ainsi de suite etc.*, de sorte qu'on ne sait pas exactement ce que l'auteur entend par le terme de verbes modaux. Trbojević Milošević (2004 : 155) propose dans son travail les conditions nécessaires qu'un verbe doit remplir pour pouvoir être appelé modal :

1. un verbe modal n'a pas de signification lexicale autonome ;
2. le potentiel sémantique des verbes modaux englobe les notions de nécessité et de possibilité, d'obligation et de permission, ainsi que la notion de capacité dynamique ;
3. dans la structure de l'énoncé les verbes modaux se comportent comme les modificateurs de la proposition (c'est-à-dire comme opérateurs).

Du fait que l'auteur mentionné s'occupe de la modalité épistémique, elle considère comme supports principaux de la signification épistémique dans la langue serbe les verbes modaux *morati* et *moći* ('devoir' et 'pouvoir'), tandis que les verbes *trebati* ('falloir'), *smeti* ('oser'), *hteti* ('vouloir') et *umeti* ('savoir') peuvent être appelés modaux épistémiques périphériques. En avançant vers les marges de la modalité nous rencontrons des locutions modales qui sont synonymes de ces verbes modaux.

En conformité avec la position selon laquelle la modalité est une catégorie universelle, ainsi qu'avec les théories qui constituent le cadre du travail de I. Trbojević Milošević (les théories de l'extension métaphorique et de la modalité en tant que deixis épistémique), les verbes modaux dans la langue serbe peuvent être paraphrasés par les métaphores des forces et des obstacles, c'est-à-dire, par la présence et l'absence des prémisses permettant de tirer des conclusions et d'éventuelles preuves étayant celles-ci, quand il s'agit de la modalité épistémique. Par ailleurs, les verbes modaux dans la langue serbe peuvent être représentés aussi comme des fonctions de la deixis épistémique qui, en tant que tels, marquent les différents degrés de la distance épistémique entre le point de référence et le point localisé.

La description des sens et des usages des verbes modaux plus détaillée peut se trouver chez Mrazović (2009 : 176-188). Selon elle, les traits fondamentaux des verbes modaux sont :

1. le manque d'indépendance et de plénitude du sens ;
2. les verbes autonomes et à sens plein, à l'infinitif ou dans la construction *da+présent*, sont le complément obligatoire des verbes modaux ;
3. les deux sujets, des verbes modaux et des verbes autonomes, sont identiques.

Suivant ces critères, Mrazović (2009 : 178) offre une liste des verbes modaux, et ainsi elle traite les verbes suivants comme modaux au sens restreint : *hteti* ('vouloir'), *morati* ('devoir'), *moći* ('pouvoir'), *smeti* ('oser'), *trebati* ('falloir') et *umeti* ('savoir'), et ajoute les verbes modaux au sens large : *imati* ('avoir'), *znati* ('connaître'), *(za)želeti* ('désirer'('commencer à')). Cependant, P. Mrazović énumère aussi dans sa liste un groupe des verbes appelé « modalitetni » ayant des traits presque identiques à ceux des verbes modaux et ressemblant aux verbes de phase.

Ivić (1973 : 85-91), en discutant de la problématique concernant les propositions modales en serbe, indique que généralement les linguistes sont d'accord pour considérer un verbe comme modal s'il exprime une des significations suivantes : la possibilité, la volition, le désir, l'intentionnalité et l'obligation ; elle soulève aussi la question de la polysémie.

Cela nous dirige vers Hansen (2007 : 220) qui voit dans la polyfonctionnalité des verbes modaux – leur possibilité d'exprimer au moins deux types de modalité – le moyen de la différenciation entre ces verbes et les verbes à sens modal, mais aussi dans le fait qu'ils se comportent syntaxiquement comme les auxiliaires : ils peuvent se combiner avec le sujet - une entité vivante ou non-vivante, avec les verbes à valence zéro ; ils permettent la transformation passive sans changer la signification référentielle et n'attribuent pas le rôle thématique au sujet.

En transposant cette définition aux verbes modaux en serbe, Hansen (2007 : 37) qualifie comme vrais verbes modaux : *moći* ('pouvoir'), *morati* ('devoir'), *trebati* ('falloir') et *valjati* ('falloir'+ 'devoir')⁶, tandis qu'il traite *smeti* ('oser'), *imati* ('avoir')⁷ et *hteti* ('vouloir')⁸ comme des semi-modaux. Aussi, développe-t-il la typologie des constructions modales basée sur ses analyses des systèmes modaux en langues européennes et l'applique dans la langue serbe.

Ainsi selon les critères :

- l'encodage syntaxique du sujet (il est encodé par le nominatif ou le datif ou il est exclu)
- l'accord du modal et/ou du verbe principal avec le sujet et
- le marquage du temps et du mode (par le verbe modal ou principal),

Hansen (2007 : 38) distingue cinq types de constructions modales en serbe où peuvent figurer les verbes modaux tels qu'ils sont définis *supra*.

Nous allons présenter les constructions pertinentes pour les verbes *morati*, *moći* et *trebati*. Hansen (2007 : 37) mentionne aussi que le dernier critère - le marquage du temps et du mode par le verbe modal ou principal - est moins pertinent pour la langue serbe.

3.1. Remarques conclusives sur les verbes modaux serbes

La littérature serbe traditionnelle dévoile un traitement très indéfini et embrumé des verbes modaux. Les deux problèmes persistent toujours : le manque d'une définition précise et l'inexistence de critères formels, dont l'éclaircissement permettrait d'effectuer une distinction entre les verbes modaux et les autres verbes - verbes de phase, verbes médiaux. Nous ne prétendons pas déterminer ces critères dans le présent travail.

Cependant, nous adoptons le critère de polyfonctionnalité, relevé par M. Ivić (1973) et B. Hansen (2007), selon lequel le verbe peut être considéré comme modal s'il exprime au moins deux types de modalité. B. Hansen (2007) définit aussi le comportement morpho-syntaxique des

⁶ P. Mrazović ne considère pas ce verbe comme modal au sens restreint, parce qu'il se trouve uniquement à la forme impersonnelle et il ne répond pas au troisième critère concernant l'identité des sujets.

⁷ Les deux verbes ne sont pas polyfonctionnels, ils sont limités à la modalité déontique.

⁸ *Vouloir* représente un verbe polyfonctionnel, mais il se comporte comme un verbe à sens volitif.

verbes modaux serbes et propose cinq types de constructions modales où ces verbes peuvent figurer, ce que nous présentons dans le tableau ci-dessous :

Type de construction	Encodage syntaxique du sujet		Accord avec le sujet		Marquage du temps et du mode	
	Nominatif	Datif	Modal	Verbe principal	Modal	Verbe principal
Type 1	+	-	+	-	+	-
Type 2	+	-	+	+	+	-
Type 3	-	+	-	-	+	-
Type 4	-	+	-	+	+	-
Type 5a	+	-	-	+	+	-
Type 5b	+	-	-	+	-	+

Tous les critères mentionnés nous permettent de traiter les verbes *morati* et *moći* comme des vrais verbes modaux, ainsi que le verbe *trebati* dont l'analyse sera abordée également dans notre travail, du fait qu'il peut représenter, comme *morati*, l'équivalent du verbe français *pouvoir* ; les trois verbes sont liés aux modalités déontique et épistémique.

B. Hansen (2007) ne discute pas de la corrélation entre ces constructions morpho-syntaxiques et les significations modales appropriées, ce qui sera le but de notre travail. Nous allons effectuer l'analyse des sens modaux des verbes *morati*, *moći* et *trebati* figurant dans les constructions réservées pour eux. Aussi souligne-il que le dernier critère est moins pertinent pour la langue serbe (le marquage du temps et du mode par le verbe modal ou principal). Il sera, par conséquent, important pour notre travail du fait que nous voulons présenter la relation entre les verbes modaux *moći* ('pouvoir') et *morati* ('devoir') et le mode verbal – le potentiel.

3.2. Verbe modal *morati* ('devoir')

Rappelons que ce verbe est traité comme le vrai verbe modal et en tant que tel, il est lié à, au moins, deux types de modalité. Il peut indiquer la signification de nécessité (6), d'obligation (7) quand il s'agit de la modalité déontique, mais il exprime également le jugement épistémique fort, la supposition (8).

(6) To *se mora* uraditi.

Ce se doit faire.

(6') Cela *doit* être fait.

(7) *Moram* da dođem.

Dois que viens.

(7') Je *dois* venir.

(8) *Mora* da se uspavao.

Doit que se endormi.

(8') Il *doit* être endormi.

Selon Hansen, *morati* figure dans les trois types de constructions modales. Dans le premier type, le verbe modal s'accorde avec le sujet (qui est au nominatif), qui marque le temps / le mode :

(9) Ivan i Slobodan *moraju* raditi.
Ivan et Slobodan doivent travailler.

(9') Ivan et Slobodan **doivent** travailler.

Le deuxième type de construction est identique au premier, sauf que les verbes modal et principal s'accordent avec le sujet en genre et en nombre:

(10) Ivan i Slobodan **moraju** da rade.
Ivan et Slobodan doivent que travaillent.
(10') Ivan et Slobodan **doivent** travailler.

Et dans le dernier type de structure où *morati* figure, le verbe principal s'accorde avec le sujet (également au nominatif), qui marque le temps / le mode :

(11) Ivan i Slobodan **mora** da su radili.
Ivan et Slobodan doit que ont travaillé.
(11') Ivan et Slobodan **doivent** avoir travaillé.

(12) To **mora** da je skupo.
Ce doit que est cher.
(7') Cela **doit** être coûteux.

Dans ces exemples empruntés à Hansen, nous avons ajouté le potentiel du verbe modal *morati*. Y a-t-il une différence de sens ? Dans le premier et le deuxième type de construction *morati* est au présent exprimant l'obligation déontique, tandis qu'au potentiel cette composante est affaiblie, c'est-à-dire on infère plutôt la signification de conseil.

(13) Ivan i Slobodan **bi morali** raditi.
Ivan et Slobodan furent du travailler.
(13') Ivan et Slobodan **devraient** travailler.

(14) Ivan i Slobodan **bi morali** da rade.
Ivan et Slobodan furent dû que travaillent.
(14') Ivan et Slobodan **devraient** travailler.

Aussi, le procès marqué par le potentiel est transposé dans un monde hypothétique, *i.e.* on sous-entend le co(n)texte suivant :

(15) Ivan i Slobodan **bi morali** da rade ako žele / bi želeli uspeh.
Ivan et Slobodan furent dû que travaillent si veulent / furent voulu succès
(15') Ivan et Slobodan **devraient** travailler s'ils veulent / voulaient réussir.

Dans le troisième type *morati* au passé composé est épistémiquement employé exprimant le plus haut degré de supposition, mais l'emploi du potentiel est possible seulement dans le dernier cas, entraînant une atténuation du jugement épistémique – désignant un moins haut degré de supposition :

(16) ***Moralo** **bi** biti da su radili.
* Du (forme impersonnelle) fut être que ont travaillé.
(16') Ils **devraient** avoir travaillé.

(17) To **bi moralo** biti skupo.
Ce fut du (forme impersonnelle) être cher.

(17') Cela *devrait* être cher.

En fait, les jugements épistémiques forts ne peuvent pas être atténués par le potentiel du verbe *morati* car il s'agit là d'un jugement spéculatif sur une action passée (sur une action considérée comme factuelle - Trbojević Milošević 2004 : 157). L'auteure explique que le potentiel est orienté vers l'avenir, et l'action qui est l'objet de la spéculation est orientée vers le passé, de sorte que nous avons là une combinaison inharmonieuse. Nous allons développer en détail notre hypothèse de l'inactualité du potentiel dans le chapitre 3 ; ici, nous aimerions exposer brièvement notre explicitation de la problématique en question : le potentiel désigne toujours les actions non réalisées (inactuelles) et pour cette raison, il ne peut pas être utilisé pour marquer les actions factuelles, comme dans l'exemple *supra*.

S'agissant des jugements épistémiques sur une action (un état, un événement) soit présente soit non réalisée, comme dans :

(18) Pa ti *mora* da si naša.
Mais tu doit (forme impersonnelle) que es nôtre.

(18') Mais tu *dois* être des nôtres. Mais tu *devrais* être des nôtres.

→ Pa ti *bi moralo* biti naša.
Mais tu fut du (forme impersonnelle) être nôtre.
Mais tu *devrais* être des nôtres.

(19) *Mora* biti da je u tome razlika.
Doit (forme impersonnelle) être que est là différence.

(19') Il *doit* être là la différence.

→ Razlika *bi morala* biti u tome.
Différence fut du être là.

Il *devrait* être là la différence.

L'emploi du potentiel est tout à fait possible. I. Trbojević Milošević ajoute qu'avec le potentiel il y a aussi un déplacement de la signification ; on voit apparaître une ambiguïté. D'une part, le potentiel tient un rôle *concessif*, donc le rôle atténuateur du jugement épistémique, et d'autre part il peut impliquer une signification contrefactuelle, par laquelle on passe dans le domaine de l'hypothèse :

(18'') Neke okolnosti su takve da me primoravaju da zaključim da si naša, ali me realnost opovrgava – činjenica je da nisi naša.

Certaines circonstances sont de nature à me faire constater que tu es des nôtres, mais la réalité me démentit – le fait est que tu n'es pas des nôtres.

S'agissant d'un jugement épistémique sur une action (un état, un événement) encore non réalisée, par exemple :

(20) *Mora* (*biti*) da će se to nekako srediti.
Doit (forme impersonnelle) (être) que se ce en quelque sorte arrangera.

(20') Cela **doit** s'arranger en quelque sorte.

(Mes prémisses et les circonstances me font conclure de la sorte.)

l'atténuation du jugement épistémique est également possible moyennant le potentiel,

(20'') To **bi moralo** nekako da se sredi.
Ce fut du (forme impersonnelle) en quelque sorte que se arrange.

Cela **devrait** s'arranger en quelque sorte.

avec les mêmes circonstances – ce jugement possède une note de concession, mais peut avoir aussi une interprétation déontique :

(20''') To **bi moralo** nekako da se sredi, zato što ja (ili okolnosti) tako zahtevam (zahtevaju).

Cela **devrait** s'arranger en quelque sorte, parce que je (ou les circonstances) l'exige (exigent).

S'agissant de la signification épistémique du verbe *morati*, Trbojević Milošević (2004 : 156-158) en donne un exposé minutieux dans le cadre des théories modernes. Selon son avis, les verbes modaux dans la langue serbe peuvent être représentés comme des fonctions de la deixis épistémique marquant les différents degrés de la distance épistémique entre le point de référence et le point localisé. Ainsi dans les exemples illustrant le jugement épistémique fort, les points localisé et de référence convergent, c'est-à-dire que le locuteur manifeste le plus haut degré possible d'attitude positive envers la véridicité de la proposition que l'on puisse exprimer par les verbes modaux. Dans le sens de la métaphore des forces et des obstacles, tous ces exemples sont paraphrasés de la même manière, à savoir que les prémisses du locuteur et les preuves accessibles forcent le locuteur à tirer la conclusion et à attribuer à la proposition la valeur de véridicité du plus haut degré.

(21) **Mora** da se uspavao.
Doit (forme impersonnelle) que s'est endormi.

(21') Il **doit** être endormi.

(22) Pa to **mora** da je nešto sasvim novo i drugačije.
Mais ce doit (forme impersonnelle) que est quelque chose complètement nouvelle et différente.

(22') Cela **doit** être quelque chose complètement nouvelle et différente.

(23) **Mora** biti da je u tome razlika.
Doit (forme impersonnelle) être que est là différence.

(23') Il **doit** être là la différence.

P. Piper appelle cet usage du verbe *morati* « persuasif non apodictique » et le distingue de l'usage désidératif (*Moraš da dođeš. Tu dois venir*). Nous reconnaissons dans l'usage persuasif non apodictique une modalité épistémique, et dans l'usage désidératif une modalité déontique. Ce qui caractérise le verbe *morati* persuasif non apodictique au sens syntaxique est l'impersonnalité (la personne est reconnue dans la forme verbale de la *da*-clause) ainsi que

l'antéposition par rapport au sujet. La postposition et l'usage des formes accomplies du verbe *morati* représentent une caractéristique de l'usage déontique.

Il est à noter que dans certains exemples on voit apparaître derrière le verbe *mora* le complément infinitif *biti* suivi de la *da*-clause. En fait ce complément est sous-entendu dans les autres exemples aussi, où est intervenue une réduction de la composante modale. On remarque dans les exemples où l'infinitif *biti* est conservé une emphase. Que cette emphase ne soit que d'une nature stylistique, qu'elle tienne aussi un rôle modal dans le sens de l'amplification du jugement épistémique, il est difficile de le dire. Trbojević Milošević est encline à croire qu'il ne s'agit là que d'une petite différence stylistique, car les formes *mora + da* et *mora biti + da* alternent tout à fait librement quant au degré de modalité qu'elles expriment.

I. Trbojević-Milošević distingue l'exemple suivant représentant la fusion des significations déontique et épistémique :

(24) Naši *moraju* pobediti jer su izrazito bolji. (Piper 1983:168)
Nôtres doivent gagner car sont nettement mieux.

(24') Les nôtres **doivent** gagner car ils sont nettement mieux.

Ici nous avons affaire à un usage du verbe *morati* que P. Piper appelle *pseudo-apodictique* (ou *persuasif-apodictique*) :

«...car la conviction y est remplacé par une apparente certitude absolue que l'on trouve dans les phrases où le verbe *morati* est utilisé dans le vrai sens apodictique, par exemple : *Voda mora da proključa na 100 stepeni* (L'eau doit bouillir à 100 degrés). »

D'après I. Trbojević Milošević cet exemple représente une illustration extraordinaire de la thèse de la base sémantique unique des verbes modaux dans la langue serbe, comme cela est le cas dans la langue anglaise. Dans cet exemple le verbe *morati* revêt une signification épistémique située tout à fait à la fin de l'échelle déontique.

Ainsi cet exemple pourrait-il être paraphrasé :

Les circonstances (dont l'avantage évident de la qualité de notre équipe) exigent la victoire de notre équipe.

En employant le potentiel, on atteint l'augmentation de la distance épistémique (ou la divergence relative du monde exprimé et du monde de référence) :

(24'') Naši *bi morali* pobediti jer su izrazito bolji.
Nôtres furent du gagner...

Les nôtres **devraient** gagner car ils sont nettement mieux.

Il est clair que la composante déontique disparaît de cet exemple où le locuteur atténue son jugement épistémique en exprimant au moyen du potentiel un doute quant à la vocation de la proposition à s'avérer véridique. Ainsi la paraphrase se présenterait comme suit :

Iako okolnosti (među kojima je kvalitet našeg tima) zahtevaju da naš tim pobedi, dopuštam da ima okolnosti koje su mi nepoznate a koje mogu da ometu pobedu.

Bien que les circonstances (dont la qualité de notre équipe) exigent la victoire de notre équipe, j'admets l'existence de circonstances que j'ignore et qui peuvent compromettre la victoire.

3.2.1. Synthèse et commentaires supplémentaires

On considère le verbe *morati* comme le vrai verbe modal, lié aux modalités déontique et épistémique. Selon B. Hansen (2007), *morati* possède les traits morpho-syntaxiques suivants figurant dans les trois types de constructions modales, ce que nous présentons dans le tableau ci-dessous :

Type de construction	Encodage syntaxique du sujet		Accord avec le sujet		Marquage du temps et du mode	
	Nominatif	Datif	Modal	Verbe principal	Modal	Verbe principal
Type 1	+	-	+	-	+	-
Type 2	+	-	+	+	+	-
Type 5b	+	-	-	+	-	+

- type 1 : Ivan_{Nom} i Slobodan_{Nom} **moraju**_{Acc} raditi.
Ivan et Slobodan **doivent** travailler.
- type 2 : Ivan_{Nom} i Slobodan_{Nom} **moraju**_{Acc/TM} da rade_{Acc}.
Ivan et Slobodan **doivent** travailler.
- type 5b : Ivan_{Nom} i Slobodan_{Nom} **mora** da su radili_{Acc/TM}.
Ivan et Slobodan **doivent** avoir travaillé.

Nous avons constaté que les types 1 et 2 reflètent le lien entre *morati* et la modalité déontique, tandis que le type 5b représente sa connexion avec la modalité épistémique. Soulignons que la caractéristique de l'usage épistémique du verbe *morati* au sens syntaxique est l'impersonnalité (la personne est reconnue dans la forme verbale de la *da*-clause) ainsi que l'antéposition par rapport au sujet (Piper 1983:168). En reprenant le terme de P. Piper, il s'agit de *morati* persuasif non apodictique qui peut se substituer facilement aux expressions modales comme *sigurno* ('certainement'), *bez sumnje* ('sans doute'), *verujem da* ('je crois que'), *uveren sam da* ('je suis convaincu que'). La postposition et l'usage des formes accomplies du verbe *morati* représentent une caractéristique de l'usage déontique.

En employant le potentiel de *morati*, on a démontré que la composante déontique s'atténue :

- type 1 : Ivan_{Nom} i Slobodan_{Nom} **bi morali**_{Acc} raditi.
Ivan et Slobodan **devraient** travailler.
- type 2 : Ivan_{Nom} i Slobodan_{Nom} **bi morali**_{Acc/TM} da rade_{Acc}.
Ivan et Slobodan **devraient** travailler.

tandis que la composante épistémique est mise en question :

- type 5b : Ivan_{Nom} i Slobodan_{Nom} ***bi moralo** da su radili_{Acc/TM}.
Ivan et Slobodan **devraient** avoir travaillé.

Nous avons proposé l'explication basée sur notre hypothèse de l'inactualité du potentiel : les jugements épistémiques forts orientés vers le passé (**bi moralo da su radili*) ne peuvent pas être exprimés par le potentiel du verbe *morati*, car le potentiel ne peut pas marquer les actions réalisées.

S'agissant des jugements épistémiques sur une action (un état, un événement) soit présente soit non réalisée, il est possible d'employer le potentiel de *morati* produisant l'atténuation :

To *bi moralo* biti skupo.
Cela *devrait* être cher.

To *bi moralo* nekako da se sredi.
Cela *devrait* s'arranger en quelque sorte.

Il est à noter qu'à notre avis le potentiel de *morati* dans son emploi épistémique doit revêtir la forme impersonnelle, souvent se référant au pronom impersonnel *to* ('cela'), ce qui se remarque dans les exemples acceptables *supra*.

I. Trbojević Milošević indique qu'avec le potentiel dans ces contextes peut apparaître l'ambiguïté, *i.e.* il peut apporter les différentes interprétations : concessive (a), contrefactuelle (b) et même déontique (c), ce qui s'aperçoit dans les paraphrases des exemples proposées par l'auteure :

Pa ti *bi moralo* biti naša.
Mais tu *devrais* être des nôtres.
(a) *Bien que les circonstances soient de nature à me faire constater que tu es des nôtres, j'admets l'existence de circonstances que j'ignore et qui peuvent dire le contraire, ou*

(b) *Certaines circonstances sont de nature à me faire constater que tu es des nôtres, mais la réalité me démentit – le fait est que tu n'es pas des nôtres.*

To *bi moralo* nekako da se sredi.
Cela *devrait* s'arranger en quelque sorte.
(c) *parce que je (ou les circonstances) l'exige/exigent.*

À notre avis, le rôle du co(n)texte est essentiel pour inférer ces interprétations, et il faut mentionner que les co(n)textes en italique *supra* sont construits de la part de l'auteure pour montrer la fusion des significations déontique et épistémique du verbe *morati*.

Nous contestons l'interprétation contrefactuelle de l'exemple mentionné *supra* qui contredit l'instruction de *morati* d'attribuer à la proposition la valeur de véridicité du plus haut degré. Partant de cette instruction, cet exemple peut signifier le possible, *i.e.* *le fait est que tu es des nôtres*. Aussi, si on ajoute la suite de type *parce que je (ou les circonstances) l'exige/exigent* à n'importe lequel exemple l'interprétation déontique est inévitable.

3.2.1.1. *Morati* et la théorie de la grammaticalisation

La remarque de I. Trbojević Milošević concernant la fusion des significations déontique et épistémique de *morati* est pertinente pour notre travail, parce qu'elle nous permet d'introduire notre hypothèse sur les sens de *morati* s'inscrivant dans le cadre de la théorie de la grammaticalisation :

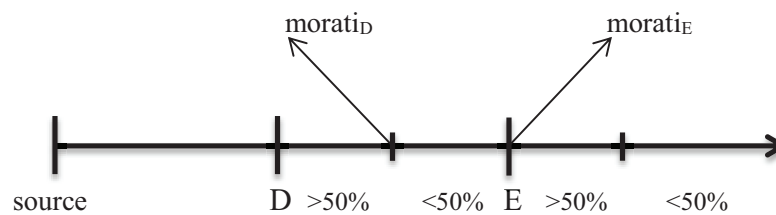
la possibilité de *morati* d'attribuer à la proposition la valeur de véridicité du plus haut degré provient de ses significations déontiques.

Mentionnons que nous sommes la première à essayer d'appliquer la théorie déjà mentionnée sur les verbes modaux en question et de déterminer leur chemin d'évolution.

Nous avons trouvé chez Piper (2001 : 172) que *morati* a/avait la signification « devoir quelque chose à quelqu'un », ce qui peut représenter son sens pré-modal. Le chemin de grammaticalisation pourrait partir de cette source menant aux sens déontiques à partir desquels pourraient se développer les sens épistémiques de ce verbe :

sens pré-modal « devoir quelque chose à quelqu'un » → *sens déontiques « nécessité »* → *sens épistémiques « possibilité (<50%) »*

Généralement, *morati* est vu comme le plus solennel dans les contextes déontiques (*morati_D*) et par conséquent, nous le situons au centre de l'échelle déontique. Du fait que *morati* épistémique (*morati_E*) exprime le plus haut degré de supposition, il est situé à la fin de l'échelle déontique, ce que nous essayerons de montrer ci-dessous :



La proposition de ce chemin, qui reste à être examinée par nos recherches futures, est semblable à celle de C. Barbet concernant *devoir*, mais il est des différences entre *morati* et *devoir* dans le degré de leur développement.

Cela est évident dans les exemples français fonctionnant comme les équivalents où *devoir* répond à toutes les significations de *morati* même dans les contextes où *morati* est exclu / ambigu, ce que l'on a vu dans les cas analysés au point 3.2. Ensuite, le fait que *morati* doit revêtir la forme impersonnelle pour être appelé épistémique, que l'ambiguïté apparaît dans certains cas entraînée par la présence de *morati* épistémique, pourrait signifier que ses sens épistémiques ne sont pas tout à fait développés. Autrement dit, le verbe *morati* sous forme impersonnelle ne se comporte pas comme un verbe, mais plutôt comme un adverbe modal de type *sigurno* ('certainement'), *bez sumnje* ('sans doute').

Nous allons voir *infra* que *morati* et *trebati* alternent en quelque sorte pour pouvoir correspondre à *devoir*. Ce fait nous a permis également de conclure que les verbes *morati* et *devoir* ont le même parcours d'évolution, mais occupent différentes positions sur ce chemin, *i.e.* le verbe *morati* n'a pas atteint le niveau de développement de ses sens épistémiques auquel se trouve *devoir*.

3.3. Verbe modal *moći* ('pouvoir')

Ce verbe est qualifié, tout comme le verbe *morati*, de verbe modal central dans la langue serbe. Il représente le support principal de la signification épistémique, ainsi que *morati*, exprimant la possibilité objective logique (25) et le degré moyen de probabilité – le cas où il est suivi par le verbe-complément habituellement à l'infinitif (26). Il peut aussi exprimer la permission (modalité déontique, 27), et la capacité dynamique (28). En d'autres termes, le verbe *moći* se comporte comme opérateur de la modalité aussi bien épistémique que radicale (c'est-à-dire déontique et dynamique), ce qui indique encore le caractère plausible de la thèse de la base sémantique unique de la modalité en général.

(25) S pasošem **sam** bar **mogao** slobodno da se krećem.
 Avec le passeport ai au moins pu librement que se déplace.
 (25') Avec le passeport je **pouvais** au moins me déplacer librement.

(26) Žena **je mogla** imati 20 godina.
 Femme a pu avoir 20 ans.
 (26') La femme **aurait pu** avoir 20 ans.

(27) Niko **ne može** glasati bez podnošenja dokaza o svom identitetu.
 Personne non peut voter sans...
 (27') Personne ne **peut** voter sans présenter la preuve de son identité.

(28) Ujak **je mogao** da izjavi ljubav na četiri jezika, ovo je naučio iz priručnika
Ljubav u celom svetu, sa sličicama.
 Oncle a pu que déclare l'amour...
 (28') L'oncle **pouvait** déclarer l'amour en quatre langues, ce qu'il a appris dans le manuel *Amour à travers le monde*, avec des images.

Dans les grammaires traditionnelles est fait mention que la combinaison de *moći* avec l'infinitif ou avec la construction *da+présent* est pertinente. On infère plutôt la possibilité avec l'infinitif, et avec *da+présent* la capacité du sujet. Soulignons que cette constatation ne représente pas une règle et que le rôle du co(n)texte est le plus important pour la détermination de ces significations. L'explicitation développée suit *infra*.

Selon B. Hansen, le verbe *moći* ne peut figurer que dans deux constructions morpho-syntaxiques, c'est-à-dire dans les deux premiers types déjà évoqués où se trouve *morati* :

(29) Ivan i Slobodan **mogu** raditi.
 Ivan et Slobodan peuvent travailler.
 (29') Ivan et Slobodan **peuvent** travailler.

(30) Ivan i Slobodan **mogu** da rade.
 Ivan et Slobodan peuvent que travaillent.
 (30') Ivan et Slobodan **peuvent** travailler.

Dans le premier cas *moći* au présent et en combinaison avec l'infinitif peut indiquer la possibilité, mais aussi la permission ; il s'agit, donc, d'un exemple ambigu. En fait, il est difficile en serbe de distinguer la modalité épistémique de la modalité déontique, ce que Trbojević Milošević affirme aussi (2004 : 159). Dans le second cas où *moći* au présent figure dans la structure *da+présent*, il s'agit plutôt de la capacité du sujet, mais il est également possible d'inférer la signification de permission. Le co(n)texte plus large, ainsi que le sémantisme des verbes-compléments, est indispensable pour préciser ces significations.

En ce qui concerne le potentiel du verbe *moći*, on peut remarquer que les composantes épistémique et déontique, *i.e.* les sens de probabilité et de permission, sont affaiblies. On infère plutôt les sens de probabilité moyenne et de conseil dans les exemples suivants (par rapport aux exemples *supra*) :

(31) Ivan i Slobodan **bi mogli** raditi.
 Ivan et Slobodan furent pu travailler.

(31') Ivan et Slobodan *pourraient* travailler.

(32) Ivan i Slobodan *bi mogli* da rade.
Ivan et Slobodan furent pu que travaillent.

(32') Ivan et Slobodan *pourraient* travailler.

Aussi, le sens des phrases est transposé dans le domaine hypothétique :

Ivan i Slobodan *bi mogli* raditi ako misle da napreduju.
Ivan et Slobodan *pourraient* travailler s'ils pensent faire des progrès.

Il faut souligner que les cas où figure le potentiel du verbe *moći* entraînent des ambiguïtés. Comme on l'a vu *supra*, il est également possible d'interpréter le même exemple comme désignant une probabilité moyenne ou exprimant le sens de conseil.

On peut, donc, remarquer que le verbe *moći* exprime la modalité pour laquelle on ne peut pas préciser à première vue si elle est épistémique ou radicale. I. Trbojević Milošević note que ces cas limite sont assez nombreux.

L'auteure mentionne aussi l'usage dit « sporadique » du verbe *moći* et le problème de distinction entre cette valeur du verbe en question et la valeur de capacité. Notons que ce sont des valeurs canoniques attribuées au verbe *pouvoir* en français.

Dans le cas suivant

(33) ... i najneviniji	komentar	<i>možu</i>	da	shvate	kao tešku kritiku,
što ih	<i>može</i>	još dublje	gurnuti u bolest.		
...et le plus bénin	commentaire	<i>peuvent</i>	que	comprennent...	
que les	<i>peut</i>	encore plus	pousser...		

(33') ...même le commentaire le plus bénin ils *peuvent* comprendre comme une critique sévère, ce qui *peut* les pousser encore plus dans leur maladie.

možu dans la première partie de la phrase peut être interprété comme dynamique (*imaju sposobnost da shvate* = 'ont la capacité de comprendre') ou bien comme « sporadique », existentielle, ce qui vaut aussi pour *može* dans la seconde partie de la phrase.

On peut paraphraser cet exemple qui contiendrait un quantificateur existentiel, comme *ponekad* ('parfois'), ou *neki* ('un', 'certain') :

(33'') Ponekad i najneviniji komentar shvataju kao...i to ih ponekad gura u još dublju bolest...

Parfois ils comprennent le commentaire le plus bénin comme...et cela les pousse parfois encore plus profond dans leur maladie...

Nous aimerons ajouter un sens supplémentaire que le verbe *moći* peut produire. En fait, c'est grâce à notre analyse comparative que nous avons réussi à dévoiler que ce verbe serbe peut figurer comme équivalent du verbe *pouvoir* dénotant la concession :

(34) *Možeš* da plačeš ceo dan, zabranjujem ti da izađeš s društvom večeras.
peux que pleure

(34') Tu *peux* pleurer toute la journée, je t'interdis de sortir avec tes amis ce soir.

Pour pouvoir inférer le sens en question, il faut notamment consulter le co(n)texte et analyser la relation entre les deux propositions impliquant que le sens de concession est en vigueur.

L'emploi du potentiel du verbe *moći* est possible également :

(34'') *Mogla bi* da plačeš ceo dan, nečeš izaći s društvom večeras.
pu fut que pleure
Tu *pourrais* pleurer toute la journée...

Nous avons déjà explicité l'emploi concessif du potentiel (cf. le chapitre 3 au point 4.3.6). Ce type de potentiel est toujours lié à l'expression d'une condition et nous le considérons comme un sous-type de potentiel hypothétique. Ainsi nous pouvons paraphraser l'exemple *supra* de la manière suivante :

(34''') Čak i kada *bi plakala* ceo dan, ne *bi izašla* s društvom večeras.
fut pleuré non fus sorti
Même si tu *pleurais* toute la journée, tu ne *sortirais* pas avec tes amis ce soir.

Soulignons que l'interprétation concessive du potentiel du verbe *moći* dépend nécessairement du co(n)texte.

I. Trbojević Milošević indique aussi que le verbe *moći* peut alterner avec la locution *moguće je + da-clause* ('il est possible que'), ou bien, peut être remplacé par les formes impersonnelles *može se* ('il se peut') + *infinitif* et *može biti* ('il se peut que') + *da-clause* :

→ Moguće je da i najneviniji komentar shvate kao tešku kritiku.
Possible est que et le plus bénin commentaire comprennent comme une critique sévère.
→ Il est même possible qu'ils comprennent le commentaire le plus bénin comme une critique sévère.

Najjača tajvanska opoziciona stranka sada ne igra na kartu nezavisnosti, plašeći se da *mogu* izgubiti glasače.
craignant se que peuvent perdre électeurs.

Le parti d'opposition taïwanais le plus fort ne joue pas maintenant sur la carte de l'indépendance, craignant qu'il puisse perdre les électeurs.

→ Može biti da najjača tajvanska opoziciona stranka izgubi glasače.
→ Il se peut que le parti d'opposition taïwanais le plus fort perde les électeurs.

La possibilité de cette commutation, ainsi que l'interprétation évoquée *supra* qui inclut la lecture aussi bien sporadique qu'épistémique de *moći*, témoignent clairement de l'usage épistémique de ce verbe, tandis que dans les cas de la modalité radicale pure cela n'est pas possible (Trbojević Milošević 2004 : 161). L'auteure conclut qu'à l'origine de cette ambiguïté et de la pluralité des sens réside la forme personnelle du verbe dans laquelle se trouve le verbe *moći* dans les exemples précédents. Soulignons que cela vaut également pour le potentiel du verbe *moći*.

Dans les exemples suivants, le verbe prend des formes impersonnelles et il n'y a aucun doute quant à son interprétation épistémique en tant que seule possible, indépendamment du peu d'informations qu'offre le co(n)texte. Trbojević Milošević ajoute une explication de plus résidant dans la nature même de la modalité épistémique qui est située en dehors de la proposition, c'est-à-dire qu'elle modifie « de l'extérieur » toute la proposition, contrairement à la modalité radicale

qui est « incorporée » dans la proposition et la modifie « du dedans ». La forme impersonnelle du verbe, par conséquent, agit comme un opérateur « externe », tandis que la forme personnelle incorpore le mode dans la proposition.

(35) *Može se* lako desiti da prođu i obrnutim smerom na najbrži i najgadniji način.
 Peut se facilement arriver que passent...

(35') *Il se peut* facilement arriver qu'ils passent dans le sens inverse de la manière la plus rapide et la plus dégoûtante.

(36) KARTER. Znači, to je bilo više onako, mislim psihološka stvar.
 Donc, ce a été plus comme, ...

VINI. *Može biti*. Ne znam.
 Peut être.

(36') CARTER. C'était, donc, plus comme, je pense une chose psychologique.

VINI. *Peut-être*. Je ne sais pas.

Les deux exemples *supra* illustrent clairement la position selon laquelle la modalité épistémique est toujours « actuelle », indépendamment du fait que la proposition est liée au présent, au futur ou au passé. Le jugement épistémique, en tant que manifestation de la pensée spéculative, est toujours au présent et c'est pour cette raison qu'il existe la possibilité de rechercher la modalité dans le cadre de la théorie des verbes performatifs, c'est-à-dire, des actes de parole. Dans l'exemple du dialogue, le locuteur Vini émet son jugement épistémique sur quelque chose qui a eu lieu (ou n'a pas eu lieu) et étaye ce jugement avec la négation du verbe factif (*Ne znam da li je tako bilo*).

On a déjà mentionné qu'avec l'emploi du potentiel du verbe *moći* suit l'augmentation de la distance épistémique, ou l'affaiblissement du jugement épistémique :

(37) Bjanka je izjavila da je muči pomisao šta *bi moglo* da se dogodi
 toj trojici studenata.
 Bianca a dit que l'a troublé pensée que fut pu que se arrive...

(37') Bianca a dit qu'elle était troublée par la pensée de ce qui *pourrait* arriver à ces trois étudiants.

(38) Ako je to istina, *moglo bi* da dođe do postepenog propadanja saveza, sa
 mogućim strašnim posledicama.
 Si est ce vérité, pu fut que vient jusque...

(38') Si cela est vrai, il *pourrait* y avoir une détérioration progressive de l'alliance, avec des conséquences désastreuses.

Il faut souligner que particulièrement dans cet usage, indubitablement épistémique, le verbe *moći* apparaît aussi sous forme impersonnelle et qu'il est suivi d'une *da*-clause ou de l'infinitif.

Il est des exemples intéressants, aussi bien avec le verbe *morati* qu'avec le verbe *moći*, où ces verbes apparaissent dans leur forme impersonnelle, mais au parfait, de sorte que l'on peut mettre en cause l'actualité inconditionnelle de la modalité épistémique évoquée *supra*.

(39) *Moralo* ih je *biti* bar pedeset.
 Du (forme impersonnelle) les a être au moins cinquante.

(39') Ils *auraient dû* être au moins cinquante.

- (40) *Moralo* mu je *biti* bar pedeset godina.
 Du (forme impersonnelle) lui a être au moins cinquante ans.
 (40') Il *aurait dû* avoir au moins cinquante ans.
- (41) *Moglo* ih je *biti* oko trideset.
 Pu (forme impersonnelle) les a être une trentaine.
 (41') Ils *auraient pu* être une trentaine de personnes.
- (42) *Moglo* joj je *biti* nešto više od četrdeset godina.
 Pu (forme impersonnelle) lui a être un peu plus de quarante ans.
 (42') Elle *aurait pu* avoir un peu plus de quarante ans.

En regardant de plus près, cependant, nous voyons que le jugement épistémique est prononcé au présent et qu'il se rapporte à une situation dans laquelle le locuteur s'était trouvé dans le passé. Dans tous ces exemples on peut procéder à des modifications qui pourtant ne changeront pas la valeur sémantique de l'énoncé :

- (39'') *Mora* (*biti*) da ih je bilo bar pedeset.
 Doit (forme impersonnelle) (être) que les a été au moins cinquante.
 Il *devait* y avoir au moins cinquante personnes.
- (40'') *Mora* (*biti*) da mu je bilo bar pedeset godina.
 Doit (forme impersonnelle) (être) que lui a été au moins cinquante ans.
 Il *devait* avoir au moins cinquante ans.
- (41'') *Može* *biti* da ih je bilo oko trideset.
 Peut être que les a été environ trente.
 Il *se peut* qu'il y ait eu environ trente personnes.
- (42'') *Može* *biti* da joj je bilo nešto više od četrdeset godina.
 Peut être que lui a été un peu plus de quarante ans.
 Il *se peut* qu'elle ait eu un peu plus de quarante ans.

Les modifications citées *supra* étant possibles, le lien entre l'impersonnalité et la modalité épistémique se voit pourtant vérifié.

Trbojević Milošević offre une explication décrivant pourquoi cela arrive et indique qu'il s'agit là d'un changement dû à l'économie du langage : lorsque la structure de la langue permet déjà d'ajouter au verbe modal en usage épistémique une terminaison personnelle, la longue *da*-clause (non économique) est abrégée de manière à ce que le verbe de son prédicat prenne la forme de l'infinitif. Donc, les phrases avec la forme du verbe modal au parfait et la *da*-clause avec une forme verbale personnelle, ne seraient pas possibles :

- (39''') **Moralo* je da ih je bilo bar pedeset.
 *Du (forme impersonnelle) a que les a été au moins cinquante.
- (40''') **Moralo* je da mu je bilo bar pedeset godina, etc.
 * Du (forme impersonnelle) a que lui a été au moins cinquante.
- Il *devait* qu'il y avait au moins cinquante personnes...

3.3.1. Synthèse

Le verbe *moći* est qualifié, tout comme le verbe *morati*, de vrai verbe modal et il fonctionne comme opérateur de la modalité aussi bien épistémique que déontique. Selon Hansen (2007) il ne peut figurer que dans les deux premiers types de constructions morpho-syntaxiques :

Type de construction	Encodage syntaxique du sujet		Accord avec le sujet		Marquage du temps et du mode	
	Nominatif	Datif	Modal	Verbe principal	Modal	Verbe principal
Type 1	+	-	+	-	+	-
Type 2	+	-	+	+	+	-

- type 1 : Ivan_{Nom} i Slobodan_{Nom} **moğu**_{Acc} raditi.
Ivan et Slobodan **peuvent** travailler.
- type 2 : Ivan_{Nom} i Slobodan_{Nom} **moğu**_{Acc/TM} da rade_{Acc}.
Ivan et Slobodan **peuvent** travailler.

Les deux types sont ambigus, *i.e.* le type 1, où l’infinitif suit *moći*, peut marquer la possibilité mais aussi la permission, tandis que le type 2, où *da+présent* suit *moći*, peut exprimer la capacité mais également la permission. I. Trbojević Milošević mentionne aussi l’usage sporadique du verbe *moći* et le problème de distinction entre cette valeur du verbe en question et la valeur de capacité. Nous avons présenté également la possibilité de *moći* de marquer la concession.

Pour éviter l’ambiguïté et la pluralité de sens, il faut avoir recours au co(n)texte et au sémantisme des verbes-compléments et au test de commutation entre *moći* et les locutions *moğuće je + da-clause* (‘il est possible que’), *može se + infinitif* (‘il se peut’), et *može biti + da-clause* (‘il se peut que’), proposé par I. Trbojević Milošević. On a constaté également que *moći* sous formes impersonnelles se réfère automatiquement à l’épistémique, alors que les formes personnelles imposent l’ambiguïté de sens.

L’emploi du potentiel du verbe *moći* est possible dans les deux types de constructions morpho-syntaxiques déjà mentionnés où il produit l’affaiblissement des composantes épistémique et déontique. En se trouvant sous la forme personnelle, le potentiel de *moći* entraîne également l’ambiguïté comme *moći* au présent, alors que le potentiel de *moći* impersonnel n’apporte que l’interprétation épistémique affaiblie :

- type 1 : Ivan_{Nom} i Slobodan_{Nom} **bi moęli**_{Acc} raditi.
Ivan et Slobodan **pourraient** travailler.
- type 2 : Ivan_{Nom} i Slobodan_{Nom} **bi moęli**_{Acc/TM} da rade_{Acc}.
Ivan et Slobodan **pourraient** travailler.

Moglo bi biti da Ivan i Slobodan sada rade.
Il se pourrait qu’Ivan et Slobodan travaillent maintenant.

3.3.1.1. *Moći* et la théorie de la grammaticalisation

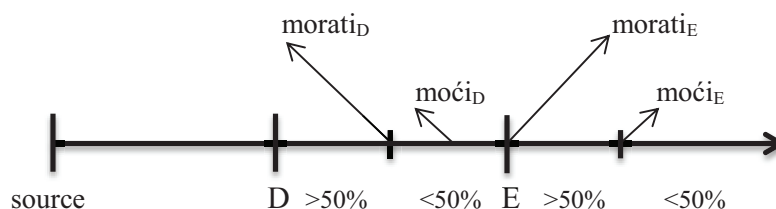
Comme dans le cas de *morati*, nous posons que le verbe *moći* a développé ses sens épistémiques à partir de ses sens déontiques. À notre avis, son chemin de grammaticalisation pourrait partir de son sens source pré-modal « être puissant » qui se trouve à la base de sa signification comme dans le cas de *pouvoir* en français. À partir de cette source se développent ses sens déontiques :

la capacité qui mène à la permission, et puis ses sens épistémiques : la possibilité épistémique et la probabilité (de degrés moyen) :

*sens pré-modal « être puissant » → sens déontiques « nécessité » → sens épistémiques
« possibilité (>50%) »*

Soulignons que notre proposition du parcours de grammaticalisation de *moći* est à vérifier par les recherches supplémentaires, notamment diachroniques. Malgré ce fait, notre hypothèse nous permet d'essayer de montrer la position de *moći* désignant les modalités déontique et épistémique par rapport à *morati* sur l'échelle proposée par nous *supra*. La comparaison de la relation entre ces deux verbes, et le verbe *trebati* dont la description suit *infra*, et les verbes *devoir* et *pouvoir* en français, pourrait nous dévoiler leurs similarités et leurs différences (si elles existent).

Dans le cas de *moći*, l'expression de la modalité déontique est plus faible que celle de *morati*, alors que son expression de la modalité épistémique est plus forte que celle de *morati* :



D'après les exemples utilisés dans l'analyse *supra*, nous posons qu'à la différence de *morati* et de *devoir* qui marquent les différents niveaux de développement de ses sens modaux, les verbes *moći* et *pouvoir* sont équivalents.

3.4. Verbe modal *trebati* ('falloir')

Avec les considérations sur ce verbe modal nous terminons le passage en revue des moyens d'expression de la modalité épistémique dans la langue serbe concernant les modaux qui sont pertinents pour notre travail. Du fait que l'on a noté des occurrences de *trebati* dans notre corpus où il représente parfois l'équivalent du verbe français *devoir* et où il entraîne certains changements sémantiques et pragmatiques dans la proposition, nous voulons effectuer une description abrégée de ce verbe.

Selon B. Hansen, le verbe *trebati* peut figurer dans tous les types de constructions morpho-syntaxiques. Cependant, il peut figurer dans les types 1 et 2, où les verbes modal et principal s'accordent avec le sujet en genre et en nombre, seulement sous la condition qu'il soit au passé composé ou au potentiel :

- (43) *Trebala* je dosad da stigne / stići. (Piper 2005 : 645)
 Fallu (p.p. féminin) a que arrive (prés) / arriver.
 (43') Elle **devait** arriver jusqu'à maintenant.

Dans la construction de type 3, le sujet n'est pas au nominatif mais peut être encodé ou non par le datif. Comme il n'y a pas d'accord avec le sujet, le modal prend la forme impersonnelle :

- (44) *Treba* mi spremi sve što je potrebno za put.
 Faut (prés) me (Dat) préparer
 (44') *Il faut* me préparer tout ce qui est nécessaire pour le voyage. / Je dois préparer tout ce qui est nécessaire pour le voyage.
- (45) *Treba* raditi.
 Faut (prés) travailler
 (45') *Il faut* travailler.

La construction de type 4 est semblable à celle de type 3 contenant aussi le modal impersonnel avec le sujet au datif suivi de *da+présent* :

- (46) Cvijanu_{Dat} *je trebalo*_{TM} da ponovo radi_{Acc} i da se psihički odmori_{Acc} u promenjenoj sredini.
 Cvijan (Dat) a fallu (pc) que travaille (prés) et que se repose (prés)
 (46') Cvijan, il lui *fallait* travailler de nouveau et se reposer mentalement dans un environnement modifié.

Dans la construction de type 5, le sujet est au nominatif et s'accorde avec le verbe principal qui marque le temps / le mode (5b) ou c'est le modal qui marque le temps / le mode (5a) :

type 5a :

- (47) [Mnoge reči imaju više od jednog značenja] mi_{Nom} *treba*_{TM}
 da izaberemo_{Acc} ono značenje koje ima najviše smisla u datom kontekstu.
 nous (Nom) faut (prés. forme impers)
 que choisissons (prés)
- (47') Beaucoup de mots ont plus d'un sens; nous *devons* sélectionner le sens qui fait le plus de sens dans le contexte.
- (48) To *bi*_{TM} ja_{Nom} *trebalo*_{TM} vas da pitam_{Acc}.
 Cela fus (ps d'être) je fallu (p.p) vous que demande (prés)
 (48') Cela, je *devrais* vous demander.

type 5b :

- (49) Oni_{Nom} *treba* da su takođe proizašli_{TM/Acc} iz Hrama a otac Subiz, učeni
 majstor drvodeljstva, *treba* da je njihov osnivač.
 Ils (Nom) faut (prés. forme impers) que sont sortis (pc)
 faut (prés. forme impers) que est (prés)
 (49') Ils *doivent* également être sortis du temple et le père Soubise, maître-artisan du bois, *doit* être leur fondateur.

Toutes les constructions révèlent le lien entre *trebati* et la modalité déontique, sauf la construction de type 5b où il s'agit de *trebati* épistémique. Le potentiel de *trebati* peut être employé dans tous les exemples produisant l'effet d'atténuation.

Le verbe *trebati* appartient essentiellement aux verbes modaux qui expriment une modalité déontique plus faible. Sa signification est désignée dans les grammaires traditionnelles en premier lieu comme la signification d'un besoin.

Conformément aux analyses sémantiques plus récentes de la modalité, Trbojević Milošević (2004 : 165) ajoute qu'on pourrait dire qu'il revêt la signification d'une obligation morale qui, elle aussi, peut être expliquée métaphoriquement comme une force (morale) de contrainte (il est vrai, d'une intensité inférieure à celle de la force de l'autorité reconnue, peut-être déjà du fait qu'il s'agit d'une force interne et non d'une force externe).

Néanmoins, il exprime aussi une modalité épistémique plus faible que le verbe *morati*, mais, d'après I. Trbojević Milošević, plus forte que la modalité épistémique exprimée par le verbe *moći*. Comparons les exemples suivants :

(50) To *mora* da je moj muž.
Ce doit que est mon mari.
(50') Cela *doit* être mon mari.

(51) To *treba* da je moj muž.
Ce faut que est mon mari.
(51') Il *faut* que ce soit mon mari.

(52) To *može* biti moj muž.
Ce peut être mon mari.
(52') Il *se peut que* ce soit mon mari.

En (50), le verbe *morati* peut être paraphrasé comme :

Mes prémisses et les preuves directes me forcent à conclure...

tandis que l'on paraphrase la même proposition avec le verbe *trebati* (51) comme :

Mes prémisses m'obligent de conclure...mais les preuves peuvent démentir ma conclusion.

Finalement, on interprète le cas où figure *moći* (52) comme :

Mes prémisses me suggèrent de conclure...mais les preuves peuvent démentir ma conclusion.

Le choix du mot *obliger* n'est point fortuit ; la contrainte ne nous laisse pas le choix, tandis que nous pouvons honorer ou non une obligation. Aussi ce mot met-il en exergue la distance épistémique qui est celle du locuteur envers la proposition *to je moj muž* (*c'est mon mari*).

Cette paraphrase vaut de toute évidence, pour les exemples suivants aussi :

(53) *Treba* da stignu svakog časa.
Faut que arrivent chaque instant.
(53') Il *faut* qu'ils arrivent chaque instant. / Ils *doivent* arriver chaque instant.

(54) *Treba* da su već stigli.
Faut que sont déjà arrivés.
(54') Il *faut* qu'ils soient déjà arrivés. / Ils *doivent* être arrivés.

(55) *Trebalo bi* da stignu svakog časa.
Fallu fut que arrivent chaque instant.
(55') Il *faudrait* qu'ils arrivent chaque instant. / Ils *devraient* arriver chaque instant.

- (56) *Trebalo bi da su već stigli.*
 Fallu fut que sont déjà arrivés.
 (56') Il *faudrait* qu'ils soient déjà arrivés. / Ils *devraient* être déjà arrivés.

Il est toutefois clair que dans les deux premiers exemples il s'agit d'une prévision sur la base des prémisses, tandis que dans les deux autres il s'agit d'une spéculation sur un événement dans le passé, pour lequel le locuteur ne sait pas s'il a eu lieu ou n'a pas eu lieu, mais il tire ses conclusions de ses prémisses qui sont de nature à obliger le locuteur à tirer cette conclusion. Trbojević Milošević note que tout comme à l'occasion des usages (et interprétations) épistémiques des verbes *morati* et *moći*, dans le verbe *trebati* nous retrouvons aussi le lien entre l'usage impersonnel et la modalisation épistémique. Certes, s'agissant du verbe *trebati*, cette image est embrumée par la norme linguistique qui insiste sur l'usage impersonnel dans toutes les significations et dans tous les usages du verbe *trebati*, sauf quand celui-ci est transitif et signifie « avoir besoin de quelque chose » comme dans la phrase :

- (57)? I ne znaš koliko *trebam* tvoje prisustvo.
 * Et non sais combien *je faut ta présence.
 (57') Tu ne sais pas comment il me *faut* ta présence.

ce qui n'est pas très fréquent dans la pratique linguistique serbe, ou dans les phrases comme :

- (58) Juče si mi *trebala* ti, a danas mi *treba* tvoj direktor.
 (convers.)
 *Hier as me fallu tu, et aujourd'hui me faut ton directeur.
 (58') Hier, il me *fallait* toi, et aujourd'hui il me *faut* ton directeur.

ou

- (59) *Treba* mu tvoja pomoć. (convers.)
 *Faut lui ton aide.
 (59') Il lui *faut* ton aide.

Certains grammairiens soutiennent que *trebati* est un verbe médial (Trbojević Milošević 2004 : 162), ce qu'il est véritablement dans les exemples (57-59). Il y exprime un état de besoin de quelque chose, où l'on ne peut parler d'aucun des principaux types modaux. Cependant, Trbojević Milošević ajoute, si l'on devait insister sur sa modalité dans ces cas aussi, qu'il peut éventuellement exprimer la modalité dite *boulique* - le désir et le besoin étant des états relativement proches (le désir provoquant le besoin et *vice versa*), mais pourtant ce serait imposer la modalité là où sa présence n'est pas justifiée.

On pourrait dire que les grammaires normatives, qui insistent sur l'usage impersonnel de ce verbe, apportent plus de confusion que d'effets utiles.

Les phrases comme :

- (60) Ministri *bi trebali* da stave paraf. (STB, 3 décembre 1995)
 *Ministres furent fallu que mettent initiales
 (60') Il *faudrait* que les ministres mettent leurs initiales.
 (61) Oni *su trebali* da izvade dozvole svoje vlade. (STB, 13 juin 1995)
 *Ils ont fallu que prennent licences de son gouvernement

(61') Il **faudrait** qu'ils prennent une licence de son gouvernement.

(62) Skupština nema akta o kome **bi trebala** da se izjasni. (TVCG, 27 août 1995)

*Assemblée non a de lois dont fut fallu que se déclare

(62') L'Assemblée n'a pas de lois dont il **faudrait** qu'elle fasse une déclaration.

comme on le voit, sont entendues et même lues dans les médias qui devraient normalement encourager la norme linguistique. Cependant, cette pratique linguistique commence à devenir presque dominante, surtout quand il s'agit d'exprimer la modalité déontique, comme cela est le cas dans les exemples *supra*. Lorsque ce verbe exprime un jugement épistémique, la faute – qui relève de l'usage des formes personnelles – est bien moins fréquente.

Donc, le cas :

(63) ?**Trebaju** da stignu svakog časa.

*falloir (prés, 3^{ème} personne du pluriel) que arrivent chaque instant.

(63') Ils **devraient** arriver d'une minute à l'autre.

n'apparaîtra même pas chez les locuteurs cultivés de langue serbe, même si eux aussi sont enclins à utiliser les formes personnelles pour exprimer la modalité déontique.

Tanasić (1995-1996 : 44-51) fait ressortir le phénomène et la pratique apparaissant ces derniers temps dans la langue parlée, à savoir que ce verbe dans sa forme impersonnelle est utilisé avec le sujet au nominatif, ce qui, à son avis n'est pas justifié par la structure de la langue serbe. Il s'agit des phrases de type suivant :

(64) Zašto njihovi vojnici **treba** da idu u Bosnu ? (TVCG, 12 novembre 1995)

Pourquoi leurs soldats faut que vont à la Bosnie ?

(64') Pourquoi leurs soldats **doivent-ils** aller à la Bosnie ?

(65) Širak **je** večeras **trebalo** da primi i kopredsednika (STB, 11 juillet 1995)

Chirac a ce soir fallu que reçoit et co-président.

(65') Chirac **recevrait** ce soir le co-président aussi.

S. Tanasić fait ressortir l'impersonnalité apparente du premier exemple où, à son avis, il est question d'un usage de la forme personnelle, mais à cause de la troisième personne du singulier du présent qui est syncrétique avec la forme impersonnelle, cet usage est considéré comme impersonnel.

Il nous semble toutefois que ces phrases qu'un locuteur cultivé de langue serbe prend pour parfaitement acceptables (même si Tanasić a parfaitement raison en soutenant que le sujet au nominatif ne peut pas être suivi d'un verbe impersonnel), doivent signaler que quelque chose doit changer dans la norme de notre langue.

Cependant, dans l'exemple :

(65'') Širak **bi** večeras **trebalo** da je primio i kopredsednika.

Chirac fut ce soir fallu que a reçu et co-président.

Chirac **aurait reçu** ce soir le co-président aussi.

il est clair que *Širak* n'est pas le sujet du verbe *bi trebalo*, mais de *je primio*, ce qui devient plus évident après un réarrangement de l'ordre des mots :

(65''') **Trebalo bi** da je Širak večeras primio i kopredsednika.

Fallu fut que a Chirac ce soir reçu et co-président.
 Il *faudrait* que Chirac ait reçu ce soir le co-président aussi.

où l'on voit clairement qu'il s'agit là d'un jugement épistémique plus faible témoignant de l'obligation du locuteur de tirer une telle conclusion sur la proposition sur la base des prémisses dont il dispose, mais sans pouvoir prendre une attitude parfaitement positive envers sa véracité.

3.4.1. Synthèse

Le verbe *trebati* représente un vrai verbe modal en serbe. Son comportement morpho-syntaxique, décrit par Hansen (2007), est exposé dans le tableau ci-dessous. Il peut figurer dans les cinq constructions proposées par B. Hansen, sauf que son occurrence dans les types 1 et 2 doit se faire au passé composé ou au potentiel.

Type de construction	Encodage syntaxique du sujet		Accord avec le sujet		Marquage du temps et du mode	
	Nominatif	Datif	Modal	Verbe principal	Modal	Verbe principal
? Type 1	+	-	+	-	+	-
? Type 2	+	-	+	+	+	-
Type 3	-	+	-	-	+	-
Type 4	-	+	-	+	+	-
Type 5a	+	-	-	+	+	-
Type 5b	+	-	-	+	-	+

type 1 : *Trebala je* dosad da stigne.
 Elle *devait* arriver jusqu'à maintenant.

type 2 : *Trebala je* dosad stići.
 Elle *devait* arriver jusqu'à maintenant

type 3 : *Treba* raditi.
 Il *faut* travailler.

type 4 : Cvijan *je trebalo* da ponovo radi i da se psihički odmori u promenjenoj sredini.
 Cvijan, il lui *fallait* travailler de nouveau et se reposer mentalement dans un environnement modifié.

type 5a : [Mnoge reči imaju više od jednog značenja] mi_{Nom} *treba*TM da izaberemo_{Acc} ono značenje koje ima najviše smisla u datom kontekstu.
 Beaucoup de mots ont plus d'un sens; nous *devons* sélectionner le sens qui fait le plus de sens dans le contexte.

type 5b : Oni_{Nom} *treba* da su takođe proizašli_{TM/Acc} iz Hrama a otac Subiz, učeni majstor drvodeljstva, *treba* da je njihov osnivač.
 Ils *doivent* également être sortis du temple et le père Soubise, maître-artisan du bois, *doit* être leur fondateur.

Trebati est un modal exprimant une modalité déontique plus faible, ce qui se remarque dans tous les types *supra* sauf dans le type 5b où il est employé épistémiquement. Il exprime aussi une modalité épistémique plus faible que le verbe *morati*, mais plus forte que la modalité épistémique exprimée par le verbe *moći*.

I. Trbojević Milošević démontre que *trebati* peut marquer des jugements épistémiques sur une action passée, présente ou non réalisée, même au potentiel. Certes, tout comme à l’occasion des emplois épistémiques des verbes *morati* et *moći*, *trebati* lui aussi revêt la forme impersonnelle. En fait, la norme linguistique insiste sur l’usage impersonnel dans toutes les significations et dans tous les usages du verbe *trebati*. On peut remarquer ce fait dans tous les exemples cités sauf dans les types 1 et 2 exprimant la modalité déontique. Ces deux exemples sont attestés par Piper *et al.* (2005). I. Trbojević Milošević, elle aussi, représente les cas semblables à ceux déjà évoqués, ce qui indique que s’agissant du déontique la norme permet des exceptions. Tanasić (1995-1996) aborde la problématique de l’impersonnalité signalant que certaine chose doit changer dans la norme de langue serbe. Dans le cadre de son sujet, S. Tanasić cite l’exemple suivant :

Širak **bi** večeras **trebalo** da je primio i kopredsednika.
 Chirac fut (ps) ce soir fallu (p.p) que a reçu (pc) et co-président.
 Chirac **aurait reçu** ce soir le co-président aussi.

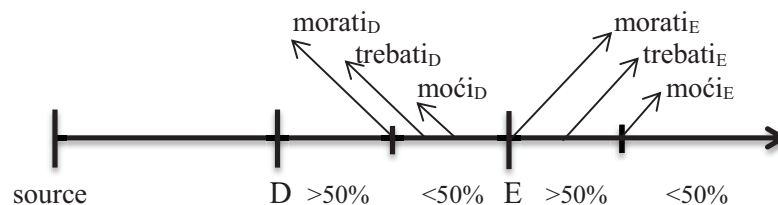
où figure le potentiel de *trebati* exprimant un jugement épistémique plus faible inféré sur la base des prémisses dont le locuteur dispose, ce qui renvoie à l’évidentialité. Ce fait est plus évident dans l’équivalent français où se trouve le conditionnel passé de *recevoir* évidentiel.

3.4.1.1. *Trebati* et la théorie de la grammaticalisation

Notre hypothèse de la dérivation des sens épistémiques à partir de ceux déontiques concerne également le verbe *trebati*. Nous tenons aussi à déterminer le parcours de grammaticalisation pour le verbe en question. Partant du fait que dans les grammaires traditionnelles la signification en premier lieu de *trebati* est celle d’un besoin, nous posons que son sens pré-modal pourrait être « avoir besoin ». Cette source pourrait mener aux sens déontiques de *trebati* à partir desquels se développent ses sens épistémiques :

sens pré-modal « avoir besoin » → *sens déontiques « nécessité (<50%) »* → *sens épistémiques « possibilité (<50%) »*

Comme nous l’avons déjà mentionné, le verbe *trebati* exprime une modalité épistémique plus faible que le verbe *morati*, mais plus forte que la modalité épistémique exprimée par le verbe *moći*. S’agissant du déontique, il exprime une modalité déontique plus faible que *morati*, mais plus forte que *moći*, ce que l’on essaie de montrer sur l’échelle ci-dessous :



Nous avons pu remarquer dans les exemples utilisés lors de la description du verbe en question *supra*, que les équivalents français de *trebati* peuvent être *falloir* et *devoir* (qui est également équivalent à *morati*). Aussi, nous allons voir *infra* que *morati* et *trebati* peuvent figurer comme

équivalents de *devoir*. Il faut souligner aussi le fait que le potentiel du verbe *trebati* employé dans tous les exemples où *morati* peut être interprété soit comme épistémique soit comme déontique, supprime toute ambiguïté du fait que l'expression des modalités déontique et épistémique de *trebati* est plus faible que celle de *morati*. Consultons les exemples suivants où figure *morati* ambigu :

Naši **moraju** pobediti jer su izrazito bolji.
Les nôtres **doivent** gagner car ils sont nettement mieux.

To **mora** nekako da se sredi.
Cela **doit** s'arranger en quelque sorte.

En employant le potentiel de *morati*, on atteint deux choses : l'augmentation de la distance épistémique et la disparition de la composante déontique :

Naši **bi morali** pobediti jer su izrazito bolji.
furent dû gagner
Les nôtres **devraient** gagner car ils sont nettement mieux.

To **bi moralo** nekako da se sredi.
fut dû
Cela **devrait** s'arranger en quelque sorte.

Cependant, le potentiel du verbe *trebati* renvoie indubitablement à la modalité épistémique. Par rapport au potentiel de *morati*, on infère plus facilement l'interprétation épistémique des exemples en question moyennant le potentiel de *trebati*, pour la raison déjà mentionnée - l'expression des modalités déontique et épistémique est plus faible avec *trebati* qu'avec *devoir* :

Naši **bi trebalo** da pobede jer su izrazito bolji.
furent fallu que gagnent
Les nôtres **devraient** gagner car ils sont nettement mieux.

To **bi trebalo** nekako da se sredi.
fut fallu
Cela **devrait** s'arranger en quelque sorte.

Tous ces faits impliquent que *morati* et *trebati* se complètent mutuellement pour pouvoir marquer les sens produits par *devoir*.

3.5. Usage du potentiel

Il n'est point de linguiste serbe qui mettrait en cause l'appartenance du potentiel à la catégorie des modes verbaux. En tant que mode verbal, la forme qui se compose du passé simple du verbe *biti* (*bih, bi, bi, bismo, biste, bi*) et du participe passé du verbe conjugué est naturellement liée à un éventail des significations modales :

p.s. de *biti* 'être' + p.p. de venir

- | | |
|--|--|
| 1. ja <i>bih došao</i>
je fus venu
je <i>viendrais</i> | 1. mi <i>bismo došli</i>
nous fûmes venus
nous <i>viendrions</i> |
|--|--|

2. ti <i>bi došao</i> tu fus venu tu <i>viendrais</i>	2. vi <i>biste došli</i> vous fûtes venus vous <i>viendriez</i>
3. on <i>bi došao</i> il fut venu il <i>viendrait</i>	3. oni <i>bi došli</i> ils furent venus ils <i>viendraient</i>

Il est important de mentionner que le potentiel doit son nom à sa signification dominante, à savoir *la possibilité* (Stevanović 1969 : 711). Bien entendu, les grammairiens de l'époque de Stevanović ne font aucune distinction concernant les types de possibilité. Les exemples que Stevanović propose comme des illustrations de la signification de la possibilité sont divers : il y en a qui revêtent la signification de la possibilité dynamique (*i.e.* de la capacité) et d'autres qui revêtent celle de la possibilité épistémique. C'est I. Trbojević Milošević qui en empruntant les exemples à M. Stevanović détermine précisément les types de possibilité marqués par le potentiel dont on parlera plus tard.

En s'appuyant sur Ivić (1981 : 16-17) :

La volonté, la demande, le conseil, la remarque et tout le reste qui est exprimé comme étant d'actualité avec une préméditation – dans le but d'inciter quelqu'un à agir d'une certaine manière ou à adopter notre point de vue (modalisation déontique) peuvent ne pas être exprimés par le présent, mais par le potentiel. À l'origine du choix de cette autre forme se trouve, dans ce cas, le souci d'atténuer l'impression défavorable de vouloir imposer à autrui quelque chose qui nous est propre.

Trbojević Milošević (2004 : 148) relève une implication importante de ces positions : « il est évident que le potentiel est utilisé de la même manière que les formes distales des verbes modaux en anglais, c'est-à-dire, il assure la distance épistémique qui se traduit en pragmatique et est interprétée comme une formule de politesse. » Ajoutons l'équivalence du potentiel dans cet usage avec le conditionnel français d'atténuation.

On peut comparer les phrases en serbe aux équivalents anglais et français :

Ja <i>hoću</i> kafu.	I <i>will</i> have/take a coffee.	Je <i>veux</i> un café.
Ja <i>bih htela</i> kafu.	I <i>would</i> have/take a coffee.	Je <i>voudrais</i> un café.
Ja <i>to mogu</i> da uradim.	I <i>can</i> do it.	Je <i>peux</i> le faire.
Ja <i>bih to mogla</i> da uradim.	I <i>could</i> do it.	Je <i>pourrais</i> le faire.

I. Trbojević Milošević conclut que la forme du potentiel marque la distance épistémique dans tous les cas de son usage sans distinction. C'est ainsi que l'on peut comprendre sa modalité épistémique dans le sens large. Stevanović (1969 : 710-711) l'a pressenti intuitivement dans sa discussion sur la possibilité en tant que signification primordiale et toujours présente du potentiel :

Plus précisément, une des significations modales est présente dans toutes ces significations de ce type (modales). C'est la signification de la possibilité...

et plus loin:

rare sont celles de ces nombreuses significations qui seraient sans une nuance de possibilité, c'est-à-dire, sans la nuance d'une signification potentielle.

Revenons à l'analyse de Trbojević Milošević des exemples, empruntés à M. Stevanović, classés comme les propositions exprimant la possibilité. Les cas comme :

- (66) Da **bi se** ova pripovetka bolje **razumjela**, nužno je još ovo dodati.
 Que fut ce conte mieux compris,
 (66') **Afin de mieux comprendre** ce conte, il est nécessaire d'ajouter encore une chose.
- (67) Da nije lišća, **raspoznao bih** im lica.
 Si non feuilles, reconnus fus leurs visages.
 (67') S'il n'y a pas de feuilles, je **reconnaitrais** leurs visages.
- (68) Imaš jake zube, **pojeo bi** celu ovcu.
 As fortes dents, mangé fus entier mouton.
 (68') Ayant les dents si fortes, tu **mangerais** un mouton entier.

témoignent plus précisément de la possibilité déontique, donc, de la capacité soit du locuteur (67), soit du sujet explicite de la clause (68), soit du sujet non explicite de la clause impersonnelle avec *se* (66) où il est sous-entendu qu'il s'agit de la capacité des lecteurs anonymes de comprendre le conte. L'auteur souligne que le potentiel des verbes peut, dans ces exemples, être paraphrasé soit par le présent du verbe modal *moći* ('pouvoir') :

- (66'') Da se pripovetka **može** razumjeti...
 Que se conte **peut** comprendre...
 Afin de pouvoir comprendre le conte...

soit par le potentiel du verbe modal *moći* et le *da*+présent du verbe lexique :

- (67'') Da nije lišća, **mogao bih** da raspoznam...
 S'il n'y a pas de feuilles, pu fus reconnaître...
 S'il n'y a pas de feuilles, je **pourrais** reconnaître...
- (68'') Imaš jake zube, **mogao bi** da pojedješ celu ovcu.
 Ayant les dents si fortes, pu fus manger...
 Ayant les dents si fortes, tu **pourrais** manger...

Mentionnons ici notre hypothèse que la signification modale s'infère explicitement ou implicitement, *i.e.* la présence d'un verbe modal, d'une expression ou d'un mot approprié est bien sous-entendue. Même l'auteur a, d'abord, paraphrasé les exemples de M. Stevanović déjà mentionnés en utilisant le verbe modal *moći* ('pouvoir') seul ou au potentiel et ensuite a effectué l'analyse démontrant la signification modale en question.

Suivent les exemples, peu nombreux, que M. Stevanović a classés dans la même catégorie que ceux *supra* :

- (69) **Mogli bi** lako **doći** k nama.
 Pu fûmes facilement venir chez nous.
 (69') Ils **pourraient** facilement venir chez nous.
- (70) Drukčije mi **ne bi verovali**.
 Autrement me non furent cru.
 (70') Ils ne me **croiraient** pas autrement.

mais Trbojević Milošević explicite qu'il s'agit d'une possibilité non pas dynamique, mais épistémique. Dans ces exemples, et notamment dans le premier, on reconnaît sans ambiguïté, la signification épistémique du verbe modal *moći* ('pouvoir') en combinaison harmonieuse avec l'adverbe *lako* ('facilement', signifiant 'très probablement') mais aussi avec une distance épistémique plus grande grâce au potentiel. En d'autres termes, si au lieu de (69) nous avions (71)

- (71) *Mogu* lako da dođu k nama.
 Peuvent facilement venir chez nous.
 (71') Ils **peuvent** facilement venir chez nous.

le degré d'attitude positive envers la véridicité de la proposition « *oni dolaze k nama* » ('ils viennent chez nous') serait plus élevé que dans l'exemple (69), *i.e.* le locuteur y exprime un plus haut degré de conviction envers la véridicité de la proposition.

Ces exemples nous conduisent à l'usage épistémique du potentiel dans le sens restreint du terme. Stevanović (1969 : 714) dit : « ... un des cas les plus illustratifs de la modalité est la supposition qu'une action (finira par être) sera exécutée, l'incertitude quant à savoir si l'action (finira par être) sera exécutée, ou le doute quant à savoir si son exécution aura lieu ».

Puis, suivent les exemples, dont :

- (72) Da je sada noć, možda **bih** mu *rekao*.
 Si est maintenant nuit, peut-être fus lui dit.
 (72') S'il fait nuit maintenant, je lui **dirai** peut-être.

- (73) Opet **bi se uplašio**. A možda i **ne bi**.
 A nouveau fut se apeuré. Et peut-être non fut.
 (73') Il **serait** certainement **apeuré**. Et peut-être pas.

- (74) On **bi** možda **plakao** da je imao suza.
 Il fut peut-être pleuré si a eu larmes.
 (74') Il **aurait pleuré** peut-être s'il avait eu des larmes.

- (75) Više **bi voleo** da smo se prevarili, **ostala bi** nam bar nada.
 Mieux fus aimé que se sommes trompés, resté fut nous au moins espoir.
 (75') J'**aurais** mieux **aimé** que nous nous soyons trompés, il nous **serait resté** au moins l'espoir.

S'agissant des exemples (72) et (73), ils correspondent véritablement à la description évoquée *supra* de l'usage du potentiel : en effet, le locuteur s'y aventure dans la spéculation sur un événement hypothétique ; en recourant tant au potentiel qu'à l'adverbe modal *možda* ('peut-être') le locuteur marque la distance épistémique de la réalisabilité de la proposition. Plus précisément, en choisissant le potentiel dans son inventaire des moyens d'expression de la modalité épistémique, le locuteur signale son incertitude quant à la possibilité que le contenu propositionnel s'avère véridique, ou, pour reprendre les propos de M. Stevanović « un doute quant à savoir si l'action (finira par être) sera exécutée ».

Les deux exemples (74) et (75), cependant, n'expriment aucunement un doute quant à l'exécution de l'action ou la possibilité de voir un événement s'avérer véridique. D'abord, ils ne se réfèrent pas du tout à l'avenir mais représentent une spéculation sur une action qui a eu ou n'a

pas eu lieu dans le passé. En effet, dans l'exemple (74) nous inférons une condition irréaliste dans le passé, où le potentiel exprime une action hypothétique dont la réalisation avait été conditionnée par les circonstances qui ne se sont pas réalisées, de sorte que, par conséquent, l'action exprimée par le potentiel n'a pu être réalisée. On pourrait aller jusqu'à dire que le potentiel n'y exprime la modalité épistémique que dans le sens large du terme (action hypothétique), tandis que la modalité épistémique au sens restreint y est exprimée par l'adverbe modal *možda* ('peut-être'), et non par le potentiel. Dans l'exemple (75) encore il n'y a pas de modalité épistémique au sens restreint du terme, la première clause exprime de nouveau une circonstance hypothétique qui ne s'était pas réalisée dans le passé, alors que le potentiel utilisé dans la seconde clause exprime l'action hypothétique qui représente une conséquence hypothétique des circonstances hypothétiques. Donc, dans ce cas aussi il s'agit de la distance épistémique par laquelle le locuteur fait savoir qu'il s'agit en l'occurrence d'une action, d'un état ou d'un événement hypothétique. Mais en tout état de cause, il ne peut pas s'agir de l'expression de l'incertitude quant à savoir si l'exécution d'une action ou un événement *aura lieu*, car dans les deux cas nous avons des exemples d'un passé non réalisé.

Plus loin dans sa *Syntaxe*, M. Stevanović traite de la différence entre la supposition, la conviction et la certitude, ce qui peut ressembler à première vue à une tentative d'évaluation échelonnée de la modalité épistémique exprimée par la forme du potentiel. Ainsi Stevanović (1969 : 715) illustre-t-il la conviction par l'exemple :

(76) *Bolje bi mu bilo sto puta da je umro.*
 Mieux fut lui été cent fois que est mort.
 (76') Il *voudrait mieux* pour lui cent fois être mort.

où l'attitude de conviction du locuteur entend probablement la croyance de celui-ci que son avis est juste, ce qui serait un jugement d'ordre éthique qui n'a rien à voir avec un degré élevé de certitude épistémique, comme le suggère l'explication de M. Stevanović. Le locuteur, en effet, est en possession de la connaissance du fait qu'un tiers n'est pas mort et spéculé avec une circonstance hypothétique qui génère un jugement hypothétique. Là, il n'est point question de son attitude envers la véridicité de la proposition, c'est-à-dire envers la certitude que le contenu propositionnel s'avèrera vrai.

Les exemples que M. Stevanović évoque dans sa *Syntaxe* mènent à la conclusion que, abstraction faite de la modalité épistémique au sens large (en tant que distance épistémique qui caractérise tout jugement hypothétique), la distance épistémique au sens restreint n'est exprimée que dans les exemples où la forme du potentiel est en combinaison harmonieuse avec un autre moyen de modalisation épistémique, tels que les adverbes modaux dont les plus fréquents sont *možda* ('peut-être') et la forme *može biti da + potencijal* ('il se peut que' + 'potentiel') ou le potentiel des verbes modaux.

Par exemple :

(77) *Može biti da bi bolje bio učinio da je izostavio...*
 Peut être que fut mieux été fait que a négligé...
 (77') Il *se peut* qu'il *aurait fait mieux* s'il avait négligé...

ou dans l'exemple déjà cité (74), ou encore dans les exemples (78)-(79):

(78) Juza Itamija, danas najpopularnijeg filmskog reditelja u Japanu...*mogli bi* nazvati najeminentnijim benshi-jem.

Juzo Itami, aujourd'hui le plus célèbre réalisateur japonais... pu fûmes nommer le plus éminent benshi

(78') On *pourrait* nommer Juzo Itami, aujourd'hui le plus célèbre réalisateur japonais, le plus éminent benshi.

(79) Mučila ju je pomisao šta *bi moglo* da se dogodi toj trojici studenata.

Troublé lui est pensée ce que fut pu arriver à ces trois étudiants.

(79') Elle a été troublée par la pensée de ce qui *pourrait* arriver à ces trois étudiants.

Dans l'exemple (77) on voit apparaître la forme de ce que l'on appelle le potentiel composé ou comme certains grammairiens l'appellent le potentiel ou le conditionnel II. Du fait que cette forme est parfaitement remplaçable par la forme du potentiel simple, nous n'allons pas la traiter en détails à ce sous-chapitre (cf. le chapitre 3 au point 2.1).

La conclusion que l'on peut tirer sur le potentiel qui, à en croire les grammaires traditionnelles, ne connaît que des significations modales, se résume à la constatation que, même si le potentiel est un moyen puissant de modalisation dans le sens qu'il marque toujours la distance épistémique au sens large, il doit être étayé par un autre modalisateur épistémique pour marquer la modalité épistémique au sens restreint.

4. Verbes modaux en français et conditionnel

Le statut grammatical des verbes modaux en français ressemble à celui des verbes modaux serbes dont on a déjà parlé, *i.e.* il y a peu de critères formels indiquant le statut grammatical des verbes modaux français, ce que remarque Palmer (1986 : 6). En ce qui concerne leur définition, on rencontre dans la littérature des points de vue divergents : sont-ils des auxiliaires modaux ou *de mode* ou n'ont-ils qu'un emploi auxiliaire ? sont-ils des semi-auxiliaires ? existe-t-il en fait des auxiliaires modaux ?

Riegel *et al.* (1994 : 252) les considère « comme auxiliaires dans la mesure où, comme *être* et *avoir*, leur sémantisme se réduit à une indication grammaticale (à la différence de verbes de sens « plein ») et où la construction *auxiliaire* + *infinitif* semble bien parallèle à la construction *avoir/être* + *participe passé* ». Cependant, l'auteur (*ibid.*) souligne qu'ils sont des semi-auxiliaires, qualifiés ainsi par la tradition, du fait qu'ils ne sont pas reconnus au même titre qu'*être* et *avoir*. Finalement, on trouve la constatation, sans aucune précision supplémentaire ou une liste offerte, que certains modaux ont le statut « comparable à celui d'*avoir* et *être*, et d'autres possèdent un sens lexical qui les rapproche plutôt d'un verbe ordinaire » (Riegel *et al.* 1994 : 253). Parmi les auxiliaires modaux, l'auteur distingue *pouvoir* et *devoir* ayant « respectivement deux valeurs modales fondamentales », accompagnés du verbe *savoir* et puis il énumère les verbes ayant des emplois modaux : *paraître*, *sembler*, *vouloir*. Gougenheim (1929) aussi considère les verbes modaux comme des auxiliaires, plus précisément comme les *auxiliaires de mode* et il y inclut *pouvoir*, *devoir*, *savoir*, *vouloir* et *oser*.

Il est des auteurs qui pensent qu'il n'existe pas d'auxiliaires modaux en français (Ruwet 1967 : 180) du fait que le statut de la classe des auxiliaires lui-même est difficile à définir. C'est Lamiroy (1994 ; 1999) qui aborde ce sujet et propose une analyse s'inscrivant dans le cadre de la

théorie de la grammaticalisation. En indiquant tous les critères de l'auxiliarité proposés dans la littérature comme :

- L'auxiliaire porte les marques flexionnelles du verbe ;
- L'auxiliaire a une flexion irrégulière ;
- L'auxiliaire n'est pas une locution mais un verbe simple ;
- la négation et les clitiques s'attachent à lui ;
- il est suivi d'une forme verbale non finie ;
- il a un comportement syntaxique différent des autres constituants ;
- il n'impose pas de restriction de sélection ;
- il exprime le temps, l'aspect, le mode ou la voix ;
- son sens grammatical est différent de son sens lexical, etc.,

l'auteure (1994 : 70-71) conclut que l'« on trouve pour presque tous les critères des contre-exemples ». Kronning aussi (2003a : 231) traite de questions se rapportant au nombre définitif d'auxiliaires français – s'ils sont deux (selon Arnauld et Lancelot 1676) ou plus de trois cents (d'après Roy 1976) et essaie de trouver la solution en proposant sa définition universelle de l'auxiliaire et sa classification. En fait, un verbe n'est jamais essentiellement auxiliaire, *avoir* et *être* eux-mêmes ont des emplois pleins.

X. Chu dans son étude *Les verbes modaux du français* (2008) distingue clairement les auxiliaires (y incluant *avoir* et *être* seulement) et les verbes modaux, *i.e.* l'auteur juge impropre le statut d'auxiliaire des modaux. Selon Chu (2008 : 34), les verbes modaux en français représentent une classe cryptotypique, le cryptotype étant une des deux sortes de faits linguistiques, proposées par Whorf, nécessaires pour la catégorisation en linguistique et signifiant 'subtile, intangible' : « it may have subtle meaning, and it may have no overt mark other than certain distinctive 'reactances' with certain overtly marked forms » (*ibid.*). Les modaux français expriment, donc, les caractéristiques cryptotypiques, *i.e.* « ils n'ont pas de marquage morphologique spécifique, ni de position syntaxique qui leur est propre » (Chu 2008 : 34). Autrement dit, ce sont « des verbes sans et hors valence (ne contrôlent ni sujet ni compléments) » (*ibid.*), ce qui représente la définition syntaxique des verbes modaux français proposée par X. Chu. En appliquant sa définition et en abordant une analyse morpho-syntaxique des verbes, Chu (2008 : 41) isole treize verbes modaux typiques d'après son opinion : *aller, cesser de, commencer à, continuer à, devoir, être en train de, avoir failli, finir de, paraître, pouvoir, risquer de, sembler et venir de*, en qualifiant *aller, pouvoir* et *devoir* de verbes modaux primaires (*ibid.* p.42).

Remarquons dans sa liste des verbes ou périphrases habituellement considérés comme aspectuels et temporels ainsi que l'absence des verbes *vouloir* et *savoir* ; ils sont considérés dans cette étude comme verbes n'ayant qu'un emploi modal (*ibid.* p.43) et d'autre part, *savoir* est traité comme auxiliaire (*ibid.* p.45).

Il convient ici de convoquer la question de la classe des verbes modaux en français, plus précisément s'ils constituent une classe fermée ou ouverte. En serbe, on l'a vu, la liste définitive n'existe pas pratiquement. La tradition dicte que les verbes en question forment la classe fermée. Cependant, Benveniste et Guillaume signalent qu'en français il existe une tendance à créer de nouveaux verbes modaux (auxiliaires modaux selon eux, Chu 2008 : 43). Telle est l'attitude de Pottier (1974) qui a un traitement étendu des verbes modaux, *i.e.* ils ne se réduisent plus à une série bornée de verbes, étudiée depuis toujours : *pouvoir, devoir, vouloir, savoir, falloir*. Ainsi, un verbe peut être appelé modal s'il a au moins un emploi modal parmi ses usages ou, d'après B. Pottier, s'il contient dans sa définition sémique un ou plusieurs traits modaux. Ainsi, le verbe

renoncer pour Ouattara ou *aller* pour Schrott sont des modaux (Dendale et van der Auwera 2001 : 15). En français, donc, ce groupe des verbes appartient à la classe ouverte.

Damourette et Pichon (1911-1936 : 9) contestent la dénomination *auxiliaires de mode* employée par Gougenheim, et insistent sur l'expression *emploi auxiliaire*. Ensuite, ils proposent cinq conditions pour qu'un verbe établisse le statut d'auxiliaire : *la complémentation du verbe par lui-même, la situation constructive, la sublimation sémantique, l'acception égocentrique et la congruence des compléments et de l'auxilié* en soulignant la dernière comme la meilleure qui représente le fait que « les compléments fixant les circonstances du phénomène se rapportent à l'auxilié et non pas à l'auxiliaire, quoique grammaticalement celui-ci soit le régent et dût, semble-t-il s'annexer les compléments » (Damourette et Pichon 1911-1936 : 13).

Barbet (2013 : 137) soutient l'attitude de ces auteurs, *i.e.* elle conclut dans son étude qu'« il convient de parler d'*emplois auxiliaires* plutôt que d'auxiliaires ». Aussi, partage-t-elle l'opinion de Kronning (1996) qui analyse l'auxiliarité dans le cadre de la théorie de la grammaticalisation parlant donc de degrés d'auxiliarité des verbes modaux.

Kronning (1996 : 59-60) propose une *classification stratificationnelle des verbes « auxiliaires »* ou *coverbes* – tous les verbes « se construisant avec un mode impersonnel - infinitif, participe passé ou participe présent - et ayant une signification grammaticale, typiquement temporelle, aspectuelle ou modale, signification qui, diachroniquement, procède d'un processus de généralisation du contenu sémantique d'un verbe plein ». Ensuite, il ajoute que tout coverbe est auxiliaire au sens strict qui n'appartient pas au rhème (prédicat logique) de la phrase (Kronning 2003a : 233). Sa classification est divisée en trois sous-catégories (Kronning 1996 : 60) :

- (a) Les coverbes grammaticaux ou *auxiliaires rhématiques*, qui sont rhématiques, focalisables⁹ et substratifiables¹⁰. Le devoir déontique relève de cette sous-catégorie, selon Kronning, et ne représente donc pas d'auxiliaire au sens strict ; plus précisément c'est un coverbe modal.
- (b) Les *auxiliaires ad-rhématiques*, qui ne sont ni rhématiques, ni focalisables, mais substratifiables. Ils sont véridicibles et appartiennent au *dictum*. Le devoir aléthique y est inclus.
- (c) Les *auxiliaires adfocaux*, qui ne sont ni focalisables, ni substratifiables ni rhématiques. Ils portent sur le *dictum* et constituent le *modus*. Le devoir et le pouvoir épistémiques relèvent de cette sous-catégorie et ce sont des auxiliaires au sens strict.

Kronning (1996 : 99) représente aussi ces classes sur l'échelle de grammaticalisation selon l'ordre suivant :

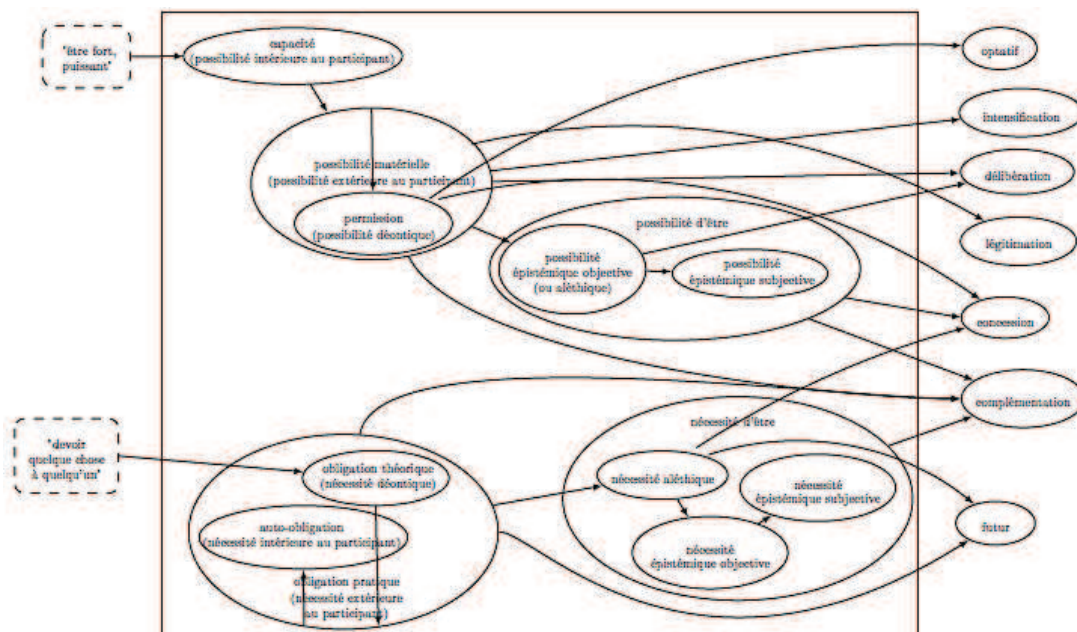
Verbe plein (devoir/pouvoir pré-modal) > coverbe grammatical (devoir déontique) > auxiliaire ad-rhématique (devoir aléthique) > auxiliaire adfocal (devoir et pouvoir épistémiques)

⁹ Ce qui s'inscrit dans le *dictum* du *foyer*. Le foyer est « le résultat d'un choix fait par le locuteur, réponse à une question réelle ou virtuelle » (Kronning 1996 : 47)

¹⁰ Ce qui s'inscrit dans le *dictum* du *substrat*. Le substrat est « l'information implicite présupposée, ce sur quoi est basé l'énoncé. » (*ibid.*) Le contenu véridicible de l'énoncé s'articule en *substrat* et *foyer*. Substrat et foyer sont des *points de vue épistémiques*. Les points de vue s'articulent en *modus* et *dictum*.

Barbet (2013) aborde aussi le sujet des verbes modaux français dans sa recherche la plus récente s'agissant des verbes en question, notamment des verbes *pouvoir* et *devoir*, en convoquant les données synchroniques, diachroniques et expérimentales afin d'expliquer la sémantique et la pragmatique de ces deux verbes. C. Barbet traite de questions se rapportant à leur statut, aux différentes approches de leur sémantique, à leur évolution diachronique, ce qui ne représente pas une nouveauté linguistique, mais elle étend son étude sur le champ expérimental afin d'éclairer la question de la représentation en mémoire (dans le lexique mental) de ces deux verbes en français moderne.

S'agissant du statut des verbes modaux, l'auteure applique les critères d'auxiliarité de Damourette et Pichon, déjà cités, à *devoir* et *pouvoir* et elle démontre dans son analyse que *devoir* et *pouvoir* épistémiques remplissent le meilleur critère de l'auxiliarité tandis que *devoir* et *pouvoir* déontiques se comportent différemment, plus comme des verbes ordinaires, et conclut qu'il faudrait accorder le statut d'emploi auxiliaire aux emplois épistémiques de *devoir* et *pouvoir* (2013 : 137). Rappelons que telle est la position de Kronning également. Ensuite, C. Barbet reconstitue les parcours de grammaticalisation de *devoir* et *pouvoir* suivant et confirmant les hypothèses de Kronning (1996), se fondant sur les recherches et les cartes sémantiques de la modalité de Bybee, Perkins et Pagliuca (1994), van der Auwera et Plungian (1998) et sur le corpus des textes de l'ancien et du moyen français étant donné que « le véritable développement des périphrases verbales est seulement d'époque romane » et qu'« elles se sont développées et fortifiées en ancien et en moyen français, l'auxiliaire tendant à devenir une sorte d'exposant modal », ce qui représente l'hypothèse de Gougenheim (Barbet 2013 : 173). Ainsi suit-elle l'évolution diachronique des verbes en question, les liens entre ses sens ou emplois pré-modaux, modaux et post-modaux, et explique leurs changements sémantiques en termes de grammaticalisation, tout en les résumant sur sa carte sémantique de *devoir* et *pouvoir*, qui représente une adaptation à *devoir* et *pouvoir* des cartes des auteurs déjà mentionnés en y incluant les interprétations aléthiques et discursives - absentes des cartes précédentes. Nous présentons et expliquons *infra* le schéma du parcours de grammaticalisation de *devoir* et *pouvoir* proposé par C. Barbet :



S'agissant de la modalité du possible en français exprimée par *pouvoir*, Barbet (2013 : 205) propose le parcours suivant de grammaticalisation en partant du sens source pré-modal « être fort, puissant ». Cette source mène à la capacité (ou à la possibilité intérieure au participant). À partir de la capacité peut se développer la possibilité matérielle (ou la possibilité extérieure au participant) dont le sous-ensemble est la permission (ou la possibilité déontique). La possibilité épistémique objective (ou aléthique) se développe à partir de la possibilité matérielle et ensuite mène à la possibilité épistémique subjective (les deux possibilités sont les sous-ensembles de la possibilité d'être). Les sens post-modaux de l'intensification, de la délibération et de la légitimation peuvent trouver leur origine dans la possibilité matérielle tandis que la concession peut résulter de la possibilité d'être mais aussi de la possibilité matérielle.

En ce qui concerne la modalité de la nécessité en français communiquée par *devoir*, le chemin de grammaticalisation part du sens pré-modal « devoir quelque chose à quelqu'un ». Cette source mène à l'obligation théorique (ou nécessité déontique) qui est englobée (ainsi que l'auto-obligation (ou nécessité intérieure au participant) par l'obligation pratique (ou nécessité extérieure au participant). À partir de l'obligation pratique peut se développer la nécessité aléthique qui mène à la nécessité épistémique objective et ensuite subjective ; les trois englobées dans l'ellipse de la nécessité d'être. Le sens post-modal de la concession peut se développer à partir de la nécessité aléthique.

Après avoir présenté certains points de vue des études anciennes ou récentes concernant les modaux français, on peut conclure que les verbes *devoir* et *pouvoir* possèdent des emplois modaux fondamentaux et des emplois auxiliaires. Roy (1976)¹¹, Blanche-Benveniste (1991) ajoutent aussi que ce sont les modaux les plus fréquents du français contemporain (cité par Kronning 1996 : 147). Il nous reste maintenant à aborder le traitement de leur multiplicité de sens ou « plurivocité sémantique »¹².

Traditionnellement, ils sont attachés à deux groupes de significations modales : significations épistémiques (« possibilité ») et déontiques (« obligation ») même s'ils peuvent exprimer d'autres sens modaux. Ainsi Kronning (1996) ajoute-il le troisième groupe des significations liées à la modalité aléthique (« nécessité »). Ce type de significations est généralement considéré comme marginal ou insignifiant dans la littérature linguistique (chez Sueur, Huot, Ducrot, Bannour, etc. cité par Kronning 1996 : 27), mais Kronning (1996 : 28) souligne que la modalité aléthique est « essentielle à la compréhension aussi bien de la polysémie synchronique que de l'évolution diachronique du verbe *devoir* ». Le Querler (1996) note les interprétations sporadiques, discursives, futures. Nombreuses sont les tentatives d'organisation de leur multiplicité de sens, dès les premiers travaux sur les verbes modaux en français (Barbet 2013 : 20), et on distingue trois approches de la multiplicité sémantique des verbes en question :

- homonymique,
- polysémique,
- monosémique.

Selon Kronning (1996 : 15), Fuch et Guimier (cité par Kronning *ibid.*), et Gosselin (2010 : 443), les partisans de la première approche sont Huot (1974) et Sueur (1975, 1979) dont les hypothèses suivantes concernant *pouvoir* et *devoir* affirment ce fait : pour Huot, il existe « deux verbes

¹¹ Son corpus comprend environ 1 600 000 mots, constitué de textes journalistiques, littéraires, scientifiques, etc. (Kronning 1996 : 146).

¹² Le terme est introduit par Kronning.

devoir différents » (Kronning 1996 : 15) ; Sueur (1975 : 43) examine si « le français comporte deux verbes *pouvoir* et deux verbes *devoir* ».

Cependant, Barbet (2013 : 96-98) lit différemment leurs textes où elle ne trouve pas de vérifications des leurs hypothèses qui, selon elle, peuvent relever de deux approches en fait, homonymique et polysémique. Kronning (1996) dans son étude concernant *devoir*, défend l'approche polysémique, comme Gosselin (2010), voire même Sueur (1983), et également Le Querler (1996) concernant *pouvoir*, même si son analyse est plutôt monosémique ou sous-spécifiée d'après Barbet (2013 : 98).

Selon Kronning, le verbe *devoir* n'est que polysémique. L'auteur (1996 : 92) conteste l'approche homonymique du fait que l'homonymie représente un « phénomène accidentel, dépourvu de réelle pertinence cognitive ». Et puis, l'attestation de sens similaires dans les différentes langues exclut pratiquement la possibilité de l'homonymie, et fortement souligne la présence des catégories polysémiques (Taylor 1989, cité par Kronning *ibid.*), *i.e.* beaucoup de langues possèdent des morphèmes dénotant, comme *devoir*, aussi bien la modalité déontique que la modalité épistémique, ce qui élimine l'accident et l'homonymie également.

Dans son analyse de la plurivocité sémantique du verbe *devoir* Kronning isole un invariant sémantique, « le dénominateur commun » à ses significations déontique, aléthique et épistémique : la nécessité apodictique, définie comme « le produit d'une composition inférentielle » (1996 : 30). Ainsi *devoir* est-il de nature inférentielle.

S'agissant du verbe *pouvoir*, tous ses emplois relèvent de l'invariant sémantique : la problématique, qui est aussi « le produit d'une composition inférentielle » (1996 : 33). L'invariant sémantique exclut aussi l'approche homonymique, mais également l'approche monosémique, même si Kronning (1996 : 97) admet que la monosémie est supérieure à l'approche homonymique, qui est trop abstraite pour être cognitivement saillante et pour prédire les différents effets de sens. Les défenseurs de l'approche monosémique dans la littérature francophone ne sont pas si nombreux (Sten 1954, Honeste 2004, Saussure 2012), ce que remarque Barbet (2013 : 105). Ils affirment que la plurivocité est « apparente, imputable au contexte, et occulte une univocité plus profonde » (Kronning 1996 : 16).

Sten (1954 : 263, cité par Kronning *ibid.*) ajoute : « Évidemment il ne s'agit pas, à proprement parler, de 'sens' différents (obligation et probabilité), mais d'irradiations d'un seul et même sens, celui d'obligation (ou de nécessité) ». Aussi, explique-t-il les cas d'ambiguïté contextuelle des verbes en question de la même manière : toutes leurs interprétations sont bien « des nuances de la même chose » (*ibid.*, p.264, cité par Barbet 2013 : 105) et non des sens différents.

Saussure (2012) pose l'hypothèse relevant du domaine pragmatique : les différents effets de sens des verbes modaux dépendent du contexte et sont le résultat d'inférences pragmatiques. Il s'inscrit dans le cadre de la théorie de la pertinence (Sperber et Wilson 1995), la théorie pragmatique post-gricéenne, qui traite de questions se rapportant à la modalité et aux verbes modaux. La théorie en question postule une sous-spécification du lexique, *i.e.* la sémantique des modaux est sous-spécifiée (Nicolle 1996, Papafragou 2000, entre autres).

Telle est la position de Barbet également, qui introduit dans son étude ladite théorie, notamment les analyses de Papafragou et Nicolle, et effectue elle-même l'analyse de la sous-détermination en contexte concernant *pouvoir* et *devoir* sur son corpus, ce qui lui permet de confirmer les conclusions de Kronning : il y a très peu de cas d'ambiguïté ou sous-détermination entre interprétation épistémique et radicale avec *devoir*. Par contre, dans le cas de *pouvoir*, la sous-détermination en contexte entre interprétation épistémique et radicale existe (Barbet 2013 : 130). Nous partageons la position de Kronning et de Barbet, et nous soutenons notamment l'attitude de

Barbet, qui ne disqualifie aucune approche de la multiplicité sémantique des verbes en question : « on pourrait penser que l’homonymie ou la polysémie seraient de bons candidats pour expliquer la multiplicité de sens de *devoir*, tandis que la polysémie ou la sous-spécification seraient de meilleurs candidats pour rendre compte de la multiplicité de sens de *pouvoir* » (Barbet 2013 : 130).

4.1. Verbe modal *devoir*

On distingue traditionnellement *devoir* déontique et épistémique. H. Huot considère que la modalité déontique exprime une seule valeur modale aussi bien que la modalité épistémique ; dans le premier cas c’est « l’obligation-nécessité » et dans le second il s’agit de « la probabilité-futur ». Par contre, J.-P. Sueur distingue deux valeurs à l’intérieur de la modalité déontique – l’obligation (80) et la nécessité (81).

(80) Nous **devons** _{D-TH} nous opposer à l’injustice.

(80’) **Moramo se** suprostaviti nepravdi.

(81) Pour atteindre le boulevard, j’**ai dû** _{D-PR} me frayer le chemin... (les circonstances m’ont obligé)

(81’) Da bih došao do ulice, **morao sam** da prokrčim put... (okolnosti su me primorale)

En employant la terminologie de Kronning dans les exemples cités *supra* figurent *devoir théorique* (D_{TH}) et *devoir pratique* (D_{PR}) - i.e l’obligation théorique et l’obligation pratique, où on peut utiliser la paraphrase « être obligé de » ; dans l’exemple (80) il s’agit d’une norme, une loi naturelle, tandis que dans l’exemple (81) ce sont les circonstances qui obligent la personne à faire quelque chose.

S’agissant des valeurs épistémiques, *devoir* exprime le haut degré de probabilité (82)-(84) et peut être paraphrasé par les adverbes épistémiques (85) tels que *probablement*, *sans doute*, *certainement*.

(82) Maintenant ma lettre **doit** être à destination.

(82’) **Mora da** je moje pismo sada na odredištu.

(83) Il **doit** arriver d’un moment à l’autre.

(83’) **Treba da** stigne svakog trenutka.

(84) Elle grogne. J’**ai dû** la heurter de mon coude.

(84’) Ona negoduje. **Mora da** sam je udario laktom.

(85) Elle grogne. Je l’ai **probablement** heurtée de mon coude.

(85’) Ona negoduje. **Verovatno** sam je udario laktom.

Remarquons que le verbe français *devoir* n’est pas toujours traduit en serbe par son équivalent - le verbe serbe *devoir* mais par *trebati*¹³ (*falloir*) également.

¹³ En serbe, ce verbe appartient essentiellement aux verbes modaux qui expriment une modalité déontique plus faible ; conformément aux analyses sémantiques plus récentes de la modalité, on pourrait dire qu’il revêt la signification d’une obligation morale. Il exprime aussi une modalité épistémique plus faible que le verbe *morati*, mais plus forte que le verbe *moći* (Trbojević Milošević 2004:162).

Kronning attire l'attention sur les exemples comme (86) où *devoir* n'exprime ni obligation ni probabilité et qui ne peut pas être paraphrasé par les adverbess épistémiques, en voulant présenter un troisième emploi de *devoir* :

(86) Si tu lances une pierre en l'air, elle *doit* retomber. (Gosselin 1991)

(86') Ako baciš kamen u vis, on *mora* pasti/da padne/pada.

Il qualifie cette valeur modale que dénote *devoir* ci-dessus de nécessité aléthique. En fait, l'étude de Kronning (Dendale 2001 : 67-84) veut montrer qu'il est nécessaire d'introduire la modalité aléthique *lato sensu*, à côté des modalités déontiques et épistémiques, pour la description complète de *devoir* français. Généralement, l'aléthique est intégré dans l'épistémique étant donné qu'il est souvent difficile de les distinguer, mais Kronning insiste que la différence de sens entre la nécessité et la probabilité est très importante, et il propose la tripartition des valeurs de *devoir* : *déontique* exprimant l'obligation, *épistémique* exprimant la probabilité et *aléthique* exprimant la nécessité.

En plus des significations relevant du déontique et de l'épistémique, dans la littérature il est fait mention de la valeur évidentielle de *devoir*. C'est Dendale (1994) qui insiste sur ce type de description affirmant que, même s'il est peu répandu dans la littérature française, il est tout à fait présent. Il le prouve en faisant appel à Gougenheim (1938 ; 1971), Brunot (1922), Charaudeau (1992), Tasmowski (1980) et Bannour (1983) qui parlent du caractère inférentiel de *devoir*, *i.e.* ces auteurs lient les sens suivants à *devoir* : la supposition, la présomption, l'inférence et le raisonnement logique qui « sont tous des termes *évidentiels* indiquant des opérations de création d'information » (Dendale 1994 : 25).

Ainsi, selon P. Dendale (1994), pour tirer la conclusion unique dans l'exemple suivant le locuteur a recours à trois opérations : l'opération de recherche de prémisses, l'opération d'inférence et l'évaluation des conclusions inférées.

(87) Caroline a mauvaise mine,
Elle *doit* être malade.

(87') Karolina loše izgleda,
Mora da je bolesna.
Il doit (prés:f.impers) que est

Dans l'exemple cité, on infère également la valeur épistémique de *devoir*. Ce fait confirme que les valeurs modale et évidentielle sont étroitement liées, ce qui a été déjà souligné dans le chapitre concernant ces deux types de modalité.

Cependant, Dendale (1994 : 37) considère que la valeur modale est la conséquence de la valeur évidentielle. En fait, il prend l'évidentialité pour la valeur de base de *devoir* dans ses emplois épistémiques. Nous ne contestons pas l'importance du caractère inférentiel de *devoir*, seulement son hypothèse. Notre position est identique à celle de Veters (2004), Saussure (2012) et Barbet (2013) qui affirment que le sens évidentiel de *devoir* n'est pas sémantique, mais plutôt pragmatique. L'exemple cité justifie cette hypothèse également, *i.e.* que *devoir* est un verbe essentiellement modal.

Notons que dans la littérature, les traitements du verbe en question ont été les suivants :

il a été considéré comme un verbe essentiellement modal (Sueur 1979, 1983 ; Le Querler 1996, 2001 ; Veters 2004), évidentio-modal (Kronning 1996), évidentiel dans l'un de ses emplois (Dendale 1994) et fondamentalement évidentiel (Rossari *et al.* 2007).

4.2. Verbe modal *pouvoir*

Selon Sueur (1979, 1983), *pouvoir* exprime la permission (88) dans les interprétations déontiques, tandis que dans ses interprétations épistémiques, *pouvoir* dénote l'éventualité (89) et il est possible de les paraphraser par les tournures impersonnelles *il est probable que, peut-être, il se peut que* :

(88) Pierre **peut** venir. (*x permet* à Pierre de venir.)

(88') Pjer **može** da dođe.

(89) Oui, je sais ; il semble qu'il y ait là une contradiction ; mais il **peut** avoir eu assez de force pour aller chercher son revolver et appeler à l'aide... (il a *peut-être* eu ...)

(89') Da, znam. Čini se da postoji kontradikcija, ali **možda** je imao dovoljno snage da ode da traži revolver i pozove pomoć.

Le Querler (1996) prend pour centrale la signification modale de ce verbe, la possibilité « abstraite » qui, interagissant avec le contexte, produit cinq valeurs canoniques attribuées à *pouvoir* : la capacité (90), la permission (91), la possibilité matérielle (92), l'éventualité (93) et la sporadicité (94). On a déjà présenté la typologie des modalités de cet auteur – modalité subjective (épistémiques et appréciatives), intersubjective et objective – dans laquelle elle classe les effets de sens de *pouvoir*, mais nous nous attacherons à la répartition binaire de la modalité, et ainsi les trois premières valeurs appartiennent à la modalité déontique :

(90) Je **peux** courir le 100 mètres en 13 secondes.

(90') **Mogu** da pretrčim 100m za 13 sek.

(91) Est-ce que je **peux** téléphoner ?

(91') **Mogu** li da telefoniram?

(92) Il **peut** venir, puisque les routes sont déneigées.

(92') **Može** da dođe jer su putevi očišćeni.

Dans le cas de (90), la possibilité se reflète par les qualités inhérentes du sujet ; la possibilité exemplifiée par (91) dépend du sujet humain ou des normes, prescriptions, tandis que dans le cas de (92) dépend des conditions matérielles.

Les sens d'éventualité et de sporadicité sont classés dans la modalité épistémique ; *pouvoir* exprimant l'éventualité se laisse paraphraser par les adverbes épistémiques et *pouvoir* sporadique peut être remplacé par l'adverbe *parfois* :

(93) Il **peut** pleuvoir en Angleterre en ce moment.

(93') **Možda** sada pada kiša u Engleskoj.

(94) Il **peut** être désagréable.

(94') **Može** da bude neprijatan. / Ponekad je neprijatan.

S'agissant de la sporadicité, c'est Kleiber (1983) qui introduit cette valeur de *pouvoir* dans la littérature francophone, ce que remarque Barbet (2013 : 54). Il distingue deux sporadicités : la *sporadicité temporelle* (« *x* est *parfois* *Y* ») et la *sporadicité référentielle* (« *certain*s *x* sont *Y* ») :

- (a) Jean **peut** être odieux. = Jean est **parfois** odieux.
Žan **može** biti grozan. = Žan je **ponekad** grozan.
- (b) Les Alsaciens **peuvent** être obèses. = **Certains** Alsaciens sont obèses.
Alzašani **mogu** biti debeli. = **Neki** Alzašani su debeli.

Selon Kleiber (1983) et notamment Sueur (1979) la sporadicité est liée plutôt aux interprétations déontiques qu'aux interprétations épistémiques : (a) affirme que Jean est *parfois* odieux et (b) qu'il y a des Alsaciens obèses.

Kronning (1996), Veters (2007) et Gosselin (2010) insistent sur le fait que *pouvoir* a des interprétations aléthiques. Ainsi communiquent-elles la « possibilité » qui n'est pas exemplifiée chez Kronning, ou la « possibilité objective » (95) chez Veters du fait qu'il comprend l'aléthique comme objectif, véridicible, et l'épistémique comme subjectif, montrable. Ensuite, Kronning (1996) et Gosselin (2010) considèrent l'interprétation sporadique de *pouvoir* comme aléthique, tandis que Veters ne pense pas ainsi en indiquant les liens qui existent entre la sporadicité et la capacité.

- (95) Un mélange de X et Y **peut** s'enflammer à basse température.
- (95') Mešavina X i Y **može** da se zapali na niskoj temperaturi.

Le Querler (1996) énumère aussi d'autres effets de sens dits discursifs de *pouvoir* tels que : la concession, la délibération, la légitimation, l'intensification etc., mais elle souligne qu'ils résultent du contexte plus large, *i.e.* *pouvoir* ne peut pas les exprimer tout seul.

Barbet et Veters (2013) les nomment *post-modaux*, dénomination reprise de van der Auwera et Plungian (1998), du fait qu'ils sont postérieurs aux interprétations déontiques et épistémiques en diachronie (Barbet 2013 : 64). Ainsi, de ce point de vue, Barbet considère-t-elle la sporadicité comme un emploi post-modal de *pouvoir* (*ibid.*, p.354) qui s'est développée à partir des emplois déontiques.

Ensuite, *pouvoir* peut exprimer la concession (96) dans certains énoncés et il peut être paraphrasé par *même si* ou *bien que*.

Devoir peut apparaître aussi dans des concessives (97), *devoir* à l'imparfait du subjonctif et en inversion du sujet qui sont responsables de l'effet concessif, mais avec lui la concession n'est pas logique mais argumentative (Barbet 2013 : 68).

- (96) Il **peut** bien venir me voir, je ne lui parlerai pas. = Même s'il vient me voir, je ne lui parlerai pas.
- (96') **Može** on da dođe da me vidi, neću razgovarati s njim. = Iako dođe, neću razgovarati s njim.

- (97) Jamais nous ne l'admettrons comme héritier du trône, **dussions-nous** nous battre pour lui en interdire l'accès !
- (97') Nikada ga nećemo priznati kao naslednika prestola, **čak i ako mora** da se borimo da sprečimo njegov pristup njemu!

Barbet (2013 : 363) voit cet emploi relevant soit de l'épistémique (« l'éventualité improbable »), soit du déontique (« pseudo-permission »).

Pouvoir peut encore exprimer que quelque chose est légitime ou justifié (98) et se rattache à la modalité appréciative, ce que vérifient les adverbes et adjectifs employés comme les paraphrases. Barbet indique son lien avec le sens de nécessité en contexte et que l'on peut inférer aussi l'effet ironique.

(98) Il *peut* être bon à ce prix-là. = Heureusement/encore heureux qu'il est (soit) bon, à ce prix-là.

(98') *Može* biti dobar po toj ceni.

Dans les exclamatives, *pouvoir* peut produire un effet de sens d'intensification (99) lié à la modalité appréciative d'après Le Querler. Cependant, Barbet (2013 : 374) prouve que l'intensification est déjà un effet tiré de l'exclamation et que le verbe y est optionnel seulement, il ne renforce pas l'exclamation. Aussi, postule-t-elle que *pouvoir* garde son sens de possibilité dans les subordonnées exclamatives.

(99) Ce qu'il *peut* être agaçant ! = Je trouve qu'il est particulièrement agaçant.

= Ce n'est pas possible ce qu'il est agaçant !

(99') Što *može* biti naporan!

Enfin, *pouvoir* peut encore apparaître comme marquant la délibération (100) dans les interrogatives. Le Querler (1996 : 133) le rattache à la modalité épistémique du fait qu'il marque « le degré de certitude du locuteur par rapport au contenu propositionnel » :

(100) Où *ai-je* bien *pu* mettre mes clefs ? = Je ne sais pas où j'ai mis mes clefs.

(100') Gde *sam mogao* da ostavim ključeve?

(101) Pfff, qu'est-ce que ça *peut* bien faire ? On s'en fiche.

(101') Pih, šta to *može* učiniti? Nije nas briga.

L'interrogative avec *pouvoir* (accompagné souvent mais pas nécessairement de l'adverbe *bien*) ressemble effectivement parfois à une question rhétorique (101) dont discutent certains linguistes, mais cet effet, et aussi l'effet de délibération, ne peut produire le modal seul, ce que conclut Barbet (2013 : 374).

Les verbes *devoir* et *pouvoir* ont été souvent analysés parallèlement, ce qui se reflète également dans la représentation de la valeur évidentielle de *pouvoir*. D'autre part, malgré ce parallélisme, les études concernant *devoir* ont été beaucoup plus nombreuses que celles traitant de *pouvoir* et souvent l'analyse de *devoir* a été simplement étendue à *pouvoir*. Ainsi le traitement concernant l'évidentialité est identique à ceux de *devoir* : il a été considéré comme le verbe essentiellement modal (Sueur 1979, 1983 ; Le Querler 1996, 2001 ; Veters 2004), évidentio-modal (Kronning 1996), évidentiel dans l'un de ses emplois (Dendale 1994) et fondamentalement évidentiel (Rossari *et al.* 2007). Ce sont Dendale et Tasmowski (1994) qui trouvent que *pouvoir* épistémique peut figurer dans les contextes analogues à ceux où se trouve *devoir* épistémique dénotant l'évidentialité.

(102) Où est Pierre ?

Je ne sais pas, je ne l'ai pas vu. Il *peut* être dans sa chambre, il *peut* être au jardin, ou alors, il est dans la cave.

(102') Gde je Pjer ?

Ne znam, nisam ga video. *Može biti* / *Možda je* u sobi, *može biti* u vrtu, ili je u podrumu.

La conclusion tirée (ou les conclusions) par le locuteur résulte des mêmes opérations mentales indiquées pour *devoir* : l'opération de recherche de prémisses, l'opération d'inférence et l'évaluation des conclusions inférées.

Cependant, la différence existe. *Pouvoir* sert à introduire plusieurs hypothèses créées par le locuteur qui représente la source de l'information transmise, tandis que *devoir* envisage seulement une possible conclusion.

Néanmoins, nous traiterons le verbe *pouvoir*, tout comme *devoir*, comme un verbe modal qui peut marquer, selon le co(n)texte, l'évidentialité.

4.3. Le conditionnel

Le conditionnel, à la différence du potentiel, est considéré selon les dernières théories comme un des temps verbaux de l'indicatif, et plus comme un mode verbal. Nombreux sont les travaux des linguistes francophones procédant à cette conclusion, que l'on peut réunir généralement en deux types d'approches du conditionnel, à savoir temporelle et modale. Bref, d'une part, la signification unique du conditionnel est assise sur les valeurs qui sont celles des morphèmes qui le composent (-*r-* comme le futur, et désinences de l'imparfait) et, d'autre part, le sémantisme unique du conditionnel se résume à sa fonction consistant à marquer la transposition du monde réel dans les mondes possibles. La présentation détaillée de différentes approches du conditionnel sera exposée dans le chapitre 5. En ce qui concerne notre traitement du conditionnel, nous allons nous appuyer sur l'approche proposée par J. Bres (marquant l'approche aspectuo-temporelle et l'approche dialogique), posant que le conditionnel a une structure temporelle – *ultériorité du passé* – dialogique en langue (cf. le chapitre 5). Cependant, malgré notre position à l'égard du traitement du conditionnel, nous allons nous focaliser ici sur une analyse modale du conditionnel.

Dans la littérature, déjà abondante s'occupant de la forme verbale en question, on trouve aussi mention de nombreuses classifications des valeurs et des emplois du conditionnel qui, selon le co(n)texte, produit des sens différents. Il faut souligner que, hors contexte, l'énoncé où figure cette forme verbale est ambigu.

Selon la classification proposée par Haillet (1995, 2002), les emplois fondamentaux du conditionnel, où peuvent être associés les autres effets, *secondaires* selon cet auteur (doute, atténuation, etc.), sont :

- emploi temporel
- emploi hypothétique
- emploi épistémique (ou conditionnel d'altérité énonciative ou conditionnel « de l'allusion au discours de l'autre »)

Kronning (2002) reprend la classification de Haillet, distinguant les emplois temporel, modal (hypothétique) et médiatif (évidentiel, épistémique, etc.).

Nous adoptons la proposition de Dendale (2001 : 9) d'après laquelle le conditionnel français, outre sa valeur temporelle, revêt des valeurs modales que l'on peut rassembler en trois grandes catégories en distinguant ainsi le conditionnel hypothétique, le conditionnel d'atténuation

(compris comme sous-type de l'hypothétique) et le conditionnel de citation¹⁴ qui exprime la valeur évidentielle.

Nous avons déjà traité de la problématique à propos du conditionnel comme un des marqueurs des modalités. S'agissant de cette relation, nous rejoignons la position de Tournadre (2004) et de Bres (2014), qui prennent le conditionnel pour un marqueur de la modalité épistémique se référant à ses usages hypothétiques, et de la modalité évidentielle, comprise dans sa conception restreinte, précisant la source de l'information du locuteur. Plus précisément, du fait que nous tenons à distinguer clairement la catégorie de l'évidentialité de celle de la modalité épistémique, nous allons traiter le conditionnel comme un marqueur mixte des valeurs évidentielle et épistémique.

4.4. Les formes *devrait* et *pourrait*

Quelles significations produisent les verbes modaux *pouvoir* et *devoir* au conditionnel ? La valeur de ces verbes au conditionnel est-elle la même que celle de ces verbes au présent de l'indicatif ? Quel est l'origine du conditionnel dans les formes *devrait* et *pourrait* ?

Cette problématique a été étudiée par un certain nombre d'auteurs français (Dendale et Tasmowski 1994 ; Dendale 1999, 2000 ; Kronning 1996, 2001a ; Haillet 1995), mais Kronning (2001a : 252) souligne qu'elle a été souvent ignorée dans la littérature. Même dans la littérature anglaise, les modaux distaux¹⁵ : *could, should, might, would*, qui représentent *grosso modo* les équivalents à *pouvoir* et à *devoir* au conditionnel, selon Porcelli (1997:105, cité par Kronning *ibid.*), ont fait très rarement l'objet des études et ont été considérés simplement comme des formes au passé des verbes *can, shall, may* et *will*.

Nous pouvons ajouter que dans les deux grandes études récentes (Azzopardi 2011, Barbet 2013), l'une traitant des valeurs en langue du conditionnel et l'autre des modaux *pouvoir* et *devoir*, n'est pas exposée une analyse à part concernant les questions posées au début de ce chapitre. Remarquons aussi que le sujet central des études traitant de la problématique introduite est plutôt la forme *devrait* que *pourrait*.

Avant de présenter les différentes analyses des formes en question, résumons d'abord les traitements des composantes de ces formes – les modaux *pouvoir* et *devoir* et le conditionnel. Ainsi dans la littérature (Sueur 1979, 1983 ; Dendale 1994, Dendale et Tasmowski 1994 ; Kronning 1996, 2001a/b, 2003a/b; Rossari *et al.* 2007 ; Barbet 2013) trouve-t-on les descriptions suivantes :

1. *pouvoir* et *devoir* et le conditionnel sont des marqueurs modaux ;
2. *pouvoir* et *devoir* et le conditionnel sont des marqueurs évidentio-modaux ;
3. *pouvoir* et *devoir* et le conditionnel sont des marqueurs évidentiels dans leurs emplois épistémiques ;
4. *pouvoir* et *devoir* et le conditionnel sont des marqueurs fondamentalement évidentiels.

4.4.1. La forme *devrait*

Kronning (1996, 2001a) défend l'hypothèse que les verbes *pouvoir* et *devoir*, et le conditionnel représentent des marqueurs évidentio-modaux. Cependant, selon lui, *devoir* au conditionnel est

¹⁴ Nombreuses sont les solutions terminologiques de ce type de conditionnel.

¹⁵ La forme distale du modal indique une plus grande distance épistémique que la forme zéro (Salanskis 2003 : 152) Selon Gosselin (2005 : 81) le marqueur distal indique « simplement que l'on quitte le présent (l'immédiateté). »

aléthique *lato sensu* tandis que le conditionnel de *devoir* est modal – hypothétique, et ainsi la forme *devrait* réunit deux valeurs modales, celles de nécessité et d’hypothèse. Soit donc :

$$devrait \Rightarrow dev_A + rait_{hyp}$$

Dendale (1999) examine dans son travail la forme *devrait* fonctionnant comme marqueur évidentio-modal (*devrait_{EM}*) et pour déterminer l’origine de ses composantes, *i.e.* les valeurs de *devoir* et de conditionnel, il traite de toutes les combinaisons de *devoir* + *conditionnel*.

En distinguant quatre valeurs du conditionnel, Dendale (1999 : 13-18) représente les valeurs et les significations que *devoir* peut produire à ce temps.

En ce qui concerne *devoir* au conditionnel d’atténuation, la nature de ce verbe est déontique. Soit donc :

$$devrait \Rightarrow dev_D + rait_{att}$$

Ensuite, la forme *devrait* produit l’effet d’atténuation de la valeur déontique de *devoir*. Alors, on n’infère pas l’obligation ferme dans le cas de (103), mais plutôt une suggestion ou un conseil :

- (103) Il *devrait* préparer son examen (mais il est parti au cinéma).
 (103’) *Trebalo bi* da sprema ispit.
Faudrait (pot) que prépare (prés)
 *On *bi morao* da sprema ispit.
devrait (pot)

Devoir au conditionnel hypothétique peut exprimer deux valeurs :

- (i) la valeur déontique – affaiblie ou non (dont décide l’instruction des conjonctions, adverbess) :

- (104) Si tu venais chez moi, tu *devrais* goûter le rakia.
 (104’) Ako bi došao kod mene, *morao bi* da probaš rakiju.
 (105) Le type qui vous prend à tous un dollar cinquante par jour pour vous livrer des journaux qu’il *devrait* vous livrer de toute façon, *puisque* il est payé pour ça...
 (105’) Tip koji vam svima dnevno uzima dolar i po za isporuku novina što *bi* svakako *morao* da radi, *jer* je plaćen za to...
 (106) Le problème c’est qu’en France nous sommes normalement dans un Etat de droit, où, *normalement*, tout ça ne *devrait* pas se passer...
 (106’) Problem je što je Francuska Pravna država, gde takve stvari *normalno* ne *bi trebalo* da se dešavaju...

Les exemples (104) et (105) contiennent la forme *devrait* déontique **non** atténuée : au conditionnel hypothétique dans (104) et hors la construction corrélatrice (105). Selon P. Dendale, l’exemple (104) reflète une condition potentielle et l’imparfait dans la principale peut être remplacé par le présent tandis que le conditionnel dans la subordonnée peut être substitué par le futur ou le présent, ce qui indique qu’il s’agit de la valeur déontique non atténuée de la forme en question :

- (104'') Si tu viens chez moi, tu *doit/devra* goûter le rakia.
Ako dođeš kod mene, *moraš/moraćeš* da probaš rakiju.

Dans l'exemple (105), l'interprétation d'obligation non atténuée est suggérée par la conjonction *puisque*.

Le cas (106) possède un *devrait* déontique atténué, ce qui nous indique l'instruction de l'adverbe *normalement*.

(ii) la valeur aléthique :

- (107) Si l'impression de froid était la cause de la pneumonie, tous les individus atteints *devraient* avoir des pneumonies ; donc c'est la condition prédisposition qui est la cause réelle.
(107') Da je hladnoća bila uzrok upale pluća, svi koji su se smrzli *trebalo bi/morali bi* da imaju upalu pluća; dakle to je predispozicija za stvarni uzrok.

P. Dendale affirme que le conditionnel dans le cas de (107) exprime l'irréel, ce qui suggère aussi la proposition introduite par *donc*.

S'agissant de la combinaison *devoir* + *conditionnel hypothétique*, on a affaire aux deux constructions :

$$\begin{aligned} \textit{devrait} &=> \text{dev}_D + \text{rait}_{\text{hyp}} \\ \textit{devrait} &=> \text{dev}_A + \text{rait}_{\text{hyp}} \end{aligned}$$

La forme *devrait* figurant au conditionnel temporel (futur du passé) représente le résultat de la forme *devra* à valeur déontique (108) ou de la forme *devrait* à valeur déontique atténuée (109). Soit donc :

$$\textit{devrait} => \text{devra}_D/\text{devrait}_D + \text{rait}_{\text{temp}}$$

Cependant, la forme *devrait*_{E/M} ne peut jamais résulter d'une forme de *devoir* + *conditionnel temporel* (Dendale, 1999 : 15) :

- (108) Ma mère me *dit* que la-bàs du moins je lisais, et qu'à Balbec je *devrais* bien faire de même...
(108') Moja majka mi je rekla da sam tamo bar čitao i da *bi trebalo* isto da činim i u Balbeku...
(109) Et comme je lui *disais* qu'il *devrait* se reposer...
(109') I kao što sam mu govorio da *bi trebalo* da se odmori...

Finalement, *devoir* au conditionnel de citation annule sa valeur évidentielle, *i.e.* on n'interprète jamais la forme *devrait* comme un conditionnel de citation. Cependant, en combinaison avec les expressions marquant l'information donnée comme « empruntée » (par exemple *selon lui*), ladite interprétation est possible :

- (110) Il a réussi à faire un travail qui *devrait, selon lui*, permettre de gagner beaucoup d'argent.
(110') Uspeo je da završi posao koji *bi trebalo, prema njemu*, da mu omogući da zaradi mnogo novca.

Kronning (2001a : 264-266) rejoint la position de P. Dendale en excluant lui aussi le conditionnel temporel et évidentiel comme la forme dont résulte le *devoir* non déontique. Il applique deux tests pour justifier cette constatation - le test de remplacement du conditionnel

présent par le conditionnel passé et le test d'insertion du complément épistémique de type *sans doute*.

Le premier test révélant l'opposition irréel-potentiel permet d'identifier un conditionnel hypothétique. En l'appliquant à *devrait*, H. Kronning montre que ce test vérifie toujours cette opposition et ainsi l'occurrence d'un conditionnel hypothétique. L'auteur (*ibid.* p. 265) ajoute aussi que dans le cas où on a pourtant affaire au conditionnel évidentiel, il s'agit du verbe plein *devoir qc à qn* et non du modal au conditionnel. Le deuxième test, proposé par Korzen et Nølke (1990 : 279), permet de déterminer le conditionnel évidentiel et hypothétique. Si l'insertion en question est impossible, on a affaire au conditionnel évidentiel. Avec *devoir* au conditionnel elle est possible, ce qui signifie qu'il s'agit du conditionnel hypothétique.

S'agissant des composantes de la forme *devrait* évidentio-modale, après avoir exclu les occurrences du conditionnel temporel, du conditionnel de citation et de devoir déontique, Dendale examine les trois possibilités suivantes :

$$\begin{aligned} \textit{devrait}_{E/M} &=> \textit{dev}_E + \textit{rait}_{\textit{hyp}} \\ \textit{devrait}_{E/M} &=> \textit{dev}_E + \textit{rait}_{\textit{att}} \\ \textit{devrait}_{E/M} &=> \textit{dev}_A + \textit{rait}_{\textit{hyp}} \text{ (Kronning 1996)} \end{aligned}$$

Les deux premières constructions sont rejetées par Dendale (1999 : 17-18) qui démontre que dans le premier cas où figure *devrait_{E/M}* il ne s'agit pas d'une proposition conditionnelle ni du conditionnel hypothétique ; dans le second cas le problème représente la définition de la notion d'atténuation « si large et si extensible ». La dernière solution proposée par H. Kronning est acceptable, mais P. Dendale le conteste également, du fait qu'elle ne résout pas définitivement tous les problèmes concernant *devrait_{E/M}* : le problème de la protase où figure toujours le présent exprimant le 'potentiel', non l'imparfait, ce qui expliquerait le conditionnel dans l'apodose, et le problème du statut véridictionnel de la valeur aléthique de *devrait* sous la négation qui efface la différence, selon P. Dendale, entre cette valeur et la valeur épistémique.

Cependant, Kronning (2001a : 251-273) défend ses hypothèses proposées dans son travail de 1996 en étayant son argumentation sur un corpus de plus de 1400 occurrences du « coverbe modal *devoir* au conditionnel (présent et passé) ». Les hypothèses qualifiant *devoir* au conditionnel de « devoir hypothético-aléthique au conditionnel présent » sont :

1. le conditionnel *-rait* et le devoir non déontique *dev-* se trouvent dans la relation hypothétique *si p, q*
2. cette relation fait toujours l'objet d'un acte de véridiction
3. la protase implicite *si p* a par défaut la forme *si tout se passe normalement*
4. la valeur modale de *dev-* (*rait*) n'est pas épistémique E (probabilité) mais aléthique A (nécessité) *lato sensu*
5. *la probabilité* que *devrait* semble le plus souvent exprimer est un effet de sens dérivé qui résulte de l'inscription de la *nécessité aléthique* dans la relation hypothétique.

Partant de sa définition du *devoir* aléthique comme « le produit inférentiel (conclusion) véridicible et non montrable des prémisses *in absentia* » (à la différence du devoir épistémique), introduisant les différents tests et contextes, Kronning parvient à confirmer toutes ses hypothèses. On a déjà présenté *supra* deux tests qui parlent en faveur du conditionnel hypothétique comme l'une des composantes de *devrait*. Ensuite selon Kronning (2001a : 267)

devrait peut figurer dans les mêmes contextes que *devoir* aléthique et dans ce cas il produit l'effet d'atténuation de la valeur modale de *devoir*. Ainsi, dans les contextes comme l'interrogation partielle et les subordonnées introduites par *puisque* dont la nature sémantique exclut l'occurrence du *devoir* épistémique mais non du *devoir* aléthique, peut figurer *devrait*, ce qui confirme sa valeur aléthique. Kronning aussi montre que *devrait* est incompatible avec les prémisses *in praesentia* mais admet les prémisses *in absentia* comme le *devoir* aléthique ; fait qui plaide pour le statut véridictionnel de *devrait* et naturellement pour sa valeur aléthique. Finalement, Kronning (2001a : 262, 267) répond à P. Dendale concernant les problèmes qui subsistent, selon ce dernier, relatifs à la forme *devrait*, en expliquant que le conditionnel est « un temps corrélatif » et que le présent n'exprime pas toujours le potentiel fort, et que la négation n'a aucun lien avec le statut véridictionnel de *devoir*.

Qui plus est, c'est Dendale (1999 : 23) qui admet que l'analyse de Kronning de *devrait* permet d'expliquer des effets de sens liés à cette forme dont s'occupent Dendale et Tasmowski (1994) et Dendale (1999).

Avec la considération sur la présentation des effets de sens des formes *devrait* et *pourrait* nous finissons par répondre à la dernière question posée au début de ce chapitre.

P. Dendale et L. Tasmowski comparent les formes de *devoir* au conditionnel et au présent et infèrent leurs effets de sens. Rappelons que l'attitude des auteurs en question est que lesdites formes sont évidentio-modales. P. Dendale et L. Tasmowski présentent les significations suivantes de *devrait*_{E/M} :

- (a) la possibilité d'erreur liée à un cadre de validité, et l'incertitude
- (b) le décalage temporel
- (c) l'arrangement préalable, la prédiction
- (d) la vérification imminente

En employant le conditionnel du verbe *devoir* au lieu du présent de l'indicatif, le locuteur se libère de la responsabilité de son énoncé, ce qui entraîne l'incertitude. La protase implicite du type « si les données prises en considération ne se révèlent pas m'avoir trompé » ou « ont été bien interprétées », est sous-entendue, *i.e.* la possibilité d'erreur.

- | | | | | |
|---------|--------------|-------------------|------|--------------|
| (111) | Cet étudiant | doit | être | intelligent. |
| (111') | Taj student | mora | biti | pametan. |
| (111'') | Taj student | mora | da | je pametan. |
| | | doit | que | est |
| (112) | Cet étudiant | devrait | être | intelligent. |
| (112') | Taj student | moralo | biti | |
| (112'') | Taj student | bi trebalo | da | je pametan. |
| | | faudrait | que | est |

La validité de la conclusion dépend de la condition déjà citée, qui est proposée par P. Dendale et L. Tasmowski, et parle en faveur de l'hypothèse de H. Kronning concernant la relation hypothétique.

Dendale et Tasmowski (1994 : 50) et Dendale (1999 : 20) remarquent qu'avec le conditionnel de *devoir* il y a toujours *un décalage temporel*, le fait qu'entre le moment où la conclusion est proposée et les prémisses, du temps s'est écoulé. Dendale (1999 : 21) l'explique, en reprenant la proposition de H. Kronning : l'emploi de *devrait* dépend de la nature des prémisses, *i.e.* il

faudrait (pot) que est (prés)

On peut expliquer aussi la signification de l'arrangement préalable de *devrait* par le fonctionnement du conditionnel mentionné *supra* : l'énonciateur principal E₁ attribue son énoncé à l'énonciateur e₁ (antérieur à E₁). Plus précisément, E₁ tire sa conclusion d'après les prémisses *in absentia* et on pourrait la paraphraser de type : *C'est peut-être le facteur, parce que je l'ai vu ce matin et il m'a dit qu'il viendrait*. Par contre, dans le cas de *doit*, l'énonciateur infère sa conclusion moyennant ses propres observations au moment de l'énonciation : *C'est le facteur, parce que c'est lundi et il est 9h*. Soulignons, ce que l'on peut remarquer surtout dans les paraphrases proposées, que le degré de certitude de l'énoncé est plus haut dans l'exemple avec *doit* que dans celui avec *devrait*.

S'agissant des mêmes exemples, Dendale (1999 : 20-21) attribue aussi au conditionnel la propriété de *vérification imminente*, c'est-à-dire *devrait* implique que le locuteur est plus engagé, plus intéressé par la conclusion qu'il tire et impatient pour vérifier sur place sa conclusion. Dendale (*ibid.* p. 24) explique ces effets à l'aide de la signification d'erreur possible, *i.e.* l'ajout « d'une clause d'erreur montre un locuteur plus concerné par la vérité de la conclusion qu'il tire ».

Devrait est aussi de l'ordre de la prédiction, à la différence de *doit*. Selon P. Dendale et L. Tasmowski, *doit* apporte une conclusion résultant d'une loi générale tandis que *devrait* soulève une attente dépendant de la prémisse qui précède :

- (119) *Comme la fenêtre est restée ouverte toute la soirée et la lumière allumée,*
Il **doit** y avoir beaucoup de moustiques dans la chambre.
- (119') **Mora** da ima puno komaraca u sobi.
Doit (prés) que a
- (120) Il **devrait** y avoir beaucoup de moustiques dans la chambre.
- (120') **Trebalo bi** da ima puno komaraca u sobi.
Faudrait (pot) que a

La signification de la prédiction de *devrait* résulte également du fonctionnement du conditionnel expliqué *supra*. L'énonciateur E₁ annonce simplement une des possibles conséquences de l'énoncé antérieur, alors que dans le cas de *doit*, l'énonciateur donne une conclusion ferme qui est la conséquence logique de l'énoncé antérieur.

4.4.2. La forme *pourrait*

S'agissant de la forme *pourrait* et des significations qu'elle produit, les études ne sont pas si nombreuses que celles concernant *devrait*, du fait que les verbes *devoir* et *pouvoir* ont été souvent analysés parallèlement et l'analyse de *devoir* a été souvent étendue à *pouvoir*. Telle est la position de Dendale et Tasmowski (1994), Kronning (1996), Rossari *et al.* (2007). P. Dendale et L. Tasmowski considèrent *pouvoir*_E épistémique aussi comme un marqueur évidentiel parce qu'il figure dans les contextes analogues à ceux où se trouve *devoir*_E épistémique dénotant l'évidentialité ; ils décrivent ses emplois et fonctionnements en inférant la différence entre ces deux marqueurs. Pour H. Kronning *devoir* est de nature modale et évidentielle et il traite de la même façon *pouvoir* en explicitant la différence entre eux.

C. Rossari *et al.* mentionnent que *pouvoir_E* a la même « sémantique » que *devoir_E*, celle de la valeur fondamentalement évidentielle. P. Dendale et L. Tasmowski (1994) étendent aussi leur analyse de la forme *devrait_E* à celle de *pourrait_E*, *i.e.* ils vérifient si le conditionnel de *pouvoir* a les mêmes effets de sens que celui de *devoir*. Ils partent aussi de la différence entre *devoir_E* et *pouvoir_E* : « si le contexte pousse à l'inférence d'une hypothèse unique, ce n'est pas *pouvoir_E* mais *devoir_E* qui sera employé par le locuteur... *pouvoir_E* laisse l'espoir d'autres solutions... tout ce qui dans le contexte renforce l'idée de recherche rendra *pouvoir_E* préférable à *devoir_E* » (Dendale et Tasmowski 1994 : 48).

L'attitude de Kronning (1996 : 29-30) est la même qui définit *devoir* comme « le produit d'une composition inférentielle qui dénote l'universalité mondaine (« dans tous les mondes possibles ») », mais avec *pouvoir* - « dans au moins un monde possible ».

S'agissant de la valeur d'incertitude, le locuteur peut employer le conditionnel de *pouvoir* dans une clause d'erreur possible :

- (121) Pierre nous a posé un lapin.
Ce n'est pas exclu. N'empêche, il *pourrait* tout aussi bien avoir simplement été retenu.
- (121') Pjer neče doči.
Nije isključeno. Ipak, *moguće je / možda / moglo bi biti* i da je jednostavno sprečen.

Dendale et Tasmowski (1994 : 52) soulignent que la valeur d'incertitude relève de *peut_E* qui implique la disposition du locuteur à admettre d'autres hypothèses que la sienne. Le conditionnel seulement renforce la sémantique déjà présente dans le lexème.

Les effets d'arrangement préalable et de décalage temporel sont également considérés comme **non** liés au conditionnel, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de grandes différences si est employé le conditionnel au lieu du présent de *pouvoir*. De plus, ces effets et la valeur de *pouvoir_E* (l'existence d'alternatives) sont bien contradictoires.

Cependant, la prédiction, la vérification imminente et la concrétisation (le caractère plus concret des conclusions énoncées à l'aide de *pourrait* par rapport à celles énoncées à l'aide de *peut*) reviennent au conditionnel de *pouvoir* :

- prédiction :
- (122) Ne faites pas ça, il **peut* vous en vouloir.
(122') Ne radite to, *može* da se naljuti na vas.
- (123) Ne faites pas ça, il *pourrait* vous en vouloir.
(123') Ne radite to, *mogao bi* da se naljuti na vas.
- concrétisation :
- (124) Pierre **peut* être malade, allons lui rendre visite.
(124') Pjer *može* biti bolestan, hajdemo da ga posetimo.
- (125) Pierre *pourrait* être malade, allons lui rendre visite.
(125') Pjer *bi mogao* biti bolestan, hajdemo da ga posetimo.

Dendale et Tasmowski (1994 : 53) proposent le cadre de validité pour *pourrait*, la paraphrase comme « pour autant que les données disponibles permettent d'en juger ». Ainsi le conditionnel réfère à une seule hypothèse qui sera favorisée entre autres tandis que *pouvoir_E* propose plus d'une hypothèse. Cette proposition explique l'incompatibilité de l'adverbe *bien* avec *pouvoir_E* à l'indicatif dans la réponse à une question partielle (mais non dans les questions partielles), tandis

qu'il est compatible dans les deux contextes avec *pourrait*. Les auteurs (1994 : 53) expliquent que *bien* est « acceptable dès qu'il y a assertion d'une seule valeur » et *pouvoir_E* propose plus d'une hypothèse, ce qui entraîne la contradiction. Mais, le conditionnel qui sous-entend la paraphrase-restriction mentionnée indique qu'une seule hypothèse sera favorisée entre autres alternatives. Une différence de plus entre *peut_E* et *pourrait_E*.

4.4.3. Synthèse et analyse de la traduction en serbe

Après avoir présenté les significations des formes *devrait* et *pourrait* ainsi que les valeurs de leurs composantes, nous voudrions observer la situation en serbe, *i.e.* la relation entre les significations des formes en question et leur traduction en serbe. En résumant les données déjà exposées *supra* nous allons inférer nos conclusions concernant le sujet en question.

S'agissant de la forme *devrait*, Dendale (1999 : 13-18) représente les significations suivantes que *devoir* peut produire au conditionnel – d'atténuation (1), hypothétique (2), temporel (3), de citation (4).

(1) *devrait* => dev_D + rait_{att}

- (126) Il *devrait* préparer son examen (mais il est parti au cinéma).
 (126') *Trebalo bi* da sprema ispit.
Faudrait (pot) que prépare (prés)
 (126'') *On *bi morao* da sprema ispit.
devrait (pot)

Devoir au conditionnel d'atténuation est déontique. Moyennant le conditionnel, la valeur modale de *devoir* est affaiblie ou atténuée (126). L'équivalent serbe de la forme *devrait* est le modal *trebati* au potentiel (126'), *i.e.* la forme *trebalo bi* qui produit, elle aussi, l'effet d'atténuation. Le modal *morati* au potentiel est exclu dans ce cas (126''), même si *morati* représente généralement l'équivalent de *devoir*. C'est que la valeur déontique de *morati* est plus forte que celle de *trebati*. Ce fait vaut également dans le cas du potentiel : la forme *bi moralo* n'exprime pas un conseil, à la différence de la forme *trebalo bi* dans le cas de (126').

(2) *devrait* => dev_D + rait_{hyp}
devrait => dev_A + rait_{hyp}

Devoir au conditionnel hypothétique peut exprimer deux valeurs :

(i) la valeur déontique – affaiblie (127) ou non (128) :

- (127) Le problème c'est qu'en France nous sommes *normalement* dans un Etat de droit, où, *normalement*, tout ça ne *devrait* pas se passer...
 (127') Problem je što je Francuska Pravna država, gde takve stvari *normalno* ne *bi trebalo* da se dešavaju... se passent... non *faudrait* que
 (128) Si tu venais chez moi, tu *devrais* goûter le rakia.
 (128') Ako bi došao kod mene, *morao bi* da probaš rakiju.

Le cas (127) possède un *devrait* déontique atténué, ce que nous indique l’instruction de l’adverbe *normalement*. Dans l’exemple (127’) figure la forme *trebalo bi* fonctionnant comme l’équivalent français. Il s’agit également de la forme atténuée.

L’exemple (128) contient la forme *devrait* déontique **non** atténuée. Selon P. Dendale, l’exemple (128) reflète une condition potentielle et l’imparfait dans la principale peut être remplacé par le présent tandis que le conditionnel dans la subordonnée peut être remplacé par le futur ou le présent, ce qui indique qu’il s’agit de la valeur déontique non atténuée de la forme en question :

Si tu viens chez moi, tu *doit / devra* goûter le rakia.
Ako dođeš kod mene, *moraš/moraćeš* da probaš rakiju.

Remarquons que l’équivalent serbe (128’) de la forme *devrait* déontique **non** atténuée est le modal *morati* au potentiel. On peut vérifier s’il s’agit de la forme *moralo bi* non atténuée. Il suffit de remplacer les modaux, *i.e.* au lieu de *morati* d’employer *trebati*. Ainsi dans l’exemple serbe s’infère l’effet d’atténuation :

Si tu venais chez moi, tu *devrais* goûter le rakia.
Ako bi došao kod mene, *trebalo bi* da probaš rakiju.

(ii) la valeur aléthique :

- (129) Si l’impression de froid était la cause de la pneumonie, tous les individus atteints *devraient* avoir des pneumonies ; *donc* c’est la condition prédisposition qui est la cause réelle.
(129’) Da je hladnoća bila uzrok upale pluća, svi koji su se smrзли *morali bi* da imaju upalu pluća ; dakle to je predispozicija za stvarni uzrok.

P. Dendale affirme que le conditionnel dans le cas de (129) exprime l’irréel, ce que suggère aussi la proposition introduite par *donc*. Partant de ce fait, nous avons présenté la condition irréalité en serbe en employant le passé composé dans la protase introduit par la conjonction *da* et le potentiel dans l’apodose. Il s’agit du potentiel du modal *morati* qui représente l’équivalent de la forme *devrait*. Le modal *trebati* ne peut aucunement y être employé étant donné qu’il ne peut pas prendre la valeur aléthique à la différence de *morati*. P. Piper appelle ce type de *morati persuasif-apodictique* exprimant une apparente certitude absolue que l’on trouve dans les phrases où le verbe *morati* est utilisé dans le vrai sens apodictique, par exemple : *Voda mora da proključa na 100 stepeni* (‘L’eau doit bouillir à 100 degrés’).

(3) *devrait* => devrad/devrait_D + rait_{temp}

- | | | |
|--------|--|------------------------------|
| (130) | Ma mère me <i>dit</i> que là-bas du moins je lisais, et qu’à Balbec je <i>devrais</i> bien | faire de même... |
| (130’) | Majka mi je rekla da sam tamo bar čitao, i da u Balbeku <i>mora</i> da | radim isto tako... |
| | a dit | doit (prés) que fait (prés) |
| (131) | Et comme je lui <i>disais</i> qu’il <i>devrait</i> se reposer... | |
| (131’) | I kao što sam mu govorio da <i>bi trebalo</i> da se odmori... | faudrait (pot) que se repose |

Selon P. Dendale, *devrait* figurant au conditionnel temporel résulte de la forme *devra* à valeur déontique (130) ou de la forme *devrait* à valeur déontique atténuée (131). D’abord, il est à noter qu’en serbe, le phénomène de la concordance des temps n’existe pas. Ainsi, dans l’exemple

(130'), qui représente l'équivalent du cas (130), figure le présent de l'indicatif du verbe *morati* exprimant la valeur déontique. Aux fins de l'expression de la signification du cas (131), dans l'exemple serbe est employé le potentiel du verbe *trebati* indiquant la valeur déontique atténuée.

(4) *devrait* => dev_D + *rait_{cit}

P. Dendale souligne que l'on n'interprète jamais la forme *devrait* comme un conditionnel de citation. Cependant, en combinaison avec les expressions marquant l'information donnée comme « empruntée » (par exemple *selon lui*), ladite interprétation est possible :

(132) Il a réussi à faire un travail qui *devrait, selon lui*, permettre de gagner beaucoup d'argent.

(132') Uspeo je da završi posao koji *bi trebalo, prema njemu*, da mu omogući da zaradi mnogo novca.

Rappelons qu'en serbe le potentiel ne peut pas exprimer l'évidentialité. Cependant, ce que confirme le cas (132') correspondant à celui de (132), le potentiel des modaux, dans ce cas du verbe *trebati* (qualifié en serbe comme le verbe se référant à l'évidentialité), en combinaison avec les expressions déjà mentionnées, peut désigner la valeur évidentielle.

S'agissant de la forme *devrait_{EM}* évidentio-modale, P. Dendale adopte, *grosso modo*, la proposition de H. Kronning – *devraite_{EM}* => dev_{VA} + rait_{hyp} – selon laquelle *devrait* exprime la probabilité, *devoir* est de nature aléthique *lato sensu* exprimant la nécessité et figurant dans le conditionnel hypothétique. La mise en comparaison de *doit* et *devrait* révèle les effets de sens de *devrait_{EM}* et également de *pourrait_{EM}*, étant donné que P. Dendale et L. Tasmowski étendent leur analyse de *devrait_{EM}* à ladite forme aussi. En serbe, il est possible de marquer l'évidentialité moyennant le potentiel des modaux *trebati* et *morati* sous leurs formes impersonnelles (qui les lient à la modalité épistémique) et en combinaison avec les autres marqueurs évidentiels ; le modal *moći* est exclu. Nous allons voir si ces formes peuvent produire les mêmes effets que *devrait_{EM}* et *pourrait_{EM}* :

(a) expression d'erreur possible, incertitude :

(133) Cet étudiant *doit* être intelligent.
mora biti pametan.

(133') Taj student *mora* da je pametan.
doit que est

(134) Cet étudiant ? *devrait* être intelligent.
**morao bi* biti
devrait être

(134') Taj student *bi trebalo* da je pametan.
faudrait que est

(135) À en juger par ses remarques, cet étudiant *devrait* être intelligent.
morao bi biti

(135') Sudeći prema njegovim zapažanjima, taj student *bi trebalo* da je pametan.
faudrait (pot) que est (prés)

En employant le conditionnel du verbe *devoir* (134) au lieu du présent de l'indicatif (133), le locuteur se présente moins certain. La protase implicite du type « si les données prises en

considération ne se révèlent pas m’avoir trompé » ou « ont été bien interprétées », y est sous-entendue, *i.e.* la possibilité d’erreur. Le cas (135), où figure le cadre de validité, rend l’occurrence de *devrait* plus acceptable du fait qu’avec cette forme il y a toujours un décalage temporel, *i.e.* elle n’est compatible qu’avec les prémisses *in absentia*.

Dans la langue serbe, pour exprimer l’incertitude il faut employer le verbe *trebati* au potentiel (134’). Le modal *morati* est exclu car se trouvant postposé et sous la forme accomplie, il se réfère à son usage déontique.

Le cadre de validité, à savoir l’ajout comme *sudeći prema* (‘à en juger par’), est également compatible avec la forme *trebalo bi* (135’), ce qui est plus évident dans les cas suivants :

- (136) (À propos d’un passant)
Quelle antiquité ! Ce type *doit* avoir dans les 80 ans au moins.
- (136’) Kakva starina! Taj tip *mora* da ima najmanje 80 godina.
doit (prés) que a (prés)
- (137) Quelle antiquité ! Ce type **devrait* avoir dans les 80 ans au moins.
- (137’) Kakva starina! Taj tip * *bi trebalo* da ima najmanje 80 godina.
faudrait (pot) que a (prés)
- (138) Quelle antiquité ! À en juger par son allure, ce type *devrait* avoir dans les 80 ans au moins.
- (138’) Kakva starina! Sudeći po njegovom izgledu, taj tip *bi trebalo* da ima najmanje 80 godina.
faudrait (pot) que a (prés)

Ce fait indique que cette forme en serbe n’est pas de l’ordre de la simultanéité, comme *devrait* en français.

Ajoutons aussi que les expressions de type *sudeći prema* (‘à en juger par’) représentent les marqueurs d’évidentialité en serbe, comme les modaux *trebati* et *morati* sous la forme impersonnelle dans les complétives. Cela justifie l’occurrence de la forme *trebalo bi* fonctionnant comme l’équivalent de *devrait* dans les cas (134) et (135) au lieu de *moralo bi*.

(b) arrangement préalable :

- (139) On sonne. Ça *doit* être le facteur.
mora biti
- (139’) Neko zvoni. To *mora* da je poštar.
doit (prés) que est (prés)
- (140) On sonne. Ça *devrait* être le facteur.
moralo bi biti
- (140’) Neko zvoni. To *bi trebalo* da je poštar.
faudrait (pot) que est (prés)

La mise en comparaison des exemples (139) et (140), indique, selon P. Dendale et L. Tasmowski, qu’avec *devrait* il y a un accord antérieur entre le locuteur et le facteur selon lequel le locuteur tire sa conclusion. Le décalage temporel y est inclus également. Par contre, la relation entre la conclusion avec *doit* et les prémisses est de l’ordre de simultané.

Dans l’exemple (139’) figure *morati* comme l’équivalent de (139), se trouvant au présent de l’indicatif sous la forme impersonnelle, ce qui réfère à sa valeur épistémique. P. Piper appelle cet usage du verbe *morati* persuasif non apodictique qui peut se substituer facilement aux

expressions modales comme *sigurno* ('certainement'), *bez sumnje* ('sans doute'), *verujem da* ('je crois que'), *uveren sam da* ('je suis convaincu que'). Il attribue à la proposition la valeur de véridicité du plus haut degré. Cependant, la signification de (140) est exprimée en serbe, dans l'exemple (140'), à l'aide du potentiel du verbe *trebati*. Pourquoi est exclue la forme *moralo bi*? Dans son emploi épistémique, *morati* exprime le plus haut degré possible d'attitude positive envers la véridicité de la proposition, ce qui provient de l'instruction de sa valeur déontique forte. Le potentiel est un moyen puissant de modalisation dans le sens qu'il marque toujours la distance épistémique au sens large (mais il doit être étayé par un autre modalisateur épistémique pour marquer la modalité épistémique au sens restreint). Cependant, le verbe *morati* au potentiel connaît des contraintes. On a déjà mentionné la contrainte concernant l'atténuation de la valeur déontique de *morati* par le potentiel. S'agissant de sa valeur épistémique, rappelons que Trbojević Milošević affirme que les jugements épistémiques forts orientés vers le passé ne peuvent pas être atténués par le potentiel du verbe *morati*, car nous avons là une combinaison inharmonieuse du fait que le potentiel est orienté vers l'avenir. À propos des jugements épistémiques sur une action présente ou non réalisée, avec le potentiel il y a un déplacement de la signification ce qui entraîne l'ambiguïté. On peut avoir affaire aux interprétations concessives, hypothétiques-contrefactuelles et aussi aux interprétations déontiques.

Selon notre opinion, l'instruction co(n)textuelle est très pertinente dans l'emploi du verbe *morati* (au potentiel également) pour exprimer telle ou telle signification. L'importance du contexte est soulignée par P. Piper aussi qui en expliquant les emplois de *morati* persuasif (non) apodictique (modalité épistémique) et désidératif (modalité déontique) affirme l'apparition de l'ambiguïté dans les exemples se trouvant hors contexte.

Par contre, le verbe *trebati* est plus flexible exprimant des modalités déontique et épistémique plus faibles que le verbe *morati*. Aussi, son occurrence au potentiel ne soulève-elle pas de questions. Les jugements épistémiques sur une action passée, présente ou non réalisée peuvent être atténués par le potentiel du verbe *trebati*. On a déjà vu que cette forme n'est pas de l'ordre du simultané, il y a un décalage temporel, et on peut aussi exprimer un arrangement préalable comme la forme *devrait*.

(c) prédiction :

Comme la fenêtre est restée ouverte toute la soirée et la lumière allumée,

(141) Il **doit** y avoir beaucoup de moustiques dans la chambre.

(141') **Mora** da ima puno komaraca u sobi.

Doit (prés) que a

(142) Il **devrait** y avoir beaucoup de moustiques dans la chambre.

(142') **Trebaló bi** da ima puno komaraca u sobi.

Faudrait(pot) que a

Selon P. Dendale et L. Tasmowski *doit* n'a pas le statut de prédiction dans l'exemple (141), par rapport au *devrait* (142) par lequel on infère une attente dépendant de la prémisse qui précède (en italique). Dans l'exemple (141') figure *morati* épistémique au présent de l'indicatif et obligatoirement sous la forme impersonnelle représentant l'équivalent de *doit*. Il faut mentionner ici que dans le cas où le verbe *trebati* au présent est employé au lieu de *morati*, on inférerait le sens de prédiction. Pour cette raison, la forme *trebaló bi* (142') figure comme équivalent de

devrait (142), du fait qu'elle produit le sens de prédiction aussi, à la différence de la forme *moralo bi*.

S'agissant de la forme *pourrait_{EM}*, P. Dendale et L. Tasmowski soulignent que les valeurs d'incertitude, d'arrangement préalable et de décalage temporel sont considérées comme **non** liées au conditionnel. La valeur d'incertitude relève de *peut_E* impliquant la disposition du locuteur à admettre d'autres hypothèses que la sienne. Les deux autres sont, d'abord, contradictoires à cette instruction de *pouvoir_E* et même si on construit des exemples faisant allusion à ces effets, il n'y a pas de grandes différences si est employé le conditionnel au lieu du présent de *pouvoir_E*.

En serbe, le verbe *moći* fonctionne comme un opérateur de la modalité aussi bien épistémique que déontique, mais sans c(o)ntexte plus précis, il est difficile de déterminer à première vue s'il s'agit de l'un ou de l'autre type de modalité. Cependant, en revêtant la forme impersonnelle il n'y a aucun doute quant à son interprétation épistémique en tant que seule possible, indépendamment du peu d'informations qu'offre le contexte.

Qui plus est, le potentiel de ce verbe prend également la forme impersonnelle dans les emplois épistémiques produisant l'affaiblissement du jugement épistémique. S'agissant de la relation évidentialité-modal *moći*, il n'est fait mention nulle part que ce verbe ou la forme *moglo bi* représentent des marqueurs évidentiels.

Dans l'exemple (143) on infère l'effet d'incertitude de la manière déjà expliquée *supra*. Son équivalent (143') contient plusieurs solutions – la locution *moguće je + da-clause*, l'adverbe modal *možda* avec lesquels le verbe *moći* peut être alterné, et le potentiel de *moći* qui renforce ledit effet. La traduction serbe confirme ainsi la constatation de P. Dendale et L. Tasmowski.

- (143) Pierre nous a posé un lapin.
Ce n'est pas exclu. N'empêche, il **pourrait** tout aussi bien avoir simplement été retenu.
- (143') Pjer neće doći.
Nije isključeno. Ipak, **moguće je** / **možda** / **moglo bi biti** i da je jednostavno sprečen.
il est possible que peut-être pourrait être

Les cas (144) et (145) sont mis en comparaison pour expliquer l'effet d'arrangement préalable ; (145) est un exemple construit référant audit effet, mais il n'y a pas d'incompatibilité entre ces deux exemples. Dans leurs équivalents (144') et (145') figure le potentiel de *moći* confirmant ce fait également.

- (144) On sonne. Ça **pourrait** être le facteur.
(144') Neko zvoni. To **bi mogao** biti poštar.
pourrait (pot)
- (145) On sonne. Ça **pourrait** être le facteur, il allait nous donner un paquet.
(145') Neko zvoni. To **bi mogao** biti poštar, donosi nam paket.
pourrait (pot)

Les exemples (146) et (147) démontrent que le décalage temporel n'y a aucun effet. La même conclusion est déduite des (146') et (147').

- (À propos d'un individu qu'on surprend l'oreille collée à une porte)
(146) Ça **peut** être un psychopathe.

(146') *Možda / može biti da* je psihopata.
peut-être il se peut que

(147) Ça *pourrait* être un psychopathe.

(147') To *bi mogao* biti psihopata.
pourrait (pot)

Cependant, la prédiction, la vérification imminente et la concrétisation (le caractère plus concret des conclusions énoncées à l'aide de *pourrait* par rapport à celles énoncées à l'aide de *peut*) reviennent au conditionnel de *pouvoir*.

Le présent de *pouvoir* et de *moći* n'expriment pas la prédiction dans les cas (148) et (148'). Qui plus est, ils ne peuvent pas figurer dans ces contextes. L'exemple serbe soulève l'ambiguïté du fait que *pouvoir* se trouve sous la forme personnelle signifiant la possibilité, plus précisément une des possibilités, la capacité ou la permission. Son occurrence est exclue parce qu'il se détache de la phrase précédente qui représente une condition. On peut la paraphraser : *Si vous le faites, il vous en veut / *peut vous en vouloir*. D'autre part, le potentiel de *moći* (149') fonctionne comme l'équivalent de la forme *pourrait* (149) exprimant la prédiction. Dans ce contexte, le potentiel restreint lesdites valeurs possibles de *moći* à celle de possibilité et la représente comme une hypothèse unique, ce qui le rend acceptable comme suite de la phrase précédente.

(148) Ne faites pas ça, il **peut* vous en vouloir.

(148') Ne radite to, **može* da vas okriviti.

(149) Ne faites pas ça, il *pourrait* vous en vouloir.

(149') Ne radite to, *mogao bi* da vas okriviti.

Les cas (150) et (150') où figure le présent de *pouvoir* et de *moći* représentent l'une des possibilités de l'état de Pierre (il peut être sain également) et ainsi la signification de la phrase ajoutée n'est pas leur suite logique. Cependant les formes *pourrait* et *mogao bi* dans les exemples (151) et (151') incitent à l'action, à la vérification de leurs conclusions concrètes, ce qui procède du fait que ces formes indiquent qu'une seule hypothèse sera favorisée entre autres alternatives.

(150) Pierre **peut* être malade, allons lui rendre visite.

(150') Pjer **može* biti bolestan, hajdemo da ga posetimo.

(151) Pierre *pourrait* être malade, allons lui rendre visite.

(151') Pjer *bi mogao* biti bolestan, hajdemo da ga posetimo.

5. Analyse des exemples

Nous aimerions analyser brièvement ici les exemples issus de notre corpus – les textes originaux et leurs traductions de Meša Selimović, Marguerite Duras et Georges Perec. En fait, il s'agit des cas représentatifs dans lesquels figurent (ou non) le potentiel et le conditionnel des verbes modaux *morati*, *moći* et *devoir*, *pouvoir*. Notre objectif sera de déterminer et d'explicitier la relation de (non) équivalence entre ces formes verbales.

Consultons les exemples suivants :

(152) Ima li šta novo ?

Kako ne bi bilo !

Bi **li** **mogao** da se raspitaš ? (M. Selimović, *Derviš i smrt*, p. 309)

Fus si pu que se renseigne (prés) ?

- (152') Y a-t-il de nouveau?
Et comment !
Pourrais-tu te renseigner ? (M. Selimović, *Le Derviche et la mort*, p. 312)

Dans les exemples (152) et (152') on remarque la coïncidence du potentiel et du conditionnel des verbes *moći* et *pouvoir* marquant la modalité épistémique. Selon Belić (1999 : 457), le cas de (152) dans lequel le potentiel et la particule *li*, mis en inversion, figurent dans la proposition interrogative, exprime le doute. Plus précisément, l'auteur relève cette signification de la valeur modale de souhait, prise comme la valeur de base du potentiel, dont la réalisation est mise en question. Nous contestons cette hypothèse d'A. Belić (dont il sera question au chapitre 3).

Il s'agit ici de l'atténuation de la composante épistémique par le potentiel du verbe modal, c'est-à-dire est atténuée l'impression d'imposer la demande au locuteur, ce qui est renforcé à l'aide de l'interrogation et on réalise ainsi l'effet pragmatique de la politesse. Mentionnons que le potentiel revêt ici la forme personnelle, ce qui peut entraîner l'ambiguïté, *i.e.* on peut avoir affaire à la modalité déontique également, mais l'instruction du contexte nous dirige vers l'épistémique.

- (153) Dočekao me ljubazno, predavši mi selam od valije, i rekavši da bi volio da odmah svršimo ono zbog čega je i došao, a nada se da neće trajati dugo, umoran je od puta i dugog jahanja, i želio bi da se što prije okupa i odmori.
– Zar je posao toliko hitan?
– *Moglo bi se reći* da je hitan. (M. Selimović, *Derviš i smrt*, p. 339)
pourrait se dire que est
- (153') Il m'accueillit aimablement, me transmit les salutations du vali, et me dit qu'il aimerait en finir au plus tôt avec l'affaire qui l'amenait ; il espérait que ce ne serait pas long, le long voyage à cheval l'avait fatigué, et il désirait prendre un bain et se reposer dès que possible.
- L'affaire est-elle donc si urgente ?
- Je le *pense*. / *On pourrait le dire* / *On dirait qu'elle est urgente*. (M. Selimović, *Le Derviche et la mort*, p. 347)

Les cas de (153) et de (153') désignent aussi l'équivalence du potentiel et du conditionnel des verbes *moći* et *pouvoir* même si ce n'est pas évident à première vue. L'interprète choisit le présent du verbe *penser* comme la solution possible du fait que par l'emploi du *verba cogitandi* on évite la réponse directe (le locuteur exprime sa pensée subjective et non une nécessité objective). Ainsi la force illocutoire de l'acte de parole est-elle atténuée, ce que l'on peut atteindre moyennant la modalisation aussi. Au lieu du *verbum cogitandi*, on peut employer également le conditionnel de *pouvoir* sans aucun changement de sens dans (153) : *On pourrait le dire*, ou seulement le conditionnel de *dire* : *On dirait qu'elle est urgente*.

Le cas de (153) contient le potentiel de *moći* sous la forme impersonnelle-pronominale suivi de l'infinitif présent du verbe *dire*, ce qui révèle qu'il n'y a aucun doute quant à son interprétation épistémique. Aussi, l'effet de prédiction est-il en vigueur.

Si on prend en compte la possibilité de traduire le potentiel de *moći* par l'expression *On dirait*, proposée *supra*, ce fait réfère à l'évidentialité. Rappelons que C. Rossari étudie en diachronie ladite expression comme clairement évidentielle.

- (154) Tada je neko pokucao na vratima. Ko *bi mogao da bude*? Nikog nismo očekivali. (M. Selimović, *Tvrđava*, p.40)
pourrait que est

- (154') C'est alors que l'on frappa à la porte. Qui *était-ce?* Nous n'attendions personne. (M. Selimović, *La Forteresse*, p.49)

Le cas de (154) contient le potentiel de *moći* figurant dans la proposition interrogative dont l'équivalent est l'imparfait du verbe *être*. Les deux dénotent le phénomène du discours indirect libre, c'est-à-dire l'auteur transmet les pensées du héros qui sont synthétisées dans la question qu'il se pose. Si le présent de l'indicatif du verbe *être* (*Qui est-ce?*) était employé, on ferait allusion au discours direct. En serbe, il n'est pas facile de reconnaître ledit phénomène à la différence de la langue française, qui a des marqueurs linguistiques, mais, on peut remarquer qu'il est possible de suggérer l'existence du discours indirect libre dans l'exemple serbe par la modalisation. Le potentiel de *moći* marque ici la modalité épistémique exprimant l'incertitude. Il ne se trouve pas sous sa vraie forme impersonnelle, mais se référant au sujet *to* ('cela') qui représente le pronom impersonnel en serbe, il reste dans le domaine de l'impersonnalité.

- (155) A svijetom **bi trebalo** da vladaju ljudi koji znaju da uživaju, u svemu. Svima bi bilo dobro. (M. Selimović, *Tvrđava*, p. 90)
faudrait que regnent (prés)

- (155') Alors que **devraient** régner sur le monde les gens qui savent jouir de tout. Tout le monde s'en trouverait bien. (M. Selimović, *La Forteresse*, p. 136)

La modalité déontique est évoquée dans les exemples (155) et (155'). En fait, on peut remarquer la présence du verbe modal *trebati* au potentiel (155) qui fonctionne comme l'équivalent du conditionnel du verbe *devoir* (155'). Le verbe *trebati* appartient essentiellement aux verbes modaux qui expriment une modalité déontique plus faible et au potentiel il atténue la composante déontique exprimant le conseil, ce qui est produit par le conditionnel de *devoir* en français. La valeur déontique de *morati* est plus forte que celle de *trebati* même au potentiel, ce qui l'exclut dans ces cas.

Les exemples suivants confirment notamment notre hypothèse exposée *supra*. Le conditionnel de citation **dirait** figure dans le cas de (156) exprimant l'évidentialité. Son équivalent (156') est constitué du potentiel du modal *moći* à la forme impersonnelle suivi du verbe (*po*)*misliti* qui régulièrement englobe la valeur évidentielle selon Lj. Popović (*i.e.* il indique que la source de l'information est la conclusion logique du sujet selon les faits évidents, Popović 2014 : 317). On peut également utiliser la forme **moglo bi se reći** ('on pourrait dire') sans que le sens de la phrase change, *i.e.* l'expression de la possibilité épistémique et de l'évidentialité.

- (156) J'ai retrouvé une photographie de mon fils à vingt ans. Il est en Californie avec ses amies Erika et Elisabeth Lennard. Il est maigre, tellement, on **dirait** un Ougandais blanc lui aussi. (M. Duras, *L'Amant*, p.20-21) reklo bi se (dire, forme impersonnelle, potentiel)

- (156') Pronašla sam jednu fotografiju mog sina kad mu je bilo dvadeset godina. U Kaliforniji je sa svojim prijateljicama Erikom i Elizabetom i Lennard. Mršav je, toliko **da bi se moglo pomisliti** da je nekakav bijeli Ugandanin. (M. Diras, *Ljubavnik*, p. 17) que se pourrait imaginer que est

Les cas de (157) et de (157') démontrent aussi l'impossibilité de traduire le conditionnel par le potentiel seul. Dans l'exemple (157) figure le conditionnel passé du verbe *donner* dénotant l'incertitude et l'évidentiel tandis qu'en serbe cette signification n'est pas marquée par le

potentiel seul - *bi dao* ('donnerait'), mais par le potentiel du verbe modal *moći* suivi de l'infinitif du verbe *dati* ('donner'). Le potentiel de *moći* en combinaison avec le verbe introductif *Je ne vois pas* et selon l'instruction du contexte se rapporte aussi à l'évidentialité. On exclut le potentiel seul du fait qu'il ne peut pas marquer la modalité épistémique au sens restreint ni l'évidentialité ; il est toujours orienté vers l'avenir.

- (157) Comment il était arrivé jusqu'à moi, je l'ai oublié. Je ne vois pas qui me l'**aurait donné**. Je crois que c'est ma mère qui me l'a acheté et sur ma demande. (M. Duras, *L'Amant*, p. 19)

bi dao (donner au pot)

- (157') Kako sam došla do njega, to sam zaboravila. Ne znam ko **bi** mi ga **mogao dati**. Mislim da mi ga je moja majka kupila, i to na moj zahtev. (M. Diras, *Ljubavnik*, p. 16)

pourrait donner

Il y a des cas où le conditionnel n'est traduit que par le verbe modal. Dans l'exemple (158) est employé le conditionnel passé du verbe *devoir* suivi de l'infinitif présent atténuant la composante épistémique et produisant ainsi l'effet de supposition. Son équivalent (158') contient le verbe modal *morati* au passé composé et à la forme personnelle suivi aussi de l'infinitif. Il marque aussi la modalité épistémique et produit cet effet. En fait, le jugement épistémique est prononcé au présent et se rapporte à une situation dans laquelle le locuteur s'était trouvé dans le passé. On peut procéder à la modification suivante (sans changement de la valeur sémantique de l'énoncé) : *Mora da su bile*, où *morati* au présent prend sa forme impersonnelle qui le lie à la modalité épistémique.

Le potentiel de *morati* ne peut pas être utilisé parce que le jugement spéculatif réfère au passé dont on a déjà parlé :

- (158) Peut-être connaissait-elle l'existence de la jeune fille blanche. Elle avait des servantes natives de Sadec qui connaissaient l'histoire et qui avaient dû parler. Elle ne devait pas ignorer sa peine. Elles **auraient dû être** du même âge toutes les deux, seize ans. (M. Duras, *L'Amant*, p. 141)

bi morale biti (devoir au potentiel + être, infinitif)

- (158') Možda je ona i znala za postojanje bijele djevojke. Imala je sluškinje rodom iz Sadeka koje su znale za tu vezu i koje su vjerovatno govorile. Ona je morala znati za njen bol. **Morale su biti** iste dobi, obje sa šesnaest godina. (M. Diras, *Ljubavnik*, p. 115)

Ont du être

Dans l'exemple (159) figure le conditionnel du verbe *pouvoir* exprimant la supposition, tandis que dans son équivalent serbe (159') ne figure que l'adverbe épistémique *možda* suivi du passé composé du verbe *être*. On a déjà exposé le fait que le potentiel doit se trouver en combinaison avec un autre outil de modalisation, et c'est le plus souvent avec l'adverbe mentionné, pour pouvoir dénoter la modalité épistémique au sens restreint. Ici, il suffit seulement de la présence de l'adverbe.

- (159) Le corps est maigre, sans force, sans muscles, il **pourrait avoir été malade**, être en convalescence, il est imberbe, sans virilité autre que celle du sexe, il est très faible, il paraît être à la merci d'une insulte, souffrante. (M. Duras, *L'Amant*, p. 49)

bi mogao (pouvoir au pot) biti (être, infinitif)

- (159') Tijelo je mršavo, bez snage, bez mišića, **možda je bio** bolestan, na oporavku, bez malja, bez druge muževnosti osim one spolne, vrlo je slabašan, izgleda kao da je žrtva neke bolesti. (M. Diras, *Ljubavnik*, p. 40)

peut-être a été

Dans l'exemple (160) le conditionnel passé du verbe *pouvoir* se trouve en interrogation partielle produisant l'effet d'*inconcevable*. Ce sont S. Azzopardi et J. Bres (2010) qui ont relevé pour la première fois ledit effet. Il n'est produit que dans des énoncés au conditionnel en interrogation partielle et est défini « comme le fait pour le locuteur-énonciateur principal de mettre en évidence le fait qu'il rejette la possibilité de concevoir le procès exprimé » (Azzopardi 2011 : 255). Il s'agit de la valeur modale épistémique d'*exclusion* selon le *continuum* proposé par Gosselin (2010) exprimant le négatif fort. L'équivalent serbe (160') est formé du verbe modal *moći* au passé composé et de la particule *zar* dont la présence intensifie cet effet ou, pourrait-on dire, dont la présence crée cet effet. Toutefois, ce sens peut se produire avec le potentiel du verbe modal aussi (161') en interrogation partielle. Le potentiel seul ne peut pas y participer.

- (160) Pour la première fois, ils gagnèrent quelque argent. Leur travail ne leur plaisait pas : comment **aurait-il pu** leur plaire ? (G. Perec, *Les choses*, p. 31)
mogao bi / bi bio mogao (pouvoir au pot / pot. II)
- (160') Prvi put su zaradili nešto novca. Posao im se nije dopadao : **zar** **je** i **mogao** da im se dopadne ? (Ž. Perek, *Stvari*, p. 24)
a pu
- (161) Déshonorée disent les gens? et moi je dis : comment **ferait** l'innocence pour se déshonorer ? (M. Duras, *L'Amant*, p. 113)
- (161') Obeščašćena, kažu ljudi? A ja, ja kažem: kako **bi se** ta naivnost **mogla** obeščastiti ? (M. Duras, *Ljubavnik*, p. 93)
bi učinio (faire au pot)
se pourrait déshonorer

5.1. Synthèse

Après avoir effectué une analyse comparative des exemples de notre corpus, on peut inférer les conclusions suivantes :

(i) En employant le potentiel aussi bien que le conditionnel des verbes modaux *pouvoir-moći* et *devoir-morati*, on atteint l'affaiblissement des composantes déontique et épistémique par rapport au présent, et dans ce cas se produisent les effets pragmatiques d'atténuation de l'énoncé, *i.e.* la suggestion, le conseil, la politesse.

(ii) Le potentiel exerçant sa fonction modale, plus précisément dans ses usages hypothétiques, est généralement attaché à la modalité épistémique au sens large. Employé seul, il ne peut pas dénoter la modalité épistémique au sens restreint, tandis que le potentiel des verbes modaux peut l'effectuer.

(iii) D'autre part, le conditionnel se réfère au domaine de la modalité épistémique et évidentielle. Ce temps verbal exprime la signification évidentielle dans les contextes où il est qualifié comme le conditionnel de citation, tandis que le conditionnel du verbe modal *devoir* annule cette valeur. Dans la langue serbe, le potentiel ne peut pas exprimer l'évidentialité, mais cela est tout à fait possible avec le potentiel des verbes modaux en combinaison avec un autre outil linguistique évidentiellement orienté.

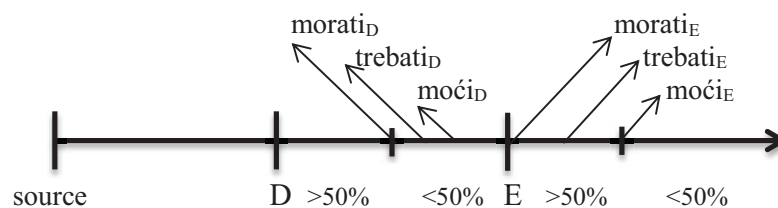
Nous voulons mentionner aussi une donnée intéressante concernant la relation traduction-modalité, *i.e.* comme équivalent serbe du verbe modal *devoir* peut figurer aussi le verbe modal *trebati* dans le but d'exprimer la modalité déontique plus faible (par rapport à *morati*). Les recherches futures devraient aborder ce type de relations entre les verbes modaux. Finalement, nous tenons à distinguer le rôle du contexte, *i.e.* de la pragmatique et sémantique, qui est indispensable pour préciser la détermination des significations dans le domaine de la modalité épistémique et déontique.

6. Conclusion

Le fait que les deux formes verbales, à savoir le potentiel et le conditionnel, expriment des valeurs modales, nous a mené inéluctablement à effectuer la présentation de la catégorie de la modalité en serbe et en français. Étant donné que la catégorie de la modalité est un phénomène très complexe, nous nous sommes limitée dans ce travail à présenter un des moyens d'expression de cette catégorie, *i.e.* les verbes modaux en serbe : *moći*, *morati*, *trebati* et en français : *devoir* et *pouvoir*, et leurs réalisations au potentiel et au conditionnel, dans le cadre de la distinction binaire traditionnelle du phénomène évoqué, entre les modalités épistémique et déontique.

Même si nous nous sommes décidée à traiter la modalité dans son sens restreint aux notions de *nécessaire* et de *possible*, nous avons abordé également le sujet de l'évidentialité dans le cadre de ce travail, en reprenant la position de J. Bres et de N. Tournadre de l'isolement de cette catégorie de la catégorie de la modalité épistémique. Notre approche de trois types de modalité nous a permis de mettre en évidence que l'évidentialité n'est pas grammaticalisée ni en serbe ni en français, mais que le conditionnel peut figurer comme marqueur évidentiel par rapport au potentiel.

S'agissant des verbes modaux en serbe, nous avons vu que leur description systématique fait défaut dans la littérature serbe traditionnelle. Ainsi, en nous appuyant sur le critère de la polyfonctionnalité déterminant la définition du verbe modal¹⁶, nous nous sommes focalisée sur la présentation des modalités épistémique et déontique, signifiées par *moći* et *morati*, mais aussi par *trebati*, parce que ce verbe nous a dévoilé des détails sur la relation *moći* – *morati* – *devoir*. Ensuite, nous avons défini le comportement morpho-syntaxique des verbes en question, figurant dans les constructions modales réservées pour ces verbes. L'analyse des sens modaux des verbes *morati*, *moći* et *trebati* dans ces constructions nous a permis de faire ressortir leurs différences et leurs similarités dans la production des sens modaux : le verbe *trebati_D* exprime une modalité déontique plus faible que le verbe *morati_D*, mais plus forte que la modalité déontique exprimée par le verbe *moći_E*. S'agissant de l'épistémique, il exprime une modalité épistémique plus faible que *morati_E*, mais plus forte que *moći_E*. Nous avons essayé d'illustrer cela sur l'échelle suivante :



Dans la description des verbes en question, nous avons inclus la théorie de la grammaticalisation. Partant de l'hypothèse que les sens épistémiques sont dérivés des sens déontiques, nous avons proposé les chemins possibles de grammaticalisation des verbes, respectivement *morati*, *moći*, *trebati*, selon le modèle français proposé par C. Barbet :

¹⁶ Le verbe peut être considéré comme modal s'il exprime au moins deux types de modalité (Ivić 1973 ; Hansen 2007).

sens pré-modal « devoir quelque chose à quelqu'un » → sens déontiques « nécessité » → sens épistémiques « possibilité (<50%) »

sens pré-modal « être puissant » → sens déontiques « nécessité » → sens épistémiques « possibilité (>50%) »

sens pré-modal « avoir besoin » → sens déontiques « nécessité (<50%) » → sens épistémiques « possibilité (<50%) »

L'analyse de la relation entre les verbes *morati*, *moći* et *trebati*, produisant les sens modaux dans les constructions déjà mentionnées, et le potentiel, nous a permis également de dévoiler que cette forme verbale entraîne l'affaiblissement des composantes épistémique et déontique, voire la disparition de la composante déontique. En fait, nous avons conclu que cette forme verbale représente un moyen puissant de modalisation dans le sens qu'il marque toujours la distance épistémique au sens large, mais il doit être étayé par un autre modalisateur épistémique pour marquer la modalité épistémique au sens restreint.

Concernant les verbes modaux *devoir* et *pouvoir* en français, nous avons vu que leur traitement est semblable à celui des modaux serbes dans la littérature. On rencontre dans la littérature des points de vue divergents quant à leur statut grammatical – sont-ils des auxiliaires modaux ou des modaux à emploi d'auxiliaire ? ; à l'organisation de leur multiplicité de sens, à la détermination de leur valeur de base – sont-ils des verbes modaux, évidentialo-modaux ou fondamentalement évidentiels ? En reprenant la position de Kronning (1996) et de Barbet (2013), nous les avons traités comme modaux liés aux modalités épistémique et déontique au sens restreint, comme modaux ayant des emplois auxiliaires (*devoir* et *pouvoir* épistémiques), comme modaux produisant également le sens évidentiel mais par inférence pragmatique. L'étude de Barbet (2013) était très pertinente pour notre travail, *i.e.* sa reconstitution du parcours de grammaticalisation des verbes *devoir* et *pouvoir*, qui nous a poussée à essayer d'appliquer la théorie de la grammaticalisation aux modaux serbes. La mise en relation des modaux en question dans les deux langues, sous-entendant ces données ainsi que leur (non) équivalence en traduction, nous a fait découvrir que leurs similarités et leurs différences relèvent de leur position sur l'échelle de l'évolution diachronique.

Le conditionnel, (comme le potentiel), représente un moyen puissant de modalisation, mais nous avons vu que les traitements de cette forme verbale diffèrent dans la littérature, concernant la classification des valeurs et des emplois du conditionnel, ensuite, la valeur de base du conditionnel épistémique : est-il un marqueur évidentiel ou modal ou un marqueur mixte ?

En appui sur la typologie des modalités proposée par Tournadre (2004) et Bres (2014), et sur les travaux d'Azzopardi et de Kronning, nous avons pris le conditionnel pour un marqueur de la modalité épistémique se référant à ses usages hypothétiques, et de la modalité évidentielle comprise dans sa conception restreinte précisant la source de l'information du locuteur ; bref, pour un marqueur mixte.

Nous avons porté un intérêt particulier à la détermination des significations produites par les verbes modaux *pouvoir* et *devoir* au conditionnel, de la valeur du conditionnel dans les formes *devrait* et *pourrait*, et finalement des sens des formes *devrait* et *pourrait*. Il faut souligner que

l'analyse de *devrait* a été simplement étendue à *pourrait*. Nous avons vu que les composantes de *devrait* ont les valeurs suivantes : le conditionnel est hypothétique, alors que *devoir* marque la nécessité.

Selon P. Dendale et L. Tasmowski les significations de *devrait* sont les suivantes :

- (d) la possibilité d'erreur liée à un cadre de validité, et l'incertitude
- (e) le décalage temporel
- (f) l'arrangement préalable, la prédiction
- (g) la vérification imminente

Finalement, nous avons accordé une attention particulière à la relation entre les significations des formes *devrait* et *pourrait* et leur traduction en serbe, sur les exemples utilisés lors de l'analyse des formes en question, mais aussi sur les exemples issus de notre corpus. Cette analyse nous a permis de confirmer nos conclusions concernant les verbes modaux en serbe et de les étendre au cas du potentiel également. En fait, nous avons démontré que l'équivalent serbe de la forme *devrait* peut être les modaux *trebati* et *morati* au potentiel, dont l'emploi est conditionné par le degré de l'atténuation qu'il faut marquer, et par les contraintes liées à *morati* (les jugements épistémiques forts orientés vers le passé ne peuvent pas être atténués par le potentiel du verbe *morati*, le problème de la position de *morati* – antéposition ou postposition), alors que le potentiel du verbe *moći* est équivalent à *pourrait*. À notre avis, l'apport le plus important de cette analyse est que nous avons démontré que le potentiel des verbes modaux, en combinaison avec les autres outils de modalisation, peut désigner l'évidentialité. Rappelons que dans la littérature, on ne rencontre que des données plaidant contre notre constatation. Ce sujet sera abordé plus en détail au chapitre 3.

II Les catégories du mode, de l'aspect et du temps en français et en serbe

1. Introduction

Il est notoire que dans la description d'une forme verbale participent les différentes catégories, à savoir les catégories de la personne, du nombre, du mode, du temps, de l'aspect et de la voix (Riegel *et al.* 1994 : 287). Après avoir abordé le sujet de la catégorie de la modalité en français et en serbe, mettant en évidence les premières convergences et divergences du conditionnel et du potentiel pertinentes pour notre travail, nous allons nous focaliser ici sur la présentation du mode, de l'aspect et du temps dans ces langues. Notre objectif est de faire ressortir les différences et les similitudes essentielles dans le fonctionnement des catégories en question en français et en serbe, ce qui détermine également la définition du conditionnel et du potentiel. La mise en relation des catégories en question et des formes du conditionnel et du potentiel, nous permettra d'établir la base de notre approche du fonctionnement du conditionnel et du potentiel, que nous allons développer dans les chapitres suivants.

2. Le mode en français et en serbe

2.1. Introduction

Le mode (*modus*, 'manière'), la catégorie grammaticale étroitement liée à la catégorie de la modalité, représente l'un des ingrédients participant dans la description d'une forme verbale. Aussi, le potentiel étant un mode verbal en serbe, le sujet de la catégorie du mode s'impose tout naturellement à être traité dans ce travail.

Un mode verbal exprime la manière d'envisager une action marquée par le verbe. Par exemple, traditionnellement en français, l'indicatif désigne une action située dans le temps réel, alors que le subjonctif la pose dans le temps virtuel. En serbe, on peut rencontrer les définitions suivantes du mode : « l'attitude du locuteur à l'égard de la véracité de l'énoncé sur les faits de la réalité » (Simeon 1969), « l'attitude personnelle du locuteur à l'égard des procès indiqués par le verbe non encore réalisés » (Stevanović 1969). Bref, ils représentent les porteurs fondamentaux des valeurs modales (la fonction exercée également par les temps verbaux).

Notre objectif ici n'est pas d'aborder ce sujet de manière exhaustive. Nous nous focalisons sur la présentation de la (non) correspondance entre les modes verbaux, et les temps des verbes, en français et en serbe avec des tableaux synthétiques impliquant directement les similitudes et les différences dans les deux langues concernant le sujet en question. Un accent sera mis sur la relation *potentiel-subjonctif*, étant donné que nous avons remarqué dans notre corpus que les deux formes verbales peuvent figurer comme équivalents.

2.2. Le mode en serbe

Dans le système verbal de la langue serbe, on ne distingue que deux modes verbaux : l'impératif et le potentiel (Piper *et al.* 2005 : 444). Leur fonction primordiale est l'expression des significations modales. Cependant, ils peuvent désigner la valeur temporelle dans le co(n)texte approprié, *i.e.* exercer leur fonction secondaire. Il faut mentionner que le potentiel avait autrefois une forme passée, à savoir le potentiel composé, mais il n'est plus utilisé dans la langue

contemporaine. Le sujet des valeurs modales et de toutes les formes du potentiel, sera abordé plus en détails au chapitre 3.

Présentons les modes verbaux en serbe dans le tableau ci-dessous qui permet de présenter leur morphologie verbale et leurs équivalents français :

modes		exemple et formation du mode		traduction
Forme simple	Impératif	pevaj!	peva- radical du present	chante !
			+ terminaisons :	
			-j / -i (2 ^{ème} personne du singulier)	
			-jmo / -imo (1 ^{ère} personne du pluriel)	
			-jte / -ite (2 ^{ème} personne du pluriel)	
Forme compose	Potentiel	bih pevao fus chanté	aux. <i>être</i> à l'aoriste	chanterais
			V. au participe passé	
	Potentiel composé	bih bio pevao fus été chanté	aux. <i>être</i> au potentiel	aurais chanté
			V. au participe passé	

Il est à noter que nous n'avons pas trouvé dans les grammaires serbes la mention d'un mode indicatif. Stevanović (1969) le traite d'une catégorie particulière à l'intérieur du système des temps verbaux. Rappelons que dans les grammaires serbes la signification des temps verbaux, comme la définition de la modalité, sont fondées sur le principe d'A. Belić, celui de la catégorisation syntaxique des temps verbaux. Le principe adopté par A. Belić fait une distinction entre les catégories de *l'usage indicatif* (lorsque l'action est déterminée dans le temps par rapport au moment de la parole), de *l'usage relatif* (le rapport temporel de l'action ainsi marquée est déterminé par rapport à n'importe quel autre moment) et de *l'usage modal*.

Toutes les grammaires serbes font mention des formes verbales considérées comme impersonnelles : l'infinitif, les adverbes¹ verbaux présent et passé, les participes passé et passif, qui ont le statut de mode verbal en français. Nous les présentons ainsi que leurs équivalents français dans le tableau suivant :

Formes verbales impersonnelles		exemple	traduction
Infinitif		pevati	chanter
Adverbe verbal	présent	pevajući	(en) chantant
	passé	(ot)pevavši	ayant chanté
Participe	passé	pevao	chanté
	passif	(is)pevan	a été chanté

Soulignons que le traitement du potentiel comme un mode verbal est incontestable. Il revêt aussi bien des valeurs modales que temporelles. S'agissant de l'expression modale, il offre un éventail de significations modales que l'on attache généralement à l'idée de **possibilité** dans le sens le plus large du terme. Selon Piper *et al.* (2005 : 457), à côté de la signification de possibilité au sens restreint, le potentiel peut exprimer aussi les significations suivantes :

- le souhait

¹ Nous avons indiqué les termes utilisés dans les grammaires serbes. Il s'agit en fait des formes suivantes : participe présent et participe passé composé.

- la disposition à accomplir une action
- l'intention
- la conviction qui préside à l'accomplissement d'une action
- la condition dont dépend l'accomplissement d'une autre action

Klajn (2005:114) ajoute aussi l'effet de sens d'atténuation.

Le potentiel trouve son équivalent (partiel) en conditionnel français, dont il sera question plus loin. Plus précisément, le conditionnel français peut exprimer toutes les valeurs modales du potentiel serbe mentionnées *supra*, sauf dans le cas de l'intention. En fait, ce sont le subjonctif (1') ou l'infinitif (2') qui sont équivalents du potentiel d'intention :

(1) On mnogo radi da *bi* njegova porodica dobro *živela*.
 (1') Il travaille beaucoup pour que sa famille *vive* bien.

(2) On mnogo radi da *bi uspeo*.
 (2') Il travaille beaucoup pour *réussir*.

S'agissant des usages temporels, le potentiel est utilisé, comme cela a été expliqué dans la littérature (Piper *et al.* 2005 : 432), pour exprimer le caractère habituel d'un procès, *i.e.* pour marquer la répétition régulière d'une action dans le passé :

(3) Često *bi utrčao* u moju sobu i *seo* mi na krilo.
 (3') Il *courait* souvent dans ma chambre et *s'asseyait* sur mes genoux.

Afin de produire des effets stylistiques spécifiques, tels que la répétition (et des autres dont il sera question *infra*), le potentiel, notamment dans la narration, situe une action réelle sur l'axe temporel. Ce fait peut le rapprocher de l'indicatif. Par contre, le subjonctif ne peut pas attribuer une référence temporelle.

En prenant en compte tous ces faits, nous avons conclu que certains usages du potentiel peuvent être manifestés aussi par le mode verbal français – le subjonctif, et nous avons décidé d'aborder l'analyse de ces modes verbaux, dont nous discuterons *infra*.

2.3. Le mode en français

Traditionnellement, on distingue six modes verbaux dans la langue française : l'indicatif, le conditionnel, le subjonctif, l'impératif, l'infinitif et le participe (auquel se joint le gérondif). Les modes verbaux se divisent en deux catégories : personnelle et impersonnelle.

Dans la première sont classés l'indicatif, le conditionnel, le subjonctif et l'impératif, ou des formes qui admettent la distinction des personnes grammaticales, alors qu'à la deuxième appartiennent l'infinitif et le participe, qui ne possèdent pas de marque pour les personnes grammaticales.

Ajoutons ici une remarque concernant le statut du conditionnel. Il faut préciser que nous traiterons dans ce travail le conditionnel comme un temps verbal de l'indicatif. Ce sont déjà Damourette et Pichon² (1911-1936) qui le soulignent, mais aussi, cette approche est devenue

² « Quand il a été défini par son caractère toncal et son caractère futur, le *sauriez* est pleinement défini, et se révèle comme appartenant indéniablement à l'indicatif » (1911-1936 : § 1831).

constante dans la linguistique française à partir des années 2000. Cependant, ce n'est pas toujours le cas dans la linguistique en serbe.

L'analyse détaillée du statut du conditionnel et de tous ses emplois sera effectuée dans les chapitres 3 et 4. Nous nous concentrerons ici sur le mode verbal du subjonctif du fait qu'il peut correspondre au mode verbal serbe, à savoir le potentiel.

Comme nous avons déjà mentionné, le subjonctif, étant un mode verbal personnel, admet la distinction des personnes grammaticales, mais ne porte pas en soi l'indication de temps. Il ne peut pas situer le procès dans une des époques du temps ; il le marque seulement comme antérieur, simultané ou postérieur par rapport à un autre procès. Pour cela, il dispose des formes de deux temps simples (le présent du subjonctif, l'imparfait du subjonctif) et de deux temps composés (le subjonctif passé, le plus-que-parfait du subjonctif) :

- a) le présent : *qu'il chante*
- b) le passé : *qu'il ait chanté*
- c) l'imparfait : *qu'il chantât*
- d) le plus-que-parfait : *qu'il eût chanté*

Néanmoins, il faut mentionner que les formes de l'imparfait et du plus-que-parfait du subjonctif, très utilisées dans la langue classique, disparaissent de l'usage contemporain. On ne les rencontre aujourd'hui que dans la langue littéraire et essentiellement à la troisième personne du singulier. Ils ont été remplacés par le présent et le passé du subjonctif (qui se sont chargés de leurs valeurs « temporelles ») et par le conditionnel (qui exprime leurs valeurs modales).

Généralement, les grammaires françaises définissent le subjonctif par opposition à l'indicatif : il est considéré comme le mode de l'irréalité et l'indicatif comme le mode de la réalité. Citons Grevisse (1964 : 667) :

Le subjonctif exprime, dans sa valeur fondamentale, un procès simplement envisagé dans la pensée, (qui lui donne la teinte d'une interprétation ou d'une appréciation – à l'inverse de l'indicatif, qui actualise le procès en le situant dans l'une des trois époques de la durée), un fait que l'on considère comme non existant ou non encore existant, ce fait n'étant pas placé par le sujet parlant sur le plan de la réalité.

Même si cette définition du subjonctif (et de l'indicatif) est justifiée dans certains de leurs emplois, nous devons mentionner qu'il existe de nombreux cas où le subjonctif exprime un fait réel :

Elle est triste qu'il ne *soit* pas *venu*.

et l'indicatif un fait irréel :

Si j'*étais* un oiseau, je ne vivrais jamais dans une cage ; mais je ne le suis pas.

Néanmoins, le traitement du subjonctif par M. Grevisse est pertinent pour notre travail, parce qu'il se rapproche de notre hypothèse de l'*inactualité* prise pour le sémantisme de base du potentiel réunissant tous ses emplois, que nous allons développer au chapitre 3.

Nous posons que le potentiel désigne des actions inactuelles, *i.e.* qui ne sont pas réalisées, mais simplement envisagées dans notre pensée. Le traitement des deux modes verbaux pourrait expliquer l'équivalence qui existe entre les formes en question dans certains co(n)textes.

2.4. Quelques relations entre le potentiel et le subjonctif

Notre objectif est de démontrer et d'expliquer les co(n)textes entraînant la (non) équivalence du potentiel et du subjonctif. Pour cette raison, nous avons décidé d'examiner la possibilité de traduire le subjonctif par le potentiel dans les propositions où le subjonctif apparaît.

Nous allons nous appuyer sur la classification des emplois du subjonctif proposée par Riegel *et al.* (1994) et sur le travail de Dodig (2015a), qui aborde le sujet en question et explique pourquoi dans certains cas l'équivalent sémantique du subjonctif est le potentiel, et dans d'autres cas le présent.

En traitant les différentes valeurs modales du subjonctif, nous devons distinguer ses emplois dans les propositions indépendantes et principales et ses emplois dans les propositions subordonnées. La première remarque que nous aimerions faire, c'est que le potentiel peut figurer aussi bien dans les propositions indépendantes et principales, que dans les subordonnées.

2.4.1. Le subjonctif et le potentiel dans la proposition indépendante ou principale

Généralement, le subjonctif figure dans les propositions indépendantes de type injonctif où il est remplaçable par l'impératif (à la 3^{ième} personne du singulier et du pluriel). Les significations modales que le subjonctif peut produire dans les propositions indépendantes et principales sont : l'ordre, le souhait, la supposition, etc. Afin d'exprimer ces significations modales, le potentiel s'appuie sur les différents outils linguistiques, *i.e.* ces significations modales doivent être inférées, ce que nous allons expliquer *infra*.

Consultons les exemples suivants :

- (4) Qu'il **cesse** de vivre parmi les infidèles et qu'il **rentre** au sein de sa famille ! (*Rapport de l'Association de la propagation de la foi*)
(4') Nek **prestane** da živi među nevernicima i nek **se vrati** svojoj porodici! (www.korpus.matf.bg.ac.rs)
que cesse (prés.) que se rentre (prés.)

Ici, le subjonctif exprime l'effet du sens de l'ordre, et son équivalent serbe le plus proche est le présent, qui remplace l'impératif à la 3^{ième} personne du singulier où ce dernier n'existe pas en serbe.

Nous plaidons pour la possibilité d'employer également le potentiel comme équivalent du subjonctif :

- (4'') Nemoj da se ne **bi vratio** porodici!
Non que se non fus rentré à famille

Qu'il se garde de manquer de rentrer au sein de sa famille !

En fait, il s'agit d'un emploi spécifique du potentiel, que nous avons découvert (cf. le chapitre 3 au point 4.3.5.1), qui sert à exprimer un ordre ou un avertissement. Cependant, afin d'exprimer le sens de l'ordre, le potentiel s'appuie sur l'instruction de la négation et de la modalité phrastique.

Dans l'exemple suivant, le subjonctif, figurant aussi dans la proposition injonctive, produit l'effet de sens du souhait :

(5) – Qu'il *soit* heureux, ô mon Dieu ! disait-elle ; et ses vœux s'arrêtaient à cette prière. (K. Carpenter, *Eugénie et Mathilde*)

(5') – Ah bože, nek *je* srećan! govorila je, i njene želje su se zaustavljale na toj molitvi.
(www.korpus.matf.bg.ac.rs)
que est

On peut remarquer que le présent lui correspond en serbe, se trouvant également dans une injonctive, comme dans le cas de (4). La différence entre les exemples (4) et (5) est uniquement dans la production des effets de sens modaux, inférés moyennant le co(n)texte dans les deux langues.

Mentionnons aussi les cas intéressants où le subjonctif, désignant le souhait, apparaît sans sa marque reconnue, à savoir la conjonction *que*³. Il s'agit des cas soit des verbes comme *pouvoir*, *vivre* et *être* (6), placés en tête de la phrase avec inversion du sujet, soit des expressions religieuses et archaïques (7) :

(6) *Puisse*-je le voir ! (corpus Riegel *et al.* 1994 : 323)

(6') Da *mogu* da ga vidim!
que peux (prés.)

(7) Dieu vous *garde* ! (*ibid.*)

(7') Bog da vas *čuva*!
que vous garde (prés.)

Comme on le voit, c'est le présent qui est employé pour marquer l'effet de sens du souhait dans les exemples serbes.

Est-ce que l'on peut utiliser le potentiel dans les exemples *supra* (5)-(7) comme équivalent du subjonctif? Avant de répondre à cette question, il est important d'expliquer, d'abord, l'équivalence entre le subjonctif et le présent. Selon Dodig (2015a), le présent peut figurer comme équivalent du subjonctif du fait que cette forme, comme le subjonctif, exprime les actions inactuelles, *i.e.* qui ne se passent pas réellement au moment de la parole. Cela est valable également pour le potentiel. Rappelons que nous avons posé que l'inactualité représente son sémantisme de base.

Cette hypothèse implique naturellement que le potentiel peut figurer dans les exemples *supra* comme équivalent du subjonctif. Cependant, ce n'est pas le cas : la conjonction *da* ('que') et la particule *nek* ('que'), remplaçable par *da*, représentent la contrainte syntaxique de l'emploi du potentiel dans les exemples en question :

?Da *bih mogla* da ga vidim!
Que fus pu que le voit
?Pour le voir !

³ Jusqu'au XVI^e siècle le subjonctif a été employé sans *que* en phrase indépendante et on le rencontre ainsi encore au XVII^e siècle.

En serbe, la construction *da + potentiel* exprime toujours l'intention et l'emploi du potentiel dans les co(n)textes donnés *supra*, i.e. introduit par la conjonction *da*, apporte une interprétation complètement différente de celle inférée par le subjonctif.

Si nous paraphrasons ces exemples comme :

Ah, kad ***bih mogla*** da ga vidim!
Oh, si je pouvais le voir !

Želela bih da budete srećni / da mogu da ga vidim / da vas Bog čuva.
Je voudrais que vous soyez heureux / de le voir / que Dieu vous protège.

nous pouvons remarquer que le potentiel peut produire le sens modal de souhait (cf. le chapitre 3) signifié par le subjonctif, ce qui s'infère moyennant le co(n)texte.

Dans l'exemple suivant, le subjonctif, dans une injonctive, exprime la supposition rejetée avec indignation par le locuteur, et son équivalent est le présent figurant, lui-même, dans l'injonctive :

(8) moi héron que je ***fasse***
Une si pauvre chère ! (La Fontaine, *Fables*)

(8') Ja čaplja da ***napravim*** loše jelo! (www.korpus.matf.bg.ac.rs)
que fais

Nous posons que l'emploi du potentiel est également possible :

(9) Zar ***bih*** ja ***mogao*** da napravim loše jelo!
comment fus je pu que fais

(9') Comment ***aurais-je pu*** faire un plat mauvais ?

En appui sur notre corpus, nous avons découvert cet emploi intéressant du potentiel signifiant l'indignation. Afin de produire ce sens modal, le potentiel (souvent le potentiel des verbes modaux, v. 9) entre en combinaison avec la particule *zar* et figure dans une injonctive.

2.4.2. Le subjonctif et le potentiel dans la proposition subordonnée

Sans doute le subjonctif est employé le plus souvent dans les propositions subordonnées : complétives introduites par *que*, circonstancielles et relatives.

Selon les grammaires, l'emploi du subjonctif dans les propositions subordonnées est obligatoirement conditionné par un élément de la principale (soit par le verbe, soit par la conjonction), tandis que le potentiel ne dépend pas de ces facteurs, ce que nous allons démontrer.

2.4.2.1. Le subjonctif et le potentiel dans les complétives

Soulignons d'abord que le choix du mode, à savoir l'indicatif ou le subjonctif, entraîne l'inférence de significations différentes dans les complétives :

Je dis qu'il ***viendra*** demain. : Je dis qu'il ***vienne*** demain.

Le verbe *dire* suivi du subjonctif exprime la volonté (Riegel *et al.* 1994 : 324).

Dans ce type de propositions, le subjonctif apparaît habituellement après les verbes exprimant la volonté, le doute, le sentiment, produisant différentes significations modales comme :

a) l'ordre :

(10) Je demande que cette décision **soit reconsidérée** avant qu'il ne soit trop tard. (www.europarl.europa.eu 4 juillet 2001)

(10') Zahtevam da se ova odluka ponovo **razmotri** pre nego što bude prekasno.
reconsidère (prés.)

b) le souhait, la demande ou le désir :

(11) Cette fille voulait aussi qu'il **eût** du bien, de la naissance, de l'esprit avant tout. (La Fontaine, *Fables*, p. 148)

(11') Ta devojka je htela i da **je** bogat, dobrog porekla a pre svega duhovit. (www.korpus.matf.bg.ac.rs)
est

c) la nécessité :

(12) ...il était temps que je **vole** de mes propres ailes. (S. Stephens, *Un si séduisant play-boy*)

(12') ...bilo je vreme da **stanem** na svoje noge. (www.korpus.matf.bg.ac.rs)
vole (prés.)

d) l'intérêt :

(13) Je tiens à ce que vous **sachiez** que nous ferons de notre mieux pour qu'elle fonctionne. (www.europarl.europa.eu 22 septembre 2008)

(13') Stalo mi je da **znate** da ćemo sve učiniti da ona funkcioniše.
savez

On peut remarquer que dans les exemples (10) - (13) exprimant les sens modaux (a) - (d), le potentiel ne peut pas être utilisé. Cela s'explique par le fait que les complétives sont introduites par la conjonction *da* ('que') qui, ce que l'on a déjà souligné, en combinaison avec le potentiel exprime l'intention. Dans ces propositions on utilise le plus souvent le présent des verbes perfectifs dont l'instruction est celle du subjonctif et du potentiel également, à savoir l'inactualité.

e) le doute ou l'incertitude :

(14) Je ne crois pas qu'il **puisse** en être autrement. (M. Duras, *Écrire*)

(14') Ne verujem da **bi moglo** drugačije. (www.korpus.matf.bg.ac.rs)

(14'') Ne verujem da **može** drugačije.
peut

Cet exemple est intéressant parce que, comme nous le voyons, le potentiel (14') peut correspondre au subjonctif, mais aussi le présent (14''). L'explication se trouve dans la nature du sens modal en question, impliqué par le sémantisme de l'énoncé entier et du sémantisme du verbe *croire*, désignant clairement une situation possible. À la différence du subjonctif dont l'emploi dépend du verbe dans la principale (nié pour pouvoir employer le subjonctif) et dont la production des sens modaux en question est dirigée également par le verbe dans la principale, le potentiel n'est pas conditionné par les éléments de la principale. En fait, moyennant le potentiel l'accent est mis sur l'action qui peut être réalisée dans un des mondes hypothétiques, bref sur la possibilité. À l'aide du co(n)texte de la proposition entière, on infère les sens modaux en question qui sont donc secondaires.

Notons aussi qu'à la différence du présent comme équivalent du subjonctif, le potentiel augmente le degré du doute ou de l'incertitude en accentuant les actions comme simplement envisagées.

Notre constatation de la fonction du potentiel dans les complétives est valable dans la production des sens modaux suivants qui ne sont que secondaires dans les exemples où le potentiel est employé :

f) la possibilité ou l'impossibilité :

(15) Il lui a toujours paru impossible que l'on **puisse** parler de cela. (A. Ernaux, *La Place*)

(15') Uvek mu je izgledalo nemoguće da **bi se moglo** govoriti o tome. (www.korpus.matf.bg.ac.rs)

(15'') Uvek mu je izgledalo nemoguće da **se može** govoriti o tome.
se peut

(16) Et de là, il semble qu'on **puisse** dire la vérité. (M. Duras, *Écrire*)

(16') I otuda, izgleda da **bi se mogla** reći istina. (www.korpus.matf.bg.ac.rs)

(16'') I otuda, izgleda da **se može** reći istina.
se peut

Nous confirmons ici également l'équivalence entre le subjonctif et le potentiel, ce que nous avons déjà expliqué *supra*.

Dans les cas de (17) - (21) où les significations modales (g) - (k) sont marquées par le subjonctif conditionné par les éléments de la principale, on peut remarquer l'absence du potentiel comme équivalent du subjonctif :

g) la crainte :

(17) Je crains que vous ne me **blâmie**. (T. d'Hèle, *Le jugement de Midas*)

(17') Bojim se da me ne **okrivite**. (www.korpus.matf.bg.ac.rs)
blâmez

h) l'étonnement :

(18) Il est étrange que l'Union européenne *aît dû* se battre pendant sept ans pour établir un marché commun dans un secteur particulier. (www.europarl.europa.eu 23 mai 2007)

(18') Čudno je što *je* Evropska unija *morala* da se bori sedam godina da uspostavi zajedničko tržište u određenom sektoru.

a dũ

i) l'indignation :

(19) C'est une indignation que le gouvernement *n'aît rien dit* contre cette loi. (www.europarl.europa.eu 28 avril 2007)

(19') Nečuvno je što vlada ništa *nije rekla* protiv tog zakona.

non a dit

j) le regret :

(20) Il est dommage que je *n'aie pas pu* voir de près leur longue barque chargée de natron, qui, à vue d'œil, pouvait contenir 15 hommes. (G. Rohlfs, *Voyages & explorations au Sahara*)

(20') Šteta je što *nisam mogao* izbliza videti njihovu dugu barku natovarenu natronom, na kojoj je moglo biti 15 čoveka. (www.korpus.matf.bg.ac.rs)

non a pu

k) la joie :

(21) Il est heureux qu'il y *aît* finalement une révision de procès. (www.europarl.europa.eu 13 mai 2003)

(21') On je srećan što *je* konačno ponovno suđenje.

est

Dans tous ces cas, les équivalents du subjonctif sont soit le présent (g, k), soit le passé composé (h, i, j, où le subjonctif passé est employé). Le potentiel n'y est pas de mise, parce que son occurrence dans les exemples *supra* change leur sens, *i.e.* grâce à son instruction de base, le potentiel accentue le fait que les procès dans les cas mentionnés sont réalisables dans un des mondes hypothétiques, et on infère le sens de possibilité, les sens modaux en question également, mais comme secondaires moyennant le co(n)texte (sémantisme de la principale) :

(22) Šteta je što *ne bih mogao* izbliza videti njihovu dugu barku.
dommage est que non fus pu (ne pourrais pas)

(22') Il est dommage que je ne puisse pas voir de près leur longue barque.

Ce fait implique que le potentiel est un mode plus indépendant que le subjonctif (conditionné par les éléments de la principale, ce que l'on a déjà souligné *supra*).

2.4.2.2. Le subjonctif et le potentiel dans les circonstanciées

On peut rencontrer le subjonctif dans les propositions temporelles, causales, conditionnelles, concessives, dans les propositions de conséquence et de but, où l'emploi du subjonctif est conditionné par la conjonction de subordination (Riegel *et al.* 1994 : 325), alors que l'usage du potentiel ne dépend pas de l'occurrence d'une conjonction, ce qui est évident dans les exemples *infra*.

a) dans les propositions temporelles le subjonctif est utilisé après les conjonctions comme : *avant que, en attendant que, jusqu'à ce que*. Ces conjonctions introduisent le procès de la subordonnée comme postérieur au procès exprimé par la principale (elles marquent l'antériorité du procès de la principale) et le procès de la subordonnée est envisagé comme possible.

(23) Il part avant que le soleil *se soit levé*. (AEPF)

(23') Odlazi pre nego što sunce *izađe*. (www.korpus.matf.bg.ac.rs)
se lève

Dans cet exemple figure le présent des verbes perfectifs comme équivalent du subjonctif. Mentionnons qu'en serbe ce temps verbal correspond souvent, notamment dans les subordonnées, au subjonctif, d'après son instruction d'inactualité, *i.e.* il ne peut pas figurer dans les propositions simples signifiant un fait réel :

*Ja *pojedem* čokoladu. (*jesti-pojesti* → 'manger'-'avoir mangé')
Je *finis de manger* le chocolat.

Pre nego što *pojedem* čokoladu, brat pita mamu za dozvolu.
Mon frère demande maman pour la permission avant que je *finisse de manger* le chocolat.

Nous trouvons que l'emploi du potentiel est également possible :

(24) Kretao je pre nego što *bi* sunce *izašlo*.
fus levé

(24') Il avait l'habitude de partir avant le lever du soleil.

En fait, il s'agit d'un usage temporel du potentiel, selon les grammaires, désignant l'itération dans le passé. Concluons que le potentiel peut s'utiliser dans les temporelles, où apparaît le subjonctif, mais seulement pour marquer les actions habituelles qui se sont répétées dans le passé. Soulignons que son emploi n'est pas conditionné par le sémantisme des conjonctions (par rapport au subjonctif).

b) l'occurrence du subjonctif est possible dans les propositions causales si la cause est niée (rejetée) moyennant les conjonctions ou locutions conjonctives négatives comme : *ce n'est pas que, non pas que, non point que, non que, soit que...soit que, faute que*.

(25) Il m'a téléphoné, non qu'il *fût* inquiet de ma santé, mais parce qu'il avait besoin d'argent. (AEPF)

(25') Pozvao me je, ne zato *je bio* zabrinut za moje zdravlje, već zato što mu je bio potreban novac.
(www.korpus.matf.bg.ac.rs)
a été

S'agissant de la relation *potentiel-causales*, nous pouvons étendre notre conclusion, concernant les propositions temporelles, à ce type des propositions également. Si nous utilisions le potentiel dans l'exemple *supra*, il exprimerait l'itération dans le passé :

(26) Pozvao bi me ponekad ne zato što **bi bio** zabrinut već zbog novca.
fus été

(26') Il me téléphonait parfois non parce qu'il *était* inquiet de ma santé, mais parce qu'il avait besoin d'argent.

c) l'emploi du subjonctif dans les propositions consécutives empêche l'actualisation du procès dans la subordonnée. Il est introduit par les conjonctions ou locutions conjonctives comme : *assez...pour que, trop...pour que* :

(27) Je lui dis qu'on est beaucoup trop pauvres pour que la mère **puisse** encore intenter un procès, que d'ailleurs tous les procès qu'elle a intentés elle les a perdus. (M. Duras, *L'Amant*, p. 59)

(27') Kažem mu da smo previše siromašni da **bi** majka **mogla** pokrenuti još jedan spor, da je ona, uostalom, izgubila sve sporove koje je pokrenula. (M. Diras, *Ljubavnik*, p. 40)

(28) Mon français n'était pas assez bon pour que je **puisse** plaider ma cause. (J. Muyskens *et al*, *Bravo*)

(28') Moj francuski nije bio dovoljno dobar da **bih mogla** da branim svoj slučaj.
(www.korpus.matf.bg.ac.rs)

Les exemples de notre corpus font ressortir l'équivalence entre le subjonctif et le potentiel. Dans les cas *supra*, le potentiel se trouve dans la construction avec *da*, dont l'instruction est automatiquement l'inférence de l'intention. Le potentiel produit cet effet de sens modal, mais il s'agit plutôt de l'intention niée de type : *du fait qu'ils sont trop pauvres, ils n'ont pas l'intention d'intenter un procès*. Cependant, il est également possible d'interpréter tous ces cas comme exprimant la conséquence si nous analysons seulement la relation entre la principale et la subordonnée : *le fait qu'ils soient trop pauvres entraîne la conséquence de la non initiation du procès*.

Soulignons qu'au fond, dans les deux cas, le potentiel marque une action inactuelle, comme le subjonctif, ce qui les rend équivalents.

Il faut mentionner aussi que le subjonctif peut être employé après les conjonctions : *de façon que, de manière que, de sorte que, si...que, tellement que*, qui introduisent l'indicatif également, mais dans ce cas le subjonctif entraîne l'interprétation de la conséquence comme une intention.

Comparons les exemples suivants :

(29)[...] rien ne devrait empêcher de satisfaire immédiatement : liberté individuelle, de sorte que personne ne **puisse** être poursuivi ni arrêté que dans les cas prévus par la loi et dans la forme qu'elle prescrit.
(*Edit du Roi de Sardaigne Charles Albert*) (www.korpus.matf.bg.ac.rs)

(29') ništa ne treba da spreči da se ispuni odmah: individualna sloboda, tako da niko ne **bi mogao** biti gonjen ni uhapšen u slučajevima predviđenim zakonom i u obliku koji je propisan.

(30) de sorte que personne ne **peut** être poursuivi ni arrêté que dans les cas prévus par la loi et dans la forme qu'elle prescrit.

- (30') tako da niko ne **može** biti gonjen ni uhapšen u slučajevima predviđenim zakonom i u obliku koji je propisan. peut

Dans le cas de (29) la conjonction *de sorte que* introduit le subjonctif entraînant l'inférence de l'intention, alors que le cas de (30), où nous avons remplacé le subjonctif par le présent de l'indicatif, exprime la conséquence.

L'équivalent serbe du subjonctif représente le potentiel en combinaison avec la conjonction *da* exprimant toujours l'intention, ce qui vérifie la constatation *supra* que la conséquence est comprise comme une idée de finalité moyennant le subjonctif dans les consécutives.

d) les propositions finales appellent toujours le subjonctif, puisqu'elles manifestent une intention (un fait inactuel). Il est introduit par les conjonctions ou locutions conjonctives comme : *afin que, dans la crainte que, de crainte que, par crainte que, de peur que, pour que*, etc.

L'équivalent serbe du subjonctif dans ces co(n)textes est naturellement la construction *da + potentiel* dont nous avons déjà fait mention :

- (31) Elle ne faisait jamais de photos de lieux, de paysages, rien que de nous, ses enfants, et la plupart du temps elle nous groupait pour que la photo **coûte** moins cher. (M. Duras, *L'Amant*, p. 88)

- (31') Nikada nije fotografisala mesta, krajolike, samo nas, svoju decu, i najčešće nas je slikala zajedno da bi fotografija **bila** jeftinija. (M. Diras, *Ljubavnik*, p. 61)

Mentionnons aussi, qu'en serbe le présent perfectif peut être utilisé pour désigner l'intention, d'après son instruction d'inactualité (dont il était question *supra*), ce qui est vérifié par les exemples de notre corpus :

- (32) Les portes sont ouvertes chaque jour pour que le vent passe et **sèche** le bois. (M. Duras, *L'Amant*, p. 26)

- (32') Vrata se otvaraju svakodnevno da promaja **isuši** drvo. (M. Diras, *Ljubavnik*, p. 16)
sèche (prés.)

Ajoutons que dans (32'), le traducteur a pu également choisir le potentiel, à la place du présent perfectif, pour l'expression de l'intention (cf. le chapitre 3 au point 4.3.3. pour plus de détails sur la relation *potentiel/présent - intention*).

Il convient ici de mentionner le critère de la non-coréférence des sujets dans la principale et dans la subordonnée, qui représente la première condition de l'emploi du subjonctif. En fait, si les sujets des deux propositions ne sont pas identiques, on emploie le subjonctif ; s'ils le sont, on utilise l'infinitif.

Soulignons que même dans le cas de l'infinitif, le potentiel peut figurer comme son équivalent :

- (33) Que je vous dise aussi ce que c'était, comment c'était. Voilà il vole les boys pour aller fumer l'opium. (M. Duras, *L'Amant*, p. 71)

- (33') Da vam još kažem kako je bilo. Evo kako on potkrada dečake da bi pušio opijum. (M. Diras, *Ljubavnik*, p. 48)

mais aussi le présent perfectif :

(34) Il y a des élèves qui travaillent encore, d'autres qui restent dans les classes pour bavarder, ou jouer aux cartes, ou chanter. (M. Duras, *L'Amant*, p. 65)

(34') Neke učenice još uvek uče, druge ostaju u razredima da popričaju ili kartaju ili pevaju. (M. Duras, *Ljubavnik*, p. 44)
que bavardent jouent chantent

e) le subjonctif est employé dans les propositions concessives introduites par *bien que, encore que, en dépit que, malgré que, quoique*, etc. ou par les locutions pronominales comme *qui que, quoi que, quel que, quelque...que, quelque...qui, quelque chose que*, exprimant un procès envisagé comme une cause possible mais ingérable :

(35) Bien que les maisons **soient isolées** les unes des autres par des haies et des talus, rien n'échappait au regard des gens. (A. Ernaux, *La Place*)

(35') Iako su kuće **razdvojene** jedne od drugih živim ogradama, ništa nije izmicalo pogledu ljudi.
(www.korpus.matf.bg.ac.rs)
sont isolées

(36) Quel que soit ton choix, je le respecterai. (J. Bonnaig, *La Voix De La Misericorde*)

(36') Kakav god da bude tvoj izbor, poštovaću ga. (www.korpus.matf.bg.ac.rs)
est

(37) Exilé par Poséidon il sera étranger où qu'il aille. (J. Garane, *Odyssées : Récits de voyage*)

(37') Proteran od Posejdona biće stranac gde god da ode. (www.korpus.matf.bg.ac.rs)
va

On peut remarquer que l'équivalent du subjonctif dans les concessives n'est pas le potentiel, mais le présent. Cependant, le potentiel peut figurer dans les propositions en question, mais si l'on l'emploie au lieu du présent, il exprime l'habitualité dans le passé (comme dans le cas des temporelles et des causales) :

(37'') Gde god **bi otišao**, **bio bi** stranac.

(37''') Partout où il **allait**, il **était** un étranger.

f) les subordonnées conditionnelles introduites par *si* sont normalement à l'indicatif. Le subjonctif apparaît après les conjonctions ou locutions conjonctives comme : *à moins que, à supposer que, en admettant que, en (au) cas que, en supposant que, hors que, pour autant que, pour peu que, pourvu que, supposé que*, etc.) :

(38) En supposant que le mécanisme du processus **ait été** exactement **décrit**, quel est le motif de cet effort considérable et précis pour figer l'histoire à un moment particulier ? (*Discussion sur 1984 de Orwell*)

(38') Pod pretpostavkom da smo mehanizam procesa **opisali** tačno, koji je razlog ovom ogromnom, precizno isplaniranom naporu da se u datom trenutku zaustavi istorija? (www.korpus.matf.bg.ac.rs)
a décrit

(39) Je suis tout à fait d'accord, à condition que cette loi **soit** compatible avec le Traité.
(www.europarl.europa.eu 14 novembre 2006)

(39') Potpuno se slažem pod uslovom da taj zakon **bude** u skladu sa Sporazumom.
est

(40) mais pour peu qu'un de ces individus femelles **ait** malheureusement **nourri** trop longtemps mon illusion, le dégoût s'annonce avec énergie. (M. de Sade, *Justine ou Les malheurs de la vertu*)

(40') Ali, nažalost, kad neko od tih ženskih stvorenja odveć dugo *pothranjuje* moju maštu, u meni se javlja osećaj jakog gađenja. (www.korpus.matf.bg.ac.rs) nourrit

On l'emploie également dans une subordonnée coordonnée par *que* à une proposition introduite par *si* :

(41) S'il réussit le bac et qu'il *obtienne* une mention, il intégrera une classe préparatoire. (AEPF)

(41') Ako položi maturu i *dobije* neku dobru ocenu, priključice se pripremljenoj nastavi.
(www.korpus.matf.bg.ac.rs)

Il est intéressant de remarquer que dans tous ces co(n)textes le potentiel n'est pas de mise. Or, l'occurrence de ce mode verbal est principalement liée aux propositions conditionnelles. Il peut marquer les effets de sens de possible, d'irréel et de contrefactuel, introduit par *si* ('ako', 'kad') et figurant aussi bien dans la protase que dans l'apodose. Dans ces propositions introduites par *si*, l'équivalent français du potentiel est le conditionnel. Nous allons aborder ce sujet plus en détails dans les chapitres suivants. Ici, nous aimerions mentionner seulement notre hypothèse qu'en serbe le porteur du sens hypothétique est justement le potentiel et non la conjonction employée. Pourquoi alors n'est-il pas possible d'utiliser le potentiel comme équivalent du subjonctif dans les conditionnelles ? À notre avis, dans les co(n)textes où figure le subjonctif, le porteur du sens hypothétique est la conjonction (non le subjonctif), et pour cette raison on ne peut pas employer le potentiel après les conjonctions introduisant le subjonctif. En plus, il faut ajouter que dans ces co(n)textes apparaît la conjonction *da* qui bloque l'emploi du potentiel dans le sens que cette combinaison implique l'interprétation intentionnelle.

Finalement, nous aimerions présenter les exemples de notre corpus où le potentiel correspond au subjonctif dans les conditionnelles, mais il figure dans la structure *si P, Q*. En fait, tous les exemples *supra* sont glosables par la structure *si P, Q* où l'emploi du potentiel est sous-entendu :

(42) Mais à l'heure actuelle, en supposant qu'elle *eût pu* être, d'une manière quelconque ressuscitée de ses cendres, la photographie n'aurait même pas constitué une preuve. (*Discussion sur 1984 de Orwell*)

(42') No ta fotografija, čak i kad *bi je bilo* moguće uskrsnuti iz pepela, danas više ne bi predstavljala nikakav dokaz. (www.korpus.matf.bg.ac.rs)
même s'il était

(43) Pour peu qu'on lui *fit* des difficultés, il ne faisait pas difficulté, lui, de donner un coup de poignard.
(Stendhal, *Chroniques italiennes*)

(43') Ako *bi* mu neko *pravio* ma najmanje teškoće, za njega ne bi predstavljalo teškoću da ga udari nožem. (www.korpus.matf.bg.ac.rs)
si on lui faisait

Il faut mentionner ici que G. Guillaume affirme que le subjonctif peut être le porteur du sens hypothétique dans les cas comme celui évoqué *supra* (41) :

S'il réussit le bac et qu'il *obtienne* une mention, il intégrera une classe préparatoire.

Cette constatation semble invalider notre hypothèse. Cependant, à notre avis, le subjonctif est conditionné par la conjonction *si*, du fait qu'il est coordonnée par *que* à une proposition introduite par *si* pour pouvoir exprimer la condition.

2.4.2.3. Le subjonctif et le potentiel dans les relatives

Tout d'abord, il faut souligner que dans les relatives déterminatives le choix entre l'emploi du subjonctif et de l'indicatif existe selon la nuance de sens à exprimer. L'indicatif suscite une « présupposition d'existence », alors que le subjonctif « met l'accent sur le jeu des possibles » (Riegel *et al.* 1994 : 327).

Le subjonctif est introduit par les pronoms ou par les adverbes relatifs : *qui, que, quoi ; lequel, dont*, etc. qui représentent des antécédents compris comme (*ibid.*) :

(i) indéfinis ou indéterminés :

(44) Je cherche en vain quelque épithète connue de Vénus qui **puisse** m'aider. (P. Mérimée, *La Vénus d'Ille*)

(44') Uzalud tražim neki poznat epitet Venere koji **bi** mi **mogao** pomoći. (www.korpus.matf.bg.ac.rs)

(45) Il n'est aucune sorte de sensation qui **soit** plus vive que celle de la douleur. (M. de Sade, *Justine ou Les malheurs de la vertu*)

(45') A nema tog uzbuđenja koje **bi bilo** jače od bola. (www.korpus.matf.bg.ac.rs)

Moyennant le subjonctif, l'antécédent introduit un référent qui est seulement envisagé (possible ou voulu). On remarque l'équivalence entre le subjonctif et le potentiel, résultant de leur instruction commune, à savoir l'inactualité.

Si on emploie un temps de l'indicatif, le présent par exemple, cela entraîne l'existence véritable du référent :

(44'') Je cherche en vain quelque épithète connue de Vénus qui **peut** m'aider.

(44''') Uzalud tražim neki poznat epitet Venere koji mi **može** pomoći.

Même dans l'exemple serbe figure le présent de l'indicatif, vérifiant la constatation donnée *supra*.

(ii) sélectionnés parmi un ensemble de possibles :

(46) Ma proposition est la seule qui **puisse** assurer notre avenir. (Stendhal, *Chroniques italiennes*)

(46') Moj predlog je jedini koji **bi bio** kadar obezbediti našu budućnost. (www.korpus.matf.bg.ac.rs)

Les cas de (ii) font ressortir également l'équivalence entre les deux modes, parce que le référent donné *ma proposition* n'est qu'un des possibles qui peut *influencer notre avenir*.

L'emploi de l'indicatif implique, comme *supra*, que le référent donné est unique :

(47) Ma proposition est la seule qui **peut** assurer notre avenir.

(47') Moj predlog je jedini koji *može* da obezbedi našu budućnost.

2.5. Synthèse

En examinant les cas où les deux modes verbaux, à savoir le potentiel en serbe et le subjonctif en français, peuvent ou non correspondre l'un à l'autre, nous avons défini leurs ressemblances, mais aussi leurs différences importantes et nous avons essayé de les expliquer.

Les deux modes verbaux présentent des équivalences dans les propositions indépendantes et principales où ils expriment les différentes significations modales en s'appuyant sur la modalité phrastique, à savoir l'exclamation ; et dans le cas du potentiel, aussi sur les autres modalisateurs et l'instruction co(n)textuelle.

S'agissant des subordonnées, les deux formes sont équivalentes dans les finales, dans les relatives et les consécutives. Dans les autres propositions subordonnées où on emploie le subjonctif, la présence du potentiel est exclue :

(i) dans les complétives son emploi est bloqué par la conjonction *da* ('que', qui introduit les complétives), parce que la construction *da + potentiel* exprime toujours l'intention en serbe. Plus précisément, l'emploi du potentiel introduit par *da* ('que') dans les complétives où figure le subjonctif, change complètement le sens de cette proposition. Cependant, on peut utiliser le potentiel dans les cas où il met l'accent sur la possibilité et produit, moyennant le co(n)texte, tel ou tel sens modal comme secondaire.

(ii) dans les propositions temporelles, causales et concessives, l'occurrence du potentiel, au lieu du subjonctif, entraîne l'inférence de la répétition d'une action dans le passé.

(iii) dans les conditionnelles où figure le subjonctif conditionné par certaines conjonctions, le potentiel n'est pas utilisé parce que c'est lui qui est le porteur du sens hypothétique et non la conjonction, par rapport au subjonctif. En plus, les conjonctions introduisant le subjonctif ne peuvent pas introduire le potentiel du fait que cette forme change le sens de la proposition.

Mentionnons que dans les trois cas (i)-(iii), on emploie le présent de l'indicatif des verbes perfectifs ou imperfectifs comme équivalent du subjonctif, parce que ce temps verbal désigne les actions non réalisées, comme le subjonctif.

3. Conclusion

Notre objectif dans ce sous-chapitre était de présenter brièvement la catégorie du mode verbal en français et en serbe, ce qui nous a permis d'inférer la (non) équivalence de ces langues à l'égard de la catégorie grammaticale en question : la distinction de 6 modes verbaux en français par rapport à 2 modes verbaux en serbe.

Nous avons annoncé notre position concernant le statut du conditionnel, *i.e.* nous allons le traiter comme temps verbal de l'indicatif, ce qui représente une nouveauté dans la linguistique comparative franco-serbe.

S'agissant du potentiel, nous avons décidé d'analyser la relation *potentiel-subjonctif*, deux modes verbaux qui peuvent représenter des équivalences. Cette analyse nous a démontré les similitudes entre ces modes relevant de leur instruction commune, à savoir la marque des actions inactuelles, mais aussi leurs différences. Nous avons fait le résumé de leur équivalence possible ou non *supra*, mais ici nous aimerions souligner une remarque – le potentiel est un mode plus indépendant que le subjonctif, du fait que :

(i) selon les grammaires, le potentiel pour l'expression de la répétition d'une action dans le passé, à la différence du subjonctif, peut situer une action réelle sur l'axe temporel ;
(ii) l'emploi du subjonctif est conditionné par les différents éléments (verbes introducteurs, conjonctions, etc.), alors que le potentiel n'en dépend pas (nous avons même posé qu'il est le porteur du sens hypothétique dans les conditionnelles).
Ce fait soulève la question du statut du potentiel, qui sera abordée plus en détails dans les chapitres suivants.

4. Aspect dans les systèmes serbe et français

4.1. Introduction

Le mode, le temps et l'aspect représentent des catégories étroitement liées, même si dans la littérature traditionnelle celles-ci ont été traitées de façon indépendante, et exigent un traitement unitaire pour pouvoir procéder à la représentation d'une forme verbale. Nous allons ici attribuer de l'importance à la question de l'aspect. Notre objectif ne sera pas d'examiner de manière exhaustive le développement de cette notion. Nous allons exposer certains faits et approches concernant le terme en question qui nous permettront de rendre compte de la différence de l'aspect en serbe et en français et également du fonctionnement aspectuel du conditionnel et du potentiel.

4.2. Sur l'aspect en français

La notion d'aspect représente un sujet problématique dans la littérature française étant donné les nombreuses divergences d'analyse et de terminologie parmi les linguistes. On voit perdurer également le désaccord sur les relations entre les aspects grammatical et lexical, sur les rapports de l'aspect et du temps, sur l'importance de l'aspect dans le système verbal. Toutes les divergences relèvent en fait de l'approche sémasiologique appliquée traditionnellement, même aujourd'hui (Tournadre 2004 : 8). Rares sont les études typologiques ou onomasiologiques⁴ consacrées à l'aspect. Tournadre (2004) choisit cette approche en traitant de l'aspect comme d'une catégorie universelle présente dans toutes les langues mais exprimée de façon différente. Il accorde une attention particulière à l'interaction et à l'imbrication existant entre les catégories du mode, du temps et de l'aspect en expliquant la liaison entre elles par le fait qu'une même forme verbale porte une valeur aspectuelle dans un contexte mais marque une valeur modale ou temporelle dans un autre contexte. Il propose un modèle de cinq types d'aspectualité en regroupant toutes les oppositions aspectuelles pouvant qualifier le procès. Il y intègre tous les moyens d'expression de l'aspect – morphologiques, lexicaux, même les périphrases verbales. Nous soutenons ce type d'approche sauf que nous tenons à distinguer l'aspect grammatical (lié au français) et l'aspect lexical (en vigueur en serbe).

4.2.1. Sur l'aspect grammatical en français

Le mot « aspect » est apparu au XIX^e siècle dans la description des langues slaves, traduit du mot russe « vid », par les linguistes allemands (Riegel *et al.* 1994 : 292). En fait, le modèle de l'aspect slave, se fondant sur l'opposition morphologique perfectif / imperfectif :

⁴ Comrie 1976, Cohen 1989, Dahl 1995.

russe :

- a) Ja *čital* knjigu. J'*ai lu* (imperfectif) un livre. ('le livre n'est pas lu')
- b) Ja *pročital* knjigu. J'*ai lu* (perfectif) un livre. ('le livre est lu')

serbe :

- c) *čitati* ('lire') : *pročitati* ('avoir lu')

a servi de base pour la théorie des aspects et a été étendu à d'autres langues, romanes notamment.

Cependant, Cohen (1989) et Ducrot (1995) remarquent que ce modèle n'est pas généralisable. Ce fait explique la difficulté (voire le refus) d'introduire la catégorie d'aspect en grammaire française. C'est Guillaume (1929) et des linguistes guillaumiens (P. Imbs, R. Martin, B. Pottier, M. Wilmet, etc.) qui ont accordé une place importante à l'aspect en français (Riegel *et al.* 1994 : 292). Selon G. Guillaume, l'aspect est de première importance dans la classification verbale, *i.e.* les catégories aspectuelles précèdent les catégories temporelles : « c'est toujours après avoir assigné au verbe un aspect qu'on lui assigne un temps » (Guillaume 1964 : 192).

L'auteur élabore sa théorie de l'aspect à partir des notions de *tension* et d'*incidence*. Sa définition de l'aspect s'appuie sur la notion de *temps impliqué*. Guillaume (1933 : 46) d'abord, décrit le verbe comme « un sémantème qui implique et explique le temps ». Le *temps impliqué* est celui qui est « inhérent au verbe », « intérieur à l'image verbale de langue », tandis que le *temps expliqué* est celui que le verbe n'emporte pas avec soi par définition, que le discours lui attribue sous la forme du passé, du présent et du futur. Cette distinction du temps impliqué et du temps expliqué correspond à la distinction de l'aspect et du temps (Guillaume, *idem.*).

La notion de *tension* est fondamentale dans la conception de l'aspect de G. Guillaume qui entre dans la composition de l'image verbale. L'image verbale est présentée sur la ligne entre deux limites A et B, dont la tension commence en A et s'achève en B (Guillaume 1929 : 16) :

$$A \left| \begin{array}{c} t_0 + t_1 + t_2 \qquad \qquad \qquad t_{n-2} + t_{n-1} + t_n \\ \dots\dots\dots \end{array} \right| B$$

Dans la position initiale – t_0 – le verbe n'a pas encore dépensé sa tension (en français cette représentation du verbe est exprimée par l'infinitif) ; $t_1 + t_2 \dots\dots\dots t_{n-2} + t_{n-1}$ représentent les positions intermédiaires où le verbe a dépensé une partie de sa tension qui correspond à la détension (représentation verbale exprimée par le participe présent) ; et dans la position finale – t_n – la tension est dépensée jusqu'au bout, il ne reste que la détension qui entre seule dans la composition de l'image verbale (représentation verbale exprimée par le participe passé).

Ainsi Guillaume (1929 : 20) distingue-t-il trois types d'aspect :

1. aspect *tensif* (simple) qui « représente le verbe en tension » ;
2. aspect *extensif* (composé) qui « sert à renouveler la tension du verbe, au moment où elle expire et à la prolonger au-delà d'elle-même, en extension » ;
3. aspect *bi-extensif* (surcomposé) qui « reprend en tension, au moment où elle expire, l'extension précédemment obtenue par le même moyen ».

Cette tripartite distinction aspectuelle correspond à l'opposition entre formes verbales simples, composées et surcomposées. Nous ne nous intéresserons ici qu'aux temps de l'indicatif.

Forme simple tension	Forme composée extension	Forme surcomposée bi-extension
<i>il chante</i>	<i>il a chanté</i>	<i>il a eu chanté</i>
<i>il chanta</i>	<i>il eut chanté</i>	<i>il eut eu chanté</i>
<i>il chantait</i>	<i>il avait chanté</i>	<i>il avait eu chanté</i>
<i>il chantera</i>	<i>il aura chanté</i>	<i>il aura eu chanté</i>
<i>il chanterait</i>	<i>il aurait chanté</i>	<i>il aurait eu chanté</i>

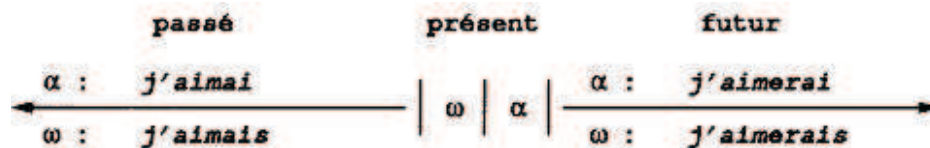
Nous ne prendrons pas en compte les formes surcomposées parce qu'elles sont peu employées et peu pertinentes pour notre travail.

Les temps verbaux simples relevant de l'aspect tensif qui « éveille dans l'esprit l'image même du verbe dans son déroulement » (Guillaume 1929 : 21) présentent le procès en accomplissement tandis que les temps verbaux composés, relevant de l'aspect extensif qui « éveille dans l'esprit le déroulement d'une « séquelle » de cette image verbale » (*idem.*), donnent à voir le procès accompli.

Plus tard, en développant sa théorie de l'aspect, Guillaume (1933) introduit d'autres termes, ceux d'aspect *immanent* et d'aspect *transcendant*. Le premier correspond à l'aspect tensif tandis que le second correspond à l'aspect extensif dont on a déjà parlé *supra*.

La deuxième distinction aspectuelle en français s'explique à partir de la notion d'*incidence*. Dans sa représentation psychomécanique du langage, G. Guillaume différencie deux niveaux de la fluence du temps impliqué :

- un niveau incident (ou chronotype α qui correspond à la parcelle de *futur* ; le temps qui vient, arrivant)
- un niveau décadent (ou chronotype ω qui correspond à la parcelle de *passé*, le temps qui s'en va, arrivé)



Selon ce schéma, en français, le présent divise le temps en deux époques, mais aussi divise chacune de ces deux époques en deux niveaux déjà mentionnés *supra*, d'où l'existence en français de deux passés et de deux futurs. G. Guillaume classe le passé simple et le futur simple dans les temps incidents alors que l'imparfait et le conditionnel sont classés dans les temps décadents. Qu'est-ce que cela signifie ? Le premier groupe des formes verbales donne à voir le procès globalement (α/O) à partir de sa borne initiale en direction de sa borne finale tandis que le second groupe donne une vision sécante (α/ω) du procès. Soulignons que G. Guillaume considère le conditionnel comme le temps symétrique de l'imparfait et lui réserve la même représentation du procès - sécante.

On a exposé la problématique de l'aspect grammatical dont l'information aspectuelle est encodée par des morphèmes grammaticaux. En français l'aspect grammatical est exprimé par l'opposition entre les formes simples et composées et par la flexion verbale, notamment par l'opposition entre l'imparfait et le passé simple (et le plus-que-parfait / le passé antérieur).

Nous allons maintenant introduire les approches de M. Wilmet, de L. Gosselin et de J. Bres, effectuant l'analyse concernant l'instruction aspectuelle du conditionnel. Nous prendrons en compte également le travail récent de Bres et Azzopardi (2016) qui, en retravaillant le système des temps verbaux proposé par Reichenbach (1947), proposent leur description des temps verbaux de l'indicatif en français dans laquelle ils intègrent la représentation aspectuelle du procès par tous les temps verbaux. S'agissant de l'aspect, la modélisation proposée par lesdits auteurs permet notamment de traiter la distinction aspectuelle entre le passé antérieur et le plus-que-parfait, et l'interaction entre l'*aspect grammatical* et l'*aspect lexical*.

M. Wilmet fonde son analyse de l'aspect français sur deux facteurs : un repère (L, P, A ou A') et un procès (allant du *terminus a quo* au *terminus ad quem*, α - ω), i.e. « l'aspect situe le repère L, P, A ou A' par rapport au procès α - ω » (Wilmet 2003 : 349). Selon le *repère-lieu* (L) on distingue les procès *incidents* (infinitif), *incidents et décadents* (participe présent), et *décadents* (participe passé). Ce repère reflète la distinction guillaumienne entre deux niveaux du temps impliqué - les temps arrivant et arrivé. Le *repère-personne* (P), dont le mode représentatif est le subjonctif, divise les procès en *prospectifs* (subjonctif présent) orientés vers l'avenir et *rétrospectifs* (subjonctif imparfait) tournés vers le passé. Contrairement aux repères L et P qui sont inaptes à situer le procès dans le temps, le *repère-époque* (A - *actualité*), dont le mode représentatif est l'indicatif, classe les procès en trois époques du présent, du passé et du futur. L'indicatif est réparti en deux sous-systèmes : le premier inclut les formes simples, composées et surcomposées du présent, du passé 1 (passé simple, passé antérieur, passé antérieur surcomposé) et du futur 1 (futur simple, futur antérieur, futur antérieur surcomposé) ; le second inclut lesdites formes du passé 2 (imparfait, plus-que-parfait, plus-que-parfait surcomposé) et du futur 2 (conditionnel présent, conditionnel passé, conditionnel passé surcomposé, futur proche dans le passé, futur proche dans le passé surcomposé). Le repère A' correspond au point de référence R de Reichenbach (1947) situé à gauche de A, constituant l'*actualité dépassée* (Wilmet 2003 : 414).

M. Wilmet examine la question de l'aspect en essayant de dépasser, ce que G. Guillaume sous-entend par son terme de *temps impliqué*, et il offre un inventaire des aspects et de leur combinatoire très complet et précis en partant de la première distinction aspectuelle exprimée par l'*aspect sémantique* et l'*aspect formel*. L'aspect sémantique est considéré comme synonyme d'*Aktionsart* (*mode d'action*) par M. Wilmet, présenté par l'opposition entre l'*aspect statique* et l'*aspect dynamique*. L'auteur en fait reprendre la dichotomie vendliérienne des verbes statiques et dynamiques (se divisant en *imperfectifs* et *perfectifs*). Les premiers « posent simultanément dans le temps le *terminus a quo* α et le *terminus ad quem* ω du procès α - ω » tandis que les seconds les posent successivement (Wilmet 2003 : 332).

L'aspect formel, marqué par les morphèmes grammaticaux indiquant l'aspect, se scinde en *aspect lexical* et *aspect affixal*. M. Wilmet nomme l'aspect grammatical l'*aspect affixal* en y intégrant les aspects qui dépendent des flexions (*aspect suffixal*) ainsi que les aspects dépendant de tous les affixes (*aspects préfixal* et *infixal*), ce que l'on peut voir dans son classement de l'aspect :

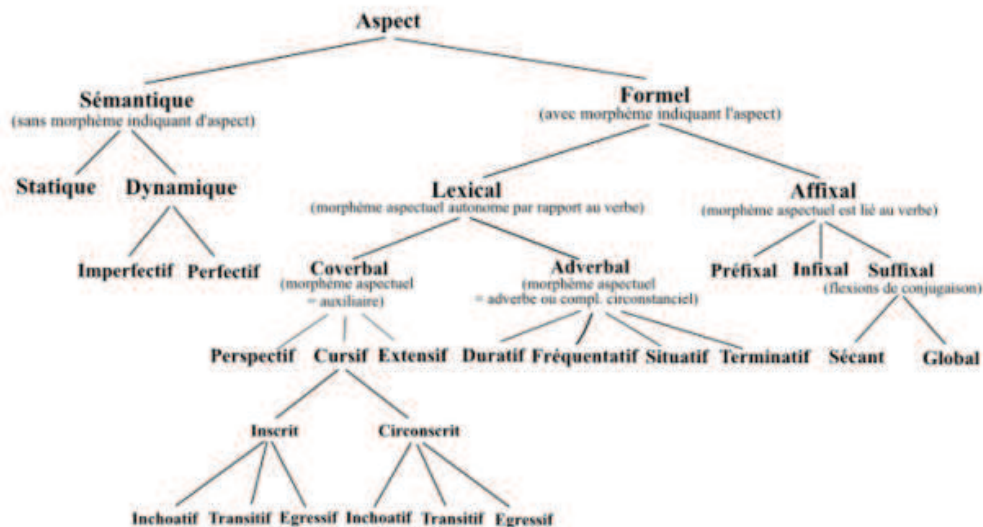


Schéma récapitulatif des aspects, d'après Marc Wilmet, *Grammaire critique du français*, 2003.

M. Wilmet emploie la dichotomie *global* – *sécant* pour exprimer l'aspect grammatical où on reconnaît les termes de Guillaume, à savoir *vision globale* et *sécante* du procès. Si « le repère saisit le procès de l'extérieur, fermant aux extrémités l'intervalle $\alpha\text{-}\omega$ », il s'agit de l'aspect global et si « le repère saisit le procès de l'intérieur, ouvrant aux extrémités l'intervalle $\alpha\text{-}\omega$ », on parle de l'aspect sécant (Wilmet 2003 : 345).

En ce qui concerne le conditionnel présent, ou le *futur 2 simple*, M. Wilmet réserve l'instruction aspectuelle *globale* à cette forme, la même que celle du futur 1, du fait que les deux sont formées sur l'infinitif (l'infixe *-r-*) qui représente le procès globalement. L'auteur explique sa constatation par deux arguments :

- (i) la mise en comparaison de l'imparfait dit modal (*le passé 2*) et du conditionnel (*le futur 2*) révèle que l'imparfait représente un « avatar aspectuel du futur 2 » (Wilmet 2003 : 424) et que « ce contraste exige que le futur 2 n'ait pas comme le passé 2 l'aspect sécant » (*ibid.* p.445).
- (ii) le fait que le futur périphrastique, 1 et 2, est « limité à l'aspect sécant de l'auxiliaire *aller* » : *Pierre va/allait chanter*, conduit à constater que l'auxiliaire du verbe *aller* ne peut pas être conjugué au passé simple ni au futur ni au conditionnel : *Pierre *alla/*ira/*irait chanter*, parce qu'ils marquent l'aspect global.

Le conditionnel passé, ou le *futur 2 composé*, donne également l'instruction aspectuelle globale mais extensive. Selon Wilmet (2003 : 340) l'aspect extensif « décrit la phase postérieure au *terminus ad quem* ω du procès $\alpha\text{-}\omega$ » (Wilmet 2003 : 340) dont le pendant temporel est un temps antérieur. Il relève de l'aspect coverbal où M. Wilmet classe tous les aspects utilisant un auxiliaire⁵. S'agissant de l'aspect extensif, il est exprimé par les auxiliaires *avoir* / *être* (+ *participe passé*).

Soulignons ici la différence entre la conception aspectuelle du conditionnel de M. Wilmet et celle de G. Guillaume : alors que M. Wilmet analyse le conditionnel comme le futur, à savoir $\alpha/0$ (vision globale du procès), G. Guillaume l'analysait sur le modèle de l'imparfait : α/ω (vision

⁵ Tout auxiliaire est considéré comme un morphème autonome par rapport au verbe chez M. Wilmet.

sécante du procès). Morphologiquement, M. Wilmet s'appuie sur le *-r*, commun au futur et au conditionnel, alors que G. Guillaume s'appuyait sur *-ait*, commun à l'imparfait et au conditionnel.

Pour Gosselin (1996 : 10) « l'aspect grammatical définit le mode de présentation du procès, tel qu'il est indiqué essentiellement par les marques grammaticales (temps morphologiques, semi-auxiliaires, adverbess d'aspect) ». Cet auteur distingue quatre types d'aspect (*ibid.* p. 22) :

- a. L'aspect aoristique (*vue globale* sur le procès) ou l'aspect global selon G. Guillaume.
- b. L'aspect inaccompli (*vue partielle* sur le procès) ou l'aspect sécant selon G. Guillaume.
- c. L'aspect accompli (*l'état résultant* du procès), correspondant à l'aspect transcendant chez G. Guillaume.
- d. L'aspect prospectif (*la phase préparatoire* du procès)

S'agissant du conditionnel, Gosselin (2004 : 142) pose que ce temps ne marque pas directement l'aspect, à la différence du passé simple et de l'imparfait. Il peut représenter le procès de façon globale, si le procès est télélique :

(48) Pierre travaillerait tout le jour, il réussirait.

ou de façon sécante, si un circonstant ponctuel est associé à un procès atélique :

(49) Pierre travaillerait en ce moment, il serait chez lui.

J. Bres aborde son analyse de l'aspect verbal en français en s'appuyant sur les notions de *tension*, d'*extension* et d'*incidence* de Guillaume (1929). Selon l'auteur (2006 : 52), les temps verbaux français, sauf les temps prospectifs, peuvent encoder deux types d'instructions aspectuelles :

(i) [+ tension] / [+ extension] qui est marquée morphologiquement par la différence entre formes simples et formes composées, *i.e.* les formes simples représentent le temps interne au procès en tension, entre les bornes initiale et terminale, et les formes composées représentent le temps interne au procès en extension, à partir de la borne terminale atteinte.

Forme simple

elle lit
il lira
|-----|

Forme composée

elle a lu
il aura lu
|-----|-----

(ii) [+ incidence] / [- incidence] qui « concerne principalement le mode d'inscription du temps interne impliqué par le verbe sur l'imaginaire ligne du temps que construit le discours » (Bres 2009 : 17). Cette instruction aspectuelle ne se réfère qu'à l'époque passée dans les oppositions entre le passé simple (PS) et l'imparfait (IMP) ou entre le passé antérieur (PA) et le plus-que-parfait (PqP). Les deux formes verbales, à savoir le PS et l'IMP, représentent les formes simples relevant de l'aspect tensif, mais donnent à voir le procès différemment. Cela est en vigueur avec les formes composées – le PA et le PqP qui relèvent de l'aspect extensif. En effet, l'IMP et le PqP représentent le procès, dans sa tension pour l'IMP et dans son extension pour le PqP, de

façon sécante (cursive ou dans son cours), c'est-à-dire sans prendre en compte les bornes, tandis que le PS et le PA produisent une vision globale du procès, *i.e.* le présentent de la borne initiale à la borne finale, dans sa tension pour le PS et dans son extension pour le PA.

Soulignons ici que par rapport à G. Guillaume, J. Bres n'applique la distinction global (α/O) / sécant (α/ω) qu'aux quatre temps du passé (PS, PA, IMP, PqP).

En examinant la question de l'aspect relevant de la catégorie de l'incidence du conditionnel, Bres (1997) affirme que cette forme « donne une représentation aspectuelle ni globale ni cursive : il est *neutre* [\pm incidence] vis-à-vis de cette opposition. » L'auteur défend son hypothèse en proposant un test de remplacement des formes au passé simple et à l'imparfait par un conditionnel présent (forme verbale simple comme les formes des PS et IMP) :

(50) Il *était* [- incidence] depuis trois mois à Lille quand il *reçut* [+ incidence], un matin, la visite d'une jeune femme, la sœur de son ancienne maîtresse. (Maupassant, *Une passion*)

(51) Il *serait* depuis trois mois à Lille quand il *recevrait*, un matin, la visite d'une jeune femme.

Ce test démontre que le conditionnel présent peut remplacer à la fois l'imparfait, qui donne à voir le procès de façon sécante et le passé simple, qui en donne une vision globale, ce qui justifie la neutralité aspectuelle du conditionnel présent.

Le conditionnel passé comme la forme composée relève de l'aspect extensif, lui⁶ aussi est neutre vis-à-vis de la catégorie de l'incidence :

(52) *si* Sophie le quittait, André *avait* [- incidence] du chagrin.

(53) *si* Sophie l'avait quitté, Pierre *aurait eu* [- incidence] du chagrin.

(54) Lorsqu'il *eut terminé* [+ incidence] son travail, il partit.

(55) Lorsqu'il *aurait terminé* [+ incidence] son travail, il partirait.

Résumons ici les instructions aspectuelles des temps de l'indicatif en français (Bres 2009 : 17) :

PS il plut	[+ tension]	[+ incidence]
PA il eut plu	[+ extension]	[+ incidence]
IMP il pleuvait	[+ tension]	[- incidence]
PqP il avait plu	[+ extension]	[- incidence]
Cd PR il pleuvrait	[+ tension]	[\pm incidence]
Cd. P il aurait plu	[+ extension]	[\pm incidence]
FS il pleuvra	[+ tension]	[\pm incidence]
FA il aura plu	[+ extension]	[\pm incidence]
PR il pleut	[+ tension]	[\pm incidence]
PC il a plu	[+ extension]	[\pm incidence]

En revisitant Reichenbach (1947), Bres et Azzopardi (2016) développent leur description des temps de l'indicatif français, leurs instructions temporelles et aspectuelles. Rappelons que selon Reichenbach (1947) tout temps verbal est défini par trois points sur l'axe temporel (S, R et E), *i.e.* le moment de l'énonciation, de la référence et de l'événement. Il faut mentionner ici le fait que ce sont déjà les successeurs de Port Royal et notamment Beauzée au XVIIIe siècle (Ašić 2008 : 95) qui ont remarqué qu'il faut faire intervenir, outre les paramètres de l'événement et de

⁶ Bres (2009 : 17) considère également les formes du présent et du futur comme neutres vis-à-vis de la catégorie de l'incidence.

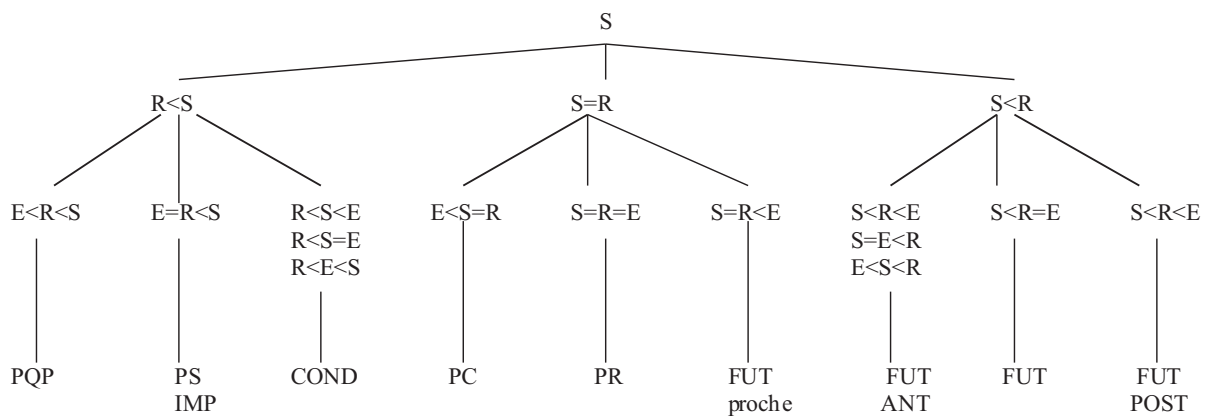
l'énonciation, une troisième coordonnée pour la description des temps verbaux, à savoir le moment de référence à partir duquel l'événement est considéré.

La combinaison de ces trois points et l'application des deux critères de Reichenbach cités *infra*, rendent la description de chaque temps verbal tout à fait simple :

- 1) La position de R par rapport à S (la relation qui définit l'instruction temporelle):
 - a) si R est antérieur à S, il s'agit des temps du passé,
 - b) si R coïncide avec S, il s'agit du présent,
 - c) si R est postérieur à S, il s'agit des temps du futur.
- 2) La relation entre E et R (qui définit l'instruction aspectuelle) révèle deux types de relations :
 - a) la relation d'antériorité (-).
 - b) la relation *simple* ou de coïncidence (,).

En prenant en considération les relations mentionnées entre les paramètres S, R et E, Reichenbach (1947 : 397) propose des formules pour la description de chaque temps verbal.

Il est à noter que H. Reichenbach a travaillé sur les temps verbaux de l'anglais, mais son modèle permet de les représenter⁷ aisément en français également :



Le système d'analyse des temps verbaux selon Reichenbach (1947) (Moeschler 1994 : 68)

Cependant, le système de H. Reichenbach, pour séduisant qu'il soit, connaît des limites dévoilées par des nombreux linguistes (Vet 1980 ; 2007, Comrie 1983, Vetters 1996 ; 2002, *et al.*). Pourtant, Bres et Azzopardi (2016) prennent pour point de départ les trois éléments reichenbachiens, E, S et R, et leurs relations, mais proposent des modifications. Les auteurs considèrent le point (selon H. Reichenbach) E comme un intervalle borné (E_i-E_t), correspondant au procès (sa représentation en langue) et non à l'événement du monde. Chaque procès peut être divisé en trois phases (Dik 1989, Tournadre 2004, Gosselin 2011, cité par Bres et Azzopardi 2016 : 3) :

⁷ On peut remarquer que Reichenbach prévoit pour le conditionnel présent trois formules différentes ; pour le conditionnel passé il ne trouve pas la formule de le présenter.



1. phase processuelle (E_i-E_t)
2. phase pré-processuelle ($E_i^{prep_i}-E_t^{prep_t}$)
3. phase post-processuelle ($E_i^{postp_i}-E_t^{postp_t}$)

Les formes simples (présent, imparfait, passé simple, futur simple, conditionnel présent) permettent la représentation de la phase processuelle, tandis que les formes composées (*être/avoir* + participe passé) et les formes périphrastiques (*aller* + infinitif, *venir de* + infinitif) permettent la représentation des phases pré- et post- processuelles (Bres et Azzopardi 2016 : 8) :

	Phase pré-processuelle	Phase processuelle	Phase post-processuelle
Formes simples V. conjugué	\emptyset	ex : présent <i>Guillaume part en vacances</i>	\emptyset
Formes composées auxiliaire conjugué + V. participe passé	\emptyset	\emptyset	ex : plus-que-parfait <i>Guillaume était parti en vacances</i>
Formes périphrastiques auxiliaire conjugué + V. INF ou gérondif	ex : <i>aller</i> + INF <i>Guillaume va partir en vacances</i>	ex : <i>être en train de</i> + INF <i>Guillaume est en train de partir en vacances</i>	ex : <i>venir de</i> + INF <i>Guillaume vient de partir en vacances</i>

S'agissant des relations entre E, R et S, nous prendrons en compte les relations entre R et E, pertinentes pour notre travail, qui reflètent la représentation aspectuelle des temps verbaux en français. En fait, l'aspect grammatical correspond à la façon dont est représenté E à partir du point R. Par rapport à Reichenbach, Bres et Azzopardi (2016 : 5) distinguent cinq types de relations :

antériorité ($-$), coïncidence ($=$), inclusion (\subset), neutralité (\subseteq), antériorité proche ($<$).

Les relations de l'antériorité et de la coïncidence existent dans le système reichenbachien, mais les trois dernières relations sont introduites par Bres et Azzopardi (2016) dont on parlera *infra*. D'abord, nous allons présenter les 'piliers' du système de J. Bres et S. Azzopardi, nécessaires dans l'analyse aspectuelle des trois formes verbales, à savoir les conditionnels présent, passé et rétrospectif, qui sont au centre de notre intérêt.

L'essentiel apport de la modélisation proposée par J. Bres et S. Azzopardi concerne leur traitement de l'auxiliaire. L'autre grande contribution du système des temps verbaux français proposé par Bres et Azzopardi (2016) représente l'intégration des périphrases verbales dans la description de ce système, surtout celles issues de la grammaticalisation en auxiliaires des verbes *aller* et *venir (de) + infinitif*. Le traitement de l'auxiliaire est pertinent pour notre travail du fait que d'une part, le conditionnel passé est construit sur les auxiliaires *avoir* ou *être* au conditionnel présent et sur le verbe au participe passé, et d'autre part l'auxiliaire *venir (de)*, conjugué au conditionnel présent, entre en combinaison avec l'infinitif en composant la forme dite le conditionnel rétrospectif⁸. Il est important de souligner que Bres et Azzopardi (2016) considèrent

⁸ H. Weinrich pose, comme E. Benveniste, que les temps verbaux se scindent en deux catégories : les temps du *récit* et les temps du *commentaire* (dans la terminologie de Benveniste, ces catégories correspondent à l'*histoire* et au

que l'auxiliaire⁹ est doté d'un intervalle du procès E_i-E_t qui peut correspondre à la phase pré-processuelle ($E_i^{prep}-E_t^{prep}$) ou à la phase post-processuelle ($E_i^{postp}-E_t^{postp}$) du verbe. Les auteurs ajoutent qu'un point de référence ρ est attribué à cet intervalle. L'instruction aspectuelle de l'auxiliaire procède alors, de la relation entre le point de référence ρ et l'intervalle du procès E_i-E_t . On a déjà mentionné que les auxiliaires (*être, avoir, venir*) participent dans la construction des formes composées du conditionnel et également le participe passé et l'infinitif. Ces formes dites quasi-nominales (participe passé et infinitif) possèdent aussi des instructions aspectuelles. En effet, le participe passé donne l'instruction aspectuelle $R = E_t$, *i.e.* pose une relation de coïncidence entre R et la borne terminale de l'intervalle du procès E_i-E_t tandis que l'infinitif saisit le procès globalement ou cursivement selon le $co(n)texte$, *i.e.* R coïncide ou est inclus dans l'intervalle du procès E .

En somme, la conjonction des instructions aspectuelles de ces constituants (auxiliaire + participe passé, auxiliaire + infinitif) reflète la représentation aspectuelle des formes composées et périphrastiques.

Avant l'analyse aspectuelle du conditionnel, faite dans le cadre de la théorie reichenbachienne retravaillée, il nous reste à expliciter les trois relations entre R et E introduites par Bres et Azzopardi (2016) :

- a) Inclusion (\subset) : explique l'opposition imparfait / passé simple (*cursif/global*) et plus-que-parfait / passé antérieur. Rappelons qu'en termes de G. Guillaume, lesdites oppositions s'expliquent à partir de la notion d'*incidence*. En fait, l'imparfait et le plus-que-parfait donnent une représentation sécante, c'est-à-dire sans prendre en compte les bornes, tandis que le passé simple et le passé antérieur produisent une vision globale, *i.e.* le présentent de la borne initiale à la borne finale (passé simple), ou à partir de la borne finale (passé antérieur).

En termes des éléments reichenbachiens modifiés par J. Bres et S. Azzopardi, la représentation aspectuelle de l'imparfait et du passé simple diffère en un 'point'. Dans le cas de l'IMP, le point de référence R est inclus dans l'intervalle du procès E ($R \subset E_i-E_t$), alors que dans le cas du PS, R est un intervalle simultanément à l'intervalle du procès ($R_i-R_t = E_i-E_t$).

discours). Dans le commentaire, le locuteur a un point de vue, il s'engage (les temps utilisés sont le présent, les futurs, le passé composé) tandis que dans le récit, il est neutre (les temps utilisés sont l'imparfait, le passé simple, le plus-que-parfait, le conditionnel). Weinrich (1973) détermine trois perspectives temporelles du texte – du récit ou du commentaire (la perspective comprise comme le rapport entre le temps du texte et le temps de l'événement) : 1. perspective zéro, 2. rétrospection et 3. prospection.

1. le temps du texte coïncide avec le temps de l'événement : cette perspective est exprimée par le présent.

2. le temps du texte est postérieur au temps de l'événement : cette perspective est exprimée par les tiroirs du passé comme le passé composé, l'imparfait et le passé simple.

3. le temps du texte anticipe sur le temps de l'événement : cette perspective est exprimée par le futur ou le conditionnel.

⁹ « La borne terminale E_t de l'intervalle de l'auxiliaire servant à la construction de la phase pré-processuelle correspond à la borne initiale de la phase processuelle E_i ; et la borne initiale E_i de l'intervalle de l'auxiliaire servant à la construction de la phase post-processuelle correspond à la borne terminale de la phase processuelle E_t » (Bres et Azzopardi 2016 : 4).

- b) Antériorité proche ($<$) : cette relation est introduite par J. Bres et S. Azzopardi pour refléter la différence délicate entre futur simple et futur proche¹⁰ et passé composé et passé récent¹¹.

Dans le cas du futur simple, le point de référence R est sous-déterminé à E ($R \subseteq E_i - E_t$), alors que dans le cas du futur proche, le point de référence R est proximalement antérieur à E ($R < E$).

Avec le passé composé E est antérieur à R ($E_i - E_t - R$) et avec le passé récent E est proximalement antérieur à R ($E < R$).

- c) Neutralité (\subseteq) : ce type de relation aspectuelle permet de décrire les temps dans lesquels « la relation de R avec E est sous-déterminée ; ne marque pas si R est inclus dans ou coïncide avec E » (Bres et Azzopardi 2016 : 6). Les temps comme le présent, le futur et le conditionnel (présent et passé) revêtent la représentation aspectuelle sous-déterminée ($R \subseteq E_i - E_t$). En fait, selon le co(n)texte, le point de référence R peut soit être inclus dans l'événement, soit coïncider avec lui.

Après avoir introduit tous les ingrédients de la théorie proposée par Bres et Azzopardi (2016), passons à l'analyse de l'instruction aspectuelle du conditionnel en consultant les exemples suivants où figurent le conditionnel présent (56), le conditionnel passé (57) et le conditionnel rétrospectif (58) :

(56) Il *pleuvrait*. $R \subseteq E_i - E_t$

(57) Il *aurait plu*. $\rho \subseteq E^{\text{postp}_i} - E^{\text{postp}_t}$

(58) Il *viendrait de pleuvoir*. $E_t < \rho$

Dans le cas de (56) la forme simple du conditionnel est employée et ainsi le procès *pleuvoir* au conditionnel présent est saisi dans sa phase processuelle ($E_i - E_t$). On a déjà mentionné que la représentation aspectuelle du conditionnel est sous-déterminée, $R \subseteq E_i - E_t$, ce qui signifie que le procès *pleuvoir* au conditionnel présent est réalisé globalement ou cursivement en fonction du co(n)texte.

On a affaire à la forme composée du conditionnel dans l'exemple (57) dont la représentation aspectuelle résulte des instructions de ses deux composants. D'une part, l'instruction de l'auxiliaire *avoir* au conditionnel présent qui est sous-déterminée, $\rho \subseteq E_i - E_t$, et d'autre part, l'instruction du verbe au participe passé, à savoir $R = E_t$. La conjonction de ces instructions dicte que le procès *pleuvoir* au conditionnel passé est saisi dans sa phase post-processuelle, globalement ou cursivement selon le co(n)texte. Sa représentation aspectuelle est également sous-déterminée, soit la structure $\rho \subseteq E^{\text{postp}_i} - E^{\text{postp}_t}$.

Dans l'exemple (58) figure le conditionnel rétrospectif, la forme périphrastique. L'auxiliaire *venir (de)* au conditionnel présent dont l'instruction aspectuelle est sous-déterminée, $\rho \subseteq E_i - E_t$, saisit le procès dans sa phase post-processuelle, à proximité de sa phase processuelle. L'infinitif, $R \subseteq E_i - E_t$, saisit le procès globalement ou cursivement en fonction du co(n)texte. En ce qui concerne le conditionnel rétrospectif, construit sur l'auxiliaire *venir + de* au conditionnel et sur *l'infinitif*, cette forme « saisit le procès dans sa phase post-processuelle, en un point de référence

¹⁰ *ultériorité proche*, selon Bres et Azzopardi (2016).

¹¹ *antériorité proche*, selon Bres et Azzopardi (2016).

ρ à proximité de la borne terminale E_t de la phase processuelle du procès ($E_t < \rho$) » (Bres et Azzopardi 2016 : 12).

Résumons ici la question de l'aspect référant au conditionnel examinée dans le cadre de la taxonomie reichenbachienne modifiée par Bres et Azzopardi (2016) :

Temps		Représentation aspectuelle
conditionnel présent		sous-déterminée ($R \subseteq E_i - E_t$)
	V. au participe passé	$R = E_t$
	aux. au conditionnel	sous-déterminée ($\rho \subseteq E_i - E_t$)
→ conditionnel passé		sous-déterminée ($\rho \subseteq E_i^{postp} - E_t^{postp}$)
	Infinitif	$R \subseteq E_i - E_t$
	<i>Venir de</i> au conditionnel	$\rho \subseteq E_i - E_t$
→ conditionnel rétrospectif		$E_t < \rho$

4.2.2. Sur l'aspect lexical en français

L'aspect peut être encodé lexicalement, *i.e.* il peut relever du sémantisme du lexème verbal. Dans ce cas on parle de l'aspect lexical (ou modalité d'action, mode d'action, *Aktionsart* chez les linguistes allemands, etc.) s'appuyant sur l'opposition perfectif/imperfectif. En français ce type d'aspect n'est pas systématique, *i.e.* le verbe peut changer de valeur aspectuelle en fonction du contexte (*lire / lire le livre*) ou des temps verbaux dans lesquels il est employé. Cependant, hors contexte, on peut distinguer des verbes perfectifs (*boire, sortir, gagner*) et imperfectifs (*aimer, vieillir, chercher*) simplement selon leur sens ou selon le procès d'affixation *dire-redire, pleuvoir-pleuviner*. En termes de M. Wilmet, dans le premier cas il s'agit en fait de l'aspect sémantique (lié au sens du verbe), alors que dans le second cas il s'agit des aspects préfixal et infixal. Ces deux appellations correspondent à l'aspect lexical en serbe. Néanmoins, l'aspect lexical en français « correspond au type de procès (activité, état, accomplissement...) exprimé par le lexème verbal et son environnement actanciel » (Gosselin 1996 : 10). L'expression de cet aspect envisage, donc, de prendre en compte les arguments du verbe et d'autres compléments ; selon M. Wilmet les auxiliaires (aspect coverbal) et les adverbes (aspect adverbial) qui entrent aussi en combinaison aspectuelle avec le verbe. En suivant la classification aspectuelle des verbes proposée par Vendler (1957) on distingue quatre types de procès selon les traits suivants : stativité, durée et télicité. Les signes + ou – se déterminent sur la base des tests syntaxiques de Vendler.

	stativité	durée	télicité
états	+	+	-
activités	-	+	-
accomplissements	-	+	+

achèvements	-	-	+
-------------	---	---	---

Nous allons modifier un peu ces tests du fait qu'il y a dans la littérature serbe des tentatives d'application de la classification vendliérienne aux verbes serbes.

Le test de compatibilité avec les adverbes *vite* et *délibérément* détermine le trait [\pm stativité]. Le trait [+ stativité] est attribué aux états (E) tandis que le trait [- stativité] est accordé aux situations dynamiques des activités (ACT), accomplissements (ACC) et achèvements (ACH) qui entrent sans problèmes en combinaison avec ces adverbes.

- (59) *J'ai eu peur vite des chats. E
- (60) Il a vite trouvé ma maison. ACH
- (61) Il a vite construit sa maison. ACC
- (62) Il nage vite. ACT

Le test *en / pendant* indique la télélicité du procès. La notion de télélicité¹² est connue depuis Aristote et en linguistique devient répandue surtout grâce aux travaux de Garey (1957 : 91-110). Un procès est *télique* (63) s'il est mené vers une limite, un point final qui reste potentiel, alors qu'il est *atélique* (64) s'il est présenté comme non-borné :

- (63) Jean s'est promené jusqu'au château.
- (64) Jean s'est promené dans la forêt.

Le procès télique [+ télélicité] entre en combinaison avec *en x temps*, alors que le procès atélique [- télélicité] se combine avec *pendant x temps*. Le trait [+ télélicité] est attribué aux situations dynamiques des ACC et ACH, alors que le trait [- télélicité] est accordé aux E et ACT.

- (65) Elle a été éperdue de joie pendant une semaine. * Elle a été éperdue de joie en une semaine. E
- (66) J'ai couru pendant une demi-heure. * J'ai couru en une demi-heure. ACT
- (67) Nous sommes sortis en deux minutes. *¹³ Nous sommes sorties pendant deux minutes. ACH
- (68) J'ai planté un arbre en une heure. * J'ai planté un arbre pendant une heure. ACC

Le test de compatibilité avec la forme progressive *être en train de + infinitif* détermine la différence entre certains procès téliques et atéliques. Ainsi les verbes d'ACT et d'ACC sont ceux qui peuvent être employés avec la forme progressive, à la différence des ACH et des E.

- (69) Ils étaient en train de parler. ACT
- (70) J'étais en train de traverser le pont. ACC
- (71) *J'étais en train de perdre mes clés. ACH
- (72) *Elle était en train d'être frileuse. E

Le test de compatibilité avec la forme *passer x temps à + infinitif* indique le trait [\pm durée]. Le trait [+ durée] est attribué aux situations dynamiques des ACC et ACT, alors que le trait [- durée] est accordé aux E et ACH.

- (73) Nous avons passé quelques minutes à marcher. ACT
- (74) Elles ont passé deux heures à faire le gâteau. ACC
- (75) *Tu as passé dix minutes à sortir de la voiture. ACH

¹² En grec *τέλος* ('la fin').

¹³ La phrase en question est tout à fait possible en français, mais avec un sens différent.

(76) *Le verre a passé une heure à être plein. E

Nous n'entrerons pas dans les discussions suscitées par des linguistes (Vetters 1996, Gosselin 1996, Recanati et Recanati 1999) concernant la classification vendliérienne étant donné que cela nous éloigne quelque peu du centre de notre analyse – la relation entre l'aspect et le conditionnel.

Azzopardi (2011) aborde aussi l'analyse de l'aspect lexical parce qu'il peut intervenir dans la production de l'effet de sens en discours du conditionnel modal. Il s'agit de l'aspect lexical exprimé par l'opposition [\pm télélicité]. Cela ne représente pas une nouveauté en linguistique. Un grand nombre de grammairiens et linguistes affirment qu'en fonction de l'aspect lexical (télique vs atélique) et de l'aspect grammatical (conditionnels simple vs composé) la valeur sémantique du conditionnel hypothétique est variable, ce qui est exprimé par les différents degrés de l'hypothèse, à savoir *potentiel*, *irréel du présent* et *irréel du passé*.

L'auteure démontre également que « l'aspect lexical du verbe joue un rôle dans la nuance sémantique produite dans plusieurs effets de sens dits modaux (hypothétique) du conditionnel présent » (Azzopardi 2011 : 360). S'il est employé avec un verbe télique (77), sans co(n)texte plus important, on peut avoir affaire à un effet de sens d'irréel ou de potentiel. D'autre part, avec le verbe atélique (78), on interprète par défaut l'effet de sens d'irréel :

(77) Thérèse *viendrait*, Bernard serait heureux.

(78) Thérèse l'*aimerait*, Bernard serait heureux.

L'auteure (*ibid.*) ajoute que l'aspect lexical du verbe peut dicter les combinaisons possibles ou non du temps figurant dans la proposition exprimant la conséquence. Selon l'auteure, dans l'exemple suivant, avec le verbe atélique (*avoir*) dans la protase exprimant la condition dont la réalisation est exclue, l'emploi du conditionnel présent dans l'apodose (exprimant la conséquence) est plus étrange que l'usage du conditionnel passé :

(79) J'aurais eu quelques années de plus, on ne me *?confondrait* pas avec mes étudiants.
aurait confondu

Cependant, ce n'est pas le cas avec le verbe télique (*aider*) :

(80) Tu l'*aurais aidé*, il terminerait son travail.

C'est également Abouda (1997) qui accorde une place importante à l'aspect lexical (au trait [\pm télélique] du verbe) dans son analyse du conditionnel français. L'auteur, d'abord, décrit la différence entre le conditionnel présent (forme simple) et le conditionnel passé (forme composé) comme aspectuelle¹⁴, et plus précisément comme « une opposition entre l'accompli et le non-accomplé » (Abouda 1997 : 406). Le conditionnel présent représente le procès comme non-achevé, *i.e.* il est « non marqué aspectuellement » (*ibid.*, p. 386), tandis que le conditionnel passé dénote un aspect accompli, c'est-à-dire il présente le procès comme achevé. Est-ce que l'aspect lexical (verbes télique vs atélique) joue un rôle dans la détermination de l'aspect grammatical des deux conditionnels ? L. Abouda répond à cette question et démontre qu'il est possible de « prédire directement, dans un certain nombre de cas [dans les complétives], le type de

¹⁴ Par contre, R. Martin et P. Haillet affirment que cette distinction est d'ordre temporel.

conditionnel dont il s'agit dans un énoncé concret » (*ibid.*, p. 413) moyennant l'aspect lexical (télique vs atélique) et l'aspect grammatical (conditionnel présent vs conditionnel passé).

Par exemple, dans le cas suivant, le verbe au conditionnel passé, se trouvant dans l'emploi temporel, est un verbe télique :

(81) Pierre m'avait dit qu'il *aurait terminé* son travail avant le 30 juin.

Cependant, L. Abouda met en question le type du conditionnel dans le cas où le verbe au conditionnel passé est un verbe atélique :

(82) Pierre m'avait dit que Paul *aurait été malade*.

L'auteur (*ibid.*, p. 407) conclut que « lorsque le verbe est atélique, la forme composée du conditionnel ne peut pas avoir une valeur temporelle » ; les seules interprétations possibles y sont les interprétations modales du conditionnel (le conditionnel épistémique, hypothétique, etc.).

4.3. Sur l'aspect en serbe

Dans la communauté linguistique slave l'aspect joue un rôle beaucoup plus important que dans la communauté linguistique française. En fait, la catégorie grammaticale de l'aspect est attribuée aux langues slaves comme l'expression prototypique où l'aspect du verbe est marqué morphologiquement. Les linguistes serbes (Belić 1925/26, Belić 1926/27, Belić 1998, Grubor 1953, Vuković 1967, Maretić 1931, Grickat 1958, Stevanović 1967, Riđanović 1976, Stevanović 1979, Mrazović 1990, Stanojčić et Popović 1994, Piper *et al.* 2005) affirment ce fait en soulignant que l'aspect représente une caractéristique morphologique inhérente au verbe serbe. Toute forme verbale est associée à l'un des aspects - perfectif ou imperfectif :

infinitif : *čitati* 'lire' > *pročitati* 'lire jusqu'au bout'
impératif : *čitaj* 'lire' > *pročitaj* 'lire jusqu'au bout'
potentiel : *čitala bih* knjigu 'je lirais un livre' > *pročitala bih* knjigu 'je aurais lu un livre'
indicatif (par ex. parfait) : *čitala sam* knjigu 'je lisais un livre' > *pročitala sam* knjigu 'je lus un livre'

Cette opposition¹⁵ est constitutive de la catégorie grammaticale de l'aspect sans pouvoir être dissociée du lexique, car elle forme avec celui-ci un ensemble (lexico-grammatical) et elle est indépendante de son expression temporelle (Novakov 2005 : 12). En effet, pour déterminer l'aspect d'un lexème verbal il n'est pas nécessaire de le réaliser dans un temps verbal, car c'est déjà l'infinitif qui est doté du sens aspectuel (imperfectif ou perfectif). Cependant, certaines restrictions existent, *i.e.* il est des verbes d'une instruction aspectuelle qui ne peuvent pas participer dans la formation de certaines formes verbales. Par exemple, pour former le participe présent on utilise uniquement des verbes imperfectifs, tandis que le participe passé et l'aoriste sont construits principalement avec les verbes perfectifs. Aussi, existe-il un nombre restreint de verbes qui selon le contexte peuvent avoir un sens perfectif ou imperfectif (verbes bi-aspectifs). Riđanović (1976) propose des tests syntaxiques pour la détermination aspectuelle précise des verbes serbes.

Le test 1 pour l'(im)perfectivité – l'emploi des verbes avec l'adverbe *sada* ('maintenant') :

¹⁵ « On peut bien considérer le système aspectuel slave comme organisé à partir de l'opposition perfectif-imperfectif » (Novakov 2005 : 12).

Seuls les verbes imperfectifs (83) peuvent entrer en combinaison avec ledit adverbe, *i.e.* ils représentent le vrai présent en indiquant que l'action se déroule au moment de la parole.

(83) Sada *pišem* poglavlje o aspektu. (J'écris maintenant le chapitre de l'aspect.)

(83') *Sada *napišem* poglavlje o aspektu. (*J'ai écrit maintenant le chapitre de l'aspect.)

Les verbes perfectifs au présent produisent l'interprétation successive :

(84) Čim *napišem* poglavlje o aspektu, prelazim na kondicional.

(Dès que j'écris le chapitre de l'aspect, je passe à celui du conditionnel.)

ou ils font partie du futur :

(85) Posle *ću* da *napišem* poglavlje o aspektu.

(J'écrirai plus tard le chapitre de l'aspect.)

Le test 2 pour l'(im)perfectivité – l'emploi des verbes avec la conjonction *čim* ('aussitôt que') : évidemment, les verbes perfectifs peuvent être employés avec ladite conjonction parce qu'ils marquent la relation temporelle de succession entre deux événements. Cependant, la combinaison des verbes imperfectifs et de la conjonction *čim* n'est pas permise.

(86) *Čim *pišem* poglavlje o aspektu, prelazim na kondicional.

(Dès que j'écris le chapitre de l'aspect, je passe à celui du conditionnel.)

Ils indiquent les relations temporelles d'inclusion (87) et de simultanéité totale (88), ce qu'il est impossible d'exprimer par les verbes perfectifs (89), (90) :

(87) Dok *je* on *pevao*, ja sam napravila kolač. (Alors qu'il *chantait*, j'ai préparé un gâteau.)

(88) Dok *je* on *pevao*, ja sam svirala gitaru. (Alors qu'il *chantait*, je jouais de la guitare.)

(89) *Dok *je* on *otpevao*, ja sam napravila kolač. (*Alors qu'il *chanta*, j'ai préparé un gâteau.)

(90) *Dok *je* on *otpevao*, ja sam svirala gitaru. (*Alors qu'il *chanta*, je jouais de la guitare.)

Le test 3 pour l'(im)perfectivité – la possibilité de la combinaison avec les verbes de phase (*commencer à, continuer de, arrêter de*) :

Seuls les verbes imperfectifs (91) peuvent figurer comme un complément des verbes de phase.

(91) Počela sam /nastavila sam / prestala sam da *pišem*. (J'ai commencé à / continué de / arrêté d'*écrire*.)

(91') Počela sam /nastavila sam / prestala sam da **napišem*. (J'ai commencé à / continué de / arrêté d'**avoir écrit*.)

Le test 4 pour l'(im)perfectivité – l'emploi des verbes avec les participes :

Le participe présent se construit uniquement avec des verbes imperfectifs (92), tandis que le participe passé composé est formé des verbes perfectifs (93).

(92) *Igrajući*, igračica se povredila. (*Dansant*, la joueuse s'est blessée.)

(93) *Povredivši se*, igračica je zastala. (*S'étant blessée*, la joueuse s'est arrêtée.)

À l'exception des verbes bi-aspectifs, le verbe serbe se présente sous la forme d'une paire aspectuelle :

čitati 'lire' > *pročitati* 'lire jusqu'au bout'
kupiti 'acheter' > *kupovati* 'être en train d'acheter'

On a souligné les désinences des processus morphologiques (dérivationnels), à savoir la préfixation et la suffixation, qui participent à la production des couples aspectuels des verbes en serbe. Moyennant ces deux processus un verbe obtient son corrélat d'aspect opposé. Plus précisément, si le verbe est imperfectif, son corrélat perfectif est dérivé soit par préfixation :

trčati 'courir' > *do|trčati
| |* 'accourir' ; *plivati* 'nager' > *preplivati* 'traverser à la nage',

soit par suffixation :

kucati 'taper' > *kucnuti* 'taper une fois'.

Au cas où le verbe est perfectif, son corrélat imperfectif s'obtient uniquement par suffixation:

dati 'donner' > *davati* 'être en train de donner' / 'donner régulièrement',
kupiti 'acheter' > *kupovati* 'être en train d'acheter' / 'acheter régulièrement'.

Il est à noter que les préfixes représentent les marqueurs de la perfectivité (Stevanović 1969, Piper *et al.* 2005). Ce type d'affixes est en nombre limité étant donné qu'ils appartiennent à une classe fermée. Maretić (1931) et Stevanović (1969) énumèrent seize préfixes tandis que d'autres auteurs indiquent un nombre plus grand, comme par exemple Klajn (2005), vingt-quatre. D'autre part, les suffixes marquent l'imperfectivité (*-va-* dans *davati*, *-ja-* dans *dobijati* 'être en train d'obtenir', *-a-* dans *padati* 'être en train de tomber', etc.). L'unique exception représente le suffixe semelfactif *-nu-* qui produit des verbes perfectifs (*-nu-* dans *kucnuti* 'taper une fois').

S'agissant de la base à laquelle se rattachent les affixes mentionnés, elle peut être perfective ou imperfective, simple ou dérivée. Les suffixes imperfectifs se rattachent généralement à des bases perfectives pour former des verbes imperfectifs, alors que les préfixes peuvent sélectionner des bases aussi bien imperfectives que perfectives afin de dériver les verbes perfectifs (Ašić et Stanojević 2011 : 8). Par exemple, le préfixe *pri-* se rattache le plus souvent à des bases imperfectives (*pisati* 'écrire' > *pripisati* 'attribuer'), mais il peut aussi être attribué à des bases perfectives (*dodati* 'rajouter' > *pridodati* 'rajouter en supplément').

Cet exemple révèle aussi une autre fonction des préfixes, *i.e.* outre la perfectivisation, les préfixes peuvent changer le sens lexical du verbe dérivé : *pisati* 'écrire' > *napisati* 'écrire qqch. jusqu'au bout' ; *pripisati* 'attribuer' ; *prepisati* 'copier' ; *propisati* 'prescrire' ; *dopisati* 'rajouter à ce qui a été écrit'. Pour cette raison le statut des préfixes est mis en question dans la littérature (Forsyth 1970, Binnick 1991, Schoorlemmer 1995), la question de savoir s'il existe des préfixes purement aspectuels dans les langues slaves, mais nous n'entrons pas ici dans ce débat. Par contre, les suffixes aspectuels fonctionnent uniquement comme marqueurs aspectuels, à la différence des préfixes.

Il existe une classe de verbes en serbe - « verbes imperfectifs secondaires » qui sont dérivés par suffixation à partir d'une base perfective obtenue préalablement par préfixation. Un tel verbe est le verbe imperfectif *preplivavati* 'être en train de traverser à la nage' / 'traverser à la nage régulièrement', qui est dérivé du verbe perfectif *preplivati* 'traverser à la nage' qui, à son tour, est dérivé du verbe imperfectif simple *plivati* 'nager' :

plivati verbeIMP > *preplivati* verbeP > *preplivavati* verbeIMP

Ce phénomène de l'imperfectivisation secondaire ne peut pas être suivi par la perfectivisation (Klajn 2005 : 241). Plus précisément, les verbes imperfectifs secondaires ne peuvent pas servir de base dans le processus ultérieur de préfixation. Ils s'obtiennent, selon I. Klajn, uniquement par l'imperfectivisation du verbe perfectif. Ašić et Stanojević (2011 : 12) précisent ce fait en formant une règle selon laquelle ce phénomène est exclu « si un préfixe ne sert qu'à rendre perfectif un verbe imperfectif ».

Par exemple, le préfixe *na-* crée uniquement des verbes perfectifs, comme dans *pisati* 'écrire' > *napisati* 'écrire jusqu'au bout', ce qui empêche de produire, par suffixation (-*va-*), un nouveau verbe imperfectif (*napisati* > **napisavati*/**napisivati*), i.e. le phénomène en question est interdit. Cependant, dans le cas où le préfixe entraîne un changement de sens lexical comme dans les verbes déjà mentionnés (verbes perfectifs : *pripisati* 'attribuer' ; *prepisati* 'copier' ; *propisati* 'prescrire' ; *dopisati* 'rajouter à ce qui a été écrit'), l'imperfectivisation secondaire est permise : *pripisivati*, *prepisivati*, *propisivati*, *dopisivati*.

La règle établie par les auteurs mentionnés explique l'existence de paires aspectuelles comme *isprati* 'rincer jusqu'au bout' > *ispirati* 'être en train de rincer' et l'inexistence de paires comme *oprati*¹⁶ 'laver jusqu'au bout' – **opravati* 'laver jusqu'au bout régulièrement'.

Selon un certain nombre de linguistes (Grubor 1953, Riđanović 1976, Stevanović 1969, Novakov 2005) la distinction entre deux aspects des verbes serbes n'inclut pas toutes les nuances aspectuelles dérivées par les verbes. C'est Grubor (1953) qui a remarqué le premier ce fait en distinguant deux classes de verbes, à savoir les verbes *évolutifs* et les verbes *d'état*, chacune d'entre elles divisée en verbes imperfectifs et verbes perfectifs. L'auteur obtient ainsi quatre types des verbes, ce qui lui permet de déterminer plus précisément les sens des couples aspectuels des verbes perfectifs et imperfectifs.

Les types de verbes qu'indique Grubor sont analogues à la classification aspectuelle entreprise par Vendler en 1957. L'auteur a eu recours, comme Vendler également, à l'ancienne division d'Aristote en procès dynamiques (verbes évolutifs) et procès statiques (verbes d'état). Mais, au fond de cette division verbale proposée par Grubor il y a, en fait, la distinction entre l'aspect comme catégorie grammaticale et le mode de procès (*Aktionsart*) comme catégorie lexicale.

Les études contrastives anglo-serbes de Riđanović (1976) et Novakov (2005) insistent notamment sur cette distinction et décrivent les verbes serbes dans le cadre vendlérien. L'application de la classification de Vendler aux verbes serbes est représentée dans le tableau ci-dessous :

	stativité	durée	télicité
états	+	+	-
activités	-	+	-
accomplissements	-	+	+
achèvements	-	-	+

¹⁶ Comme le préfixe *o-* rajouté au verbe imperfectif *prati* ne sert qu'à former son corrélat perfectif (*oprati*), une imperfectivisation secondaire est exclue.

On peut remarquer dans ce tableau que les caractéristiques sémantiques des verbes serbes et français sont analogues :

1. Les traits [+ stativité], [+ durée], [- télicité] sont attribués aux états (E). En serbe, les verbes d'état sont représentés par les verbes imperfectifs :

- *beleti se, crneti se, znati, voleti, koštati, ljutiti se, sijati, nalaziti se* (être blanc, noircir, savoir, aimer, coûter, se fâcher, briller, se trouver, etc.).

- et le verbe imperfectif *être* en combinaison avec un adjectif ; un adverbe : *biti + lep, pametan, zdrav, plav, bolestan, uvređen, nasmejan ; daleko, blizu, tu, tamo* (être beau, intelligent, sain, blond, malade, offensé, souriant ; loin, proche, ici, là).

2. Les traits [- stativité], [+ durée], [- télicité] sont accordés aux activités (ACT). Les verbes imperfectifs : *krečiti, trčati, hodati, tražiti, gledati, čistiti, kijati, lupati, plivati, etc.* (peindre, courir, marcher, chercher, regarder, nettoyer, éternuer, frapper, nager, etc.) indiquent ACT.

3. Les accomplissements (ACC) sont qualifiés par les traits [- stativité], [+ durée], [+ télicité]. Dans le groupe des verbes d'ACC on peut classer les verbes suivants : *okrečiti sobu, napisati članak, preći ulicu, preplivati reku, počistiti kuću, naučiti nemački, nacrtati dinosaurusu, pretrčati 800 metara, etc.* (peindre une chambre (jusqu'au bout), écrire un article (jusqu'au bout), traverser la rue, traverser à la nage la rivière, nettoyer la maison (jusqu'au bout), apprendre allemand (jusqu'au bout), dessiner un dinosaure (jusqu'au bout), courir 800 m (jusqu'au bout), etc.).

4. Les achèvements (ACH) possèdent les traits [- stativité], [- durée], [+ télicité]. Les ACH peuvent être encodés par les verbes suivants : *pobledeti, razboleti se, ozdraviti, zabeleti se, saznati, umreti, roditi se, izgubiti (ključeve), naći (ključeve), ući, izaći, stići, pasti, reći, ustati, leći* (blêmir, tomber malade, se remettre, commencer à être blanc, apprendre, mourir, naître, perdre (les clés), trouver (les clés), entrer, sortir, arriver, tomber, dire, se lever, se coucher, etc.) Pour la détermination et la distinction des types de verbes serbes on peut appliquer les mêmes tests qu'on a présentés *supra* en exposant la classification aspectuelle des verbes français proposée par Vendler. Nous n'allons pas les indiquer de nouveau ici.

L'objectif de notre présentation des classes verbales aspectuelles en serbe selon le modèle vendlérien est en fait de souligner le rôle des affixes dérivationnels dans le domaine de l'aspect en serbe. Même si les tableaux démontrent l'analogie des caractéristiques sémantiques des verbes serbes et français, les verbes serbes exemplaires des E, ACT, ACC et ACH exposés ci-dessus révèlent une importante différence manifestée par ces classes en serbe et en français - l'importance de la dérivation verbale dans la langue serbe. Les affixes dérivationnels sont beaucoup plus présents en serbe qu'en français, et même omniprésents. Les préfixes apparaissent dans toutes les classes et notamment dans les ACC et les ACH ; les suffixes imperfectifs (surtout *-va-*, *-a-* comme les plus fréquents) dans la classe des ACT et les E, et le suffixe perfectif *-nu-* dans la classe des ACH. On conclut que s'appuyer sur la quadripartite classification aspectuelle n'est pas obligatoire, voire nécessaire, en serbe, étant donné qu'il suffit d'avoir recours au sémantisme du verbe même et aux instructions des affixes dérivationnels.

Ajoutons que la notion de télicité est mise en question dans la littérature. C'est Dahl (1985 : 135) qui souligne que la télicité ne peut pas « être appliquée en bloc aux langues slaves, vu les caractéristiques de leurs systèmes verbaux qui ne peuvent être toutes réduites aux phénomènes aspectuels généraux ». Lukajić (2014) rejoint la position de Dahl (1985) et plaide contre la tendance dans la littérature d'assimiler l'aspect perfectif slave à la télicité, selon laquelle tout verbe perfectif est par défaut télélique. L'auteure insiste sur la dissociation des notions de télicité (présentation de la situation tendant vers une limite potentielle) et de perfectivité (présentation de

la situation complétée, avec le début, le milieu et la fin) en serbe. En effet, Lukajić (2014 : 14) démontre que l'implication 'perfectif → télique' est « valide dans le cas du français », mais ne peut pas être appliquée « dans le cas de l'aspect sémantique en serbe » et que « les critères de Vendler ne suffisent pas à dégager cette propriété des verbes serbes qui leur assigne le trait '+ perfectif' ». Le maillon manquant dans la classification de Vendler représente le trait décrivant les préfixes qui par leur sémantisme (notion de limite) attribuent la valeur aspectuelle perfective à un verbe. La grande majorité des verbes perfectifs, et surtout les verbes d'états perfectifs¹⁷, contiennent des préfixes. En prenant tout cela en considération, Lukajić (2014) en effectuant une analyse comparative des classes verbales en français et en serbe, applique pourtant les critères de Vendler aux verbes serbes. Cela lui permet de faire ressortir les convergences aussi bien que les divergences dans la catégorie des verbes perfectifs. Ainsi l'auteure démontre-t-elle qu'en français, les verbes perfectifs sont décrits par le trait [+ télicité] ainsi que les verbes perfectifs serbes (ACH et ACC), mais ce n'est pas le cas des verbes d'états perfectifs serbes [- télicité] :

(94) Poživeće on dugo. *poživeti* ('vivre un peu') [- télicité]
Il vivra longtemps.

(95) Ostao je / zadržao se tamo godinama. *ostati* ('rester'), *zadržati se* ('se tenir dans un lieu ou dans une position pendant x temps'; 'être en retard' etc.) [+ télicité]
Il est resté / s'est tenu là-bas pendant des années.

Comme solution du problème référant à la description des préfixes – la propriété manquante dans la classification de Vendler – et des verbes perfectifs serbes, l'auteure (2014) propose le trait [+ limité] qui est indépendant et se détache de la télicité. Nous n'entrerons pas dans la discussion concernant les recherches et les analyses initiales de Lukajić (2014), mais il est clair que l'application de la classification de Vendler aux verbes serbes exige des modifications. Répétons qu'il suffit d'avoir recours au sémantisme du verbe même et aux instructions des affixes dérivationnels pour distinguer les verbes perfectifs et imperfectifs en serbe.

4.3.1. L'aspect et le potentiel

Toutes les grammaires serbes font mention de deux formes du potentiel, à savoir le potentiel simple et composé. Le potentiel simple représente la combinaison du passé simple du verbe *biti* ('être') et du participe passé du verbe conjugué :

ja bih čitao - *je fus lu* < *je lirais*

Le potentiel composé ou du passé (Stevanović 1969 : 692) se construit sur le potentiel simple du verbe *biti* ('être') et le participe passé du verbe conjugué :

ja bih bio čitao - *je fus été lu* < *j'aurais lu*

Nous allons effectuer l'analyse détaillée de ces formes du potentiel au chapitre 3 ; ici, nous portons l'intérêt à l'instruction aspectuelle des formes en question.

Remarquons que l'équivalent français du potentiel composé est le conditionnel passé. On pourrait dire que cette forme relève de l'aspect extensif, comme c'est le cas avec le conditionnel

¹⁷ Tous ces verbes possèdent les préfixes, sauf les verbes momentanés.

passé, qui donne à voir le procès accompli, alors que le potentiel simple, comme le conditionnel présent, se réfère à l'aspect tensif présentant le procès dans son déroulement.

Cependant, la forme composée du potentiel ne s'utilise pas en serbe contemporain. Les grammairiens expliquent sa disparition simplement par le fait que le potentiel simple peut être employé dans les contextes où figure le potentiel composé sans aucun changement de sens :

(96) Može biti da *bi* bolje *bio učinio* da je izostavio. (V. Karadžić, *Laži i opadanja*)

(96') Peut-être il *aurait fait* mieux s'il l'avait oublié.

(97) Može biti da *bi* bolje *učinio* da je izostavio.

(97') Peut-être il *aurait fait* mieux s'il l'avait oublié.

Bref, une explication argumentée de la problématique en question, sous-entendant les recherches diachroniques, manque dans la littérature.

Nous ne prétendons pas aborder l'analyse de ce sujet ; pourtant, nous aimerions proposer notre hypothèse soulignant l'importance de l'aspect morphologique en serbe, le principe de l'économie langagière¹⁸ et le procès de grammaticalisation, comme les facteurs explicatifs de la disparition de la forme composée du potentiel.

Il est à noter que l'aspect grammatical a existé en serbe, marqué par l'opposition aoriste / imparfait. Consultons les exemples suivants tirés de la traduction de la Bible par Vuk Karadžić (1947) :

(98) ... potom *jedoše* i *piše*. (*Mojsijeva knjiga*, I, 24, 51)

(98') ... puis ils *mangèrent* et ils *burent*. (*Livre de l'Exode*, 24, 11)

(99) I kad Isus *jedaše* u kući, gle, mnogi carinici i grešnici dođoše. (*Jevanđelje po Mateju*, 9,10)

(99') Or, comme il *était* à table dans sa maison, un grand nombre de publicains et de pécheurs vinrent y prendre place avec Jésus et ses disciples. (*Évangile selon Matthieu*, 9,10)

Dans l'exemple (98) figure l'aoriste des verbes imperfectifs *jesti* ('manger') et *piti* ('boire') désignant les actions accomplies, alors que dans le cas de (99), l'imparfait du même verbe *jesti* ('manger') exprime une action inaccomplie.

La distinction forme simple / forme composée du potentiel, *i.e.* aspect tensif / extensif, était importante en serbe à l'époque (XIX^e siècle), comme l'opposition imparfait / aoriste. Néanmoins, la domination de l'aspect morphologique en serbe sur l'aspect grammatical, *i.e.* le fait que l'aspect du verbe serbe est prototypiquement marqué morphologiquement (l'infinitif est doté du sens aspectuel imperfectif ou perfectif), a entraîné naturellement l'affaiblissement et finalement la perte des distinctions en question. Ainsi, certaines formes verbales, à savoir le potentiel composé et l'imparfait, sont tombées en désuétude et leurs pendants, respectivement le potentiel simple et l'aoriste / le parfait, ont hérité de leurs fonctions.

Concluons qu'en serbe contemporain les distinctions en question ne sont pas pertinentes. La langue serbe a grammaticalisé l'aspect grammatical en aspect morphologique, mais pour pouvoir déterminer précisément le chemin d'évolution des aspects en question, il faut effectuer des recherches diachroniques supplémentaires.

¹⁸ Nous prenons en considération la définition de G. Mounin *et al.* (2004 : 119) : « l'économie d'une langue est le résultat de l'application, à la fonction de communication, du principe du moindre effort. »

Comme l'aspect morphologique est dominant en serbe, il faut mentionner que le potentiel peut se combiner soit avec les verbes perfectifs (a) soit avec les verbes imperfectifs (b) :

- a. **Pročitala bih** knjigu za dva sata. (>*pročitati* = 'avoir lu')
 J'**aurais lu** le livre.
- b. **Čitala bih** knjigu dva sata. (>*čitati* = 'lire')
 Je **lirais** le livre.

Il faut souligner que le potentiel marque les deux types d'aspect dans tous ses usages :

potentiel modal :

(100) **Žalio bih** ako stradaš, a još **bih** više **žalio** ako ne uspijem. (M. Selimović, *Derviš i smrt*, p. 304-305) regretté fus (>être au regret)

(100') Je **déplorerais** ta perte, mais plus encore mon échec. (M. Selimović, *Le Derviche et la mort*, p.307)

(101) – Ako **bismo otpatili** svačiju nesreću, šta bi bilo od nas? - umirivao sam je blagim dodirom i grubim riječima. (M. Selimović, *Tvrđava*, p.42)
 fûmes souffert (>avoir souffert)

(101') – Si nous **devions prendre à coeur** tous les malheurs du monde, que deviendrions-nous? – J'essayais de la rassurer avec des caresses et des paroles rudes. (M. Selimović, *La Forteresse*, p.51-52)

potentiel d'habitude :

(102) Kad **bih** našao vremena, išao **bih** do Darive ili Kozje ćuprije i, sjedeći na obali, **slušao** kako voda teče. (M. Selimović, *Tvrđava*, p. 34)
 fus écouter (>écoutais)

(102') Quand j'en trouvais le temps, j'allais au bord de la Dariva, ou je poussais jusqu'au pont des Chèvres et, assis sur la rive, j'**écoutais** couler l'eau. (M. Selimović, *La Forteresse*, p. 36)

(103) A ja **bih** ponekad **ustao** samo da prohodam po sobi, i opet legao. (M. Selimović, *Tvrđava*, p.78)
 fus levé (>se leva)

(103') Je me **levais** parfois pour faire quelques pas dans la chambre, puis je me recouchais. (M. Selimović, *La Forteresse*, p.116)

Nous avons remarqué que l'instruction aspectuelle peut contribuer à distinguer les emplois du potentiel. Consultons les exemples suivants, construits par nous, dont la seule différence est l'emploi du verbe perfectif ou imperfectif :

(104) Kad **bih** našao vremena, **pročitao bih** knjigu za dva sata.
 lu fus (>lus)

(104') Si j'en trouvais le temps, j'**aurais lu** ce livre en deux heures.

(105) Kad **bih** našao vremena, **čitao bih** knjigu dva sata.
 lu fus (>lisais)

(105') Quand j'en trouvais le temps, je **lisais** le livre pendant deux heures.

Le verbe perfectif au potentiel dans le cas de (104) implique qu'il s'agit plutôt du potentiel modal (hypothétique), alors que le verbe imperfectif employé dans l'exemple (105) révèle le potentiel d'habitude¹⁹ (temporel selon les grammaires).

¹⁹ C'est le terme que nous utiliserons dans ce travail (cf. le chapitre 4).

On peut rencontrer dans la littérature l'idée que l'aspect joue un rôle pertinent concernant le potentiel d'habitude. Nous allons l'introduire brièvement avant de passer à l'explication de la relation existant entre ce potentiel et l'aspect (la présentation en détail de cet emploi du potentiel sera exposée au chapitre 4).

Traditionnellement, selon les grammairiens (Stevanović 1969 ; Ivić 2008 ; Piper *et al.* ; Klajn et Piper 2013 ; etc.), le potentiel d'habitude exerce sa fonction temporelle dans les exemples suivants, situant une action réalisée (si l'on en croit ces grammairiens), qui se répétait dans le passé :

- (106) Ponekad **bih otišao** da vidim pocrnjele zidove i mrtve oči mrtvog zdanja, u kojem nikako nisam mogao da zamislim bivše stanovnike: kao da je bilo pusto odvajkada. (M. Selimović, *Tvrđava*, p. 27)
- fus allé
- (106') J'**allais** quelquefois contempler les murs noircis et les yeux éteints de la maison morte, qui semblait avoir toujours été vide: je ne parvenais pas à imaginer ses habitants, je ne me voyais plus moi-même dans cette maison. (M. Selimović, *La Forteresse*, p. 25)
- (107) A ja **bih** ponekad **ustao** samo da prohodam po sobi, i opet **legao**. (M. Selimović, *Tvrđava*, p.78)
- fus levé couché
- (107') " Je me **levais** parfois pour faire quelques pas dans la chambre, puis je me **recouchais**. " (M. Selimović, *La Forteresse*, p.116)

En serbe, la répétition régulière d'une action dans le passé peut être marquée aussi par le parfait des verbes imperfectifs (Ivić 2008) ; ici, des verbes imperfectifs *odlaziti* 'allait' (\neq *otići* 'alla'), *ustajati* 'lever' (\neq *ustati* 'leva'), *legati* 'couchait' (\neq *leći* 'coucha') :

- (106'') Ponekad **sam odlazio** da vidim pocrnjele zidove i mrtve oči mrtvog zdanja.
- suis allé
- *Ponekad **sam otišao** da vidim pocrnjele zidove i mrtve oči mrtvog zdanja.
- J'**allais** quelquefois contempler les murs noircis et les yeux éteints de la maison morte.
- (107'') A ja **sam** ponekad **ustajao** samo da prohodam po sobi, i opet **legao**.
- suis levé couché
- *A ja **sam** ponekad **ustao** samo da prohodam po sobi, i opet **legnuo**.
- Je me **levais** parfois pour faire quelques pas dans la chambre, puis je me **recouchais**.

Rappelons que le parfait serbe a une instruction aspectuelle neutre, désignant un procès globalement ou cursivement, *i.e.* il peut être formé à l'aide des verbes perfectifs et imperfectifs. Nous avons posé que le potentiel aussi est aspectuellement neutre. Comme on peut le remarquer, dans le cadre de la répétition régulière d'une action dans le passé, le potentiel garde son instruction aspectuelle neutre, à la différence du parfait, *i.e.* le potentiel peut exprimer la valeur de l'itération du passé, formé à l'aide des deux types aspectuels de verbes, alors que le parfait marque cette valeur, se trouvant uniquement en combinaison avec les verbes imperfectifs. C'est ce que remarquent Piper *et al.* (2005) également, affirmant que le potentiel est la forme la plus appropriée à marquer les actions accomplies qui se sont répétées dans le passé, par rapport au parfait.

Ajoutons une autre particularité du potentiel exprimant l'itération du passé concernant l'aspect. En fait, il existe en serbe des verbes perfectifs (par ex. *pognuti* 'se pencha') qui ne possèdent pas leurs équivalents imperfectifs (**pognavati* 'se penchait'). Pour désigner la répétition dans le passé, on ne peut utiliser ni le parfait perfectif (108) ni le parfait imperfectif du fait que le verbe perfectif n'a pas son équivalent imperfectif. Par contre, il est possible d'employer le potentiel (109) :

(108) * *Pognuo se* uvek kad god bi ugledao vladara.
*Il s'*est penché* chaque fois qu'il voyait le roi.

(109) *Pognuo bi se* uvek kad god bi ugledao vladara.
Il *se penchait* chaque fois qu'il voyait le roi.

Finalement, il faut mentionner un cas spécifique de la production de la valeur de répétition dans le passé. Il s'agit des propositions temporelles signifiant la répétition du passé et la succession (la progression temporelle) de deux événements. Soulignons qu'uniquement le potentiel peut s'employer dans ces propositions. En fait, le parfait perfectif peut désigner la progression temporelle, mais la valeur de la répétition dans le passé se perd, alors que le parfait des verbes imperfectifs marque la répétition dans le passé, mais il ne peut pas exprimer la progression temporelle :

(110) Čim *je ušao* (e₁) u učionicu, đaci *su se utišali* (e₂).

(110') Dès qu'il *entra*²⁰ dans la classe, les élèves *se sont tus*.

(111) ?Čim *je ulazio* (e₁) u učionicu, đaci *su se utišavali* (e₂).

(111') Dès qu'il *entraît* dans la classe, les élèves *se taisaient*.

Dans le cas de (110), les prédicats au parfait perfectif expriment la progression temporelle (e₁ < e₂), inférée moyennant l'instruction de la conjonction *dès que* (antériorité immédiate de l'action de la subordonnée) et l'instruction aspectuelle des verbes perfectifs. Rappelons que les instructions fournies par les conjonctions et les adverbes sont toujours plus fortes que les instructions données par les temps (Moeschler *et al.* 1998) et que le rôle de la pragmatique est également important dans l'interprétation discursive, aspectuelle et temporelle des propositions. L'exemple (111) est inacceptable parce que le parfait imperfectif, en raison de sa nature aspectuelle, est en conflit avec la signification de la conjonction temporelle *dès que* mentionnée *supra*.

Constatons que, dans les propositions temporelles en question, le parfait des verbes perfectifs ou imperfectifs ne peut pas exprimer à la fois la progression temporelle et la répétition dans le passé.

Cependant, le potentiel peut être employé dans ces propositions :

(112) Čim *bi ušao* (e₁) u učionicu, đaci *su se utišavali* (e₂).

(112') Chaque fois qu'il *entraît* dans la classe, les élèves *se taisaient*.

²⁰ Rappelons que dans la langue française la catégorie de l'aspect est encodée dans la plupart des cas par les temps verbaux mêmes, tandis que dans la langue serbe celle-ci est exprimée morphologiquement (moyennant l'opposition des verbes perfectifs – imperfectifs: *čitati – pročitati*, *kupiti – kupovati*). Ainsi, utilisons-nous l'opposition entre le passé simple et l'imparfait pour refléter la différence entre le verbe perfectif et imperfectif.

Avec les considérations sur la relation entre un emploi du potentiel, que nous avons répertorié pour la première fois (dont il sera question au chapitre 4), figurant dans les propositions non téléonomiques et le rôle de l'aspect, nous terminons notre présentation concernant l'instruction aspectuelle du potentiel.

Il s'agit du potentiel intrinsèquement temporel que l'on rencontre dans les propositions qui ont la forme syntaxique des propositions téléonomiques (finales), mais leur fonction est différente, *i.e.* le potentiel marque la succession de deux événements ($e_1 < e_2$) qui se sont réalisés, dans ce co(n)texte.

Nous avons remarqué dans notre corpus, constitué de 100 occurrences du potentiel temporel, que ce type de potentiel se combine le plus souvent avec les verbes perfectifs :

- (113) Ciceron iz Rima odlazi u Brindizi, a potom boravi sedam meseci u Solunu, da **bi** potom u jesen **stigao** /***bi stizao** u Drač. (*Mostovi* : časopis za prevodnu književnost Udruženja književnih prevodilaca Srbije, broj 103)
- (113') Cicéron part de Rome à Brindisi, et puis passe un séjour de sept mois à Thessalonique, **pour** à l'automne, **arriver** /***être arrivé** à Durres.
- (114) Japan je, pošto se predao, okupiran od strane američkih snaga, da **bi** potom **postao** /***bi postajao** jedan od najvažnijih američkih saveznika. (*Politika*, 7 août 2008)
- (114') Après la reddition, le Japon a été occupé par les forces américaines, **pour devenir** /***être devenu** ensuite l'un des plus importants alliés américains.

Pourtant, il n'est pas impossible d'employer le potentiel des verbes imperfectifs dans les non téléonomiques :

- (115) Kosovski Srbi učestvovali su, u izvesnom broju u Prvom srpskom ustanku, da **bi** kasnije, 1820 - ih, sa centralnog Kosova **bili raseljavani** surovim merama odmetnutih albanskih paša. (*Udžbenik istorije za VII razred Osnovne škole*)
- (115') Un certain nombre de Serbes du Kosovo ont participé à la Première insurrection serbe ; plus tard, dans les années 1820, ils **seraient déplacés** du Kosovo central par les mesures sévères des pachas albanais rebelles.

Cependant, on ne rencontre que 3% de ces cas dans notre corpus et la plupart des exemples se trouvent en voix passive.

Pourquoi le potentiel dans les non téléonomiques se trouve-t-il le plus souvent en combinaison avec les verbes perfectifs ? À notre avis, c'est pour la raison de la relation finale qui existe toujours entre les deux événements se succédant (e_1 et e_2), malgré le fait qu' e_2 , introduit par le potentiel figurant dans les non téléonomiques, ne représente pas un but motivant l'existence d' e_1 . En appui sur la théorie de la grammaticalisation, nous proposons l'hypothèse selon laquelle les non téléonomiques sont dérivées des téléonomiques : e_2 est toujours ultérieur à e_1 , comme le but est toujours ultérieur à ce qui produit son avènement ; e_1 peut être vu comme une préparation pour (ou une introduction à) e_2 . Ce type de relation conditionne l'introduction de e_2 qui est réalisé et qui est d'un caractère définitif, ce qui justifie l'occurrence plutôt des verbes perfectifs qu'imperfectifs, au potentiel.

La dernière observation que nous aimerions faire à propos de l'aspect et du potentiel temporel est liée au phénomène de la négation. La non téléonomique serbe refuse la négation dans la majorité des cas à la différence du conditionnel français dans son emploi non téléonomique :

- (116) Il [Christophe Moreau] finit trente-deuxième, mais une fois encore premier Français de l'étape. Le massif du Sancy était - déjà - un peu trop haut pour nos grimpeurs. Le triomphe à Super-Besse, 1 289 mètres d'altitude, ne serait pas pour eux. (*Le Monde*, 12 juillet 2008, racontant l'étape du 11 juillet)
- (116') On (Kristof Moro) završio je kao trideset drugi, ali ipak kao prvi Francuz. Masiv Sansi je bio malo previsok za naše planinare. Trijumf na Super-Besu, 1289m nadmorske visine, **nije** za njih.
non est

Dans la traduction de l'exemple (116) on n'a pas opté pour la non téléonomique mais pour une phrase juxtaposée au présent narratif.

Il semble que la négation dans les non téléonomiques est possible uniquement avec les verbes d'achèvement dénotant la progression temporelle (ce phénomène est connu dans la littérature comme *la négation de rupture*²¹, de Saussure 1998 ; Ašić 2011) :

- (117) Okrenula se ka njemu da mu potom ipak **ne bi uputila** pozdrav.
- (117') Elle se tourna vers lui ; pourtant ensuite elle **ne** lui **envoya pas** la salutation / sans lui envoyer ensuite la salutation.

5. Conclusion

Pour résumer, en français l'aspect grammatical est encodé soit par l'opposition entre les formes simples et composées (référant à la catégorie de la tension), soit par la flexion verbale (référant à la catégorie de l'incidence) par lesquelles s'exprime l'opposition perfectif / imperfectif notamment à l'imparfait et au passé simple, alors qu'en serbe c'est l'aspect lexico-morphologique inhérent au verbe serbe qui exprime l'opposition perfectif / imperfectif à l'aide des paires aspectuelles des verbes imperfectifs et perfectifs. D'un côté il y a des verbes imperfectifs et perfectifs simples, non dérivés et, de l'autre côté, les processus dérivationnels, à savoir la préfixation et la suffixation, produisant leurs corrélats aspectuels dérivés. L'aspect lexical mentionné *supra* existe également en français, mais ce type d'aspect n'est pas systématique du fait que le verbe peut changer de valeur aspectuelle en fonction du contexte (*lire / lire le livre*) ou des temps verbaux dans lesquels il est employé. En fait, l'aspect lexical en français correspond au type de procès - activités, états, accomplissements et achèvements.

S'agissant du conditionnel, on peut conclure que cette forme donne une représentation aspectuelle neutre, *i.e.* il peut représenter le procès aussi bien perfectivement qu'imperfectivement. Étant donné que le potentiel peut être employé avec les verbes des deux instructions aspectuelles (perfective et imperfective) la même conclusion d'aspectualité neutre s'impose également pour cette forme verbale.

Nous avons également démontré le rôle de l'aspect comme un critère distinctif permettant de déterminer le type des emplois du potentiel.

²¹ Dans la négation de rupture on assigne une référence temporelle au prédicat sous la portée de la négation et, par conséquent le temps avance : *Jacques emprunta le boulevard périphérique ; ensuite, il ne s'arrêta pas à la station-service* (de Saussure 1998).

Nous présentons notre résumé dans les tableaux ci-dessous :

	Aspect grammatical	Aspect lexical (sémantique, préfixal, infixal)	Aspect lexical (<i>Aktionsart</i>)
français	+	+	+
serbe	₋ ²²	+	+

	Aspect grammatical		Aspect lexical (sémantique, préfixal, infixal)	Aspect lexical (<i>Aktionsart</i>)
	tension	incidence		
conditionnel présent	+	±	-	+ (± télélicité)
conditionnel passé	-	±	-	+ (± télélicité)
potentiel	-		±	-

6. Le système des temps verbaux en français et en serbe

6.1. Introduction

« Les TEMPS sont les formes du verbe, qui expriment les différents rapports d'existence aux diverses époques que l'on peut envisager dans la durée ». (N. Beauzée, *Temps*)

Après avoir introduit les sujets indispensables pour la description d'une forme verbale, *i.e.* du conditionnel et du potentiel dans notre travail, qui nous ont dévoilé des données précieuses et des pistes à suivre sur ce chemin de recherche comparative, nous visons à faire la comparaison du système des temps verbaux en français et en serbe. Cependant, notre objectif n'est pas d'effectuer une présentation de manière exhaustive, mais de pointer les similitudes et les différences fondamentales entre les temps verbaux dans ces langues. Nous allons essayer aussi de déterminer s'il est des temps verbaux en français qui ne possèdent pas leurs équivalents en serbe, et *vice versa*. Pour la description d'un temps verbal, nous allons nous appuyer sur le travail de Reichenbach (1947) et le retravail de Reichenbach proposé par Bres et Azzopardi (2016), mais aussi sur le travail d'Ašić et Stanojević (2006), qui s'inspirent eux-mêmes de H. Reichenbach, pour la présentation des temps verbaux en serbe.

6.2. Le système des temps verbaux en français

La langue française dispose d'une morphologie verbale remarquablement riche et complexe, ce qui rend la maîtrise du système des temps verbaux français très difficile pour les apprenants serbes. La sémantique des temps verbaux de l'indicatif a fait l'objet de nombreux travaux, et nous nous sommes limitée à les présenter dans le cadre d'une approche récente, mais en même temps ancienne. Comme nous l'avons annoncé, il s'agit du travail de Bres et Azzopardi (2016), basé sur la théorie de Reichenbach (1947). Plus précisément, les auteurs ont développé leur description des temps de l'indicatif français en modifiant la version reichenbachienne.

Rappelons que la théorie de H. Reichenbach est très sollicitée dans le traitement de la temporalité linguistique pour sa simplicité : tout temps verbal peut être présenté par une combinaison des

²² Ce type d'aspect a été exprimé en serbe par l'opposition *imparfait* / *aoriste*. Cependant, l'imparfait est tombé en désuétude.

trois points²³ temporels S, E et R, sur l'axe du temps ; la relation entre R et S définit l'instruction temporelle, alors que la relation entre R et E marque l'instruction aspectuelle d'un temps verbal. Cependant, malgré les nombreux avantages de la description des temps de l'indicatif proposée par H. Reichenbach, sa théorie s'est finalement avérée limitée (cf. Vet 1980 ; 2007, Comrie 1983, Vetters 1996 ; 2002, *et al.*).

Pourtant, Bres et Azzopardi (2016) envisagent leur présentation des temps verbaux français à partir des trois éléments reichenbachiens, E, S et R, et leurs relations, mais seulement avec des modifications. Nous avons déjà introduit le travail de Bres et Azzopardi (2016), pertinent pour la représentation aspectuelle du conditionnel. Avant d'aborder la description de chaque temps verbal de l'indicatif français, nous allons, d'abord, résumer leur travail :

(i) le point E est analysé comme un intervalle borné (E_i-E_t), correspondant au procès (sa représentation en langue) et non à l'événement du monde.

(ii) l'intervalle-procès E peut être divisé en trois phases :

1. phase processuelle (E_i-E_t)
2. phase pré-processuelle ($E_i^{prep}-E_t^{prep}$)
3. phase post-processuelle ($E_i^{postp}-E_t^{postp}$)

(iii) les auxiliaires disposent d'un intervalle E_i-E_t auquel est attribué le point de référence ρ . L'instruction aspectuelle de l'auxiliaire procède de la relation entre ρ et E_i-E_t .

(iv) le participe passé et l'infinitif possèdent aussi les instructions aspectuelles mais aucune instruction temporelle. Le participe passé donne l'instruction aspectuelle $R = E_t$ ce qui signifie la coïncidence entre R et la borne terminale de l'intervalle du procès E_i-E_t tandis que l'infinitif saisit le procès globalement ou cursivement selon le co(n)texte - $R \subseteq E_i-E_t$, *i.e.* R coïncide ou est inclus dans l'intervalle du procès E.

(v) il existe un dédoublement du point S dans le cas du conditionnel²⁴, qui pose en ultériorité un point de référence R du procès, non pas à partir de l'énonciation de l'énonciateur, mais à partir d'une énonciation rapportée S', qui est antérieure à S.

(vi) la représentation aspectuelle *i.e.* la relation entre E et R peut être : antériorité ($-$), coïncidence ($=$), inclusion (\subset), neutralité (\subseteq) et antériorité proche ($<$).

Passons maintenant à la présentation dans le tableau *infra* et puis, à la description des temps verbaux de l'indicatif, qui sous-entend leurs instructions temporelle et aspectuelle, révélées par les relations entre E, R et S. Au point de vue de la forme, les temps verbaux sont simples, composés ou surcomposés. Nous n'allons pas prendre en considération les formes surcomposées car peu pertinentes pour notre travail. Cela vaut également pour les formes périphrastiques, une « pierre d'achoppement » que les auteurs ont réussi à intégrer dans la description de leur système (surtout celles issues de la grammaticalisation en auxiliaires des verbes *aller* et *venir (de) + infinitif* entrant en concurrence avec telle ou telle forme simple ou composée).

En français, les temps verbaux de l'indicatif simples sont : présent, futur, passé simple, imparfait et conditionnel :

²³ S = le moment de la parole, E = le moment de l'événement et R = le point référentiel, par rapport auquel se situe le moment de l'événement.

²⁴ et dans les emplois dialogiques de l'imparfait ou du futur (Bres et Azzopardi 2016 : 6).

Temps	Instruction temporelle (relation entre R et S)	Instruction aspectuelle (relation entre R et E)
1. présent	présent (R = S)	sous-déterminée (R ⊆ E _i -E _t)
2. futur	ultérieur du présent (S – R)	sous-déterminée (R ⊆ E _i -E _t)
3. passé simple	passé (R–S)	globale (R = E)
4. imparfait	passé (R–S)	cursive (R ⊂ E _i -E _t)
5. conditionnel présent	ultérieur du passé (S'– R ; S'– S)	sous-déterminée (R ⊆ E _i -E _t)

Il faut mentionner que les temps verbaux simples évoqués *supra* marquent le procès dans sa phase processuelle E_i-E_t.

S'agissant du présent, cette marque du procès est située dans le présent, globalement ou cursivement selon le co(n)texte.

Le futur a la même instruction aspectuelle que le présent, *i.e.* il peut saisir le procès globalement ou cursivement selon le co(n)texte, mais cette saisie est située dans l'époque future.

Le passé simple situe le procès dans le passé et représente le procès globalement.

Par rapport au passé simple, l'imparfait saisit le procès cursivement, mais son instruction temporelle est identique à celle du passé simple : la saisie du procès est située dans le passé.

L'instruction aspectuelle du conditionnel est sous-déterminée, comme dans le cas du futur – l'une de ses composantes, ce qui signifie qu'en fonction du co(n)texte le procès peut être saisi soit globalement soit cursivement. Selon son instruction temporelle, le conditionnel situe le procès dans l'ultériorité du passé, *i.e.* dans l'ultériorité d'une énonciation secondaire S', qui est antérieure à l'énonciation principale S.

Il faut mentionner que dans le cas du conditionnel (présent, passé et rétrospectif), la relation entre R et S n'est pas contrainte du fait que S'– R et S' – S. Cela signifie que le procès peut être situé dans l'époque passée (R – S), présente (S = R) ou future (S – R) (Bres et Azzopardi 2016 : 8) :

- (118) Marie avait dit que Guillaume *partirait* / *serait parti* / *viendrait* de partir en vacances hier / maintenant / demain.

Nous allons maintenant présenter dans le tableau *infra* et décrire le fonctionnement des formes composées des temps verbaux français : passé composé, futur antérieur, plus-que-parfait, passé antérieur et conditionnel passé :

Temps	Instruction temporelle (relation entre R et S)	Instruction aspectuelle (relation entre R et E)
V. au participe passé	∅	R = E _t
aux. au présent	présent (ρ = S)	sous-déterminée (ρ ⊆ E _i -E _t)
→ 1. passé composé	présent (ρ = S)	ρ ⊆ E ^{postp} _i -E ^{postp} _t
V. au participe passé	∅	R = E _t
aux. au futur	ultérieur du présent (S – ρ)	sous-déterminée (ρ ⊆ E _i -E _t)

→ 2. futur antérieur		ultérieur du présent ($S - \rho$)	$\rho \subseteq E^{\text{postp}_i} - E^{\text{postp}_t}$
	V. au participe passé	\emptyset	$R = E_t$
	aux. à l'imparfait	passé ($\rho - S$)	cursive ($\rho \subset \mathcal{E}_i - \mathcal{E}_t$)
→ 3. plus-que-parfait		passé ($\rho - S$)	cursive ($\rho \subset E^{\text{postp}_i} - E^{\text{postp}_t}$)
	V. au participe passé	\emptyset	$R = E_t$
	aux. au passé simple	passé ($\rho - S$)	globale ($\rho = \mathcal{E}$)
→ 4. passé antérieur		passé ($\rho - S$)	globale ($\rho = E^{\text{postp}}$)
	V. au participe passé	\emptyset^{25}	$R = E_t$
	aux. au conditionnel	ultérieur du passé ($S' - S ; S' - \rho$)	sous-déterminée ($\rho \subseteq \mathcal{E}_i - \mathcal{E}_t$)
→ 5. conditionnel passé		ultérieur du passé ($S' - \rho ; S' - S$)	sous-déterminée ($\rho \subseteq E^{\text{postp}_i} - E^{\text{postp}_t}$)

Soulignons d'abord que les temps verbaux composés saisissent le procès dans sa phase post-processuelle $E^{\text{postp}_i} - E^{\text{postp}_t}$.

La représentation aspectuelle du passé composé est sous-déterminée signifiant qu'il marque le procès globalement ou cursivement selon le co(n)texte et le situe dans l'époque présente (le point de référence ρ coïncide avec l'énonciation principale S).

Comme dans le cas du passé composé, l'instruction aspectuelle du futur antérieur est aussi sous-déterminée (présentation du procès globalement ou cursivement), mais il le situe dans l'époque future.

Le plus-que-parfait saisit le procès dans le cours de la phase post-processuelle et cette saisie est située dans le passé.

Le passé antérieur situe également le procès dans le passé, mais à la différence du plus-que-parfait, il présente la phase post-processuelle dans sa globalité. Il faut mentionner ici que la modélisation proposée par Bres et Azzopardi (2016) parvient à souligner la distinction aspectuelle entre le passé antérieur et le plus-que-parfait.

Selon la représentation tabulaire *supra*, les deux conditionnels, présent et passé, possèdent, à première vue, les mêmes instructions. Cependant, la différence existe : le conditionnel passé place le procès dans l'ultériorité d'une énonciation secondaire S' , antérieure à l'énonciation principale S , globalement ou cursivement selon le co(n)texte, comme le conditionnel présent, mais comme une forme composée, il saisit le procès dans sa phase post-processuelle ; aussi, la présentation et la localisation du procès moyennant le conditionnel passé se font à partir du point de référence ρ attribué à l'auxiliaire.

6.3. Le système des temps verbaux en serbe

Dans la langue serbe, la signification des temps verbaux est fondée traditionnellement sur le principe de Belić (1928), celui de la catégorisation syntaxique des temps verbaux. Selon ce principe, on fait une distinction entre la catégorie de l'usage *indicatif (absolu)*, lorsque l'action

²⁵ En tant que formes nominales, le participe passé et l'infinitif sont atemporels ; ils ne donnent pas d'instruction temporelle (Bres et Azzopardi 2016 : 8).

est déterminée dans le temps par rapport au moment de la parole, et l'usage *relatif*, lorsque l'action est déterminée par rapport à n'importe quel autre moment. Le point de départ de l'analyse des emplois des temps verbaux serbes représente le paramètre marqué par l'opposition *détermination temporelle absolue* ou *indicative*. Il faut mentionner qu'en serbe, tous les temps verbaux peuvent avoir un emploi relatif, alors que seulement certains d'entre eux peuvent avoir un emploi absolu.

Ces dernières années, dans la description du fonctionnement du système verbal serbe est introduit le deuxième paramètre sous-entendant le rapport du moment d'effectuer une action en fonction du soi-disant moment de référence, qui est présenté par l'opposition *action référentielle* ou *non-référentielle* :

Dans la description de la syntaxe des formes verbales, il est nécessaire de prendre en compte l'opposition référentialité / non-référentialité d'une action verbale [...] Lorsque une action présente, passée ou future, est liée à un intervalle temporel, elle est représentée comme référentielle. Cependant, une action n'est pas exprimée par une forme verbale seulement de cette façon, dans un intervalle de temps ; elle peut s'effectuer dans une série de ces intervalles. Dans ce cas, il s'agit d'une action non-référentielle. (Piper *et al.* 2005: 347-48)

En prenant en considération ces deux paramètres et en s'appuyant sur la théorie de Reichenbach (1947), les auteurs Ašić et Stanojević (2006) proposent leur description du système des temps verbaux en serbe, que nous adoptons dans ce travail. Plus précisément, nous allons présenter les temps verbaux serbes en prenant en compte leurs instructions temporelle et aspectuelle, qui résultent de leurs sémantismes présentés moyennant les trois points reichenbachiens (parce que cette présentation se rapproche de celle des temps verbaux en français, ce qui nous permettra de remarquer plus facilement les traits des deux systèmes verbaux) et de leurs combinaisons possibles avec les verbes perfectifs et imperfectifs.

Dans la langue serbe, on distingue 7 temps verbaux, dont les formes simples sont : présent, futur I, aoriste et imparfait, et les formes composées : parfait, futur II et plus-que-parfait.

Avant d'aborder la présentation et la description de ces temps, il faut accorder une attention à quelques remarques importantes. Rappelons qu'en serbe, l'aspect est exprimé morphologiquement, *i.e.* par la distinction des paires aspectuelles des verbes imperfectifs et perfectifs (*čitati* 'lire' / *pročitati* 'avoir lu'). L'aspect grammatical, marqué par l'opposition *aoriste/imparfait*, était pertinent en serbe, mais l'aspect morphologique a pris la prépondérance. Ainsi, l'imparfait est devenu superflu dans le système verbal serbe ; c'est le parfait des verbes imperfectifs qui a hérité de ces fonctions. On ne peut rencontrer l'imparfait que dans la langue littéraire et dans certains énoncés figés comme : Gde to *beše?* 'Où *était-ce?*'.

Aussi, l'aoriste et le plus-que-parfait sont tombés partiellement en désuétude dans la langue serbe contemporaine.

S'agissant de la combinaison des temps verbaux avec les verbes perfectifs et imperfectifs, il est à noter que tous les temps mentionnés *supra* peuvent entrer en combinaison avec les verbes des deux types d'aspect, sauf l'aoriste, l'imparfait et le plus-que-parfait, dont la représentation aspectuelle suit *infra*.

Nous aimerions introduire brièvement la morphologie des temps verbaux serbes et leurs équivalents français, ce qui pourrait nous dévoiler les premières similitudes et différences entre les systèmes verbaux dans les deux langues. Consultons le tableau suivant où nous avons proposé le résumé de toutes les données en question concernant les temps simples :

Temps verbaux simples	exemple et formation du temps		traduction
1. présent	pevam	peva- radical du présent	chante
		-m -mo -š -te -/ -ju/-u/-e	
2. futur I ²⁶	pevaću	peva- radical de l'infinitif	chanterai
		+ terminaisons : -ću -ćemo -ćeš -ćete -će -će	
	ou ću ćemo ćeš ćete će će ću pevati + infinitif		
3. aoriste	ot ²⁷ pevah	otpeva- radical de l'inf.	chantai
		+ terminaisons : -h -smo -/ -ste -/ -še	
4. imparfait	pevah	peva- radical de l'inf.	chantais
		+ terminaisons : -ah -asmo -aše -aste -aše -ahu	

Suit le tableau dans lequel on peut s'informer sur la formation des temps composés serbes et de leurs équivalents en français :

Temps verbaux composés	exemple et formation du temps	traduction
V. au participe passé	pevao	chanté

²⁶ Le futur se forme généralement à partir du radical du verbe, auquel on ajoute la forme brève du verbe *hteti* 'vouloir' au présent : *Pevaćeš*. 'Tu chanteras.' Mais en présence du pronom personnel sujet, ainsi qu'à la forme négative, l'auxiliaire est détaché du verbe, qui prend dans cette situation la forme de l'infinitif : *Ti ćeš pevati*. 'Toi, tu chanteras.', *Nećeš pevati*. 'Tu ne chanteras pas.'

²⁷ Le préfixe *ot* – sert pour l'instruction aspectuelle perfective.

	aux. être ²⁸ au présent	sam	suis
	→ 1. parfait	sam pevao	ai chanté
	V. au participe passé	pevao	chanté
	aux. être au présent	budem ²⁹	suis
	→ 2. futur II ³⁰	budem pevao	aurai chanté (chanterai, chante, que je chante, chanterais) ³¹
	V. au participe passé	pevao	chanté
	aux. être au passé composé / aux. être à l'imparfait	sam bio / bejah	suis été / étais
	→ 3. plus-que-parfait	sam bio pevao / bejah pevao ³²	avais chanté

²⁸ Le verbe français *être* a deux correspondants en serbe : 'jesam' et 'biti'. L'auxiliaire du passé composé est toujours le présent du verbe *jesam*. L'auxiliaire *jesam* a une forme longue et courte (enclitique) et ne se trouve qu'au présent de l'indicatif :

1. jesam et	sam	1. jesmo et	smo
2. jesi	si	2. jeste	ste
3. jeste	je	3. jesu	su

²⁹ Il s'agit du présent de l'autre équivalent serbe du verbe français *être*.

³⁰ Dans la littérature serbo-croate, on trouve les traits suivants concernant ce temps verbal (qui a été considéré comme l'un des modes aussi) :

- il ne peut pas être employé seul dans la phrase simple, comme un équivalent au futur I
- ayant la signification temporelle, il n'est employé que dans certains types de propositions subordonnées (le trait systématique)

M. Kovačević (2008) a démontré que même dans les phrases simples existe la concurrence entre le futur I, le futur II et le présent perfectif. Le contexte nécessaire pour l'alternance de ces formes est la présence de l'adverbe *možda* ('peut-être') :

Možda ćete uspeti (možda uspete/možda budete uspjeli).

Peut-être vous réussirez (peut-être vous réussissez / peut-être vous aurez réussi).

³¹ Le futur antérieur représente l'équivalent français du futur II, mais les formes citées peuvent être employées aussi dans certains contextes. Avec le futur II, toutes les relations temporelles sont possibles : antériorité (1), postériorité (2) et simultanéité (3) :

1. Kad *budem završio* rad, izaći ću.
Quand j'*aurai terminé* mon travail, je sortirai.
2. Pre nego što *budem zaspala*, popiću lek.
Avant que je *me sois endormie*, je prendrai le médecin.
3. Dok se deca *budu igrala*, popićemo kafu.
Pendant que les enfants *joueront*, nous prendrons le café.

³² forme rare

Les deux tableaux nous font remarquer qu'une équivalence existe entre les systèmes des temps verbaux en serbe et en français, du fait que les temps verbaux serbes trouvent sans problèmes leurs équivalents en français. Cependant, la mise en comparaison, sous-entendant la présentation et l'explication du sémantisme des temps verbaux, leurs instructions temporelle et aspectuelle, nous dévoilera plus de détails concernant la (non) équivalence entre les systèmes des temps verbaux en serbe et en français. Nous présentons ces données dans les tableaux suivants, dont la discussion suit *infra*.

Temps simples	Sémantisme des temps simples selon Reichenbach	Instruction temporelle (relation entre R et S)	Instruction aspectuelle (relation entre R et E)
1. présent	R, S, E	présent (R = S)	neutre (R ⊆ E)
2. futur I	S – R, E	futur (S – R)	neutre (R ⊆ E)
3. aoriste	E – R, S	passé récent (R = S)	globale (R = E)
4. imparfait	E, R – S	passé (R – S)	cursive (R ⊂ E)

S'agissant du présent, il faut, d'abord, souligner qu'il entre en combinaison avec les verbes imperfectifs et perfectifs. Ainsi, on distingue le présent imperfectif, le temps central dans le système verbal serbe, qui situe le procès au moment de la parole (son emploi actuel-référentiel) ou dans l'époque présente plus large (son emploi non-référentiel)³³. Par rapport au présent imperfectif, le présent perfectif ne peut pas marquer un procès situé au moment de la parole :

- (119) *Sada *napišem* poglavlje o aspektu. (*pisati-napisati* : 'écrire' - 'écrire jusqu'au bout')
Maintenant j' *écris jusqu'au bout* le chapitre sur l'aspect.

Pour cette raison, Ašić et Stanojević (2006 : 176) supposent la définition du sémantisme référant au présent perfectif comme $S \neq R$, alors que la position du point E est inférée du co(n)texte. Cette combinaison des points permet au présent perfectif de situer les procès dans le passé et c'est pourquoi il a pratiquement remplacé complètement l'aoriste à l'oral.

S'agissant de l'instruction aspectuelle du présent, nous l'avons marquée comme neutre, signifiant que ce temps donne à voir un procès en accomplissement ou accompli (cursivement ou globalement), du fait que ce temps se combine avec les verbes des deux types d'aspect (imperfectif et perfectif).

Le sémantisme du futur I dicte que ce temps situe le procès après le moment de la parole ou après un moment donné dans le co(n)texte (dans les deux usages, à savoir indicatif et relatif). Il convient de mentionner ici qu'en serbe le phénomène de la concordance des temps n'existe pas, *i.e.* on ne peut pas marquer l'opposition : *futur par rapport à S - futur par rapport à un moment différent de S*. On peut remarquer que le futur I est neutre à l'égard de son instruction aspectuelle (présentation du procès cursivement ou globalement selon l'instruction aspectuelle des verbes – imperfectif ou perfectif).

³³ Les deux emplois représentent l'usage indicatif du présent. Dans ses usages relatifs, le présent peut situer un procès dans le futur, ou dans le passé.

L'aoriste marque un procès situé dans le passé, mais aussi il peut désigner un procès situé juste avant le moment de la parole, ce que l'on infère de son sémantisme $S=R$ (signifiant qu'un procès est observé toujours à partir du moment de la parole) :

- (120) Sad *ode* kući.
 maintenant parti à maison
 Il *vient de partir* chez lui.

Nous avons déjà mentionné que ce temps est très rarement employé dans la langue parlée et est substitué par le présent perfectif. Cependant, ce n'est pas tout à fait vrai, parce que le présent perfectif ne s'utilise pas justement dans les cas où il faut marquer un procès lié au moment de la parole (ce qui est empêché par son sémantisme $S \neq R$).

S'agissant de l'instruction aspectuelle, l'aoriste se forme à l'aide des verbes perfectifs et présente le procès globalement.

Comme nous avons déjà expliqué, l'imparfait est un temps presque disparu de la langue parlée mais aussi, dans une large mesure, de la langue écrite. C'est pourquoi les auteurs déjà mentionnés n'accordent pas une attention particulière à ce temps. Cependant, nous avons décidé de le présenter en vue de sa comparaison avec l'imparfait français. L'imparfait situe une action dans le passé, qui se déroulait parallèlement avec une autre action marquée par un autre temps du passé (parfait, aoriste, présent narratif). C'est un temps qui entre en combinaison uniquement avec les verbes imperfectifs et il présente toujours les procès dans leur cours.

Temps composés	Sémantisme des temps composés selon Reichenbach	Instruction temporelle (relation entre R et S)	Instruction aspectuelle (relation entre R et E)
→ 1. parfait	$E - R, S \text{ et } E, R - S$	présent ($R = S \text{ et } R - S$)	neutre ($R \subseteq E$)
→ 2. futur II	$S - R, E$	futur ($S - R$)	neutre ($R \subseteq E$)
→ 3. plus-que-parfait	$E - R - S$	passé ($R - S$)	globale ($R - E$)

Traditionnellement, le parfait situe un procès antérieurement au moment de la parole (son emploi indicatif), ou antérieurement à un autre moment dans le passé (son emploi relatif). Cependant, il est à noter que dans la plupart des cas, il implique que le procès est actuel au moment de la parole (sauf dans certains cas où un autre procès passé annule l'actualité). Cela procède de son sémantisme : $R = S$, le point de référence coïncide avec le moment de la parole.

Étant donné que le parfait a complètement remplacé le plus-que-parfait de l'antériorité, le parfait a aussi l'instruction $R \neq S$. C'est pourquoi Ašić et Stanojević (2006) proposent deux sémantismes pour le parfait serbe cités *supra*.

Selon son instruction aspectuelle, le parfait marque les procès globalement ou cursivement, *i.e.* il peut être formé à l'aide des verbes perfectifs et imperfectifs.

Le futur II situe un procès ultérieurement au moment de la parole, qui peut se dérouler après (121), avant (122) ou en même temps (123) qu'un autre procès futur :

- (121) Kad *budem završio* (e_1) rad, izaći ću (e_2). postériorité $e_1 < e_2$
 Quand j'aurai terminé mon travail, je sortirai.

La différence essentielle entre les systèmes des temps verbaux en français et en serbe relève du fait que l'aspect est morphologique en serbe. Ce fait entraîne les conséquences suivantes :

- (i) la disparition de certains temps en serbe, à savoir l'imparfait et partiellement l'aoriste et le plus-que-parfait, alors que ces temps sont largement utilisés en français ;
- (ii) un même temps verbal en serbe prend des valeurs différentes en fonction de l'aspect du verbe (perfectif ou imperfectif) avec lequel il se combine et ainsi, même si dans la langue serbe on dispose de 6 (7) temps verbaux par rapport à 10 temps en français, le serbe réussit à trouver des équivalents à tous les temps verbaux français.

Il convient ici de mentionner la Théorie de l'Optimalité (Prince et Smolensky 1993), posant que dans toute grammaire existe un conflit constant entre la force de *marquage* et la force de *fidélité* : la première dénote la tendance du langage à avoir des structures non-marquées, alors que la deuxième marque la tendance du langage à créer des contrastes lexicaux. On remarque la prédominance de la force de marquage en serbe à l'égard de son système des temps verbaux, alors qu'en français domine la force de fidélité. Cependant, dans le cadre de l'aspect, c'est la force de fidélité qui domine en serbe, ce qui lui permet d'exprimer ce qui est réalisé par les oppositions temporelles en français.

Pour vérifier ces constatations, nous proposons de consulter le tableau suivant où sont présentés les temps verbaux français dans leur emplois standard et leurs équivalents possibles en serbe :

temps verbaux français	exemple	traduction en serbe	temps verbaux serbes
present	Je <i>parle</i> .	<i>Govorim</i> .	présent imperfectif
futur	Il <i>deviendra</i> fameux un jour.	<i>Postaće</i> slavan jednog dana.	futur I
passé simple	Il la <i>prit</i> par la main.	On ju <i>je uzeo</i> za ruku. On je <i>uze</i> za ruku. <i>Uzme</i> je za ruku.	parfait perfectif ; aoriste ; présent perfectif
imparfait	Elle a dit que la robe <i>était</i> chère. Le ciel <i>était</i> bleu. Često <i>bi utrčao</i> u moju sobu i <i>seo</i> mi na krilo.	Rekla je da <i>je</i> haljina skupa. Nebo <i>je bilo</i> plavo. Il <i>courait</i> souvent dans ma chambre et <i>s'asseyait</i> sur mes genoux.	présent ; parfait imperfectif ; potentiel
cond. present	Il dit qu'elle <i>viendrait</i> demain.	Reče da <i>će</i> ona <i>doći</i> sutra.	futur I
passé compose	Je l' <i>ai trouvé</i> .	<i>Našla sam</i> ga. <i>Pronašla sam</i> ga. <i>Pronađoh</i> ga.	parfait perfectif et imperfectif ; aoriste
futur antérieur	Quand j' <i>aurai fini</i> ce chapitre, je vous l'enverrai.	Kad <i>budem završila</i> poglavlje, poslaću vam ga.	futur II
passé antérieur	Quand il <i>eut terminé</i> son travail, il sortit. À peine <i>eut-il commencé</i> à lire qu'il s'endormit.	Kad <i>je završio</i> posao, izašao je. Tek što <i>je bio počeo</i> da čita, zaspao je.	parfait ; plus-que-parfait

plus-que-parfait	Marie m'a dit qu'elle <i>avait vécu</i> à Paris. Quand je me suis réveillé, Marie <i>était partie</i> .	Marija mi je rekla da <i>je živela</i> u Parizu. Kad sam se probudio, Marija <i>je</i> već <i>bila otišla</i> .	parfait imperfectif ; plus-que-parfait
cond. passé	Tu <i>aurais pu</i> nous le dire. Avec l'aide de Marie, il <i>aurait fait</i> son devoir.	<i>Mogao si</i> da nam kažeš. Uz Marijinu pomoć, on <i>bi izvršio</i> svoju dužnost.	parfait ; potentiel

L'autre différence pertinente entre les systèmes des temps verbaux dans les deux langues, est le phénomène de la concordance des temps. Le serbe ne connaît pas ce phénomène, ce qui signifie qu'à la différence du français, le serbe ne marque pas la distance par rapport à S, *i.e.* il ne tient pas compte de la question de savoir si une éventualité est considérée par rapport au moment de la parole ou à un autre moment situé sur l'axe du temps, qui précède le moment de la parole ou est situé après celui-ci. Ainsi, les relations de simultanéité, d'antériorité et de postériorité entre le procès en principale et l'autre en subordonnée situé dans le passé, sont marquées en français par les temps suivants : imparfait, plus-que-parfait et conditionnel, alors qu'en serbe on utilise : parfait, présent et futur I.

La mise en comparaison entre temps verbaux dans les deux langues, présentée dans les tableaux *supra*, nous permet de noter d'autres différences.

Une différence significative existe entre le passé simple et l'aoriste. Le sémantisme du passé simple, similaire à celui du présent perfectif serbe, suggère que ce temps introduit des procès détachés du moment de la parole, alors que l'aoriste marque les procès situés juste avant S.

Nous avons déjà mentionné que l'imparfait serbe est pratiquement disparu dans le système serbe, tandis que l'imparfait français connaît de nombreux emplois temporels et modaux.

S'agissant du plus-que-parfait dans les deux langues, la différence est aspectuelle : le plus-que-parfait présente la phase post-processuelle du procès dans son cours, alors que ce temps en serbe est formé à l'aide des verbes perfectifs et il marque un procès globalement. Ensuite, le plus-que-parfait français peut exprimer deux valeurs : antériorité et état résultatif, alors que ce temps en serbe est uniquement employé pour marquer un état résultatif.

Le passé antérieur, comme le conditionnel passé, n'existe pas dans le système verbal serbe : il est traduit soit par le plus-que-parfait soit par le parfait. Généralement, les deux conditionnels français entraînent des difficultés de traduction pour les apprenants serbes, le plus souvent en raison de la concordance des temps.

S'agissant du présent et du futur, on pourrait dire qu'ils sont équivalents dans les deux langues et ne posent pas de problèmes de traduction.

7. Conclusion

Notre objectif était de décrire et d'expliquer brièvement les temps verbaux en français et en serbe, en nous appuyant sur la théorie de Reichenbach (1947) et modifiée (Bres et Azzopardi 2016), afin d'aborder une analyse comparative qui nous a aidée à proposer certaines similitudes et différences entre les temps verbaux dans les deux langues. Comme nous l'avons discuté *supra*, les différences relèvent généralement de l'aspect et du phénomène de la concordance des temps.

Il faut souligner qu'en serbe la théorie de H. Reichenbach est rarement appliquée dans l'analyse des temps verbaux (cf. Ašić et Stanojević 2006 ; Dodig 2013), même si elle est très pertinente lors des analyses comparatives.

Nous avons essayé de pointer les différences fondamentales entre les temps verbaux dans les deux langues pour attirer l'attention sur les problèmes produits par ces différences dans l'apprentissage et dans l'enseignement du français.

On pourrait dire que les apprenants serbes font très souvent des erreurs liées aux temps comme le plus-que-parfait et le passé antérieur, ainsi qu'à certaines valeurs modales de l'imparfait, et ce qui est pertinent pour notre travail - aux deux conditionnels. Ce fait représente une des raisons pour laquelle notre travail pourrait contribuer à l'amélioration dans l'enseignement du FLE en général.

8. Description du corpus

8.1. Introduction

L'objectif de notre travail, fait jusqu'à présent, concernait la présentation des catégories dans les langues serbe et français, indispensables pour la description d'une forme verbale : modalité, mode, aspect et temps. Nous avons essayé de faire ressortir les convergences et les divergences essentielles, référant à ces catégories, afin de poser les premiers jalons de notre étude sur les formes du potentiel et du conditionnel.

Avant de nous lancer dans la présentation et l'analyse des emplois du potentiel et du conditionnel, il nous faut introduire le corpus sur lequel reposent toute hypothèse, toute analyse et tout traitement des formes en question, effectués par nous.

Pour les besoins de notre étude comparative, nous avons construit deux corpus, l'un constitué d'occurrences littéraires, l'autre d'occurrences issues de la presse écrite. Nous nous sommes intéressée à deux genres textuels différents du fait que les deux formes verbales, à savoir le potentiel et le conditionnel, sont naturellement liées à un texte littéraire, et du fait que, selon certains grammairiens, un emploi du conditionnel est étroitement lié à la presse écrite.

8.2. Des corpus littéraire et journalistique

La tâche de sélection des textes littéraires n'était pas facile à accomplir du fait que les occurrences des deux formes verbales, notamment du potentiel, sont généralement assez réduites à cause du caractère narratif des textes concernés, qui privilégient d'autres temps verbaux de l'indicatif en français ou d'autres formes verbales en serbe. En ayant à l'esprit ce fait, nous avons constitué le corpus parallèle contenant des textes originaux et leurs traductions. Notre corpus comporte les ouvrages suivants :

- les romans contemporains français : *L'Amant* (en 1984, de 142 pages) de Marguerite Duras et *Les Choses* (en 1965, de 143 pages) de Georges Perec, et leurs traductions en serbe : *Ljubavnik* (en 1988, de 116 pages) et *Stvari* (en 2011, de 104 pages) ;

- les romans contemporains serbes : *Tvrđava* (en 1980, de 316 pages) et *Derviš i smrt* (en 1974, de 365 pages) de Meša Selimović et leurs traductions françaises : *La Forteresse* (en 2007, de 536 pages) et *Le Derviche et la mort* (en 2004, de 392 pages).

Nous avons relevé 358 attestations du conditionnel (115 dans *L'Amant* et 243 dans *Les Choses*) dans le corpus français. Le corpus serbe parallèle comporte 211 occurrences du potentiel (64

dans *Ljubavnik* et 147 dans *Stvari*), équivalentes de la forme du conditionnel. S'agissant du corpus serbe, nous avons repéré 1 837 attestations du potentiel. Le corpus français parallèle contient 1 922 équivalents de cette forme, *i.e.* les équivalents sous forme de conditionnel.

Il faut mentionner que nous ne procéderons pas seulement à l'analyse de la relation *conditionnel-potentiel* et *vice versa* concernant la traduction dans les deux langues. En effet, nous allons prendre en considération les autres équivalents possibles des formes verbales en question dans les deux langues, et particulièrement les structures non traduisibles par un conditionnel ou par un potentiel, ce qui nous permettra d'explicitier de ce qu'ont en commun les deux formes verbales et ce qui les différencie.

Nous avons également sélectionné les exemples de notre corpus à l'aide de la base de données sur le site de la Faculté des Mathématiques (www.korpus.matf.bg.ac.rs). Plus précisément, nous avons eu accès à la recherche du corpus parallèle français-serbe (en 2013, de 122 millions de mots). Nous avons intégré dans notre corpus 100 occurrences du conditionnel, du potentiel et des autres formes verbales équivalents à celles en question, issues des textes littéraires, mais aussi de la presse écrite, qui ont été pertinentes pour notre travail.

S'agissant de notre corpus de presse, nous nous sommes appuyée sur le corpus parallèle français-serbe électronique et aussi, nous avons sélectionné des articles en ligne. Les articles français sont issus de : Le Monde, 20 Minutes, Liberté, Libération, Société, La Gazette, BFMTV, RTBF, GJ, Est Républicain, L'Expansion, Dernières Nouvelles d'Alsace, Le Populaire du Centre, Mediapart, Informaticien, RTL, Ouest France, europarl.europa.eu, ecb.europa.eu, etc. Ils ont été publiés entre 2008 et 2017. S'agissant des articles serbes, nous les avons tirés de : Politika, Politikini kulturni dodaci, Mostovi, NIN, Danas, Telegraf, Novosti, Tanjug, Pešćanik, CDM, B92.rs, RTS.rs. Ils ont été publiés entre 2000 et 2017.

Il est à noter que la traduction des occurrences relevées en ligne a été faite par Vladimir Pavlović, traducteur-interprète assermenté près le Tribunal de Grande Instance de Belgrade, chevalier de la Légion d'Honneur.

Mentionnons finalement qu'une partie de notre corpus est constituée d'exemples empruntés à d'autres auteurs, en raison de la rareté de certains emplois du conditionnel, peu utilisés dans les textes littéraires et encore moins dans la presse écrite. Pour les besoins de la présentation et de l'explication de certains emplois du potentiel, inconnus ou exclus de la classification traditionnelle dans la littérature serbe, nous avons même eu recours à la construction d'exemples.

Après la constitution du corpus, notre démarche suivante était de faire la classification des emplois du conditionnel et du potentiel en distinguant leurs fonctionnements communs et distincts, afin de choisir les exemples représentatifs que nous utiliserons lors de l'analyse comparative.

Dans les pages suivantes, nous commencerons par aborder la présentation et l'analyse des emplois du potentiel et puis du conditionnel, basé sur notre corpus, et dans le dernier chapitre, nous nous intéresserons à l'évaluation de la (non) équivalence entre ces deux formes verbales et à la détermination de leurs équivalents sémantiques possibles dans les deux langues.

III Le potentiel dans la langue serbe – usages modaux

1. Introduction

Dans ce chapitre nous allons effectuer l'analyse détaillée du potentiel, qui fait défaut dans les travaux linguistiques serbes. Le point de départ de notre analyse sera la présentation de la structure morphologique de toutes les formes du potentiel, que l'on peut rencontrer dans la littérature, suivie par la discussion et l'explication des formes jugées *rare*s (Stevanović 1969) ou *disparues* (Maretić 1931, Stevanović 1969), ce qui manque également dans la littérature serbe. Du fait que nous inscrivons notre travail dans le cadre de la théorie de la grammaticalisation, nous nous interrogerons aussi sur la question de la diachronie et du potentiel (pour autant que la littérature nous le permette).

Nous allons nous focaliser notamment sur la description des usages modaux du potentiel mentionnés dans la littérature traditionnelle. Notre objectif est de proposer une hypothèse monosémiste référant à tous les emplois du potentiel, ce qui nous permettra de proposer une classification nouvelle concernant la forme verbale en question, qui s'appuie sur des critères bien déterminés (ce qui n'est pas le cas actuellement).

2. Le mode potentiel : morphologie

Dans le système verbal de la langue serbe, le potentiel est considéré comme un mode verbal (Stanojčić et Popović 1994 ; Piper *et al.* 2005). Il se construit sur l'aoriste du verbe *biti* ('être') et le participe passé du verbe conjugué :

1. ja bih čitao je fus lu <i>je lirais</i>	1. mi bismo čitali nous fûmes lu <i>nous lirions</i>
2. ti bi čitao tu fus lu <i>tu lirais</i>	2. vi biste čitali vous fûtes lu <i>vous liriez</i>
3. on bi čitao il fut lu <i>il lirait</i>	3. oni bi čitali ils furent lu <i>ils liraient</i>

Ici, on remarque la première différence entre le potentiel serbe et le conditionnel français, c'est-à-dire, il s'agit d'une structure morphologique complètement différente de celle du conditionnel français.

2.1. Le potentiel composé

Toutes les grammaires serbes mentionnent la forme composée du potentiel. Il se construit sur le potentiel simple du verbe *biti* ('être') et le participe passé du verbe conjugué :

1. ja bih bio čitao je fus été lu <i>j'aurais lu</i>	1. mi bismo bili čitali nous fûmes été lu <i>nous aurions lu</i>
2. ti bi bio čitao tu fus été lu <i>tu aurais lu</i>	2. vi biste bili čitali vous fûtes été lu <i>vous auriez lu</i>

3. on bi bio čitao
il fut été lu
il aurait lu

3. oni bi bili čitali
ils furent été lu
ils auraient lu

Stevanović (1969 : 692) le nomme aussi *potentiel du passé* parce qu'il exprime les usages modaux appartenant au passé, mais l'auteur souligne que ce potentiel ne peut pas marquer la répétition régulière d'une action dans le passé. Maretić (1931 : 548) affirme ce fait littéralement : « Si l'on veut exprimer les actions qui se sont souvent répétées dans le passé, on peut utiliser le potentiel, mais seulement le potentiel 'simple' ». Alors, on pourrait constater que le potentiel composé ne marque que la valeur modale exprimée dans le passé.

Mentionnons aussi que cette forme verbale ne se rencontre que dans de très rares occurrences, ce que l'on essaiera d'expliquer *infra*. On peut la rencontrer dans la langue de Vuk Karadžić, de Đura Daničić et de ses contemporains du XIX^e siècle, mais là aussi il s'agit de cas singuliers :

(1) Može biti da **bi** bolje **bio učinio** da je izostavio. (V. Karadžić, *Laži i opadanja*)
Peut être qu'il **fut** mieux **été fait** s'il a oublié.
(1') Peut-être il **aurait fait** mieux s'il l'avait oublié.

(2) **Bio bi** ga sasvim **pustio** da mu je htio dati novaca. (Đ. Daničić, *Pripovijetke iz Starog zavjeta*)
Été fut le tout à fait **laissé** si lui a voulu donner l'argent.
(2') Il l'**aurait laissé** en paix tout à fait s'il avait voulu lui donner de l'argent.

(3) Ni rođena majka, da ga je uzela u krilo, ne **bi** ga **bila** više **prepoznala**. (M. Crnjanski, *Seobe*)
Ni sa mère, si l'a pris sur ses genoux, ne **fut** le **été** plus **reconnu**.
(3') Ni sa mère, si elle l'avait pris sur ses genoux, ne l'**aurait reconnu** plus.

Si on met en comparaison les exemples en serbe et ses équivalents français, on peut inférer les remarques suivantes concernant le potentiel composé et le conditionnel passé :

- i) les deux figurent dans la structure *si P, Q*
- ii) le potentiel composé figure dans l'apodose tandis que la protase est introduite par la conjonction *da* en combinaison avec le passé composé
- iii) dans la traduction française, l'équivalent du potentiel composé est le conditionnel passé, figurant aussi dans l'apodose tandis que le plus-que-parfait se trouve dans la protase
- iv) les deux produisent l'effet de sens d'irréel dans le passé

En considérant tous ces faits, on peut conclure que le serbe a trouvé la solution d'exprimer la signification du conditionnel passé dans les *si*-clauses moyennant le potentiel composé. Cependant, la fonction de cette forme du potentiel peut être exercée par le potentiel simple (Maretić 1931, Stevanović 1969, Piper *et al.* 2005, Klajn et Piper 2013).

Stevanović (1969 : 693) insiste que la forme composée du potentiel n'est pas justifiée parce que le potentiel simple peut être employé pour marquer une action dans le passé. Dans la littérature, ce fait représente simplement la raison suffisante de la disparition du potentiel composé de la langue contemporaine.

Regardons l'exemple suivant où le potentiel simple peut être employé dans les contextes où figure le potentiel composé sans aucun changement de sens :

(1) Može biti da **bi** bolje **bio učinio** da je izostavio.
(1') Peut-être il **aurait fait** mieux s'il l'avait oublié.
(1'') Može biti da **bi** bolje **učinio** da je izostavio.

(1'') Peut-être il *aurait fait* mieux s'il l'avait oublié.

Soulignons que l'attitude de ces grammairiens n'offre pas d'arguments forts expliquant la nécessité préalable du potentiel composé dans la langue serbe et surtout la désuétude de cette forme du potentiel. Un développement de la problématique en question fait défaut dans la littérature.

Notre objectif n'est pas d'étudier cette problématique de façon exhaustive. Rappelons pourtant que nous avons posé quelques traces à suivre dans nos futures recherches, aux fins d'essayer d'expliquer la situation actuelle du potentiel composé en serbe (cf. le chapitre 2 au point 5.1). Nous trouvons, en fait, que les facteurs explicatifs de la disparition de la forme composée du potentiel composé peuvent relever de la domination de l'aspect morphologique en serbe sur l'aspect grammatical, le principe de l'économie langagière¹ et le processus de grammaticalisation.

Rappelons que l'aspect grammatical n'est plus en vigueur en serbe, *i.e.* l'opposition imparfait / passé simple n'existe plus. Cependant, cette distinction, ainsi que celle entre forme simple et forme composée² des formes verbales (entre autres du potentiel) était actuelle en serbe à l'époque (XVIII^e siècle). Quand même, le fait que l'aspect du verbe serbe est prototypiquement marqué morphologiquement, *i.e.* pour déterminer l'aspect d'un lexème verbal il n'est pas nécessaire de le réaliser dans un temps verbal, car c'est déjà l'infinitif qui est doté du sens aspectuel (imperfectif ou perfectif), a entraîné naturellement l'affaiblissement et finalement la perte des distinctions en question. Ainsi, certaines formes verbales, à savoir le potentiel composé et l'imparfait, sont tombées en désuétude et leurs pendants, respectivement le potentiel simple et le passé simple / composé, ont hérité de leurs fonctions. Concluons qu'en serbe contemporain la distinction aspect tensif / extensif n'est pas pertinente (cf. le chapitre 2 au point 5). Ainsi, nous allons utiliser simplement le terme *potentiel* dans ce travail.

2.2. Le potentiel abrégé

On peut rencontrer dans la littérature serbe le potentiel employé sous la forme du verbe auxiliaire *biti* ('être') au passé simple SANS le participe passé du verbe conjugué ; la forme que nous allons nommer *le potentiel abrégé*. Cette apparition du potentiel a été remarquée par M. Stevanović. En effet, Stevanović (1969) mentionne que dans le registre familier, la valeur modale de souhait du potentiel peut être désignée seulement par le verbe auxiliaire *biti* au passé simple dont le complément est un nom (souligné) :

- (4) *Bih*, érko, vode iz gore! (corpus M. Stevanović 1969 : 712)
fus, fille, eau de montagne.
(4') Je *voudrais* de l'eau ma fille !
- (5) I mi bismo teletinu (*ibid.*)
Et nous fûmes veau.
(5') Nous mêmes *voudrions* du veau.

¹ Nous prenons en considération la définition de G. Mounin *et al.* (2004 : 119) : « l'économie d'une langue est le résultat de l'application, à la fonction de communication, du principe du moindre effort. »

² aspect tensif / extensif.

Cependant, le potentiel abrégé peut marquer d'autres sens modaux contextuellement inférés, comme la condition. Les deux valeurs, à savoir le souhait et la condition, nous allons les présenter et les expliciter dans le sous-chapitre dédié aux usages modaux du potentiel.

Ici, nous aimerions discuter du statut du verbe *biti* ('être') en serbe afin d'expliquer le fonctionnement de la forme du potentiel abrégé.

Dans la littérature linguistique serbe ce verbe a été le sujet de nombreux travaux et d'études, mais aucune étude ne différencie clairement ni n'explique selon des critères bien déterminés les deux emplois de *biti*, à savoir *biti* comme un verbe copulatif et *biti* comme un verbe à sens plein. Sur le plan syntaxique on distingue ces emplois selon que *biti*, seul, effectue la fonction de prédicat ou qu'il y participe seulement. Autrement dit, « full verb » *biti* est toujours l'expression du prédicat entier, tandis que « non full verb » *biti* n'est que la partie de l'expression du prédicat. Traditionnellement, on rencontre dans la littérature deux fonctions du « non full verb » *biti* :

a) la fonction de la copule :

Jovan *je/je bio/bi bio* student.
Jovan *est/a été/fut été* un étudiant.

b) la fonction de l'auxiliaire :

Jovan *je/je bio/bi* trčao maraton.
Jovan *a/a été/fut* couru le marathon.

tandis que l'emploi de « full verb » *biti* est principalement lié au sens de la (non) existence :

Bio jednom jedan car.
été
Il **était** une fois un roi.

Na kongresu **je** mnogo učesnika.
est
Un grand nombre de participants **est** au congrès.

C'est Kovačević (2005) qui centre sa réflexion sur le développement de la problématique du verbe *biti* en serbe. L'auteur offre une analyse syntaxico-sémantique liée à la distribution fonctionnelle, sémantique et constructionnelle du verbe *biti*, en s'appuyant sur les critères suivants : le sens et la fonction de « (non) full verb » *biti*, le type de construction syntaxique où les deux *biti* se réalisent.

Ainsi, le verbe *biti* a la fonction de prédicat :

- i) dans les propositions existentielles (impersonnelles et personnelles) où il représente l'équivalent des verbes à sens plein comme *egzistirati* ('exister'), *postojati* ('être'), *imati* ('avoir'), *dešavati se* ('se passer'), c'est-à-dire qu'il reprend leur sémantisme ;
- ii) dans les constructions modales où il exprime la modalité épistémique (la certitude ou la probabilité à l'égard de la vérité du contenu de l'énoncé).

D'autre part, le verbe *biti* n'a pas la fonction de prédicat quand il entre comme auxiliaire en composition des formes verbales complexes et comme copule dans la formation des prédicats non-verbaux, à savoir nominaux, adverbiaux et propositionnels.

Notre objectif ici étant d'expliciter le potentiel abrégé, c'est-à-dire la forme de *biti* au passé simple, nous allons nous focaliser uniquement sur les exemples du corpus de M. Kovačević où cette forme note ses occurrences, afin de déterminer le statut du verbe *biti* au potentiel abrégé. Le verbe *biti* au passé simple peut figurer dans les propositions existentielles personnelles comme le verbe à sens plein de type *postojati* 'exister', *proći* 'passer', *dogoditi se* 'se passer' (Kovačević 2005 : 216) :

Tu *bi* i fontana.
Là fut et fontaine
Il y *était* la fontaine aussi.

I *bi* salon.
Et fut salon
Et le salon *a eu* lieu.

Šta to *bi*?
Quoi cela fut
Qu'est-ce qui *se passa* ?

Le verbe *biti* au passé simple peut se rencontrer dans les contextes où il effectue la fonction d'un auxiliaire. Selon Kovačević (2005 : 224) il ne représente pas le « full verb » dans les cas suivants, parce qu'il sous-entend toujours la présence implicite du verbe à sens plein qui est réduit de la composition de la forme verbale complexe :

Svi *bi* [želeli] u glumce.
Tous furent [voulu]
Tout le monde *voudrait devenir* acteurs.

Ostali su još neki detalji, ali ne *bih* [govorio] o tome.
Reste des détails, mais non fut [parlé]
Il y a encore quelques détails, mais je n'en *parlerais* pas.

Le fait que *biti* peut se comporter comme un verbe complet ou non, nous fait penser inévitablement à la théorie de la grammaticalisation. Le verbe *biti* se trouve-il dans un des procès de la grammaticalisation ? Nous essaierons de répondre à cette question dans nos futures recherches qui exigent la consultation de tous les travaux diachroniques du verbe en question en serbe et dans les autres langues slaves. Pour l'instant, on pourrait dire qu'en termes de grammaticalisation il peut appartenir à la catégorie de « vector verb » (Hopper et Traugott 1993 : 109), parce qu'il peut fonctionner comme un auxiliaire à un autre verbe et aussi comme un « full verb » ayant le sens lexical complet et le statut grammatical.

Nous aimerions également expliciter le fonctionnement du potentiel abrégé en nous appuyant sur la théorie de J. Pustejovsky.

Consultons encore les exemples empruntés à M. Stevanović :

(4) *Bih*, ćerko, vode iz gore!
fus, fille, eau de montagne.
(4') Je *voudrais* de l'eau ma fille !

(5) I mi *bismo* teletinu (*ibid.*)
Et nous fûmes veau.

(5') Nous mêmes *voudrions* du veau.

C'est le nom (*eau, veau*) reconnu comme le complément du verbe par les participants de la conversation, qui porte le sens modal. Le verbe est sous-entendu dans ces cas-là (ce qui est plus perceptible dans la traduction française) d'après les instructions des qualia téliques du nom et du contexte. Selon J. Pustejovsky et sa théorie de Lexique Génératif la structure des qualia décrit les caractéristiques sémantiques du mot, en indiquant comment les événements et les arguments sont sémantiquement liés. Dans ce but, elle utilise quatre rôles définis comme suit : constitutif, formel, téléique et agentif. Les qualia téléiques donnent l'information concernant la fonction / le but d'une entité. Ainsi on infère des exemples serbes cités *supra* que le locuteur boirait de l'eau, parce qu'on boit de l'eau, le veau se mange etc. Ensuite, dans l'interprétation de nos exemples participe aussi le mécanisme de coercion ou le changement du type syntaxique d'une unité linguistique en fonction du contexte. En fait, le syntagme nominal *de l'eau* est élevé au statut de phrase prédicative *boire de l'eau* (SN→SV), c'est-à-dire l'auxiliaire *biti* ('être') au passé simple fonctionne comme le verbe qui sous-catégorise un SV comme son argument mais dans le cadre du phénomène de la coercion il change le type de son argument et accepte un SN comme son argument.

Mentionnons que le potentiel abrégé peut marquer d'autres sens modaux, ce que l'on démontrera *infra*.

3. Quelques mots sur l'histoire du potentiel

Soulignons pour commencer que les travaux diachroniques sur le potentiel sont rares dans la littérature serbe. Nous avons consulté les experts serbes dans le domaine de la diachronie qui nous ont confirmé ce fait en nous proposant une seule œuvre – *L'Histoire de la langue serbe* d'A. Belić, datant de 1999.

On pourrait dire qu'il y a deux approches dans la littérature serbe sur l'origine du verbe *biti* ('être') entrant dans la construction du potentiel. A. Belić mentionne que la forme du verbe *biti* n'est pas l'aoriste simple, mais qu'il s'agit de l'ancien conditionnel du verbe *biti*. En effet, il explique que dans l'ancien slave le conditionnel se construisait de deux manières :

a. бимь ³	b. быхъ
би	бы
би	бы
бимъ	быхомъ
бисте	бысте
бж	быишж

À l'époque, ces deux manières ont été utilisées dans les dialectes⁴ chtokavien et tchakavien comme :

³

a. бимь	b. быиъ
би	бы
би	бы
бимъ	быиомъ
бисте	бысте
бж	быишж

a. bih	b. bim
bi	bi
bi	bi
bismo	bimo
biste	bite
bi, biše	bq

Ensuite, du fait que la première et la deuxième personne du singulier sont identiques, une forme s'est répandue en faisant disparaître l'autre : dans le chtokavien c'est l'aoriste (a) et dans le tchakavien – l'ancien conditionnel (b). Petite digression : Dans le chtokavien figure aussi la troisième personne du pluriel – *biše*, mais la forme *bi* s'emploie le plus souvent. Étant donné que cette forme marquant le conditionnel s'utilisait dans la deuxième et troisième personne du singulier et dans la troisième personne du pluriel, elle a été comprise comme la forme verbale figée et a eu la tendance à se transmettre dans les autres personnes. Les poèmes populaires (XIV^e siècle) et la langue de Vuk Karadžić⁵ affirment ce fait, mais la langue littéraire serbe a adopté les formes entières *bih*, *bi*, *bi*, *bismo*, *biste*, *bi*. Cependant, Stevanović (1969 : 687) met en évidence un phénomène fréquent dans la langue quotidienne et littéraire, même dans la langue de presse. Il s'agit de l'emploi de la forme *bi* au lieu des formes *bismo*, *biste*, mais la tradition linguistique et littéraire néglige ce processus bien avancé.

Pourquoi A. Belić insiste-t-il sur le fait concernant l'existence des deux formes du conditionnel dans l'ancien slave de même signification ? D'abord, il conclut que les deux dialectes possèdent les formes représentant l'extension de la forme *бумь* et ensuite il souligne :

1. *бумь*, *bi* – représente l'ancien optatif d'aoriste qui exprimait le souhait dans le passé.

2. *bih bio* – représente l'aoriste passé qui était utilisé pour marquer les actions antérieures.

Dans les propositions introduites par les conjonctions *ako*, *kad*, *da* ('si') la forme *bih bio* a la même signification que *bim*, *bi*. Pour cette raison, l'ancien optatif d'aoriste proche des formes de l'aoriste, a été considéré comme l'aoriste par certains grammairiens. Ainsi, la constatation s'est imposée naturellement que le potentiel est formé du passé simple du verbe *biti* et du participe passé du verbe conjugué.

A. Musić le constate aussi et dérive le sens du potentiel du conditionnel. Il pense que le potentiel représente le futur du passé, mais A. Belić le rejette en distinguant la forme du potentiel comme indépendante du conditionnel. En fait, dans les grammaires traditionnelles la forme du potentiel est connue sous différentes appellations - le conditionnel et le potentiel. Le conditionnel est l'appellation qui a été naturellement adoptée en raison de l'usage dominant de cette forme dans les clauses conditionnelles, tandis que le potentiel est l'appellation insistant sur la signification dominante de cette forme, à savoir la possibilité.

⁴ Selon la forme prise par le pronom interrogatif « quoi » : *što/šta* (prononcé « chto / chta »), *kaj* (« kaï ») et *ča* (« tcha »), on distingue trois dialectes :

- Le dialecte le plus étendu est le chtokavien (*štokavski*), parlé en Serbie, au Monténégro, en Bosnie-Herzégovine et dans une grande partie de la Croatie. Il constitue la base des standards de toutes les quatre langues des états mentionnés plus haut.
- Le dialecte kaïkavien (*kajkavski*), au nord de Zagreb, dans le Hrvatsko Zagorje.
- Le dialecte tchakavien (*čakavski*), sur la côte adriatique, en Istrie et en Dalmatie.

⁵ Vuk Stefanović Karadžić (1781-1864) était un écrivain et un linguiste serbe. Il était aussi le principal réformateur de la langue littéraire serbe.

C'est Belić (1999 : 455) qui explique la domination du terme de potentiel sur celui du conditionnel (contrairement à Musić 1896 : 127). Voici quelques preuves en faveur de la terminologie mentionnée *supra* :

- a) le potentiel peut être employé hors des phrases conditionnelles
- b) le potentiel exprime les significations modales qui ne possèdent pas la notion de condition
- c) toutes les significations modales exprimées par le potentiel ont au moins une nuance de possibilité, c'est-à-dire du sens potentiel.

Nous reprenons la position d'A. Belić, ce qui nous facilitera également la détermination du sens unique de la forme verbale en question que nous envisageons de proposer dans ce travail.

4. Les usages modaux du potentiel

4.1. Introduction

La catégorie du mode verbal, dans toutes les langues la possédant, est considérée par définition comme le moyen d'expression des significations modales et aucun linguiste serbe ne mettrait en cause l'appartenance du potentiel à cette catégorie. Rappelons que nous avons déjà discuté la relation *modalité-potentiel* et on a conclu que le potentiel est un moyen puissant de modalisation dans le sens qu'il marque toujours la distance épistémique au sens large, mais il doit être étayé par un autre modalisateur épistémique pour marquer la modalité épistémique au sens restreint. Cela vaut également pour la modalité évidentielle, ce que l'on explicitera *infra*. Ici, nous poserons la question de savoir quelles sont les significations modales que le potentiel peut exprimer.

Selon les grammaires traditionnelles, le potentiel serbe se voit attribuer différentes significations modales que l'on attache généralement à l'idée de **possibilité** dans le sens le plus large du terme (Stevanović 1969, Piper *et al.* 2005). Plus précisément, cette signification est présente dans toutes les autres significations modales. Ainsi, S. Tanasić souligne-t-il qu'il est souvent difficile de déterminer le type de signification modale dans la phrase et pour l'inférer il faut consulter le co(n)texte (Piper *et al.* 2005).

Malgré le problème concernant la détermination des sens modaux du potentiel, Tanasić (Piper *et al.* 2005) suggère la classification suivante des significations modales du potentiel, fondée sur les données de Stevanović (1969). Il est à noter que cette classification des valeurs modales du potentiel serbe n'est pas construite sur des paramètres aussi précis que ceux du conditionnel français :

- a) la possibilité
- b) le souhait
- c) l'intention
- d) la disposition à accomplir une action
- e) la conviction qui préside à l'accomplissement d'une action
- f) la supposition de l'accomplissement d'une action
- g) la condition dont dépend l'accomplissement d'une autre action

M. Stevanović ajoute le sens modal de concession (h). Klajn (2005 : 114) et Belić (1999 : 456) notent aussi l'atténuation (i) comme valeur modale du potentiel, mais A. Belić réduit tous les

sens modaux à la signification optative, *i.e.* la valeur du souhait, considérée comme le sémantisme basique du potentiel.

Stanojčić et Popović (1994 : 388) distinguent aussi les significations de souhait et de possibilité, et prennent pour la fonction basique du potentiel (de laquelle découlent tous ses autres usages) « l'attitude du locuteur envers une action, un état ou un événement non réalisées », cette attitude évaluant l'existence d'un des effets sémantiques évoqués *supra* (a-i).

Néanmoins, ces auteurs n'expliquent pas précisément comment cette notion d'attitude est incarnée dans les différents usages du potentiel. Aussi, si on lie le potentiel uniquement à l'expression des valeurs modales, du fait que *l'attitude du locuteur* entre dans la définition de la modalité, comment expliquer le fait que le potentiel peut se trouver aussi dans les emplois temporels ?

Notre objectif est justement de poser l'hypothèse monosémiste expliquant tous les usages du potentiel, à première vue différents, et de proposer une nouvelle classification des emplois du potentiel, basée sur les critères bien déterminés.

La remarque de S. Tanasić, exposée *supra*, concernant le rôle du co(n)texte, sera prise en considération dans notre traitement du potentiel. Plus précisément, du fait que le rôle de la pragmatique s'impose comme très important dans l'analyse du potentiel, nous allons nous appuyer sur la thèse de Grice, disant que le sens des énoncés ne peut pas être réduit à leur contenu linguistique (la signification) mais doit être inféré, et notamment sur les paramètres pragmatiques : les informations contextuelles, encyclopédiques (nos connaissances du monde), les inférences, dans l'interprétation des énoncés contenant le potentiel modal.

4.2. L'hypothèse de l'inactualité

C'est T. Ašić qui constate que le potentiel serbe n'exprime pas l'attitude du locuteur envers une action dans les phrases hypothétiques. Ce fait se réfère aux autres cas aussi, ce que Dodig (2014) démontre. M. Dodig aborde dans son travail le sujet concernant les relations entre le subjonctif français et le potentiel serbe en partant du fait que les deux représentent des modes verbaux et des équivalents partiels, ce qui lui a permis d'expliquer pourquoi dans certains cas l'équivalent sémantique de ce mode en serbe est le potentiel et dans d'autres cas le présent perfectif. Aussi, en analysant les exemples, vérifie-t-elle le fait constaté par T. Ašić, *i.e.* que le potentiel ne désigne pas, par lui-même, l'attitude du locuteur envers une action.

L'auteure constate que le potentiel peut exprimer de nombreuses significations modales, mais elles doivent être inférées. Le potentiel s'appuie sur le co(n)texte et les différents outils linguistiques pour marquer l'attitude du locuteur et ainsi l'hypothèse proposée par Stanojčić et Popović (1994) dudit sens de base du potentiel se voit invalidée.

En appui sur le principe du Rasoir d'Ockham (Grice 1978), posant qu'il y a lieu de rechercher un sémantisme minimum qui (i) serait assez général pour pouvoir englober toutes les significations différentes d'un mot, (ii) serait assez précis pour pouvoir indiquer les significations parfois très nuancées, nous ajoutons qu'il est possible de déterminer un sémantisme de base du potentiel liant tous ses usages. À notre avis, le potentiel a toujours la même valeur dans tous ses emplois, et il peut figurer dans les différents types de propositions ayant différentes valeurs.

Il s'agit de la valeur de *l'inactualité*, que nous prenons pour la valeur unique ou le sens de base du potentiel. Selon notre hypothèse de l'inactualité le potentiel ne peut pas référer à un fait actuel, un fait qui se passe au moment de la parole.

Pour vérifier notre hypothèse, nous allons reprendre la classification des valeurs modales proposée par les grammairiens traditionnels, et nous allons essayer de démontrer que ces valeurs ne sont qu’inférées moyennant le co(n)texte, en nous appuyant sur les exemples tirés de notre corpus (appartenant aux romans de M. Selimović, à savoir *La Forteresse* et *Le Derviche et La Mort*) ou repris de celui de grammairiens mentionnés *supra*.

4.3. La classification traditionnelle des usages modaux du potentiel

4.3.1. La possibilité

Nous avons déjà éclairci l’importance de la signification modale de possibilité à laquelle le potentiel pratiquement doit son nom. Cependant, nous posons que ce sens modal n’est qu’inféré. En fait, le sens de possibilité est souvent explicité par la signification lexicale du verbe :

- (6) I zbog prazne sujete, **propustio bi** ovakvu priliku! (M. Selimović, *Tvrđava*, p. 52)
 laissé fut
- (6’) Et par excès d’amour propre, tu **aurais laissé passer** une occasion pareille! (M. Selimović, *La Forteresse*, p. 70)
- (7) A možda **bi** mene **požalio** posebno, možda **bi** me **izdvojio** iz tog opšteg jada, i **prihvatio** me kao posljednji čovjek posljednjeg čovjeka. (M. Selimović, *Derviš i smrt*, p. 227)
 fut plaint fut séparé accepté
- (7’) Peut-être me **plaindrait**-il davantage, peut-être me **séparerait**-il de cette misère commune, m’**accueillerait**-il comme le dernier homme accueillant le dernier homme, si je lui disais : ... (M. Selimović, *Le Derviche et La Mort*, p. 356)
- (8) Imaš jake zube, **pojeo bi** celu ovcu. (A. Isaković, *Paprat i vatra*)
 mangé fut
- (8’) Ayant les dents si fortes, tu **mangerais** un mouton entier. (korpus.matf.bg.ac.rs)
- (9) Poslije te zapletene priče, koju ne **bih mogao** dvaput **ponoviti** jednako, a i sad sam je sigurno krivo zapisao, sve mi je izgledalo još nevjerovatnije. (M. Selimović, *Tvrđava*)
 fus pu répéter
- (9’) Après cette explication embrouillée que je n’**aurais pu répéter** deux fois sans me tromper, et que j’ai certainement reproduite ici de façon inexacte, la chose me parut encore plus invraisemblable. (M. Selimović, *La Forteresse*)

On peut remarquer que dans les exemples indiqués *supra* figurent le verbe modal *moći* (‘pouvoir’) et la particule *možda* (‘peut-être’) grâce auxquels on infère l’usage modal de possibilité du potentiel. La présence de ce verbe modal est (implicitement ou explicitement) sous-entendue. Ce fait est plus évident si on reconstruit les exemples 6 et 8 où le verbe *moći* n’est pas employé ci-dessus :

- (6) I zbog prazne sujete, ti **bi mogao propustiti** ovakvu priliku!
 fut pu laisser
- (6’) Et par excès d’amour propre, tu **aurais laissé passer** une occasion pareille!
- (8) Imaš jake zube, **mogao bi da pojedeš** celu ovcu.
 pu fut que mange
- (8’) Ayant les dents si fortes, tu **pourrais manger** un mouton entier.

Piper (2005 : 458) ajoute que l'information de la possibilité concrète donne le complément du prédicat réalisé sous forme de l'infinitif (*propustiti*, 'laisser') ou de la construction *da + présent* (*da propustiš*, 'que tu laisses'). On peut remarquer ces constructions dans nos exemples.

Concluons que moyennant le sémantisme lexical des verbes, la paraphrase possible avec le verbe *pouvoir* dont l'instruction inhérente est la possibilité, les constructions indiquant la possibilité, le co(n)texte en général, la valeur de la possibilité du potentiel peut être inférée.

Finalement, mentionnons que les équivalents français offrent plusieurs sens possibles dont on parlera *infra*, ce qui témoigne également en faveur de notre hypothèse que le sens de possibilité ne représente pas le sémantisme de base du potentiel.

4.3.2. Le souhait

Consultons les exemples suivants :

(10) Nasmijala se:

- Ne volim što ideš! Nikad ne volim kad ideš od mene.

- Možda **bi voljela** da ne idem ni na posao?
fut aimé

- Naravno da **bih voljela**.
fus aimé

Sad sam i ja počeo da se smijem. Sasvim je luda.

- Ko živi tako?

- Ja **bih željela da živim** tako. (M. Selimović, *Tvrđava*, p. 54)
fus voulu que vis

(10') Elle rit: - Ça ne me plaît pas que tu y ailles. Je n'aime pas que tu me laisses seule. – Tu **préfèreras** peut-être que je n'aie pas travailler? – Bien sûr que je **préfèreras**. Ce fut mon tour de rire. Elle est complètement folle. – Qui peut vivre comme ça? – Moi, j'**aimerais vivre** comme ça. (M. Selimović, *La Forteresse*, p. 73)

(11) Najradije **bih krenuo** izvan kasabe, u ovaj tihi predvečernji čas, da me noć zateče sama, ali me posao vodio na drugu stranu, među ljude. (M. Selimović, *Tvrđava*)
fus parti

(11') J'eusse préféré que la nuit me surprît hors de la ville, la douceur de ce crépuscule inclinait à la promenade, mais l'exercice de ma charge m'appelait parmi les hommes. (M. Selimović, *La Forteresse*)

Les cas (10) - (11) montrent que l'on ne peut pas établir clairement la catégorie de la signification modale. Le sens de souhait du potentiel est également déterminé à l'aide du contexte ou des unités syntaxiques (*rado*, *radije*, *najradije*) et moyennant le sémantisme lexical des verbes au potentiel.

Stevanović (1969 : 710) propose un test de vérification : « Si l'intention du locuteur est d'exprimer sans équivoque la signification de souhait, les verbes *voleti* ['aimer'], *želeći* ['vouloir'] ou *hteti* ['vouloir'] apparaîtront au potentiel ». Les exemples mentionnés *supra* peuvent être reformulés en employant ces verbes indiqués ci-dessus. Paraphrasons un des exemples :

(11'') Najradije **bih hteo da krenem** izvan kasabe, u ovaj tihi predvečernji čas, da me noć zateče sama, ali me posao vodio na drugu stranu, među ljude. (M. Selimović, *Tvrđava*)
fus voulu que pars
voudrais partir

En s'appuyant sur cette paraphrase on peut comprendre facilement que le potentiel marque le sens de souhait dans l'exemple *supra*.

Toutes ces données nous conduisent à supposer que le sens du souhait n'existe pas dans le sémantisme du potentiel et il doit être inféré. Donc, le potentiel n'implique pas directement la possibilité d'interpréter l'action du prédicat comme souhait. Dans ce but, on doit utiliser les outils linguistiques et non-linguistiques additionnels. Comparons les cas suivants :

- (a) Ja ***bih*** na njegovom mestu ***otputovao*** negde daleko.
 fus voyagé
 Je ***voyagerais*** à sa place quelque part loin. (→ Si j'étais lui, je voyagerais quelque part loin.)
- (b) Tako ***bih otputovao*** negde daleko.
 Tellement fus voyagé
 Je ***voudrais*** tellement voyager quelque part loin.

Dans les deux exemples figure le potentiel et la même idée 'voyager quelque part loin', mais leur sens est différent. C'est moyennant la structure et la modalité de la phrase et la particule *tako* ('tellement') que l'on infère la signification modale de souhait dans l'exemple (b). S'agissant de l'exemple (a), on pourrait lui attribuer le sens hypothétique.

Stevanović (1969) mentionne aussi que dans le registre familier, la valeur modale du souhait peut être marquée seulement par le verbe auxiliaire *biti* au passé simple sans le participe passé du verbe conjugué. Reprenons ses exemples :

- (4) ***BiH***, ćerko, vode iz gore! (corpus M. Stevanović 1969 : 712)
 fus, fille, eau de montagne.
 (4') Je ***voudrais*** de l'eau ma fille !
- (5) I mi ***bismo*** teletinu (*ibid.*)
 Et nous fûmes veau.
 (5') Nous mêmes ***voudrions*** du veau.

Nous avons nommé cette forme *le potentiel abrégé* que l'on a expliqué (cf. le point 2.2) en termes de grammaticalisation et dans le cadre de la théorie de J. Pustejovsky.

Rappelons que le verbe *biti* en serbe peut être considéré comme un « vector verb » (Hopper et Traugott 1993 : 109), qui fonctionne soit comme un « non full verb », *i.e.* un auxiliaire d'un autre verbe, soit comme un « full verb » ayant le sens lexical complet et le statut grammatical. Dans les cas *supra*, le verbe *biti* au potentiel abrégé figure comme un auxiliaire du verbe complet *želeti* ('vouloir') qui est implicitement donné, ou sous-entendu, moyennant le co(n)texte. Alors, le sens modal de souhait est aussi co(n)textuellement inféré.

Selon la théorie de J. Pustejovsky, le statut du verbe *biti* au potentiel abrégé est le même, *i.e.* le verbe *biti* fonctionne comme le verbe-auxiliaire qui sous-catégorise un SV (*boire de l'eau*) comme son argument mais moyennant le mécanisme de coercion il change le type de son argument et accepte un SN (*de l'eau*) comme son argument.

Mentionnons aussi que le potentiel abrégé peut marquer d'autres sens modaux, ce que l'on démontrera *infra*.

4.3.2.1. Le doute

Belić (1999: 457) est le seul à mentionner le doute comme sens modal du potentiel. Regardons les exemples tirés de notre corpus :

(12) *Bi li radio* ? (corpus Belić 1999 : 457)

fus travaillé

(12') *Travaillerais*-tu?

(13) *Bi li ostao* kod nas, u selu ? (*ibid.*)

fus resté

(13') *Resterais*-tu chez nous, dans le village ?

Selon l'opinion d'A. Belić, le potentiel produit le sens de doute dans les exemples *supra*, mais il dérive ce sens de la signification modale du souhait dont la réalisation est mise en question. L'auteur réduit le sens du doute à la signification optative (c'est pourquoi nous avons décidé de présenter son analyse dans le cadre de la valeur du souhait). Rappelons que l'auteur fait l'hypothèse que la signification optative représente le sens de base du potentiel. Nous avons déjà expliqué notre attitude envers le sens modal du souhait du potentiel, c'est-à-dire, ce sens doit être inféré. Cela vaut également pour le sens de doute.

Remarquons la présence de la particule *li* en inversion avec le potentiel et la modalité phrastique de l'interrogation totale dans les exemples *supra*. On pourrait dire que l'auteur réserve l'interprétation du sens de doute pour ce type de co(n)texte ; il infère le sens de doute en s'appuyant sur le rôle de l'interrogation qui met en débat l'énoncé affirmatif (ce que l'auteur n'explique pas). Du fait que l'auteur dérive le doute du sens de souhait, il s'agit de l'énoncé affirmatif suivant : *Tu veux travailler / Tu veux rester chez nous*.

Cependant, nous tenons à souligner que les exemples *supra* peuvent proposer plusieurs sens possibles :

- de possibilité :

Bi li mogao da radiš / da ostaneš kod nas ?

Tu *pourrais* travailler / rester chez nous ?

- d'hypothèse :

Bi li radio / ostao kod nas kada bismo ti platili ?

Tu *travaillerais / resterais* chez nous si nous te payons ?

Sans le co(n)texte plus large, on ne peut pas déterminer précisément de quel type de sens modal il s'agit. Cela implique que notre hypothèse se voit confirmée – le sens de doute du potentiel n'est qu'inféré moyennant le co(n)texte et aussi que le potentiel ne dépend pas de l'interrogation. Nous allons accorder une attention particulière au rôle de l'interrogation dans le cas du potentiel (qui est pertinente dans le cas du conditionnel français).

4.3.3. L'intention

Les grammairiens serbes associent l'emploi du potentiel exprimant l'intention aux phrases finales, ce que l'on peut voir dans les exemples suivants :

(14) - A znaš li ti šta ljudi čine *da bi tamo došli?* - Ne znam, i ne tiče me se. Ja ne bih učinio ništa. (M. Selimović, *Tvrđava*, p. 51)

- que fut là venu
- (14') - Sais-tu ce que les gens font **pour aller** à cette soirée? – Je ne sais pas et ça ne m'intéresse pas. Moi, je ne ferais rien du tout. (M. Selimović, *La Forteresse*, p. 69)
- (15) Zatvorio sam oči, pokušavajući da se potpuno opustim, **da bi se i ona uspavala mojim mirom**. (M. Selimović, *Tvrđava*, p. 69)
- que fut et elle endormie par mon calme
- (15') Je fermai les yeux et tâchai de me détendre tout à fait **afin que mon calme l'endormît**. (M. Selimović, *La Forteresse*, p. 100)
- (16) U deliću sekunde odlučio je da joj persira, **ne bi li izbegao** nesporazume. (D. Nedeljković, *Ponedeljak*)
- que non fut évité
- (16') En une fraction de seconde il a décidé de la vouvoyer, **afin d'éviter** les malentendus.
(www.korpus.matf.bg.ac.rs)

Dans le cadre de la production du sens en question, le potentiel est obligatoirement introduit par la conjonction - le plus souvent par *da* ('que').

Soulignons qu'en exprimant l'intention, l'action est présentée comme non-réalisée. Ce fait justifie l'emploi du potentiel et en même temps témoigne en faveur de notre hypothèse de l'inactualité comme sémantisme de base du potentiel.

Il faut mentionner qu'en serbe le présent peut aussi exprimer la valeur modale de l'intention. Ainsi, le potentiel figurant dans les exemples cités ci-dessus peut être remplacé par le présent sans changement de sens significatif. La différence existe, bien évidemment, en ce sens que le potentiel dans les propositions finales représente la *forme marquée*, utilisée aux fins emphatiques, par rapport au présent en finales qui est une *forme non-marquée* (Ivić 1970 : 90). Qu'est-ce que cela signifie ? Le potentiel représente, en fait, à la différence du présent, la forme emphatique :

- a) il accentue le fait que l'objectif est consciemment choisi :

Otišao je u rat **da bi poginuo**.
que fut mort
Il est allé à la guerre **pour se faire tuer**.

Par contre, en employant le présent, l'emphase est absente. Nous recevons seulement l'information que la mort a été le résultat du départ à la guerre, mais ce n'était pas planifié :

Otišao je u rat **da pogine**.
que meurt
Il est allé à la guerre **pour mourir**.

- b) il souligne le fait que l'action est non-réalisée et ne sera pas réalisée sauf si l'action en principale ne se réalise précédemment. Ainsi nous avons l'exemple emphatique avec le potentiel :

Ustani **da bismo te videli**.
que fûmes te vu
Lève-toi **pour que nous te voyions**.

par rapport à l'exemple où figure le présent :

Ustani *da te vidimo.*
que te voyons
Lève-toi *que nous te voyions.*

En somme, le potentiel et le présent en finales sont glosables dans les cas exposés *supra*, ce qui entraîne certaines différences que nous avons déjà évoquées, mais il faut mentionner le cas où le potentiel en finales ne peut jamais être remplacé par le présent.

C'est Piper (2005 : 459) qui souligne un type de prédicat au potentiel irréalisable au présent. Il s'agit du cas de la négation de l'intention exprimée par le verbe au potentiel et à la forme négative suivie par la particule *li* (exemple 16 *supra*). Dans ces conditions l'apparition du présent est exclue.

Mrazović (2009 : 613) nomme différemment ce potentiel – le potentiel négatif + la particule *li* et souligne que même s'il s'agit de la négation, la signification de la phrase entière n'est pas négative :

Kupila sam joj knjigu	<i>ne bih li je usrećila.</i>	= da bih je usrećila
	que non fus la rendu heureuse	= que fus la rendu heureuse
Je lui ai acheté le livre	<i>pour la rendre heureuse.</i>	

La constatation de P. Mrazović est confirmée aussi par les équivalents français (l'exemple 16'). Soulignons aussi que ce potentiel négatif en combinaison avec la particule *li* figurant dans les phrases finales exprime la faible probabilité et l'incertitude de la réalisation de l'intention. On pourrait dire que la langue serbe possède la conjonction spécifique impliquant la possibilité faible de l'accomplissement de l'intention. La construction *da + potentiel*, typique pour les finales serbes, peut fonctionner comme l'équivalent du potentiel négatif + particule *li*, mais la conjonction *da* ('que') marque une faible probabilité de la réalisation de l'intention. Le potentiel seul indique seulement que l'intention n'est pas réalisée.

À ce stade, nous devons mentionner que dans le plus grand nombre de cas, toutes les significations modales du potentiel serbe peuvent être exprimées par le conditionnel français sauf quand il s'agit de l'intention (ce qui est vérifié par les exemples 14'-16'). Dans ce cas on utilise le subjonctif⁶ ou l'infinitif comme les équivalents français du potentiel manifestant le sens modal de l'intention.

Nous avons déjà mentionné que le potentiel en finales est souvent introduit par la conjonction *da* ('que'). C'est Mrazović (2009 : 613) qui nous propose une classification des conjonctions exigeant soit le potentiel soit le présent :

- i) *da* ('que') + *potentiel* ou *présent*
- ii) *kako* ('que') + *potentiel*
- iii) *neka* ('que') + *présent*
- iv) *samo / tek da* ('seulement que') + *présent*

⁶ La coréférence des sujets exige l'infinitif, tandis que dans le cas de la non-coréférence des sujets, on emploie le subjonctif.

Cependant, selon notre opinion, le dernier cas (la conjonction *samo da*) peut également introduire le potentiel en finales. Cette constatation peut être vérifiée par les exemples tirés de notre corpus :

Ne prestaje da plače *samo da* *bi me nervirala*. (*Telegraf*, 2 décembre 2015)
 seulement que fut me énervée
 Elle ne cesse de pleurer *seulement pour m'énervé*.

- Mrziće i tebe i mene i sinove i cio svijet, *samo da* *ne bi mislio* na svoju krivicu – šapnuo mi je Osman, kao da je osjetio o čemu mislim. (M. Selimović, *Tvrđava*, p. 242)
 seulement que non fut pensé

- Il nous haïra, toi, moi, ses fils et le monde entier, *à seule fin de ne pas penser* à son crime, me chuchota Osman comme s'il avait deviné ma pensée. (M. Selimović, *La Forteresse*, p. 405)

La conjonction en question introduit également le potentiel en pseudo-finales ou non-téléonomiques, que nous allons examiner en détail dans le sous-chapitre sur le potentiel temporel. Il s'agit d'un emploi du potentiel très intéressant que nous avons répertorié pour la première fois dans la littérature serbe.

4.3.4. La disposition, la conviction, la supposition dont dépend l'accomplissement d'une action

Les grammairiens serbes attribuent ces trois sens modaux au potentiel, sans nous offrir leur définition précise :

(a) La disposition à accomplir une action

(17) Opet *bih* sve isto *učinio*, a svijest mi se pomračuje od tuge. (M. Selimović, *Derviš i smrt*, p. 219)
 fus fait

(17') Je le *ferais* tout de même, et la tristesse obscurcit ma conscience. (M. Selimović, *Le Derviche et La Mort*, p. 345)

(18) Skinuo sam košulju, *skinuo bih* i kožu. (M. Lalić, *Svadba*)
 enlevé fus

(18') J'ai enlevé ma chemise, j'*enlèverais* ma peau. (corpus.matf.bg.ac.rs)

(b) La conviction qui préside à l'accomplissement d'une action

(19) Daću ti Hasana, daj mi mog brata. Tebi do tvog nije stalo, ja *bih* za svog *učinio* i mnogo više. (M. Selimović, *Tvrđava*, p. 41)

(19') Je te donnerai Hassan, donne-moi mon frère. Tu ne tiens guère au tien, je *ferais* tout pour le mien bien davantage. (M. Selimović, *La Forteresse*, p. 30)
 fus fait

(20) Kakva *bi* on sila *bio* u Skupštini. (D. Ćosić, *Koreni*)
 fut été

(20') Il *serait* UNE force à l'Assemblée. (Quelle force il représenterait à l'Assemblée.)

(c) La supposition de l'accomplissement d'une action

(21) A da su se vratili, možda *bi prosili*, kao Muharem bajraktar. (M. Selimović, *Tvrđava*)

- furent mendié
- (21') S'ils étaient revenus, peut-être **mendieraient**-ils comme Mouharem le porte-drapeau. (M. Selimović, *La Forteresse*)
- (22) Možda čak **ne bi ni došao** da nije trebalo da mu isplatim njegovu mjesečnu nagradu. (M. Selimović, *Derviš i smrt*, p. 217)
non fut ni venu
- (22') Il **ne serait** peut-être même **pas venu** si je n'avais dû lui donner son salaire du mois. (M. Selimović, *Le Derviche et La Mort*, p. 341)

M. Stevanović considère que dans tous ces exemples (17-22) est exprimé l'attitude de certitude du locuteur envers une action à se dérouler. On pourrait alors proposer la définition de ces sens en les mettant dans une relation graduelle :

- 1) le locuteur n'est pas sûr que le procès soit réalisé (supposition) → faible degré de certitude
- 2) le locuteur est certain que le procès se réalise et s'engage pour que le procès soit réalisé (disposition) → degré de certitude élevé
- 3) le locuteur est persuadé que le procès se réalise (conviction) → plus haut degré de certitude

En prenant tout cela en considération, nous posons que ces sens modaux du potentiel sont en fait liés à l'expression de la condition. C'est le potentiel hypothétique qui figure dans les exemples *supra* et en interaction avec les éléments contextuels : l'emploi de l'adverbe *sve* ('tout'), de l'intensificateur *kakva* ('quelle'), des particules de type *možda, čak* ('peut-être', 'même') et d'autres, il reçoit les sens en question. Dès que nous utilisons un autre mot au lieu de ceux cités, les sens de supposition, de disposition et de conviction se perdent, mais le sens hypothétique reste en vigueur :

- (18'') Skinuo sam košulju, **skinuo bih** i kožu da mi zatraži.
enlevé fus
J'ai enlevé ma chemise, j'**enlèverais** ma peau s'il me le demande.
- (20'') On **bi bio** sila u Skupštini kad bi bio poslanik.
fut été
Il **serait** une force à l'Assemblée s'il était le député.
- (22'') **Ne bi došao** da nije trebalo da mu isplatim njegovu mjesečnu nagradu.
non fut ni venu
Il **ne serait pas venu** si je n'avais dû lui donner son salaire du mois.

Mentionnons que notre hypothèse est surtout confirmée dans les équivalents français où on note l'occurrence du conditionnel hypothétique et des structures hypothétiques *si P, Q*.

Concluons que les sens de supposition, de disposition et de conviction de l'accomplissement d'une action ne sont qu'inférés contextuellement et nous allons les classer dans le cadre de la valeur modale de condition dont il sera question *infra*.

4.3.5. La condition dont dépend l'accomplissement d'une autre action

Traditionnellement, les grammaires serbes posent que la forme du potentiel sert aussi à exprimer la condition dont dépend la réalisation d'une autre action. Le potentiel exerce cette fonction en

figurant dans les propositions conditionnelles ou hypothétiques. Il est bien notoire que la phrase conditionnelle consiste en deux parties – la protase *P* qui exprime la condition et l'apodose *Q* qui exprime ce qui est conditionné. Dans la langue serbe la protase est introduite par les conjonctions suivantes : *ako, ukoliko, kad, da* ('si'). Le potentiel peut se trouver aussi bien dans la protase (sauf si *P* est introduit par *da*) que dans l'apodose.

Il faut mentionner que la forme verbale en question ne représente pas l'unique forme verbale en serbe manifestant la condition dans les subordonnées. Néanmoins, si le prédicat de la protase est au potentiel, cette forme verbale figurera dans l'apodose aussi. Ivić l'explique (2008 : 204) : « Si une situation imaginée représente la condition dont dépend l'accomplissement d'une autre, cela signifie que cette autre est aussi imaginée et cela s'exprime ici d'une manière appropriée (à l'aide du potentiel) ». Notre hypothèse de l'inactualité du potentiel s'appuie parfaitement sur cette constatation. Le potentiel exprime en général, dans tous ses usages, un procès simplement envisagé dans la pensée, donc une action supposée et imaginée, bref non-actuelle.

Stevanović (1969 : 902) mentionne qu'en serbe les propositions conditionnelles ont été généralement classifiées selon « ce qui est exprimé par le verbe comme réel, possible ou irréel », *i.e.* il est trois types de propositions conditionnelles : *réelles, potentielles* et *irréelles*. Cependant, selon l'auteur, cette classification ne nous offre pas l'explication suffisante de leur fonctionnement. L'auteur insiste sur la pertinence de l'emploi du temps verbal ou du mode verbal (potentiel) dans les conditionnelles, comme le facteur explicatif le plus important de ces propositions. Ainsi, M. Stevanović distingue :

- les conditionnelles, introduites par *ako*, comme obligatoirement modales exprimant la condition quelle que soit la réalisation du prédicat (le prédicat peut se trouver au potentiel, mais aussi au présent, au futur II, au passé composé).

- les conditionnelles, introduites par *da*, comme également modales exprimant la condition même si dans la protase figure le présent ou le passé composé (après *da* l'occurrence du potentiel est exclue, mais il figure dans l'apodose)

Le potentiel peut remplacer le présent dans la protase, mais cela entraîne le remplacement des conjonctions aussi – l'emploi de *kad* au lieu de *da* :

da + présent (si P), potentiel (Q) → kad + potentiel (si P), potentiel (Q)

L'emploi concomitant du passé composé et du potentiel est impossible :

*da + passé composé (si P), potentiel (Q) → kad + passé composé (si P), *potentiel (Q)*

Cela dit, ces propositions, bien modales, peuvent marquer aussi les relations temporelles.

- les conditionnelles introduites par *kad* ayant la structure : *kad + potentiel (si P), potentiel (Q)*, comme modales exprimant la condition, tandis que celles de la structure : *kad + présent (si P), présent (Q)* ou *kad + futur II (si P), futur II (Q)* comme « et modales », *i.e.* elles peuvent exprimer d'autres significations aussi comme temporelles ou causales.

La classification proposée par M. Stevanović ne met en évidence que les combinaisons possibles des temps verbaux et du mode verbal du potentiel dans les conditionnelles en distinguant la modalité comme le trait important de ces propositions, *i.e.* elles sont modales du fait qu'elles ne marquent pas les situations réelles, mais hypothétiques. Nous considérons que ce fait, bien pertinent, n'est pas suffisant pour la compréhension des conditionnelles et nous n'allons pas nous appuyer sur l'attitude de M. Stevanović vis-à-vis des propositions en question.

Stanojčić et Popović (1994 : 328) offrent leur classification faite moyennant deux critères : *la possibilité de la réalisation de la condition et le temps de la réalisation de la condition*.

Selon le premier critère, les auteurs distinguent trois types de conditionnelles :

i) *réelles* : où la condition est actuelle et réalisable, ce qui signifie qu'existe une réelle possibilité de sa réalisation ; les marques de cette condition sont les conjonctions *ako* et *ukoliko*.

ii) *potentielles* : où la condition est réalisable mais non-actuelle (simplement envisagée) et sa réalisation est peu probable ; les conjonctions *kad + potentiel* (des verbes perfectifs) et *da + présent* (des verbes perfectifs) introduisent cette condition.

iii) *irréelles* :

a) irréelles dans le présent où la condition n'existe pas ; les marques de cette condition sont *da + présent* (des verbes imperfectifs) ou *kad + potentiel* (des verbes imperfectifs) ;

b) irréelles dans le passé où la condition n'a pas existé ; la marque de cette condition est la conjonction *da + passé composé*.

Le deuxième critère fait la différence entre quatre types de condition : 1) *future* 2) *présente* 3) *passée* et 4) *intemporelle*. Ainsi, dans les conditionnelles réelles peuvent figurer les conditions réalisables dans le futur, dans le présent ou réalisées dans le passé où on emploie respectivement le présent (ou le futur II), le présent aussi et le passé composé. La condition intemporelle peut aussi y être utilisée et elle est exprimée par le présent qualificatif.

Dans les conditionnelles potentielles figure la condition future tandis que dans les irréelles on rencontre la condition irréelle du présent (marquée par le présent) et du passé (marquée par le passé composé).

Résumons la classification des conditions, selon Stanojčić et Popović (1994), dans le tableau suivant :

	condition future	condition présente	condition passée	condition intemporelle
condition réelle	ako/ukoliko + présent/futur II	ako/ukoliko + présent	ako/ukoliko + passé composé	ako/ukoliko + présent qualificatif
condition potentielle	kad + potentiel da + présent (des verbes perfectifs)			
condition irréelle		kad + potentiel da + présent (des verbes imperfectifs)	da + passé composé	

Finalement, les auteurs infèrent les types de propositions hypothétiques les plus importants, que l'on illustre dans le tableau ci-dessus :

types de conditions	construction hypothétique		exemples
	protase	apodose	
condition réelle réalisable dans le futur	ako/ukoliko + présent/futur II	futur	Ako se potrudite, uspećete. Si se faites des efforts, réussirez. Si vous faites des efforts, vous réussirez. Ako budem imao vremena, baviću se sportom.

			Si aurai eu temps, m'occuperai du sport. Si j'aurai eu du temps, je m'occuperai du sport.
condition potentielle réalisable dans le futur	kad + potentiel da + présent (des verbes perfectifs)	potentiel	Kad biste se potrudili, uspeli biste. Si se fîtes fait des efforts, réussi fîtes. Si vous faisiez des efforts, vous réussiriez. Da se potrudite, uspeli biste. Si se faites des efforts, réussi fîtes. Si vous faites des efforts, vous réussirez.
condition irréelle du présent	kad + potentiel da + présent (des verbes imperfectifs)	potentiel	Kad bih imao vremena, bavio bih se sportom. Si fus eu temps, occupé fus sport. Si j'avais du temps, je m'occuperais du sport. Da imam vremena, bavio bih se sportom. Si ai temps, occupé fus sport. Si j'ai du temps, je m'occuperai du sport.
condition irréelle du passé	da + passé composé	potentiel	Da ste se potrudili, uspeli biste. Si avez fait des efforts, réussi fîtes. Si vous faisiez des efforts, vous réussiriez. Da sam imao vremena, bavio bih se sportom. Si ai eu temps, occupé fus sport. Si j'avais eu du temps, je me serais occupé du sport.

Concluons que Ž. Stanojčić et Lj. Popović s'appuient sur le statut de la condition – détermination de la possibilité de sa réalisation et de l'époque où celle-ci peut être / est réalisée – dans leur traitement des conditionnelles. Comme on l'a vu, il s'agit d'un critère fort explicatif qui participe également dans le traitement des propositions conditionnelles françaises (cf. le chapitre 6). C'est pourquoi nous avons décidé de prendre en considération le statut *temporel* de la condition mais aussi la relation entre la réalité et l'action marquée par le prédicat de la protase comme les facteurs explicatifs des propositions conditionnelles. Nous distinguerons alors trois types de phrases conditionnelles :

- 1) le premier est introduit par les conjonctions *ako* et *ukoliko*
- 2) le deuxième est introduit par la conjonction *kad*

3) le troisième est introduit par la conjonction *da*

Dans le cas 1) existe la possibilité que la condition se réalise au présent ou au futur, ce qui signifie que le locuteur ne sait pas si le procès dans la protase existe, tandis que dans le cas 2) la condition n'est pas réalisée au présent ou au passé mais peut l'être dans le futur, ce qui signifie que le locuteur sait que le procès dans la protase n'existe pas, mais n'exclut pas la possibilité qu'il se réalise dans le futur ; et dans le cas 3) il n'y a aucune possibilité que la condition se réalise dans les trois époques, ce qui signifie que le locuteur est sûr que le procès dans la protase n'existe pas.

Le potentiel peut être employé dans les trois types où il produit (en combinaison avec l'instruction des conjonctions introductives) respectivement l'effet de sens de potentiel, d'irréel et de contrefactuel. Nous n'allons présenter que les constructions hypothétiques où figure le potentiel exerçant sa fonction de base que nous tenons à défendre dans ce travail, à savoir *l'inactualité*.

1. La protase introduite par *ako* et *ukoliko* + le potentiel :

(23) Ako **bi** hadži-Sinanudina **oslobodili** prerano, bez buke i bez štete, sve **bi bilo uzaludno**. (M. Selimović, *Derviš i smrt*, p. 189)
fut libéré fut été en vain

(23') S'ils **libéraient** trop tôt hadji-Sinanudin, tout **aurait été** en vain. (M. Selimović, *Le Derviche et La Mort*, p. 323)

(24) Htio sam da kažem više, svečanije: **ne bih zaslužio** lijepu ljudsku riječ ako **ne bih bio**... (M. Selimović, *Tvrđava*)

non fus mérité non fus été
(24') J'aurais voulu être plus éloquent, plus cérémonieux, tourner une phrase telle que : je **ne mériterais pas** la moindre bienveillance si je **ne l'étais pas**... (M. Selimović, *La Forteresse*)

(25) **Branili bismo** gospodina ukoliko **bi** on to od nas **tražio**. (*Politika*, 2 février 2001)
défendu fumes fut demandé

(25') Nous **défendrions** le Monsieur s'il nous le **demandait**.

Dans ces situations, le locuteur ne sait pas si l'action marquée par le prédicat de la protase est réalisable dans le présent (ou le futur) et le contenu de l'apodose est conditionné par sa réalisation. En employant le potentiel, le locuteur accentue le fait qu'il suppose et imagine la réalisation éventuelle de la condition dont dépend l'accomplissement de l'action dans l'apodose. Ce fait est vérifié par les exemples suivants où la conjonction *ako* introduit le procès lié au présent quand on emploie le présent perfectif (23') ou le procès lié au futur quand le potentiel est employé (23) :

(23') Ako hadži-Sinanudina **oslobode** prerano, bez buke i bez štete, sve **je** uzaludno.
[ja ne znam da li je hadži-Sinanudin slobodan pa izjavljujem: u slučaju da jeste sve je uzalud]

S'ils **libèrent** hadji-Sinanudin, tout **est** en vain.
[je ne sais pas si hadji-Sinanudin est libre et je déclare: dans le cas où il l'est, tout est en vain]

(23) Ako **bi** hadži-Sinanudina **oslobodili** prerano, bez buke i bez štete, sve **bi bilo uzaludno**.
[pretpostavimo da je hadži-Sinanudin slobodan; u slučaju da se pretpostavka obistini, sve je uzalud]

S'ils *libéraient* trop tôt hadji-Sinanudin, tout *aurait été* en vain.
[supposons que hadji-Sinanudin soit libre ; dans le cas où l'hypothèse se réalise, tout est en vain]

On peut conclure que le potentiel figurant dans les exemples 23-25 en combinaison avec les conjonctions *ako* et *ukoliko* représente les actions comme possibles ou, autrement dit, éventuellement réelles. Les conjonctions mêmes nous dirigent vers cette interprétation potentielle. En fait, la différence entre les conjonctions *ako* et *kad* est très importante en serbe à l'égard de l'expression du potentiel. Ainsi, l'emploi de *kad* privilégie-t-il le sens irréel tandis que la conjonction *ako* est plutôt employée pour exprimer le potentiel, *i.e.* la possibilité (Gudurić 2007 : 373).

2. La protase introduite par *kad* + le potentiel :

Mentionnons que dans ce type de conditionnelles, il est négligeable de savoir si l'irréalisation de la situation appartenant à la protase est acceptable ou non ; l'accent est mis sur l'imagination de cette situation (Ivić 2008 : 204). Par conséquent, ces conditionnelles peuvent exprimer non seulement l'action réalisable (a) :

(a) Kad *bismo* sad *svratili* do nje, *obradovala bi se*.
fûmes passé réjouit fut
Si nous *passions* la voir, elle *serait* heureuse.

mais aussi celle qui ne l'est pas (b) :

(b) Kad *bih* ja *bila* leptir, ja *bih* na onaj cvet *sletela*.
fus été fus butiné
Si j'*étais* un papillon, je *butinerais* cette fleur.

Il faut mentionner ici que l'on pourrait avoir *ako* dans l'exemple (a) où cette conjonction est glosable avec *kad*, mais ce n'est pas le cas dans l'exemple (b) parce que *ako* privilégie l'interprétation potentielle, ce que l'on a expliqué *supra*.

Suivent les cas où la condition n'est pas réalisée au présent ou au passé mais peut l'être dans le futur. Ajoutons aussi que dans ce cas le locuteur sait que le procès n'est pas réalisable dans le monde réel, ce qui implique que le potentiel produit l'effet de sens d'irréel.

La production de cet effet demande que le potentiel figure aussi bien dans l'apodose que dans la protase. Il est à noter qu'en fait, la conjonction *kad* représente avant tout la conjonction temporelle et la condition dont dépend sa signalisation du sens hypothétique, c'est l'occurrence du potentiel dans les deux parties de la conditionnelle (Ivić 2008 : 202).

(26) Kad *bih poznavao* čovjeka, kao ti mene, *vjerovao bih* u njegovu riječ. (M. Selimović, *Tvrđava*)
fus connu cru fus

(26') Si je *connaissais* l'homme aussi bien que tu me connais, je le *croirais* sur parole. (M. Selimović, *La Forteresse*)

(27) Niko mi ne bi mogao pomoći, niko čak *ne bi ni video kad bi mi se* nešto *desilo*. (M. Selimović, *Derviš i smrt*, p. 197)

(27') Personne ne pouvait venir à mon secours, s'il m'*arrivait* quelque chose il n'y *aurait pas* de témoin.
(M. Selimović, *Le Derviche et La Mort*, p. 335)

Dans les exemples 26 et 27 le locuteur part de l'hypothèse que l'action de la protase est irréalisable mais dans l'apodose il imagine les choses tout au contraire, *i.e.* que l'action est réalisable. Suit l'explication précise : dans l'exemple 26 la supposition est que le locuteur connaît cet homme de confiance et dans ce cas il le croirait sur parole ; dans l'exemple 27 le locuteur imagine que dans le cas où il se produirait un accident, il n'y aurait pas de témoin.

3. La protase introduite par *da* + le potentiel :

Dans ce type de conditionnelle la condition ne peut pas être réalisée dans les trois époques. Ajoutons aussi que dans ce cas le locuteur sait que le procès n'est pas réalisé dans le passé et le potentiel produit l'effet de sens de contrefactuel.

En manifestant cet effet le potentiel figure dans l'apodose tandis que dans la protase on emploie soit le présent soit le passé composé, ce qui est imposé par la nature de la conjonction *da*.

La conjonction *da* introduit le présent imperfectif pour exprimer l'irréalité dans le présent ou elle exige l'emploi du passé composé pour exprimer l'irréalité dans le passé (Ivić 2008 : 202 ; Mrazović 2009 : 601). À la différence des *kad* et *ako*, la conjonction *da* ne permet pas le potentiel. En fait, la construction *da* + potentiel exprime toujours l'intention dans la langue serbe et introduit les phrases finales.

(28) *Da imaš telefon, mogli bismo bar da se čujemo.* (M. Đurđević, *Treći sektor ili sama žena u tranziciji*)
 as pu fûmes

(28') Si vous *aviez* le téléphone, nous *pourrions* au moins nous entendre. (korpus.matf.bg.ac.rs)

(29) *Da sam imao vremena, izašao bih na drum i gledao za muslimom, proklinjući, i uživajući u času koji će nas opet sastaviti.* (M. Selimović, *Derviš i smrt*, p. 197)
 ai eu allé fus

(29') Si j'*avais eu* le temps, je *serais allé* sur la route pour suivre le musulman du regard, pour le maudire ou et jouer par avance du moment qui nous mettrait à nouveau en présence. (M. Selimović, *Le Derviche et La Mort*, p. 335)

La protase de l'exemple 28 est introduite par la conjonction *da* en combinaison avec le présent imperfectif exprimant aussi l'effet de l'irréel du présent. Ici, le locuteur présente l'action de la protase comme réelle mais il sait qu'elle ne l'est pas, c'est-à-dire il suppose que son co-locuteur possède un téléphone, mais en fait il sait qu'il ne l'a pas, et dans ce cas ils pourraient s'entendre. Nous remarquons que le français produit l'effet de l'irréalité dans le présent en utilisant l'imparfait dans la protase et le conditionnel présent dans l'apodose.

L'exemple 29 nous montre le procès qui n'est pas réalisé dans le passé. La protase est nécessairement introduite par la conjonction *da* introduisant le verbe au passé composé tandis que le potentiel figure obligatoirement dans l'apodose. Ici, il s'agit de la même présentation de l'action de la protase décrite *supra*, c'est-à-dire le locuteur nous suggère de supposer qu'il avait le temps, mais on sait qu'il ne l'avait pas, et dans ce cas il irait sur la route. En langue française, l'effet de sens de contrefactuel est manifesté par l'usage du plus-que-parfait dans la protase et du conditionnel passé dans l'apodose.

4.3.5.1. Le potentiel de menace

Dodig (2015a) aborde dans son travail le sujet concernant les relations entre le subjonctif français et le potentiel serbe en partant du fait que les deux formes représentent des modes verbaux et des équivalents partiels, ce qui lui a permis de déterminer les cas où il est possible ou non d'employer le potentiel comme équivalent sémantique du subjonctif.

Le corpus constitué pour les besoins de ce travail contient des exemples intéressants appartenant au registre familier où apparaît le potentiel. Nous avons répertorié pour la première fois cet emploi modal du potentiel que nous avons nommé *potentiel de menace* :

Nemoj da se ne **bi** **vratio** najbrže što može!
Non que se non fut rentré le plus vite que peut

Qu'il *se garde de manquer de rentrer* le plus vite possible !

Ce type de potentiel peut figurer comme équivalent sémantique du subjonctif en indépendante signalant la valeur modale de l'ordre, ce que l'on remarque *supra*.

Habituellement, on emploie l'impératif en serbe pour l'expression de cette valeur modale :

Nek se vrati najbrže što može!
Que se rentre le plus vite que peut

Qu'il *rentre* le plus vite possible !

Cependant, nous avons découvert la forme du potentiel en négation entrant en combinaison avec la particule serbe *nemoj* ('ne pas'⁷) et figurant en exclamation, qui sert à exprimer un ordre et un avertissement (menace) et qui est réservée au registre familier :

Nemoj da mi ne **bi kupio** pljuge! (conversation téléphonique)
Non que me non fut acheté clopes

Qu'il *se garde de manquer de m'acheter* des clopes !

Remarquons, pourtant, que nous présentons cet emploi du potentiel dans le cadre du potentiel hypothétique. En fait, nous considérons le potentiel de menace comme un sous-type de potentiel hypothétique, qui sous-entend toujours une condition implicitement donnée. Ainsi, les exemples mentionnés *supra* peuvent être paraphrasés de la manière suivante :

Nemoj da mi ne **bi kupio** pljuge, ako ti je život mio!
non que me non fut acheté clopes, si tu vie aimes

N'oublie pas de m'acheter des clopes si tu veux vivre !

À notre avis, la signification de l'ordre avec une note de menace est inférée moyennant l'instruction du co(n)texte et surtout à l'aide du sémantisme de la particule *nemoj*.

4.3.5.2. Le potentiel hypothétique et les structures *si P, Q*

⁷ L'équivalent le plus proche du verbe serbe *nemoj* est le verbe latin *nolo* conjugué à l'impératif présent : *Noli me tangere* !

Soulignons que dans les conditionnelles introduites par *ako/ukoliko/kad* ('si') le potentiel serbe peut s'employer aussi bien dans la protase que dans l'apodose. Le cas d'exception représente la structure *si (da) P (*potentiel), Q (potentiel)* où le potentiel ne peut pas figurer dans l'apodose, car son emploi hypothétique est bloqué par la conjonction *da* ; en fait, la construction *da + potentiel* dénote toujours l'intention en serbe.

À la différence du potentiel serbe, le conditionnel français se trouve toujours dans l'apodose. La question s'impose naturellement de savoir pourquoi il est possible d'employer le potentiel dans la protase *P* à la différence du conditionnel. Il faut préciser la problématique en question : notre objectif est d'essayer d'explicitier le phénomène que le potentiel introduit par *si* peut figurer dans les deux parties de la structure hypothétique *si P, Q*, tandis que l'emploi du conditionnel après *si* hypothétique⁸ est exclu, *i.e.* son occurrence dans *P*.

Le point de départ de notre explication sera la relation entre le conditionnel et la conjonction hypothétique *si*, considérée comme incompatible. Leeman (2001 : 211-230) présente un résumé des traitements de cette relation dans les grammaires, proposant des explications aspectuelle, temporelle, énonciative de l'inacceptabilité de *si* avec le conditionnel. L'auteure souligne deux justifications à cette incompatibilité :

- i) les deux formes, à savoir *si* et conditionnel, expriment l'hypothèse, ce qui entraîne obligatoirement l'exclusion d'une forme dans les structures hypothétiques du fait que cette configuration constitue un *pléonasm*e (Bréal 1908 : 209, cité par Leeman 2001 : 227) ;
- ii) l'hypothèse énonciative proposée par Leeman (2001 : 223) précisant l'inacceptabilité de *si* avec le conditionnel : *si* indique que le locuteur prend en charge la réalité de *P*, dans son actualité et présuppose que le locuteur assume la responsabilité de ses propos, tandis que le conditionnel ne situe pas l'événement dans l'actualité du locuteur et indique que le locuteur n'assume pas ce qu'il dit.

Nous allons présenter brièvement la troisième explication de l'incompatibilité de *si* avec le conditionnel, à savoir l'hypothèse *dialogique* qui est proche à celle de D. Leeman (cf. le chapitre 5 pour l'exposé complet). En effet, nous inscrivons notre traitement du conditionnel dans le cadre de l'approche aspectuo-temporelle et dialogique de J. Bres (cf. le chapitre 5), posant que cette forme est dialogique en langue, ce qui signifie qu'elle fait entendre deux voix, celle de l'énonciateur principal E_1 et celle d'un autre énonciateur e_1 , antérieur à E_1 , à qui est attribuée l'énonciation prononcée par E_1 . La conjonction *si* est également dialogique. Comme le remarque Bres (2005), dans les tours *si P, Q* le *si* suppose *P* et présuppose que *P* est attribué à l'énonciateur secondaire e_1 qui est antérieur à E_1 principal. Le rôle du conditionnel est (cf. le chapitre 6 au point 2.2) de poser le procès de *Q* dans le champ des possibles à partir de e_1 auquel l'énonciateur E_1 impute fictivement son énoncé introduit par *si*. Alors, on pourrait dire que le *si* et le conditionnel ont des fonctions complémentaires dans les structures *si P, Q*, mais aussi exclusives (l'emploi du conditionnel après *si* est exclu).

Quelle est la relation entre le potentiel et les trois points indiqués *supra* explicitant l'impossibilité d'employer le conditionnel dans *P* après *si*? Nous avons déjà posé notre hypothèse de l'inactualité du potentiel, *i.e.* qu'il représente une action comme supposée et imaginée, qui n'appartient pas à l'actualité de monde réel. On a vu *supra* que l'instruction du conditionnel est

⁸ Selon Riegel *et.al* (1994 : 509) le conditionnel peut être employé après *si* oppositif.

la même. Cependant, le potentiel n'inscrit pas le procès non-actuel dans un monde ultérieur et à partir d'un énonciateur secondaire (qui est antérieur à l'énonciateur principal).

Cette forme n'est pas dialogique en serbe et elle marque une action non-actuelle qui peut être située, dans la protase *P*, dans l'irréalité du présent :

Kad **bih bila** ptica ne bih živela u kavezu.
fus été
Si j'**étais** un oiseau, je ne vivrais jamais dans une cage.

ainsi que du futur :

Ako **bi** on **uspeo** da brzo završi taj posao svi bi bili zadovoljni.
fut réussi
S'il **réussissait** à terminer ce travail bientôt, tout le monde serait content.

Ce fait vérifie que dans les structures *si P, Q* en serbe le porteur de sens hypothétique est le mode verbal et non la conjonction employée (Ašić et Dodig 2013). Rappelons aussi que c'est le potentiel qui conditionne l'emploi de telle ou telle conjonction, *i.e.* de lui dépend le sens hypothétique de la conjonction. Cela explique le fait que le potentiel peut être employé dans la protase après *si* ('ako', 'kad').

Il faut mentionner ici la constatation de Belić (1999 : 456) que l'hypothèse est contenue dans les conjonctions *da, ako, kad* et que le potentiel ne doit pas être employé dans les phrases conditionnelles. Certes, ces conjonctions peuvent entrer en combinaison avec d'autres formes verbales pour exprimer l'hypothèse, mais aussi elles peuvent avoir des significations non-hypothétiques⁹. Cependant, l'emploi du potentiel dans la protase introduite par les conjonctions¹⁰ déjà mentionnées et dans l'apodose, signale obligatoirement le sens hypothétique de la proposition en question. N'oublions pas qu'A. Belić fonde sa thèse dans le but de prouver (contrairement à A. Musić) que le sens du potentiel n'est pas forcément dérivé du conditionnel (le potentiel conditionné) et qu'il représente la forme verbale indépendante à laquelle il faut déterminer le sens. Nous sommes d'accord avec l'auteur – le potentiel, dans tous ses usages modaux, s'appuie sur le co(n)texte pour pouvoir produire tel ou tel sens modal.

Après avoir explicité la possibilité du potentiel de figurer aussi bien dans la protase que dans l'apodose, nous voudrions aussi déterminer les types de structures hypothétiques où cette forme peut apparaître.

Si on consulte les grammaires traditionnelles, on ne rencontrera que les structures *si P, Q* dont on a déjà parlé.

Nous tenons à distinguer les structures qui représentent en fait l'inversion des structures *si P, Q* :

(30) **Bio bi** još živ da ga *nije* toliko *volio*. (M. Selimović, *Tvrđava*, p.42)
Été fut si non a aimé

(30') Il **serait** encore vivant s'il ne l'avait pas tant aimée. (M. Selimović, *La Forteresse*, p.52)

⁹ Ces conjonctions peuvent introduire d'autres subordonnées comme temporelles, finales, concessives, comparatives, etc.

¹⁰ Sauf dans le cas de la conjonction *da*.

- (31) A *ne bih* Šehagu ni *pitao* da me Osman Vuk *nije zaobilazio* kao da sam šugav... (M. Selimović, *Tvrđava*, p.202)
 non fus demandé si non évité
 (31') Mais je n'*aurais* pas *questionné* Chéhaga *si* Osman Vouk ne m'*avait évité* comme un pestiféré... (M. Selimović, *La Forteresse*, p.332)

L'existence de ces structures implique que l'ordre de la protase et de l'apodose n'est pas strictement déterminé dans les *si*-tours en serbe.

Grâce à notre analyse contrastive nous avons constitué le corpus qui nous a permis de dévoiler d'autres structures syntaxiques où le potentiel peut produire l'effet de sens hypothétique. Regardons les exemples suivants :

- (32) Kao direktor *imao* *bi* više posla. (*Politika*, 3 mai 2009)
 eu fut
 (32') En tant que directeur, il *aurait* plus de travail.
 (33) Bez poziva ona *ne bi otišla* na taj prijem. (*Mostovi*, № 103)
 non fut partie
 (33') Sans invitation, elle n'*irait* pas à cette réception.
 (34) [...] bez tog uvjerenja cio njegov život *bi bio* besmislen, i sve ono što čini. (M. Selimović, *Tvrđava*, p.142)
 (34') [...] s'il ne le croyait pas sa vie et tous ses actes *seraient* absurdes. (M. Selimović, *La Forteresse*, p.228)
 (35) Pomislio sam da *bi* ovaj šašavi čovek *uginuo* živeći sam [...] (M. Selimović, *Tvrđava*, p.267)
 fut mort vivant seul
 (35') Je me dis que ce toqué *ne pourrait pas* vivre sans amis [...] (M. Selimović, *La Forteresse*, p.450)
 (36) Obišavši sve muzeje, ona *bi se* sigurno *umorila*. (*Politika*, 23 août 2000)
 fut se fatiguée
 (36') Après avoir visité tous les musées, elle *serait* certainement fatiguée.
 (37) Spašen kazne za vožnju bez dozvole, on *bi bio* jako zahvalan. (*Politika*, 17 mai 2003)
 fut été
 (37') Sauvé d'une amende pour la conduite sans permis, il en *serait* très reconnaissant.

On peut remarquer l'absence de la protase dans tous ces exemples (32-37), *i.e.* l'absence des conjonctions qui introduisent habituellement la protase. Plus précisément, la fonction de la protase peut être effectuée par d'autres unités syntaxiques.

Dans les exemples 32, 33 et 34 la protase apparaît sous forme des syntagmes soulignés : *kao direktor*, *bez poziva*, *bez tog uvjerenja*. Ce sont le participe présent *živeći*, l'infinitif passé *obišavši* et le participe passé *zamoljen* qui jouent le rôle de la protase dans les exemples, respectivement, 35, 36 et 37.

Nous allons nommer ce type de structures simplement les structures *Q*. Bien évidemment, il est possible d'autonomiser certains éléments de *Q* en proposition *P* :

- (32'') Ako bi bio direktor imao bi više posla.
 S'il était le directeur, il aurait plus de travail.

Comme le sous-type de structures *Q*, nous allons considérer le potentiel abrégé exprimant le sens hypothétique. Nous avons déjà expliqué cette forme du potentiel en nous appuyant sur la théorie de la grammaticalisation et celle de J. Pustejovsky, et nous avons souligné que ces valeurs ne sont que contextuellement inférées.

Dans les exemples suivants la fonction de la protase est effectuée par le syntagme prépositionnel *bez nje* et *sans elle*, tandis que dans l'apodose se trouvent le potentiel abrégé *bih* et le verbe *faire* au conditionnel présent :

(38) I dok žohari puze i šušaju po sobi, grickajući stvari, pod, zidove, a onda će početi i nas, dok se mjesečina povlači, ostavljajući joj lice u sjenci, pa mi je žao, htio bih da srebrno svjetlo nagnem na nju, da je ne izgubim, slušam korake ranih prolaznika na sokaku, pred zoru, i mislim o njoj i o sebi. Zasluzila je bolju sreću, ali šta *bih* ja bez nje? (M. Selimović, *Tvrđava*, p.69)

(38') Les cafards courent et grouillent dans la chambre, grignotant les objets, le sol, les murs, en attendant de s'attaquer à nous, le clair de lune se retire et laisse son visage dans l'ombre, à mon grand regret, je voudrais la revêtir de lumière argentée pour ne pas la perdre, j'écoute les pas des premiers passants, il ne fait pas encore jour, et je pense à elle et à moi-même. Elle méritait mieux, mais que *ferais*-je sans elle? (M. Selimović, *La Forteresse*, p.100)

Selon le contexte on conclut qu'il s'agit du sens irréel et ainsi on peut paraphraser l'exemple 38 comme suit :

Šta *bih* ja *radio da nije* nje ? le potentiel Q, da + le présent P
Que *ferais*-je si elle n'*existait* pas ? le conditionnel Q, si + l'imparfait P

Dans l'exemple suivant, le rôle de la protase est réalisé par le syntagme *s magazin* qui est étroitement lié à l'instruction contextuelle (la proposition précédente) pour pouvoir désigner le sens hypothétique :

(39) - Zašto Osman nije tebi dao magazu?
- Šta *bih* ja s magazin? (M. Selimović, *Tvrđava*, p.256)
fus avec magasin
(39') - Pourquoi Osman ne t'a-t-il pas donné le magasin ?
- Qu'est-ce que j'en fais ? (M. Selimović, *La Forteresse*, p.430)

En s'appuyant notamment sur le contexte, on peut inférer le sens contrefactuel dans le cas de 39 qui peut être paraphrasé de la manière suivante :

Šta *bih radio da* mi je Osman *dao* magazu?
fus fait a donné
Qu'est-ce que je *ferais* si Osman m'*avait donné* le magasin ?

Finalement, mentionnons la remarque, très pertinente, faite par Stanojević et Ašić (2012 : 73) disant qu'à la différence du conditionnel français, le potentiel serbe ne peut pas figurer dans les constructions parataxiques (ou juxtaposées). Nous allons nommer ce type de structures hypothétiques simplement les structures *P*, *Q*.

Il s'agit des structures où l'on rencontre le conditionnel dans les deux parties de la conditionnelle sans aucun marqueur de subordination, exprimant le sens hypothétique :

Tu *viendrais*, nous *irions* au zoo. (corpus Stanojević et Ašić 2012 : 73)

Kad *bi došao, išli bismo* u zoološki vrt. (*ibid.*)
 Si fut venu partis fûmes

Comme on peut remarquer, le potentiel se trouve dans la structure *si P, Q* pour pouvoir exprimer le sens hypothétique d'irréel produit par le conditionnel dans la structure *P, Q*.

Résumons, le potentiel peut figurer dans les structures hypothétiques suivantes :

1. Les structures *si P, Q*
2. Les structures *Q, si P*
3. Les structures *Q*

Il nous reste à déterminer si le conditionnel peut ou non figurer dans ces structures hypothétiques (cf. le chapitre 6 au point 2.4), ce qui nous révélera les similitudes et les différences entre le potentiel et le conditionnel hypothétiques.

4.3.6. Le potentiel concessif

Ce type d'usage modal du potentiel est répertorié seulement par Stevanović (1969 : 690). Lui-même souligne qu'il s'agit d'un phénomène rare tant dans la langue littéraire que dans la conversation quotidienne. L'usage du potentiel concessif est étroitement lié à la langue de la poésie populaire.

(40) Šta god zaišteš, daću ti da *bi* to *bilo* i pola carstva mojega. (corpus Stevanović 1969 : 695)
 fut été

(40') Quoi que tu me demandes, je te le donnerais même si cela *devait être* la moitié de mon empire.

(41) Daj mi, bože, od srca poroda da *bi* i ljuta zmija *bila*. (*ibid.*)
 fut été

(41') Seigneur, fais-moi don d'une progéniture même si cela *devait être* une vipère.

On remarque que ce potentiel figure toujours dans la protase. M. Stevanović dit qu'on peut employer le potentiel dans l'apodose aussi, qui exprime la certitude de l'accomplissement de l'action conditionnée par le contenu de la protase :

(42) Ne *bih* ti *se* junak *povratio* da *bih* *znao* da bih poginuo. (corpus Stevanović 1969 : 698)
 fus se retourné fus su

(42') Brave que je suis, je ne *reviendrais* pas auprès de toi même si je *savais* que j'allais tomber sur le champ de bataille.

Les exemples cités *supra* démontrent aussi la présence de la conjonction *da* qui reflète le style de la poésie populaire. Il s'agit de *da* archaïque. La langue française trouve son équivalent le plus proche dans la conjonction *même si* qui revêt un caractère à la fois concessif et hypothétique. Dans la *Syntaxe du serbe contemporain* (2005) les auteurs ne désignent pas cet usage du potentiel concessif. M. Stevanović l'introduit mais il ne nous propose pas une explication pour l'emploi du potentiel concessif.

La mise en regard des exemples des deux langues nous a permis d'obtenir un éclairage sur ce phénomène et nous proposons la solution suivante : nous considérons le potentiel concessif comme un sous-type de potentiel hypothétique. La raison à l'appui de cette constatation est que

dans les exemples mentionnés *supra*, l'emploi du potentiel concessif est toujours lié à ses usages dans les phrases conditionnelles de type :

- (40'') Kad **bi** mi pola carstva **tražio**, **dao bih** ti.
fut demandé donné fus
Si tu me **demandais** la moitié de mon empire, je te la **donnerais**.

Aussi sommes-nous d'avis que le sens de la concession n'est pas du tout encodé au potentiel. Il est inféré à l'aide de la conjonction qui introduit la condition dont la conséquence ne représente pas ce qui a été attendu :

- (43) Čak i kada **bi se dokazalo** da je on nevin, **ne bih promenila** svoj stav prema njemu. (*Peščanik*, 24 mai 2013)
fut se prouvé non fus changé
(43') Même si son innocence **était prouvée**, je **ne changerais pas** mon attitude envers lui.

Étant donné la nature de la conjonction *même si* à la fois hypothétique et concessive, il est justifié de la choisir comme l'équivalent français de la construction serbe *da/čak i kad/čak iako* + *le potentiel hypothétique du sens concessif*.

Il convient de mentionner ici que la même idée de la concession-hypothèse peut être exprimée par la construction *da* + *le présent imperfectif* :

- (44) Da mi **tražiš** i pola carstva, dao bih ti.
demande
(44') Même si tu me **demandais** la moitié de mon empire, je te la donnerais.

Si on emploie le présent perfectif au lieu du présent imperfectif dans la construction mentionnée, il se produit l'effet de sens d'irréel dans le présent :

- (45) Da **sam** predsednik Jugoslavije, zdušno bih podržavao stabilnost dinara s više razloga nego guverner Narodne banke. (*NIN*, 24 janvier 2002)
suis
(45') Si j'**étais** Président de la Yougoslavie j'appuierais sans réserve la stabilité du dinar avec plus de raison que le gouverneur de la Banque Nationale.

4.3.7. L'atténuation

Belić (1999 : 457), Klajn (2005 : 114) et Klajn et Piper (2013 : 407) mentionnent aussi l'atténuation comme valeur modale du potentiel serbe :

- (46) **Rekao bih** da to u Srbiji nije dobro. (*Politika*, 2 juillet 2009)
dit fus
(46') Je **dirais** qu'il ne faut pas le faire en Serbie.
(47) Koji su tome razlozi ? Ne **bih znao** da vam kažem. (D. Kiš, *Peščanik*)
fus su
(47') Quelles sont les raisons pour cela? Je ne **saurais** pas vous dire. (korpus.matf.bg.ac.rs)

Le potentiel, comme le conditionnel français, peut exprimer une demande ou un conseil atténués, selon le contexte, en diminuant la force illocutoire. Ainsi produit-il un effet de politesse.

A. Belić note l'atténuation comme la valeur modale du potentiel, mais l'analyse comme l'expression du doute ou de la supposition de la suite des événements – deux valeurs dérivées du sens de souhait qui représente, selon l'auteur, le sémantisme de base du potentiel.

Nous ne sommes pas d'accord avec son hypothèse et nous l'avons déjà explicité *supra*. Ce sont l'information co(n)textuelle, le sémantisme des verbes qui impliquent l'interprétation atténuée des énonciations. La présence des verbes modaux augmente notamment la possibilité d'inférer divers effets d'atténuation, comme celui de conseil, de politesse, etc. Regardons les exemples suivants où le potentiel est associé à l'auxiliaire modal *trebati* ("devoir") :

(48) A svijetom **bi trebalo da vladaju** ljudi koji znaju da uživaju, u svemu. Svima bi bilo dobro. (M. Selimović, *Tvrđava*, p.90)

furent fallu que regnent

(48') Alors que **devraient régner** sur le monde les gens qui savent jouir de tout. Tout le monde s'en trouverait bien. (M. Selimović, *La Forteresse*, p.136)

Seul, il ne pourrait pas exprimer l'atténuation :

A svijetom **bi vladali** ljudi koji znaju da uživaju, u svemu.

fut regné

Alors que **régneraient** sur le monde les gens qui savent jouir de tout.

En absence du verbe auxiliaire déjà mentionné et du contexte approprié, on peut interpréter cet exemple comme une possibilité et même une habitude.

Rappelons aussi que l'on a proposé le traitement hypothétique pour les sens de doute et de supposition. Aussi, concernant le potentiel d'atténuation, posons-nous qu'il s'agit d'un sous-type de potentiel hypothétique.

L'atténuation s'inscrit dans la protase implicite de type suivant : « si je pouvais me permettre ». Ainsi est-il possible de reconstruire les exemples 46-47 en *si*-clauses :

(46') Rekao bih da to u Srbiji nije dobro raditi.

→ Ako biste mi dozvolili, rekao bih da to u Srbiji nije dobro raditi.

Si je pouvais me permettre, je dirais qu'il ne faut pas le faire en Serbie.

(47') Ne bih znao da vam kažem.

→ Ako biste mi dozvolili, ne bih znao da vam kažem.

Si je pouvais me permettre, je ne saurais pas vous dire.

4.4. Synthèse

Nous avons explicité le problème concernant la détermination des sens modaux du potentiel, persistant toujours dans la littérature serbe. Malgré le manque de définitions et de critères précis, nous avons réuni les emplois modaux du potentiel, mentionnés dans les grammaires, en offrant la classification traditionnelle suivante :

- a) la possibilité
- b) le souhait
- c) l'intention
- d) la disposition à accomplir une action

- e) la conviction qui préside à l'accomplissement d'une action
- f) la supposition de l'accomplissement d'une action
- g) la condition dont dépend l'accomplissement d'une autre action
- h) la concession
- i) l'atténuation

En nous appuyant sur notre hypothèse de l'*inactualité*, posant que le potentiel n'envisage le procès que comme non-actuel dans tous ses emplois, et après discussion de chaque sens modal relevé dans la littérature, suivie de notre analyse des exemples issus du corpus traditionnel, nous avons montré que les points *a-h* (sauf le point *c* ; cf. le point 4) peuvent être considérés comme hypothétiques. Aussi, nous prenons la valeur d'atténuation comme un sous-type de valeur hypothétique.

Ainsi, peut-on proposer une nouvelle classification des emplois modaux du potentiel :

1. le potentiel d'intention
2. le potentiel hypothétique
3. le potentiel d'atténuation

4.5. Le potentiel et la valeur évidentielle

Nous avons déjà expliqué notre position vis-à-vis de la catégorie de l'évidentialité (cf. le chapitre 1) suscitant toujours des discussions concernant sa relation avec la catégorie de la modalité épistémique et son traitement en général. Rappelons que nous tenons à souligner la distinction entre les modalités épistémique et évidentielle qui sont souvent regroupées en une seule catégorie dans la littérature linguistique. La pertinence de ce fait s'explique par la (non) possibilité du conditionnel et du potentiel d'exprimer la valeur évidentielle. Mentionnons d'abord que la catégorie de l'évidentialité n'est pas grammaticalisée¹¹ dans les deux langues, à savoir en serbe et en français. Cela signifie qu'on ne peut pas rencontrer de formes morphologiques exerçant uniquement la fonction de marqueur évidentiel¹², mais des formes possédant l'extension évidentielle¹³, *i.e.* elles ont la possibilité de marquer la signification évidentielle mais ce n'est pas leur fonction primaire.

En serbe, la catégorie de l'évidentialité est étudiée par Popović (2014) et l'auteure distingue les catégories grammaticales suivantes qui peuvent fonctionner comme marqueurs évidentiels :

- la proposition complétive
- l'aspect verbal
- le temps verbal
- *Aktionsart*
- la nominalisation
- les constructions passives
- la deixis

Remarquons que la catégorie du mode verbal, plus précisément le potentiel, n'appartient pas à ce groupe. Cela nous dit que dans la langue serbe, le potentiel ne peut pas exprimer l'évidentialité.

¹¹ S'agissant des langues slaves, cette catégorie est grammaticalisée uniquement en bulgare et en macédonien.

¹² *primarily evidential forms* (Aikhenvald 2004 : 38-39)

¹³ *evidential extensions of non evidential categories* (*ibid.*)

(52) Šta radi muslim, šta rade stražari? **Čini se kao da se to njih ne tiče.** (M. Selimović, *Tvrđava*, p. 172)
paraît comme que cela non concerne

(52') Que fait le muslim, que font les gardes ? **On dirait** qu'ils ne sont pas concernés. (M. Selimović, *La Forteresse*, p. 279)

M. Dodig traite aussi le sujet concernant la valeur évidentielle du conditionnel et du potentiel. Elle effectue une analyse des usages modaux du conditionnel en choisissant un corpus de presse (du fait que l'occurrence du conditionnel marquant l'évidentialité réfère très souvent au discours journalistique) et détermine ses équivalents traduits en serbe.

Bien évidemment, l'auteure trouve dans son corpus l'affirmation de l'hypothèse de Stanojević et Ašić (2012), exposée *supra*, c'est-à-dire l'impossibilité de traduire le conditionnel de ouï-dire par le potentiel :

(53) Lors d'une conférence de presse à l'aéroport, l'avocat a démenti les informations selon lesquelles Snowden **aurait reçu** les documents lui permettant de quitter l'aéroport. (*Le Monde*, 30 septembre 2013)

(53') Na konferenciji za novinare na aerodromu, advokat je demantovao informacije prema kojima **je** Snouden, **navodno**, **dobio** dokumenta za napuštanje aerodroma.
est prétendument reçu

Cependant, M. Dodig dévoile des cas intéressants, issus de son corpus, où le potentiel peut être employé comme équivalent du conditionnel de ouï-dire :

(54) Selon les dernières informations, le taux annuel moyen de progression de l'IPCH **demeurerait** stable au cours des prochains mois. (<http://www.ecb.europa.eu>, 2006)

(54') Prema poslednjim informacijama, **izgleda da bi** prosečna godišnja stopa inflacije HICP-a **moralo ostati** stabilna tokom narednih meseci.
dû demeurer il paraît que fut

(55) Donald Trump a laissé entendre qu'il pourrait imposer des barrières douanières aux produits mexicains pour financer la construction du mur à la frontière qu'il veut faire payer par son voisin du sud. Selon des informations publiées lundi, le Mexique **taxerait** en retour plusieurs produits américains. (*GJ*, 27 février 2017)

(55') Tramp je poručio da bi mogao da nametne carinsku barijeru meksičkim proizvodima radi izgradnje zida na granici koji želi da naplati svom južnom susedu. Prema informacijama objavljenim u ponedeljak, **navodno bi** Meksiko **mogao** zauzvrat **oporezivati** više američkih proizvoda.
prétendument fut pu taxer

(56) Selon le département du commerce, le rythme annuel d'investissements étrangers au premier trimestre 1999 a été deux fois et demi plus élevé que celui atteint au cours de la même période de 1995. **On dirait** que le cours du billet vert ne tombera pas tant que les bailleurs de fonds étrangers détiendront des quantités croissantes de dollars. (www.korpus.matf.bg.ac.rs)

(56') Prema podacima Ministarstva za trgovinu, godišnji ritam stranih ulaganja je u prvom tromesečju 1999. bio dva i po puta veći u odnosu na isti period 1995. **Moglo bi se reći** da kurs zelene novčanice neće pasti sve dok strani kupci deviza budu zadržavali rastuće količine dolara.
(www.korpus.matf.bg.ac.rs) pu fut se dire

Bien évidemment, dans les exemples *supra* figure le potentiel des verbes modaux *morati* ('devoir') ou *moći* ('pouvoir'), qui est associé à l'expression périphrastique (*izgleda da* 'il paraît que' 54, *navodno* 'prétendument' 55).

En absence de ces périphrases et des verbes modaux, la lecture évidentielle se perd :

Tramp je poručio da bi mogao da nametne carinsku barijeru meksičkim proizvodima radi izgradnje zida na granici koji želi da naplati svom južnom susedu. Prema informacijama objavljenim u ponedeljak, Meksiko **bi** zauzvrat **oporezivao** više američkih proizvoda.
fut taxé

La signification de cette phrase nous représente une réalisation très probable dans le futur et même une conclusion assurée.

Mentionnons que les exemples comme 56 où figure l'expression *on dirait*, que C. Rossari considère comme clairement évidentielle, représentent assez souvent des cas qui sont traduits en serbe par le potentiel des verbes modaux à la forme impersonnelle-pronominale :

Moglo bi se reći da kurs zelene novčanice neće pasti.
pu fut se dire

Ajoutons que cette expression peut être traduite en serbe par le potentiel seul, mais toujours sous la forme impersonnelle-pronominale :

Reklo bi se da kurs zelene novčanice neće pasti.
dit fut se

4.5.1. Pourquoi le potentiel ne peut-il pas exprimer l'évidentialité ?

Suite à l'analyse de M. Dodig des valeurs modales du conditionnel et la manière d'exprimer ces valeurs en serbe, la question se pose de savoir pourquoi il n'est pas possible d'exprimer l'évidentialité par le potentiel serbe. Ici, nous faisons appel à une hypothèse de J. Bres selon laquelle le conditionnel est un ultérieur du passé, du fait de l'interaction des deux affixes¹⁵ *-r-* et *-ai* qui le composent, ce qui impose un fonctionnement dialogique : un énonciateur e_1 , différent de et antérieur à E_1 . Le conditionnel est donc une forme temporelle dialogique en langue. Cette structure temporelle implique un dédoublement énonciatif. Autrement dit, dans tout énoncé au conditionnel, on entend, en plus de la voix de l'énonciateur principal E_1 , celle d'un autre énonciateur e_1 . La structure énonciative du conditionnel, qui procède directement de sa structure temporelle, permet de rendre compte de tous ses emplois en discours, incluant l'emploi de ouï-dire. Par rapport au conditionnel français, le potentiel serbe ne possède pas de fonctionnement dialogique, c'est-à-dire qu'il ne double pas l'énonciation principale (E_1) d'une énonciation rapportée (e_1) antérieure. Ainsi, conclut-on que le potentiel serbe ne connaît pas la valeur évidentielle. Cependant, comme on l'a vu, cette forme verbale a trouvé le moyen de marquer cette valeur. Nous avons déjà démontré que les verbes modaux en serbe peuvent exprimer la

¹⁵ *-r* qui procède de l'infinitif, et *-ai(s)* de l'imparfait:

-ai(s) situe une énonciation S' dans le passé, *i.e.* antérieurement à l'énonciation principale S ;

-r situe le procès en ultériorité par rapport à S' .

valeur évidentielle (cf. le chapitre 1) ; ajoutons que cela est tout à fait possible avec le potentiel des verbes modaux en combinaison avec un autre outil linguistique évidentiellement orienté.

4.5.2. Le potentiel de prévision

Nous avons répertorié, pour la première fois, un emploi très intéressant du potentiel figurant dans un discours particulier, à savoir météorologique, que l'on a nommé le potentiel de prévision :

(57) Što se tiče sledeće nedelje, Državni hidrometeorološki zavod prognozira osetno hladnije i vetrovito vreme. Uz severni vetar jutarnja temperatura **bi bila** minus 10 stepeni dok **bi** dnevna **bila** oko 3 stepena. (RTS, 19 janvier 2017)

(57') Pour la semaine prochaine, le Bureau national de météorologie prévoit un temps beaucoup plus froid et venteux. Avec le vent de nord, la température matinale **serait** de moins 10 degrés tandis que le soir elle **serait** d'environ 3 degrés.

(58) SIVAC - Prvo otopljenje možemo da očekujemo tek 22. marta, kada **bi** temperatura **mogla da bude** i do plus 19 stepeni. (RTS, 7 janvier 2017)

(58') SIVAC - On ne peut espérer un premier réchauffement que le 22 mars, lorsque la température **pourrait atteindre** 19 degrés.

Nous présentons intentionnellement ce potentiel dans le cadre de la valeur évidentielle parce qu'on pourrait l'associer à cette valeur. Plus précisément, ce potentiel se comporte partiellement comme le conditionnel de ouï-dire, qualifié comme un des marqueurs de l'évidentialité en français. Cependant, la différence entre ces deux formes verbales existe.

Dans les exemples *supra*, le locuteur accentue son attitude personnelle que l'information qu'il émet est « à prendre avec réserve » (bref, il s'agit d'une illustration de la précaution du météorologue) et il se libère ainsi de la responsabilité de ses paroles. Moyennant le conditionnel de ouï-dire, le locuteur se décharge de la responsabilité de son énonciation en l'attribuant à l'autrui. Cette forme doit cette capacité à sa structure énonciative qui est dialogique en langue ; le potentiel ne possède pas cette structure, mais comme on l'a déjà vu (cf. le point 4.5) et comme on peut le remarquer dans cet emploi de prévision, le potentiel peut désigner la valeur évidentielle, même si certains linguistes affirment le contraire.

Habituellement, on emploie le futur simple dans les prévisions météorologiques en serbe, mais nous avons remarqué qu'il est également possible d'utiliser le potentiel si on veut désigner subjectivement la réserve à l'égard (non de la source) de l'énonciation prononcée ou, autrement dit, de la prévision météo.

Ajoutons que le potentiel des verbes modaux figure souvent dans le discours météorologique, ce qui confirme notre hypothèse que le potentiel en combinaison avec les verbes modaux et le co(n)texte approprié peut exprimer l'évidentialité et dans ce cas la prévision.

5. Remarques conclusives des emplois modaux du potentiel

Nous aimerions résumer ici notre classification des usages modaux du potentiel dans le tableau ci-dessous :

emplois modaux du potentiel

types de modalité	types d'emplois	sous-types	types de modalité phrastique	types de discours
épistémique au sens large et restreint	potentiel d'intention	∅	affirmation / interrogation	littéraire / journalistique quotidien oral
	potentiel hypothétique	potentiel de souhait		
		potentiel de possibilité		
		potentiel de menace		
		potentiel concessif		
potentiel d'atténuation	affirmation / interrogation			
évidentielle	potentiel des verbes modaux évidentiels	potentiel de prévision	affirmation	météorologique

Nous avons posé que le trait fondamental du potentiel est de marquer toujours une action inactuelle (supposée et ne se référant pas au moment de la parole). Ce fait explique également la modalité épistémique dans le sens large que cette forme exprime. En fait, le potentiel marque la distance épistémique dans tous les cas de son usage sans distinction. Cependant, pour exprimer la modalité épistémique dans le sens restreint, et aussi la modalité évidentielle, le potentiel doit être associé respectivement à un autre modalisateur épistémique ou aux marqueurs d'évidentialité (verbes modaux, marqueurs de la modalisation de l'assertion comme seconde).

Il faut souligner que notre discussion de la relation *évidentialité-potentiel* a été animée, malgré l'opinion adoptée en serbe de l'inexistence de cette valeur modale dans la structure du potentiel, par le fait que le conditionnel français représente l'un des marqueurs évidentiels. Cette mise en comparaison des deux formes verbales se trouve à la base de notre travail en nous permettant de mettre en évidence des nouveautés linguistiques concernant ces formes. Pour cette raison, nous allons laisser notre classification des emplois modaux du potentiel ouverte aux introductions possibles de nouveaux usages modaux du potentiel, notamment suite à l'exposé du conditionnel modal dans le chapitre 6.

Passons maintenant à la présentation des emplois temporels du potentiel où nous devons également vérifier notre hypothèse de l'inactualité du potentiel.

IV Le potentiel dans la langue serbe – usages temporels

1. Introduction

Toutes les grammaires serbes font mention d'un usage temporel du potentiel (Stevanović 1969 ; Ivić 2008 ; Piper *et al.* 2005 ; Klajn et Piper 2013 ; etc.), dans lequel il est utilisé pour désigner l'itération dans le passé et l'habitualité. Nous nous sommes décidée à le nommer *potentiel d'habitude* dans ce travail, puisque son appellation n'est pas précisément définie dans la littérature.

Il est important de mentionner que l'explication du fonctionnement temporel de ce potentiel n'a pas encore été donnée dans la littérature. Notre objectif est de présenter le potentiel d'habitude, tel qu'il a été décrit dans les grammaires, et de proposer notre traitement de ce type du potentiel, afin d'éclaircir la manière dont le potentiel d'habitude exerce sa fonction.

L'une des tâches que nous nous sommes assignée aussi consiste à valider notre hypothèse de l'inactualité, selon laquelle le potentiel marque les actions non réalisées dans tous ses emplois. En se servant du conditionnel comme modèle, concernant la détermination du chemin conduisant des emplois temporels aux emplois modaux (défini par J. Bres, cf. le chapitre 5), nous allons essayer de découvrir un lien qui couvre les significations temporelles et modales du potentiel.

Suite à l'analyse du potentiel d'habitude, nous allons nous focaliser sur la présentation d'un emploi spécifique du potentiel, figurant dans les propositions non téléonomiques, considéré par nous comme intrinsèquement temporel. On pourrait dire que cet usage du potentiel a été repéré pour la première fois par Popović (1977), mais ce sont Ašić et Dodig (2015) qui ont accordé une attention particulière à ce potentiel et ont proposé une analyse détaillée de ce potentiel. Qui plus est, le travail récent des auteurs Ašić, Bres, Dodig et Torterat (à paraître) met en évidence la relation entre trois constructions signifiant la progression temporelle dans le passé, à savoir le potentiel temporel, le conditionnel temporel objectif et les propositions non téléonomiques françaises (*pour+infinitif*), dont il sera question *infra*.

2. Potentiel d'habitude

Comme nous avons déjà annoncé, le potentiel d'habitude revêt une valeur temporelle, si l'on en croit les grammaires, mais à la différence du conditionnel français, il ne sert pas à l'expression de l'ultériorité du passé, *i.e.* il n'a pas la valeur du futur dans le passé, du fait que la langue serbe ne marque pas la distance par rapport au moment de la parole¹. Le potentiel d'habitude est utilisé, comme cela a déjà été expliqué dans la littérature (Stevanović 1969 : 691 ; Ivić 2008 : 60 ; Piper *et al.* 2005 : 461 ; Klajn et Piper : 2013 : 407 ; etc.) pour exprimer le caractère habituel d'un procès, *i.e.* pour marquer la répétition régulière d'une action dans le passé :

- (1) Ponekad *bih otišao* da vidim poernjele zidove i mrtve oči mrtvog zdanja, u kojem nikako nisam mogao da zamislim bivše stanovnike: kao da je bilo pusto odvajkada. (M. Selimović, *Tvrđava*, p. 27)
fus parti

¹ Le serbe ne connaît pas le phénomène de la concordance des temps, ce qui signifie qu'à la différence du français, le serbe ne marque pas la distance par rapport à S, *i.e.* il ne tient pas compte de question de savoir si une éventualité est considérée par rapport au moment de la parole ou à un autre moment situé sur l'axe du temps, qui précède le moment de la parole ou est situé après celui-ci.

C'est Ivić (2008 : 61) qui détermine la place systématique du potentiel parmi les formes verbales temporelles servant à l'expression des actions non référentielles². En effet, ce type d'action est illustré par les formes verbales informant de l'actualité de la répétition des actions dans le présent, le passé ou le futur. M. Ivić mentionne que la répétition des actions dans les trois époques de la durée est fondée sur l'opposition suivante : « irrégulier – régulier »³. Néanmoins, il est à noter que l'espace entre ces deux points finaux est aussi rempli d'informations des différents degrés de cette échelle. Le plus simple moyen de différencier précisément toutes ces informations, c'est l'emploi de l'adverbe avec le verbe. Ensuite, certaines langues slaves possèdent des outils grammaticaux (morphologiques ou syntaxiques) spécialisés pour signaler les différences sur ce plan sémantique : l'aspect morphologique des verbes qui peut être perfectif et imperfectif ou les formes verbales mises en opposition. Ainsi, en serbe, pour marquer la répétition régulière d'une action dans le passé, on utilise soit le passé composé des verbes imperfectifs soit le potentiel. L'emploi de ces deux formes verbales est fondé sur l'opposition : « l'information strictement factuelle de la répétition de l'action - la représentation émotionnelle de l'action (l'évocation des souvenirs) » (Ivić 2008 : 60) où le passé composé figure dans le premier cas et le potentiel dans le deuxième. M. Ivić souligne que la représentation factuelle de la répétition dans le passé n'exclut pas l'actualité de cette répétition dans le présent (4), alors que l'évocation émotionnelle des souvenirs la supprime nécessairement (5) :

(4) Novine *je kupovao* svakog dana u podne, što uostalom i dan danas čini. (M. Popović, *Sudbine*)

(4') Il achetait le journal chaque jour à midi, ce qu'il fait même aujourd'hui. (www.korpus.matf.bg.ac.rs)

(5) Novine *bi kupovao* svakog dana u podne, ≠ što uostalom i dan danas čini.

(5') Il achetait le journal chaque jour à midi, ≠ ce qu'il fait même aujourd'hui.

Piper (2005 : 461) ajoute que, concernant l'expression des actions non référentielles passées⁴, le potentiel est la forme la plus appropriée à marquer les actions accomplies. Plus précisément, dans le cas où le prédicat est formé du verbe perfectif, le potentiel représente l'unique forme à marquer la répétition d'une action dans le passé. S'il s'agit du verbe imperfectif, le potentiel partage cette fonction avec le passé composé en produisant l'effet stylistique déjà mentionné – l'évocation des souvenirs (voir les exemples *infra*). Évidemment, le potentiel des verbes imperfectifs ne marque pas obligatoirement la répétition dans le passé avec cet élément sémantique – la représentation émotionnelle de ce passé. Il s'agit de sa capacité à styliser l'action répétée dans le passé.

passé composé perfectif :

* U to vreme, često *smo oputovali*. (otputovati 'avoir voyagé')

À cette époque, nous *avons* souvent *voyagé*.

² Une action est qualifiée de référentielle par le verbe seulement dans le cas où elle est présentée comme une réalité, actuelle dans le présent, le passé ou le futur (Ivić 2008 : 54).

³ Elle est marquée par l'opposition grammaticale : présent perfectif – présent imperfectif :

On nas ponekad obiđe. – *On nas redovno obilazi.*

Il nous rend visite parfois. – *Il nous rend visite régulièrement.*

Soulignons que l'adverbe (*parfois, régulièrement*) tient le rôle principal dans la signalisation de cette opposition tandis que l'aspect du verbe représente le signal secondaire.

⁴ Les actions passées habituelles qui se sont répétées.

potentiel perfectif :

U to vreme, često *bismo oputovali*.

À cette époque, nous *voyagions* souvent.

passé composé imperfectif :

U to vreme, često *smo putovali*. (putovati 'voyager')

À cette époque, nous *avons* souvent *voyagé*.

potentiel imperfectif :

U to vreme, često *bismo putovali*.

À cette époque, nous *voyagions* souvent.

On peut conclure que le potentiel d'habitude, en tant que forme verbale marquant la répétition dans le passé et produisant ces effets stylistiques, justifie son emploi et sa place dans le système des temps verbaux dans la langue serbe.

Ašić (2007) ajoute une raison supplémentaire justifiant l'usage du potentiel d'habitude dans le système verbal serbe. Il s'agit de son emploi dans le cadre des propositions temporelles signifiant la relation de progression temporelle entre un événement e_1 et un événement e_2 ($e_1 < e_2$) et en même temps exprimant la valeur itérative dans le passé :

(3'') Ali čim *bi ustao* (e_1), sva *bi se* ta ljepota *porušila* (e_2).
fut levé se fut anéanti

Mais dès qu'il *se levait*, toute cette beauté *était anéantie*.

Comme nous avons vu *supra*, le passé composé est le pendant du potentiel concernant l'expression de la répétition d'une action dans le passé. La question qui se pose ici est de savoir si ce temps représente aussi le pendant du potentiel en ce qui concerne la progression temporelle. Il est à noter qu'à la différence du passé composé des verbes perfectifs (a), le passé composé des verbes imperfectifs ne peut pas désigner la progression temporelle en raison de la nature aspectuelle des verbes en question (b, c) :

a) *Popio je* (e_1) gutljaj rakije, *razvalio* (e_2) vrata i *pobegao* (e_3) u šumu.
bu a brisé couru

Il *but* une gorgée d'eau-de-vie, *brisa* la porte et *courut* dans la forêt.

b) U napadima straha, *pio je* gutljaj rakije, *razvaljivao* vrata i *bežao* u šumu.
bu a brisé couru

Dans les moments d'angoisse, il *buvait* une gorgée d'eau-de-vie, *brisait* la porte et *courait* dans la forêt.

c) Nedeljom pre podne *gledala je* televiziju, *jela* bombone i *telefonirala* drugaricama.
regardé a mangé téléphoné

Le dimanche matin, elle *regardait* la télé, *mangeait* des bonbons et *téléphonait* à ses amies.

Dans le cas de (a), l'instruction aspectuelle des verbes perfectifs *popiti* ('avoir bu'), *razvaliti* ('avoir brisé'), *pobeći* ('avoir couru') donne à voir les procès accomplis. Moyennant cette instruction et celle de la pragmatique (nos connaissances du monde), on peut inférer la relation

de succession entre les événements e_1 , e_2 et e_3 . Rappelons que le rôle de la pragmatique est également important dans l'interprétation discursive, aspectuelle et temporelle des propositions. Dans les cas de (b) et de (c), l'aspect morphologique des verbes imperfectifs *piti* ('boire'), *razvaliti* ('ouvrir'), *bežati* ('courir'), *gledati* ('regarder'), *jesti* ('manger') et *telefonirati* ('téléphoner'), présente les procès, marqués par ces verbes, dans son cours, ce qui n'implique pas précisément le type de relation temporelle entre eux.

Cependant, dans l'exemple (b), la succession des événements $e_1 < e_2 < e_3$ peut être pragmatiquement inférée moyennant le co(n)texte et le sémantisme des verbes en question, mais cela n'est pas le cas dans l'exemple (c) où l'ordre temporel des événements n'est pas strictement défini, signifiant que l'on peut inférer les trois relations temporelles entre eux.

Consultons maintenant les exemples où figure le passé composé dans les propositions temporelles en question :

(6) Ali čim *je ustao* (e_1), sva ta ljepota *se porušila* (e_2).
est levé a été anéantie

(6') Mais dès qu'il *se leva*⁵, toute cette beauté *fut anéantie*.

(7) ?Ali čim *je ustajao* (e_1), sva ta ljepota *se rušila* (e_2).
est levé a été anéantie

(7') Mais dès qu'il *se levait*, toute cette beauté *était anéantie*.

Dans le cas de (6) les prédicats au passé composé des verbes perfectifs *je ustao* ('leva'), *se porušila* ('fut anéantie') expriment la progression temporelle : l'action (e_1) de la subordonnée introduite par la conjonction *dès que* se déroule avant celle de la principale (e_2), ce que l'on infère par l'instruction de la conjonction en question (antériorité immédiate de l'action de la subordonnée) et de l'aspect perfectif. L'exemple 7 est inacceptable parce que le passé composé des verbes imperfectifs *je ustajao* ('se levait'), *se rušila* ('était anéantie') ne marque pas la progression temporelle, du fait l'instruction aspectuelle des verbes imperfectifs (cf. *supra*) est en conflit avec la signification de la conjonction temporelle *dès que* introduisant e_1 comme antérieur à e_2 .

S'agissant de l'expression de la répétition dans le passé, il est à noter que le passé composé des deux types de verbes ne peut pas la marquer dans les propositions temporelles en question.

Constatons que, dans les propositions temporelles signifiant la progression temporelle ($e_1 < e_2$) et la répétition du passé, le passé composé des verbes perfectifs peut marquer la progression temporelle alors qu'elle est exclue (ou doit être pragmatiquement inférée) au passé composé des verbes imperfectifs, mais ce dernier temps verbal ne peut pas exprimer l'itération dans le passé.

Il se produit, donc, le besoin d'une forme verbale exprimant la progression temporelle et la répétition dans le passé et revêtant un caractère perfectif. Ašić (2007) voit la solution dans le potentiel :

⁵ Dans la langue française la catégorie de l'aspect est encodée par les temps verbaux-mêmes, tandis que dans la langue serbe celle-ci est exprimée morphologiquement (moyennant l'opposition des verbes perfectifs – imperfectifs: *čitati – pročitati*, *kupiti – kupovati*). Ainsi, utilisons-nous l'opposition entre le passé simple et l'imparfait pour refléter la différence entre le verbe perfectif et imperfectif.

(8) Ali čim *bi ustao* (e_1), sva *bi se* ta ljepota *porušila* (e_2).
fut levé se fut annéantie

(8') Mais dès qu'il *se levait*, toute cette beauté *était anéantie*.

L'exemple (8) vérifie que le potentiel est beaucoup plus adapté que le passé composé pour marquer la répétition d'une action accomplie dans le passé et la progression temporelle entre e_1 et e_2 . Il est formé à l'aide des verbes perfectifs dans le cas d'espèce, mais il est possible aussi d'employer les verbes imperfectifs.

Pour mieux illustrer la signification du potentiel en français, différente de celles marquées par le passé composé, nous allons employer la conjonction *chaque fois que* au lieu de *dès que* :

(8'') Mais chaque fois qu'il *se levait*, toute cette beauté *était anéantie*.

Il s'agit aussi de la conjonction de temps, signifiant le rapport temporel de simultanéité entre les actions de la principale et de la subordonnée, mais aussi la répétition et le caractère habituel d'une action.

Néanmoins, dans le cas d'espèce, on n'infère pas la vraie simultanéité, mais la progression temporelle, parce que cet homme se lève d'abord et puis on voit son apparence physique. La conjonction *chaque fois que* est donc l'équivalent correct.

Résumons brièvement – l'existence de la forme du potentiel d'habitude est justifiée en serbe pour les raisons suivantes :

- expression de la répétition dans le passé des actions non référentielles
- production des effets stylistiques
- marque de la progression temporelle ($e_1 < e_2$)
- représentation des actions réalisées et accomplies

Le dernier point ne parle pas en faveur de notre hypothèse monosémiste du potentiel représentant une forme, qui dans tous ses emplois marque des actions inactuelles, *i.e.* non réalisées. Est-ce que cela signifie que notre hypothèse est invalidée ? Nous pensons que non, et c'est ce que nous allons tenter de démontrer *infra*.

2) Comment le potentiel d'habitude représente-t-il l'itération d'une action ?

La condition pour l'interprétation habituelle d'une action représente la répartition homogène du sous-intervalle dans l'intervalle principal, ce qui signifie que l'habitualité est en vigueur à chaque moment de l'intervalle.

V. Stanojević et T. Ašić notent que le potentiel ne peut pas exprimer la répétition irrégulière spécifiée ni la répétition dans l'intervalle qui n'est pas nécessairement terminé avant le moment de la parole :

(9) Tog leta *tri puta* me je/**bi* me *odveo* na brdo.

(9') Cet été il m'a emmené / *m'emmenait trois fois sur la colline.

(10) Do sada **bi* / je *dolazio u šest i petnaest* po mene na fakultet.

(10') Jusqu'à présent il est venu / *venait me chercher à six heure et quinze à l'université.

Dans ces exemples les adverbes et les locutions adverbiales (*trois fois, plusieurs fois, etc.*) marquant la répétition spécifiée excluent l'emploi du potentiel, mais on peut utiliser le passé composé.

Remarquons qu'en langue française, l'équivalent sémantique du potentiel serbe est l'imparfait (n'exprimant lui non plus la répétition irrégulière spécifiée). Sa présence est aussi exclue dans les cas cités *supra* tandis que le passé composé français peut être employé après les adverbes déjà mentionnés. L'imparfait se combine avec les adverbes et les locutions adverbiales impliquant l'intervalle constitué de sous-intervalles homogènes, de type *souvent, régulièrement, le lundi, etc.* :

L'année dernière Paul allait au cinéma régulièrement.

En ce qui concerne la représentation de l'itération d'une action dans le passé par le potentiel et par le passé composé, V. Stanojević et T. Ašić soulignent aussi une différence.

Comparons les exemples suivants :

(11) Marija **je** uveče **pila** čokoladno mleko.

(11') Marie **a bu** du lait au chocolat le soir.

(12) Uveče **bi** Marija **popila** šolju hladnog čokoladnog mleka.

(12') Le soir Marie **buvait** un verre de lait au chocolat froid.

En effet, le passé composé (11) décrit l'habitude du sujet, *i.e.* sa caractéristique permanente durant une période déterminée tandis que le potentiel (12) met l'accent sur chaque réalisation particulière de cette qualité. Il n'exprime pas, donc, l'habitude du sujet, ni ses traits. Le cas suivant le vérifie, où on doit employer le passé composé :

(13) Marija **je** kao osnovac odlično **igrala** košarku.

(13') Élève, Marie **a joué** très bien au basket-ball.

(14) *Marija **bi** kao osnovac odlično **igrala** košarku.

(14') Élève, Marie **jouait** très bien au basket-ball.

Les exemples indiqués *supra*, représentent une situation différente dans la langue française. D'une part, à la différence du potentiel d'habitude, l'imparfait peut désigner l'habitude ou les qualités d'un sujet (14'). À chaque moment de l'intervalle, déterminé par l'expression adverbiale temporelle (*à l'école primaire*), l'habitude du sujet est en vigueur.

3) Comment en employant le potentiel d'habitude produit-on les effets stylistiques, décrits dans la littérature ?

Constatons que par le potentiel, on entre à l'intérieur des événements et ainsi le spectateur / le lecteur et l'acteur les éprouvent ensemble. T. Ašić souligne que la manière par laquelle le potentiel représente la répétition d'une action dans le passé (mettre l'accent sur chaque réalisation particulière d'un événement) est liée à sa possibilité de produire des effets stylistiques : la nostalgie, l'évocation des souvenirs. La nostalgie est aussi, d'une part, la conséquence du fait que l'intervalle marqué par le potentiel d'habitude est strictement détaché du moment de la parole. En effet, si les événements n'existent plus dans le présent, c'est-à-dire, si on se souvient de quelque chose qui est irréversiblement disparu, on exprime alors la nostalgie.

Rappelons que le passé composé donne simplement « l'information strictement factuelle de la répétition de l'action » (Ivić 2008 : 64). Dans l'exemple suivant, la différence entre les manières par lesquelles le potentiel d'habitude et le passé composé représentent l'itération d'une action, est évidente :

(15) Pred džamiju je dolazio i Salih Golub, siromašni šerbedžija s Vratnika. *Skinuo bi* s ramena tešku posudu sa šerbetom, i sjeo na kamen, teško dišući. Kad *bi se odmorio, počeo bi* da pjevuši, poluglasno, za sebe, naslonjen na zid, zatvorenih očiju.

(15') Devant la mosquée venait aussi Salih Goloub, le pauvre marchand de sorbets de Vratnik. Il *déposait* son lourd bidon et s'asseyait, tout haletant, sur une pierre. Une fois *reposé*, il *se mettait* à chanter à mi-voix, pour lui-même, adossé au mur, les yeux clos.

Par le prédicat au passé composé (*je dolazio*) le narrateur informe et introduit le lecteur dans l'événement tandis que par le potentiel il vivifie les événements, il crée une image de cet homme Golub devant les yeux du lecteur.

La production des effets stylistiques et narratifs du potentiel en question, fait référence à la théorie de Genette (1972). Dans les termes utilisés par cet auteur, on pourrait dire que l'emploi du potentiel d'habitude peut être considéré comme un type de focalisation interne.

En effet, la narration peut être non-focalisée, *i.e.* neutre sans les effets stylistiques, ou focalisée, marquée par les outils linguistiques (l'emploi spécifique des temps verbaux, la présence des certains mots déictiques, etc.). En ce qui concerne la focalisation externe, les événements sont présentés comme vus par l'objectif de la caméra, ils se suivent dans la série comme des images et personne ne les éprouve. Par contre, dans le cas de la focalisation interne, les événements passent nécessairement à travers le filtre de la conscience – soit de celle d'un personnage du récit, soit de celle du narrateur en tant que participant ou témoin engagé émotionnellement dans l'événement. Selon la Théorie de la pertinence (Sperber et Wilson 1986) les énoncés focalisés sont employés d'une manière interprétative, *i.e.* ils ne désignent pas un état de choses dans le monde (comme les expressions descriptives), mais la représentation que quelqu'un se fait d'un état de choses dans le monde qui n'a pas à coïncider avec la réalité.

Ainsi en utilisant le passé composé pour présenter la répétition d'une action dans le passé, se produit-il l'expression non-focalisée ou neutre (l'emploi descriptif) et dans le cas du potentiel temporel – l'expression focalisée (l'emploi interprétatif).

Après avoir explicité la particularité du potentiel d'habitude se référant à la production de la répétition dans le passé, des effets stylistiques, à l'expression de l'accomplissement et de la succession des deux événements, passons à la détermination du lien entre les emplois modal et temporel du potentiel.

3. Lien entre l'usage modal et l'usage temporel du potentiel

Consultons encore les propositions temporelles introduites par la conjonction *kad god* ('chaque fois que') impliquant la répétition :

(16) Ali sam ja odlazio od nje, u mrak, među utvare. I opet je nalazio kraj uzglavlja, kad god *bih otvorio* oči. (M. Selimović, *Tvrđava*, p. 69)

fus ouvert

(16') C'est moi qui la quittait, je retombais dans les ténèbres au milieu de mes fantômes. Et de nouveau je la retrouvais à mon chevet, chaque fois que je **rouvrais** les yeux. (M. Selimović, *La Forteresse*, p. 99)

(17) No on je i dalje uvek osećao čudnu nelagodnost, u kojoj je bilo i straha i neprijateljstva, kad god **bi se** ona **našla** u njegovoj blizini. (www.korpus.matf.bg.ac.rs)

trouvé

se fut

(17') Néanmoins, il continuait à ressentir un malaise particulier, fait de frayer autant que d'hostilité, chaque fois qu'elle **se trouvait** près de lui quelque part. (G. Orwell, *1984*)

Ces exemples sont précieux parce qu'il est possible d'apercevoir un lien entre la temporalité et la modalité. Comment ? Dans le cas où la configuration 'A précède toujours B' est présente, notre esprit commence à interpréter A comme une condition.

Ainsi, si nous reconstruisons les exemples 16-17' en *si*-clauses, ce lien est plus visible :

Kad **bih otvorio** oči, opet **bih** je **nalazio** kraj uzglavlja.
fus ouvert fus trouvé

Si je **rouvrais** les yeux, je la **retrouvais** à mon chevet.

Il est encore plus évident dans la paraphrase des cas 17 et 17' où la conjonction *ako* est employée au lieu de *kad* :

Ako **bi se** ona **našla** u njegovoj blizini, on **bi osećao** čudnu nelagodnost, u kojoj je bilo i straha i neprijateljstva.

se fut trouvé

fut senti

Si elle **se trouvait** près de lui quelque part, il **ressentirait** un malaise particulier, fait de frayer autant que d'hostilité.

Ce fait nous ouvre la possibilité de lier l'usage modal du potentiel à son emploi temporel.

Il est à noter que Piper (2005 : 818) remarque que le lien entre la conditionnalité et l'habitualité existe et le nomme conditionnalité habituelle passée : « le chemin qui mène de la conditionnalité à l'habitualité pourrait passer par la conditionnalité habituelle passée ».

La catégorie sémantique de conditionnalité, en langue serbe aussi bien que dans les autres langues slaves, est la plus étudiée dans le cadre de la syntaxe de la phrase complexe, mais Piper (2005 : 812) constate que la conditionnalité dans la phrase simple possède les mêmes ou similaires marqueurs typiques que la conditionnalité dans la phrase complexe. Ainsi, même si la structure de la phrase indépendante du sens conditionnel possède une expression linguistique particulière, on peut l'analyser comme *protase* et *apodose*, en suivant la terminologie traditionnelle de la théorie de la phrase complexe :

(18) Kao direktor (protase) imao bi više posla (apodose).

(18') En tant que directeur, il aurait plus de travail à faire.

Ici, la protase consiste en une expression nominale représentant le résultat de la condensation syntaxique et de la nominalisation de la structure propositionnelle dont la forme développée apparaît dans la protase de la phrase complexe. Cette expression est fondée sur un nombre limité de lexèmes (*en cas de, potentiel, éventuel*, etc).

La protase dans la phrase simple est toujours considérée comme la modification de la protase dans la phrase complexe :

Kao direktor imao bi više posla. [← Ako bi bio direktor, imao bi više posla.]

En tant que directeur, il aurait plus de travail à faire. [← S'il était directeur, il aurait plus de travail à faire.]

P. Piper distingue la conditionnalité irréelle et réelle. En fait, il dit que la relation entre la conditionnalité et la modalité est déterminée par le fait que les constructions conditionnelles dans la proposition indépendante sont différenciées selon les critères modaux entre lesquels le critère de l'opposition 'réalité – irréalité' est fondamental.

Ainsi, dans les exemples cités *infra* la situation référentielle est comprise comme étant irréelle ou non réalisée (19), puis comme réalisée au moins dans un des cas (20), tandis que l'exemple 21 illustre les cas qui ne sont pas déterminés par le critère 'réalité – irréalité' et permet deux interprétations (21a) ou (21b) :

(19) U slučaju pobede tim *će dobiti* nagradu.⁶

(19') En cas de victoire l'équipe *gagnera* le prix.

(20) U slučaju pobede tim *je dobijao* nagradu.

(20') En cas de victoire l'équipe *gagnait* le prix.

(21) U slučaju pobede tim *dobija* nagradu. [← Kada/Ako pobeđuje, tim dobija nagradu.]

(21') En cas de victoire l'équipe *gagne* le prix. [← Si l'équipe gagne, elle reçoit le prix.]

(21a) Kad god *pobedi*, tim *dobija* nagradu.

(21'a) Chaque fois qu'elle *gagne*, l'équipe *reçoit* le prix.

(21b) Ako *pobedi*, tim *dobija* nagradu.

(21'b) Si elle *gagne*, l'équipe *reçoit* le prix.

La conditionnalité irréelle est caractéristique des constructions conditionnelles typiques. L'élément commun concernant toutes les constructions conditionnelles irréelles est la présupposition de la non réalisation de la situation consécutive. Ainsi, dans les cas 19, 22-25 la présupposition est 'l'équipe n'a pas gagné le prix'.

Dans le cadre de la conditionnalité irréelle on distingue : (Piper *et al.* 2005 : 815)

A. la conditionnalité commune du futur (19) et la conditionnalité habituelle du futur (22)

B. la conditionnalité potentielle du futur (23) et la conditionnalité potentielle du passé (24, 25)

(22) U slučaju pobede tim *će dobijati* nagradu.

(22') En cas de victoire l'équipe *gagnera*⁷ le prix.

(23) U slučaju pobede tim *bi dobio* nagradu.

(23') En cas de victoire l'équipe *gagnerait* le prix.

(24) U slučaju pobede tim *je mogao dobiti* nagradu.

(24') En cas de victoire l'équipe *a pu gagner* le prix.

(25) U slučaju pobede tim *bi bio dobio* nagradu.

(25') En cas de victoire l'équipe *aurait gagné* le prix.

⁶ Les exemples sont empruntés à Piper (2005 : 813)

⁷ L'opposition serbe *će dobiti* / *će dobijati* ne peut pas s'exprimer par le futur du verbe français *gagner*. *Dobiti* représente le verbe perfectif et *dobijati* le verbe imperfectif et itératif.

Le principe selon lequel est faite la différenciation sur le plan de la conditionnalité irréaliste est fondé sur la question de la domination de la signification du futur (A) ou du potentiel (B).

La conditionnalité réelle est typique des phrases qui n'insinuent pas la présupposition de la non-réalisation du contenu de l'apodose. Ce type de phrases exprime une combinaison du sens irréel et réel : « si *p*, *q*, qui se réalise / est réalisé au moins dans un des cas ». Selon le type de sens temporel exprimé, on distingue : la conditionnalité habituelle du présent (21), la conditionnalité habituelle du passé (20, 26) et la conditionnalité omnitemporelle (27), sur le plan de conditionnalité réelle.

(26) U slučaju pobjede tim **bi dobijao** nagradu. [← Kada/Ako je pobjeđivao, tim bi dobijao nagradu.]

(26') En cas de victoire l'équipe **gagnait** le prix. [← Chaque fois que l'équipe gagnait, elle recevait le prix.]

(27) Zagrevanjem tela se šire. [← Ako/Kad god se zagrevaju, tela se šire.]

(27') En chauffant les corps se dilatent. [← Si/Chaque fois que l'on chauffe les corps, ils se dilatent.]

Après avoir exposé son travail concernant les constructions conditionnelles dans la phrase simple, Piper (2005 : 817) remarque que la conditionnalité habituelle (selon sa double nature) représente le cas transitif entre la conditionnalité irréaliste et l'habitualité.

Le lien entre la conditionnalité et l'habitualité se voit confirmé si on met en comparaison des exemples avec le prédicat au potentiel (des verbes imperfectifs) exprimant la conditionnalité habituelle du passé (26) :

U slučaju pobjede tim **bi dobijao** nagradu.

En cas de victoire l'équipe **gagnait** le prix.

et des exemples avec le prédicat aussi au potentiel (des verbes imperfectifs) marquant l'habitualité dans le passé où la condition est implicitement donnée :

Posle svake utakmice tim **bi dobijao** nagradu.

Après chaque match l'équipe **gagnait** le prix.

Néanmoins, P. Piper n'aborde pas l'analyse sémantique des exemples où le potentiel d'habitude est employé et ceux où son emploi n'est pas naturel. Cette analyse est effectuée par Ašić (2007) constatant que les phrases au potentiel marquant la répétition dans le passé sont beaucoup plus acceptables si elle contiennent un élément conditionnel qui est exprimé par une sorte de complément de temps ou de cause :

(28) ?**Govorili bismo** francuski jedno s drugim.⁸

(28') Nous **parlions** le français l'un l'autre.

(29) U otmenim restoranima **bismo govorili** francuski jedno s drugim.

(29') Dans les restaurants chics nous **parlions** le français l'un l'autre.

(30) ?**Poljubio bi** je u kosu.

(30') Il l'**embrassait** dans les cheveux.

(31) Na rastanku **bi je poljubio** u kosu.

⁸ Les exemples sont empruntés à Ašić (2007).

(31') En disant adieu il l'*embrassait* dans les cheveux.

Il est possible de transformer tous ces cas en proposition subordonnée temporelle :

(32) Kada *bismo izlazili* u otmene restorane, *govorili bismo* francuski jedno s drugim.

(32') Quand nous *sortions* dans les restaurants chics, nous nous *parlions* le français.

(33) Kad *bi se rastajali*, *poljubio bi* je u kosu.

(33') Chaque fois qu'ils *se disaient* adieu, il l'*embrassait* dans les cheveux.

Ici, Ašić (2007) pose la question qui s'impose naturellement : comment lier ce type de propositions temporelles avec les propositions hypothétiques dans lesquelles le potentiel représente le mode verbal ? Il s'agit des phrases que Stanojčić et Popović nomment phrases potentielles exprimant la condition dans le futur. Le potentiel y révèle une condition inactuelle mais réalisable :

(34) (Ona je iz vrlo siromašne porodice). Kada/Ako *bi dobila* lutku, silno *bi se obradovala*.

(34') (Elle est d'une famille très pauvre). Si elle *recevait* une poupée, elle *se réjouirait* grandement.

Si on transpose ce type de phrases au passé, il est évident que l'hypothèse se perd :

(35) (Bila je iz vrlo siromašne porodice). Kada/Ako/Kad god *bi dobila* lutku, silno *bi se obradovala*.

(35') (Elle était d'une famille très pauvre). Chaque fois qu'elle *recevait* une poupée, elle *se réjouissait* grandement.

Cependant, à notre avis, l'hypothèse ne se perd pas complètement. L'environnement hypothétique est toujours présent ('recevoir une poupée'), mais ici est relégué au second plan par la sémantique habituelle. L'explication en détails suit *infra*.

En conclusion, Ašić (2007) dit que la langue serbe (le français également) n'exprime pas la conditionnalité / l'hypothèse dans le passé. En fait, uniquement les phrases conditionnelles qui peuvent marquer la condition dans le passé sont contrefactuelles. Ce sont celles exprimant le plus haut degré de l'irréalité dans le passé dont la protase est construite de la conjonction *da + passé composé* et dont l'apodose contient le potentiel (36'). Dans la langue française, ce type de phrases conditionnelles pose la condition comme irréalisée dans le passé en employant le plus-que-parfait dans la protase et le conditionnel passé dans l'apodose (36), ou comme réalisée au moins une fois (ce qui inclut l'effet de la répétition) en utilisant l'imparfait habituel (37) :

(36) S'il *avait fait* beau, nous *serions allés* à la plage.

(36') Da *je bilo* lepo vreme, *išli bismo* na plažu.

(37) S'il *faisait* beau, nous *allions* à la plage.

(37') Kad god *je bilo* lepo vreme, *išli bismo* na plažu.

Il est possible d'exprimer la condition potentielle dans le futur, mais la conditionnalité dans le passé est liée à l'opposition « réalisée - non réalisée ». Imaginer la potentialité dans le passé est exclu. Autrement dit, la proposition potentielle, transposée cognitivement dans le passé, se transforme en proposition exprimant la conditionnalité réelle (qui n'insinue pas la présupposition de la non-réalisation du contenu de l'apodose). Ainsi, les propositions introduites par les conjonctions *ako* ou *kad* dont le prédicat de la protase et de l'apodose est au potentiel et se

référant au passé, peuvent uniquement exprimer l'itération. Ce fait se vérifie dans l'exemple 38 où peut être employée la conjonction *kad god* ('chaque fois que') signifiant la répétition.

Pourtant, il s'agit de la répétition de deux éventualités dans le passé qui sont conceptuellement liées. Cela signifie que le premier événement (*x* 'recevoir une poupée') précède nécessairement l'autre (*y* 'se réjouir') mais aussi il représente une sorte de condition pour la réalisation de cet autre. En effet, l'événement *y* peut être considéré comme réaction à l'événement *x*. On peut comprendre ainsi l'exemple 29 où l'état 'se trouver dans le restaurant' provoque un comportement – 'parler français'.

Finalement, on pourrait conclure que le lien entre les emplois modal et temporel du potentiel n'est pas arbitraire. En fait, les phrases au potentiel d'habitude expriment une habitualité spécifique – l'habitualité conditionnelle (Ašić 2007). P. Piper la nomme conditionnalité habituelle du passé, mais T. Ašić explique que le terme mentionné *supra* est plus approprié : on peut remarquer, dans les phrases classifiées par P. Piper dans la catégorie de la conditionnalité habituelle du passé (*Uveče bismo ostajali kod kuće. → Le soir, nous restions à la maison.*), la présence d'une condition pragmatiquement⁹ comprise (dans le cas d'espèce, c'est la période de la journée déterminée – *le soir*).

T. Ašić applique ce fait même aux exemples dans lesquels la conditionnalité n'existe pas :

(38) Ona **bi se pojavila** na vratima, **ušla** u moju sobu, **pritrčala** mi i **zagrlila** me.

(38') Elle **apparaissait** à ma porte, **entraît** dans ma chambre, **courait** vers moi et **m'embrassait**.

On aperçoit dans cet exemple l'enchaînement des événements selon un ordre établi et on peut interpréter chacun comme une sorte de condition pragmatique pour l'autre qui le suit.

Ajoutons que l'exemple *supra* est plus acceptable si l'on sous-entend un co(n)texte contenant un environnement hypothétique qui peut inclure aussi l'information itérative :

(39) (Kad (god) bi dolazila kod mene), ona **bi se pojavila** na vratima, **ušla** u moju sobu, **pritrčala** mi i **zagrlila** me.

(39') (Si (chaque fois que) elle venait chez moi), elle ...

(40) Pred čika Životin dolazak, Dušan **bi** uvek **pobegao** u orman.

(40') Avant l'arrivée de l'oncle Života, Dušan **fuyait** toujours dans le placard.

(41) Učiteljica **bi** me, ako **bih zakasnila** u školu, dobro **izgrdila**.

(41') L'institutrice, si j'**étais en retard** à l'école, me **grondait** sévèrement.

On peut inférer les conditions dans les cas *supra*, respectivement : 'venir chez moi', 'l'arrivée de l'oncle Života', 'être en retard'.

Aussi, il est des cas, sans la condition exprimée, où on a l'impression que l'événement signalé par le potentiel temporel 'demande une suite', *i.e.* l'événement suivant doit être indiqué :

(42) Dušan **bi pobegao** u orman... I mi **bismo** ga po čitav sat **tražili**.

(42') Dušan **fuyait** dans le placard...et nous on le **cherchait** pendant toute une heure.

⁹ Nos connaissances pratiques sur le monde nous suggèrent qu'un certain phénomène, dans une situation spécifique, entraîne l'apparition d'un autre phénomène.

(43) Učiteljica *bi* me dobro *izgrdila*... i *poslala* u čošak.

(43') L'institutrice me *grondait* sévèrement et m'*envoyait* au coin.

Dans les exemples 42 et 43 le locuteur attend que la narration se poursuive. Il est établi, ainsi, une sorte de lien entre e_1 et e_2 , et la condition (comprise comme le lien conceptuel entre les deux entités) est exprimée dans une certaine mesure.

Soulignons qu'il est essentiel de comprendre que la conditionnalité dans les phrases contenant le potentiel marquant la répétition dans le passé est toujours implicite, même si elle n'est pas toujours explicitement donnée.

3.1. Lien entre l'usage modal et l'usage temporel du potentiel selon I. Grickat

Le sujet du lien entre les emplois modal et temporel du potentiel, est abordé aussi par Grickat (1998 : 35-40). L'auteure pose la question de savoir comment la forme égale à celle exprimant la conditionnalité peut produire dans un certain contexte la sémantique de la répétition dans le passé. Elle part de l'hypothèse que ces deux formes (l'une exprimant la conditionnalité et l'autre marquant l'habitualité) ont une origine commune. Du fait que l'emploi du potentiel hypothétique¹⁰ est très répandu dans les langues slaves tandis que la même forme signifiant la répétition dans le passé (considérée comme la signification additionnelle du potentiel) est spécifique seulement pour la langue serbe, I. Grickat conclut que la sémantique habituelle serbe représente la branche cadette du potentiel hypothétique.

En suivant l'évolution de la forme *bi* + *participe passé du verbe conjugué* I. Grickat établit son hypothèse que le facteur commun de ces deux formes se trouve dans l'intentionnalité, la succession supposée ; (après, une forme a évolué dans une direction linguistiquement plus acceptée et l'autre dans une autre, plus isolée).

La forme pour l'expression de la conditionnalité dans l'ancien slave a été construite à l'aide de la forme optative du verbe *b \bar{b} iti*. Ce verbe auxiliaire se croisait graduellement avec la forme du verbe *b \bar{b} iti* au passé simple de sorte que l'optativité accentuée disparaissait et s'établissait comme la forme du potentiel généralement acceptée.

I. Grickat représente le passage de l'optativité accentuée à la conditionnalité par les exemples suivants :

a) Ja *b \bar{b} ih* rado *pristupio* tom pokretu, ali sam dao reč da neću.
fus adhéré

a') Je *voudrais* adhérer à ce mouvement, mais j'ai donné ma parole de ne pas le faire.

b) Preduzeće je ponudilo pomoć koja *b \bar{b} i se sastojala* od namirnica i odeće.
fut se consisté

b') L'entreprise a proposé son aide qui *consisterait* en l'octroi de nourriture et de vêtements.

L'exemple a) marque l'optativité tandis que l'exemple b) exprime la signification qui va dans le sens de la conditionnalité. I. Grickat voit dans cet exemple l'intention, de type 'il paraît que quelque chose s'organise, quelqu'un a l'intention de l'organiser, mais ce n'est pas réalisé' (ce qui porte sur la conditionnalité).

¹⁰ I. Grickat utilise le terme *conditionnel*.

Ensuite, I. Grickat illustre l'évolution sémantique de la conditionnalité à l'habitualité aussi par l'intentionnalité en citant les cas où sont employés le passé composé des verbes imperfectifs et le potentiel marquant la répétition dans le passé :

- c) I sve dok **smo sedeli** tamo, oni su izvodili svoje mađioničarske trikove.
sommes assis
- c') Et tant que nous **avons été assis** là-bas, ils effectuaient leurs tours de magie.
- d) I sve dok **bismo sedeli** tamo, oni su izvodili svoje mađioničarske trikove.
fûmes assis
- d') Et tant que nous **étions assis** là-bas, ils effectuaient leurs tours de magie.

I. Grickat dit que les deux formes verbales expriment de la même manière la répétition dans le passé sauf que le 'potentiel d'habitude' indique la lecture intentionnelle: *tandis que nous avions l'intention, qu'il y avait des raisons, des conditions, d'y rester, ils effectuaient leurs tours de magie.*

L'intention-but consiste en un acte volitionnel qui porte la personne à atteindre l'état terminal désiré. Le désir représente la phase initiale qui incite la personne à s'engager dans des actions effectives en direction du but. Dans ce processus, il s'agit, donc, de transformer le désir sélectionné en une « intention-but ». Gollwitzer (1999 : 494) explique comment on avance vers le but : « Si je rencontre la situation Y, alors j'émettrai le comportement X ».

Le lien entre l'intention et la condition que remarque I. Grickat, existe évidemment mais en termes d'habitualité - l'intentionnalité est exclue. Nous pensons que c'est dans le cadre de la conditionnalité qu'on doit rechercher l'explication pour la fonction temporelle du potentiel, ce que fait T. Ašić dans son travail.

En plus, les exemples qu'I. Grickat utilise comme les arguments pour son hypothèse, parlent plutôt en faveur de notre supposition. D'abord, les cas a) et b) ne montrent pas le passage de l'optativité à la conditionnalité, mais le fait que le potentiel peut exprimer le souhait et la possibilité. Donc, le potentiel n'exprime pas l'intention dans l'exemple b), ce que Grickat dit, mais la possibilité. En mentionnant la valeur modale du souhait, rappelons que ce sens n'est pas encodé dans le sémantisme du potentiel et qu'il doit être inféré, ce qui vaut également pour la valeur modale de la possibilité.

Ensuite, nous plaidons contre la constatation d'I. Grickat que la différence entre les exemples c) et d) marquant la répétition dans le passé, vient du fait que le potentiel, à la différence du passé composé, impose la lecture intentionnelle. En effet, on ne peut qu'inférer l'idée de la conditionnalité. C'est le sémantisme de la conjonction *sve dok* ('tant que') qui donne cette instruction. Elle établit la borne jusqu'à laquelle le procès a duré (comme *tant que* en français). Alors, le lien entre les deux procès a été construit du fait que le procès de la subordonnée délimite le procès de la principale représentant ainsi une sorte de condition. Ce lien n'est pas fondé sur le sémantisme du potentiel.

Aussi, comment est-il possible d'interpréter l'exemple suivant comme intentionnel :

- e) On **bi** sredom **dolazio** kod mene.
fut venu
- e') Le mercredi il **venait** chez moi.

Si c'est bien le cas, la signification de e) est que le sujet avait l'intention chaque mercredi de venir quelque part, ce qui n'est pas tout à fait logique. On pourrait dire que l'intention est sous-entendue, mais ici l'accent est mis sur la visite fréquente du sujet, ce qui est devenu son habitude.

Nous n'allons pas prendre en considération l'hypothèse d'I. Grickat, mais le sujet d'intentionnalité est pourtant pertinent pour notre travail ; il en sera question *infra*.

3.2. L'hypothèse d'inactualité et le potentiel d'habitude

Résumons : dans le cas du potentiel d'habitude, son existence et l'étendue de son emploi temporel est relié à la présentation des effets stylistiques – l'évocation des souvenirs, la nostalgie, etc. – et surtout à l'expression de l'accomplissement et de la progression temporelle dans le cadre de la répétition dans le passé. Soulignons que ce type de potentiel possède la capacité d'exprimer une action actuelle, à savoir réalisée et accomplie. Ce fait semble contradictoire avec notre hypothèse de l'inactualité, selon laquelle le potentiel désigne ce qui n'est pas actualisé (le désir, l'intention, la possibilité, etc.). Nous avons démontré (cf. le chapitre 3 au point 4) qu'il ne peut marquer que les éventualités appartenant au monde différent du monde réel.

Cependant, malgré cette contradiction apparente, nous trouvons que le potentiel d'habitude est plutôt modal que temporel. Comment ? Après la présentation des travaux des auteurs déterminant le lien entre cet usage du potentiel et son emploi modal, nommé conditionnalité habituelle passée ou habitualité conditionnelle, nous avons vu comment le potentiel d'habitude réussit à représenter une action actuelle. Cela résulte de la transposition des propositions potentielles dans le passé, qui expriment la condition future, ce qui mène à l'annulation illusoire de l'hypothèse. Nous tenons à préciser que le potentiel d'habitude garde toujours le lien avec la conditionnalité :

U teškim trenucima *čitala bi* poeziju.
 lu fut

Dans les moments difficiles elle *lisait* la poésie.

Kad bi nastupili teški trenuci, ona bi *čitala* poeziju.
Si les moments difficiles intervenaient, elle *lisait* la poésie.

Kad god bi nastupili teški trenuci, ona bi *čitala* poeziju.
Chaque fois que les moments difficiles intervenaient, elle *lisait* la poésie.

Alors, le prédicat au potentiel d'habitude réfère à une caractéristique du sujet qui est valable dans un monde situé dans le passé que l'on considère comme vrai, sans pourtant écarter l'existence virtuelle d'autres mondes possibles. Autrement dit l'éventualité au potentiel est représentée comme une des options du comportement du sujet, ce qui laisse entendre que les choses auraient pu se passer autrement¹¹.

Notre hypothèse se voit, alors, confirmée dans ce type d'emploi du potentiel aussi.

Pour conclure ce sous-chapitre portant sur le potentiel d'habitude, mentionnons deux remarques :

(i) du fait que le potentiel d'habitude cherche toujours un co(n)texte hypothétique (une sorte de condition – conceptuelle, pragmatiquement inférée), faut-il le considérer comme un sous-type de potentiel hypothétique ?

¹¹ Par exemple, elle aurait pu pleurer ou aller à l'église, etc.

(ii) en prenant en considération la théorie de la grammaticalisation et deux approches possibles du potentiel d'habitude, à savoir temporelle (exposée dans la littérature traditionnelle) et plutôt modale que temporelle (posée par nous), est-il possible de prendre le potentiel d'habitude pour un cas transitif entre le sens modal et le sens temporel ?

Nous allons aborder ces sujets dans les pages suivantes, après la présentation d'un cas spécifique de potentiel.

4. Potentiel temporel

Nous avons répertorié un usage du potentiel serbe que l'on pourrait considérer comme intrinsèquement temporel. Comme on verra *infra*, il s'agit du cas où le potentiel actualise un procès non comme simplement envisagé, mais comme réalisé : un procès auquel on peut attribuer un point de référence sur l'axe du temps. On le trouve dans un type particulier de propositions subordonnées, que nous avons nommées *non téléonomiques*¹² serbes (désormais NTS). Soulignons que nous avons affaire à un emploi nouveau du potentiel, qui n'a pas jusqu'à présent attiré beaucoup d'attention des linguistes : il ne figure pas dans les grammaires et il ne fait l'objet que de trois articles (Popović 1977 ; Ašić et Dodig 2015 ; Ašić, Bres, Dodig et Torterat, 2017).

La langue française connaît un phénomène similaire. Il s'agit des propositions infinitives, introduites par *pour*, dans son emploi non téléonomique (NTF) aussi bien que d'un emploi nouveau du conditionnel temporel objectif, dont il sera question au chapitre 5. Mentionnons seulement que la mise en comparaison du potentiel dans les NTS et du conditionnel nous a fait découvrir un champ de nouveautés linguistiques concernant ces deux formes verbales. Pour les besoins de cette recherche (Ašić, Bres, Dodig et Torterat, 2017), nous avons constitué un corpus de 100 occurrences de NTS, de 100 occurrences de NTF et de 100 occurrences de conditionnel objectif en indépendante, relevées dans la presse, la littérature, sur le net (et l'oral conversationnel lorsque le tour s'y voit réalisé), sur lequel nous allons nous appuyer pour décrire le fonctionnement du potentiel temporel dans les NTS.

4.1. Le potentiel et les *non téléonomiques* serbes

Il est à noter que les non téléonomiques représentent un phénomène en serbe. Comme on ne trouve aucune mention relative à ce type de propositions subordonnées dans les grammaires serbes, nous allons les introduire en nous appuyant sur le travail de Popović (1977 : 154-163), que nous allons étendre par notre contribution au sujet en question.

Les NTS sont des propositions qui ont la forme syntaxique des propositions finales (désormais téléonomiques), mais dont la fonction est différente :

¹² La téléonomie (du grec *telos*, but et *nomos*, loi) est un terme forgé par C. S. Pittendrigh en 1958, et développé par un autre biologiste, J. Monod dans les années 1970. Il désigne grossièrement un concept scientifique de finalité. Le terme de téléonomie est repris également en linguistique. Il présente des avantages pour une analyse à la fois des langues romanes et des langues slaves, en ceci qu'il s'applique tant à la description du procès verbal qu'à celle de la sémantique des opérateurs (cf. parmi d'autres Divjak 2001 ; Araújo 2009 ; Costa, 2010). Cette terminologie reste en revanche peu sollicitée, à notre connaissance, pour une sémantique de l'aspect des langues germaniques (voir cependant Köhler et Altmann 1986 ; Haspelmath 1989).

- (44) Prvo su putevi bili osposobljeni za saobraćaj da **bi** potom
krenula i temeljna rekonstrukcija. (*Politika*, 18 août 2000)
 D'abord ont routes été remises pour trafic que fut ensuite
 mise en œuvre substantielle reconstruction.
 pour mettre
- (44') Les routes ont d'abord été remises en état de service et ensuite une reconstruction substantielle fut mise en œuvre.

Rappelons que dans les téléonomiques la fonction de la subordonnée consiste à dénoter le but qui motive l'activité de l'agent dans la principale. Comme le prédicat de la proposition dépendante est considéré comme non-actualisé, il est au potentiel, dont la fonction primaire est, selon notre hypothèse, de dénoter un procès comme seulement envisagé. Cela est évident dans la grande majorité de ses emplois (hypothétiques, atténuation, souhait, téléonomiques etc.) :

- (45) Upisao se u školu plesa da **bi naučio** da igra tango.
 S'est inscrit dans école de danse que fut appris que danse tango.
- (45') Il s'est inscrit à l'école de danse *pour apprendre* à danser le tango.

Cependant, Popović (1977) souligne qu'il est essentiel de comprendre que dans le cas des non téléonomiques, l'action n'est pas modale mais réelle, et qu'elle peut être marquée soit par le potentiel soit par le présent perfectif. L'auteur offre aussi un inventaire des diverses significations que l'on peut attribuer aux non téléonomiques :

- déclenchement plus ou moins soudain d'un procès ;
- progression et développement d'un procès ;
- succession des procès ;
- renversement soudain ou graduel ;
- caractère définitif d'un procès.

Lj. Popović est le premier à traiter les non téléonomiques en nous fournissant des informations pertinentes. Cependant, on ne trouve pas dans son article d'explications précises concernant leurs descriptions sémantique et syntaxique, le lien sémantique entre les téléonomiques et les non téléonomiques, les conditions bloquant l'interprétation téléonomique en faveur de celle non téléonomique, les facteurs conditionnant l'emploi du potentiel ou celui du présent perfectif. Nous allons essayer d'élaborer et d'approfondir son travail dans les pages suivantes.

4.1.1. Traits formels des NTS

a) lien entre les tours téléonomiques et non téléonomiques

Le potentiel dans les NTS marque la progression temporelle, dans l'époque passée, entre un événement e_1 et un événement e_2 ; e_2 s'étant produit dans le passé, ultérieurement à e_1 . S'agissant de la relation entre les téléonomiques et les non téléonomiques, nous proposons l'hypothèse selon laquelle les non téléonomiques sont dérivées des téléonomiques : en effet, e_2 est toujours ultérieur à e_1 , comme le but est toujours ultérieur à sa conception. En plus, dans les non téléonomiques, e_1 peut être vu comme une préparation pour ou une introduction à e_2 , ce qui peut être également vu comme une idée de la relation finale.

Nous avons formulé deux tests linguistiques qui servent à distinguer ces deux tours :

(i) dans le cas des non téléonomiques il est possible de remplacer la proposition *da* ('que') + *potentiel* par une proposition temporelle introduite par la conjonction *pre nego* ('avant de').

À titre d'exemple, on peut paraphraser le cas de (44) avec la forme suivante :

Putevi	su bili	osposobljeni	za saobraćaj	<u>pre nego što</u>	je krenula
temeljna	rekonstrukcija.				
Routes	ont été	remises	pour trafic	<u>avant que</u>	est mise en œuvre
substantielle	reconstruction.				

Les routes ont été remises en état de service avant qu'une reconstruction substantielle ne *fût mise* en œuvre.

La glose mentionnée *supra* n'est pas possible dans le cas des téléonomiques, parce qu'elle entraîne un fort changement de sens :

Upisao se	u	školu plesa	<u>pre nego što</u>	je naučio	da igra tango.
S'est inscrit	dans	école de danse	<u>avant que</u>	a appris	que danse tango.

Il s'est inscrit à l'école de danse avant d'apprendre à danser le tango.

(ii) dans les non téléonomiques, à la différence des téléonomiques, la subordonnée ne peut pas être antéposée :

*da <i>bi</i> potom <i>krenula</i>	i temeljna rekonstrukcija	Prvo	su	putevi	bili
osposobljeni za saobraćaj					

que <i>fut</i> ensuite <i>mise en œuvre</i>	substantielle reconstruction	D'abord	ont	routes	été
remises	pour trafic				

da <i>bi naučio</i>	da igra tango	Upisao se	u	školu plesa
que <i>fut</i> <i>appris</i>	que danse tango	S'est inscrit	dans	école de danse

b) interprétation non téléonomique

Il n'y a quasiment pas de critère formel qui signifierait qu'il s'agit de la non téléonomique et non de la vraie finale. Cela dit, l'annulation du sens final et sa transformation en « progression temporelle » est manifestement le résultat d'un mécanisme inférentiel. C'est pourquoi on trouve des phrases ambiguës où l'interprétation doit être contextuellement calculée :

Kupio je	stan	<u>da bi</u> ga <u>jednog dana</u>	<i>prodao</i>	po dvostruko višoj ceni.
Acheté a	appartement	<u>que fut un jour</u>	vendu	deux fois plus cher.

Il a acheté l'appartement *pour* le *vendre un jour* deux fois plus cher.

L'interprétation préférentielle de cet exemple est, quant à elle, téléonomique : l'actant semble bien avoir acheté un appartement dans l'intention de doubler son prix à la revente,

principalement du fait du circonstant temporel indéfini *un jour* ; mais une interprétation non téléonomique n'est cependant pas totalement écartée.

Plus précisément, le type d'interprétation dépend de la relation conceptuelle entre le prédicat de la première et celui de la deuxième phrase. En effet, lorsqu'il n'est pas cognitivement plausible de considérer e_2 comme un but motivant l'existence de e_1 , et lorsqu'on ne peut pas reconnaître une finalité subjective, l'interprétation par défaut (la finalité) est annulée. On doit donc accommoder cognitivement la relation entre les deux propositions. Ainsi e_2 est représenté comme une suite naturelle et plausible de e_1 . Autrement dit, la suite des deux prédicats représente l'ordre typique selon lequel les choses se passent dans notre monde.

Par exemple il est normal et courant (selon nos connaissances du monde) de remettre les routes en état de service et ensuite vient la phase de reconstruction.

c) compatibilité avec les différents circonstants

L'analyse de notre corpus nous a permis d'observer que la plupart de nos exemples, où figurent les NTS, possède un circonstant (90% avec circonstant et seulement 10% sans). Présentons aussi le pourcentage, *i.e.* la fréquence d'apparition de ces circonstants : *posle* ('après') 5,5 %, *kasnije* ('plus tard') 40%, *potom* ('ensuite') 30 %, *na kraju / naposletku* ('finalement') 6,5%, *ubrzo* ('bientôt') 3%, *odmah* ('immédiatement') 6%, *iznenada* ('soudainement') 2,5%, *ipak* ('pourtant') 3%, *uprkos* ('malgré') 1%, *samo da* ('seulement que') 2,5%.

Comme nous l'avons déjà mentionné, dans les propositions non téléonomiques le potentiel dénote un événement actualisé auquel on attribue une nouvelle référence temporelle par rapport au prédicat de la première phrase : cette référence est souvent explicitée par un complément adverbial de temps (*un jour, deux semaines plus tard, etc.*, voir l'exemple 46) ou impliqué grâce à l'existence d'un connecteur donnant l'instruction de la progression temporelle (*ensuite, puis, après, etc.*, voir l'exemple 47).

- (46) Ciceron iz Rima odlazi u Brindizi, a potom boravi sedam meseci u Solunu, da **bi** u jesen stigao u Drač. (*Mostovi*, broj 103)
Cicéron de Rome part à Brindisi, et puis passe sept mois à Thessalonique, que fut à l'automne, arrivé à Durres.
- (46') Cicéron part de Rome à Brindisi, et puis passe sept mois à Thessalonique. Plus tard, à l'automne, il **arriverait** à Durres.
- (47) Putin je reagovao munjevitno, od momka je zatražio jedan od pamfleta, da **bi potom** i njemu i prisutnima mirno **održao** lekciju o prošlosti, sadašnjosti i budućnosti Rusije i demokratije. (*Politika*, 13 juin 2007)
Poutine a réagi aussitôt, de garçon a demandé un des pamphlets, que fut ensuite à lui et aux autres calmement donné leçon sur le passé, le présent et l'avenir de la Russie et sur la démocratie.
- (47') Poutine a réagi aussitôt, a demandé au garçon un des pamphlets, **pour donner ensuite** calmement à celui-ci et aux autres une leçon sur le passé, le présent et l'avenir de la Russie et sur la démocratie.

Soulignons que la présence du circonstant temporel¹³ est habituelle (90% d'exemples du notre corpus le possèdent) mais pas obligatoire : il peut être omis lorsque les marqueurs discursifs (comme *pourtant*, *malgré* etc.), désignant l'opposition, sont présents dans la phrase :

- (48) Boža Ilić je stvorio monumentalno delo, da bi uprkos tome *bio* gotovo *sklonjen* iz umetničkog života. (*Politika*, 25 août 2000)
 Boža Ilić a créé monumentale œuvre, que fut pourtant été pratiquement éliminé de artistique vie.
pour serait éliminé
- (48') Boža Ilić a créé une œuvre monumentale, *pour être* pourtant pratiquement *éliminé* de la vie artistique.

À notre avis la possibilité de se passer de connecteur temporel, comme dans l'exemple *supra*, est due au fait que l'idée d'opposition (explicitée par le marqueur) est incompatible avec l'idée de finalité et donc, la seule lecture qui reste est la suite de deux événements.

Il n'est pas étonnant que les NTS, à la différence des téléonomiques, ne tolèrent pas une modalisation épistémique, car elles ne désignent pas une possibilité, mais un fait déjà inscrit dans la réalité (de la vie ou de la fiction). Elles ne sont pas compatibles avec les adverbes épistémiques de type *probablement*, *peut-être*, etc. :

Prvo su putevi bili osposobljeni za saobraćaj *da bi* potom **verovatno krenula* i temeljna rekonstrukcija.

Les routes ont d'abord été remises en état de service et ensuite une reconstruction substantielle *fut mise* **probablement* en œuvre.

De même, les NTS (du fait de désigner un événement qui a eu lieu dans le passé) ne peuvent pas être suivies d'une négation du même procès :

Prvo su putevi bili osposobljeni za saobraćaj *da bi* potom *krenula* i temeljna rekonstrukcija. *Ali rekonstrukcija nikada nije urađena.

Les routes ont d'abord été remises en état de service et ensuite une reconstruction substantielle *fut mise* en œuvre. *Mais la reconstruction n'a jamais eu lieu.

Ces deux faits sont pertinents parce qu'ils représentent les critères jouant pour le conditionnel temporel objectif aussi, dont il sera question au chapitre 5.

d) facteurs syntaxiques

Quelles sont les caractéristiques syntaxiques des NTS ? Les prédicats dans les tournures non téléonomiques, à la différence des téléonomiques, peuvent être impersonnels. En effet, dans les vraies finales, on exprime ou sous-entend toujours l'intention du sujet conscient d'atteindre son but (donc, on a une intentionnalité implicite ou explicite). Or les verbes impersonnels marquent

¹³ Ajoutons qu'il est également possible d'avoir un complément temporel dans une vraie finale :

Kupio je stan da bi ga jednog dana *prodao* po dvostruko višoj ceni.
 Acheté a appartement que fut un jour vendu deux fois plus cher.
 Il a acheté l'appartement *pour* le *vendre* un jour deux fois plus cher.

les événements indépendants d'une volonté quelconque et privés de sujets capables d'avoir une intention. Ce fait explique leur présence uniquement dans les non téléonomiques (voir l'exemple 49).

- (49) Ceo dan je grmelo da bi tek uveče **počela** da pada kiša.
 Toute la journée il tonnait que fut le soir commencé tomber pluie.
 (49') Il tonnait toute la journée et la pluie ne **commença** que le soir.

Il convient de signaler que le passif est possible dans les téléonomiques et les non téléonomiques (dans la proposition principale, comme dans la subordonnée), quoique plus fréquent dans les deuxièmes.

Encore un point doit être mentionné : dans les NTS le premier prédicat est toujours au passé : on ne peut pas avoir une non téléonomique portant sur le futur. Cependant, la non téléonomique en français (qui est une construction infinitive) est compatible avec un e_1 exprimé au futur. Par contre en serbe, on a deux verbes à la forme personnelle et il serait difficile d'avoir un prédicat au potentiel après un prédicat au futur.

Soulignons ici que le potentiel dans d'autres occurrences ne peut pas actualiser un procès dans le futur relatif par rapport à un point de référence situé dans le passé (on se sert en serbe du futur simple dans les deux cas¹⁴).

e) les significations et les fonctions pragmatiques des NTS

Dans les tours non téléonomiques, une sorte d'opposition ou même de concession peut s'établir entre e_1 et e_2 . En fait, e_2 peut être un événement inattendu (à savoir, non prévu ni préconçu) comme le montrent les exemples 50 et 51 :

- (50) Japan je, pošto se predao, okupiran od strane američkih snaga, da bi potom
postao jedan od najvažnijih američkih saveznika. (*Politika*, 7 août 2008)
 Japon est, après reddition, occupé par américaines forces, que fut ensuite
 devenu un des plus importants américains alliés.
pour deviendrait
- (50') Après la reddition, le Japon a été occupé par les forces américaines, **pour devenir** ensuite l'un des plus importants alliés américains.
- (51) Uložio je tri miliona evra u fabriku i prijavio zaradu od osam miliona da bi
potom, u junu, **ugasio** proizvodnju. (*Politika*, 14 mars 2008)
 Investi a trois million euros dans usine et déclaré bénéfice de huit million que fut
ensuite en juin, mis fin à la production.

¹⁴ En serbe, du fait qu'il n'y a pas de concordance des temps, la différence entre l'actualisation d'un procès dans le futur relatif par rapport au moment de la parole et par rapport à un point de référence situé dans le passé, n'est pas linguistiquement marquée :

- Kažem da **ću ići** u pozorište.
 Je dis que j'**irai** au théâtre.
- Rekla sam joj da **ću ići** u pozorište.
 Je lui ai dit que j'**irai** au théâtre.

- (51') Il a investi trois millions d'euros dans l'usine et déclaré un bénéfice de huit millions, *pour mettrait fin* **mettre fin**, en juin, à la production.

Essayons d'expliquer le mécanisme d'interprétation ici : e_1 donne au lecteur une certaine vision du monde (par ex. *la situation du Japon à la fin de la guerre*) et il s'attend à une suite congruente. Cependant, e_2 est le contraire de ce que le lecteur imaginait (*Japon devient l'un des plus importants alliés américains*), d'où l'effet de surprise absent dans les propositions d'opposition classiques (introduites par *alors que, tandis que*). Dans notre corpus, on note 60 % des cas « non-congruents » contre 40 % de « congruents ».

La relation d'opposition entre e_1 et e_2 peut être exprimée par l'expression *samo da* ('seulement que') figurant dans les NTS.

Mentionnons que dans les téléonomiques *samo da* sert à marquer e_2 comme l'unique but du sujet :

- (52) Sve je to radio samo da bi njoj *udovoljio*.

- (52') Il faisait tout cela seulement *pour* lui *faire* plaisir.

On comprend cet exemple comme un objectif exclusif de l'action exprimée par le prédicat de la clause principale.

Cependant, dans les NTS, la fonction de *samo da* est tout à fait différente. Ce circonstant exclut toute réalisation attendue et planifiée en e_1 . On infère qu'un événement a eu lieu et immédiatement après a été annulé, *i.e.* c'était en vain.

- (53) Đoković je u trećem gemu napravio brejk, ali je 22. igrač sveta uzvratilo u šestom, samo da bi odmah potom *izgubio* svoj set. (RTS, 18 juin 2016)

Đoković a dans le 3^e jeu fait le break, mais a le 22^e joueur du monde riposté dans le 6^e jeu, seulement que fut immédiatement ensuite *perdu* son set. *pour perdrait*

- (53') Au 3^e jeu Djokovic fit une balle de break, mais le 22^e joueur du monde riposta au 6^e jeu, seulement pour perdre son set quelques minutes plus tard.

- (54) Već sledeće godine Stepan Bandera je uhapšen zbog ubistva poljskog ministra unutrašnjih poslova i osuđen na smrt samo da bi potom kazna *bila pretvorena* u doživotni zatvor. (Politika, 1 mars 2001)

Déjà suivante année, Stepan Bandera est arrêté pour meurtre du polonais Ministre de l'Intérieur et condamné à mort seulement que fut ensuite peine *été commuée* en à vie prison.

- (54') Déjà l'année suivante, Stepan Bandera fut arrêté pour meurtre du Ministre polonais de l'Intérieur et condamné à mort seulement pour que sa peine *fût commuée* en peine de prison à perpétuité. *pour serait convertie*

Le rôle du circonstant *samo da* dans les NTS est l'intensification de l'effet des résultats inattendus d'une action. En fait, e_1 prépare le lecteur à un dénouement peu important, limité,

alors que e_2 , introduit par *samo da*, provoque un choc plus grand, un effet stylistique plus intense.

Mentionnons que la relation temporelle entre e_1 et e_2 est minimale et que la relation d'opposition entre e_1 et e_2 est accentuée moyennant *samo da*.

Il est intéressant que le circonstant *na kraju / naposletku* ('finalement') puisse introduire un événement attendu ou inattendu comme résultat logique :

(55) Kosovki Albanci su godinama, pa i decenijama, ignorisali sistem države u kojoj žive **da bi naposletku ostvarili** svoj cilj – otepljenje. (*Politika*, 4 janvier 2010)

(55') Des années, voire des décennies durant, les Albanais kosovars ont ignoré le système de l'Etat où ils vivaient, **pour réaliser finalement** leur but - la sécession.

L'adverbe / la particule *napokon* ('enfin') désigne aussi un événement inattendu mais en suggérant que cet événement a dû être réalisé il y a longtemps :

(56) Dugo nije obraćao pažnju na simptome svoje bolesti **da bi napokon rešio** da ode kod doktora. (*Politika*, 8 avril 2009)

(56') Il n'a pas fait attention longtemps aux symptômes de sa maladie **pour décider enfin** d'aller voir un médecin.

f) emploi du potentiel ou du présent perfectif

Notre corpus témoigne que dans les NTS l'occurrence du potentiel est beaucoup plus fréquente que celle du présent perfectif.

Il est intéressant de noter que le potentiel peut figurer en principale aussi, lorsqu'il y exprime l'habitualité dans le passé :

(57) Ponekad **bismo**, na okuci neke staze, **našli** na njihovu malu trupu kako izlazi iz šume **da bi** odmah ponovo u njoj **nestala**. (Levi-Stros, *Tužni tropi*)

(57') Parfois au tournant d'un sentier nous **rencontrions** leur petit groupe sortant de la forêt **pour y disparaître** immédiatement. (www.korpus.matf.bg.ac.rs)

Le présent perfectif n'apparaît que dans deux contextes spécifiques :

- dans la proposition exprimant l'habitualité dans le présent ou dans le passé, dont les prédicats ne signalent pas la succession des deux procès individuels, mais pointent que e_2 suit e_1 :

(58) Nestaje tajanstven i gubi se, **da se** tek predveče **pojavi**. (Simić, *Brkići iz Bara*)
que se apparaît

(58') Il disparaît mystérieusement et se perd, **pour apparaître** dans la soirée.
(www.korpus.matf.bg.ac.rs)

- dans un contexte négatif : dans ce cas, le prédicat nié du tour NTS se réfère en fait à l'état que crée l'événement. Regardons les exemples suivants :

(59) Vojskovođa je otišao **da se** više **ne vrati**. (Simić, *Brkići iz Bara*)

- (59') Le capitaine est parti *pour ne plus revenir*. (www.korpus.matf.bg.ac.rs)
- (60) Mnogi hrabri ljudi su, doduše, kročili u ovu misteriju, *da se* više nikad ne vrate. (*Politika*, 7 janvier 2000)
- (60') Beaucoup d'hommes courageux ont, en effet, mis le pied dans ce mystère *pour ne plus jamais en revenir*.

Dans ces exemples, la négation et l'adverbe *jamais* marquent l'état 'rester à jamais quelque part'. Il est à noter que ces constructions ont une signification et une structure très spécifiques - elles sont très proches du concept de consécuitivité et de la structure des idiomes. Ce type de propositions non téléonomiques sera examiné en détail dans l'un de nos travaux futurs.

À notre avis, dans ces exemples, la fonction du présent perfectif est de mettre l'accent sur son lien avec le concept de consécuitivité, *i.e.* de s'éloigner de l'idée de finalité (qui est suggérée par le potentiel).

Bien évidemment, le présent perfectif peut figurer dans les NTS désignant la suite de deux événements dans le passé, mais cela entraîne un changement de perspective narrative. En fait, e₂ est présenté comme prospectif (dirigé vers le futur) :

- (61) Ali klice su bure ipak negdje nevidno ostale, *da* opet jednom iznebuha *izbiju*. (Simić, *Brkići iz Bara*)
- (61') Mais les germes de la tempête restent cachés quelque part, *pour rejaillir* (à nouveau) soudainement. (www.korpus.matf.bg.ac.rs)

g) contexte textuel et NTS

Passons maintenant au contexte linguistique dans lequel figurent les non téléonomiques et qui pourrait mieux expliquer leur fonction : notre analyse démontre que les non téléonomiques en général marquent une continuation inattendue et incongrue, à savoir un changement d'ordre des choses. Cela découle de la nature de leur contexte gauche, qui sert souvent d'introduction.

À titre d'exemple dans le texte suivant, la non téléonomique sert à illustrer la phrase introduite avant (l'histoire nous a apporté quelques tournants bien singuliers) :

- (62) Pored Britanije, Francuske i Kine, Izrael, Indija, Pakistan i Severna Koreja, a tvrdi se da na tome radi i Iran - danas poseduju oko 27. 000 atomskih bombi različite razorne moći, od kojih je svaka jača od „dečka” koji je bačen na Hirošimu. U svakom slučaju, dovoljno da se civilizacija zbrise sa lica zemlje i njeni gospodari postanu - bubašvabe. Istorija je u međuvremenu donela i neke čudne obrte. Japan je, pošto se predao, okupiran od strane američkih snaga, *da bi potom postao* jedan od najvažnijih američkih saveznika i pod američkim bezbednosnim kišobranom stekao status druge ekonomske sile sveta. (*Politika*, 7 août 2008)
- (62') En plus de la Grande Bretagne, de la France et de la Chine, Israël, l'Inde, le Pakistan et la Corée du Nord, et l'on croit savoir que l'Iran s'apprête à les rejoindre – sont en possession aujourd'hui d'environ 27.000 bombes atomiques de puissance de destruction différente, dont chacune est cependant plus destructrice que le *Little Boy* (le Petit Garçon) jetée sur Hiroshima. En tout cas, il s'agit d'une quantité suffisante pour effacer la civilisation de la surface de la terre qui serait désormais dominée par – les cafards. En attendant, l'histoire nous a apporté quelques tournants bien singuliers. **Après la reddition, le Japon a été occupé par les forces américaines, pour devenir ensuite l'un des plus importants alliés américains et pour s'élever, sous le parapluie sécuritaire américain, au rang de la deuxième puissance économique du monde.**

Venons en à leur contexte droit : les non téléonomiques peuvent être suivies par un commentaire du narrateur ou par un événement marquant la conséquence, comme le démontre l'extrait suivant où la non téléonomique désigne la phase finale d'un épisode politique :

- (63) Dimitrij Rupel objasnio je da je policija tada bila preterano revnosna kad je na aerodromu Brnik uhapsila Čekua po srpskoj poternici : „Čim se to desilo, polupani su neki naši dućani na Kosovu, a neka naša preduzeća su imala probleme. Kad je stvar kulminirala u napete razgovore između Ljubljane i Brisela, pozvao me je Solana i rekao da tog čoveka pustimo . Upitao sam ' kako se to radi ?', a on je uzvratio 'budite kreativni!'" . I - Agim Čeku je pušten **da bi kasnije postao** predsednik privremene vlade u Prištini. A ja sam sada zahvaljujući Rupelu shvatio kako je lako biti kreativan kad si Havijer Solana. (*Politika*, 23 novembre 2007)
- (63') Dimitrij Rupel a expliqué que la police avait fait alors un « excès de zèle » en arrêtant Ceku à l'aéroport Brnik sur un avis de recherche internationale serbe. « Cet événement s'est soldé par la démolition de quelque-uns de nos magasins au Kosovo, et certaines de nos entreprises y ont connu des problèmes. Lorsque l'affaire s'envenima dans les discussions tendues entre Ljubljana et Bruxelles, je reçus un coup de téléphone de Solana qui me dit de relâcher cet homme. Je lui demandai 'comment fait-on cela ? ', il me rétorqua : 'Soyez créatifs!' ". **Et - Agim Ceku a été libéré pour devenir plus tard le président du gouvernement provisoire à Pristina.** Et moi, grâce à Rupel, j'ai fini par comprendre combien il est facile d'être créatif quand tu es Xavier Solana.

En somme, on peut conclure que les non téléonomiques servent à mieux structurer le texte narratif, à établir une relation entre les faits et à mettre en relief / focaliser certains événements.

4.2. Bilan

Après avoir exposé une description et une analyse détaillées du potentiel dans les non téléonomiques, nous aimerions résumer ici nos observations les plus importantes sur le phénomène en question :

(i) la construction non téléonomique *da + potentiel* se réalise de la même façon que la construction téléonomique, mais produit le sens temporel : signifier l'ultériorité dans le passé d'un procès e_2 par rapport à un procès e_1 , ou autrement dit, marquer la progression temporelle $e_1 < e_2$ dans le passé.

(ii) le procès e_2 s'est effectivement produit dans le passé, ultérieurement au procès e_1 (par rapport au procès e_2 dans les téléonomiques, étant seulement envisagé)

Le fonctionnement temporel des NTS se voit confirmé par les caractéristiques suivantes que nous avons posées :

- une NTS est remplaçable par une proposition temporelle introduite par *avant de / que*
- l'antéposition de la subordonnée n'est pas possible dans les NTS
- une NTS ne peut pas être suivie d'une modalisation épistémique (combinaison avec un adverbe du type de *probablement, peut-être, certainement*)
- une NTS ne peut pas être suivie d'une négation du même procès
- dans la plupart des cas, la NTS contient un adverbe du type de *ensuite, ou finalement*, qui tend à inscrire le procès e_2 comme ultérieur effectif.

- dans plus de la moitié des cas, e_2 dans la NTS se présente comme une suite contraire à ce qui était logiquement attendu (cela écarte l’interprétation téléonomique qui présuppose la congruence entre e_1 et e_2)
 - dans les NTS uniquement, le sujet peut être impersonnel (ce qui écarte l’interprétation téléonomique).
- (iii) les non téléonomiques se sont développées en grammaticalisation des téléonomiques. L’opération de grammaticalisation n’est pas toujours déterminée : nous posons pour l’heure l’hypothèse que le tour est récent, du fait que les grammaires n’en font pas mention.

5. Remarques conclusives

Nous avons réussi à démontrer que notre hypothèse de l’inactualité du potentiel – posée comme le sémantisme de base de la forme en question – est valide dans un emploi du potentiel longtemps considéré, voire toujours, comme son emploi temporel dans les grammaires serbes, même si la définition de l’usage mentionné a manqué dans la littérature. Il s’agit du cas du potentiel désignant l’itération dans le passé et l’habitualité.

En s’appuyant sur une recherche de T. Ašić, nous avons posé que ce type de potentiel sous-entend un co(n)texte hypothétique (une condition pragmatiquement inférée) – fait qui entraîne la conclusion que cet emploi du potentiel est plutôt modal que temporel.

Il faut éclaircir ici la question que nous avons introduite *supra* concernant le statut du potentiel d’habitude – faut-il le considérer comme un sous-type de potentiel hypothétique si l’on prend en considération le co(n)texte hypothétique qu’il exige ? Nous pensons que non.

Nous allons établir notre position vis-à-vis de la problématique en question, en appui sur la théorie de la grammaticalisation.

Partant du travail de Lj. Popović dans lequel l’auteur aborde l’analyse d’un type particulier de propositions, à savoir les non téléonomiques, et remarque l’occurrence du potentiel qui, curieusement, ne désigne pas une action modale, nous avons offert notre description du potentiel dans les non téléonomiques, basée sur les critères syntaxique, sémantique et pragmatique, et démontré que dans ce type de propositions le potentiel exerce sa vraie fonction temporelle désignant la progression temporelle ou la succession de deux événements (qui peuvent se trouver même dans une relation d’opposition ou d’inattendu).

Nous avons posé aussi l’hypothèse selon laquelle les non téléonomiques sont dérivées des téléonomiques. En effet, malgré le fait qu’ e_2 introduit par le potentiel figurant dans les NTS, ne représente pas un but motivant l’existence d’ e_1 , entre ces deux événements existe toujours un reflet de la relation finale du fait qu’ e_1 peut être vu comme une préparation pour ou une introduction à e_2 . Mentionnons ici que dans la discussion du travail d’I. Grickat traitant de la relation entre le potentiel d’habitude et l’intentionnalité, nous avons vu que l’intentionnalité et la conditionnalité sont conceptuellement liées. Ainsi, moyennant ces remarques et en nous appuyant sur la théorie de la grammaticalisation, posons-nous que le potentiel d’habitude représente un cas transitif entre le sens modal et le sens temporel.

La question de savoir comment la langue serbe a grammaticalisé le sens modal en sens temporel exige des recherches supplémentaires, surtout des recherches diachroniques du potentiel qui font défaut malheureusement dans la littérature serbe.

Le nouvel emploi du potentiel soulève aussi la question du statut général du potentiel en serbe : est-il possible de traiter ce mode comme un temps verbal de l'indicatif ? Cette mise en question est encore plus pertinente du fait que nos recherches comparatives ont démontré que le potentiel temporel peut être l'équivalent du conditionnel temporel objectif et *vice versa* dont il sera question au chapitre suivant.

6. Synthèse

Nous aimerions synthétiser ici notre proposition de classification des emplois du potentiel, basée sur notre hypothèse monosémiste de l'inactualité du potentiel, par le tableau suivant :

Emplois du potentiel				
	types d'emplois	sous-types	types de modalité phrastique	types de discours
emplois modaux	potentiel d'intention	∅	affirmation / interrogation	littéraire / journalistique
	potentiel hypothétique	potentiel de souhait	affirmation / interrogation	littéraire / journalistique
		potentiel de possibilité		
		potentiel de menace	négation + exclamation	quotidien oral
		potentiel concessif potentiel d'atténuation	affirmation / interrogation	littéraire / journalistique
	potentiel des verbes modaux évidentiels	potentiel de prévision	affirmation	météorologique
emploi temporel	potentiel temporel dans les NTS	∅	affirmation / interrogation / négation	littéraire / journalistique
emploi modal-temporel	potentiel d'habitude	∅	affirmation / interrogation	littéraire / journalistique

V Le conditionnel dans la langue française – les usages temporels

1. Introduction

Il est bien notoire que le conditionnel revêt des usages aussi bien temporels que modaux. Cependant, cette forme verbale, à la différence du potentiel serbe, est considérée selon les dernières théories comme un des temps de l'indicatif, c'est-à-dire qu'on ne le traite plus comme un mode verbal au côté des modes nominaux, du subjonctif et de l'indicatif. On pourrait dire que le grand débat commence à partir de l'œuvre de Damourette et Pichon (1911-1936 : § 1831) : « Quand il a été défini par son caractère toncal et son caractère futur, le *sauriez* est pleinement défini, et se révèle comme appartenant indéniablement à l'indicatif ». G. Guillaume, dès 1929, le considère comme un temps de l'indicatif, mais le grand débat se manifeste de plus en plus à la suite des thèses de P. Haillet (1992) et de L. Abouda (1997), dans le grand ouvrage de P. Dendale et L. Tasmowski (2001) et notamment dans les œuvres de J. Bres (2010a/b, 2012a/b, 2013, etc.) et dans la thèse de S. Azzopardi (2011). Sa clôture est affirmée par les éditions récentes des grammaires françaises. Mentionnons un des exemples : dans l'édition du *Bon usage* de M. Grevisse de 1969 le conditionnel est un mode tandis que dans son édition de 2014 cette forme représente un temps verbal de l'indicatif.

Malgré le fait que le conditionnel fasse l'objet d'un grand nombre de travaux linguistiques, son traitement réussit toujours à maintenir son actualité, ce qui se reflète surtout sur le plan de la linguistique comparative (dans le cas d'espèce sur le plan de la linguistique comparative franco-serbe). Le statut du conditionnel produit un regain d'intérêt du potentiel, du fait qu'il représente dans beaucoup de cas l'équivalent du conditionnel, et soulève la question du statut du potentiel en serbe : est-il possible de traiter ce mode comme un temps verbal de l'indicatif ?

Le point de départ de ce chapitre sera une brève présentation des traitements du conditionnel afin de justifier notre position concernant l'approche du conditionnel. Ensuite, après avoir exposé les emplois subjectif et objectif du conditionnel nous procéderons à l'analyse d'une nouveauté linguistique concernant le conditionnel dévoilée par la mise en parallèle du conditionnel et du potentiel.

2. Les approches du conditionnel

Nous pouvons parler de deux approches fondamentales du conditionnel dans la langue française : l'approche aspectuo-temporelle et l'approche modale (Dendale 2001 : 10). Les partisans de la première approche sont Veters, Vet et Kampers-Manhe, Gosselin et Wilmet (voir leurs travaux dans le recueil de P. Dendale et L. Tasmowski, 2001) considérant le conditionnel comme un temps verbal¹ tandis que les représentants de la deuxième sont Moeschler et Reboul, Korzen et Nølke, Kronning (*ibid.*) le traitant comme un mode verbal. Ajoutons que dans le cadre de l'approche temporelle, Dendale (2001 : 10) mentionne l'approche polyphonique². Cependant, J. Bres (2010a) distingue cette approche comme une troisième dont les représentants sont Korzen et Nølke (1990, 2001), Abouda (1997, 2001), Haillet (1992, 2002, 2003 et 2007), Donaire (1998), Vuillaume (2001), Kronning (2002), l'approche qui, on pourrait dire, réconcilie les deux

¹ Déjà en 1983, Martin (1983 : 133) écrivait : « Le conditionnel n'est point plus modal que l'imparfait: par sa nature il est un temps verbal aux usages modaux très nombreux ».

² « ... l'approche aspectuo-temporelle prend parfois la forme d'une approche polyphonique... » (Dendale, 2001 : 10)

premières dont on parlera *infra*. Soit donc, le conditionnel dans la langue française connaît trois types de traitement :

- modal,
- aspectuo-temporel et
- polyphonique.

Bres (2010b : 201-225) expose la présentation sommaire des trois approches du conditionnel mais d'une manière critique, ce qui lui permet de découvrir les difficultés entraînées par les trois approches et de proposer son traitement du conditionnel que nous adoptons dans ce travail.

2.1. L'approche modale

On peut constater qu'aujourd'hui cette approche du conditionnel n'est plus valide. Étant donné ce fait, nous allons l'exposer brièvement en distinguant ses difficultés. Aussi, il est à noter qu'il y avait des linguistes, « une toute petite minorité » (Abouda, 1997 : 182), qui plaidaient toujours pour le traitement modal du conditionnel, étant donné la possibilité de pouvoir relativiser ou même contester les arguments en faveur de l'approche temporelle du conditionnel dont on parlera *infra*.

Quels sont les postulats de l'approche modale ? L'approche modale ou approche « de la conditionnelle sous-jacente généralisée » postule que la valeur basique ou l'emploi canonique du conditionnel est son emploi modal d'éventualité. Plus précisément, selon les représentants de ce type d'approche le conditionnel est toujours lié, dans tous ses emplois, à une condition (explicite ou implicite) ou à une relation consécutive qui présuppose la condition, ce qu'ils dérivent simplement de l'appellation de *conditionnel*. Rappelons que c'est exactement ce que nous posons dans le cas du potentiel d'habitude (cf. le chapitre 4 au point 3), considéré toujours comme temporel par les grammaires traditionnelles.

Prenons pour exemple le travail de Moeschler et Reboul (2001) qui moyennant la notion d'*assertion conditionnelle* expliquent tous les emplois du conditionnel. Cette notion est introduite par l'approche philosophique leibnizienne, un grand courant d'analyses sur les conditionnelles. Les auteurs distinguent dans une proposition conditionnelle l'antécédent du conséquent :

- (1) Si Paul vient (antécédent), Jeanne sera heureuse (conséquent).

Selon l'approche philosophique leibnizienne, « le conséquent est asserté [faisant l'objet d'une assertion conditionnelle] et l'antécédent ne l'est pas » (2001 : 14). Cela signifie que « le locuteur s'engage sur la valeur de vérité³ du conséquent, étant donné la valeur de vérité de l'antécédent ». Comment s'applique la notion d'assertion conditionnelle au conditionnel ?

Nous allons le démontrer sur un exemple emprunté à Moeschler et Reboul (2001) où figure le conditionnel temporel :

³ Selon Leibniz, la valeur de vérité du conséquent est évaluée sur une échelle de 0 à 1 : 0 pour les antécédents contradictoires (a), 1 pour les antécédents nécessairement vrais (b) et 0,5 pour les antécédents contingents - le cas standard des conditionnelles simples (ou potentielles, c, d) :

a) Si la coupole de Berkeley était carrée, Quine aurait mangé la barbe qu'il n'a pas.

b) Si 3 est un nombre premier, alors on ne peut pas le diviser par autre chose que par lui-même et le chiffre 1.

c) Si Fred vient, Lisa sera contente.

d) Si Fred venait, Lisa serait contente.

(2) Charles croyait qu'Emma lui serait fidèle.

Les auteurs traitent ici le conditionnel de futur du passé ou d'un *équivalent du futur* (tandis que l'imparfait est un *équivalent du présent*). En faisant appel à Castañeda (1989) les auteurs (2001 : 17) considèrent que le conditionnel exerce ici l'emploi « de permettre la transparence propositionnelle, c'est-à-dire de représenter la pensée d'autrui de façon fidèle » et posent leur hypothèse que : « lorsque le locuteur représente la pensée d'autrui en tant que pensée d'autrui, il ne peut asserter simplement cette pensée, il doit l'asserter conditionnellement ». Alors, l'analyse de l'exemple *supra* est présentée de la façon suivante :

(2') Si les croyances de Charles se réalisaient, Emma lui serait fidèle.

Bres (2010b : 203) plaide contre l'attitude des représentants de ce type de traitement du conditionnel en appuyant ses remarques sur l'argument morphologique selon lequel le conditionnel est issu de la grammaticalisation de la périphrase bas-latine :

V. inf. + *habere* à l'imparfait (*cantare habebat* > *chanteroit*), la périphrase qui entre également dans la formation du futur :

V. inf. + *habere* au présent (*cantare habeo* > *chanteroy*).

En fait, cette forme représente la combinaison de l'affixe *-r* qui entre dans la composition du futur et de l'affixe *-ai(s)* de l'imparfait. Ladite morphologie du conditionnel démontre nettement le rapport entre cette forme et l'imparfait et le futur, deux temps de l'indicatif.

Qui plus est, Bres fait appel à Abouda (1997 : 179-198) rajoutant les arguments syntaxiques qui, à part les arguments diachroniques, morphologiques et analogiques⁴, affirment le plus clairement la nature temporelle du conditionnel. Par la mise en parallèle des structures syntaxiques du conditionnel et de celles de l'indicatif et du subjonctif, Abouda (1997 : 182-191) a démontré l'identité syntaxique entre structures de l'indicatif et structures du conditionnel, ce qui représente tout à fait un argument décisif contre l'approche modale. De plus, on peut ajouter l'hypothèse développée par Abouda (1995 : 319) indiquant un lien étroit des modes verbaux français avec la syntaxe : il a démontré que le conditionnel ne représente pas un élément syntaxiquement obligatoire (même s'il peut figurer toujours dans les structures syntaxiques exigeant un mode) et ce fait lui a permis de conclure que le conditionnel n'est pas un mode.

2.2. L'approche aspectuo-temporelle

Ce type d'approche s'appuie d'une part sur la morphologie du conditionnel, ce qui peut être relevé dans différentes analyses des *temporalistes* et d'autre part, sur les relations entre cette forme et d'autres temps de l'indicatif. Ainsi Wilmet (2001 : 26) souligne que « toute théorisation du COND devra impérativement faire justice : de ses attaches sémantiques avec le subjonctif, de ses attaches formelles avec l'IMP et avec le FUT ».

C'est Bres (2010b : 205) qui appelle l'attention sur quelques faits divergents concernant les analyses temporelles du conditionnel que l'on présente de la manière suivante :

- a) il est un temps de l'époque future (Guillaume 1929, Martin 1981, Soutet 2006)
- b) il est un temps de l'époque passée (Reichenbach 1947, Wilmet 2001, Gosselin 1996, 2001, Vet et Kampers-Manhe 2001)

⁴ Ce sont des arguments en faveur de l'approche temporelle du conditionnel, mais qui ne sont pas décisifs selon Abouda (1997 : 182).

- c) la représentation aspectuelle du temps interne du procès par le conditionnel est cursive (Guillaume 1929)
- d) la représentation aspectuelle du temps interne du procès par le conditionnel est globale (Wilmet 2001)

J. Bres (2010b) expose les attitudes des linguistes concernant la problématique en question dans le but de présenter les difficultés de l'approche aspectuo-temporelle du conditionnel et de proposer son hypothèse du traitement de cette forme.

2.2.1. Le conditionnel – *futur hypothétique*

Dans le cadre de l'approche psychomécanique fondée par G. Guillaume (1929) et reprise par R. Martin (1981) et O. Soutet (2006), le conditionnel est classé dans les temps de l'époque future. La théorie de Guillaume des formes du futur s'appuie par nature sur la catégorie sémantique d'*hypothèse* (1929 : 54-57). Plus précisément, l'auteur distingue *le futur hypothétique* (ou conditionnel), déterminé « au niveau de *H*, maximum hypothétique, acquérant un caractère de réalité moindre » et *le futur catégorique* (ou futur des grammaires), déterminé « au niveau de *h*, minimum hypothétique, acquérant toute la réalité que peut comporter l'époque future » (*ibid.*). Bref, le conditionnel est défini par deux notions, celle de *futur* et d'*hypothèse*.

Ensuite, en parlant de l'emploi temporel du conditionnel, Guillaume (1929 : 56) indique que le conditionnel est lié à l'époque passée, mentionnant que « le futur hypothétique est un futur qui s'appuie sur le passé », mais dans ces emplois la valeur hypothétique est supprimée. L'auteur (*ibid.*) trouve l'explication dans les faits non morphologiques (+hypothèse) mais syntaxiques (-hypothèse) en indiquant que le conditionnel temporel dans son exemple construit : *je savais qu'il viendrait* n'exprime qu'une « subordination du futur au passé ».

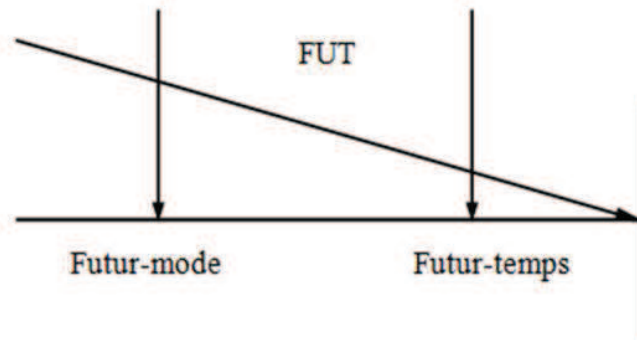
Bres (2010b : 206) conteste la définition du conditionnel par les termes de l'approche psychomécanique de *futur* et d'*hypothétique*. Le lien entre le conditionnel et le futur existe évidemment, puisqu'ils partagent l'affixe *-r*, mais selon J. Bres ce n'est que sur la base de l'ultériorité (d'ordre anaphorique) et non sur celle du futur (d'ordre déictique). Nous développons son hypothèse *infra*. S'agissant de la valeur basique du conditionnel, *i.e.* hypothétique, en fait, elle ne représente qu'un effet de sens discursif figurant dans certains emplois du conditionnel et absent dans d'autres.

Les supporters de l'approche psychomécanique du conditionnel sont aussi Martin (1981) et Soutet (2006). On peut, par exemple, reconnaître la définition guillaumienne du conditionnel comme *futur hypothétique* chez Martin (1981 : 85) :

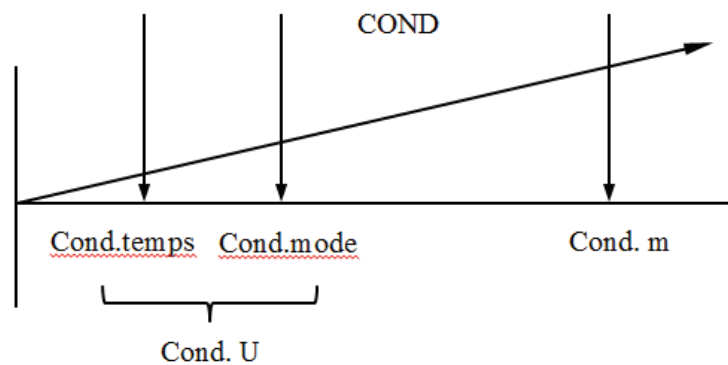
le conditionnel inscrit le procès dans un avenir chargé d'incertitude ; le conditionnel ne se conçoit pas en dehors de la conjecture ; Partout le conditionnel est un temps corrélatif. Dans la corrélation avec *si* hypothétique, explicite ou non, ou dans une structure équivalente (*Il reviendrait que je n'en serais pas étonné ...*).

Se fondant en partie sur cette hypothèse de Guillaume et sur celle concernant l'idée du cinétisme, et en partie sur la représentation *ramifiée* du temps linguistique reprise de Kripke (1963), Rescher et Urquhart (1971), Gardies (1975), Martin et Nef (1981) et notamment Martin (1981) décrivent le futur et le conditionnel, surtout la différence entre ces deux temps. Nous allons exposer en plus de détails ce parallélisme entre ces deux formes *infra*, ce qui est inévitable pour pouvoir définir le conditionnel français. Pour l'instant, il est important de démontrer la représentation des temps en question selon R. Martin. Le temps ramifié désigne les temps de l'époque future. Cependant, même si l'avenir est par nature lié au possible, il « échappe à la

certitude » (Martin et Nef, 1981 : 12), Martin (1981 : 84) indique que le futur français est ramifié seulement au départ, dans ces emplois modaux, tandis que dans ses emplois temporels il est linéaire. Son cinétisme est fermant qui va du virtuel à l'actuel, *i.e.* qui « va de m , ensemble des mondes possibles, à m_0 , monde de ce qui est » :



Par contre, le conditionnel est un temps ramifié dont le cinétisme est ouvrant qui va à l'inverse de l'actuel au virtuel. Au lieu d'utiliser l'opposition traditionnelle des emplois « temporels » et des emplois « modaux », R. Martin distingue *le conditionnel U* et *le conditionnel m* décrits à l'aide des notions d'*univers* (U) et de *mondes possibles* (m)⁵. Ces deux emplois sont positionnés sur un cinétisme ouvrant où une interception précoce produit *le futur dans le passé* tandis qu'une autre tardive produit les emplois modaux du conditionnel.



Bres (2010b : 204) admet que la version développée de l'approche guillaumienne par R. Martin (1981) représente une solution « séduisante » pour le conditionnel. Cependant, l'auteur (2010b : 204-205) lui adresse quelques objections. R. Martin réussit à classer et à expliquer tous les

⁵ « L'*univers* se définit comme l'ensemble des propositions que le locuteur tient pour vraies ou possibles au moment où il parle ; se situent donc en dehors de l'univers U du locuteur (U) les formes propositionnelles auxquelles il n'assigne pas de valeur de vérité. Les *mondes possibles* correspondent aux instants d'un temps ramifié. Un monde possible est une chaîne de situations dans le temps. » (Martin 1981 : 85)

emplois du conditionnel sauf une, à savoir l'emploi temporel *objectif* ou *historique*. En le considérant comme un emploi marginal, voire artificiel, R. Martin justifie son exclusion de la théorisation psychomécanique. Néanmoins, ce sont déjà Damourette et Pichon (1911-1936 : § 1842), qui découvrent la présence de ce type d'emplois du conditionnel dans les textes français : « le toncal futur non conditionnel se rencontre avec une particulière fréquence chez les historiens... » :

- (3) Le soir tombait, un soir gris de novembre. On approchait de cinq heures, et bientôt ce *serait* la nuit. (J. Bainville, *Le dix-huit Brumaire*, IV, 100)

Ensuite, le conditionnel historique peut être remplacé par le passé simple ou composé (Damourette et Pichon 1911-1936 : § 1842) ou même par l'imparfait narratif (ce qu'ajoute Bres 2010b : 206). Et finalement, ce temps ne connaît aucune trace de la valeur hypothétique. Ainsi, encore une fois, Bres (2010b : 207) démontre-t-il les difficultés imposées par les termes de *futur* et d'*hypothétique* comme traits définitoires du conditionnel.

2.2.2. Le conditionnel – *futur du passé*

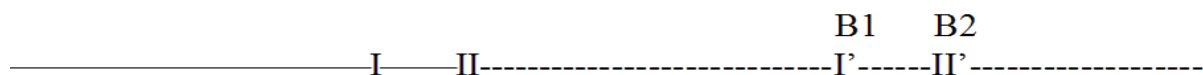
Dans le grand recueil dédié au conditionnel (P. Dendale et L. Tasmowski 2001) notamment M. Wilmet, L. Gosselin, C. Vet et B. Kampers-Manhe et C. Veters classent cette forme dans les temps de l'époque passée, à partir de sa morphologie. Le point de départ dans leurs analyses représente la théorie de Reichenbach (1947), souvent sollicitée dans le traitement de la temporalité linguistique.

Selon Vet et Kampers-Manhe (2001 : 89), le conditionnel, souvent cité comme *le futur du passé*, dans son emploi temporel « situe une éventualité en postériorité par rapport à un moment de référence passé ». H. Reichenbach (1947) le définit également comme *posterior past*.

L'analyse de Gosselin (2001 : 64) de la forme en question repose sur le modèle de Reichenbach et notamment de W. Klein (1984) disant que « le conditionnel demande de construire, ce qui est lié à sa morphologie, deux intervalles de référence pour un même procès. » L'auteur redéfinit les trois points de Reichenbach comme des intervalles :

- l'intervalle de l'énonciation [01,02] (correspondant au point S – *speech point* de Reichenbach) ;
- l'intervalle de référence [I,II] (correspondant au point R, *reference point*) et
- l'intervalle du procès [B1,B2] (correspondant au point E, *event point*).

La particularité du conditionnel dans le système verbal du français représente cette duplication de l'intervalle de référence, appuyée par la morphologie du conditionnel: *-ai(s)*, qui suscite [I,II], exprime le passé ; *-r*, qui suscite [I',II'] exprime la postériorité. Ainsi, Gosselin (2001 : 57) pose l'hypothèse « qu'à cette duplication de l'intervalle de référence correspond une dissociation de ses deux fonctions : seul le second ([I',II']) se charge de la monstration du procès, le premier ([I,II]) assure la coupure modale (aspectuelle), de sorte que le procès est montré comme appartenant au domaine du possible, selon la structure : »



Moyennant cette structure unique, attachée au contexte et aux propriétés de l'intervalle de référence, l'auteur réussit à décrire les différents emplois du conditionnel.

L'hypothèse de Vetters (2001) repose sur la morphologie du conditionnel, notamment sur l'une de ses composantes – l'imparfait. En fait, l'auteur étend l'hypothèse de Vet (1983 : 204) que le conditionnel est *le futur de l'imparfait* à tous les emplois du conditionnel et la développe en appui sur la conception du conditionnel de Tasmowski (2001 : 338) qui considère que « la morphologie du conditionnel [implique] le futur d'un monde inactuel ».

Le point de départ de l'analyse du conditionnel de C. Vetters est la présentation de la problématique concernant la temporalité et la modalité du futur et de l'imparfait. Selon l'auteur (2001 : 176), prenant la position que *tout énoncé est en même temps temporel et modal* : « Le futur simple n'exprime pas d'autre modalité que celle liée à l'inscription temporelle de l'état de choses dans le monde ultérieur qui commence au présent (t_0) du monde réel (m_0) [= m^* ⁶ (m_0 à t_0)] ». Soulignons que Vetters (2001 : 175) utilise le terme ultérieur au lieu de futur, emprunté à L. Gosselin (2001), car il peut exprimer non seulement la postériorité par rapport au présent de m_0 , mais par rapport « à n'importe quel moment dans n'importe quel monde – réel ou imaginaire ». D'autre part, concernant l'imparfait, C. Vetters fait appel à Damourette et Pichon (1911-1936 : 40), qui le considèrent comme non-temporel, et conclut que l'imparfait inscrit un procès, moyennant le co(n)texte, soit dans le passé de m_0 , soit dans un monde autre que m_0 (*non ultérieur*). En fait, l'imparfait situe l'événement dans *le non-actuel* du *non-ultérieur*. Alors, en se basant sur ces analyses du futur et de l'imparfait, l'auteur (2001 : 199) décrit le conditionnel comme *ultérieur du non-actuel* : « Le conditionnel inscrit l'état de choses dans un monde ultérieur m^* qui commence dans le non-actuel du non-ultérieur, c'est-à-dire ailleurs qu'au présent (t_0) de m_0 ». Alors, du fait que l'imparfait n'est pas un temps du passé, le conditionnel n'est pas un futur (ou ultérieur) du passé. Ladite valeur attribuée au conditionnel permet de rendre compte « sans le moindre problème » de tous ses emplois : temporels (*futur du passé, futur du passé des historiens*) et modaux (*conditionnel d'information d'emprunt, conditionnel des phrases hypothétiques Si p, q, sans Si, sans protase*).

Toutes les approches indiquées postulent un sémantisme de base temporel pour le conditionnel en ajoutant que les emplois modaux ont été dérivés à partir des emplois temporels. Ce type de traitement du conditionnel représente un certain nombre d'avantages.

Cependant, Bres (2010b : 208) remarque quelques limites concernant l'approche **strictement** temporelle. D'abord, il conteste la définition du conditionnel comme un « futur dans le passé » et propose le terme d'*ultérieur* au lieu de *futur*, dont il sera question *infra*. Ensuite, il souligne l'impuissance de l'approche temporelle à rendre compte de certains emplois temporels et modaux. Par exemple, Vet et Kampers-Manhe (2001) affirment, d'après la mise en parallélisme du futur et du conditionnel, qu'ils ont les emplois temporels semblables, à partir desquels sont explicables leurs emplois modaux (également similaires). Cependant, ils négligent l'emploi objectif de ces deux temps et les emplois qui n'ont pas leur pendant du côté du conditionnel / du futur. Les auteurs (2001 : 103) finalement concluent qu'alors que le futur et le conditionnel temporels situent un événement postérieurement respectivement au moment de l'énonciation et à

⁶ C'est Martin (1992 : 112) qui utilise la notion m^* pour indiquer *le monde des attentes* – ou monde ultérieur – qui commence à t_0 , c'est-à-dire au moment présent du monde réel m_0 , mais non pas pour indiquer les mondes ultérieurs par rapport à (i) des mondes autres que m_0 , ou (ii) un moment dans m_0 autre que t_0 . Vetters (2001 : 175) emploie cette notion pour tous les mondes ultérieurs, « qu'ils s'appuient sur le présent (t_0) de m_0 , sur un autre moment de m_0 , ou sur un moment situé dans un monde autre que m_0 ».

un moment de référence passé, dans les emplois modaux, le conditionnel perd son trait de postériorité. Ce type d'emplois est considéré comme le produit d'un processus de grammaticalisation. Selon Bres (2010b : 208), cet argument de la perte d'un trait définitoire par grammaticalisation est discutable et ne témoigne que de la difficulté à dériver les emplois modaux à partir de la valeur de base proposée pour les emplois temporels. Nous allons développer en détail l'approche énonciative-dialogique de J. Bres concernant le conditionnel ainsi que son analyse récente exposée à partir de la théorie reichenbachienne.

2.2.3. L'instruction aspectuelle du conditionnel

Dans le cadre de l'approche aspectuo-temporelle, une attention particulière a été accordée aux analyses aspectuelles du conditionnel, *i.e.* à la question de savoir quelle est la représentation aspectuelle que le conditionnel donne du *temps impliqué* ou *interne* du procès.

Étant donné que ce sujet fait l'objet du chapitre 2, portant sur l'aspect en français, résumons-le brièvement ici.

La relation *aspect-conditionnel* en français a été analysée dans le cadre de quatre types d'approches que l'on a notés dans la littérature. Bref, certains réservent la représentation aspectuelle *sécante* pour le conditionnel (Guillaume 1929), certains la représentation aspectuelle *globale* (Wilmet 2003), certains trouvent le compromis dans l'aspectualité *globale - sécante* (Gosselin 2004), alors que certains voient la solution dans la *neutralité* (Bres 2006 ; Bres et Azzopardi 2016).

Bres (2010b : 209) remarque une chose à la fois intéressante et contradictoire concernant les trois premières analyses se référant à la question de l'aspect de la forme en question: le conditionnel, classifié dans les temps de l'époque future par les représentants de l'approche temporelle psychomécanique, est mis en relation avec l'imparfait, un temps de l'époque passée, tandis que, traité comme un temps de l'époque passée par les partisans de l'approche temporelle, le conditionnel est mis en relation avec le futur, un temps de l'époque future. Plus précisément, G. Guillaume (1929) transmet l'analyse de l'imparfait au conditionnel, en s'appuyant sur leur affixe commun *-ai(s)*, disant que ladite forme représente également le temps interne de façon sécante (sans prendre en compte les bornes du procès). D'autre part, M. Wilmet (2003) et L. Gosselin (2004) mettent en relation le futur et le conditionnel à partir de leur affixe commun *-r*, affirmant que le conditionnel, comme le futur, donne à voir le temps interne globalement (de la borne initiale à la borne finale du procès). L. Gosselin ajoute, néanmoins, que le conditionnel dans un contexte spécifique (procès atélique) exprime l'aspect sécant.

Nous partageons la position de Bres (2006) et de Bres et Azzopardi (2016), défendant l'hypothèse de la neutralité aspectuelle du conditionnel (cf. le chapitre 2 au point 4.2.1).

2.3. L'approche polyphonique

Dans le cadre de l'approche aspectuo-temporelle, Dendale (2001 : 10) mentionne l'approche polyphonique comme sa *variante récente* qui inclut l'élément polyphonique – le rôle de l'énonciateur – dans la description du conditionnel. Cependant, J. Bres (2010a/b) présente cette approche à part dont les représentants sont Korzen et Nølke (1990, 2001), Abouda (1997, 2001), Haillet (1992, 2002, 2003 et 2007), Donaire (1998), Vuillaume (2001), Kronning (2002) qui prennent pour point de départ de leurs analyses, la théorie de la polyphonie.

Le conditionnel est donc considéré comme une forme polyphonique qui « laisse toujours parler plusieurs voix » (Korzen et Nølke 2001 : 57) appartenant à différents énonciateurs⁷ grâce à sa propriété intrinsèque d'introduire une distance énonciative. Mentionnons une citation (Donaire 1998 : 218) :

Lorsqu'une unité lexicale participant à un contenu *p* est affectée par la marque *-rait* dans un énoncé, celle-ci déclenche une interprétation polyphonique de l'énoncé, en ce sens que le locuteur introduit par ce moyen une distance énonciative par rapport à *p*, distance qui fait intervenir une autre voix, un autre point de vue qui se voit attribuer *p*.

Commençons par une brève présentation de la théorie polyphonique pour continuer avec l'exposé des analyses polyphoniques du conditionnel développées par les partisans de ce type d'approche, ce qui nous permettra de mettre en évidence les difficultés et les solutions de l'approche polyphonique. Nous finirons par l'introduction du travail de J. Bres, qui effectue l'analyse du conditionnel s'inscrivant dans le cadre des approches aspectuo-temporelle et dialogique, que nous soutenons dans ce travail.

2.3.1. Quelques mots sur la théorie polyphonique

C'est M. Bakhtine qui emploie le premier la notion de 'polyphonie' dans laquelle il résume la description de ses analyses des romans de Dostoïevski centrées sur les relations discursives entre l'auteur et les personnages :

Toute causerie est chargée de transmissions et d'interprétations des paroles d'autrui. On y trouve à tout instant une "citation", une "référence" à ce qu'a dit telle personne, à ce qu' "on dit", à ce que "chacun dit", aux paroles de l'interlocuteur, à nos propres paroles antérieures, à un journal, une résolution, un document, un livre... (...) parmi toutes les paroles que nous prononçons dans la vie courante, une bonne moitié nous vient d'autrui. (Bakhtine 1978 : 158)

En France, motivé par les travaux de M. Bakhtine centrés sur le texte littéraire (polyphonie littéraire), c'est O. Ducrot qui a développé la théorie polyphonique de l'énonciation (polyphonie linguistique) dans ses trois textes principaux de 1980, 1983 et 1984. Il s'agit de l'extension de la théorie en question du texte (et de la littérature) à l'énoncé (et à la linguistique).

Ducrot (1980 : 7) fait une distinction entre la phrase et l'énoncé ou, en ses termes, entre *la signification de la phrase* et *le sens de l'énoncé* :

J'entendrai par phrase... une entité linguistique abstraite, purement théorique, un ensemble de mots combinés selon les règles de la syntaxe, ensemble pris hors de toute situation de discours ; ce que produit le locuteur, ce qu'entend un auditeur, ce n'est donc pas une phrase, mais un énoncé particulier d'une phrase.

L'auteur, en fait, plaide contre la définition linguistique traditionnelle de la signification de la phrase comprise comme *le sens littéral* et stable d'un énoncé, qui en tant que telle ne peut pas produire le sens de l'énoncé. Pour O. Ducrot la signification de la phrase est plutôt l'ensemble d'instructions contribuant au sens de l'énoncé. Le locuteur ne produit plus des phrases mais des énoncés qui ne reflètent plus simplement la signification de la phrase, mais qui révèlent le vrai message du locuteur adressé à son interlocuteur. L'énonciation est « le fait même que l'énoncé

⁷ « des locuteurs vrais ou virtuels ou simplement des points de vue dont l'origine n'est pas le locuteur lui-même. » (Korzen et Nølke 2001 : 57-58)

ait été produit, l'événement historique constitué par son apparition... Il s'agit d'une pure occurrence d'une phrase de la langue réalisée, sous une forme particulière, en un point et un moment particuliers » (*ibid.*, p. 33). Le sens de l'énoncé est donc *l'image* ou la représentation de sa propre énonciation.

L'auteur conteste aussi l'hypothèse linguistique traditionnelle que tout énoncé est produit par un seul auteur⁸ et plaide pour celle, qui représente la base de sa théorie polyphonique de l'énonciation, selon laquelle l'énonciation crée une pluralité de *voix*. Pour ce faire, O. Ducrot introduit trois entités :

1. **sujet parlant** – l'être du monde « chargé de toute l'activité psycho-physiologique nécessaire à la production de l'énoncé" (Ducrot 1984 : 189).

2. **locuteur** – l'être théorique/discursif, marqué par la première personne dans l'énoncé, qui est responsable de l'énonciation ; il s'adresse à l'**allocutaire**. Il existe deux types du locuteur : **locuteur en tant que tel** et **locuteur en tant qu'être du monde**. Alors que le premier est seulement responsable de l'énonciation, le second « a une existence indépendante de l'événement énonciatif » (*ibid.*, p. 89) et il revêt d'autres propriétés que celle d'être responsable de l'énonciation.

3. **énonciateur** – l'être théorique/discursif également, responsable de l'acte illocutoire ; lui correspond le **destinataire**, à qui s'adresse l'acte illocutoire.

Grâce à cette introduction des entités dans le discours, de cette pluralité des voix, O. Ducrot effectue les analyses polyphoniques de la négation, de l'ironie, du discours rapporté. Selon J. Bres, Ducrot (1984 : 154) est le premier à traiter le conditionnel de polyphonique, *i.e.* de forme d'argumentation par « autorité polyphonique ». O. Ducrot emprunte la notion d'argumentation par autorité à la rhétorique traditionnelle, entendue comme une figure rhétorique qui associe à un argument l'effet de persuasion plus grand en le présentant comme appartenant à une personne d'autorité. L'auteur (1984 : 150) considère que cette notion peut s'étendre également au niveau sémantique de la langue : « on utilise un argument d'autorité lorsqu'à la fois : 1) on indique que P a déjà été, est actuellement, ou pourrait être l'objet d'une assertion, 2) on présente ce fait comme donnant de la valeur à la proposition P, comme la renforçant, comme lui ajoutant un poids particulier ». Ensuite, O. Ducrot distingue deux types d'argumentation par autorité : *autorité polyphonique* et *raisonnement par autorité*. Expliquons le premier type pertinent pour notre travail du fait qu'il participe à la description du conditionnel, ainsi défini selon Ducrot (1984 : 154) :

Le locuteur L montre un énonciateur (qui peut être lui-même ou quelqu'un d'autre) assertant une certaine proposition P. Autrement dit, il introduit dans son discours une voix – qui n'est pas forcément la sienne – responsable de l'assertion de P. En disant que cette assertion est montrée, je veux dire qu'elle ne fait pas elle-même l'objet d'une assertion.

L'auteur illustre l'autorité polyphonique dans le cas de (4) :

(4) Giscard *aurait rencontré* Marchais avant son voyage aux Antilles.

La proposition P est montrée et non assertée par le conditionnel *aurait rencontré*. Le locuteur n'est pas responsable de l'énonciation du fait que le conditionnel introduit une autre voix, celle de l'énonciateur qui assume la responsabilité en question.

⁸ L'hypothèse de l'unicité des voix est contestée également par M. Bakhtine.

Il est à noter qu'O. Ducrot ne classe pas le conditionnel parmi les marqueurs polyphoniques ; il ne mentionne que certains emplois et notamment celui figurant dans les textes du style journalistique⁹ (l'exemple cité *supra*).

Les analyses de la structure du conditionnel comme relevant de la polyphonie ont été effectuées par H. Korzen et H. Nølke, H. Kronning, selon lesquels l'approche polyphonique a une base modale, L. Abouda, M. Vuillaume, P. Haillet, qui la considèrent comme ayant une base temporelle. J. Bres inscrit également sa théorie du conditionnel dans le cadre de ce type d'approche, mais il s'inspire directement de l'œuvre de M. Bakhtine et de son principe de dialogisme dont il sera question *infra*. On pourrait dire aussi que J. Bres se classe également parmi les *temporalistes*, *i.e.* il pose l'hypothèse que le dialogisme du conditionnel procède de sa structure temporelle. Il faut mentionner que même si l'auteur appuie certaines idées de l'approche polyphonique, il n'évite pas de pointer ses difficultés que nous allons exposer.

2.3.2. L'approche polyphonique selon les *modalistes*

H. Korzen et H. Nølke créent une esquisse de description polyphonique du conditionnel dans leur article de 1990, qui leur servira à rendre compte de tous les emplois du conditionnel auquel ils associent traditionnellement deux types d'emplois : temporel (subjectif et objectif) et modal. S'agissant des usages modaux, les auteurs distinguent (dans leur terminologie) le conditionnel hypothétique, le conditionnel de citation et de politesse, mais ils mentionnent aussi des emplois qui ne sont pas classifiés dans ces trois groupes (*conditionnel enfantin*¹⁰ par exemple) et soulignent le rôle du contexte sans lequel on a affaire aux cas ambigus.

Après avoir exposé la classification des divers usages du conditionnel et le problème que cela soulève, les auteurs posent l'hypothèse qu'il est pourtant possible d'attribuer une valeur unique au conditionnel qui pourrait expliquer cette diversité des emplois de la forme verbale en question ; la diversité dépendant étroitement du contexte : « à chaque emploi correspondrait un certain type de contexte » (Korzen et Nølke 1990 : 29). Pour ce faire, ils font appel d'abord à K. Togeby (1982) selon lequel le conditionnel est *allocentrique* alors que le futur est *nynégocentrique*. Autrement dit, le point de vue du futur est toujours celui du *moi-ici-maintenant* et le point de vue du conditionnel a le centre toujours ailleurs que dans *moi-ici-maintenant*. Ainsi les auteurs (1990 : 31) concluent que la valeur fondamentale du conditionnel est « d'effectuer une distanciation par rapport aux coordonnées énonciatives "standard" » ou « d'établir un nouveau point de repère (R) » (1990 : 21).

Dans les exemples où figurent les conditionnels temporel, hypothétique et de politesse, les auteurs démontrent que tous ces emplois relèvent de la distanciation que le conditionnel effectue en établissant le nouveau point de repère R à partir duquel l'action est examinée.

Ensuite, ils ont recours à la théorie ducrotienne de la polyphonie en évoquant son idée fondamentale que « le locuteur peut présenter dans son énoncé des points de vue qui ne sont pas les siens » (1990 : 21).

Dans les emplois temporels et de citation, expliquent-ils, le conditionnel dénote que le point de vue exposé dans l'énoncé n'appartient pas obligatoirement à celui du locuteur. Les auteurs ensuite étendent ce type d'analyse aux autres emplois du conditionnel.

⁹ Il s'agit du conditionnel de ouï-dire. C'est la dénomination que nous avons adoptée parmi les nombreuses appellations que ce type de conditionnel connaît.

¹⁰ C'est le conditionnel hypocoristique.

Ainsi la structure du conditionnel est considérée comme polyphonique ; il représente un des marqueurs polyphoniques (comme par exemple la négation syntaxique dont les analyses polyphoniques sont effectuées dans la littérature¹¹).

Dans l'article de 2001, H. Korzen et H. Nølke élaborent leurs hypothèses exposées dans l'article de 1990. Les auteurs avancent en décrivant la valeur unique du conditionnel – la distanciation – par la formule : à R_i, P_j (marque la proposition).

Le nouveau point de repère R_i établi par le conditionnel est composé de trois paramètres : l_i, t_i et m_i où l_i représente « l'être discursif responsable d'affirmer que P_j », t_i le moment temporel et m_i « le monde (au sens abstrait) impliqué » (Korzen et Nølke 2001 : 36). Pour eux, si l'indice i est égal à zéro pour les trois paramètres, on aura le *moi-ici-maintenant*. Rappelons que le conditionnel a le point de vue toujours ailleurs que dans *moi-ici-maintenant*. Ainsi, si la valeur du l_i est zéro, il s'agit d'un locuteur responsable de l'énonciation. Or le conditionnel fait possible que le locuteur se décharge de la responsabilité du point de vue (exprimé par le conditionnel) en l'attribuant à un autre être discursif (Korzen et Nølke 2001 : 127).

Les auteurs soulignent notamment la valeur de ces trois paramètres du fait qu'elle explique d'où vient le sens unique du conditionnel – la distanciation : « Le propre du conditionnel est alors qu'au moins un des paramètres dont se compose R porte un indice différent de zéro, d'où la modalité distale¹² (*ibid.*, p. 37) ». En fait, ajoutent-ils, les différents emplois du conditionnel relèvent des différentes valeurs de ces trois paramètres du R.

Ensuite, les auteurs distinguent trois types du l_i , *i.e.* les locuteurs vrai, virtuel et non-locuteur : « un vrai locuteur a toutes les propriétés d'un locuteur et il s'en sert pour prendre la parole lui-même ; un locuteur virtuel a lui aussi toutes les propriétés d'un locuteur, mais il ne s'en sert pas. Autrement dit, l_o se contente de rapporter le contenu du point de vue du locuteur virtuel. On aura des effets d'écho ou de citation ; un non-locuteur, enfin, n'a pas (toutes) les propriétés d'un locuteur, sa seule propriété étant celle d'être susceptible d'être tenu responsable d'une affirmation par le locuteur » (*ibid.*).

Les paramètres expliqués, les auteurs décrivent tous les emplois du conditionnel par les formules correspondantes (*ibid.*, p. 39-44) :

1a) l'emploi temporel subjectif : à R_i, P_j , où : $t_i < t_j \text{ } \cap \text{ } t_i < t_o \text{ } \cap \text{ } l_i \square l_o$ et l_i est un vrai locuteur

(5) Paul a dit qu'il *viendrait* bientôt.

Il se caractérise par l'introduction du changement de locuteur. Un nouveau locuteur ('vrai') est introduit, ce qui entraîne la production de l'effet de citation et l'établissement d'une double distanciation.

1b) l'emploi temporel objectif : à R_i, P_j , où : $t_i < t_j < t_o \text{ } \cap \text{ } l_i = \text{'destin/dieu/nature'}$

(6) Margarete entra à Ravensbrück le 2 août 1940. Elle n'en *sortirait* pas avant avril 1945.

Il n'introduit aucun changement de locuteur, mais seulement celui de l'être discursif qui a « une nuance de destinée » : ('à R_i il serait destiné à sortir de prison').

2. l'emploi hypothétique : à R_i, P_j , où : $m_i \square m_o$

(7) Si Paul savait que j'étais chez toi, il *viendrait*.

¹¹ Ducrot (1984), Nølke (1989 ; 1990).

¹² Terme utilisé par H. Kronning (1996) se référant à la distanciation qu'effectue le conditionnel.

Il établit une distanciation par rapport au monde actuel.

3. l'emploi de citation : à R_i, P_j , où : $l_0 \square l_i$ et l_i est un locuteur virtuel

(8) Le premier ministre *accepterait* de parler à la télévision.

Il établit une distanciation par rapport au locuteur (l_0) qui cite les propos d'autrui (l_i) ; l_i est locuteur virtuel qui ne prend pas la parole. Il fonctionne comme source du savoir et c'est donc l_i qui est responsable de l'énonciation.

H. Kronning traite également le conditionnel de structure polyphonique en l'expliquant dans le cadre de la théorie scandinave de la polyphonie (la ScaPoLine¹³) introduite par H. Nølke, qui représente l'élaboration de la polyphonie ducrotienne. Selon ladite théorie « chaque phrase comporte une structure polyphonique construite par le locuteur [le metteur en scène], LOC » et par les « entités construites (par LOC) qui sont de trois types : les points de vue (PDV), les êtres discursifs (Ê-D) et les liens énonciatifs (liens) qui relient les Ê-D aux PDV » (Nølke 2003 : 5).

Exposons maintenant lesdites composantes de la structure polyphonique définies par H. Nølke (2001) pour mieux saisir l'approche polyphonique de H. Kronning du conditionnel :

1. LOC est responsable de l'énonciation, *l'auteur du drame*. Il crée le sens et construit des êtres discursifs :

- comme des images de lui-même : l_n ¹⁴ ou *locuteur de l'énoncé* - Ê-D construit par LOC au moment de la parole et L ou *locuteur textuel* - Ê-D construit par LOC à un autre moment de l'histoire. En termes d'O. Ducrot, LOC représente le locuteur ducrotien et ses deux images *locuteur-en-tant-que-tel* et *locuteur en-tant-qu'être-du-monde* ;

- comme des images d'autres personnages dans le discours, notamment d'allocutaire, ALLOC : a_n ou *allocutaire de l'énoncé* et A ou *allocutaire textuel*.

2. PDV est une entité sémantique qui a une source : son énonciateur. Soulignons que la ScaPoLine, en fait, utilise le terme de PDV au lieu de terme d'*énonciateur* ducrotien, en les prenant pour synonymes. « L'énonciateur reste une notion purement abstraite dont la seule fonction est d'être source des points de vue présentés par le locuteur » (Nølke 2001 : 13).

3. Ê-D est une entité susceptible d'être désignée comme énonciateur-source de PDV, un des *acteurs du drame*. Il est construit par LOC et représente les images de différents personnages du discours. Ce terme est mentionné par O. Ducrot mais selon cet auteur il correspond à l'énonciateur et aussi aux locuteur et allocutaire.

4. Liens : les liens de responsabilité et de non-responsabilité relient les Ê-D aux PDV, *i.e.* précisent la position des Ê-D par rapport aux différents PDV.

Nølke (2001 : 7) explique que la ScaPoLine permet de poser le principe d'interprétation d'un énoncé : « Pour tout PDV_n dont l_0 n'est pas responsable, l'interprète tend à établir un lien de non-responsabilité entre l_0 et PDV_n ».

Cependant, il est des énoncés où les PDV ne possèdent pas de source. C'est notamment l'emploi du conditionnel qui démontre ce fait :

(9) Le ministre *serait* malade.

¹³ La théorie SCandinave de la POLyphonie LINGuistiqueE est développée dans le cadre du projet *Polyphonie, recherches en linguistique et littérature*, par le groupe des polyphonistes scandinaves dont le directeur est H. Nølke.

¹⁴ n est l'indice de l'énoncé et l'indice 0 renvoie à l'énoncé actuel.

Ici, la source 'le ministre est malade' n'est pas indiquée. Qui est l'énonciateur ? La seule chose que l'on sache c'est que ce n'est pas le locuteur. Le PDV du locuteur consiste à indiquer cette distance. Dans l'exemple cité *supra* figure le conditionnel modal de ouï-dire, appellation que nous avons adoptée. En suivant la ScaPoLine H. Kronning postule son analyse polyphonique de ce type de conditionnel qui diffère de celles de Korzen et Nølke (1990, 2001), d'Abouda (2001), de Haillet (2002). Avant tout l'auteur le traite de marqueur grammatical mixte, médiatif¹⁵ (évidentiel, *de l'information empruntée*) et modal (modalisation zéro¹⁶, *la non-prise en charge*). Ainsi, le conditionnel de ouï-dire dénote-t-il que l'information est empruntée au locuteur source et que le locuteur ne prend pas en charge le contenu de l'énoncé. L'auteur ajoute (2002 : 567) que les conditionnels hypothétique et temporel désignent également la non-prise en charge du procès mais elle est la conséquence d'un acte de modalisation simple ou complexe, *i.e.* elle relève de la modalité zéro (la non-prise en charge non intégrée à l'acte d'énonciation), et non de la modalisation zéro (la non-prise en charge réalisée par l'acte d'énonciation).

Kronning (2002 : 568) défend son hypothèse en indiquant la structure polyphonique du conditionnel *médiatif* qui sous-entend trois instances énonciatives :

- l_0 représente le *locuteur de l'énoncé (locuteur-en-tant-que-tel)*; c'est l'instance modalisante ; l_0 opère la modalisation zéro du contenu épistémique emprunté.
- LOC est le locuteur metteur en scène; c'est l'instance *médiatisante* : LOC emprunte le contenu épistémique à l'instance source.
- LS1¹⁷ est le locuteur source ou selon la ScaPoLine le PDV ; c'est l'instance source à qui est attribuée la proposition assertée qui constitue le contenu épistémique emprunté par LOC.

En reprenant l'analyse de H. Kronning on pourrait dire que dans l'exemple suivant, le conditionnel introduit le locuteur qui emprunte l'information de l'énoncé 'Paul est malade' à l'instance source LS1 :

(10) Selon Pierre (LS1), Paul serait malade.

2.3.3. L'approche polyphonique selon les *temporalistes*

P. Haillet (1995, 2002) propose la tripartition des emplois fondamentaux du conditionnel auxquels peuvent être associés les autres effets, *secondaires* selon cet auteur (doute, atténuation, etc.) : emplois temporel, modal (*d'hypothèse*) et épistémique (*d'altérité énonciative*).

Sa classification s'inscrit dans le cadre de l'approche polyphonique ducrotienne en définissant le conditionnel en termes de points de vue du locuteur sur le procès de l'énoncé et en termes de concept de *réalité du locuteur* (réalité constituée selon la représentation discursive des faits comme présents et/ou passés). Ce locuteur correspond au *locuteur-en-tant-que-tel* ducrotien qui

¹⁵ Kronning (2002 : 564) comprend le médiatif, *i.e.* l'évidentialité, dans la conception restreinte représentant ainsi « le type de source épistémique de l'information que communique l'énoncé » qui peut être : la perception, l'inférence, l'emprunt à l'autrui.

¹⁶ La modalisation épistémique est le processus de quantification des valeurs attribuées à un énoncé, qui connaît trois types :

- Modalisation simple (« assertorique ») = il est malade > vrai
- Modalisation complexe = il est probablement malade > Prob Vrai
- Modalisation zéro = il serait malade > zéro (Kronning 2002 : 564).

¹⁷ Ajoutons qu'en termes de Korzen et Nølke (1990 ; 2001) il s'agit du *locuteur virtuel* ou du *non locuteur* selon le cas.

est l'auteur de l'énoncé (instance distincte du *locuteur-en-tant-qu'être-du-monde* qui n'est pas nécessairement mise en scène).

S'agissant du conditionnel, Haillet (2003 : 46) prend comme son emploi fondamental « la représentation du procès comme non intégré à la réalité du locuteur » indépendamment du contexte :

(11) Thomas serait doué pour les langues.

Ici, le locuteur représente le point de vue 'Thomas est doué' comme appartenant à une autre instance. Ce procès est présenté comme non intégré à la réalité du locuteur-auteur de l'énoncé.

Pour pouvoir identifier les types de conditionnel mentionnés P. Haillet (1992, 2003) propose un ensemble de critères¹⁸ :

- le critère linguistique de l'interparaphrasticité, selon lequel l'emploi temporel du conditionnel est paraphrasable par *allait+infinitif*, tandis que les emplois modal et épistémique ne le sont pas.
- le critère de la commutation, d'après lequel le conditionnel épistémique peut être remplacé par le présent et le passé composé sans changer le sens de l'énoncé tandis que le conditionnel hypothétique le fait ; de plus, cette commutation est suivie par les marqueurs de la source (*il paraît que, selon x, etc.*)
- l'interaction du conditionnel avec le contexte, traduite par la relation entre les points de vue et le locuteur (s'il les assume ou non)

En suivant les concepts polyphoniques et les critères mentionnés, P. Haillet propose ses analyses du conditionnel :

1. temporel :
 - paraphrasable par *allait+infinitif* :

(12) Paul a dit qu'il *viendrait* (<*allait venir*) chez nous.

En interaction avec le contexte le conditionnel représente le procès situé dans l'avenir antérieurement au *nunc* du locuteur (locuteur-auteur distinct ou locuteur en tant qu'être du monde) : le procès *viendrait* de l'exemple *supra* est alors paraphrasable par *Je (Paul) viendrai* et il est antérieur au « maintenant » du locuteur (Paul est une instance distincte du locuteur-auteur de l'énoncé).

- un emploi particulier :

(13) Je ne pensais pas que ça *deviendrait* un livre, j'écrivais par nécessité, sans préoccupations littéraires.

Le procès projeté dans l'avenir est effectué par le locuteur-auteur de l'énoncé qui le présente comme intégré dans sa réalité et comme n'ayant pas été projeté dans l'avenir à un moment passé.

2. hypothétique :
 - non paraphrasable par *allait+infinitif* :

(14) Si Paul vient, nous *irions* (<**allions aller*) à la plage.

¹⁸ Haillet (1992, 2003) constate des cas d'ambiguïté, ce qui indique la nécessité d'introduction de critères supplémentaires mais sans invalider les critères exposés.

En interaction avec le contexte le conditionnel représente le procès comme imaginé en corrélation avec un cadre hypothétique ; le point de vue est attribué par défaut au locuteur.

- la relation entre la réalité du locuteur et la représentation du procès en corrélation avec un cadre hypothétique produit trois cas :
 - a) cadre hypothétique en *si* produisant l'effet d'irréel : le locuteur assume deux points de vue sur le procès – il le présente soit comme imaginé en corrélation avec un cadre hypothétique, soit en rapport avec la réalité du locuteur :

(15) Si Paul *venait*, nous *irions* à la plage.

(15') Si Paul *était venu*, nous *serions allés* à la plage.

- b) cadre hypothétique en *même si* + *imparfait* et en *même si* + *plus-que-parfait* : le locuteur assume deux points de vue sur le procès – il le présente comme imaginé dans le cadre hypothétique et comme intégré à sa réalité indépendamment de ce cadre :

(16) Le livre sterling *aurait été dévalué* même si j'*n'étais pas né*.

- c) cadre hypothétique en *si* et en *même si* : le locuteur assume seulement un point de vue sur le procès (le sien) – il le présente comme imaginé en corrélation avec un cadre hypothétique :

(17) S'il y avait eu quelque chose d'anormal, je m'en serais aperçue.

(18) Même si les victimes étaient indemnisées rapidement, cela ne leur permettrait pas d'oublier l'horreur de l'explosion.

3. d'altérité énonciative :

- non paraphrasable par *allait+infinitif* :

(19) Paul *serait* (<**allait être*) à la plage.

- absence de corrélation à un cadre hypothétique ;
- en interaction avec le contexte le conditionnel représente le procès comme objet d'un point de vue attribué à une instance distincte du locuteur-auteur de l'énoncé.

L. Abouda (1997, 2001) propose un traitement polyphonique du conditionnel en s'appuyant sur le concept ducrotien, à savoir la distinction entre le locuteur et l'énonciateur¹⁹, qui lui permet d'aborder un traitement unitaire pour les emplois journalistique, atténuatif et polémique du conditionnel, mais l'auteur l'étend également dans le domaine temporel. En fait, en analogie avec la polyphonie, l'auteur adopte aussi le concept de *polychronie* selon lequel un énoncé possède deux repères temporels distincts - t_0 , le repère-origine du temps du locuteur, et t_E , le repère-origine du temps de l'énonciateur.

Le locuteur choisit comme repères d'origine deux points possibles à partir desquels l'énonciateur peut parler (Abouda 1997 : 372) :

¹⁹ « le locuteur, noté *L*, être discursif qui prend la parole et assume le contenu de son énoncé, et *E*, l'énonciateur qui, sans nécessairement prendre la parole, emprunte la voix du locuteur - en tant qu'être du monde - pour s'exprimer et assumer le contenu d'un énoncé que le locuteur ne veut ou ne peut assumer » (Abouda 1997 : 371-372).

- a) un point référentiel qui coïncide avec t_0 (qui, à son tour, peut naturellement soit coïncider, soit se distinguer de T_0), c'est-à-dire le repère que le locuteur choisit comme origine de son énoncé. À partir de ce point, l'intervalle pendant lequel le procès de l'énoncé est présenté comme valable peut tout aussi bien coïncider avec t_0 , que se situer avant ou après lui.
- b) un point référentiel t_E , distinct du précédent, que le locuteur met en place pour y situer un énonciateur et à partir duquel celui-ci déploie une autre temporalité distincte de celle du locuteur.

Pour l'auteur est pertinente la non-coïncidence des t_0 et t_E qui relève de la possibilité du locuteur d'assumer la responsabilité de l'énoncé ou de l'attribuer à l'énonciateur. Abouda (1997 : 228) fait appel à Adam²⁰ (1990) et conclut qu'un énoncé est systématiquement attribuable à un énonciateur tandis que le locuteur peut se libérer de la responsabilité de l'énoncé. C'est pourquoi l'auteur affirme que le trait définitoire du conditionnel épistémique est la non-prise en charge de l'énoncé.

Dans le domaine temporel, ladite hypothèse suggère que les procès ne sont jamais directement localisés par rapport au temps du locuteur, mais toujours par rapport à celui de l'énonciateur.

Selon ces repères, L. Abouda ensuite distingue deux groupes de formes temporelles en français : *les formes temporelles monochroniques* et *les formes temporelles polychroniques*, en s'appuyant sur l'hypothèse de Damourette et Pichon (1936) qui distinguent les formes temporelles *noncales*²¹ (présent, futur, passé composé et futur antérieur) et les formes temporelles *toncales*²² (imparfait, plus-que-parfait et conditionnel). Les temps du premier groupe sont construits par rapport à un seul repère référentiel, t_E . Abouda (1997 : 377) y classe le présent, le futur, le passé simple et leurs variantes aspectuelles. Les temps du second groupe, à savoir l'imparfait, le conditionnel et le plus-que-parfait, contiennent *de façon inhérente*, outre le repère t_E , un autre repère distinct de $t_E - t_{AE}$ ou l'autre énonciateur.

S'agissant du conditionnel temporel, l'auteur ajoute qu'il a une valeur prospective : « il localise le procès dans le futur de t_{AE} , le temps d'origine de l'autre énonciateur : Procès > t_{AE} » (*ibid.*, p. 379). L'explication de cette valeur et de cette disjonction du locuteur et de l'énonciateur procède de la morphologie du conditionnel, à savoir de « l'accumulation des deux morphèmes²³ temporels du futur et de l'imparfait » (Abouda 2001 : 293).

S'agissant du conditionnel épistémique, L. Abouda ici regroupe les emplois journalistique, atténuatif et polémique du conditionnel. Selon Abouda (1997 : 418), le trait définitoire de ce conditionnel est la non-prise en charge de l'énoncé par le locuteur.

Dendale (1993) conteste cette hypothèse. Il le définit comme aléthique, *i.e.* en termes de vérité et de fausseté. En fait, Dendale (1993 : 171), s'appuie sur l'argument *de la rétroactivité de la valeur de vérité* selon lequel le conditionnel épistémique peut également prendre la valeur aléthique de vérité et de fausseté, outre la vérité aléthique de non-prise en charge, ou la valeur aléthique d'indécision, ce qui élimine la non-prise en charge d'être considérée comme une valeur stable et ensuite comme une valeur de base du conditionnel épistémique. L. Abouda aborde des analyses sur les exemples où figure le conditionnel portant ces valeurs selon P. Dendale et

²⁰ « une proposition n'est jamais *directement* assertée par un locuteur, mais toujours par la médiation d'un énonciateur. » (Abouda 1997 : 228).

²¹ Du latin *nunc* = maintenant

²² Du latin *tunc* = alors

²³ le *-r-* du futur est responsable de la valeur prospective, et le *-ai-* de l'imparfait serait responsable du décalage dans le passé.

démontre qu'il ne s'agit que des effets de sens contextuels, non apportés par le conditionnel lui-même.

Qui plus est, il utilise la constatation de Dendale par lui-même (1993 : 174) selon laquelle « la *L-indécision* est l'attitude aléthique la plus souvent associée au conditionnel épistémique » ou « présente *par défaut* dans ce type d'emploi ». Le terme de la terminologie de Dendale réfère en fait à la non-prise en charge, mais Abouda (1997 : 419) le refuse du fait « que parler d'indécision est inadéquat dans la mesure où cela suggère que le locuteur n'aurait pas une opinion personnelle concernant l'énoncé qu'il rapporte. »

Finalement, en guise de conclusion à son analyse du conditionnel épistémique, Abouda (*ibid.* p. 424), mentionne qu'« en refusant de prendre en charge un énoncé donné, le locuteur l'attribue automatiquement à un autre énonciateur ». Cela procède du fait déjà mentionné qu'un énoncé est systématiquement attribuable à un énonciateur. Ainsi l'auteur (1997 : 608), en suivant l'approche monosémiste, affirme que le conditionnel, dans tous ses emplois, exprime une valeur prospective à partir d'un espace énonciatif distinct du locuteur ; cependant lorsqu'il s'agit du conditionnel de non-prise en charge, la prospection ne concerne pas le procès de l'énoncé lui-même, mais le procès de l'énonciation.

M. Vuillaume (2001) développe également le fonctionnement polyphonique du conditionnel en ayant recours aux concepts de *locuteur* et d'*énonciateur* de Ducrot (1984) et à la notion de *temps ramifié*. Comme celle de L. Abouda, l'analyse proposée par l'auteur repose sur la morphologie du conditionnel. Ce *futur dans le passé*, selon l'auteur (2001 : 112), résultant « de l'adjonction au lexème verbal du morphème de futur *-r-* et de la terminaison d'imparfait *-ait*, présente un état de choses envisagé à partir de R et postérieur à ce repère ». M. Vuillaume pose ensuite l'hypothèse que c'est le morphème d'imparfait *-ait* qui permet au locuteur de se libérer de la responsabilité de l'énonciation en l'attribuant à l'énonciateur. L'auteur souligne le rôle du contexte qui dévoile un énonciateur correspondant au ou distinct du locuteur, voire anonyme. Le morphème *-ait* situe l'énonciateur dans le passé ou plus précisément « à un moment R antérieur à celui de l'énonciation S : le point de vue attribué à cet énonciateur est évidemment déterminé par les informations dont il dispose au moment R, lesquelles ne coïncident pas avec celles que possède le locuteur LOC au moment de l'énonciation S2 » (Vuillaume 2001 : 109). L'auteur défend son hypothèse en faisant appel à la notion de *temps ramifié* exposée par Gardies (1975 : 65) :

Notre conception de l'avenir correspond à un diagramme en fourche dans lequel chaque embranchement représenterait l'un des multiples possibles ; ce n'est en général qu'au moment où le temps futur devient présent que toutes ses branches sont émondées à l'exception d'une seule qui devient alors cette ligne unique dont le présent marque l'origine et que nous appelons le passé.

En s'appuyant sur cette notion, Vuillaume (2001 : 109) présente schématiquement le cours des événements vu par le locuteur et par l'énonciateur :

« Pour le locuteur LOC, le cours des événements présente une configuration unilinéaire à gauche de S et une structure ramifiée à droite, tandis que, pour l'énonciateur EN la structure ramifiée commence à droite de R. » L'auteur démontre que la représentation du temps ramifiée du conditionnel est double, ce qui conduit à constater la polyphonie du conditionnel ou plus précisément le dédoublement énonciatif du conditionnel (cf. son schéma de la représentation du temps ramifié *infra*).

2.3.4. Synthèse des approches polyphoniques

On pourrait dire qu'O. Ducrot traite le premier le conditionnel comme polyphonique, mais ne le classe pas parmi les marqueurs polyphoniques ; en fait, l'auteur ne mentionne que certains emplois du conditionnel et notamment son emploi journalistique. Cependant, les travaux de nombreux linguistes portant sur la structure polyphonique du conditionnel ont été fondés sur ladite théorie de Ducrot, ce que l'on a déjà présenté *supra*. Faisons ici la synthèse des approches polyphoniques de H. Korzen et H. Nølle, H. Kronning reposant sur une base modale, et de L. Abouda, M. Vuillaume, P. Haillet assises sur une base temporelle.

Selon Korzen et Nølle (1990, 2001) la valeur fondamentale du conditionnel est la distanciation (à R_i, P_j), qu'il effectue en établissant le nouveau point de repère (R) à partir duquel s'examine le procès. Le point R est composé de trois paramètres : t_i ou le moment temporel, m_i ou le monde (au sens abstrait) impliqué et l_i ou l'être discursif responsable d'affirmer que P_j (on distingue les locuteurs vrai, virtuel et non-locuteur).

Le conditionnel produit la distanciation par la possibilité d'introduire plusieurs locuteurs qui peuvent prendre ou non la parole ou rapporter les propos d'autrui. Tous les emplois de la forme en question, à savoir le conditionnel temporel (subjectif et objectif), le conditionnel hypothétique et de citation, sont dérivés de ladite valeur du conditionnel. Dans l'emploi temporel, le conditionnel introduit (ou non ce qui est valable pour l'emploi subjectif) un nouveau locuteur (vrai) ; le conditionnel hypothétique établit la distanciation par rapport au monde actuel, et le conditionnel de citation établit une distanciation par rapport au locuteur qui cite les propos d'autrui (locuteur virtuel).

Kronning (2002) distingue trois emplois principaux du conditionnel : modal (hypothétique), temporel (subjectif et objectif) et médiatif (de ouï-dire). L'auteur démontre, en se basant sur l'exemple du conditionnel médiatif, la structure polyphonique du conditionnel. Pour l'auteur ce type de conditionnel représente un marqueur grammatical mixte, médiatif (évidentiel, *d'information empruntée*) et modal (modalisation zéro²⁴, *la non-prise en charge*), ce qui diffère de la position de Dendale le considérant comme uniquement médiatif ou d'Abouda le traitant essentiellement de modal. Le conditionnel médiatif dénote que l'information est empruntée au locuteur-source et que le locuteur ne prend pas en charge le contenu de l'énoncé. En s'inscrivant dans le cadre de la théorie polyphonique de la ScaPoLine, H. Kronning pose que la structure polyphonique dudit conditionnel sous-entend trois instances énonciatives : *le locuteur de l'énoncé* opérant la modalisation zéro du contenu épistémique emprunté, *le locuteur metteur en scène* empruntant le contenu épistémique à l'instance source et *le locuteur-source* à qui est attribuée le contenu épistémique. Les conditionnels hypothétique et temporel désignent également la non-prise en charge du procès mais elle est la conséquence d'un acte de modalisation simple ou complexe, *i.e.* elle relève de la modalité zéro, et non de la modalisation zéro.

²⁴ La modalisation épistémique est le processus de quantification des valeurs attribuées à un énoncé, qui connaît trois types :

- Modalisation simple (« assertorique ») = il est malade > vrai
- Modalisation complexe = il est probablement malade > Prob Vrai
- Modalisation zéro = il serait malade > zéro (Kronning 2002 : 564).

Haillet (1995, 2002) propose la tripartition des emplois fondamentaux du conditionnel : emplois temporel, modal (*d'hypothèse*) et épistémique (*d'altérité énonciative*). L'auteur le définit en termes de points de vue du locuteur (l'auteur de l'énoncé) sur le procès de l'énoncé et en termes de concept *réalité du locuteur* (réalité constituée selon la représentation discursive des faits comme présents et/ou passés). Alors, Haillet (2003 : 46) prend comme emploi fondamental du conditionnel « la représentation du procès comme non intégré à la réalité du locuteur » indépendamment du co(n)texte. Cependant, l'interaction du conditionnel avec le co(n)texte produit trois types de représentation du procès qui peut être présenté soit comme objet d'une projection dans l'avenir antérieure au « maintenant » du locuteur (conditionnel temporel), soit comme imaginé en corrélation avec un cadre hypothétique (conditionnel d'hypothèse), soit comme objet d'un point de vue attribué à une instance distincte du locuteur-auteur de l'énoncé (conditionnel d'altérité énonciative). Dans le but d'identifier plus précisément lesdits types du conditionnel, l'auteur utilise les tests de la paraphrase en *allait + infinitif*, de la commutation avec le présent et le passé composé, etc.

Abouda (1997, 2001) aborde son traitement du conditionnel comme polyphonique en s'appuyant sur la morphologie du conditionnel : « le *-r-* du futur est responsable de la valeur prospective, et le *-ai-* de l'imparfait serait responsable du décalage dans le passé (2001 : 293) » et sur la disjonction entre le locuteur et l'énonciateur (procédant également de la morphologie du conditionnel) : « le locuteur prend la parole et assume le contenu de son énoncé, et l'énonciateur, sans nécessairement prendre la parole, emprunte la voix du locuteur pour s'exprimer et assumer le contenu d'un énoncé que le locuteur ne veut ou ne peut assumer » (1997 : 371-372). En concluant qu'un énoncé est systématiquement attribuable à un énonciateur et que le locuteur peut se libérer de la responsabilité de l'énoncé, l'auteur affirme que le trait définitoire du conditionnel épistémique (où sont classifiés les emplois journalistique, atténuatif et polémique du conditionnel) est la non-prise en charge de l'énoncé. Ce type de conditionnel représente le point de départ de l'analyse de l'auteur qu'il étend dans tous ses emplois en démontrant que le conditionnel exprime une valeur prospective à partir d'un espace énonciatif distinct du locuteur.

Vuillaume (2001), comme L. Abouda, fonde son analyse polyphonique du conditionnel sur les concepts de *locuteur* et d'*énonciateur* de Ducrot (1984) et sur la morphologie du conditionnel : le morphème *-r* situe le procès dans l'avenir de l'énonciateur alors que le morphème *-ait* permet au locuteur de se libérer de la responsabilité de l'énonciation en l'attribuant à l'énonciateur et situe l'énonciateur dans le passé, antérieurement à S. En ayant recours à la notion de temps ramifié, l'auteur démontre que la ramification du conditionnel est double ; elle commence à partir du locuteur situé dans t_0 et à partir de l'énonciateur situé dans R dans le passé, ce qui conduit à constater le dédoublement énonciatif du conditionnel (que l'auteur dérive du morphème d'imparfait *-ait*).

2.3.5. La critique de l'approche polyphonique

C'est Bres (2010a/b, 2012a/b, etc.) qui soulève les questions importantes concernant l'approche polyphonique. Même si l'auteur inscrit sa théorie du conditionnel dans le cadre de ce type d'approche, il n'évite pas de pointer certaines difficultés provenant de ladite approche.

La remarque centrale de J. Bres, c'est que les approches polyphoniques offrent des descriptions pertinentes de la polyphonie du conditionnel mais ne réussissent pas à expliquer véritablement le fonctionnement polyphonique du conditionnel.

L'auteur prend pour exemple les analyses de H. Korzen et H. Nølke. Rappelons que ces auteurs (1990 : 21), en s'appuyant sur K. Togeby (1982) selon lequel le conditionnel est *allocentrique* alors que le futur est *nynégocentrique*, concluent que la valeur fondamentale du conditionnel est « d'effectuer une distanciation par rapport aux coordonnées énonciatives "standard" » ou « d'établir un nouveau point de repère (R) ». Alors, tous les emplois du conditionnel relèvent de la distanciation (présentée par la formule : à R_i, P_j) qu'il effectue en établissant le nouveau point de repère R, composé de trois paramètres : l_i , t_i et m_i où l_i représente « l'être discursif responsable d'affirmer que P_j », t_i le moment temporel et m_i « le monde (au sens abstrait) impliqué » (Korzen et Nølke 2001 : 36), à partir duquel l'action est examinée.

Cependant, selon Bres (2010b : 213), les auteurs ne proposent pas d'explication sur l'origine de la valeur unique du conditionnel, à savoir la distanciation ou le nouveau point de repère R. Ensuite, dans les autres analyses polyphoniques postulant que le conditionnel met en scène un énonciateur, un point de vue ou un être discursif distinct du locuteur, on ne trouve pas la réponse à la question de leur origine. « D'où procède la structure polyphonique du conditionnel ? Pourquoi ce temps dissocie-t-il les deux instances, ce que ne fait pas le futur p. ex. ? » (Bres 2010a : 203).

Néanmoins, J. Bres souligne que les analyses polyphoniques du conditionnel de L. Abouda et de M. Vuillaume représentent une exception, c'est-à-dire qu'elles s'appuient sur la morphologie du conditionnel. En fait, L. Abouda classe le conditionnel dans les formes temporelles *polychroniques* en faisant appel à la classification des formes temporelles *noncales* et *toncales* de Damourette et Pichon, qui contiennent deux repères - t_E et t_{AE} (le repère distinct de t_E), ou autrement dit, l'espace du locuteur et celui distinct du locuteur - de l'énonciateur. Ensuite, l'auteur affirme que le conditionnel dans tous ses emplois porte la valeur prospective à partir d'un espace énonciatif distinct du locuteur. L'explication de cette valeur et de cette disjonction entre l'espace du locuteur et celui de l'autre énonciateur provient de la morphologie du conditionnel : le *-r-* du futur est responsable de la valeur prospective et le *-ait* de l'imparfait (en appui sur le fonctionnement *toncal* de l'imparfait proposé par Damourette et Pichon) est responsable de la disjonction entre les espaces du locuteur et de l'énonciateur.

M. Vuillaume trouve également l'explication de son hypothèse polyphonique concernant le conditionnel dans la morphologie du conditionnel : le morphème *-r* situe le procès dans l'avenir de l'énonciateur alors que le morphème *-ait* permet au locuteur de se libérer de la responsabilité de l'énonciation en l'attribuant à l'énonciateur et situe l'énonciation attribuée à l'énonciateur dans le passé.

On pourrait dire que les deux auteurs considèrent, à partir de leurs arguments fort explicatifs, que la structure polyphonique du conditionnel procède de l'affixe *-ai(s)* de l'imparfait. Néanmoins, J. Bres conteste cette hypothèse et propose la sienne que nous adoptons dans ce travail et que nous allons exposer dans les pages suivantes. L'auteur (2010b : 215) avance, sur le plan de la comparaison entre langues romanes, que s'appuyer sur le caractère *toncal* du morphème de l'imparfait pour expliquer la polyphonie du conditionnel représente un faible argument : en italien, le conditionnel, également polyphonique, est construit sur le prétérit qui n'est pas *toncal*.

2.4. L'approche *mixte*

On pourrait dire que le traitement polyphonique du conditionnel proposé par J. Bres s'inscrit dans l'approche mixte, à savoir dans les approches aspectuo-temporelle et polyphonique, que nous avons déjà présentées *supra*. Soulignons au début que l'auteur utilise plutôt le terme de dialogisme que celui de polyphonie. La notion de polyphonie n'est « ni tout à fait identique à celle de dialogisme, ni tout à fait différente d'elle » (Bres et Nowakowska 2006 : 22). C'est M. Bakhtine qui emploie le premier la notion de polyphonie dans laquelle il résume la description de ses analyses des romans de Dostoïevski concentrées sur les relations discursives entre l'auteur et les personnages.

Cependant, Nowakowska (2005) a indiqué que M. Bakhtine ne l'utilise que dans son ouvrage *Problèmes de la poétique de Dostoïevski* et sans la joindre explicitement à la notion de dialogisme (qu'il use dans ce même texte). Les deux notions sont fondées sur la même idée du dialogue entre deux ou plusieurs discours, voix ou énoncés, mais « le dialogisme est un principe qui gouverne toute pratique langagière, et au-delà toute pratique humaine, alors que la polyphonie consiste en l'utilisation littéraire artistique du dialogisme de l'énoncé quotidien » (*ibid.*). J. Bres s'inspire directement de l'œuvre de M. Bakhtine et de son principe de dialogisme en considérant la polyphonie comme un terme secondaire et complémentaire du dialogisme²⁵. Dans son analyse du conditionnel l'auteur part de la valeur aspectuo-temporelle de ladite forme dénommée *ultérieur du passé*, issue de sa morphologie : l'affixe *-r* provenant de l'infinitif et l'affixe *-ai* procédant de l'imparfait, et ensuite explique sa structure polyphonique, *i.e.* la structure *énonciative dialogique* du conditionnel, en appui sur la théorie de M. Bakhtine et sur la notion de temps ramifié.

2.4.1. Le conditionnel – *ultérieur du passé*

J. Bres inscrit sa théorie du conditionnel dans le cadre de l'approche temporelle en partant de l'hypothèse monosémiste²⁶ que le conditionnel possède la même valeur (la valeur en langue) dans tous ses emplois, qui entre en interaction avec le co(n)texte et produit les différents *effets de sens* répertoriés en discours. En s'appuyant sur la morphologie du conditionnel formé de deux affixes²⁷ :

-r procédant de l'infinitif (et entrant dans la construction du futur), situe le procès en ultériorité par rapport au point d'énonciation S',

²⁵ Bres et Nowakowska (2006 : 22-23) : « alors que dans le dialogisme les *voix* sont hiérarchisées énonciativement (*infra* 1.4.), la polyphonie - et ceci en accord avec l'acception musicale du terme - les présente à égalité, sans que l'une ne prenne le pas sur l'autre. On trouve ce duel ou ce pluriel des voix non hiérarchisées notamment dans deux domaines :

- (i) celui de l'écriture romanesque contemporaine qui présente parfois, dans un même énoncé, différentes voix à égalité, exprimant différents points de vue souvent contradictoires, ce qui problématise la production du sens, voire, au dire de certains, la brouille, de sorte que la polyphonie est au risque de la cacophonie ;
- (ii) celui du lapsus de la parole quotidienne, et au-delà, du fonctionnement inconscient du discours.

Une fois explicitée la distinction dialogisme / polyphonie, revenons à la définition proposée du dialogisme comme *orientation* du discours, constitutive et au principe de sa production comme de son interprétation, vers d'autres discours, afin d'en analyser les différentes dimensions. »

²⁶ Cette hypothèse est testée sur l'imparfait (Bres 2005) et sur les différents temps de l'indicatif (Barceló et Bres 2006).

²⁷ Ce fait provient de la donnée que le conditionnel est issu de la grammaticalisation du tour périphrastique qui apparaît en bas-latin, au IIIe siècle après J.-C., formé de : (Bres, Azzopardi et Sarrazin 2012 : 37) *infinitif + habere* à l'imparfait (*cantare habebat* > *chanteroit*), la périphrase qui entre également dans la formation du futur : *infinitif + habere* au présent (*cantare habeo* > *chanteroy*).

–*ai(s)* de l'imparfait situe une énonciation S' dans le passé, *i.e.* antérieurement au point d'énonciation S,

l'auteur infère *l'ultériorité du passé* comme l'instruction temporelle du conditionnel. Il s'agit de sa valeur aspectuo-temporelle en langue.

Le terme d'ultériorité représente la solution la mieux adaptée à la description du conditionnel, par rapport aux termes de futur ou de postériorité.

Cependant, il ne représente pas une nouveauté dans la littérature. C'est L. Gosselin qui l'a proposé dans son œuvre de 2001 et à qui l'a emprunté Vetters (2001 : 175) expliquant que ce terme peut exprimer non seulement la postériorité par rapport au présent de m_0 , mais par rapport « à n'importe quel moment dans n'importe quel monde – réel ou imaginaire ». Rappelons ici que C. Vetters traite également du conditionnel comme *ultérieur* mais *du non-actuel*. L'auteur fonde son analyse du conditionnel sur sa morphologie, mais notamment sur l'une de ses composantes – l'imparfait. À la différence de C. Vetters qui, s'appuyant sur Damourette et Pichon (1911-40), considère que l'imparfait situe le procès soit dans le passé de m_0 , soit dans un monde autre que m_0 (pas nécessairement passé), J. Bres pose que ce temps situe dans le passé un point à partir duquel est vu le procès qu'il actualise.

Nous allons maintenant présenter les instructions aspectuelles et temporelles des formes qui entrent dans la composition du conditionnel et du seul conditionnel, ce qui nous permettra d'explicitier la définition du conditionnel proposée par J. Bres :

		instruction temporelle	instruction aspectuelle
imparfait	<i>il pleuvait</i>	[+ passé]	[+ tension], [- incidence]
futur	<i>il pleuvra</i>	[+ présent] [+ ultériorité]	[+ tension], [± incidence]
conditionnel	<i>il pleuvrait</i>	[+ passé] [+ ultériorité]	[+ tension], [± incidence]

On peut remarquer deux différences entre le conditionnel et l'imparfait. D'une part, le conditionnel situe l'énonciation principale dans le passé, comme l'imparfait, mais ultérieurement par rapport à l'énonciation qui est antérieure à l'énonciation principale. D'autre part, le conditionnel est aspectuellement neutre ([± incidence], ce que l'on a déjà expliqué) tandis que l'imparfait représente le temps interne du procès de façon sécante (cursive ou dans son cours).

Selon le tableau, l'unique différence entre le conditionnel et le futur c'est que le conditionnel pose l'ultériorité temporelle du procès à partir d'un point du passé (*ultériorité du passé*), alors que le futur la pose à partir du moment de l'énonciation (*ultériorité du présent*)²⁸.

Nous voudrions ici présenter le tableau résumant la théorie néo-reichenbachienne de J. Bres et S. Azzopardi (cf. le chapitre 2 au point 7.2) des temps verbaux en français où on peut lire plus précisément les convergences et divergences entre les trois formes verbales en question :

Temps	Représentation aspectuelle	Localisation temporelle
imparfait	cursive ($R \subset E_t - E_t$)	passé (R–S)
futur	sous-déterminée ($R \subseteq E_t - E_t$)	ultérieur du présent (S – R)

²⁸ Il s'agit du parallélisme *futur-conditionnel* relevé dans toutes les grammaires :

Corinne dit qu'elle *viendra*.

Corinne a dit qu'elle *viendrait*.

conditionnel présent		sous-déterminée ($R \subseteq E_i-E_t$)	ultérieur du passé ($S' - R ; S' - S$)
	V. au participe passé	$R = E_t$	\emptyset
	aux. au conditionnel	sous-déterminée ($\rho \subseteq E_i-E_t$)	ultérieur du passé ($S' - S ; S' - \rho$)
→ conditionnel passé		sous-déterminée ($\rho \subseteq E_i^{\text{postp}_i}-E_t^{\text{postp}_t}$)	ultérieur du passé ($S' - \rho ; S' - S$)

Passons à l'explication du tableau proposé par Bres et Azzopardi (2016) en appui également sur leurs exemples où apparaissent les temps verbaux en question :

(20) Guillaume *partait* en vacances : $R \subset E_i-E_t ; R - S$

(21) (Marie avait dit que) Guillaume *partirait* en vacances : $R \subseteq E_i-E_t ; S' - R ; S' - S$

(22) (Marie avait dit que) Guillaume *serait parti* en vacances : $\rho \subseteq E_i^{\text{postp}_i}-E_t^{\text{postp}_t} ; S' - \rho ; S' - S$

(23) Guillaume *partira* en vacances : $R \subseteq E_i-E_t ; S - R$

Les trois formes, à savoir l'imparfait, le futur et le conditionnel présent, comme les formes simples marquent le procès *partir* dans sa phase processuelle, alors que le conditionnel passé, forme composée de l'auxiliaire au conditionnel présent et du verbe au participe passé, le saisit dans sa phase post-processuelle.

S'agissant de la relation conditionnel-imparfait, on voit nettement des rapprochements aussi bien que des différenciations entre eux. La représentation aspectuelle de l'imparfait est cursive (le point de référence R est inclus dans l'événement), *i.e.* le procès *partir*, dans l'exemple 1, est saisi dans son cours tandis que celle du conditionnel, dans les exemples 2 et 3, est sous-déterminée ce qui signifie qu'en fonction du co(n)texte le procès *partir* peut être saisi soit globalement soit cursivement (autrement dit, le point de référence R peut soit être inclus dans l'événement, soit coïncider avec lui). En ce qui concerne la localisation temporelle, l'imparfait situe le procès *partir* dans l'époque passée où le point R est antérieur à l'énonciation ($R - S$). Le conditionnel situe le procès *partir* dans l'ultériorité du passé, *i.e.* dans l'ultériorité d'une énonciation secondaire S' (*Marie avait dit que*), qui est antérieure à l'énonciation principale S²⁹.

La comparaison entre conditionnel et futur révèle la spécificité du conditionnel, ce que l'on va voir dans les pages suivantes. Les deux formes partagent la même représentation aspectuelle, sous-déterminée, *i.e.* elles saisissent le procès *partir* de façon globale ou cursive selon le co(n)texte. En ce qui concerne la localisation temporelle, le futur situe le point de référence R du procès *partir* (23) dans le futur où l'énonciation S est antérieure au point de référence R (*ultériorité du présent*), tandis que le conditionnel le situe dans l'ultériorité d'une énonciation secondaire S' (*Marie avait dit que*), qui est antérieure à l'énonciation principale S.

Bres et Azzopardi (2016) intègrent également dans leur système des temps verbaux français les périphrases verbales, surtout celles issues de la grammaticalisation en auxiliaires des verbes *aller* et *venir (de) + infinitif*. Nous prendrons en compte l'auxiliaire *venir (de)* qui, conjugué à

²⁹ Il faut mentionner que dans le cas du conditionnel (présent, passé et rétrospectif), la relation entre R et S n'est pas contrainte du fait que $S' - R$ et $S' - S$. Cela signifie que le procès *partir* peut être situé dans l'époque passée ($R - S$), présente ($S = R$) ou future ($S - R$) : *Marie avait dit que* Guillaume **partirait** / **serait parti** / **viendrait de partir** en vacances **hier** / **maintenant** / **demain** (Bres et Azzopardi 2016 : 8).

l'imparfait, au futur ou au conditionnel présent, entre en combinaison avec l'infinitif en composant les formes rétrospectives de ces formes verbales :

formes périphrastiques			
	Infinitif	$R \subseteq E_i - E_t$	\emptyset
	<i>Venir de</i> à l'imparfait	$\rho \subset E_i - E_t$	$\rho - S$
→ imparfait rétrospectif		$E_t < \rho$	$\rho - S$
	Infinitif	$R \subseteq E_i - E_t$	\emptyset
	<i>Venir de</i> au futur	$\rho \subseteq E_i - E_t$	$S - \rho$
→ futur rétrospectif		$E_t < \rho$	$S - \rho$
	Infinitif	$R \subseteq E_i - E_t$	\emptyset
	<i>Venir de</i> au conditionnel	$\rho \subseteq E_i - E_t$	$S' - S ; S' - \rho$
→ conditionnel rétrospectif		$E_t < \rho$	$S' - S ; S' - \rho$

En consultant ce tableau et les exemples suivants :

- (24) Guillaume **venait de partir** en vacances : $E_t < \rho ; \rho - S$
- (25) Guillaume **viendra de partir** en vacances : $E_t < \rho ; S - \rho$
- (26) Guillaume **viendrait de partir** en vacances : $E_t < \rho ; S' - S ; S' - \rho$

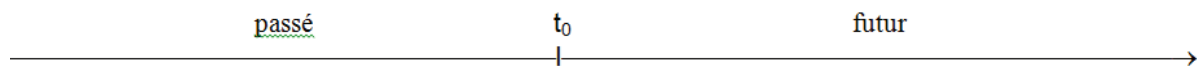
on peut remarquer que les trois formes rétrospectives possèdent la même représentation aspectuelle, $E_t < \rho$, *i.e.* elles saisissent le procès *partir* dans sa phase post-processuelle, en un point de référence ρ à proximité de la borne terminale E_t de la phase processuelle du procès. Cependant, l'imparfait rétrospectif situe le point de référence ρ du procès *partir* dans le passé, *i.e.* antérieur à l'énonciation principale S , le futur rétrospectif le situe dans l'ultériorité où S est antérieur à ρ et le conditionnel rétrospectif le situe dans l'ultériorité d'une énonciation secondaire ($S' - \rho$), elle-même dans l'antériorité de l'énonciation principale ($S' - S$).

En somme, les deux tableaux nous démontrent les liens entrelacés entre les trois temps verbaux, à savoir, l'imparfait, le futur et le conditionnel qui dévoilent finalement la définition de la dernière forme. Cependant, selon J. Bres cette définition (le conditionnel est un ultérieur du passé) n'est pas complète. En effet, l'auteur fait appel, d'abord, à la notion de temps ramifié, en démontrant ce type de structure du conditionnel, ce qui lui permet de dériver la structure définitoire du conditionnel, à savoir *la structure énonciative dialogique en langue*, qui procède naturellement de son instruction aspectuo-temporelle dont on a déjà parlé *supra*. Dans les pages suivantes, nous allons exposer les travaux des auteurs abordant l'analyse de cette notion dans le traitement du conditionnel.

2.4.2. Le conditionnel – un temps ramifié

Quid est enim tempus?³⁰ s'interrogeait saint Augustin. À la quête de cette notion se livreront naturellement les linguistes. Étant donné que le temps est un concept théorique visant une richesse descriptive sous l'angle de diverses perspectives, nous nous limitons ici à la représentation linguistique du temps en distinguant deux grandes représentations, à savoir *le temps linéaire* et *le temps ramifié*.

Généralement, on sous-entend que la représentation linéaire du temps est envisagée comme une ligne infinie allant de la gauche à la droite, *i.e.* du passé vers le futur – deux époques séparées par le moment de la parole (t_0) :



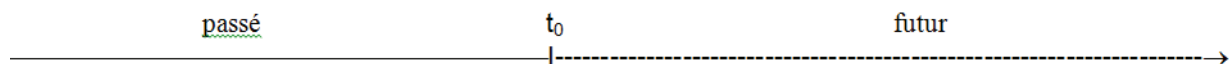
On peut trouver ce type de représentation du temps chez Reichenbach (1947), Guillaume (1984), Comrie (1985). Citons seulement Reichenbach (1947 : 240) : « the direction of time is represented as the direction of the line from left to right ».

Cependant, la représentation linéaire du temps, pour séduisante qu'elle soit, ne reflète pas la vraie image de la relation entre les temps verbaux dans les époques passée et future. C'est déjà Aristote qui était préoccupé par la problématique que soulève le futur :

Le principe des futurs est ... choses qui, puisqu'elles peuvent être ou ne pas être aussi bien l'une que l'autre, peuvent donc aussi arriver et ne pas arriver. Par exemple, c'est nécessairement que demain il y aura ou il n'y aura pas bataille navale. Mais ce n'est pas pour autant ni qu'une bataille navale arrive nécessairement demain ni qu'elle n'arrive pas. Ce qui est nécessaire cependant, c'est qu'elle arrive ou n'arrive pas. (traduit par Vuillemin 1983 : 18-19)

En fait, il existe une asymétrie entre les temps verbaux dans les époques passée et future : les premiers sont plus nombreux et plus assurés que ceux du futur.

Gosselin (1996), en se fondant justement sur Aristote, décrit le passé et le présent comme *irrévocables*, et le futur comme *possible*. Il illustre sa description de cette asymétrie entre les époques en désignant par la ligne pleine le passé et le présent, et par la ligne en pointillés le futur :



L'illustration de L. Gosselin, si on peut le dire, ne représente qu'un pas fait en avant vers la solution. Ce sont les travaux de la logique du temps de Prior (1967), Kamp (1968), et notamment de Kripke (1963), Rescher et Urquhart (1971), et Gardies (1975), qui donnent naissance aux idées de la solution de la problématique concernant la représentation du temps du futur. Bref, les temps du passé (relevant de l'irrévocabilité) possèdent la structure *linéaire* tandis que les temps du futur (relevant du possible) ont la structure *ramifiée*. Citons Gardies (1975 : 51) :

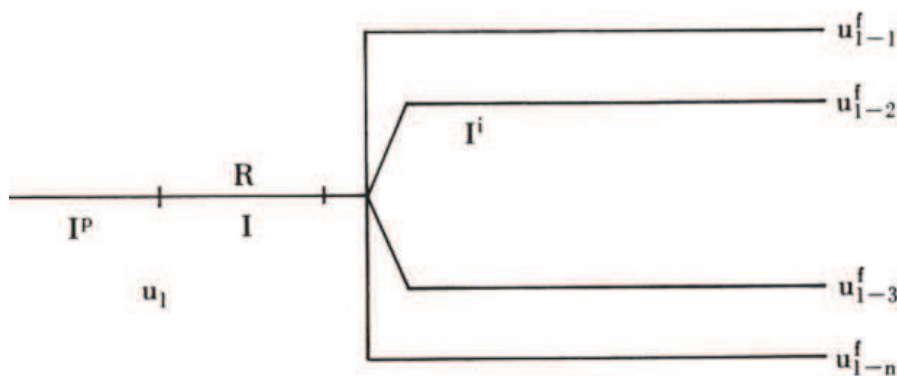
³⁰ « Qu'est-ce donc que le temps? Si personne ne m'interroge, je le sais ; si je veux répondre à cette demande, je l'ignore » (Augustin d'Hippone, *Confessions XI*, p.14).

Le temps n'est vraiment linéaire qu'une fois écoulé ; à partir de l'instant présent, notre expérience immédiate nous présente bien plutôt l'avenir comme un ensemble de lignes divergentes. Ne convient-il donc pas de se représenter la matrice du présent comme le carrefour entre, sur la gauche, la voie unique du passé et, sur la droite, les multiples voies possibles entre lesquelles le hasard et la liberté trouveront leur chemin ?

Par exemple, si je dis *Hier, je me suis promenée avec mon père*, je ne pouvais pas, en même temps, *écrire le chapitre sur le conditionnel temporel*. Cependant, je pourrais dire *Demain matin, je me promènerai avec mon père ou j'écrirai le chapitre sur le conditionnel temporel*, etc. ; je peux prévoir maintes choses pour demain, car le futur est compris comme le champ des possibles, non comme celui de l'irrévocabilité des faits.

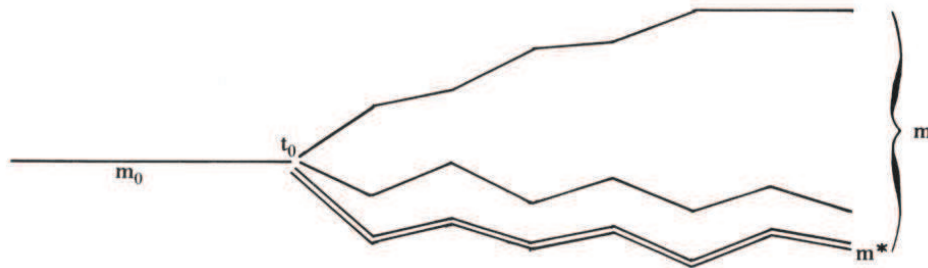
La structure ramifiée est également applicable dans le traitement du conditionnel. En s'appuyant sur les travaux des logico-sémanticiens déjà indiqués, notamment sur la *logic of branching time*, ce sont Martin et Nef (1981) et Martin (1981) qui sont les premiers à introduire dans leurs articles la notion du temps ramifié comme ingrédient explicatif du fonctionnement du futur et du conditionnel en français.

Vet (1980, 1981) se sert également de ladite notion ou, en termes utilisés par cet auteur, de *la notion de monde possible* dans l'analyse des temps verbaux. D'abord, l'auteur définit le système verbal en français, à la reichenbachienne, par trois points : R (un point référentiel), S (le moment de la parole) et I (« un intervalle qu'occupe la situation à laquelle se réfère une phrase »). Dans le cadre de ce système, on distingue deux sous-systèmes centrés, l'un autour de R=S et l'autre autour de R<S. Les temps des deux sous-systèmes se réfèrent à deux mondes, au monde réel et actuel u_0 et au monde réel et non actuel (passé) u_1 . Cependant, Vet souligne que le cours des événements est réel jusqu'aux R (R=S et R<S), mais après ces R il « peut prendre différents chemins / des continuations possibles des deux mondes ». En fait, les temps futurs³¹ sont représentés comme ramifiés, comme un « embranchement ». Les futurs simple et antérieur (FUT et FA) placent « la situation de la phrase dans une des continuations possibles de [monde réel et actuel] u_0 » tandis que les conditionnels présent et passé (FUTP et FAP) la placent « dans une des continuations possibles de [monde réel et non actuel] u_1 » (Vet 1981 : 113).

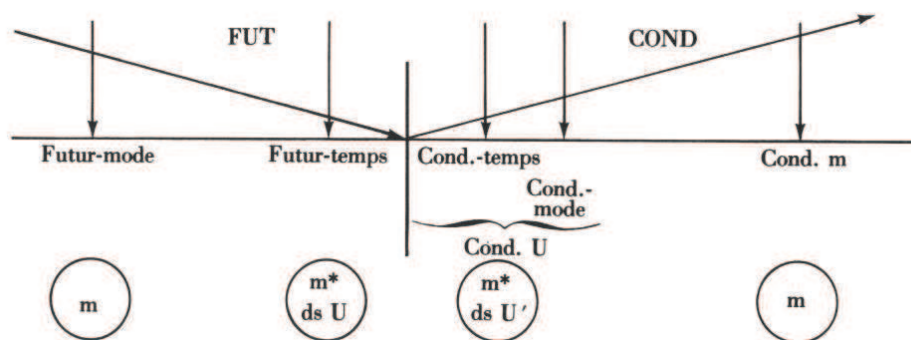


³¹ Le présent et le passé composé servent à placer la situation à laquelle se réfère la phrase dans le monde réel et actuel, u_0 , et l'imparfait et le plus-que-parfait impliquent que la situation appartient au monde réel non actuel (passé), u_1 (Vet 1981 : 123).

Martin (1981) introduit la notion de temps ramifié pour expliquer la différence entre le futur et le conditionnel. D'abord, Martin et Nef (1981 : 12) soulignent que l'avenir est par nature lié au possible, « échappe à la certitude », ce qui est présentée par la structure ramifiée ci-dessous :



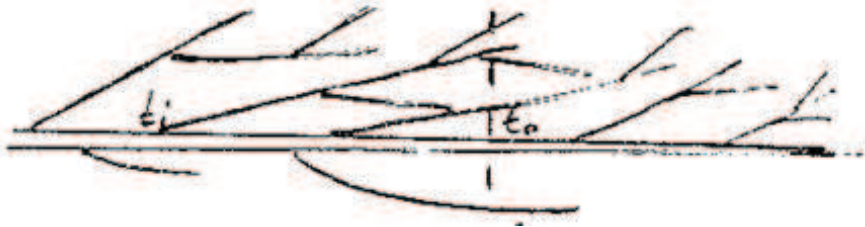
Le m_0 représente le monde de ce qui est et au-delà de t_0 (le moment de la parole) déploie l'avenir ramifié, *i.e.* apparaissent les mondes possibles m où est incorporé aussi le monde d'attente m^* ³². Mais seul Martin (1981 : 84), s'inscrivant dans le cadre de la psychomécanique guillaumienne, indique que le futur français est ramifié seulement au départ, dans ces emplois modaux, tandis que dans ses emplois temporels il est linéaire. Par contre, c'est le conditionnel qui est un vrai temps ramifié. Alors, le schéma présenté *supra* par Martin et Nef (1981) est valable uniquement pour le conditionnel. En fait, le cinétisme du futur est fermant qui va du virtuel à l'actuel, *i.e.* qui « va de m , ensemble des mondes possibles, à m_0 , monde de ce qui est » ; celui du conditionnel est ouvrant qui va à l'inverse, de l'actuel au virtuel. L'interception précoce produit *Le conditionnel U* ou le conditionnel temporel, tandis que l'interception tardive crée *le conditionnel m* ou le conditionnel modal :



Il faut mentionner que R. Martin lie la ramification à la surcharge d'hypothèse du conditionnel. Alors, la structure ramifiée du conditionnel et sa valeur hypothétique prise comme basique lui permettent d'expliquer tous les emplois du conditionnel sauf l'emploi *objectif*, qui fait de la résistance. Cependant, selon l'auteur (1981 : 91): « Impossible de le [conditionnel objectif] gloser ni par le *conditionnel U*, ni par le *conditionnel m*... c'est un emploi marginal, ressenti comme artificiel ».

³² Ou monde ultérieur qui commence à t_0 , mais non pas pour indiquer les mondes ultérieurs par rapport à (i) des mondes autres que m_0 , ou (ii) un moment dans m_0 autre que t_0 .

Korzen et Nølke (1990 : 290) illustrent « à l'aide d'arbres ramifiés » la représentation du temps par le conditionnel :

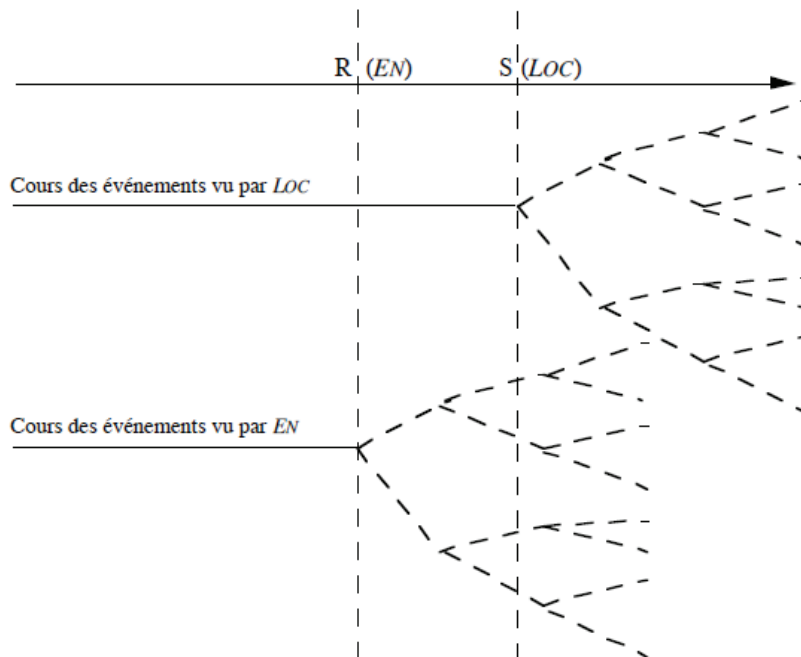


La ligne en pointillés verticale, t_0 , représente *maintenant* ; la ligne à gauche de t_0 symbolise *la réalité* et celle à droite de t_0 *l'avenir attendu* ; les branches sont *les mondes possibles* ou *les états alternatifs*. Alors, la ramification s'organise à partir de l'énonciateur situé dans t_i .

Précisons que les auteurs ne mentionnent que dans cet article la notion de temps ramifié.

M. Vuillaume (2001) explique également le fonctionnement du conditionnel en ayant recours à la notion du temps ramifié. L'auteur commence son analyse en faisant appel aux concepts de *locuteur* et d'*énonciateur* de Ducrot (1984) et en s'appuyant sur la morphologie du conditionnel. Ainsi, le morphème de futur *-r* situe le procès dans l'avenir de l'énonciateur alors que le morphème d'imparfait *-ait* situe l'énonciation attribuée à l'énonciateur dans le passé, antérieurement à S. L'auteur défend son hypothèse en faisant appel à la notion de temps ramifié et présente schématiquement le cours des événements vu par le locuteur et par l'énonciateur :

Pour le locuteur LOC, le cours des événements présente une configuration unilinéaire à gauche de S et une structure ramifiée à droite, tandis que, pour l'énonciateur EN la structure ramifiée commence à droite de R.



Le schéma de M. Vuillaume se différencie de celui présenté par R. Martin. Selon l'auteur, la structure ramifiée du conditionnel est double, elle commence à partir du locuteur situé dans t_0 et à partir de l'énonciateur situé dans R dans le passé (tandis que selon R. Martin la ramification s'organise à partir de t_0).

Bres (2010a) appuie aussi son hypothèse du fonctionnement du conditionnel sur la notion de temps ramifié, mais son analyse diffère des analyses antérieures qui ont eu recours à cette notion. L'auteur s'attarde surtout sur les analyses de R. Martin et de M. Vuillaume en explicitant contrastivement sa position.

Rappelons que R. Martin réserve la structure ramifiée pour le conditionnel et linéaire pour le futur. Selon J. Bres, les deux formes verbales ont la structure ramifiée mais différemment envisagée. L'auteur, ensuite, remarque que R. Martin appréhende la ramification sur la base du trait hypothétique comme définitoire du conditionnel et justement pour cette raison l'emploi objectif du conditionnel reste disqualifié comme *marginal* (ce qui n'est aucunement le cas).

Nous avons déjà présenté l'hypothèse de J. Bres selon laquelle la valeur de base (aspectuo-temporelle) du conditionnel est *l'ultériorité du passé*, issue de sa morphologie : l'affixe *-r* provenant de l'infinitif et l'affixe *-ai* procédant de l'imparfait. L'auteur appuie justement sur cette spécificité temporelle du conditionnel sa représentation ramifiée du temps.

D'autre part, M. Vuillaume pose que la ramification du conditionnel est double, ce qu'il dérive de l'affixe de l'imparfait. Cependant, J. Bres infère le rapport entre la notion de temps ramifié et le fonctionnement dialogique du conditionnel de la valeur temporelle du conditionnel, à savoir *l'ultériorité du passé*.

2.4.3. Le conditionnel – *structure énonciative dialogique en langue*

Nous avons déjà fait remarquer que J. Bres n'inscrit pas sa théorie du conditionnel dans le cadre de l'approche polyphonique basée sur le travail d'O. Ducrot, mais dans celle dialogique fondée sur le travail de M. Bakhtine. L'auteur tient à distinguer les notions de polyphonie et de dialogisme en considérant la première comme un terme secondaire et complémentaire de la seconde notion. Il propose sa définition du dialogisme dans l'approche développée en praxématique (Bres et Nowakowska 2006 : 23) selon laquelle le dialogisme représente « l'orientation de tout discours, constitutive et au principe de sa production comme de son interprétation, vers d'autres discours avec lesquels il dialogue ». Cette orientation se réalise au niveau de l'énoncé dialogique qui est « le résultat de l'interaction d'un acte d'énonciation [E] avec un autre acte d'énonciation [e] » (Bres 2014 : 9). Plus précisément, pour l'analyse de l'énoncé dialogique, l'auteur distingue deux ensembles de paramètres : ceux de l'énonciation enchâssante (notée [E], énonciateur E_1) et ceux de l'énonciation enchâssée (notée [e], énonciateur e_1). Alors, l'énoncé dialogique représente un *dédoublement énonciatif* qui fait entendre les deux énonciateurs de ces deux énonciations :

L'expression d'un énoncé est toujours, à des degrés divers, une réponse, autrement dit : elle manifeste non seulement son propre rapport à l'objet de l'énoncé, mais aussi le rapport du locuteur aux énoncés d'autrui. (Bakhtine 1984 : 299)

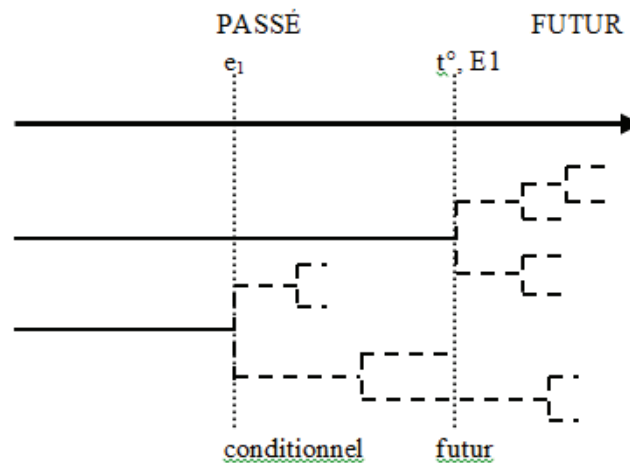
Dans son travail de 1998, J. Bres applique son analyse dialogique aux marqueurs suivants : conditionnel, négation, comparaison, renchérissement, confirmation, concession et opposition, subordination, etc. L'auteur pose l'hypothèse que le conditionnel a une structure dialogique en

langue. Cette forme fait entendre deux voix, celle de l'énonciateur principal E_1 (qui correspond à l'*ego* de t_0) et celle d'un autre énonciateur e_1 , antérieur à E_1 :

(27) Paul arriverait à l'heure.

L'énonciateur E_1 ne prend pas en considération l'assertion et la cite seulement, tandis que c'est l'énonciateur e_1 à qui est attribuée l'assertion.

Comment est-elle, cette forme verbale, habitée par un dédoublement énonciatif ? Ladite hypothèse est fondée sur la valeur temporelle du conditionnel, à savoir *ultériorité du passé*, elle-même dérivée de la morphologie du conditionnel dont on a déjà parlé *supra*. En faisant appel à la notion de ramification, J. Bres constate que l'ultériorité, à la différence de l'antériorité, s'appuie sur une représentation ramifiée du temps. D'un point de vue énonciatif, la ramification du temps se fait à partir d'un énonciateur. La mise en parallèle du futur et du conditionnel dévoile toujours la spécificité du conditionnel ; pour le futur la ramification du temps se fait à partir de l'énonciateur E_1 (*ultériorité du présent*, $E_1=t_0$) et pour le conditionnel (*ultériorité du passé*) c'est à partir de l'énonciateur e_1 qui est positionné dans le passé (e_1-t_0).



La théorie néo-reichenbachienne de J. Bres et S. Azzopardi (2016) explique également le dialogisme du conditionnel, ce que nous allons expliciter ici. Il s'agit du fait des 2 points d'énonciation : S et S'. On a déjà mentionné que dans le cas du conditionnel il existe un dédoublement du point S. En effet, le conditionnel pose en ultériorité le point de référence R du procès non pas à partir de l'énonciation principale du locuteur-énonciateur (S) mais à partir d'une énonciation rapportée (S', qui est antérieure à S, S' - S) :

(28) Marie avait dit que Guillaume *partirait* / *serait parti* / *viendrait de partir* en vacances.

Dans cet exemple le procès *partir* est situé dans l'ultériorité d'une énonciation secondaire S' (*Marie avait dit que* - e_1), qui est antérieure à l'énonciation principale S (qui correspond à E_1).

Pour produire l'ultériorité dans le passé, le fonctionnement dialogique est nécessaire (un énonciateur e_1 , différent de et antérieur à E_1 , S et S'). Soit donc, le conditionnel est une forme temporelle dialogique en langue. C'est la définition définitive du conditionnel inscrit dans le

cadre de l'approche *mixte* (aspectuo-temporelle et dialogique) de J. Bres que nous adoptons dans ce travail.

La structure énonciative du conditionnel (provenant directement de sa structure temporelle) permet de rendre compte de tous ses emplois en discours. Nous allons commencer par les emplois temporels du conditionnel : *subjectif* et *objectif*, termes repris de Nilsson Ehle (1943 : 53). Avant de procéder à la présentation de ces deux usages du conditionnel, nous tenons d'abord à expliquer la pertinence de faire la différence entre *ultériorité subjective* et *ultériorité objective*.

3. Le traitement de l'*ultériorité* dans la littérature

Nous avons déjà souligné le fait que la description du conditionnel est basée sur celle de ses composantes, *i.e.* sur l'imparfait et sur le futur. S'agissant de l'*ultériorité*, nous serons concentrés sur l'interface entre le conditionnel et le futur. En fait, il est inévitable de parler de la mise en parallèle de ces deux temps verbaux, car, ils partagent la même origine, la morphologie similaire et certains emplois.

Alors que le conditionnel est un ultérieur du passé (30), le futur est un ultérieur du présent (29). Dans les grammaires traditionnelles on rencontre très souvent cette symétrie exprimée par le phénomène de la concordance des temps :

- (29) Paul me dit qu'il **viendra** chez moi.
 (30) Paul m'a dit qu'il **viendrait** chez moi.

Le futur pose *déictiquement* le point de référence R du procès *venir* dans l'*ultériorité* du présent à partir de l'acte d'énonciation principal *E* du locuteur-énonciateur *E₁*. Il est construit soit directement (*Paul viendra chez moi*) soit via une énonciation rapportée simultanée (a) *Paul me dit qu'il viendra chez moi*). D'autre part, le conditionnel pose *anaphoriquement* le point de référence R du procès *venir* dans l'*ultériorité* du passé à partir de l'acte d'énonciation antérieure *e* de l'énonciateur *e₁* (qui est rapporté par *E₁*). La possibilité d'organiser l'*ultériorité anaphoriquement* permet au conditionnel de référer à un événement antérieur, contemporain ou postérieur au présent. Par rapport au futur, le conditionnel ne peut pas être construit directement ; il ne figure que dans le discours rapporté indirect (b) *Paul m'a dit qu'il viendrait chez moi*, ou indirect libre (*Je souriais : oui, Paul viendrait chez moi*).

Bres (2012a : 1721) conclut que dans les deux cas, il s'agit d'une *ultériorité subjective*, déictique pour le futur et anaphorique pour le conditionnel, effectuée par la médiation énonciative. Cependant, l'auteur ajoute qu'alors que l'*ultériorité* du présent est toujours subjective (sauf dans son emploi *historique*), l'*ultériorité* du passé peut être non seulement *subjective* mais également *objective* (qui n'est pas effectuée par la médiation d'un acte d'énonciation - elle place un procès (réalisé) dans l'*ultériorité* à partir du procès explicitement situé dans le passé) :

	PASSÉ	FUTUR
ultériorité subjective	<i>viendrait</i>	<i>viendra</i>
ultériorité objective	<i>viendrait, viendra</i> (emploi historique)	∅

J. Bres tient à distinguer l'*ultériorité subjective* dans le passé et l'*ultériorité objective* dans le passé, *i.e.* il fait la différence entre deux emplois temporels du conditionnel : *subjectif* et *objectif*

(termes qu'il emprunte à Nilsson Ehle (1943 : 53), ce qui est la position que nous adoptons également dans ce travail.

Cependant, dans la littérature, le traitement de l'ultériorité du passé posait des problèmes, à savoir le problème de l'expliquer précisément, de déterminer la distinction claire entre l'ultériorité subjective et objective du passé, mais aussi de bien distinguer l'ultériorité objective du passé et du présent (futur historique). Nous allons brièvement présenter la problématique concernant l'ultériorité du passé ; ladite relation entre l'ultériorité objective du passé et du présent sera expliquée dans le cadre de l'approche adoptée par nous.

Mentionnons d'abord le précieux recueil d'exemples du conditionnel (*toncal futur*) fait par Damourette et Pichon (1911-1936 : § 1837-42) où ils abordent l'analyse et le classement de la forme verbale en question d'après son occurrence dans les différents types de propositions.

Les auteurs remarquent bien l'existence de l'ultériorité objective du passé : la prévision de l'avenir qui est en réalité le passé, mais ils n'analysent pas séparément lesdits emplois du conditionnel, *i.e.* dans leur classement on peut trouver côte à côte les exemples où figurent l'ultériorité subjective et l'ultériorité objective du passé.

G. Guillaume, partisan de l'approche temporelle, ne parvient pas à expliquer l'ultériorité subjective en langue, et ne mentionne même pas l'ultériorité objective, surtout du fait qu'il traite le conditionnel de temps de l'époque future, symétrique du futur³³. Cependant, l'auteur note que le *futur hypothétique* dans son emploi temporel (l'ultériorité subjective du passé) n'appartient pas à l'époque future, qu'il s'agit d'

un futur spécial qui ne se refuse pas à habiter le passé, et ce futur a la même forme que le futur hypothétique, encore que la valeur en soit, comme on le sait, fort différente. C'est ce futur de concordance, acceptant de résider dans le passé, qui se trouve exprimé dans une phrase comme *Je savais que je réussirais*, signifiant un succès acquis, dont le passé est porteur, bien que la forme sous laquelle il est indiqué, *réussirais*, présente par la conservation en elle de l'*r-* caractéristique du futur une apparence qui, à première vue, ne semble pas se prêter à une résidence dans le passé. (Leçon du 30 mars 1944)

Dans cet emploi la valeur hypothétique est supprimée. L'auteur a alors recours à une modification de la valeur en langue du conditionnel pour pouvoir expliquer l'ultériorité subjective du passé.

R. Martin reprend le traitement guillaumien du conditionnel. La chose intéressante est que l'auteur n'utilise pas l'opposition traditionnelle entre les emplois « temporels » et les emplois « modaux » du conditionnel : il distingue *le conditionnel U* et *le conditionnel m* décrits à l'aide des notions d'*univers* (U) et de *mondes possibles* (m : m₀ ou le monde de ce qui est, m* ou le monde des attentes). En plus, l'auteur évite d'expliquer l'ultériorité du passé, et notamment l'ultériorité objective du passé en la considérant comme un emploi secondaire du conditionnel.

Pour C. Vetters qui définit le conditionnel comme *ultérieur du non-actuel* en s'appuyant sur les termes de R. Martin : « Le conditionnel inscrit l'état de choses dans un monde ultérieur m* qui commence dans le non-actuel du non-ultérieur, c'est-à-dire ailleurs qu'au présent (t₀) de m₀ », l'explication de l'ultériorité subjective et objective du passé ne représente aucun problème. Dans le premier emploi le conditionnel « localise la situation dans un monde ultérieur qui s'appuie sur une situation inscrite dans le passé de m₀ », et l'autre est expliquée comme « la postériorité par

³³ Le futur, *futur catégorique*, est le temps incident de l'époque future et le conditionnel, *futur hypothétique*, est le temps décadent de ladite époque.

rapport à une situation passée [qui] vient du tiroir même » et que « l'antériorité à t_0 vient d'éléments contextuels, implicites, ou explicites (2001 : 190) ». On peut remarquer que l'explication de l'autre emploi du conditionnel n'est pas beaucoup distincte de celle du premier emploi, ou au moins n'est pas précisée pour pouvoir bien distinguer ces deux emplois.

Rappelons que Korzen et Nølke (2001), les représentants de l'approche polyphonique, analysent deux types d'emplois temporels du conditionnel : subjectif (ultériorité subjective du passé) et objectif (ultériorité objective du passé) en ayant recours au concept de locuteur ducrotien qui peut présenter dans son énoncé des points de vue qui ne sont pas les siens. Ainsi, l'emploi temporel subjectif se caractérise par l'introduction du changement de locuteur. Un nouveau locuteur ('vrai') est introduit, ce qui entraîne la production de l'effet de citation et l'établissement d'une double distanciation, tandis que dans l'emploi temporel objectif il n'y a pas de changement de locuteur, mais seulement de l'être discursif. L'identité du locuteur est celle du destin, du dieu ou de la nature. Les auteurs font la différence claire entre ces deux emplois du conditionnel, mais l'explication de l'ultériorité objective du passé reste vague comme ce locuteur non identifiable.

P. Haillet, le partisan de l'approche polyphonique également, s'appuie sur les concepts de points de vue du locuteur sur le procès de l'énoncé et de *réalité du locuteur*³⁴ afin de décrire le fonctionnement du conditionnel. Dans l'emploi temporel le conditionnel représente le procès situé dans l'avenir antérieurement au *nunc* du locuteur (locuteur-auteur distinct ou locuteur en tant qu'être du monde) qui le présente comme non intégré dans sa réalité. On pourrait dire que l'ultériorité subjective du passé ne pose pas un problème pour l'auteur qui la prend comme emploi temporel principal. En fait, l'ultériorité objective du passé est considérée comme un emploi particulier de l'ultériorité subjective du passé dans lequel le procès est effectué par le locuteur-auteur de l'énoncé qui le présente comme intégré dans sa réalité et comme n'ayant pas été projeté dans l'avenir à un moment passé. On voit que la différence entre ces deux emplois n'est pas toujours bien précisée ; elle dépend du point de vue variable.

On pourrait dire que les polyphonistes (Korzen et Nølke, Haillet), par rapport aux temporalistes (Guillaume, Martin, Vetters), comprennent la conception d'ultériorité du passé mais ne parviennent pas à l'expliquer. Nous allons présenter maintenant les hypothèses de l'approche *mixte* de J. Bres, *i.e.* son analyse dialogique appliquée au traitement de l'ultériorité subjective et de l'ultériorité objective du passé mis en comparaison avec celui de l'ultériorité du présent, l'analyse qui réussit à résoudre les problèmes soulevés par lesdits emplois temporels du conditionnel en les distinguant de celui du futur historique. L'auteur prend notamment en compte le rôle du co(n)texte (en interaction avec les instructions temporelles des temps en question) et l'interaction entre la valeur d'ultériorité et l'énoncé.

Ainsi, pour que l'ultériorité subjective du passé soit produite, il faut que le co(n)texte en interaction avec les instructions du conditionnel ([+passé], [+ultériorité]) puisse situer le procès dans l'ultériorité par rapport à un point de repère antérieur au moment de l'énonciation principale. Aussi, le procès doit-il être placé anaphoriquement par rapport à l'énonciation secondaire passée qui est antérieure à l'énonciation principale. Quel type de co(n)texte ? Celui qui marque explicitement ou implicitement l'énonciation secondaire passée. Il peut porter ou non les indications temporelles qui localisent cette énonciation secondaire antérieurement au *nunc* : un verbe conjugué à un temps du passé (passé simple, imparfait et leurs formes composées) ou des adverbes ou des circonstanciels temporels :

³⁴ Réalité constituée selon la représentation discursive des faits comme présents et/ou passés.

(31) Paul m'a dit qu'il *viendrait*.

Le procès *venir* est subordonnée à l'énonciation explicitée par le verbe *dire* au passé composé (indication temporelle du contexte). Il est présenté anaphoriquement, mais moyennant le co(n)texte (l'adverbe temporel) on peut expliciter sa position temporelle :

(31') Paul m'a dit qu'il *viendrait* demain.

Dans le cas de l'ultériorité subjective du présent, si le contexte en interaction avec les instructions du futur ([+présent], [+ultériorité]) ne s'oppose pas à l'intention de placer le procès ultérieurement par rapport au *nunc*, l'ultériorité subjective du présent peut être réalisée. Quel type de co(n)texte ? Celui où les indications temporelles situent explicitement le procès en ultériorité à partir du *nunc* (32) ou celui où les indications temporelles ne sont pas utilisées (33) :

(32) Paul viendra dans deux jours.

(33) Paul viendra.

La production de l'ultériorité objective dépend autant de l'interaction avec un énoncé constitué des différents paramètres que de celui où figure l'ultériorité subjective. Quels sont les traits du co(n)texte où peut être produite l'ultériorité objective du passé ? Nous allons expliciter en détail tous les traits définissant l'emploi de l'ultériorité objective du passé dans le sous-chapitre 5. Mentionnons-en ici les plus importants : la mise en perspective de l'ultériorité objective du second procès par rapport au premier ; l'inscription du procès dans l'unilinéarité du passé irrévocable (non dans la ramification du futur). Plus précisément, le co(n)texte en interaction avec les instructions du conditionnel ([+passé], [+ultériorité]) doit situer le procès comme ultérieur au procès précédent ; le procès qui a eu lieu et qui est placé anaphoriquement par rapport non à l'énonciation secondaire passée qui est antérieure à l'énonciation principale, mais par rapport à un point de référence qui doit être situé uniquement dans le passé :

(34) L'été 43 chassa la petite famille de la maison aux toits d'ardoise. Beaucoup plus tard, les enfants *regretteraient* les cerisiers, les buissons drus où ils enfouissaient des cabanes. (...) Beaucoup plus tard, ils *retraceraient*, nostalgiques, les contours de la maison d'enfance. (Chaix, *Les Lauriers du lac de Constance*)

Les procès *regretter* et *retracer* sont considérés comme ultérieurs non par rapport à une subjectivité, mais par rapport au procès précédent *chasser*. Ces deux procès font partie du passé irrévocable puisqu'ils se rapportent aux événements réalisés.

On peut remarquer que la nature du co(n)texte qui entre en interaction avec les instructions du conditionnel dévoile les différences entre l'ultériorité objective et l'ultériorité subjective du passé dont la plus pertinente est la suivante : alors que le procès au conditionnel dans le premier emploi est présenté comme toujours ayant eu lieu, le procès au conditionnel dans le second peut ne pas avoir eu lieu.

Il nous reste à expliciter la relation entre l'ultériorité objective du présent et du passé. Nous avons déjà mentionné que l'ultériorité du présent est toujours subjective. Aussi, avons-nous posé que le futur n'a pas de structure dialogique en langue étant donné son fonctionnement temporel

déictique. Cependant dans l'emploi de l'ultériorité objective du présent (futur historique), le co(n)texte interdit l'interprétation selon laquelle le procès est placé ultérieurement par rapport au *nunc* (ce qui est typique pour l'ultériorité subjective du présent). L'ultériorité objective du présent est dialogique et figure dans le co(n)texte plaçant le procès anaphoriquement par rapport au procès précédent passé :

(35) le Français s'est fait rattraper par trois coureurs à 4 km de la ligne. Il *finira* 12^e. (*Le Monde*, 18 juillet 2008)

Cela se vérifie par le fait qu'un circonstant d'ultériorité anaphorique peut figurer dans le co(n)texte où apparaît l'ultériorité objective du présent tandis qu'un circonstant d'ultériorité déictique (*dans dix minutes*) est inacceptable :

(35') le Français s'est fait rattraper par trois coureurs à 4 km de la ligne. Il *finira* 12^e dix minutes plus tard / *dans 10 minutes.

L'ultériorité objective du présent met en scène deux instances E_1 et e_1 , comme l'ultériorité objective du passé, sauf que l'énonciateur e_1 correspond « à la projection du narrateur et du narrataire dans le cours du temps raconté, pour qui le procès *finir* est de l'ordre de l'ultérieur » (Bres 2009 : 29).

Notons que l'ultériorité objective du présent et du passé sont substituables l'une à l'autre et elles peuvent même parfois alterner :

(36) Par la suite, il *rejoindrait* son vieux rival Gérard Pomeyrol et ces deux hommes *porteront* très haut le renom de l'athlétisme qui à l'époque était un sport majeur en Dordogne. (*Sud Ouest* 2005, corpus E. Labeau)

Quelle est la différence alors entre futur et conditionnel dans ce type d'emploi ? Avec le conditionnel, les deux instances E_1 et e_1 sont présentes : « c'est à partir de E_1 qu'est positionnée dans le passé (*-ais*) l'instance e_1 à partir de laquelle le procès est vu comme ultérieur (*-r*) ; avec le futur, E_1 se voit effacé au profit de e_1 : c'est seulement le co(n)texte qui pose e_1 dans le passé » (*ibid.*).

On a vu encore une fois la pertinence de la mise en parallèle du conditionnel et du futur, la contribution de l'analyse dialogique, ce qui révèle nettement les distinctions entre l'ultériorité subjective du présent et du passé, entre l'ultériorité objective et subjective du passé et entre l'ultériorité objective du passé et du présent.

Après avoir présenté la problématique concernant le traitement de l'ultériorité en général, dans les pages suivantes nous nous consacrerons à l'analyse détaillée des valeurs que le conditionnel exprime dans ses emplois temporels – le conditionnel subjectif et le conditionnel objectif.

4. Le conditionnel temporel subjectif

Rappelons pour commencer : le conditionnel a une valeur temporelle unique en langue, à savoir l'ultériorité du passé, lisible dans sa morphologie (*-ai(s)* de l'imparfait pose une énonciation S' dans le passé ; *-r* situe le procès en ultériorité par rapport à l'énonciation S'), qui s'appuie sur la représentation ramifiée du temps dans le passé (à partir de l'énonciateur e_1 ($e_1 \neq E_1$)) situé dans le

passé (e_1-t_0) et qui est à l'origine d'un fonctionnement énonciatif dialogique (dialogue entre l'énonciation enchâssante (notée [E], énonciateur E_1) et l'énonciation enchâssée (notée [e], énonciateur e_1).

S'agissant du conditionnel temporel, nous distinguons l'ultériorité subjective et objective du passé, *i.e.* deux emplois temporels du conditionnel : subjectif et objectif.

Nous partageons également la position de J. Bres considérant que le conditionnel subjectif (ci-après CS) figure dans un énoncé situant le procès dans l'ultériorité par rapport à un point de repère antérieur au moment de l'énonciation principale. Quels sont les autres traits entrant dans la définition du CS ?

Le CS représente un tour traditionnel dont la présence est notée dans les textes français de toutes les époques - il suffit de consulter la collection d'exemples du conditionnel faite par Damourette et Pichon (1911-1936 : § 1837-42). On pourrait dire que la première occurrence attestée du CS se trouve dans la *Cantilène de sainte Eulalie* de 880 :

- (37) Ell'ent aduret lo suon element :
Melz *sostendreiet* les empedementz
Qu'elle perdesse sa virginitet. (vers 16 de la *Cantilène de Sainte Eulalie*)
(elle se raidit : elle *souffrirait* la torture plutôt que de perdre sa virginité)

Nilsson Ehle (1943 : 49) détecte des exemples chez Rabelais (*Gargantua*, chapitre XXXIV) :

- (38) Mais Ponocrates luy conseilla qu'ilz se transportassent vers le seigneur de La Vauguyon, qui de tous temps avoit esté leur amy et confédéré, et par luy *seroient* mieulx advisez de tous affaires.

L'auteur (1943 : 55) trouve aussi que le CS est réservé au discours indirect du fait qu'il « exprime essentiellement la pensée ou l'avis de personnes appartenant à ce passé où est situé le récit, qu'il s'agisse de l'exécution future d'un ordre ou d'une convention, ou bien d'une simple prévision ou prédiction ». Il ajoute également son occurrence dans le discours indirect libre, qui note une fréquence augmentée à partir de la dernière moitié du XIX^e siècle, surtout chez les écrivains qui tiennent à ce type de style. En fait l'emploi subjectif du conditionnel ne se réalise qu'en discours rapporté, indirect (39) ou libre (40). En plus, Bres et Verine (2002 : 160) démontrent que le discours rapporté représente aussi, comme le conditionnel, une forme de dialogisme : « impliquant, explicitement ou implicitement, une double énonciation : celle du discours citant et celle du discours cité ». Alors, c'est uniquement dans le cadre syntactico-énonciatif du discours rapporté que le conditionnel produit le sens temporel d'ultériorité subjective du passé. Son fonctionnement dialogique est plus apparent (explicitement donné) en discours indirect qu'en discours indirect libre (implicitement donné).

- (39) Lisbeth triomphait donc ! [...] Elle se promettait d'être la protectrice de ses protecteurs, l'ange sauveur qui *ferait vivre* la famille ruinée [...]. Adeline et Hortense *achèveraient* leurs jours dans la détresse, tandis que la cousine Bette *trônerait* dans le monde. (Balzac, *La Cousine Bette*)

- (40) elle se raidit : elle *souffrirait* la torture plutôt que de perdre sa virginité.

Les procès au conditionnel *faire vivre*, *achever* et *trôner* (e) sont situés dans l'ultériorité de l'énonciation prononcée par Lisbeth et située dans le passé. Ils sont présentés via la médiation énonciative du personnage de Lisbeth (e_1 exprimant sa promesse) et non directement par le

narrateur (E₁). L'énonciateur e₁ correspond explicitement (discours indirect) à un actant dont l'acte d'énonciation est rapporté (discours indirect) par E₁.

Le procès au conditionnel *souffrir* (e) est également ultérieur à l'énonciation exprimée par Eulalie et située dans le passé. Cependant, il n'est pas énoncé via un acte d'énonciation explicite. Ici, l'énonciateur e₁ (elle, anaphorique d'Eulalie, qui envisage comme avenir ses souffrances) correspond implicitement (discours indirect libre) à un actant dont l'acte d'énonciation est sous-entendu (discours indirect libre) par E₁.

Par la mise en comparaison des emplois subjectif et objectif du conditionnel, Bres (2010a : 209-211 ; 2011 ; 2016) dévoile d'autres traits syntaxiques du CS :

- si on remplace le CS par un temps du passé, le sens de la proposition est significativement changé ; le CS ne peut pas être remplacé par un temps du passé:

elle se raidit : elle *souffrirait*→*souffrait* la torture plutôt que de perdre sa virginité.

Le procès *souffrir* à l'imparfait, par rapport au conditionnel, énonce que Eulalie est en train de supporter les souffrances, tandis qu'au conditionnel cela n'est qu'une des possibilités.

- le CS peut être suivi d'une modalisation épistémique, *i.e.* il peut sans problème entrer dans la combinaison avec un adverbe du type de *probablement, peut-être, certainement*, ce qui ne soulève aucun changement de sens:

(41) il fut d'avis qu'on était là plus en sûreté, personne ne *viendrait* les chercher dans ce foin.
(É. Zola, *Germinal*)

il fut d'avis qu'on était là plus en sûreté, personne ne *viendrait certainement* les chercher dans ce foin.

- le CS peut être suivi d'une négation du même procès (du fait que le procès au CS peut ne pas avoir eu lieu) :

(42) Le soir Milady donna l'ordre d'introduire M. d'Artagnan aussitôt qu'il *viendrait*, selon son habitude.
Mais il *ne* vint *pas*. (A. Dumas, *Les Trois mousquetaires*, 1844)

On a déjà mentionné la collection d'exemples du conditionnel faite par Damourette et Pichon (1911-1936 : § 1837-42). Leur classement est établi selon le critère du genre de proposition où la forme verbale en question peut figurer. Même s'ils ne font pas la distinction entre les emplois subjectif et objectif du conditionnel du fait qu'ils les classent tous ensemble, on peut relever les occurrences du CS dans les types suivants de proposition :

a) en indépendante :

(43) Avec moi il se déclarait prêt à tout pour me séparer de Marthe. Il *préviendrait* ses parents, son mari...Le lendemain, il me laissait libre. (A. Radiguet, *Le diable au corps*, 193)

(44) A cette nouvelle, Fritz Adler entra dans une de ses fureurs silencieuses. Cette fois, sa décision fut prise. Dès demain, il *tuerait* le comte Stürgkh. Cependant deux jours s'écoulèrent sans qu'il exécutât son dessein. (Jérôme et Jean Tharaud, *Vienne la Rouge*)

b) en subordonnée :

- complétive

(45) J'y courus. Je pensay que la guerre et la gloire
De soins plus importants **rempliroient** ma mémoire. (Racine, *Andromaque*, I, 1.)

(46) Car elle ne fessa pas l'obstiné qui espérait peut-être qu'on le **fesserait**. (Colette, *Sido*, 140)

- percontative

(47) Nous comprîmes vite à quoi **se réduirait** notre rôle. (P. Chaine, *Les mémoires d'un rat*, III, 111)

(48) Je me demandais si tu **viendrais**, dit-il. (M. Aymé, *La Jument verte*, V, 105)

- relative

(49) Pendant quinze ou seize ans que je passai, à Paris, dans le seul embarras des affaires, je vis croître ma famille de deux fils et d'une fille. Ma femme leur fit donner une éducation proportionnée aux rôles que leurs grands biens leur **permettoient** de jouer un jour dans le monde. (Marivaux, *Le Paysan parvenu*, 636)

(50) Louis XIII partit pour l'île de Ré où il **recevrait** lui-même les Anglais. (L. Batiffol, *La Duchesse de Chevreux*, IV, 112)

- circonstancielle

(51) Charles, à la tête de sa cavalerie, fit trente lieues en vingt-quatre heures, chaque cavalier menant un cheval en main pour le monter quand le sien **serait rendu**. (*Charles XII*, 136)

Le CS peut figurer dans les principales aussi bien que dans les subordonnées. Ce sujet est abordé également dans l'article de Nilsson Ehle (1943) qui, en suivant l'évolution du conditionnel temporel, fait remarquer que son occurrence est plutôt réservée aux propositions subordonnées - dans la plupart des cas, dans les complétives. N'oublions que le CS est un conditionnel temporel du discours rapporté. On note de rares usages au XVII^e et XVIII^e siècle, mais Nilsson Ehle (1943) distingue certains auteurs comme La Fontaine et Marivaux qui l'utilisent fréquemment en principale.

Nous avons déjà mentionné que la fréquence du CS augmente au XIX^e siècle surtout avec le développement du discours indirect libre. Nilsson Ehle (1943 : 55) ajoute que pendant ce siècle « tout conditionnel-temps, même en principale, a été non seulement énoncé, mais instinctivement interprété dans le sens subjectif, tandis que pour exprimer le sens objectif correspondant il fallait se servir de la périphrase *devait* + infinitif ». Sur le chemin d'évolution du *conditionnel-temps* proposé par H. Nilsson Ehle, on découvre les passages suivants :

conditionnel-temps en subordonnée → conditionnel-temps en principale
conditionnel subjectif → *devait* + infinitif → conditionnel objectif

5. Le conditionnel temporel objectif

Même si déjà en 1911, Damourette et Pichon témoignent du conditionnel objectif (*toncal futur*) qui

se rencontre avec une particulière fréquence chez les historiens, et cela se comprend, car ils ont très souvent l'occasion de se placer dans le passé comme s'il était encore présent, ce qui constitue un cas de l'actualité toncale ; et, cette position mentale une fois prise, il leur est à la fois facile et utile pour leur exposé de prévoir un avenir qui est en réalité passé : or, c'est avec le toncal futur que cette prévision s'effectue. (1911-1936 : 429)

cet emploi du conditionnel temporel (désormais CO) ne sera expliqué qu'un siècle après.

Nous avons vu chez H. Nilsson Ehle que jusqu'au XIX^e siècle les concurrents de CO étaient les périphrases *devait* + infinitif et *allait* + infinitif. Alors, pour exprimer d'une manière objective l'ultériorité d'un procès réalisé à partir du procès explicitement situé dans le passé, le français a eu recours à ces périphrases, en indépendante et en subordonnée :

(52) Le Dauphin Charles [...] restait seul à Paris. Il *devait*, plus tard, *être* un de nos meilleurs souverains. (J. Banville, *Histoire de France*, 93)

(53) Il lui avait fait des promesses dont il ne *devait mesurer* que plus tard la portée et la gravité. (J. Romains, *Sept mystères du destin de l'Europe*, 327)

(54) Après un délicieux album orchestral pour Capitol en 1964, Blossom Dearie *allait signer* une dernière fois pour une major, le label anglais Fontana. (*Jazzman*, mars 2009)

On pourrait dire qu'en français l'ultériorité objective du passé peut être exprimée par les trois formes, à savoir les périphrases *devait* + infinitif, *allait* + infinitif et le conditionnel objectif. Il est inévitable de penser aux liens entre elles, au chemin de leur développement, ainsi qu'à la théorie de la grammaticalisation, ce que nous allons aborder dans le sous-chapitre 6.

S'agissant du CO, il marque une apparition et un développement tardifs : ses premières occurrences n'apparaissent qu'au XIX^e siècle, après une période d'évolution de 10 siècles environ (du IX^e au XIX^e). Quels sont les traits entrant dans la définition du CO ? Nous avons déjà mentionné les caractéristiques du CO proposés par J. Bres dans le sous-chapitre 2 ; ici, nous allons les expliciter.

(1) position du procès comme ultérieur au procès précédent :

(55) C'est en 1980 que Canguilhem donna une conférence sur le cerveau et la pensée. Sans prononcer le mot de cognitivisme qui *se généraliserait* en France en 1981, Canguilhem s'attaquait à la croyance qui fonde l'idéal cognitif. (E. Roudinesco, *Philosophes dans la tourmente*)

(56) A cet instant il lui semblait inconcevable d'être un jour transparente à cet homme, et cependant elle le *serait* : prête et ardente. (A. Ferney, *La Conversation amoureuse*)

(57) Laurent Jalabert portait une attaque rédemptrice dans la descente du col d'Aspin. L'illusion durait quelques kilomètres avant que les sénateurs ne réimposent leur train. Le champion de France *paierait plus tard* sa folie cher : 1min 14s abandonnée sur la ligne d'arrivée à Jan Ullrich. (*Midi Libre*, juillet 1998, fin de l'article narrant l'étape du Tour de France de la veille)

Dans les exemples *supra* le CO situe un procès ultérieurement au procès précédent ; par exemple, en (57), le procès *payer* au conditionnel est ultérieur au procès *réimposer* au présent.

L'ultériorité peut être explicitée moyennant des circonstants comme *plus tard* dans l'exemple (57), ou *en 1981* dans l'exemple (55), ou moyennant le cotexte (exemple 56).

(2) repérage du procès de manière anaphorique : nous avons déjà expliqué le fonctionnement anaphorique du conditionnel : le procès au conditionnel est posé *anaphoriquement* dans l'ultériorité du passé à partir de l'acte d'énonciation antérieure *e* de l'énonciateur *e₁* (qui est rapporté par *E₁*). Ensuite, la possibilité d'organiser l'ultériorité *anaphoriquement* permet au conditionnel de référer à un événement antérieur, contemporain ou postérieur au présent. Aussi, ce fonctionnement anaphorique révèle-il la place textuelle du CO dans la proposition et il ne peut pas se trouver dans une place initiale. Le CO peut figurer dans le cours du texte (55)-(56) ou à sa fin (57).

(3) fonctionnement dialogique : l'hypothèse de J. Bres pose que la structure énonciative du conditionnel (provenant directement de sa structure temporelle) permet de rendre compte de tous ses emplois en discours. Cependant, le dédoublement énonciatif semble ne pas être présent dans le CO. Rappelons que l'ultériorité objective, par rapport à l'ultériorité subjective, ne se produit pas à partir de la médiation énonciative :

(58) C'est en 1980 que Canguilhem donna une conférence sur le cerveau et la pensée. Sans prononcer le mot de cognitivisme qui *se généraliserait* en France en 1981, Canguilhem s'attaquait à la croyance qui fonde l'idéal cognitif. (E. Roudinesco, *Philosophes dans la tourmente*)

Dans cet exemple l'ultériorité n'est pas produite via la médiation énonciative de l'actant Canguilhem, *i.e.* de l'énonciateur *e₁* ($e_1 \neq E_1$) situé dans le passé. Alors, l'absence de l'énonciation subjective intercalaire (énoncée par *e₁*) invalide ladite hypothèse. Cependant, ce n'est pas le cas : le dédoublement de CO n'est que moins apparent que celui du CS.

Le CO situe le procès *se généraliser* comme ultérieur par rapport au procès *donner* situé dans le passé. Nous pourrions ajouter que dans ce type d'occurrences, le lecteur est invité à se transposer dans le passé et à observer les événements actualisés au conditionnel comme s'ils faisaient partie du passé irrévocable et unilinéaire.

(4) l'interaction avec le co(n)texte : comme on l'a déjà souligné, l'interaction entre la valeur en langue du conditionnel et le co(n)texte permet de produire tel ou tel effet de sens. Le CO naît en interaction de l'ultériorité objective du passé et avec les ingrédients suivants : (Bres 2011 : 200)

- une absence d'actant qui puisse jouer le rôle de subjectivité intermédiaire ;
- un élément qui, implicitement ou explicitement, pose le procès au conditionnel comme ultérieur à un procès précédent, actualisé à un temps du passé ;
- un élément duquel on puisse inférer que le procès au conditionnel concerne le seul passé.

(5) remplacement possible par les temps du passé : ce sont déjà Damourette et Pichon (1911-1936, § 1842) qui remarquent que le CO peut être remplacé par les différents temps de la narration rétrospective : passé simple, passé composé, imparfait narratif, présent narratif, futur historique, formes prospectives :

(58') C'est en 1980 que Canguilhem donna une conférence sur le cerveau et la pensée. Sans prononcer le mot de cognitivisme qui *se généralisa / s'est généralisé / se généralisait / se généralise / se généralisera / allait se généraliser / devait se généraliser* en France en 1981, Canguilhem s'attaquait à la croyance qui fonde l'idéal cognitif. (E. Roudinesco, *Philosophes dans la tourmente*)

Rappelons que le CS ne peut pas être remplacé par un temps du passé sans un fort changement du sens de la proposition.

(6) repérage du procès qui a eu lieu : du fait que le CO peut être remplacé par les temps du passé, alors il actualise un procès qui a eu lieu, qui a été réalisé.

(7) la référence du procès ne peut relever que du passé : il s'agit de la distinction entre l'ultériorité objective et subjective du passé dont il a déjà été question. En fait, le CS peut relever, selon le co(n)texte, des époques passée, présente ou future (59), tandis que le CO ne peut relever que du passé (60) :

(59) Paul m'a dit qu'il **viendrait** me voir hier (aujourd'hui / demain).

(60) L'illusion durait quelques kilomètres avant que les sénateurs ne réimposent leur train. Le champion de France **paierait** le lendemain (*aujourd'hui / *demain) sa folie cher.

(8) occurrence dans le discours des historiens, en textualité narrative : ce n'est pas un hasard que le CO surgisse dans le discours des historiens, parce qu'ils racontent les événements qui ont eu lieu, et se développe en textualité narrative « dont on sait que les propositions narratives du premier plan sont régies par la relation de progression » (Bres 2011 : 194). Aussi, du fait que le CO produit une mise en perspective rétrospective, il apparaît en récit rétrospectif : « le temps des événements narrés est antérieur à celui de l'acte narratif » (*ibid.*).

(9) le CO ne peut pas être suivi d'une modalisation épistémique (combinaison avec un adverbe du type de *probablement, peut-être, certainement*, v. 61') :

(61) Mais, à son insu, l'égoïsme lui avait été inoculé. Les germes de l'économie politique à l'usage du Parisien, latents en son cœur, ne devaient pas tarder à y fleurir, aussitôt que de spectateur oisif il **deviendrait** acteur dans le drame de la vie réelle. (Balzac, *Eugénie Grandet*)

(61') *Les germes de l'économie politique à l'usage du Parisien, latents en son cœur, ne devaient pas tarder à y fleurir, aussitôt que de spectateur oisif il **deviendrait certainement** acteur dans le drame de la vie réelle.

(10) le CO ne peut pas être suivi d'une négation du même procès (du fait que le procès au CO a eu lieu) :

(61'') *Les germes de l'économie politique à l'usage du Parisien, latents en son cœur, ne devaient pas tarder à y fleurir, aussitôt que de spectateur oisif il **deviendrait** acteur dans le drame de la vie réelle. Mais il ne le devint pas.

(11) limitation à la troisième personne : Bres (2011) trouve que les exemples de son corpus ne réalisent qu'à la troisième personne l'emploi objectif du conditionnel.

(12) occurrence obligatoirement dans la langue écrite et dans le registre soutenu : tous les corpus (Bres 2011, Bres *et al.* 2017) dévoilent que le CO ne figure que dans l'écrit littéraire ou journalistique. On ne le rencontre pas dans l'oral conversationnel.

(13) occurrence obligatoirement dans les énoncés affirmatifs : d'après son analyse du futur et du conditionnel comme l'ultériorité objective du présent et du passé, Azzopardi (2011) conclut que *l'effet de sens historique* (CO) n'est produit que dans des énoncés affirmatifs.

(14) occurrence très fréquente en indépendante : par rapport au CS qui se réalise le plus souvent en subordonnée, le CO figure le plus souvent en indépendante :

(62) Laurent Jalabert portait une attaque rédemptrice dans la descente du col d'Aspin. L'illusion durait quelques kilomètres avant que les sénateurs ne réimposent leur train. Le champion de France **paierait** plus tard sa folie cher : 1min 14s abandonnée sur la ligne d'arrivée à Jan Ullrich. (*Midi Libre*, juillet 1998, corpus Bres)

Cependant, on peut le rencontrer également en subordonnée :

- relative

(63) C'est en 1980 que Canguilhem donna une conférence sur le cerveau et la pensée. Sans prononcer le mot de cognitivisme qui **se généraliserait** en France en 1981, Canguilhem s'attaquait à la croyance qui fonde l'idéal cognitif. (E. Roudinesco, *Philosophes dans la tourmente*)

- circonstancielle

(64) Du consensus initial résulteraient pourtant un certain nombre de dispositifs et une expérience qui allait servir quand, en 1968, Larousse **accepterait** l'idée de créer une nouvelle revue, plus spécialisée : Langue française. (J.-Cl. Chevalier, avec P. Encrevé, *Combats pour la linguistique*, 233)

5.1. Les emplois du conditionnel objectif dans la proposition principale ou indépendante

Comme nous avons déjà souligné, le conditionnel objectif se réalise le plus souvent dans la proposition indépendante. C'est Bres *et al.* (2017) qui attribuent une attention particulière à la détermination des emplois que le CO peut avoir dans ce type de propositions.

Les auteurs relèvent 5 types d'emplois du CO en indépendante :

(i) Le CO construit une *prolepse*³⁵ :

(65) Avant de partir, il se pencha vers sa femme, et lui dit (e₁) quelque chose. Etrangement elle ne se **souviendrait** (e₂) pas de ces mots. Leur dernier échange **se volatiliserait** (e₂). Et puis elle s'endormit (e₃). (D. Foenkinos, *La Délicatesse*, 2009)

[pencha < dit (e₁) (<<<< se souviendrait, se volatiliserait) (e₂) < s'endormit (e₃)]

Les procès au conditionnel *se souviendrait, se volatiliserait* (e₂) sont ultérieurs au procès *dit* (e₁), mais ne sont pas intégrés à la *diégèse* (ordre de récit). Le procès *s'endormit* (e₃) enchaîne temporellement non sur e₂ mais sur e₁ : [e₁ (<<<< e₂) < e₃]

³⁵ Une anticipation narrative qui vient rompre le parallélisme entre l'ordre du récit (ou *diégèse*) et celui des événements qui constituent l'histoire. Globalement la prolepse permet de transporter le lecteur dans un autre moment de l'histoire en sautant une étape chronologique. Selon G. Genette désigne :

« toute manœuvre narrative consistant à raconter ou évoquer d'avance un événement ultérieur (au point de l'histoire où l'on se trouve) ».

(ii) Le CO peut se trouver en clôture d'un récit :

- (66) Assassinat de la milliardaire Hélène Pastor : La garde à vue de son gendre validée
Le 6 mai 2014, en début de soirée, la milliardaire et son chauffeur étaient tombés dans un guet-apens devant l'hôpital Larchet, à Nice, où elle venait de rendre visite à son fils. Un tireur embusqué avait ouvert le feu à deux reprises à travers la vitre du passager, avant de prendre la fuite en compagnie d'un complice. L'employé Mohamed Darwich, 54 ans, avait succombé (e₁) à ses blessures le 10 mai. Hélène Pastor, elle, **mourrait** (e₂) le 21 mai, à l'âge de 77 ans. (20 Minutes, 9/02/2016)
[avait succombé (e₁) < mourrait (e₂)]

Ici le conditionnel intègre sporadiquement le procès *mourrait* (e₂) comme ultérieur au procès *avait succombé* (e₁) dans la trame narrative.

(iii) Le CO peut se trouver en chaînon narratif où il est intégré à la progression narrative :

- (67) Cela fait, son bagage récupéré, Victoire choisit (e₁) un hôtel dans une rue qui n'aboutissait pas au port. Elle n'y **passerait** (e₂) qu'une nuit. Le lendemain, scotchées sur les portes vitrées des commerces, elle examina (e₃) les annonces des particuliers. Elle trouva plutôt vite, en fin de matinée, une offre qui pourrait faire l'affaire. (J. Echenoz, *Un an*)
[choisit (e₁) < passerait (e₂) < examina (e₃)]

Le procès au conditionnel *passerait* (e₂) est ultérieur au procès *choisit* (e₁) et précédent au procès *examina* (e₃).

À la différence de son premier emploi en indépendante, le CO est intégré à la diégèse dans les deux autres présentés *supra*. Dans les trois co(n)textes, la distance temporelle entre e₁ et e₂ est significative : notamment dans l'emploi proleptique, mais également dans les emplois de clôture (*plusieurs jours*) et de chaînon narratif (*une nuit*) : le conditionnel objectif semble se justifier de la mise en perspective d'ultériorité qu'il permet de réaliser.

(iv) Le CO en ... *rafale*³⁶ :

- (68) Quand même on l'invita, parfois elle répondit (e₁). Les sujets britanniques organisaient le mardi des soirées passées à danser le cake-walk sur la terrasse en Adidas, en bermuda, en transpirant parmi les tables chargées de bouteilles. Un soir, un seul soir, Gloire **se laisserait** (e₂) aller à vider cinq ou six verres d'affilée. Puis **rentrerait** (e₃) totalement ivre au Club. **Mettrait** (e₄) un temps fou à retrouver sa clef, puis la serrure, puis une fois entrée, l'interrupteur de la veilleuse. Elle **pousserait** (e₅) un cri bref en croyant distinguer une petite forme en travers de son lit. Puis elle **se reprendrait, se raisonnerait** (e₆) : ma pauvre vieille tu es encore complètement bourrée. . Mais non : au bruit de la porte claquée la petite forme se redressa (e₇) brusquement, l'air mauvais. (J. Echenoz, *Les Grandes blondes*)
[répondit (e₁) < se laisserait aller (e₂) < rentrerait (e₃) < mettrait (e₄) < pousserait (e₅) < se reprendrait, se raisonnerait (e₆) < se redressa (e₇)]

Il s'agit d'un nouveau fonctionnement du CO sous forme de rafale que nous avons relevé (Bres *et al.* 2017) dans le texte littéraire, très précisément chez J. Echenoz.

Les procès au conditionnel (e₂, e₃, e₄, e₅, e₆), posés ultérieurement au procès *répondit* (e₁), se succèdent immédiatement (ce que signale l'adverbe temporel *puis*) et puis cèdent la place au passé simple *se redressa* (e₇). Ici, la distance temporelle n'est pas significative par rapport aux autres emplois du CO. Cela suggère une possible évolution sémantique du conditionnel. Comme

³⁶ Terme proposé par J. Bres.

nous avons déjà expliqué, le conditionnel objectif s'est développé en grammaticalisation du conditionnel subjectif. Selon Bres *et al.* (2017), le CS présuppose un espacement³⁷ - une distance temporelle entre e_1 et e_2 . Le fait, que le CO soit utilisé parfois par certains auteurs modernes, comme Echenoz, pour marquer la simple succession des e_1 et e_2 :

(69) Gloire se leva soigneusement, merci à l'homme, quitta l'établissement. Le silence de la rue, lorsqu'elle sortit, était de ceux qu'on écoute comme un son. Soulagée de se voir marcher assez droit, Gloire **préférerait** rentrer à pied plutôt que de prendre un taxi. Le night-club se trouvait à quelques blocs de l'aquarium au-delà duquel, par le pont Pymont, elle **regagnerait** son hôtel. (J. Echenoz, *Les grandes Blondes*)

témoigne d'un changement du conditionnel en général.

Cependant, soulignons qu'il est trop tôt pour dire si le CO en rafales se répandra, ou restera un tour purement idiolectal.

6. Lien entre les usages temporels et modaux du conditionnel français

Dans cette section, nous voudrions expliciter les relations suivantes concernant le conditionnel temporel :

1. ultériorité du présent – ultériorité du passé
2. ultériorité du passé : subjective < périphrases modale *devait+infinitif* et temporelle *allait+infinitif* < objective
 - 2.1 périphrases modale *devait+infinitif* et temporelle *allait+infinitif*: subjectives < objectives
3. ultériorité du passé < valeurs modales du conditionnel

Aussi, en appui sur la théorie de la grammaticalisation allons-nous présenter le chemin d'évolution concernant le conditionnel temporel.

Rappelons que le conditionnel en français est issu de la grammaticalisation de la périphrase bas-latine :

V. inf. + *habere* à l'imparfait (*cantare habebat* > *chanteroit*), la périphrase qui entre également dans la formation du futur :

V. inf. + *habere* au présent (*cantare habeo* > *chanteroy*).

Sa valeur temporelle unique en langue est définie comme l'ultériorité du passé, qui procède de sa morphologie : affixe *-ai(s)* de l'imparfait pose dans le passé une énonciation S' à partir de laquelle le procès est situé en ultériorité par l'affixe *-r* de l'infinitif ; elle s'appuie sur la représentation ramifiée du temps dans le passé (à partir de l'énonciateur e_1 ($e_1 \neq E_1$) situé dans le passé ($e_1 - t_0$) et se trouve à l'origine d'un fonctionnement énonciatif dialogique (dialogue entre l'énonciation enchâssante (notée [E], énonciateur E_1) et l'énonciation enchâssée (notée [e], énonciateur e_1). En fait, d'après l'interaction desdits affixes, le conditionnel temporel double l'énonciation E d'une énonciation rapportée (e), explicite (discours indirect), présupposée ou sous-entendue (discours indirect libre). Dans ce cas-là, le conditionnel est un ultérieur subjectif dans le passé (alors figurant dans le discours rapporté et présentant les procès via la médiation énonciative).

³⁷ Le fait que, historiquement, les premières occurrences de conditionnel objectif apparaissent comme des prolepses dans des relatives.

La spécificité de l'ultériorité subjective du passé (conditionnel) est définie grâce à la mise en parallélisme avec l'ultériorité subjective du présent (futur), dont on a déjà parlé. Rappelons brièvement :

Temps	Représentation aspectuelle	Localisation temporelle	Réprésentation du temps	Repérage du process	Fonctionnement dialogique
future	sous-déterminée ($R \subseteq E_i - E_i$)	ultérieur du présent ($S - R$)	ramifiée à partir de E_1	déictiquement	-
cond. présent	sous-déterminée ($R \subseteq E_i - E_i$)	ultérieur du passé ($S' - R ; S' - S$)	ramifiée à partir de e_1	anaphoriquement	+

Le futur et le conditionnel partagent la même représentation aspectuelle, sous-déterminée, *i.e.* ils saisissent un procès de façon globale ou cursive en fonction du co(n)texte.

En ce qui concerne la localisation temporelle, le futur situe un procès dans l'ultériorité à partir du moment de l'énonciation (l'énonciation S est antérieure au point de référence R), tandis que le conditionnel situe R dans l'ultériorité à partir d'un point du passé (l'énonciation secondaire S' est antérieure à l'énonciation principale S). Avec le futur, l'ultériorité s'organise déictiquement, et avec le conditionnel anaphoriquement (à partir de l'énonciateur e_1), ce qui permet au conditionnel de référer à un événement antérieur, contemporain ou postérieur au *nunc*.

Le futur est un temps ramifié, ce qui vaut également pour le conditionnel. Cependant pour le futur, la ramification du temps se fait à partir de l'énonciateur E_1 (*ultériorité du présent*, $E_1 = t_0$) et pour le conditionnel (*ultériorité du passé*) c'est à partir de l'énonciateur e_1 qui est positionné dans le passé ($e_1 - t_0$).

Le futur n'a pas de structure dialogique en langue étant donné son fonctionnement temporel déictique, tandis que le conditionnel est habité par le dédoublement énonciatif.

En somme, le français a réussi à développer parallèlement l'ultériorité subjective du présent et l'ultériorité subjective du passé.

L'ultériorité subjective du passé peut être également exprimée par les périphrases modale *devait+infinitif* et temporelle *allait+infinitif*. Rappelons que ces deux formes périphrastiques sont concurrentes du conditionnel subjectif, avec lesquelles il alterne parfois comme dans les exemples suivants :

(70) C'était le mois prochain qu'ils **devaient s'enfuir**. Elle **partirait** d'Yonville comme pour aller faire des commissions à Rouen. (Flaubert, *Mme Bovary*)

(71) Alors il eut une envie immense de fuir (...) loin de cette passion furieuse qui le ravageait. Il **allait retourner** à Chatou, prendre le train, et ne **reviendrait** plus, ne la **reverrait** plus jamais. (Maupassant, *La Femme de Paul*)

ou il peut même les remplacer :

(70') C'était le mois prochain qu'ils **devaient s'enfuir** \approx **s'enfuiraient**

(71') Il **allait retourner** à Chatou \approx il **retournerait** à Chatou

Nilsson Ehle (1943) constate le développement sémantique de la forme périphrastique *devait+infinitif* qui conduit de l'ultériorité subjective du passé à l'ultériorité objective du passé. Cette forme est considérée comme « périphrase du futur subjectif » (1943 : 62) dans l'ancien et le moyen français : La nef est prest o il *deveit entrer*. (Alexis, XVI, 2).

Le sens subjectif de ladite forme perdure également dans le français de l'époque classique :

(72)[...] il est à noter
Qu'un sien valet, contraint de s'arrêter
Pour faire mettre un fer à sa monture,
Devoit le **joindre**. Or il ne fit pas,
Et ce fut là le pis de l'aventure (La Fontaine, *Contes*, II, 103-107)

Dans l'exemple *supra*, il est clair que le procès *devoit* ne s'est pas réalisé ; il reste un devoir inaccompli.

C'est au XVIII^e siècle qu'apparaît le sens objectif de *devait*. Nilsson Ehle (1943 : 65) relève le premier exemple de ladite périphrase chez Marivaux :

(73) Je lui dis que je comptois aller le lendemain prendre mes neveux ; &, croyant qu'elle seroit en état de m'y accompagner, elle m'en fit la proposition. Je l'acceptai volontiers ; mais cette résolution ne **devoit** point **s'exécuter**. (*Le Paysan parvenu*, 538)

Par rapport au cas de (72), l'exemple (73) énonce le procès réalisé, *i.e.* la femme n'a pas pu accompagner son mari.

Alors, la périphrase *devait+infinitif* parvient à développer, à partir de sa valeur subjective, la valeur objective d'ultériorité du passé. Elle peut figurer dans les textes en produisant les deux types de ladite valeur. La distinction entre eux est nettement visible :

(74) Elle perdait la tête, et moi aussi d'ailleurs : ne m'avisai-je pas de regarder la cour avec un serrement de cœur, comme si je ne **devais** jamais le **retrouver** ? (Rousseau, *Confessions*, III, 148)

(75) Mais le destin souffle sur nos prévisions comme le vent sur la poussière des routes, et près de trois années **devaient s'écouler** avant mon retour rue Berbisey. (*ibid.*, 159)

Le chemin d'évolution constaté pour la périphrase *devait+infinitif* est également applicable à la périphrase temporelle *allait+infinitif*. À l'origine subjective, elle a évolué vers le sens objectif :

(76) La seconde représentation, le 12, eut lieu devant une salle à moitié vide ; deux jours plus tard, moins de monde encore. La chute de Benvenuto **allait faire** renoncer Berlioz au théâtre pendant vingt-cinq ans. (Dumesnil, *Histoire illustrée du théâtre lyrique*, 1953)

Nous avons déjà constaté le changement du conditionnel subjectif, *i.e.* l'apparition du conditionnel objectif au XIX^e siècle.

Résumons - pour désigner objectivement un procès réalisé qui est subséquent à un autre procès situé lui aussi dans le passé, le français a développé deux moyens de marquer l'ultériorité objective :

- d'abord, il utilisait simplement un des temps du passé, comme passé simple ou composé ;
- au XVIII^e siècle les marqueurs de l'ultériorité objective sont les formes périphrastiques *devait/allait +infinitif* ;

- au XIX^e siècle, le conditionnel objectif devient un de ces marqueurs :

(77) Le même jour, un incendie se manifesta dans la ville ; les Buonaparte virent leur maison brûler ; quelque temps après, un décret les *condamna* à un bannissement perpétuel. (Dumas, *Napoléon*)

(77') → [...] un décret les *condamna/ allait/devait* les *condamner/les condamnerait* à un bannissement perpétuel.

Comment expliquer ce passage de l'ultériorité subjective du passé à celle objective ? Bres fait appel à la théorie de la grammaticalisation et fait remarquer que l'ultériorité objective du passé s'est faite par grammaticalisation des éléments subjectifs à la base de la structure des formes périphrastiques *allait / devait + infinitif*, et des formes synthétiques du conditionnel. L'auteur explicite notamment la grammaticalisation affectant le conditionnel.

Bres (2012a : 1727) part de la valeur de base du conditionnel en la présentant sous la forme de quatre ingrédients :

a) contexte passé b) énonciation rapportée (*e*) c) procès ultérieur d) inférence : ramification des possibles

Le conditionnel objectif est décrit par l'effacement des ingrédients b) – celui qui signe la subjectivité – et d) :

a) contexte passé c) procès ultérieur.

Plus précisément, le conditionnel objectif place un procès ultérieurement à un procès précédent, actualisé à un temps du passé (au passé simple notamment), ce qui est conditionné par un contexte passé.

Ensuite, l'auteur (2012a : 1725) pose l'hypothèse que c'est l'influence contextuelle sur l'élément subjectif b) *énonciation (e)* qui a suscité son effacement mais pas sa disparition – « il persiste sous forme de traces dans l'effet de sens produit de mise en perspective ». Alors la médiation énonciative s'est grammaticalisée (Bres marque son affaiblissement surtout au XVIII^e siècle) sous une forme abstraite qui *n'a pas de corps* en rendant ainsi possible l'expression de l'ultériorité objective.

Après avoir présenté le chemin de la grammaticalisation de la valeur temporelle (ultériorité subjective et objective du passé) du conditionnel, passons à la détermination du lien entre les valeurs temporelle et modale de ladite forme. Rappelons que nous avons explicité ce lien existant dans le cas du potentiel (cf. le chapitre 4 au point 3). En ce qui concerne le conditionnel, nous adoptons l'hypothèse proposée par Bres *et al.* (2012 : 37-43), *i.e.* les usages modaux du conditionnel proviennent de ses usages temporels.

Rappelons que Dendale (2001) a proposé la tripartition des emplois modaux du conditionnel à savoir *atténuation, emprunt, éventualité*.

À première vue, on n'aperçoit pas la valeur temporelle du conditionnel – *ultériorité du passé* et *dédoublement énonciatif* – à la base des conditionnels modaux d'emprunt (78), d'atténuation (79) et d'éventualité (80) :

(78) Le recours aux biocarburants *serait* un remède pire que le mal (titre, *Le Monde*, 20 juillet 2011)

(79) Réservation téléphonique (2009) dans un restaurant :

– le *Duo* bonsoir

– bonsoir je voudrais réserver deux places pour ce soir

– oui ce *serait* à quel nom ?

(80) Sans lui, je ne *pourrais* pas le faire.

L'énonciation rapportée passée (e) n'est plus posée et ainsi l'ultériorité du passé anaphorique ne peut plus se construire. Cependant, l'hypothèse de Bres *et al.* (2012) n'est pas invalidée. Dans les emplois modaux, l'énonciation rapportée passée (e) est présupposée, alors présente, tandis que l'ultériorité est analysée comme le champ des possibles du fait qu'elle s'appuie sur la représentation ramifiée du temps. Ainsi, l'ultériorité anaphorique « implique l'incertitude de la réalisation effective du procès » (Bres *et al.* 2012 : 41).

Alors, l'interprétation des exemples *supra* sera la suivante :

- (i) Dans le cas du conditionnel d'emprunt, l'énonciateur E_1 (journaliste) attribue son énoncé à un énonciateur antérieur e_1 ($E_1 \neq e_1$), qui n'est pas précisé, mais représente la source énonciative. De cette manière, E_1 se libère de la responsabilité de l'énoncé. Selon Bres *et al.* (2012 : 39) l'ancrage à un acte d'énonciation antérieur s'incorpore au sémantisme de l'effet de sens d'emprunt. Dans le cas du conditionnel d'atténuation, l'énonciateur E_1 présuppose également un énonciateur antérieur e_1 fictif (moins visible), mais ils sont coréférentiels ($E_1 = e_1$). C'est ainsi que ce dédoublement énonciatif (ou imputation fictive de l'énoncé à e_1) produit une distance temporelle énonciative qui, en interaction avec le contexte, atténue l'énoncé et produit le sens de politesse. Autrement dit, E_1 suspend son jugement, *i.e.* en interaction avec le contexte, il se place poliment en retrait.
- (ii) S'agissant du conditionnel d'éventualité, on pourrait dire que la présupposition d'énonciateur antérieur e_1 est la moins évidente. Ici, l'énonciateur E_1 suspend son jugement et, en interaction avec le contexte, le place dans le champ des possibles.

Bres *et al.* (2012 : 42) concluent que les emplois modaux du conditionnel sont produits par les trois ingrédients « de la distance énonciative, de la suspension du jugement, et de l'éventualité, dérivés de la structure temporelle, en interaction avec des contextes différents ».

7. L'énigme du conditionnel

Il faut pointer un problème concernant le conditionnel qui reste toujours insoluble, sans réponse dans la littérature française. En effet, nous partageons la position de J. Bres qu'il existe un lien entre les usages modaux et temporels du conditionnel, *i.e.* que les premiers procèdent des seconds. Rappelons que la valeur temporelle du conditionnel est définie comme l'ultériorité du passé anaphorique qui est à l'origine d'un fonctionnement énonciatif dialogique. La possibilité de construire l'ultériorité anaphorique permet au conditionnel de référer à un événement antérieur, contemporain ou postérieur au *nunc* :

Marie avait dit que Guillaume *partirait* / *serait parti* / *viendrait de partir* en vacances *hier* / *maintenant* / *demain*.

Plus précisément, le conditionnel (présent, passé, rétrospectif) ne dit rien de la situation du procès par rapport à S, *i.e.* la relation entre R et S n'est pas contrainte du fait que $S' - R$ et $S' - S$, et le procès *partir* peut être situé dans l'époque passée ($R - S$), présente ($S = R$) ou future ($S - R$).

Nous avons vu aussi que le conditionnel objectif peut référer uniquement à un procès qui ne relève que du passé :

L'illusion durait quelques kilomètres avant que les sénateurs ne réimposent leur train. Le champion de France *paierait* le lendemain (*aujourd'hui / *demain) sa folie cher.

Comment expliquer alors le fait qu'à la différence de l'emploi temporel, le conditionnel présent ne peut pas référer à un fait passé dans les emplois modaux ? Consultons les exemples où respectivement les conditionnels de ouï-dire, hypothétique et d'atténuation ne peuvent pas renvoyer au passé :

Sarkozy *gagnerait* les élections prochaines. (aujourd'hui / demain / *hier)
Je viendrais, Paul *serait* heureux. (aujourd'hui / demain / *hier)
Il *faudrait* payer le loyer. (aujourd'hui / demain / *hier)

L'éclairage de ce phénomène exige des recherches supplémentaires, comparatives et diachroniques. À notre avis, il est nécessaire d'aborder l'analyse du conditionnel mis en relation avec les autres formes des autres langues romanes, qui sera le point de départ de nos futures recherches traitant de la problématique en question.

VI Le conditionnel dans la langue française – les usages modaux

1. Introduction

On parle d'usages modaux lorsque les temps verbaux ne servent pas à situer des événements sur l'axe temporel ni à déterminer le type de relation temporelle entre deux événements, à savoir l'antériorité, la postériorité et la simultanéité. Le conditionnel représente la forme verbale qui sert à l'expression de valeurs modales épistémiques et évidentielles. Nous avons déjà traité de la problématique concernant le conditionnel comme un des marqueurs des modalités (cf. le chapitre 1). En ce qui concerne cette relation, nous avons adopté la position de Tournadre (2004) et de Bres (2014) qui considèrent le conditionnel comme un marqueur de la modalité épistémique se référant à ses usages hypothétiques, et de la modalité évidentielle comprise dans sa conception restreinte précisant la source de l'information du locuteur. En reprenant la tripartition proposée par Dendale (2001 : 9) nous tenons à rassembler toutes les valeurs modales en trois grandes catégories d'emploi : éventualité, atténuation et emprunt. Ainsi nous allons distinguer le conditionnel hypothétique, le conditionnel d'atténuation (compris comme un sous-type d'emploi hypothétique) et le conditionnel de oui-dire (Wilmet 2003 : 406)¹.

S'agissant de ce chapitre, notre objectif sera de présenter ces emplois modaux du conditionnel dans le cadre de l'approche *mixte* (aspectuo-temporelle et dialogique) de J. Bres que nous avons adoptée et de décrire et analyser leurs occurrences dans les différents types de propositions, ce qui nous permettra de dévoiler la possibilité du potentiel de figurer ou non dans ces propositions.

2. Le conditionnel hypothétique

2.1. Relation entre le terme de conditionnel et la notion de condition / hypothèse

On rencontre le terme de « conditionnel » en 1530 chez J. Palsgrave associé à la construction - constituée du présent de l'indicatif précédé de *si* - exprimant la condition. Ensuite, P. Ramus applique ce terme au nom « prétérit » pour désigner les formes *j'aurois eu* et *j'eusse eu*. Finalement, c'est P. Restaut qui pour la première fois emploie les termes modernes de « conditionnel présent » et « passé » pour les formes *j'aurois* et *j'aurois eu* (en 1730), considérées comme temps de l'indicatif. Malgré certaines oppositions (de Girard 1747, de Beauzée 1767) ce terme a persisté jusqu'à aujourd'hui. Cependant, il s'agit d'un terme aussi ambigu que les notions de *condition*, *hypothèse*, *conditionnelle*, *hypothétique*.

Corminboeuf (2009 : 50) relève trois approches du concept de condition dans la littérature scientifique :

- i) dans le cadre de la morphosyntaxe, une condition est définie par le morphème *si* : toute proposition P en *si* est une conditionnelle (Hanse 1967, Corblin 2002, Söhrman 2002) ;
- ii) dans le cadre de la sémantique, une condition est définie par un type de rapport entre deux éléments - englobant les tours qui ne sont pas des *si P* (Le Bidois 1938, Sandfeld 1965, Declés et Guentchéva 2001) ;

¹ Cet emploi du conditionnel connaît beaucoup de dénominations dans la littérature linguistique : « conditionnel des rumeurs », « conditionnel de rapport », « conditionnel de l'information d'emprunt » (Martin 1992 : 256), « emplois de la non-prise en charge » (Abouda 2001 : 285), « d'altérité énonciative » (Haillet 2002 : 244), « journalistique » (Abouda 2001 : 278), etc. Nous avons adopté le terme de *conditionnel de oui-dire*.

- iii) dans le cadre de la sémantique, une condition est définie par un type de rapport entre deux éléments - distinguant les tours en *si* qui sont ou non conditionnels (Grevisse 1967, Montolio Duran 1999, Auer 2000).

Le terme d'hypothèse signifie littéralement *manque d'affirmation*, ce que l'on infère de son origine grecque (*hypothesis* > le préfixe *hypo* – inférieur, sous + le suffixe *thèse* – opinion, affirmation).

Une hypothèse représente en fait la proposition supposée (de quelque chose possible ou impossible) pour en montrer les possibles conséquences (effet de sens du potentiel) ou pour en invalider la justesse (effet de sens d'irréel du présent ou du passé).

Quelle est la différence alors entre condition et hypothèse ? En fait, l'idée de condition coïncide très souvent avec celle d'hypothèse. Ce sont des notions qui se chevauchent dans de nombreux travaux. Qui plus est, elles sont très polysémiques ; Pierce (1984 : 205), par exemple, trouve huit acceptions différentes pour le mot *hypothèse*. Corminboeuf (2009 : 51) conclut, en reprenant les mots de Dancygier et Sweetser (2006 : 9) : « we simply lack a linguistically useful definition of conditionality », qu'il est impossible d'attribuer un contenu stable auxdites notions. C'est pourquoi les linguistes se servent de ces notions par *pure commodité*.

Dans notre étude, la notion de condition sera comprise comme le contenu de la protase introduite explicitement ou implicitement² par *si* alors que la notion d'hypothèse se référera au rapport entre la protase et l'apodose, *i.e.* la condition et la conséquence.

L'ambiguïté et la polysémie de ces notions entraînent l'ambiguïté du terme *conditionnel*. La question s'impose de savoir s'il se réfère à la forme en *-rais* ou au sens de la condition. En fait, il s'agit d'un terme impropre comme l'explique H. Yvon (entre autres). On n'a pas pu choisir une plus mauvaise étiquette parce qu'en français, dans les premiers textes déjà, cette forme verbale est exclue des propositions de condition : elle ne figure pas dans la protase introduite par *si*, mais dans l'apodose liée à la conséquence (la possibilité de validation ou non du procès).

Néanmoins, on trouve chez Riegel *et al.* (1994 : 317) que la valeur fondamentale du conditionnel se manifeste le plus nettement en corrélation avec l'expression d'une hypothèse, le plus souvent formulée dans une subordonnée introduite par *si*, ou dans une structure équivalente. C'est à l'emploi dans les constructions hypothétiques que la forme en *-rais* doit son nom de « conditionnel » (Korzen et Nølke 2001 : 43). Le fait est qu'on appelle conditionnel hypothétique (présent et passé) la forme en *-rais* figurant dans les hypothétiques/conditionnelles. En français, on le rencontre traditionnellement dans deux tours hypothétiques, se trouvant dans l'apodose et entrant en combinaison avec l'imparfait (1) et le plus-que-parfait (2) :

- (1) Si je venais, Paul serait heureux.
- (2) Si j'étais venue, Paul aurait été heureux.

Il faut mentionner ici que ces structures sont très anciennes en français ; selon F. Brunot et C. Bruneau (1956) elles apparaissent au XII^e siècle.

S'agissant de la relation conditionnel hypothétique - tours hypothétiques, il faut souligner qu'ils ne sont pas obligatoirement liés parce que le conditionnel peut se rencontrer dans d'autres environnements que les hypothétiques (dont on va parler *infra*), sans nulle idée de condition et

² Nous allons analyser les structures hypothétiques où la protase n'est pas introduite par *si* ou par une autre conjonction, voire par aucune conjonction.

que ces dernières peuvent être rendues par d'autres marques linguistiques, d'autres formes verbales, bref, par d'autres manières :

- a) les propositions conditionnelles/hypothétiques introduites par diverses conjonctions (soulignées) et d'autres formes verbales, respectivement, le subjonctif (3), le futur simple (4), (5), le présent (6) :

(3) Pourvu qu'en somme je **vive**, c'est assez. (corpus Grevisse, *Bon Usage*, p. 1085)

(4) J'y consens bien volontiers, à condition que vous **dînez** chez moi ce soir. (*ibid.*)

(5) Selon qu'il y **aura** du soleil ou qu'il pleuvra, nous prendrons le café dans le jardin ou dans le salon. (*ibid.*)

(6) Suivant qu'on l'**aime** ou qu'on le **hait**, il aime ou il hait à son tour. (*ibid.*, p. 1086)

- b) l'expression de la condition/de l'hypothèse simplement par l'infinitif en combinaison avec les propositions *à, de*, ou avec les expressions *à moins de, à condition de* :

(7) À les entendre, ils ne sont pas coupables. (corpus Grevisse, *Bon Usage*, p. 1086)

(8) Oui, je vous tromperais de parler autrement. (*ibid.*)

(9) À moins d'être fou, il n'est pas possible de raisonner ainsi. (*ibid.*)

(10) Il a reçu cette somme à condition de partir demain. (*ibid.*)

- c) l'expression de la condition/de l'hypothèse moyennant respectivement le gérondif, le participe présent, le participe passé, l'adjectif, le nom :

(11) J'attire ses mépris en ne me vengeant pas. (corpus Grevisse, *Bon Usage*, p. 1087)

(12) J'observe, comme vous, cent choses tous les ours, Qui pourraient mieux aller, prenant un autre cours. (*ibid.*)

(13) Tes projets renversés, que ferais-tu ? (*ibid.*)

(14) Seul, il ne pourra pas régler le problème. (*ibid.*)

(15) Un geste un peu douteux et ils recevraient une balle dans la tête. (*ibid.*)

- d) l'expression de la condition/de l'hypothèse par la juxtaposition :

(16) N'eût été sa toilette verte, on l'eût pris pour un magistrat. (*ibid.*)

- e) l'expression de la condition/de l'hypothèse par la proposition interrogative :

(17) Voulez-vous réussir ? Soyez méthodique et énergique. (*ibid.*)

- f) l'expression de la condition/de l'hypothèse par l'impératif, le subjonctif :

(18) Fais un pas, je t'assomme ! (*ibid.*)

(19) Vienne une invasion, le peuple est écrasé. (*ibid.*)

On pourrait dire que la relation expliquée *supra* entre le terme de la forme en question et la notion de condition s'est également reflétée dans le traitement du conditionnel. Nous pensons aux approches des auteurs considérant la condition / l'hypothèse comme la valeur de base du conditionnel. Nous avons présenté toutes les approches concernant le conditionnel (cf. le chapitre 5) ainsi que les raisons expliquant pourquoi nous les contestons ou non. Rappelons brièvement ces traitements :

Ensuite, l'instruction [+passé] est grammaticalisée indiquant e_1-t_0 , *i.e.* la position de l'énonciation implicite ou fictive e_1 est antérieure au *nunc*. L'instruction [+ultériorité] est également grammaticalisée dans le sens qu'elle est construite comme le champ des possibles. En plus, il s'agit de l'ultériorité anaphorique du fait qu'elle situe le procès dans le champ des possibles à partir de e_1 fictif. L'énonciateur E_1 suspend son jugement en imputant fictivement son énoncé à l'énonciateur antérieur e_1 et, en interaction avec le co(n)texte, place le procès dans le champ des possibles.

Dans le cas d'un conditionnel présent (21), le procès peut être situé simultanément ou ultérieurement au *nunc*, et dans le cas d'un conditionnel passé (22), le procès est localisé antérieurement au *nunc* :

(21) Je **viendrais**, Paul **serait** heureux. (aujourd'hui / demain / *hier)

(22) Je serais venue, Paul **aurait été** heureux. (*aujourd'hui / *demain / hier)

Ici, la question s'impose de savoir, comme nous avons signalé au point 5.2 du chapitre 5, pourquoi le conditionnel présent ne peut pas référer à un fait passé dans les emplois modaux, par rapport à ses emplois temporels.

Mentionnons aussi que dans le cas du conditionnel hypothétique les énonciateurs sont coréférentiels $E_1=e_1$. Ce trait est pertinent parce qu'on peut remarquer la différence entre ce conditionnel et le conditionnel de oui-dire dont E_1 est introduit moyennant les marqueurs de la modalisation de l'assertion comme seconde (ici *selon x*) et $E_1 \neq e_1$. La différence est visible dans les exemples suivants :

(23) Selon moi, Donald Trump **perdrait** les élections américaines (s'il continuait de tenir des propos machistes). $E_1=e_1$

(24) Selon moi, le froid **aurait fait** une première victime à Rennes (si la température avait continué à descendre). $E_1=e_1$

(23') Selon Harry Enten, un analyste de la campagne présidentielle américaine, Donald Trump **perdrait** les élections américaines. $E_1 \neq e_1$

(24') Selon les organes d'autorité, le froid **aurait fait** une première victime à Rennes. $E_1 \neq e_1$

2.3. Les effets de sens sémantiques du conditionnel hypothétique

Selon la tradition grammaticale française, le conditionnel hypothétique produit trois types ou trois nuances sémantiques d'effets de sens hypothétique : *le potentiel* (25), *l'irréel* (26), qui correspond aussi au terme d'*irréel du présent*) et *le contrefactuel* (27), que l'on peut aussi rencontrer sous le terme d'*irréel du passé* :

(25) Si je venais demain, Paul **serait** heureux.

(26) Si j'étais un oiseau, je **serais** une hirondelle.

(27) Si j'étais venue, Paul **aurait été** heureux.

Le rôle du co(n)texte est très important dans la détermination de ces effets de sens. Selon Martin (1991) et Gosselin (1999), il y a trois facteurs (i) lexical, ii) grammatical et iii) pragmatique) grâce auxquels s'infère le sens du *potentiel* (les deux premiers facteurs conduisent au potentiel du futur et le dernier au potentiel du présent). En l'absence de ces facteurs, on a affaire toujours au sens d'*irréel*.

- i) le procès doit être perfectif et ponctuel :
Si je gagnais au loto, j'achèterais la voiture.
- ii) la présence d'un circonstanciel à valeur de futur :
Si Luc était malade lundi prochain, ça serait ennuyeux. (corpus Gosselin 1999 : 32)
- iii) la présence d'un co(n)texte d'ignorance :
Si d'aventure Luc était malade, ça serait ennuyeux. (*ibid.*)

Le conditionnel hypothétique, exprimant les nuances mentionnées *supra*, a été le sujet des nombreuses analyses par maints linguistes, entre autres, Abouda (1997), Haillet (2002, 2007), Martin (1981), Vuillaume (2001), Azzopardi (2011) qui ont proposé un éventail de solutions notionnelles. Ces effets sont définis en fonction de la localisation temporelle du procès de l'apodose, selon qu'il est situé dans le passé, le présent ou le futur, ensuite du statut de la condition (de sa possibilité de réalisation). Mentionnons aussi le rôle du contexte, du point de vue du locuteur/énonciateur, de l'aspect grammatical et lexical, de la valeur en langue des temps verbaux employés dans l'énoncé.

Nous allons présenter les différents traitements du conditionnel hypothétique par les auteurs s'inscrivant dans les différentes approches du conditionnel, à savoir les analyses de P. Haillet, R. Martin, M. Vuillaume, L. Gosselin, et les discuter, ce qui nous permettra de justifier notre position vis-à-vis des nuances sémantiques du conditionnel hypothétique.

L'analyse polyphonique du conditionnel hypothétique de P. Haillet repose sur la notion de point de vue du locuteur sur le procès (assumé ou non par le locuteur) et sur le concept de *réalité du locuteur* (réalité constituée selon la représentation discursive des faits comme présents et/ou passés). Le procès au conditionnel est représenté en corrélation avec un cadre hypothétique (*même*) *si P, Q* ou il peut être explicité par ce cadre :

- (28) Sans ce coup de foudre, je n'*aurais* pas *consacré* douze mois de ma vie à faire du bodybuilding. →
S'il n'y avait pas eu ce coup de foudre.

La relation entre la réalité du locuteur et la représentation du procès en corrélation avec un cadre hypothétique produit trois cas :

- a) cadre hypothétique en *si* produisant l'effet de sens d'*irréel* : le locuteur assume deux points de vue sur le procès – il le présente soit comme imaginé en corrélation avec un cadre hypothétique, soit en rapport avec la réalité du locuteur :
Si Paul *venait*, nous *irions* à la plage.
Si Paul *était venu*, nous *serions allés* à la plage.
- b) effet de sens de *concession* – cadre hypothétique en *même si + imparfait* et en *même si + plus-que-parfait* : le locuteur assume deux points de vue sur le procès – il le présente comme imaginé dans le cadre hypothétique et comme intégré à sa réalité indépendamment de ce cadre :
Le livre sterling *aurait été dévalué* même si je n'*étais pas né*.
- c) effet de sens de *potentiel* / et d'*irréalisable* – cadre hypothétique en *si* et en *même si* : le locuteur assume seulement un point de vue sur le procès (le sien) – il le présente comme imaginé en corrélation avec un cadre hypothétique :
S'il y avait eu quelque chose d'anormal, je m'en serais aperçue.
Même si les victimes étaient indemnisées rapidement, cela ne leur permettrait pas d'oublier l'horreur de l'explosion.

Selon R. Martin, posant que le conditionnel est un temps corrélatif partout, le conditionnel hypothétique se trouve alors dans la corrélation, explicite ou non, avec *si* hypothétique – *si P, Q*. Rappelons que l’auteur répartit tous les emplois du conditionnel en deux groupes : le conditionnel *U* (d’*univers*³) et le conditionnel *m* (de *mondes possibles*⁴). Le conditionnel hypothétique représente *m*, à savoir, les mondes possibles. C’est la relation, notée R, entre les propositions P et Q qui est placée dans les mondes possibles soit à partir du *nunc* (R=t₀) par un conditionnel présent, soit antérieurement au *nunc* (R–t₀) par un conditionnel passé. Dans le premier cas, *i.e.* R=t₀, la proposition P est considérée comme possible et on infère l’effet de sens de *potentiel*, tandis que dans le second cas, *i.e.* R–t₀, la proposition P est imaginaire ou irréaliste (du fait qu’elle n’est pas considérée comme possible en t₀, mais antérieurement à t₀) et cela implique la production de l’effet de sens d’*irrél*.

M. Vuillaume inscrit son analyse du conditionnel dans l’approche polyphonique en ayant recours aux concepts de *locuteur* et d’*énonciateur* de Ducrot (1984) mais aussi à la notion de temps ramifié (cf. le chapitre 5). Cependant, par rapport à R. Martin, son analyse repose aussi sur la morphologie du conditionnel. C’est le morphème d’imparfait *-ait* qui sert à l’énonciateur principal E₁ (*LOC*) à « faire entendre le point de vue de l’énonciateur secondaire e₁ (*EN*) », ce qui lui permet de se libérer de la responsabilité de l’énonciation, et de le situer dans le passé ou « à un moment R antérieur à celui de l’énonciation S » (2001 : 109). Dans le cas du conditionnel hypothétique⁵, l’énonciateur principal E₁ attribue son énonciation à e₁ qui est « une instance imaginaire » situé dans le passé et qui ne sait pas si cette énonciation (imputée à lui) est réalisée ou non au *nunc*. Par ce dédoublement énonciatif, dérivée de la notion de temps ramifié, et surtout par l’influence contextuelle, l’auteur explique les effets de sens hypothétique :

– de contrefactuel (*irrél* selon M. Vuillaume) : moyennant le co(n)texte s’infère le fait que l’énonciation envisagée par e₁ est irréaliste.

(29) Si j’avais tenu bon rien qu’un instant encore, si l’amour que j’éprouvais pour mon frère avait dominé un tant soit peu les considérations morales qui m’agitaient, l’entrevue **aurait connu** un aboutissement satisfaisant. (M. Selimović, *La Forteresse*, p.32)

Les procès *tenir, dominer* se trouvant dans la protase et le procès *connaître* figurant dans l’apodose sont attribués à e₁, situé dans le passé, par E₁. Du fait que le co(n)texte indique que les procès *tenir, dominer* ne sont pas réalisés au passé, alors l’énonciation envisagée par e₁ ne peut non plus être réalisée au moment où se trouve E₁.

– de potentiel : le co(n)texte n’indique pas que l’énonciation envisagée par e₁ est irréaliste.

(30) Si l’Empereur demain supprimait l’imprimerie, je **ferais** un voyage à Paris [...]. (corpus Vuillaume 2001 : 113)

³ Rappelons que *l’univers* est défini comme « l’ensemble des propositions que le locuteur tient pour vraies ou possibles au moment où il parle ; se situent donc en dehors de l’univers U du locuteur (U) les formes propositionnelles auxquelles il n’assigne pas de valeur de vérité » (Martin 1981 : 55).

⁴ « Les mondes possibles correspondent aux instants d’un temps ramifié. Un monde possible est une chaîne de situations dans le temps » (*ibid.*).

⁵ Dans les emplois modaux en général.

Selon le co(n)texte on ne sait pas si le procès *supprimer* a été réalisé ou non au moment où est situé e_1 ; ce fait s'étend alors sur toute énonciation attribuée à e_1 et on infère la valeur sémantique du potentiel de cette énonciation.

Gosselin (1999) aborde l'analyse des structures hypothétiques *si P, Q* et des effets de sens typiques de l'imparfait et du conditionnel que ces deux formes verbales y produisent, en se basant sur les valeurs aspectuo-temporelles de ces deux temps verbaux. L'auteur défend son hypothèse que l'imparfait dans *si P imparfait* garde sa valeur aspectuo-temporelle⁶, à savoir le temps passé et l'aspect inaccompli, et que le conditionnel dans *Q* préserve sa valeur d'ultériorité du passé⁷. Gosselin (1999 : 36) introduit aussi dans son analyse le concept de *méta-procès* : « le fait que le procès exprimé par P soit possible » et il est « inscrit dans un *temps* sous un certain *aspect* ». Ainsi, dans les tours hypothétiques *si P, Q*, l'imparfait porte non sur le procès de *P* mais sur la possibilité prospective que *P* soit le cas (sur le méta-procès situé dans le passé) : « L'imparfait, qui porte sur la possibilité, la situe dans le passé et la présente sous un aspect inaccompli » (1999 : 37). La preuve que « l'imparfait n'affecte pas le procès de la subordonnée, mais sa modalité d'assertion (conçue comme méta-procès) » (*ibid.* : 38) est la possibilité des paraphrases suivantes indiquées par L. Gosselin :

- 1) Si le procès de *P* est au passé composé comme dans :

(31) Si Pierre a vu Marie, il a dû lui raconter son aventure.

l'énoncé admet la paraphrase :

(31') Si c'est vrai que Pierre a vu Marie, il a dû lui raconter son aventure.

- 2) Cependant, si le procès de *P* est à l'imparfait comme dans :

(32) Si Pierre était riche, il achèterait une voiture.

on aura la paraphrase :

(32') Si c'était vrai que Pierre est riche, il achèterait une voiture.

(32'') ? Si c'est vrai que Pierre est riche, il achèterait une voiture.

D'autre part, le conditionnel s'appuie sur la possibilité prospective « pour construire le moment de référence de la principale comme ultérieur par rapport à cette possibilité » (1999 : 37), *i.e.* le procès de *Q* est ultérieur par rapport à la possibilité prospective que *P* soit le cas.

La description des effets de sens hypothétique (potentiel et irréel) repose sur l'interaction de ces valeurs de l'imparfait et du conditionnel avec le co(n)texte constitutif de l'énoncé et avec les

⁶ En termes de L. Gosselin, le *temps* est constitué par la relation entre l'intervalle de référence [I, II] et l'intervalle d'énonciation [01, 02], tandis que l'*aspect* l'est par la relation entre l'intervalle de référence [I, II] et l'intervalle de procès [B1, B2]. Ainsi, s'agissant du *temps du passé* l'intervalle de référence [I, II] est antérieur au moment de l'énonciation, et en ce qui concerne l'*aspect inaccompli* l'intervalle de référence [I, II] est inclus dans celui du procès.

⁷ Selon L. Gosselin, le conditionnel impose la construction de deux intervalles de référence, l'un précédant l'autre, et correspondant aux morphèmes du futur et de l'imparfait qui constituent la morphologie du conditionnel. L'un des intervalles est lié au procès et l'autre est associé à un élément du co(n)texte.

principes pragmatiques généraux⁸. L. Gosselin l'explique plus précisément de la manière suivante : dans la plupart de ces emplois, l'imparfait présente le procès comme *révolu* : *À cette époque, j'aimais Wagner*, où s'infère l'implicature qu'au moment de l'énonciation - *je ne l'aime plus*, i.e. « révolu » signifie que le procès à l'imparfait n'est pas valide au moment de l'énonciation ; mais cette implicature est bien sûr annulable : *À cette époque, j'aimais Wagner, et je l'aime toujours*. Ainsi, les implicatures qui sont liées à l'imparfait déterminent que le méta-procès ou la possibilité prospective que *P* soit le cas est révolu ou non au moment de l'énonciation. Si c'est affirmatif, l'effet de sens d'irréel est en vigueur ; si non, il s'agit de l'effet de sens de potentiel.

Après avoir présenté brièvement les traitements des effets de sens sémantique du conditionnel hypothétique des différents auteurs, on pourrait dire que toutes les analyses semblent fort persuasives. Cependant, notre approche générale du conditionnel concerne la combinaison de l'instruction temporelle du conditionnel et de son fonctionnement dialogique (décrits dans le cadre de l'approche de J. Bres) et on voit que ces analyses ne reposent pas sur ces éléments ; surtout le traitement de P. Haillet qui ignore complètement la composante temporelle du conditionnel ainsi que celui de R. Martin. L'explication de Vuillaume (2001) du fonctionnement du conditionnel hypothétique est la plus proche de notre position - l'auteur aborde son analyse en prenant en compte le dédoublement énonciatif du conditionnel et son fonctionnement temporel. Cependant, le fonctionnement temporel du conditionnel repose sur le morphème *-ait* d'imparfait et nous posons qu'en fait la valeur temporelle du conditionnel provient aussi du morphème *-r-* de l'infinitif. S'agissant de l'analyse de Gosselin (1999), nous soutenons son approche aspectuo-temporelle de l'imparfait et du conditionnel dans les tours hypothétiques. En fait, il est le premier à défendre l'idée que l'imparfait dans *si P* est un temps passé inaccompli. Aussi l'auteur confirme que le conditionnel garde également dans *Q* sa valeur temporelle d'ultériorité du passé. Cependant, l'auteur ne prend pas en considération le fonctionnement dialogique du conditionnel ni de la conjonction hypothétique *si*, sans lesquels, selon nous, l'imparfait dans *si P* en interaction avec ses valeurs aspectuo-temporelles ne pourrait pas produire les effets de sens hypothétique.

Nous n'allons pas nous appuyer sur les traitements exposés *supra* pour la description des effets de sens sémantique du conditionnel hypothétique. Les facteurs pertinents pour notre analyse seront le rôle du co(n)texte – décisif dans la production de tel ou tel sens hypothétique, et le statut de la condition du fait qu'il entre également dans la description du potentiel hypothétique en serbe. Nous reprendrons la définition d'Azzopardi (2011 : 358) concernant le statut de la condition comme un trait commun avec la distinction de la condition en serbe :

- *Contrefactuel* : la condition n'est pas réalisée en T_0 , ne l'a pas été dans son antériorité, et aucune possibilité qu'elle le soit dans le futur n'est envisagée.
- *Irréel* : la condition n'est pas réalisée en T_0 ou dans son antériorité mais peut l'être dans le futur.
- *Potentiel* : la condition peut se réaliser en T_0 ou dans son ultériorité.

⁸ L. Gosselin indique *la loi d'exhaustivité* d'O. Ducrot, les maximes de P. Grice.

On se propose ici d'analyser brièvement les exemples de notre corpus dans le cadre de l'approche dialogique adoptée dans ce travail et en prenant en considération ces facteurs nécessaires pour différencier les effets de sens sémantique du conditionnel hypothétique :

(33) Gage de pérennité pour la monarchie selon les historiens, le prénom de George s'inscrit dans une longue lignée royale. S'il **accède** au trône et **décide** de garder son premier prénom, le nouveau-né, troisième dans l'ordre d'accession, **serait** le septième George à régner. (*Le Monde*, 30 septembre 2013)

(33') Garancija trajanja monarhije, prema istoričarima, jeste ime Džordž u dugoj kraljevskoj lozi. Ako **dode** na presto i odluči da zadrži svoje ime, novorođenče, treće u redu pristupanja, **bio bi** sedmi Džordž koji će vladati.

Ici, l'énonciateur principal E₁ (journaliste) attribue l'énonciation de P (*George accède au trône et décide...*) à l'énonciateur e₁ fictif. En fait, il propose à l'interlocuteur de supposer la protase. Pour le faire, E₁ s'appuie sur la conjonction *si* dont le rôle est justement la présupposition de P. Le dialogue entre E₁ et e₁ est alors marqué aussi par *si*. Ensuite, le procès au conditionnel dans l'apodose Q en interaction avec le co(n)texte (cela sous-entend l'instruction de *si*, le procès au présent dans P, le dialogisme de P) est situé dans le champ des possibles.

À quel type d'effet de sens a-t-on affaire ? Le co(n)texte nous indique, entre autres, que le procès dans la protase est au présent, ce qui implique la possibilité qu'il soit réalisé au présent ou en ultériorité. Ce fait, en combinaison avec l'instruction du conditionnel déjà expliquée *supra*, impose la production de l'effet de sens de possible. Cela confirme également l'équivalent serbe, *i.e.* l'occurrence de la conjonction *ako* en combinaison avec le présent (*dode*) qui habituellement en serbe marquent l'effet de sens de possible.

Dans le cas de (34) s'exprime plutôt l'effet de sens d'irréel, ce qui est plus évident dans l'exemple en serbe (34') moyennant l'instruction de la conjonction *kad* en combinaison avec le potentiel dans les deux parties de la conditionnelle :

(34) Il éprouve une autre peur aussi, non parce que je suis blanche mais parce que je suis si jeune, si jeune qu'il **pourrait aller** en prison si on **découvrirait** notre histoire. (M. Duras, *L'Amant*, p.79)

(34') Preživljava, također, i drugu bojazan, ne zbog tog što sam bijela, nego što sam mlada, tako mlada da **bi on mogao otići** u zatvor kad **bi se saznalo** za našu vezu. (M. Duras, *Ljubavnik*, p.65)

Le co(n)texte nous offre les informations comme : l'emploi des structures Q (*conditionnel présent*), *si* P (*imparfait*) en français et Q (*potentiel*), *kad* P (*potentiel*)⁹ en serbe ; la possibilité que la condition ne soit pas réalisée au *nunc* ou antérieurement au *nunc*, mais qu'elle le puisse dans le futur, qui apportent l'interprétation irréaliste.

⁹ En serbe, la structure hypothétique *kad* P (*potentiel*), Q (*potentiel*) signifie habituellement le sens irréel :

Kad **bih imala** para **kupila bih** dvorac.

Si j'**avais** de l'argent, j'**achèterais** un château.

Cependant, on peut inférer aussi le sens de possible par la même structure :

Kad **bi** sad **stala** kiša, **izašla bih** u šetnju.

S'il **arrêtait** de pleuvoir maintenant, je me **promènerais**.

Pour cette raison, le statut de la condition est très pertinent pour la détermination des sens hypothétiques.

L'effet de sens de contrefactuel est en vigueur dans le cas suivant, ce que l'on infère à l'aide du co(n)texte : la présence des structures – en français *Q* (*conditionnel passé*), *si P* (*plus-que-parfait*) et en serbe *Q* (*potentiel*), *da P* (*passé composé*), le fait que la condition n'est pas réalisée au présent, ne l'a pas été dans le passé, et qu'elle ne sera pas réalisée dans le futur :

(35) Ils *auraient été surpris* de constater, s'ils y *avaient* un instant *réfléchi* – mais, ces années là, ils ne réfléchirent point – à quel point s'était transformée la vision qu'ils avaient de leur propre corps, et, au-delà, de tout ce qui les concernait, de tout ce qui leur importait, de tout ce qui était en train de devenir leur monde. (G. Perec, *Les choses*, p.34)

(35') Sa čuđenjem *bi ustanovili*, *da su* o tome i za trenutak *razmislili* - ali, tih godina oni uopšte nisu razmišljali - do koje se mere promenila predstava koju su imali o vlastitom telu, kao i o svemu onome što ih se ticalo, što im je bilo važno, što je postajalo njihov svet. (Ž. Perek, *Stvari*, p.26)

2.4. Les structures hypothétiques

Traditionnellement, en exprimant ces effets le conditionnel figure dans certaines structures hypothétiques, seul ou en corrélation avec d'autres temps verbaux comme l'imparfait, le plus-que-parfait, le passé composé et le présent. Il est à noter que les structures hypothétiques en français sont nombreuses, mais nous n'avons pas pour objectif de les étudier tous de façon exhaustive.

Visant une analyse contrastive, nous nous sommes limitée à l'occurrence du conditionnel et du potentiel dans certaines structures syntaxiques issues de notre corpus où les formes en question produisent l'effet de sens hypothétique. Il s'agit des structures suivantes qui ont été intéressantes pour notre analyse et qui ont permis d'inférer les similitudes et les différences entre le français et le serbe :

1. Les structures *si P, Q*
2. Les structures *Q, si P*
3. Les structures *autre conjonction que si P, Q*
4. Les structures *Q*
5. Les structures *P, Q*

1. Les structures *si P, Q*

Ce type de structure se compose d'une protase contenant la condition introduite par la conjonction *si* en français et les conjonctions *ako, kad, da*, en serbe et d'une apodose exprimant la conséquence. Il est à noter que le potentiel peut figurer dans les deux propositions (sauf en combinaison avec *da* dans la protase) tandis que le conditionnel ne se trouve que dans l'apodose étant donné que le *si* hypothétique est incompatible avec lui.

(36) - Et *si* nous revenions, dira l'un.
- Tout *pourrait* être comme avant, dira l'autre. (G. Perec, *Les choses*, p.136)

(36') - A *ako* *bismo se vratili*, reći će on.
- Sve *bi moglo* da bude kao pre, reći će ona. (Ž. Perek, *Stvari*, p.99)
si se fumes revenus
fut pu

Pourquoi « les *si* mangent les *rais* » comme le dit Viau (1997 : 80) ? La conjonction *si* exprime déjà l'idée de l'hypothèse et ce fait exclut naturellement l'emploi du conditionnel. Explicitons cette constatation par la comparaison des exemples suivants :

Si je venais demain, Paul serait heureux.
? Je venais demain, Paul serait heureux.
Je viendrais demain, Paul serait heureux.

On remarque qu'en l'absence de *si*, l'imparfait ne peut plus exprimer l'hypothèse. Alors, on pourrait dire que c'est l'interaction entre *si* et l'imparfait, qui attribue à la proposition, où ils figurent, le statut de protase. Cependant, le conditionnel peut se trouver seul sans aucun problème dans la protase (nous allons exposer ce type de structures hypothétiques *infra*). Il est possible de poser l'équivalence : *si P imparfait, Q = P conditionnel, Q*, qui témoigne que l'emploi du conditionnel après *si* est exclu.

Aussi, avons-nous mentionné que la conjonction *si* est dialogique comme la forme verbale en question. Plus précisément, comme Bres (2005) le remarque également, dans les tours *si P, Q* le *si* suppose *P* et présuppose que *P* est attribué à l'énonciateur secondaire e_1 qui est antérieur à E_1 principal. Le rôle du conditionnel est, comme on l'a déjà expliqué au point 2.2, de poser le procès de *Q* dans le champ des possibles à partir de e_1 auquel l'énonciateur E_1 impute fictivement son énoncé introduit par *si*.

2. Les structures *Q, si P*

Il faut souligner qu'en français comme en serbe, l'ordre des propositions constituantes de la condition/de l'hypothèse n'est pas déterminé dans les tours introduit par *si*. En effet, la protase peut précéder ou suivre l'apodose, *i.e.* les deux structures *si P, Q* et *Q, si P* sont possibles :

(37) Donc que d'autres que lui **pourraient être** aussi à sa merci si l'occasion se présentait. (M. Duras, *L'Amant*, p.46)

(37') Dakle, koliko drugih, osim njega, **bi** takoder, **moglo biti** u njenoj vlasti, samo ako **bi se** prilika **ukazala**. (M. Duras, *Ljubavnik*, p.37-38)

(38) Je dis que je le désire ainsi avec son argent; que lorsque je l'ai vu il était déjà dans cette auto, dans cet argent, et que je ne peux donc pas savoir ce que j'**aurais fait** s'il en **avait été** autrement. (M. Duras, *L'Amant*, p.51-52)

(38') Kažem da ga želim tako s njegovim novcem, da je i onda kada sam ga vidjela, već bio sa svojim novcem, sa svojim autom, te dakle, da ne mogu znati šta **bih uradila** da **je bilo** drugačije. (M. Duras, *Ljubavnik*, p.42)

3. Les structures *autre conjonction que si P*

On rencontre le conditionnel et le potentiel dans les configurations où la protase est introduite par d'autres connecteurs que *si / ako, kad, da*. En français, le conditionnel est obligatoire après les conjonctions suivantes exprimant la condition/l'hypothèse :

(39) Au cas où une complication **se produirait**, faites-moi venir. (corpus Grevisse, *Bon Usage*, p.1085)

(40) Dans le cas où quelqu'un **se présenterait**, téléphonez-moi. (*ibid.*)

(41) Dans l'hypothèse où vous **changeriez** d'avis, informez-moi sans retard. (*ibid.*)

Dans cette structure en serbe, on ne peut pas rencontrer le potentiel. Ici figure le plus souvent le présent :

U slučaju	da <i>dođe</i> ,	javite mi.
Dans le cas	qu'il <i>vient</i> ,	informez-moi.

ou simplement un syntagme nominal :

U slučaju požara, razbiti staklo.
En cas d'incendie, briser la glace.

Cependant, il est possible de paraphraser les exemples cités *supra* par la structure *si P, Q* où peut figurer le potentiel :

Ako	<i>bi izbio</i>	požar,	razbijte staklo.
Si	fut survenu	incendie,	brisez la glace.
Si un incendie survient, brisez la glace.			

Présentons maintenant la structure *autre conjonction que si P* où peuvent apparaître le conditionnel et le potentiel. Ce sont les structures avec *même si / čak i ako*. La nature de cette conjonction étant concessive et argumentative, c'est l'hypothèse concessive qui est en vigueur dans ces structures. Plus précisément, comme Borillo le remarque aussi (2001 : 240), la relation entre la protase introduite par *même si* et l'apodose est marquée en quelque sorte négativement (à la différence de *si*). Ensuite, tout comme après *si*, après *même si*, l'emploi du conditionnel est interdit. Il ne figure que dans l'apodose (mais sa présence n'est pas obligatoire, Borillo 2001 : 241). En ce qui concerne la langue serbe et le potentiel, il figure dans les deux propositions, à savoir la protase et l'apodose, et il est introduit par la conjonction *čak i ako* ayant la valeur concessive. Mentionnons qu'uniquement Stevanović (1969 : 690) note comme l'un des usages modaux du potentiel sa valeur concessive.

(42) Elle lui dit: je préférerais que vous ne m'aimiez pas. Même si vous m'aimiez je ***voudrais*** que vous fassiez comme d'habitude avec les femmes. (M. Duras, *Amant*, p.48)

(42')	Veli mu: draže bi mi bilo da me ne volite. kao obično sa ženama. (M. Duras, <i>Ljubavnik</i> , p.39)	<u>Čak i ako</u> me volite, Même et si m'aime,	<i>htjela bih</i> da ono radite <i>fus voulu</i> que cela faites
	comme d'habitude avec les femmes.		

4. Les structures *Q*

Le conditionnel, aussi bien que le potentiel, peut produire le sens hypothétique hors du système *si P, Q*, c'est-à-dire dans les configurations sans protase. La fonction de la protase peut être effectuée par les divers éléments contextuels :

(43) Elle dit : c'est une enfant qui a toujours été libre, sans ça elle ***se sauverait***, moi-même sa mère je ne peux rien contre ça, si je veux la garder je dois la laisser libre. (M. Duras, *L'Amant*, p.88)

(43')	Kaže: djevojčica je oduvijek bila slobodna, mogu ništa protiv toga, ako želim da je sačuvam, moram je ostaviti slobodnom. (M. Duras, <i>Ljubavnik</i> , p.72)	<u>bez toga</u> <i>bi pobjegla</i> , čak ni ja, njena majka, ne
	Dit : fille est toujours était libre,	sans cela fut enfuis, même moi, sa mère ne peut rien

contre cela, si je veux que la garde, je dois la laisser libre.

en serbe :

(44) U drugoj prilici i iz drugih usta više *bi* me *zanimala* ova priča. (M. Selimović, *Derviš i smrt*, p. 323)
Dans d'autres circonstances et d'autre bouche davantage *fus* me *intéressé* ce récit.

(44') Dans d'autres circonstances et venant d'une autre bouche ce récit m'*aurait intéressé* davantage. (M. Selimović, *Le Derviche et la mort*, p.328)

Il faut mentionner ici que certains éléments de *Q* peuvent être autonomisés en proposition *P* :

Si cela n'existait pas, elle *se sauverait*.

Si d'autres circonstances avaient eu lieu, ce récit m'*aurait intéressé* davantage.

Il est à noter que c'est particulièrement dans ce type de structures que la nature hypothétique du conditionnel dépend considérablement du co(n)texte. Haillet (1992 : 68-69) confirme ce fait aussi : « Il apparaît [...] que, hors contrainte grammaticale ou corrélation explicite à une subordonnée hypothétique en *si*, les critères d'ordre syntaxique - et, plus précisément, la structure de la proposition au conditionnel - ne suffisent pas pour établir la distinction entre les différentes valeurs sémantiques susceptibles de résulter de l'emploi de cette forme verbale. C'est dans le contexte linguistique (sur le plan lexical), voire dans la situation extra-linguistique, que semblent résider les facteurs qui guident notre interprétation et nous conduisent à assigner au conditionnel tel ou tel "sens". »

On peut vérifier ce fait en interprétant l'exemple suivant emprunté à Haillet :

(45) Mais Bennett cite un rapport de la Commission internationale de contrôle des nations Unies sur la drogue, selon lequel la légalisation conduirait à une "explosion de l'utilisation"...

Il s'agit d'un cas ambigu. On peut avoir affaire à deux emplois du conditionnel – hypothétique (45'), de ouï-dire (45'') :

(45') Si la législation était votée, cela conduirait...

(45'') Selon les sources, la législation conduirait... (la législation déjà votée)

5. Les structures *P, Q*

Ce type de structure hypothétique est présenté par la juxtaposition de deux propositions, c'est-à-dire de la protase sans aucun marqueur de subordination où la condition est exprimée par le conditionnel et de l'apodose, qui complète la protase, où le conditionnel exprime la conséquence. Soulignons que le potentiel serbe ne peut pas être employé dans ces structures.

En français, les configurations possibles sont les suivantes :

Je l'*aiderais*, il *réussirait* son examen.

il *aurait réussi* son examen.

Je l'*aurais aidé*, il *réussirait* son examen.

il *aurait réussi* son examen.

Il est important de noter que l'ordre des propositions détermine la condition et la conséquence. Azzopardi (2011 : 360) mentionne aussi que l'aspect lexical du verbe influence la détermination des nuances sémantiques d'effets de sens hypothétique, aussi que le co(n)texte, mais nous ne prétendons pas développer cette analyse ici.

On a déjà mentionné que le potentiel ne peut pas figurer dans les structures *P, Q*. L'équivalent serbe du conditionnel exprimant la condition dans la protase des structures indiquées est la structure *si P, Q*. En fait, ladite structure peut être paraphrasée par la structure *si P, Q* :

Je l'*aurais aidé*, il *réussirait* son examen. (Si je l'aidais)
Ako/Kad *bi* mu *pomogao*, on *bi položio* svoj ispit.
Je l'*aurais aidé*, il *aurait réussi* son examen. (Si je l'avais aidé)
Da *sam* mu *pomogao*, on *bi položio* svoj ispit.

Nous allons aborder l'analyse détaillée des structures en question où figurent le conditionnel et le potentiel dans le chapitre 7 dédié à la traductologie.

2.5. Le conditionnel hypothétique et l'interrogation : le conditionnel de conjecture

Nous avons déterminé et expliqué les structures pertinentes pour notre travail où figure le conditionnel hypothétique, ce qui nous permettra de révéler les convergences et les divergences entre ce conditionnel et le potentiel dans le même emploi, dans le chapitre 7 réservé à l'étude de la traduction et à l'analyse des occurrences de ces deux formes verbales exerçant leurs usages temporels et modaux.

Dans ce paragraphe nous allons aborder la relation entre le conditionnel et l'interrogation qui fait découvrir *une nuance* du conditionnel hypothétique. En fait, le conditionnel hypothétique n'a pas besoin de figurer dans une interrogative pour produire l'effet de sens hypothétique, c'est-à-dire il ne dépend pas de la modalité phrastique de l'interrogation, mais nous trouvons que l'interaction entre le conditionnel et l'interrogation donne naissance à un emploi étroitement lié à cette modalité et qui peut être rapproché du conditionnel hypothétique, ce que nous allons expliciter. Pour introduire notre explication, citons la définition du conditionnel hypothétique proposée par Grevisse (1993 : 1260) : « Le conditionnel présent, peut-on y lire, marque un fait conjectural ou imaginaire, dans le futur (parfois dans le présent ou un futur si proche qu'il est difficile de le distinguer du présent) ». S'agissant du conditionnel passé, l'auteur dit qu'il marque aussi le fait conjectural mais renvoyant au passé. On porte l'intérêt ici à la mention du terme *conjectural*. Bien évidemment, M. Grevisse comprend la conjecture et l'hypothèse comme des synonymes signifiant simplement *un fait supposé, imaginé*. Nous considérons la conjecture comme représentant une hypothèse explicative plausible reposant sur une argumentation déductive, inductive ou abductive en y incluant deux prémisses et une conclusion. Les futurs simple et antérieur connaissent l'emploi de conjecture dans l'affirmation, l'interrogation totale et partielle. Le conditionnel peut se trouver aussi dans cet emploi, mais à la différence du futur, le conditionnel ne produit le sens de conjecture qu'en interrogation.

Dans la littérature, cet usage du conditionnel n'a pas été nettement isolé des autres, *i.e.* il a été souvent rapproché des autres usages modaux du conditionnel :

- Chez Damourette et Pichon (1911-1936 : § 1846) on ne trouve aucune mention du conditionnel de conjecture, sauf dans les exemples où il figure, qui sont classés dans le même groupe que les conditionnels de oui-dire et d'atténuation. En fait, les auteurs ne distinguent même pas les

conditionnels de oui-dire et d'atténuation : « le toncal futur s'emploie aussi pour adoucir les affirmations en les transportant en quelque sorte dans une actualité moins brutalement présente que la noncale, d'où diverses nuances : s'il s'agit d'une affirmation attribuée à autrui, le toncal futur exprime qu'on ne l'admet que sous bénéfice d'inventaire [cond.de oui-dire] ; s'il s'agit d'une affirmation à soi, on emploie le toncal futur pour restreindre son audace dans la présentation d'une proposition, d'une offre, d'un conseil, d'un désir [cond.d'atténuation] » (1911-1936 : 442).

- Korzen et Nolke (1990, 2001) mettent en relation le conditionnel de conjecture et le conditionnel de oui-dire en affirmant que « le conditionnel que l'on rencontre dans les exclamations et les questions rhétoriques [le conditionnel de conjecture] sont aussi à considérer comme des conditionnels de citation [le conditionnel de oui-dire] » (2001 : 55).

Cependant, nous ne sommes pas d'accord avec les traitements du conditionnel en question exposés *supra*, ce qui annonce en quelque sorte notre présentation du conditionnel de conjecture dans le cadre du conditionnel hypothétique. Nous partageons cette position avec R. Martin et surtout avec P. Dendale :

- Martin (1981) d'abord répartit tous les emplois du conditionnel en deux groupes : le conditionnel *U* (d'*univers*¹⁰) et le conditionnel *m* (de *mondes possibles*¹¹). Le conditionnel de conjecture représente le conditionnel *U* (où sont classés également les conditionnels de oui-dire, d'inconcevable¹² et le conditionnel temporel). L'auteur fait la différence entre :

a) le conditionnel de conjecture en le définissant comme *cond. de l'interrogation rhétorique à interprétation positive* figurant en interrogation totale (inversion du sujet) :

(46) *Serait-il* à Paris ?

b) et le conditionnel d'inconcevable qui est un *cond. de l'interrogation rhétorique à interprétation négative* se trouvant en interrogation partielle :

(47) Pourquoi *serait-il* à Paris ?

aussi que le conditionnel de oui-dire en interrogation intonative :

(48) Il est malade et il *ferait* du ski ?

Même si Martin (1981) infère certaines distinctions entre ces emplois du conditionnel, ils restent regroupés soit dans le cadre du conditionnel *U* soit dans celui de *l'interrogation rhétorique*. Le fait pertinent pour notre travail c'est que l'auteur (1981 : 88) rapproche le conditionnel de conjecture du conditionnel hypothétique du fait que l'interrogation (l'inversion du sujet) « consiste à mettre *p* en débat dans l'univers *U*. Mais le cond. *U*, qui signifie l'appartenance de *p* à *U'*, invite à considérer cette appartenance comme une demande de confirmation. L'effet de sens

¹⁰ Rappelons que *l'univers* est défini comme « l'ensemble des propositions que le locuteur tient pour vraies ou possibles au moment où il parle ; se situent donc en dehors de l'univers *U* du locuteur (*U*) les formes propositionnelles auxquelles il n'assigne pas de valeur de vérité » (Martin 1981 : 55).

¹¹ « Les mondes possibles correspondent aux instants d'un temps ramifié. Un monde possible est une chaîne de situations dans le temps » (*ibid.*).

¹² Terme forgé par Bres et Azzopardi (2010) que nous adoptons également pour notre travail.

[*cond. de l'interrogation rhétorique à interprétation positive*] est ainsi celui de l'hypothèse vraisemblable ».

- Dendale (2010) pose, comme Martin (1981), l'assimilation du conditionnel de conjecture au conditionnel hypothétique. Après avoir analysé de façon détaillée le conditionnel de conjecture en français, à savoir sa caractérisation syntaxique, sémantique, globale, son apparition en diachronie, l'auteur plaide contre le rapprochement du conditionnel de conjecture avec le conditionnel de oui-dire en exposant les problèmes suivants :

i) la datation largement antérieure du conditionnel de conjecture (XIII^e siècle¹³) par rapport au conditionnel de oui-dire (XVI^e siècle)

ii) la nature évidentielle différente :

Avec le conditionnel de conjecture, « le locuteur vise à expliquer un état de choses et utilise pour cela une inférence à partir de prémisses » (2010 : 302).

Avec le conditionnel de oui-dire « le locuteur ne cherche en général pas à expliquer un état de choses mais il informe sur un état de choses et il fait référence pour cela à un locuteur-source qui lui a passé l'information » (*ibid.*).

iii) Avec le conditionnel de oui-dire, l'information vient non de l'énonciateur principal E₁, mais de e₁ qui est différent de E₁ et l'énonciateur principal seulement reprend cette information.

Avec le conditionnel de conjecture, l'hypothèse provient de l'énonciateur principal lui-même.

P. Dendale offre la première analyse du conditionnel de conjecture en expliquant qu'il pourrait procéder d'un futur de conjecture transposé dans le passé, mais il la rejette car elle révèle des *chaînon*s manquants. Finalement, l'auteur trouve des traits communs entre le conditionnel de conjecture et le conditionnel hypothétique en interrogation totale : la demande d'avis, l'expression des prémisses mettant en évidence le raisonnement par inférence effectué par le locuteur-énonciateur, et il pose l'hypothèse que le conditionnel de conjecture doit être rapproché du conditionnel hypothétique.

On se propose maintenant de présenter les traits du conditionnel de conjecture qui justifient notre position vis-à-vis de cet emploi, *i.e.* le lien avec le conditionnel hypothétique:

- le conditionnel de conjecture ne se rencontre que dans les interrogatives totales :

(49) — Il faut que je change d'air. Tu n'as pas remarqué, Laurent, l'odeur de Florence, la femme à Brénugat ? C'est-il que tu n'**aurais** pas de nez ? Mon ami, je la renifle à cent mètres. Ce qu'elle sent ? Oh ! C'est tout simple : elle sent la femme, rien de plus. (corpus Azzopardi 2011 : 664)

(50) « Tu as vu Mme Pailleron et les fillettes ? » demanda l'oncle à Pascal. La dame **aurait-elle parlé** à l'oncle ? S'il était sûr que non, Pascal mentirait bien. Mais voilà... (corpus Azzopardi 2011 : 666)

¹³ Bourova et Dendale (2006) :

Et Mordrez, quant le voit venir,

De rire ne se pot tenir :

« He, dieux, « fet il, « dont venez vous ?

Vos armes vendriez les vous ?

Ge croi, vous les avez prestees ;

Demain vous **seront rapportees** ! »

(Li romans de Claris et Laris, v. 24239, daté 1268, dans Ménard 1976, trad. de Ménard)

- la production de cet emploi du conditionnel dépend de la modalisation phrastique de l'interrogation ; en fait, c'est elle qui permet au conditionnel de produire ce type d'emploi.

- à la base de l'énoncé interrogatif se trouve une assertion sous-jacente constituée comme une hypothèse plausible issue du raisonnement par abduction :

— Il faut que je change d'air. Tu n'as pas remarqué, Laurent, l'odeur de Florence, la femme à Brénugat ? C'est-il que tu n'*aurais* pas de nez ? Mon ami, je la renifle à cent mètres. Ce qu'elle sent ? Oh ! C'est tout simple : elle sent la femme, rien de plus.

C : Tu n'as pas remarqué l'odeur de Florence

A : si tu as du nez, tu remarques l'odeur de Florence

B : tu n'as pas de nez.

L'énoncé interrogatif est considéré comme une structure dialogique (Anscombe et Ducrot 1981, Bres 1999, Haillet 2007 : 143) qui met en débat une *assertion antérieure présupposée* se trouvant à la base de cet énoncé et qui est attribuée à l'énonciateur secondaire e_1 .

Comme on l'a déjà expliqué, la conjecture est une hypothèse explicative plausible reposant sur l'argumentation déductive, inductive ou abductive en y incluant deux prémisses et une conclusion. Dans le cas du conditionnel de conjecture, elle est issue du raisonnement par abduction : dans la prémisse C on constate un fait surprenant situé au *nunc*. Moyennant l'hypothèse A (qui examine C selon la règle déterminée) on peut formuler l'hypothèse plausible B qui explique le procès constaté au *nunc* :

(51) Marguerite est heureuse. C'est-il que Henrik *serait venu* ? (Paris Littéraire: (Revue Rétrospective de Paris): Magasin Mensuel Des Meilleurs Feuilletons de La Presse Contemporaine, 1844, pdf en ligne)

C : Elle est heureuse.

A : Si Henrik vient, elle est heureuse.

B : Henrik est venu.

En appliquant le traitement dialogique du conditionnel, on pourrait dire que le procès au conditionnel, *i.e.* l'énoncé interrogatif contenant l'hypothèse plausible est mis en débat par E_1 et attribué à l'énonciateur antérieur e_1 . Ici on remarque la contradiction entre cette instruction du conditionnel (imputation de l'énoncé à l'énonciateur antérieur e_1) et la chronologie imposée par le raisonnement par abduction (le procès constaté est au *nunc*). En fait, il semble impossible d'imputer le résultat d'un tel raisonnement à un énonciateur situé dans le passé par rapport au procès situé à l'origine du raisonnement. Cela reviendrait à placer la conclusion avant les prémisses. Selon Azzopardi (2011 : 440), ce fait explique pourquoi le conditionnel de conjecture n'est pas possible en affirmation ou en interrogation partielle. Elle pose aussi que c'est le fonctionnement dialogique de l'interrogation totale et la mise en débat qu'elle implique qui permettent de lever cette contradiction chronologique. À partir de là, l'instruction [+ ultériorité] se grammaticalise et diminue le degré de certitude de l'hypothèse exprimée (E_1 diminue le degré de certitude de l'hypothèse par l'imputation de cette hypothèse à e_1).

- l'énoncé contenant le conditionnel de conjecture est auto-dialogique (on a affaire à un dédoublement du locuteur)

- les tests de l'identification du conditionnel de conjecture :

a) la possibilité de remplacement de l'énoncé interrogatif au conditionnel par *devoir* (au présent ou au passé composé) + *infinif* (Azzopardi 2011 : 298), ce qui n'entraîne pas la modification du sens du conditionnel de conjecture :

— Il faut que je change d'air. Tu n'as pas remarqué, Laurent, l'odeur de Florence, la femme à Brénugat ? C'est que tu *dois/a dû* ne pas *avoir* de nez. Mon ami, je la renifle à cent mètres. Ce qu'elle sent ? Oh ! C'est tout simple : elle sent la femme, rien de plus.

b) l'incompatibilité avec l'énoncé affirmatif *paraît-il* (Haillet 2007) :

— Il faut que je change d'air. Tu n'as pas remarqué, Laurent, l'odeur de Florence, la femme à Brénugat ? C'est que tu n'as pas de nez, *?paraît-il*. Mon ami, je la renifle à cent mètres. Ce qu'elle sent ? Oh ! C'est tout simple : elle sent la femme, rien de plus.

Après avoir décrit le conditionnel de conjecture, démontrons la similarité entre ce conditionnel et le conditionnel hypothétique. Nous posons en fait qu'il s'agit d'un emploi spécifique du conditionnel hypothétique réservé à la modalité phrastique de l'interrogation totale.

Les deux conditionnels sont dialogiques en langue, reposant sur le dédoublement énonciatif qui n'est pas visible – l'énonciateur secondaire e_1 est fictif – et dictent les instructions [+ passé] et [+ ultériorité anaphorique] qui sont grammaticalisées. Dans le cas du conditionnel hypothétique, la première instruction indique que la position de l'énonciation implicite ou fictive e_1 est antérieure au *nunc* (e_1-t_0), tandis que la deuxième est construite comme le champ des possibles – l'ultériorité anaphorique situe le procès dans le champ des possibles à partir de e_1 fictif. En somme, l'énonciateur E_1 suspend son jugement en imputant fictivement son énoncé à l'énonciateur antérieur e_1 et, en interaction avec le co(n)texte, place le procès dans le champ des possibles. S'agissant du conditionnel de conjecture, on pourrait décrire son fonctionnement de la manière suivante : l'énonciateur E_1 suspend son jugement aussi en attribuant l'énoncé interrogatif contenant l'hypothèse plausible à l'énonciateur antérieur e_1 . En fait, il s'agit d'une *assertion antérieure présumée* – le résultat du raisonnement abductif – qui se trouve à la base de cet énoncé et qui est attribuée à e_1 . Le procès est également situé dans le champ des possibles. On pourrait dire qu'il s'agit d'un fonctionnement dialogique similaire dans le cas des deux conditionnels.

Cela est plus visible par la possibilité de transformer l'exemple suivant où figure le conditionnel de conjecture en celui qui contient le conditionnel hypothétique :

Elle est heureuse. C'est-il que Henrik *serait venu* ?

→ C : Elle est heureuse.
A : Si Henrik vient, elle est heureuse.
B : Henrik est venu.

→ Si elle est heureuse, c'est que Henrik est venu.

→ Si Henrik venait, elle serait heureuse.

L'énoncé interrogatif où figure le conditionnel de conjecture met en débat l'assertion sous-jacente *Henrik est venu* obtenue moyennant le raisonnement par abduction (C, A, B) et énoncée en fait par e_1 . En mettant en relation la constatation *Elle est heureuse* et cette assertion on pourrait établir la règle *Si elle est heureuse, c'est que Henrik est venu*. Finalement, on peut poser l'hypothèse *Si Henrik venait, elle serait heureuse* où figure le conditionnel hypothétique qui représente, on a l'impression, le point de départ de l'hypothèse posée dans l'énoncé interrogatif par le conditionnel de conjecture.

Nous voudrions mentionner ici un fait important, lié au sujet portant sur la (non) équivalence du conditionnel et du potentiel dont il sera question au chapitre 7. Il est à noter qu'il n'est point de travaux linguistiques comparatifs (franco-serbes) qui effectuent une analyse révélant la (non) possibilité de lier le conditionnel de conjecture et le potentiel. Est-il possible de traduire ce conditionnel par le potentiel ? Nous allons essayer de répondre à cette question dans le chapitre dédié à la traductologie.

Pour conclure le sous-chapitre concernant le conditionnel hypothétique, nous allons présenter son dernier type d'emploi dit *préludique*.

2.6. Le conditionnel préludique

C'est déjà Damourette et Pichon (1911-1936 : § 1846) qui notent le conditionnel préludique (*ludique*), qui « sert à se transporter consciemment dans une actualité de jeu », en le classant dans les emplois « exprimant un fait conditionné » (*ibid.*, § 1844) :

(52) Ce *serait* ma petite fille. Je *serais* une dame. Je *viendrais* te voir et tu la *regarderais*. Peu à peu tu *verrais* ses moustaches, et cela t'*étonnerait*. Et je te *dirais* : Oui, madame, c'est une petite fille que j'ai comme ça. (corpus Damourette et Pichon 1911-1936 : § 1846)

Cet emploi du conditionnel marque une occurrence rare à l'écrit. On le rencontre le plus souvent à l'oral, dans le discours des enfants qui imaginent les différents jeux de rôle.

Il est à noter aussi que le conditionnel passé préludique semble bien moins fréquent que le conditionnel présent. On a trouvé un seul exemple où il figure :

(53) — Je ne te connaîtrais pas encore, dit Alissa, on ne *se serait* pas *dit* un mot. Je serais à cette table. Toi, à une autre table [...] (M. Duras, *Détruire, dit-elle*, p. 43, corpus.matf.bg.ac.rs)

Dans la littérature, on peut rencontrer d'autres appellations de ce conditionnel, comme *conditionnel des enfants*, *conditionnel hypocoristique* etc. Nous nous sommes décidée à employer la dénomination *préludique* forgée par Warnant (1966) qui l'utilise pour marquer l'emploi en question de l'imparfait. En fait, cet emploi est exercé aussi, à part le conditionnel, par l'imparfait (mais le conditionnel représente quand même *la norme* dans ce type d'emploi (Wilmet 2003 : 423) :

(54) Toi tu *étais* le gendarme et moi le voleur. (corpus Wilmet 2003 : 416)

Wilmet (*ibid.*) explique la différence entre le conditionnel préludique et l'imparfait préludique: « La différence est que le futur 2 *tu SERAIS le gendarme*, etc. quémande une approbation, tandis que le passé 2 *tu ÉTAIS le gendarme*, etc. confère d'autorité l'investiture ».

Comme nous avons annoncé *supra* en citant J. Damourette et E. Pichon, le conditionnel en question est lié au conditionnel hypothétique. Notons que Vetters (2001), Wilmet (2003) et Azzopardi (2011) reprennent aussi la position de J. Damourette et E. Pichon, en rattachant le conditionnel préludique au conditionnel hypothétique.

En définissant le conditionnel comme *le futur de l'imparfait, le non-actuel du non-ultérieur*, Vetters (2001) explique tous les effets de sens que cette forme verbale peut produire : le futur du passé (*ultérieur du passé*), le futur du passé des historiens, le futur du *fictionnel*, le conditionnel d'information d'emprunt, le conditionnel des phrases hypothétiques *SI P, Q*, le conditionnel des protases sans *SI*, le conditionnel dans les apodoses sans protase. L'auteur classe le conditionnel préludique justement dans le cadre du conditionnel hypothétique, plus précisément, du conditionnel dans les apodoses sans protase où la condition est implicite, « pas toujours naturel, ni nécessaire de formuler » (la définition reprise du Riegel *et al.* 1994 : 319, par C. Vetters).

Pour expliquer le fonctionnement des propositions hypothétiques *i.e.* du conditionnel hypothétique, C. Vetters utilise la notion de méta-procès¹⁴ et il l'emploie également pour expliciter le conditionnel préludique. Ainsi, le conditionnel préludique « exprime la postériorité de *Q* par rapport au méta-procès [...] et signale que le méta-procès n'appartient pas à l'actualité de m_0 » (2001 : 25).

Wilmet (2003 : 441) traite le conditionnel préludique (*conditionnel du jeu*) de modal considérant que c'est « l'aspect global [qui] refuse d'entériner la réalité d'un procès actuel ». Selon ce fait, l'auteur distingue les conditionnels *de discrétion, du jeu, de véhémence*. Alors, on pourrait dire que le conditionnel préludique place le procès dans le champ des possibles, ce qui entraîne le lien entre ce conditionnel et le conditionnel hypothétique.

Azzopardi (2011) considère le conditionnel préludique (*effet de sens préludique*) comme un cas particulier de conditionnel hypothétique et les analyse ensemble. L'auteure (2011 : 373) justifie le rapprochement de ces deux effets de sens du conditionnel par le fait que le conditionnel préludique fonctionne à partir d' « une condition implicite ou explicite à partir de laquelle le procès est vu comme possible ».

En prenant tous ces faits en considération ainsi que la rareté, *i.e.* la limitation des occurrences du conditionnel préludique, nous n'allons pas particulièrement présenter son fonctionnement du fait qu'il suffit d'étendre notre analyse du conditionnel hypothétique à celle du conditionnel préludique. Mentionnons seulement que son fonctionnement dialogique est fort semblable à celui du conditionnel hypothétique : l'instruction [+ passé] ne se réfère pas à l'énonciation réelle, mais pose une énonciation antérieure fictive e_1 à partir de laquelle le procès n'est pas placé dans l'ultériorité mais dans le champ des possibles (du fait que l'instruction [+ ultériorité] est également grammaticalisée). Soulignons aussi le rôle du co(n)texte, *i.e.* le cadre du jeu qui est important dans la production de l'effet de sens en question.

Nous partageons aussi la position des auteurs cités *supra* concernant le traitement du conditionnel préludique et notre contribution consiste à proposer l'hypothèse suivante. La preuve supplémentaire que le conditionnel préludique peut être considéré comme un des emplois spécifiques du conditionnel hypothétique, c'est que le potentiel serbe peut être utilisé pour imaginer des jeux de rôles enfantins mais sous la condition qu'il s'agisse du potentiel

¹⁴ C. Vetters reprend ce terme de L. Gosselin qui considère que le temps de la protase ne porte pas sur *P*, mais sur le méta-procès défini comme « la possibilité prospective que *P* soit le cas ».

hypothétique. Nous avons pu remarquer ce fait intéressant grâce à, encore une fois, l'analyse comparative entre ces deux formes verbales – le conditionnel et le potentiel.

La mise en parallèle du conditionnel préludique et du potentiel sera explicitée dans le chapitre 7 dédié à la détermination de la (non) équivalence des deux formes verbales en question.

2.7. Le conditionnel d'atténuation

On peut rencontrer différentes appellations de ce type de conditionnel dans la littérature : *conditionnel de l'information atténuée* (Imbs 1960), *conditionnel d'atténuation polie* (Martin (1981) *conditionnel d'atténuation* (Dendale 1999, Abouda 2001), *conditionnel de politesse* (Korzen et Nølke 2001), *conditionnel de discrétion* (Wilmet 1997), *conditionnel de mitigation* (Vet et Kampers-Manhe 2001, Azzopardi 2011). En fait, le conditionnel¹⁵ en question doit son nom au fait qu'il atténue la force illocutoire du procès, ce qui produit des effets secondaires comme la politesse par exemple.

Nous avons repris la tripartition des emplois modaux du conditionnel proposée par P. Dendale, à savoir le conditionnel hypothétique, d'atténuation et de oui-dire (ainsi que son terme pour l'emploi modal du conditionnel en question), mais nous aimerions souligner que nous considérons le conditionnel d'atténuation comme un sous-type de conditionnel hypothétique. Cela se voit confirmé par notre présentation du conditionnel en question dans le cadre de l'analyse du conditionnel hypothétique.

Rappelons que Damourette et Pichon (1911-1936 : § 1846) ne s'arrêtent même pas sur l'explication du conditionnel d'atténuation. Les auteurs (*ibid.*) mentionnent que le conditionnel peut être utilisé pour « adoucir les affirmations » mais ils ne font pas ici la distinction entre le conditionnel de oui-dire et d'atténuation. On peut le remarquer dans l'inventaire des exemples des auteurs qui regroupe tous les emplois modaux du conditionnel sans les distinguer.

Abouda (2001) classe le conditionnel d'atténuation dans le même panier que le conditionnel de oui-dire et le conditionnel de polémique et pose le même trait définitoire de la non-prise en charge de l'énoncé par l'énonciateur pour les trois emplois. D'autre part, Haillet (2002, 2007) rapproche le conditionnel d'atténuation du conditionnel de oui-dire en les regroupant dans le cadre du conditionnel *d'altérité énonciative* – l'un des trois types d'emploi du conditionnel proposé par P. Haillet (le conditionnel temporel, le conditionnel hypothétique et le conditionnel d'altérité énonciative).

Cependant, nous partageons l'opinion de Riegel *et al.* (1994) que l'atténuation est, en fait, inscrite dans la protase implicite de type *si je pouvais me permettre* :

(55) À ce moment-là, Boulot, je ne te *conseillerais* pas de rester sur leur chemin... (corpus Damourette et Pichon 1911-1936 : § 1846)

→ Boulot, si je pouvais me permettre, je ne te *conseillerais* pas de rester sur leur chemin...

Nous posons aussi que le conditionnel d'atténuation a le même fonctionnement dialogique que celui du conditionnel hypothétique :

- l'énonciateur principal E₁ présuppose également l'énonciateur antérieur e₁ fictif, auquel il attribue son énonciation.

¹⁵ Le futur peut se trouver dans le même emploi.

- il s'agit d'énonciateurs coréférentiels ($E_1=e_1$) comme dans le cas du conditionnel hypothétique.
- moyennant le dédoublement énonciatif (*i.e.* l'attribution fictive de l'énoncé à e_1) est produite une distance temporelle énonciative (notamment plus grande avec le conditionnel du passé) qui, en interaction avec le contexte, atténue l'énoncé et produit le sens de politesse, de conseil, etc. Autrement dit, E_1 suspend son jugement, *i.e.* en interaction avec le contexte, il se place poliment en retrait.
- il peut figurer en affirmation et en interrogation totale, mais il ne dépend pas de cette modalisation phrastique, ce qui représente le trait commun avec le conditionnel hypothétique :

en affirmation :

(56) Il **faudrait** prévenir les gens de ces choses-là. (M. Duras, *L'Amant*, p.128)

(57) Vous **auriez dû** approfondir cette question.

en interrogation totale :

(58) Est-ce que vous **préféreriez** une machine à laver qui sécherait votre linge aussi ? (G. Perec, *Les choses*, p.30)

(59) **Auriez-vous pu** le faire autrement ?

Selon Azzopardi (2011 : 329) le conditionnel d'atténuation peut figurer aussi en interrogation partielle, mais nous ne trouvons aucun exemple lors de son analyse ou dans son corpus (ni dans le nôtre). Nous pensons que l'occurrence du conditionnel en question dans une interrogative partielle entraîne des difficultés, *i.e.* des cas ambigus. Le rôle du co(n)texte est très pertinent dans cette occurrence et le sémantisme des verbes conjugués au conditionnel. Comparons les exemples suivants :

(60) Qui **viendrait** t'arrêter ?

(61) Qui **voudrait** répondre à la question ?

Dans le cas de (60) on infère plutôt le sens d'inconcevable (dont on parlera *infra*), le conditionnel qui figure obligatoirement dans les interrogatives partielles, et dans l'exemple (61) le sens de politesse grâce au verbe employé *vouloir* et aussi moyennant le co(n)texte.

Rappelons que traditionnellement, le conditionnel d'atténuation est employé le plus souvent avec des verbes de type *vouloir*, *aimer*, *conseiller*, *dire* conjugués à la première personne. Naturellement, d'autres verbes au conditionnel et à la troisième personne peuvent produire le sens atténuatif, mais la présence de ces verbes ainsi que le co(n)texte facilite l'inférence de ce sens en interrogation partielle. Ce fait témoigne en faveur de notre position vis-à-vis de la relation conditionnel d'atténuation – interrogation partielle, *i.e.* qu'évidemment ce conditionnel ne dépend pas du tout de la modalisation phrastique en question mais aussi qu'il est difficile de déduire le sens de politesse dans cet environnement.

Azzopardi (2011 : 284) affirme que le conditionnel présent d'atténuation situe le procès *nécessairement* au *nunc*. Pour l'expliquer, l'auteure modifie le fonctionnement dialogique du conditionnel : « [...] l'énonciation antérieure fictive [...] ne fait référence à aucune énonciation envisagée comme ayant eu lieu [...], le repérage du procès ne se fait pas depuis e_1 mais depuis

E₁ », d'où provient la position du procès au *nunc*. Nous ne sommes pas d'accord que la localisation du procès au conditionnel présent soit toujours simultanée au moment de la parole et nous tenons à garder le même fonctionnement dialogique dans l'analyse de ce type de conditionnel.

Selon nous, dans l'emploi d'atténuation, le conditionnel présent situe le procès simultanément ou ultérieurement au *nunc* tandis que le conditionnel passé le positionne antérieurement au *nunc*.

Vous *devriez* finir votre devoir. (*hier / aujourd'hui / demain)

Vous *auriez dû* fini votre devoir. (hier / *aujourd'hui / *demain)

La question est de savoir pourquoi le conditionnel présent d'atténuation, et d'autres usages modaux, ne peut pas renvoyer au passé par rapport à ses emplois temporels. Nous avons déjà posé cette question-énigme (au point 5.2 du chapitre 5) à laquelle nous essayerons de répondre dans nos futures recherches exigeant la perspective diachronique et la mise en comparaison du conditionnel avec d'autres formes des autres langues romanes.

Notre remarque conclusive de ce sous-chapitre sera de faire mention de l'équivalence existant entre le conditionnel et le potentiel pour l'expression de l'atténuation. Autrement dit, il est possible de traduire le conditionnel d'atténuation par le potentiel, ce que nous allons développer dans le chapitre 7.

2.8. Synthèse

Nous nous sommes limitée dans la discussion du conditionnel hypothétique étant donné qu'il représente un sujet assez vaste dans la littérature. Les points de départ de notre analyse ont été les suivants :

- i) présenter le conditionnel hypothétique et l'analyser dans le cadre de l'approche *mixte* de J. Bres (aspectuo-temporelle et dialogique) adoptée dans ce travail:

Nous avons démontré qu'il est possible de présenter même l'emploi modal du conditionnel, à savoir le conditionnel hypothétique, dans le cadre de cette approche. En nous appuyant sur notre hypothèse (reprise de J. Bres) de la dérivation des usages modaux à partir des emplois temporels du conditionnel, et aussi sur la théorie de la grammaticalisation, nous avons réussi à inférer le dédoublement énonciatif du conditionnel, qui repose sur la valeur temporelle en langue du conditionnel, même dans ses usages modaux. Dans le cas du conditionnel hypothétique l'instruction [+ passé] est grammaticalisée indiquant e_1-t_0 , *i.e.* la position de l'énonciation rapportée passée (e), qui est présupposée, et de l'énonciateur e_1 , qui est fictif, est antérieure au *nunc* ; l'instruction [+ ultériorité] est également grammaticalisée dans le sens qu'elle est construite comme le champ des possibles. En plus, il s'agit de l'ultériorité anaphorique du fait qu'elle situe le procès dans le champ des possibles à partir de e_1 fictif. L'énonciateur E₁ suspend son jugement en imputant fictivement son énoncé à l'énonciateur antérieur e_1 et, en interaction avec le co(n)texte, place le procès dans le champ des possibles.

Dans le cas d'un conditionnel présent, le procès peut être situé simultanément ou ultérieurement au *nunc*, et dans le cas d'un conditionnel passé, le procès est localisé antérieurement au *nunc*. La question de savoir pourquoi le conditionnel présent dans l'emploi modal ne peut pas référer à un fait passé, reste une énigme.

- ii) décrire les effets de sens sémantiques du conditionnel hypothétique en relation avec le potentiel hypothétique :

Nombreuses sont les analyses des effets de sens sémantiques du conditionnel hypothétique. Nous avons présenté quatre traitements différents s'inscrivant dans les différentes approches du conditionnel, à savoir les analyses de P. Haillet, R. Martin, M. Vuillaume, L. Gosselin, et nous les avons discutées, ce qui nous a permis de justifier notre position vis-à-vis des nuances sémantiques du conditionnel hypothétique. Nous avons pris en considération le fonctionnement dialogique du conditionnel, le rôle du co(n)texte et le statut de la condition pour aborder notre analyse.

- iii) déterminer et analyser les structures hypothétiques communes du conditionnel et du potentiel hypothétiques :

Nous n'avons pas cherché à examiner de façon exhaustive toutes les structures hypothétiques. Le but était de déterminer les structures dans lesquelles le conditionnel et le potentiel hypothétiques peuvent figurer. Il s'agit des structures suivantes qui ont été intéressantes pour notre analyse et qui ont permis d'inférer les similitudes et les différences entre le français et le serbe :

1. Les structures *si P, Q*
2. Les structures *Q, si P*
3. Les structures *autre conjonction que si P, Q*
4. Les structures *Q*
5. Les structures *P, Q*

- iv) examiner la relation entre le conditionnel hypothétique et l'interrogation

Bien évidemment, le conditionnel hypothétique ne dépend pas de la modalité phrastique de l'interrogation pour pouvoir produire l'effet de sens hypothétique. Cependant, l'interaction entre le conditionnel et l'interrogation fait connaître l'existence d'un emploi du conditionnel étroitement lié à cette modalité, à savoir le conditionnel de conjecture.

Dans la littérature, cet usage du conditionnel a été souvent rapproché des autres usages modaux du conditionnel : par Damourette et Pichon (1911-1936) aux conditionnels de oui-dire, d'atténuation, par Korzen et Nolke (1990, 2001) au conditionnel de oui-dire. Cependant Martin (1981) et Dendale (2010) posent l'assimilation du conditionnel de conjecture au conditionnel hypothétique, ce qui est également notre attitude.

Nous avons posé aussi pour le conditionnel de conjecture le fonctionnement dialogique, similaire à celui du conditionnel hypothétique, et nous avons démontré qu'il s'agit en fait d'un emploi spécifique du conditionnel hypothétique réservé à la modalité phrastique de l'interrogation totale :

l'énonciation antérieure présupposée (e), attribuée à l'énonciateur secondaire e_1 , se trouve à la base de l'énoncé interrogatif (considéré comme une structure dialogique (Anscombe et Ducrot 1981, Bres 1999, Haillet 2007 : 143) qui met en débat cette énonciation) et elle est constituée comme une hypothèse plausible issue du raisonnement par abduction : dans la prémisse C on

constate un fait surprenant situé au *nunc* ; moyennant l'hypothèse A (qui examine C selon la règle déterminée) on peut formuler l'hypothèse plausible B qui explique le procès constaté au *nunc*.

v) présenter et analyser le conditionnel préludique

Nous avons considéré le conditionnel préludique aussi comme un des cas spécifiques du conditionnel hypothétique. Il faut mentionner que c'était également l'attitude de Damourette et Pichon (1911-1936), Wilmet (1997), Veters (2001) et Azzopardi (2011) qui ont rapproché le conditionnel préludique du conditionnel hypothétique. Nous avons ajouté un argument supplémentaire, en faveur de ce rapprochement du conditionnel préludique avec le conditionnel hypothétique, disant que le potentiel serbe peut être employé pour l'imagination des jeux de rôles enfantins mais seulement sous la condition qu'un co(n)texte imposant l'hypothèse le précède, *i.e.* qu'il s'agit du potentiel hypothétique.

vi) présenter et analyser le conditionnel d'atténuation

Finalement, nous avons traité le conditionnel d'atténuation, lui aussi, comme sous-type de conditionnel hypothétique en tenant à montrer le même fonctionnement dialogique entre ces deux conditionnels :

L'énonciateur principal E_1 présuppose également l'énonciateur antérieur e_1 fictif, auquel il attribue son énonciation ; moyennant le dédoublement énonciatif (*i.e.* l'attribution fictive de l'énoncé à e_1) est produite une distance temporelle énonciative qui, en interaction avec le contexte, atténue l'énoncé et produit le sens de politesse, de conseil, etc. Autrement dit, E_1 suspend son jugement, *i.e.* en interaction avec le contexte, il se place poliment en retrait.

Comme le conditionnel hypothétique, le conditionnel d'atténuation ne dépend pas de la modalité phrastique, et il peut figurer en affirmation et en interrogation totale. Cependant, à la différence d'Azzopardi (2011), nous trouvons que l'interrogation partielle entraîne des cas ambigus et il est nécessaire de consulter le co(n)texte pour inférer ce type de conditionnel.

3. Le conditionnel de oui-dire

Nombreuses sont les dénominations de ce type de conditionnel que l'on peut rencontrer dans la littérature linguistique. Ce fait procède le plus souvent des différents traitements de la relation conditionnel-type de modalité. Ceux qui parlent du « conditionnel de l'information hypothétique » (Imbs 1960), « conditionnel de l'information incertaine » (Martin 1981), etc., soulignent la composante épistémique du conditionnel tandis que ceux qui le nomment « conditionnel de l'information d'emprunt » (Martin 1992), « conditionnel de citation » (Korzen et Nølke 2001), « conditionnel médiatif » (Kronning 2002) et « conditionnel de reprise » (Dendale 2010) distinguent plutôt la composante évidentielle du conditionnel. Aussi, par l'appellation « conditionnel journalistique » (Abouda 2001), l'occurrence du conditionnel réfère obligatoirement au discours journalistique (ce qui n'est pas le cas).

La présentation de la catégorie de modalité sur laquelle nous nous appuyons, concerne les trois domaines suivants :

- la source d'un énoncé,
- l'évaluation d'un énoncé et

- l'objectif d'un énoncé.

Notons que le premier domaine qui renvoie à la modalité évidentielle spécifiant la source de l'information du locuteur, est bien séparé du deuxième domaine référant à la modalité épistémique (qui marque l'attitude du locuteur envers le contenu de son énoncé). Dans la littérature linguistique, étant donné le chevauchement existant entre ces deux types de modalité, les modalités épistémique et évidentielle ont été souvent regroupées en une seule catégorie, mais nous tenons à les distinguer. L'évidentialité qui connaît deux définitions – une large et une étroite – ici est alors comprise dans le sens restreint. Rappelons que l'évidentialité en français n'est pas une catégorie grammaticale, mais lexicale. Alors, même si le français ne possède pas de marque réservée à l'évidentialité, le conditionnel peut fonctionner comme un des marqueurs évidentiels.

Les arguments exposés *supra* concernant la relation conditionnel-type de modalité, expliquent notre choix de la terminologie du conditionnel en question. Nous avons repris le terme *conditionnel de oui-dire* (Wilmet 2003) du fait qu'il est neutre dans le sens qu'il ne distingue ni le côté modal ni évidentiel du conditionnel ni le limite à un type de discours.

3.1. Quelques mots de l'histoire du conditionnel de oui-dire

Quand le conditionnel de oui-dire apparaît-il ? Cette question est très pertinente parce qu'il a été longtemps considéré comme une invention du XX^e siècle. Bres (2012b : 16) note la première mention de ce conditionnel dans les grammaires chez Damourette et Pichon (1911-1936) figurant dans le discours journalistique :

(62) L'Allemagne *refuserait* de libérer Berthold Jacob. (*Titre*, 1^{ère} page de *l'Intransigeant* du 3 avril 1935, cité dans Damourette et Pichon, p. 442)

Les auteurs expliquent que cette nuance du *toncal futur* où « une affirmation [est] attribuée à autrui » exprime « qu'on ne l'admet que sous bénéfice d'inventaire » (1911-1936 : § 1846).

Cependant, Dendale (2012, 2014 ; Dendale et Coltier 2012) en fouillant les grammaires françaises et manuels du XVI^e jusqu'au début du XX^e siècle, met à l'évidence des mentions du conditionnel de oui-dire beaucoup plus anciennes.

La grammaire de Maupas (1607) représente la première¹⁶ où figure un exemple de conditionnel de oui-dire qui « sert souvent au sens du preterit parfait indicatif », dans le « stile de plaidoirie » (Dendale 2014 : 248) :

(63) Le demandeur dit & remonstre, qu'il *auroit* plusieurs fois *demandé* audit deffendeur payement de ses peines & vacations, dont il *n'auroit tenu* compte, & n'ayant sçeu en tirer raison, *auroit esté* contraint le faire conuenir pardeuant vous, où auroit esté tant procedé que, &c. (Maupas 1607, p. 309)

Dans les grammaires au XVI^e et XVIII^e siècle, Dendale et Coltier (2012) ne trouvent aucune mention du conditionnel de oui-dire. Au XIX^e siècle, il apparaît chez Lemare (1819) dans le *Cours de langue française en six parties*, repris de Racine. Cependant, Lemare rejette cet emploi du conditionnel en le considérant comme un outil de la parodie.

¹⁶ et la seule grammaire de ce siècle contenant un exemple de l'emploi évidentiel du conditionnel.

Il faut attendre la fin du XIX^e siècle et surtout le XX^e pour que le conditionnel de ouï-dire soit accepté. Bres (2012b : 16) précise qu'à partir des années soixante les grammairiens comme Wagner et Pinchon (1962), Grevisse (1964), Chevalier *et al.* (1970), Baylon et Fabre (1973), Wilmet (1997, 2003), Riegel *et al.* (1994 : 320) décrivent systématiquement cet emploi du conditionnel, le plus souvent parmi ses valeurs modales, en s'appuyant sur les exemples tirés de la presse et l'analysent à peu près de la façon suivante : le conditionnel peut servir à « présent(er) (un) fait comme un ouï-dire, comme une assertion dont on ne veut pas se porter garant » (Grevisse 1964 : 681) :

Un accident aurait eu lieu à X... : il y aurait dix morts.

Soulignons que, selon Dendale (2012), la première occurrence du conditionnel de ouï-dire est liée en fait au XVI^e siècle (et peut-être même avant). Les auteurs marquent les occurrences de cet emploi du conditionnel dans les différents genres du texte : juridique, journalistique, historique et littéraire.

L'exemple le plus ancien du conditionnel de ouï-dire date de 1518 trouvé dans un texte juridique, à savoir les *Chartes et documents de l'Abbaye de Saint-Magloire*, par L. Baeyens (2012) :

(64) Pour cause de ce que le procureur de mondict seigneur disoit et proposoit contre le procureur desdiz habitans que eulx, de fait, a tiltre de mal foy et sans aucune cause raisonnable, **auoient couppé, prins, levé et amporté** certaine et grant quantité de boys, chesnes et autres boys es boys dudict monseigneur, au lieu que l'on dit l'Estanchet et es lieulx cy dessoubz plus a plain declairés, et avecques ce avoient en iceulx boys prins et amporté par devers eulx grant quantité de fruit creulx en iceulx boys et par plusieurs foys, ce que lesdiz habitans ne pavoient ne devoient faire, sicomme le procureur de mondict seigneur disoit » (Frantext, *Chartes et documents de l'Abbaye de Saint-Magloire*)

L'auteur trouve aussi chez Damourette et Pichon (1911-1936 : § 1846) des exemples datant de 1541 qui figurent également dans un texte juridique comme celui-là :

(65) Oy sur ce le procureur general du Roy **auroit esté communiqué** ledict procès qui **auroit consenti** l'enterinement de ladicte requeste. (Arrêt du Parlement de Paris, 21 février 1541, cité dans Damourette et Pichon, p. 444)

Dendale et Bourova (2006) dévoilent des exemples (cinq) du conditionnel de ouï-dire les plus anciens dans le « premier journal français », la *Gazette* de 1631 :

(66) De Bruxelles le 22. dudit mois de Iuin
Les nostres font tous refiouïs du fucez de Tilly & de fon approche vers nous : mefme des dernieres novuelles, quoy qu'incertaines, qu'il **auroit deffait** des troupes & pris deux canons au Duc de Vimar (Gazette 5, juin 1631)

Le conditionnel de ouï-dire le plus ancien tiré d'un texte historique / scientifique date de 1577 :

(67) On dit que cette Trudelude avoit esté autrefois si transportee de la folle amour d'un prestre nommé Strates, qu'obliant toute honte et devoir elle luy **auroit mis** és mains l'entiere administration et gouvernement de sa principauté, et a son occasion faict mourir plusieurs des citoyens de Delphes. (Blaise de Vigenère, *L'Histoire de la décadence de l'Empire grec, et établissement de celuy des Turcs*, comprise en dix livres par Nicolas Chalcondyle [trad.], 1577, dans Frantext)

Finalement, Dendale (2012) note l'occurrence du conditionnel de ouï-dire la plus ancienne figurant dans un texte littéraire qui date de 1888 :

(68) Sa mère lui *aurait laissé* cinq millions qui, placés en achat de terrains, à Paris, en représenteraient plus de cinquante maintenant. (É. Zola, *Le Rêve*, p. 66)

Nous avons démontré que le conditionnel de ouï-dire ne représente pas un emploi modal du conditionnel récent, comme on le croyait, et qu'il peut figurer dans les différents genres textuels. Kronning (2002 : 562-563) le confirme également dans son corpus de 2 000 occurrences où *le conditionnel médiatif* apparaît le plus souvent dans le discours journalistique, mais aussi dans les discours scientifique et historique, puis, rarement dans le discours littéraire fictionnel ; aussi, l'auteur ajoute qu'il est employé également dans l'oral formel (surtout journalistique) mais rarement dans l'oral informel spontané.

Soulignons que ce type d'emploi est réalisé *par excellence* dans le discours journalistique surtout si on prend en compte aussi la remarque des journalistes - *cette information est à prendre au conditionnel*.

3.2. Le traitement dialogique du conditionnel de ouï-dire

Rappelons que nous avons déjà présenté (au point 5.3 du chapitre 4) la problématique concernant la valeur de base du conditionnel de ouï-dire, qui tourne autour des questions suivantes : est-il un marqueur évidentiel ou modal ou un marqueur mixte ? Les traitements des auteurs : Haillet (2002, 2003), Dendale (1993, 2001), Abouda (1997, 2001), Kronning (2002), Azzopardi (2011) et Bres (2010a/b, 2012a/b) divergent et nous nous sommes décidée de reprendre la position de H. Kronning posant que le conditionnel en question représente un marqueur mixte, ce qui est explicité aussi par notre choix de terminologie. Aussi, inscrivons-nous la description du conditionnel de ouï-dire dans le cadre de l'approche aspectuo-temporelle et dialogique de J. Bres.

Malgré cette divergence des traitements du conditionnel en question, nous pouvons déterminer ses traits sémantiques, que tous les auteurs mentionnés *supra* acceptent :

- (a) le caractère incertain de l'information ou l'incertitude du locuteur
- (b) la reprise à autrui de l'information donnée
- (c) la non-prise en charge de l'affirmation par le locuteur

Afin de défendre l'hypothèse monosémiste référant au conditionnel, nous devons montrer que le conditionnel de ouï-dire possède, lui aussi, la structure dialogique qui procède de la possibilité de construire l'ultériorité du passé anaphorique.

Rappelons qu'à première vue ce fait n'est pas évident. Dans l'exemple suivant, il est difficile de poser que le procès *perdre* (ou *faire*) au conditionnel de ouï-dire est situé ultérieurement par l'énonciateur principal E₁ à partir de l'énonciateur secondaire e₁ antérieur au E₁, parce que l'énonciation rapportée passée (e) n'est pas posée et on ne peut pas inférer l'ultériorité du passé :

(69) Donald Trump *perdr*ait les élections américaines. (*Le Monde*, 10 octobre 2016)

(70) Le froid *aurait fait* une première victime à Rennes. (titre, *Libération*, 17 décembre 2010)

Cependant, la valeur temporelle du conditionnel et son fonctionnement dialogique perdurent même dans les emplois modaux : l'énonciation rapportée passée (e) est présupposée, tandis que

l'ultériorité est analysée comme le champ des possibles du fait qu'elle s'appuie sur la représentation ramifiée du temps. Ainsi, l'ultériorité anaphorique « implique l'incertitude de la réalisation effective du procès » (Bres *et al.* 2012 : 41).

Alors, dans les exemples *supra* l'énonciateur E_1 attribue son énoncé à l'énonciateur antérieur e_1 qui est présupposé (implicite). E_1 place les procès *perdre* et *faire* ultérieurement dans le champ des possibles, à partir de e_1 présupposé. De cette manière, E_1 se décharge de la responsabilité de l'énoncé en ne disant rien sur la validité de l'énoncé.

Comme nous l'avons indiqué, l'énonciateur e_1 reste implicite dans la plupart des cas, mais on peut l'explicitier moyennant les marqueurs de la modalisation de l'assertion comme seconde¹⁷ *selon / d'après / pour x* :

(69') Selon Harry Enten, un analyste de la campagne présidentielle américaine, Donald Trump *perdra* les élections américaines.

(70') Selon les organes compétents, le froid *aurait fait* une première victime à Rennes.

Le fonctionnement dialogique du conditionnel de oui-dire se voit alors affirmé. En faveur du dialogisme du conditionnel de oui-dire témoigne également le fait qu'il est lié au discours rapporté (Rosier 1999 : 165) :

- par la production de l'effet de sens de la *mise à distance* du procès rapporté en mode *on dit*, dont l'énonciateur refuse d'assumer la responsabilité (*discours cité*)

- par la production de l'effet de sens de l'*attribution du dit* à autrui (*discours citant*)

En fait, selon Rosier (1999 : 133), le discours rapporté représente la mise en rapport d'un discours citant et d'un discours cité et l'auteure conclut que dans le cas du conditionnel de oui-dire : « Il y a une imbrication très particulière de discours citant et de discours cité dans la forme en *-rait*. Le discours citant n'est pas effectivement là car l'énoncé où apparaît la forme n'est pas attribué de façon précise. Mais on sent si fortement la présence d'un *on dit* que la mise à distance oblige d'office à attribuer à autrui, ce qui apparaît alors comme un discours cité. ».

Rappelons que Bres et Verine (2002 : 160) montrent que le discours rapporté représente aussi, comme le conditionnel, une forme de dialogisme : « impliquant, explicitement ou implicitement, une double énonciation : celle du discours citant et celle du discours cité ».

Vu que le dialogisme est confirmé, il faut distinguer que les énonciateurs dans le co(n)texte où le conditionnel de oui-dire a tendance à être produit ne devraient pas être coréférentiels ($E_1 \neq e_1$). En fait, cela représente la condition pour que l'occurrence du conditionnel de oui-dire soit possible. Citons Bres (2012b : 25) : « le sens journalistique se produit en imputant la responsabilité énonciative à un énonciateur e_1 différent de E_1 et non coréférentiel avec lui ». Rappelons que dans le cas des conditionnels hypothétique et d'atténuation, les énonciateurs sont coréférentiels $E_1 = e_1$. Alors, dans les exemples suivants, où les énonciateurs sont coréférentiels $E_1 = e_1$, on infère plutôt le conditionnel hypothétique que le conditionnel de oui-dire :

¹⁷ La modalisation de l'assertion comme seconde est une des formes de modalisation par renvoi à un discours autre dans lesquelles l'énonciation [E] se voit modalisée par renvoi à une énonciation autre [e]. Elle peut être signifiée : par un SP introduit par *selon, d'après, pour* ; par une proposition incidente *c'est A qui le dit, dixit A, paraît-il, etc.* ; par le tour impersonnel *il paraît que* introduisant une complétive ; par un adverbe comme *officiellement* et par le conditionnel (Bres, Nowakowska et Sarale, à paraître).

(69'') Selon moi, Donald Trump *perdr*ait les élections américaines (s'il continuait d'entretenir des paroles machistes).

(70'') Selon moi, le froid *aurait fait* une première victime à Rennes (si la température avait continué à descendre).

L'hypothèse de l'approche mixte de J. Bres que nous adoptons dans ce travail se voit également confirmée dans le conditionnel de ouï-dire étant donné :

- (i) l'inférence du dédoublement énonciatif, *i.e.* des deux énonciateurs E_1 et e_1 ($E_1 \neq e_1$) et
- (ii) la construction de l'ultériorité anaphorique (à partir de e_1).

Il faut rappeler ici (cf. le point 5.2 du chapitre 5) le problème-énigme concernant les emplois modaux du conditionnel présent dans lesquels il ne peut pas référer à un fait passé. Cependant, comme on l'a vu dans le chapitre 5 dédié aux emplois temporels du conditionnel, la possibilité de construire l'ultériorité anaphorique permet au conditionnel de référer à un événement antérieur, contemporain ou postérieur au *nunc*. En prenant tous ces faits en considération, la question s'impose de savoir si l'hypothèse monosémiste de l'approche mixte est invalidée. On dirait que ce n'est pas le cas. Dans tous les emplois modaux, comme on a eu l'occasion de le voir (cf. le point 2), c'est le conditionnel passé qui réfère au passé.

Aussi le conditionnel de ouï-dire passé renvoie toujours au passé, ce qui est justifié par le fait qu'il peut être remplacé par un passé composé :

Le froid *aurait fait* / *a fait* une première victime à Rennes.

Cela implique que le conditionnel a trouvé le moyen d'exprimer également le fait passé et par cela l'équilibre est atteint et notre hypothèse semble perdurer aussi dans les usages modaux du conditionnel. D'autre part, l'énigme concernant le conditionnel présent modal ne pouvant pas référer au passé reste en vigueur. Comme on l'a déjà souligné, cela exige d'autres recherches basées sur la diachronie et sur les analyses comparatives du conditionnel avec d'autres formes des autres langues romanes (le prétérit en italien par exemple).

Pour finir la présentation du traitement dialogique du conditionnel de ouï-dire, nous aimerions mentionner certains faits qui pourraient initier des recherches nouvelles concernant ce conditionnel malgré l'opinion générale que tout a été déjà dit sur ce sujet.

Selon Bres *et al.* (2012 : 39) « l'ancrage à un acte d'énonciation antérieur » représente la condition d'emploi du conditionnel temporel, mais il s'incorpore au sémantisme du conditionnel de ouï-dire, ce que l'on a vu – par ex. l'énoncé *Donald Trump perd les élections* est seulement prononcé par E_1 ; il procède en fait d'une source énonciative antérieure (e_1 qui est non coréférentiel à E_1).

On pourrait dire qu'il existe un lien entre le conditionnel de ouï-dire et le conditionnel temporel, plus précisément, le conditionnel temporel objectif (CO). En effet, les deux conditionnels ont des traits communs :

- (i) Korzen et Nølke (1990, 2001) remarquent que le conditionnel de ouï-dire est incompatible, comme le CO mais non le CS, avec les adverbes épistémiques de type *peut-être* et *probablement* :

(Selon les journalistes) Donald Trump *perdra* *probablement les élections américaines.

- (ii) nous ajoutons que le conditionnel de ouï-dire ne peut pas être suivi d'une négation du même procès, comme le CO mais non le CS :

(Selon les journalistes) Donald Trump *perdra* / *aurait perdu* les élections américaines. Il *ne les a pas perdues.

Nous considérons comme le trait commun entre le conditionnel de ouï-dire et le conditionnel objectif, l'énonciation antérieure passée (e) - grammaticalisée dans les deux emplois du conditionnel, ce qui signifie qu'elle n'est pas effacée mais figure sous forme de traces. Rappelons que ce n'est pas le cas concernant le conditionnel temporel subjectif. Y a-t-il une différence entre la position qu'occupent le premier et le second conditionnel dans le procès de la grammaticalisation ?

Il faut mentionner aussi la différence entre le conditionnel de ouï-dire et le conditionnel temporel, *i.e.* sa possibilité de figurer dans la position initiale d'un énoncé ou en titre d'article, qui montre son indépendance dans la construction de l'ultériorité anaphorique par rapport au conditionnel temporel (CS et CO) qui cherche obligatoirement le co(n)texte antérieur pour son fonctionnement anaphorique :

(71) L'alcool *augmenterait* les risques de cancer. (titre, *La Gazette*, n°1079, 2009)

(72) Il disait qu'il *augmenterait* la production.

Ces similarités et différences entre les emplois temporels du conditionnel et cet emploi modal dévoilent les liens entre eux, ce qui témoigne en faveur de l'hypothèse que les emplois modaux ont été dérivés des emplois temporels. Aussi serait-il intéressant d'étudier ces liens en diachronie et de pouvoir supposer l'ordre du développement de tous les usages modaux du conditionnel.

3.3. Le conditionnel de ouï-dire et les types de propositions

Après avoir exposé les traits sémantique et syntaxique du conditionnel de ouï-dire, passons à sa caractérisation distributionnelle. On peut relever les occurrences du conditionnel de ouï-dire (présent et passé) dans les types de propositions suivants :

- a) en indépendante :

(73) L'ouragan de Honduras. Il y *aurait* plusieurs milliers de victimes. (Wilmet 2010 : § 321, p. 324)

(74) Un chercheur français *aurait découvert* un traitement miracle du cancer. (Riegel *et al.* 1994 : 320)

ou en principale :

(75) Selon NBC, qui a révélé l'information, des agents d'Al-Qaida situés au Yémen *essayeraient* d'envoyer des colis piégés, avec des bombes ou des substances chimiques, aux personnels de ces entreprises. (*Le Monde*, 2 février 2011)

(76) Au moment où je vous parle, on *aurait renversé* le gouvernement. (Chevalier *et al.* 1964 : § 513, p. 358)

en interrogative :

Le conditionnel de oui-dire figure le plus souvent dans les phrases déclaratives. Cependant, il peut apparaître également dans les phrases interrogatives totales. On rencontre ce type d'occurrence du conditionnel de oui-dire déjà chez Damourette et Pichon (1911-1936 : § 1846) :

(77) Que dites-vous, mon père ? Mes soeurs Shiya et Gamawuki *seraient* vivantes ? Vous connaissez leur retraite ? (corpus Damourette et Pichon 1911-1936, p. 442)

(78) Les États-Unis *auraient laissé* Ben Laden s'échapper en 2001 ? (*Libération*, 29 novembre 2009)

Azzopardi et Bres ajoutent que le conditionnel en question peut se trouver aussi dans les phrases interrogatives partielles :

(79) — Aux dernières nouvelles, les deux compagnies vont fusionner.
— Ah bon ? Elles *fusionneraient* quand ? (corpus Haillet 2007 : 153)

(80) [...] quand une partie des actifs de la galaxie Hallyday *aurait-elle été transférée* au Luxembourg ? (corpus Azzopardi 2011 : 287)

b) en subordonnée :

- relative : surtout dans des relatives introduites par *selon*+pronom relatif (Kronning 2002 : 571)

(81) La police brestoise a demandé télégraphiquement à la Sûreté de Paris des renseignements détaillés sur Raynaud, qui *ferait partie* d'une bande et aurait des complices anarchistes. D'après sa maîtresse, il appartiendrait à une association de malfaiteurs et le dernier coup qu'il aurait fait lui aurait rapporté cinq mille francs. [...] (*La Presse*, 10 mai 1912, corpus Kronning)

(82) Lors d'une conférence de presse à l'aéroport, l'avocat a démenti les informations selon lesquelles Snowden *aurait reçu* les documents lui permettant de quitter l'aéroport. (*Le Monde*, 24 juillet 2013)

- circonstancielle

(83) "Population d'esclaves qu'il serait inutile de contraindre, parce qu'ils *auraient* l'amour de leur servitude, aux maîtres qui manipulent le Monde à leurs guises". (titre *Mediapart*, 10 février 2017)

(84) MegaUpload fermé parce qu'il *aurait pu* concurrencer iTunes ? (titre)
Attention rumeur, le site MegaUpload aurait pu fermer, car les projets de Kim Dotcom *auraient fait* de l'ombre à iTunes. (*Informaticien*, 25 janvier 2012)

- complétive

(85) Un sondage de l'institut BVA, avançait également que Nicolas Sarkozy *aurait pu* gagner l'élection de 2012. (*RTL*, 29 août 2016)

(86) Selon l'OBS, Nicolas Sarkozy a assuré lundi qu'il *ferait* « partie du rassemblement » derrière le candidat vainqueur. (*Ouest France*, 29 août 2016)

Mentionnons ici qu'Haillet (1995 : 123) affirme que le conditionnel peut se trouver dans une subordonnée complétive enchâssée dans une principale contenant un verbe de parole au présent ou au passé composé :

(87) Quelques heures après, un dirigeant des Frères musulmans, Essam Al-Erian, a rejeté ces "menaces" et a assuré qu'elles ne *dissuaderaient* pas "des millions de gens de continuer à manifester" pour le retour de Mohamed Morsi à la présidence. "La déclaration de Sissi est un appel à la guerre civile", ont dénoncé les islamistes. (*Le Monde*, 27 juillet 2013)

(88) Patrick Alain Blanchard [...] assure qu'une lettre *aurait été adressée* aussitôt pour corriger le tir. (*L'Événement*, 1991, cité par Haillet, 1995 : 124)

Quelle est la différence alors entre le conditionnel de ouï-dire et le conditionnel temporel ? Dans le premier exemple *supra* qui est effectivement une occurrence de discours indirect rapporté, figure le conditionnel temporel, tandis que dans le second (emprunté à P. Haillet), toujours en discours indirect, on a affaire à un conditionnel de ouï-dire : Alain Blanchard rapporte la parole d'un autre en la confirmant.

Comme on l'a vu, le conditionnel de ouï-dire peut figurer dans les principales très facilement, mais il figure aussi dans les subordonnées. Il est intéressant de réfléchir, en prenant en compte le chemin d'évolution du conditionnel temporel par Nilsson Ehle (1943) : conditionnel-temps en subordonné → conditionnel-temps en principale, de la position / passage du conditionnel de ouï-dire, mais aussi d'autres usages modaux du conditionnel. Nous nous proposons d'entreprendre des recherches diachroniques et comparatives pour pouvoir établir ce chemin d'évolution, en nous appuyant également sur les traits suivants que l'on a eu l'occasion de déterminer dans notre travail : la facilité du conditionnel de ouï-dire de se trouver en indépendantes et en principales, l'apparition ancienne du conditionnel de ouï-dire (XVI^e siècle), les similarités avec le conditionnel objectif à l'égard de la réalisation fréquente en indépendantes, de l'incompatibilité avec la modalité épistémique et de la négation ; la datation du conditionnel hypothétique (XII^e siècle) qui est largement antérieure à celle du conditionnel de ouï-dire, les traits communs avec les deux conditionnels temporels.

3.4. Le conditionnel de ouï-dire et l'interrogation

Nombreux sont les auteurs (Martin 1992, Abouda 1997, Korzen et Nølke 1990 et 2001, Haillet 2001, Dendale 2010, Azzopardi et Bres 2010, Azzopardi 2011, etc.) qui étudient le rapport entre le conditionnel et la modalisation phrastique de l'interrogation, du fait qu'il s'y trouve dans différents emplois. Comme on l'a vu, on peut rencontrer le conditionnel de conjecture (89), mais aussi le conditionnel de ouï-dire (90), le conditionnel de polémique (91) et Azzopardi et Bres (2010) ont explicité un conditionnel d'inconcevable (92) :

(89) — Il faut que je change d'air. Tu n'as pas remarqué, Laurent, l'odeur de Florence, la femme à Brénugat ? C'est-il que tu n'**aurais** pas de nez ? Mon ami, je la renifle à cent mètres. Ce qu'elle sent ? Oh ! C' est tout simple : elle sent la femme, rien de plus. (corpus Azzopardi 2011 : 664)

« Tu as vu Mme Pailleron et les fillettes ? » demanda l'oncle à Pascal. La dame **aurait-elle parlé** à l'oncle ? S'il était sûr que non, Pascal mentirait bien. Mais voilà... (corpus Azzopardi 2011 : 666)

(90) Que dites-vous, mon père ? Mes soeurs Shiya et Gamawuki **seraient** vivantes ? Vous connaissez leur retraite ? (corpus Damourette et Pichon 1911-1936 : 442)

Onze heures! Ce n'est pas possible. J'**aurais dormi** une demi journée ? (corpus Korzen et Nolke 2001 : 55)

(91) « Il y a deux millions de Parisiens, et on **serait obligé** de chercher un sauveteur à l'extérieur ? C'est insultant », déclare Françoise de Panafieu, décidée à jouer crânement sa chance. (corpus Haillet 2007 : 136)

Il existe dans le dossier un témoignage mensonger d'un monsieur qui prétend que je lui **aurais garanti** que M. Michel Droit nous obtiendrait une autorisation d'émettre. (corpus Abouda 2001 : 283)

(92) Rassurés par la présence de ce dernier, le lapidaire et Louise, étonnés, troublés, obéirent au commissaire ; celui-ci ferma la porte et dit à Morel avec émotion :

– Je sais combien vous êtes honnête et malheureux ; c'est donc à regret que je vous apprends qu'au nom de la loi... je viens arrêter votre fille.

– Tout est découvert... je suis perdue !... s'écria Louise épouvantée, en se jetant dans les bras de son père.

– Qu'est-ce que tu dis ?... Qu'est-ce que tu dis ?... reprit Morel stupéfait. Tu es folle... pourquoi perdue ?... T'arrêter !... Pourquoi t'arrêter ?... Qui **viendrait** t'arrêter ?...

– Moi... au nom de la loi ! et le commissaire montra son écharpe. (corpus Azzopardi et Bres 2010 : 2)

Chez le docteur.

Docteur — Alors mon cher ?

Hubert — Cela va beaucoup mieux.

Docteur — Mon petit traitement ?

Hubert — Que non pas ! Mais mon triel d'abord et Morcol ensuite. L'un chassa ma mauvaise humeur et l'autre est sur la piste d'Icare quasiment retrouvé. Dès que je le récupère, je peux continuer mon roman !

Hubert — Pourquoi **aurait-il changé** ? Docteur, vous voulez me démoraliser.

Docteur — Il faut voir la vie comme elle est. Oui, supposez qu'il ait changé ! (corpus Azzopardi 2011 : 593)

Comment classer et expliquer ces exemples ? De quel type parmi les trois grands ensembles d'emplois pourraient-ils être rapprochés ? Soulignons que ces emplois ne sont pas nettement isolés les uns des autres chez la plupart des auteurs et sont le plus souvent rapprochés du conditionnel de ouï-dire. Nous avons déjà discuté de cette question (cf. le point 2.4) concernant le conditionnel de conjecture. Pour éviter la répétition, rappelons brièvement que ce type de conditionnel a été rapproché soit du conditionnel de ouï-dire par Korzen et Nolke (1990, 2001), Damourette et Pichon (1911-1936), soit du conditionnel hypothétique par Martin (1981), Dendale (2010). Nous avons traité le conditionnel de conjecture dans le cadre de l'approche dialogique et nous avons démontré qu'il représente un des emplois du conditionnel hypothétique.

S'agissant d'autres emplois du conditionnel en interrogation, à savoir du conditionnel de polémique et du conditionnel d'inconcevable, on pourrait conclure qu'ils sont assimilés au conditionnel de ouï-dire :

- Martin (1981) classe dans le même ensemble le conditionnel de ouï-dire (*cond. de l'information incertaine*) et le conditionnel d'inconcevable (*cond. de l'interrogation rhétorique*) en inférant certaines différences entre eux ; le premier figure en interrogation intonative tandis que l'autre se trouve en interrogation partielle.

- Abouda (1997, 2001) regroupe les emplois journalistique, atténuatif et polémique du conditionnel dans le cadre du conditionnel épistémique (*cond. de ouï-dire*) en lui accordant le trait définitoire de non-prise en charge de l'énoncé par le locuteur.

- Haillet (2007) ne fait pas la distinction entre le conditionnel d'inconcevable et le conditionnel de ouï-dire : le premier appartient aux « questions partielles du conditionnel d'altérité énonciative » qui font « allusion à un locuteur distinct » (2007 : 155).

L'auteur rapproche aussi, comme Abouda (2001), le conditionnel de polémique du conditionnel de ouï-dire en expliquant que les deux présentent l'énonciateur secondaire, différent de l'énonciateur principal.

Nous n'entrerons pas dans la discussion plus détaillée (v. Azzopardi 2011) concernant la classification des emplois du conditionnel en interrogation exposée *supra*. Notre objectif est de décrire et de déterminer les traits de ces emplois, ce qui nous permettra d'éclaircir la question du potentiel en interrogation et de dévoiler les différences et les ressemblances de cette forme verbale avec le conditionnel de ouï-dire.

3.4.1. Les traits du conditionnel en interrogation

En appui sur Azzopardi et Bres (2010) et Azzopardi (2011) nous allons expliciter les conditionnels de ouï-dire (1), d'inconcevable (2) et de polémique (3) figurant en interrogation. Également en nous appuyant sur Bres (1999), qui fait appel à Anscombe et Ducrot (1981 : 15) et à Haillet (2007 : 143), nous considérons l'énoncé interrogatif (total et partiel) comme une structure dialogique qui est en interaction avec l'*assertion préalable* (ou *sous-jacente*) *présupposé* se trouvant à la base de cet énoncé :

- (i) le fonctionnement dialogique de l'interrogation totale est illustré par la *mise en débat* d'un énoncé présupposé correspondant à une assertion antérieure le plus souvent affirmative ; cette modalité phrastique participe dans la production de différents effets de sens : demande d'information, demande de confirmation, délibération, infirmation, sollicitation, ordre, etc.

Explicitons le point i) sur l'exemple suivant :

(93) Va-t-on vraiment demander les mots de passe des personnes souhaitant entrer aux États-Unis ? (*Le Monde*, 9 février 2017)

L'énonciateur E_1 *met en débat* l'énoncé antérieur affirmatif [e_1 : On va demander les mots de passe ...] qui est attribué à un autre énonciateur e_1 (non coréférent à E_1).

- (ii) le fonctionnement dialogique de l'interrogation partielle se réfère aussi à une assertion antérieure présupposée, comme celui de l'interrogation totale, cependant cette modalité phrastique *ne met pas en débat* un énoncé antérieur présupposé mais en partage la valeur de vérité.

Explicitons le point ii) sur l'exemple suivant :

(94) Où va la politique d'immigration ? (www.centreavec.be)

L'énonciateur E_1 questionne sur un actant ou un circonstant de l'assertion sous-jacente [la politique d'immigration va quelque part] qui est attribuée à e_1 antérieur (qui peut être coréférent à E_1 ou non). La valeur de vérité de cette assertion n'est pas mise en question.

Passons maintenant à la description des conditionnels de ouï-dire (1), d'inconcevable (2) et de polémique (3) :

1. - le conditionnel de ouï-dire n'apparaît que rarement dans les phrases interrogatives totales et partielles.
 - la production de cet emploi du conditionnel ne dépend pas de la modalisation phrastique de l'interrogation
 - la production de l'emploi en question : l'énonciateur principal E_1 exprime l'information reprise de l'énonciateur secondaire e_1 qui dans le cas de l'interrogation totale constitue *une demande d'information* mise en question, tandis que dans le cas de l'interrogation partielle e_1 constitue *une demande (d'un complément) d'information* qui n'est pas mise en question :

(95) Chronique Economique (→ selon le journal e_1) : Trump (E_1) *serait-il* un simple imposteur et un dictateur en devenir ? (RTBF, 20 janvier 2017)

(96) Un Gaijin au Japon (→ selon Gaijin e_1) : Pourquoi ce qui marche au Japon ne *fonctionnerait* (E_1) pas à l'étranger ? (GJ, 22 janvier 2015)

À la base des deux cas se trouve une assertion antérieure affirmative :

Trump *serait* un simple imposteur et un dictateur en devenir.

Ce qui marche au Japon ne *fonctionnerait* pas à l'étranger [parce que...].

Dans le cas de (95) (interrogation totale), E_1 met en débat l'information [Trump serait un simple imposteur et un dictateur en devenir] attribuée de e_1 pour en avoir une demande d'information. L'accent est mis sur la reprise de cette information dont la valeur de vérité n'est pas définie.

Dans l'exemple (96) (interrogation partielle), E_1 met en évidence que l'information [Ce qui marche au Japon ne fonctionnerait pas à l'étranger parce que...] est reprise de e_1 ; il ne se prononce pas sur sa valeur de vérité mais demande un complément d'information sur un circonstant (la raison) du procès exprimé.

- la présence de l'énonciateur antérieur e_1 est obligatoire pour la production du sens, ainsi que le co(n)texte plus large
- le test de l'identification du conditionnel de ouï-dire en interrogation totale proposé par Haillet (2007) : la compatibilité avec l'énoncé affirmatif – *paraît-il* :

Trump est un simple imposteur et un dictateur en devenir, paraît-il.

- la condition de l'occurrence du conditionnel de ouï-dire en interrogation partielle, inférée par Azzopardi (2011) : l'énonciateur principal E_1 est prêt à accepter la validité de la valeur de l'énoncé (*i.e.* la demande d'information constituée par e_1).

Après avoir exposé les points les plus importants de notre analyse du conditionnel de ouï-dire, nous aimerions signaler ici quelques pistes sur la relation *conditionnel de ouï-dire - potentiel*. Plus précisément, nous voudrions rappeler le fait (cf. le chapitre 3) qu'habituellement, le potentiel ne peut pas être employé dans la traduction du conditionnel de ouï-dire.

La possibilité de E_1 de se décharger de la responsabilité de la vérité d'un énoncé en l'imputant à e_1 , s'exprime en serbe par un des temps de l'indicatif en combinaison avec les marqueurs de la modalisation de l'assertion comme seconde de type : *navodno* ('prétendument'), *izgleda da* ('il paraît que'), *prema nekim izvorima* ('selon certaines sources'), etc.

Cependant, la mise en regard des deux langues nous a permis d'obtenir des éclairages sur ladite relation *conditionnel de ouï-dire - potentiel*. En fait, il est possible d'utiliser le potentiel dans la traduction du conditionnel de ouï-dire, ce que nous allons voir dans le chapitre suivant.

2. - le conditionnel d'inconcevable est répertorié pour la première fois par Azzopardi et Bres (2010) :

Rassurés par la présence de ce dernier, le lapidaire et Louise, étonnés, troublés, obéissent au commissaire ; celui-ci ferma la porte et dit à Morel avec émotion :

– Je sais combien vous êtes honnête et malheureux ; c'est donc à regret que je vous apprends qu'au nom de la loi... je viens arrêter votre fille.

– Tout est découvert... je suis perdue !... s'écria Louise épouvantée, en se jetant dans les bras de son père.

– Qu'est-ce que tu dis ?... Qu'est-ce que tu dis ?... reprit Morel stupéfait. Tu es folle... pourquoi perdue ?... T'arrêter !... Pourquoi t'arrêter ?... Qui *viendrait* t'arrêter ?...

– Moi... au nom de la loi ! et le commissaire montra son écharpe. (corpus Azzopardi et Bres 2010 : 2)

- cet emploi du conditionnel n'est produit que dans les interrogatives partielles
- la production de cet emploi dépend de cette modalité phrastique et du co(n)texte
- la production de l'emploi en question est similaire à celle du conditionnel de ouï-dire : l'énonciateur principal E_1 transmet l'assertion sous-jacente à l'interrogation partielle reprise de l'énonciateur antérieur e_1 qui formule une demande d'information. Cependant, pour E_1 cette assertion est impensable, et en fait E_1 rejette la possibilité de la concevoir et ainsi rejette la possibilité de son existence. Le co(n)texte indique aussi que E_1 considère le contenu de l'énoncé comme inconcevable. En prenant ces faits en compte (le refus de E_1 vis à vis de la possible existence du procès), on pourrait dire qu'il ne s'agit pas d'une véritable demande d'information, mais plutôt d'une question rhétorique :

Rassurés par la présence de ce dernier, le lapidaire et Louise, étonnés, troublés, obéissent au commissaire ; celui-ci ferma la porte et dit à Morel avec émotion :

- Je sais combien vous êtes honnête et malheureux ; c'est donc à regret que je vous apprends qu'au nom de la loi... je viens arrêter votre fille (e₁).
- Tout est découvert... je suis perdue !... s'écria Louise épouvantée, en se jetant dans les bras de son père.
- Qu'est-ce que tu dis ?... Qu'est-ce que tu dis ?... reprit Morel stupéfait. Tu es folle... pourquoi perdue ?... T'arrêter !... Pourquoi t'arrêter ? (co(n)texte)... Qui *viendrait* t'arrêter (le père = E₁) ? (**assertion sous-jacente**)
- Moi... au nom de la loi ! et le commissaire montra son écharpe.

- le test de l'identification du conditionnel d'inconcevable proposé par Azzopardi (2011) : la compatibilité avec les paraphrases *il est inconcevable que* + *assertion sous-jacente* et *je ne vois pas* + *interrogation partielle indirecte* :

- Qui *viendrait* t'arrêter ? → Il est inconcevable que quelqu'un vienne t'arrêter.
- Je ne vois pas qui viendrait t'arrêter.

- la preuve que cet emploi ne dépend que du conditionnel (Azzopardi 2011 : 303) : le remplacement du conditionnel d'inconcevable par un présent ou un passé composé dévoile la perte du sens de l'emploi en question :

- Qui *vient* t'arrêter ?
- Pourquoi *a-t-il changé* ?

- Remarque : Pourquoi ne pas considérer ce conditionnel comme un effet contextuel dérivé du conditionnel de oui-dire ? La production de cet emploi est similaire à celle du conditionnel de oui-dire et le rôle du co(n)texte y est très important. Nous pensons qu'avec le co(n)texte plus large (et surtout moyennant les verbes, les particules etc., dont le sémantisme implique l'inconcevable), on peut inférer le sens d'inconcevable dans l'exemple *supra*, même si dans l'énoncé figure le présent ou le passé composé :

- Rassurés par la présence de ce dernier, le lapidaire et Louise, étonnés, troublés, obéissent au commissaire ; celui-ci ferma la porte et dit à Morel avec émotion :
- Je sais combien vous êtes honnête et malheureux ; c'est donc à regret que je vous apprends qu'au nom de la loi... je viens arrêter votre fille.
- Tout est découvert... je suis perdue !... s'écria Louise épouvantée, en se jetant dans les bras de son père.
- Qu'est-ce que tu dis ?... Qu'est-ce que tu dis ?... reprit Morel stupéfait. Tu es folle... pourquoi perdue ?... T'arrêter !... Pourquoi t'arrêter ?... Qui *vient* t'arrêter ? (Mais qui ose t'arrêter ?)
- Moi... au nom de la loi ! et le commissaire montra son écharpe.

Partant de notre remarque, nous posons que le conditionnel d'inconcevable représente un cas spécifique du conditionnel de oui-dire figurant en interrogation partielle. C'est justement l'interrogation partielle qui joue le rôle décisif dans la production de l'effet de sens d'inconcevable, en combinaison avec le co(n)texte. Rappelons que selon Anscombe et Ducrot (1981), Haillet (2002, 2007) et Bres (1999), l'interrogation repose sur *une assertion sous-jacente* qui est mise en débat (dans le cas de l'interrogation totale) ou à partir de laquelle la demande d'information est formulée (dans le cas de l'interrogation partielle). Ce fait implique que l'interrogation représente une structure dialogique, comme le conditionnel. L'emploi du conditionnel de oui-dire n'est pas conditionné par l'interrogation. Cependant, la présence de ce conditionnel en interrogative partielle entraîne le double marquage du dialogisme (formulation d'une demande d'information par l'interrogation partielle, à propos d'un énoncé au

conditionnel ; E₁ est prêt à accepter la validité de la valeur de l'énoncé repris à e₁) dont la conséquence est justement la production de l'effet de sens d'inconcevable.

Il faut mentionner ici que la mise en parallèle de ce type de conditionnel et du potentiel est un argument supplémentaire en faveur de notre hypothèse dont il sera question dans le chapitre 7. En fait, nous posons qu'il est possible de traduire le conditionnel d'inconcevable par le potentiel, même si nous rapprochons le conditionnel d'inconcevable du conditionnel de oui-dire qui est capable, à la différence du potentiel, de marquer l'évidentialité. Pour éviter la répétition, l'explicitation de notre hypothèse sera communiquée au chapitre portant sur la traductologie.

3. - le conditionnel¹⁸ de polémique figure dans les propositions affirmatives et interrogatives totales
 - la production de cet emploi dépend uniquement du co(n)texte – les marques cotextuelles de rejet et d'indignation.
 - la définition de cet emploi proposée par Azzopardi (2011) : c'est « un effet de sens co(n)textuel dérivé de l'effet de sens de reprise [cond.de oui-dire], qui ne s'en distingue que par l'expression de l'émotion suscitée chez le locuteur du fait des éléments co(n)textuels d'indignation et de rejet ».
 - la production de l'emploi en question est identique à celle de l'emploi de oui-dire : l'énonciateur principal E₁ transmet l'information reprise de l'énonciateur secondaire e₁ qui en interrogation totale constitue une demande de confirmation :

(97) « Il y a deux millions de Parisiens, et on *serait obligé* de chercher un sauveteur à l'extérieur ? », déclare Françoise de Panafieu.

- la compatibilité avec *paraît-il* (ce qui représente une des similarités avec le conditionnel de oui-dire) :

« Il y a deux millions de Parisiens, et on *serait obligé, paraît-il*, de chercher un sauveteur à l'extérieur ? », déclare Françoise de Panafieu.

- la preuve que cet emploi ne dépend pas du conditionnel, mais du co(n)texte : la possibilité des occurrences du présent ou du passé composé qui n'entraîne pas la perte de sens de l'emploi en question :

« Il y a deux millions de Parisiens, et on *est / a été* obligé de chercher un sauveteur à l'extérieur ? », déclare Françoise de Panafieu.

Dans le cas du conditionnel de polémique, par rapport au conditionnel d'inconcevable, nous plaidons pour la position d'Azzopardi (2011) traitant le conditionnel de polémique comme un effet co(n)textuel du conditionnel de oui-dire. Rappelons que c'était également la position d'Abouda (1997, 2001) et de Haillet (2007) proposant l'assimilation du conditionnel de polémique au conditionnel de oui-dire. Plus précisément, l'effet de sens polémique du conditionnel naît de la combinaison du conditionnel de oui-dire et de l'interrogation totale qui produisent ensemble le double marquage du dialogisme - l'interrogation totale met en débat l'énoncé au conditionnel, E₁ n'est pas prêt à accepter l'assertion sous-jacente mise en débat et

¹⁸ Le futur a également ce type d'emploi.

reprise de e_1 - et surtout par la combinaison avec le co(n)texte d'indignation et de rejet qui suscite la polémique.

« Il y a deux millions de Parisiens, et on *serait obligé* de chercher un sauveteur à l'extérieur ? », déclare Françoise de Panafieu.

En conclusion, mentionnons brièvement la relation *conditionnel de polémique-potentiel*. La mise en comparaison détaillée de ces deux formes verbales suit *infra*, et ici nous voudrions souligner que notre hypothèse concernant l'équivalence entre le conditionnel d'inconcevable et le potentiel vaut également pour ladite relation, *i.e.* qu'il est possible de traduire le conditionnel de polémique par le potentiel.

3.5. Synthèse

Nous nous sommes décidée à utiliser le terme de *conditionnel de oui-dire* pour marquer le conditionnel modal qui représente un outil puissant permettant d'éviter de témoigner directement et personnellement sur la vérité d'une énonciation (en attribuant la responsabilité à l'autrui). Ce type d'emploi du conditionnel a été analysé dans le cadre de l'approche *mixte* de J. Bres (aspectuo-temporelle et dialogique).

Par rapport aux autres emplois modaux, le fonctionnement dialogique de ce type de conditionnel est plus évident du fait qu'un acte d'énonciation antérieur est incorporé au sémantisme du conditionnel de oui-dire. Ainsi, on interprète le fonctionnement du conditionnel de oui-dire de la manière suivante :

l'énonciateur principal E_1 attribue son énoncé à un énonciateur antérieur e_1 qui est présupposé (implicite) ; le procès au conditionnel est placé par E_1 ultérieurement dans le champ des possibles à partir de e_1 présupposé et non coréférentiel à E_1 . De cette manière, E_1 se libère de la responsabilité de l'énoncé en ne disant rien sur la validité de l'énoncé.

Outre la problématique soulevée par la terminologie, résultant des analyses divergentes de ce conditionnel et de la catégorie de modalité (épistémique et évidentielle), nous avons traité aussi les questions épineuses concernant :

- 1) l'apparition du conditionnel de oui-dire ;
- 2) la possibilité du conditionnel de oui-dire de figurer dans les différents types de propositions ;
- 3) l'occurrence du conditionnel de oui-dire en interrogation.

L'hypothèse de la dérivation des usages modaux du conditionnel à partir de ses emplois temporels, et la théorie de la grammaticalisation adoptée dans ce travail, nous ont poussée à jeter un coup d'œil sur l'histoire du conditionnel de oui-dire et nous avons vu que ce conditionnel ne représente pas un emploi récent – une opinion répandue dans la littérature – mais, en fait, très ancien datant du XVI^e siècle.

S'agissant du caractère distributionnel du conditionnel de oui-dire, nous avons démontré ses occurrences possibles dans les propositions indépendantes et principales, interrogatives et subordonnées.

En prenant en considération la nouvelle date de son apparition et les différentes similarités avec le conditionnel temporel objectif (facilité de figurer en indépendantes et en principales, incompatibilité d'être suivi par les adverbes épistémiques et par la négation), nous avons posé des repères pour nos futures recherches concernant la diachronie, *i.e.* le chemin d'évolution du conditionnel de oui-dire et d'autres emplois modaux du conditionnel.

Une attention particulière a été attribuée au conditionnel de oui-dire en interrogation. Généralement, la production de cet emploi du conditionnel ne dépend pas de la modalisation phrastique de l'interrogation : l'énonciateur principal E_1 exprime l'information reprise de l'énonciateur secondaire e_1 qui, dans le cas de l'interrogation totale constitue *une demande d'information* mise en question, tandis que dans le cas de l'interrogation partielle il constitue *une demande (d'un complément) d'information* qui n'est pas mise en question.

Cependant, l'influence de l'interrogation qui a aussi le fonctionnement dialogique et du co(n)texte est d'une très grande importance.

Nous avons posé en fait, à la différence d'Azzopardi (2011), que le conditionnel d'inconcevable représente un cas spécifique du conditionnel de oui-dire figurant en interrogation partielle : l'énonciateur principal E_1 prononce la demande d'information formulée à partir de l'assertion préalable (à l'interrogation partielle), qui est reprise de l'énonciateur antérieur e_1 . Ici, est en vigueur un double marquage du dialogisme – par l'interrogation et par le conditionnel. L'inconcevable provient du rejet et de la négation de l'existence de cette assertion par E_1 et c'est le co(n)texte qui indique que E_1 considère l'assertion préalable à l'interrogation partielle comme inconcevable.

Nous avons également analysé le conditionnel de polémique comme un effet co(n)textuel du conditionnel de oui-dire. Ce type de conditionnel de oui-dire peut figurer en affirmatives et en interrogatives totales. Dans le cas de l'interrogation totale, l'énonciateur principal E_1 prononce l'assertion sous-jacente (à l'interrogation totale) mise en débat en formulant une demande de confirmation, qui est reprise de l'énonciateur antérieur e_1 . La polémique est soulevée par le rejet de E_1 d'accepter cette assertion et par les éléments co(n)textuels indiquant le rejet et l'indignation.

4. Remarques conclusives sur les usages modaux du conditionnel

Selon Dendale (2001), tous les emplois modaux du conditionnel peuvent être classés en trois grands groupes, à savoir *atténuation*, *emprunt*, *éventualité*. Plus précisément, l'auteur distingue les conditionnels, respectivement, d'atténuation, de oui-dire et hypothétique, desquels ont été rapprochés les autres usages modaux du conditionnel. Nous avons abordé l'analyse, dans les cadres de l'approche aspectuo-temporelle et dialogique, des conditionnels modaux dont il a été fait mention dans la littérature et nous voudrions proposer ici notre classification.

Rappelons que nous considérons les conditionnels de conjecture, préludique et d'atténuation comme des emplois spécifiques du conditionnel hypothétique, figurant dans les différents types de modalité phrastique et de discours. Aussi, nous avons traité le conditionnel de polémique

comme un cas spécifique du conditionnel de oui-dire, qui se voit réalisé en affirmation et en interrogation totale, et nous avons explicité pourquoi il faut rapprocher également le conditionnel d'inconcevable du conditionnel de oui-dire, qui se réalise strictement en interrogation partielle.

Résumons dans le tableau ci-dessous les emplois modaux du conditionnel :

Emplois modaux du conditionnel			
types d'emplois	sous-types d'emplois	types de modalité phrastique	types de discours
conditionnel hypothétique		affirmation/interrogation	littéraire / journalistique
	conditionnel de conjecture	interrogation totale	littéraire
	conditionnel préludique	affirmation	enfantin
	conditionnel d'atténuation	affirmation / interrogation totale / *interrogation partielle	littéraire
conditionnel de oui- dire		affirmation/interrogation	littéraire / journalistique
	conditionnel d'inconcevable	interrogation partielle	littéraire / journalistique
	conditionnel de polémique	affirmation / interrogation totale	littéraire / journalistique

Le bilan des usages modaux du conditionnel contribuera à mieux apercevoir les fonctionnements aussi bien communs que distincts du conditionnel et du potentiel dont il sera question dans le chapitre suivant.

VII La traduction du conditionnel français et du potentiel serbe

1. Introduction

L'objectif de ce chapitre est de démontrer les résultats de notre analyse concernant la possibilité de traduire le conditionnel en serbe et le potentiel en français. Nous visons à trouver et à expliciter les équivalents sémantiques du conditionnel en serbe et du potentiel en français. Comme on l'a vu, il s'agit de deux formes verbales particulières : le conditionnel, longtemps considéré comme un mode verbal, a été traité comme un temps verbal de l'indicatif dans ce travail, ce qui est peu connu, voire inconnu, dans la linguistique serbe ; le potentiel a été au centre d'une analyse détaillée, ce qui a entraîné comme conséquences la proposition d'une classification nouvelle de ces emplois et la mise en question de son statut de mode verbal.

Notre objectif sera également de faire apparaître les constructions du conditionnel et du potentiel qui sont traduisibles et celles qui ne le sont pas, en proposant une explicitation de ce qu'ont en commun les deux formes verbales et ce qui les différencie.

Pour les besoins de notre travail portant sur la traductibilité, nous allons nous appuyer sur les corpus littéraire et journalistique constitués par nous, contenant environ 2 000 occurrences au potentiel et au conditionnel en serbe et en français. Rappelons qu'il s'agit des romans (textes originaux et leurs traductions) contemporains français (M. Duras, G. Perec) et serbes (M. Selimović). Nous avons utilisé également le corpus parallèle français-serbe (www.korpus.matf.bg.ac.rs) contenant les exemples journalistiques et littéraires (100 occurrences du conditionnel, du potentiel et des autres formes verbales équivalents à celles en question).

Nous avons effectué une enquête auprès des étudiants de langue française comme langue étrangère, dont les résultats seront intégrés dans ce travail. Un questionnaire d'une cinquantaine d'exemples représentatifs des emplois temporels / modaux du conditionnel et du potentiel (cf. l'annexe de ce chapitre) a été soumis aux étudiants de la Faculté des Lettres et des Arts, à l'Université de Kragujevac. Il s'agit de 135 étudiants inscrits en I^{ère}, II^{ème}, III^{ème}, IV^{ème} année et en master de langue et de littérature françaises.

Les résultats de cette enquête et de notre recherche généralement, pourraient s'avérer utiles aussi en didactique. Ils pourront aider ceux et celles qui étudient le français comme langue étrangère à développer leur compétence tant au niveau de la communication qu'au niveau de la traduction, à leur faciliter l'interprétation et l'analyse des textes littéraires. Aussi ceux et celles qui enseignent le français ont ainsi la possibilité, en maîtrisant la problématique relevant du conditionnel / potentiel, d'améliorer leurs outils didactiques et l'enseignement en classe en général.

2. Les équivalents serbes du conditionnel français et la mise en relation du potentiel et du conditionnel en fonction de la traduction

2.1. Le conditionnel temporel et le potentiel – équivalence en traduction

Rappelons que nous distinguons deux emplois du conditionnel temporel, à savoir les conditionnels subjectif (CS) et objectif (CO). À ce stade, nous portons un intérêt particulier à la possibilité de traduire les deux conditionnels temporels par le potentiel.

Dans les travaux linguistiques comparatifs jusqu'à présent, nous pouvons rencontrer des données indiquant que le potentiel ne peut pas figurer comme équivalent de ces conditionnels.

Pourquoi ? La première raison est le phénomène de la concordance des temps qui n'existe pas en serbe. Nous pouvons ajouter une deuxième explication : l'impossibilité d'employer le potentiel comme équivalent du conditionnel temporel, qui concerne la valeur de base des deux formes verbales. Rappelons que le sémantisme de base du potentiel est *l'inactualité* signifiant que le potentiel marque toujours des actions simplement envisagées dans notre pensée (l'hypothèse proposée par nous), et celui du conditionnel est *l'ultériorité du passé* (l'hypothèse proposée par J. Bres que nous adoptons dans ce travail). En effet, le conditionnel marque l'ultériorité dans le passé alors que le potentiel ne peut pas l'exprimer.

On pourrait dire que marquer l'ultériorité dans le passé représente un fonctionnement distinct en français et en serbe. Dans la langue serbe, le conditionnel temporel est traduit le plus souvent par le futur simple (appelé historique), qui désigne l'ultériorité :

(1) Ils prenaient des décisions draconiennes : ils **ne fumeraient plus, ne boiraient plus, ne gaspilleraient plus** leur argent. (G. Perec, *Les choses*, p. 49)

(1') Donosili su drakonske odluke: više **neće pušiti, neće piti, neće rasipati** novac. (Ž. Perek, *Stvari*, p. 37) non fumeront non boiront non gaspilleront

Aussi, il est possible d'employer le présent comme équivalent du conditionnel temporel, dont l'usage dépend de la cohérence temporelle de la narration, du style du traducteur :

(2) Mais ces images renversées les désespéraient peut-être davantage : ils ne parvenaient pas, leur semblait-il, à se reconnaître dans le visage, fût-il resplendissant, d'un sédentaire ; ils décidaient qu'ils haïssaient les hiérarchies, et que les solutions, miraculeuses ou non, **viendraient** d'ailleurs, du monde, de l'Histoire. (G. Perec, *Les choses*, p. 69)

(2') Ali te izokrenute slike su ih možda još više bacale u očajanje : nisu uspevali, činilo im se, sebe da prepoznaju u liku nekog sedeoca, pa makar on bio i blistav ; odlučili su da mrze hijerarhiju, i da rešenja, bila ona čudna ili ne, **očekuju** sa drugog mesta, iz sveta, iz Istorije. (Ž. Perek, *Stvari*, p. 52) viennent

ou le parfait, employé le plus souvent comme équivalent du conditionnel temporel composé :

(3) Ces jeux les occupaient fort et ils y passaient un temps précieux qu'ils **auraient pu**, sans mal, utiliser à toute autre chose. (G. Perec, *Les choses*, p. 47)

(3') Te igre su ih zaokupljale i u njima su provodili dragoceno vreme koje **su mogli**, lako, da iskoriste i za druge stvari. (Ž. Perek, *Stvari*, p. 36) ont pu

Ces faits sont confirmés par les résultats de notre enquête. En moyenne, plus de la moitié des étudiants (100 sur 135) ont choisi le futur simple comme équivalent serbe du conditionnel temporel :

(4) Il me parle, il dit qu'il a su tout de suite, dès la traversée du fleuve, que je **serais** ainsi après mon premier amour, que j'**aimerais** l'amour, il dit qu'il sait déjà que lui je le tromperai et aussi je tromperai tous les hommes avec qui je serai. (M. Duras, *L'Amant*, p.54)

(4') Kaže mi da je odmah znao, već od samog prelaska rijeke, da **ću biti** takva poslije prvog ljubavnika, da **ću voleti** da vodim ljubav, kaže da već zna da ću ga prevariti, baš njega, te da ću isto tako prevariti sve muškarce s kojima ću biti. serai

aimerai

(5) Il lui avait dit que c'était comme avant, qu'il l'aimait encore, qu'il ne *pourrait* jamais cesser de l'aimer, qu'il l'*aimerait* jusqu'à sa mort. (M. Duras, *L'Amant*, p.142)

(5') Rekao joj je da je sve isto kao nekad, da je još voli, da *neće* nikad *prestati* da je voli, da *će* je *voljeti*
sve do svoje smrti. non cessera aimera

Nous avons noté que 26 % d'étudiants ont choisi l'option de traduire le cas de (5) par le potentiel :

(5'') Rekao joj je da je sve isto kao nekad, da je još voli, da *ne bi* nikad *mogao prestati* da je voli, da
bi mogao da je voli sve do svoje smrti. non fut pu cesser
fut pu que la aime

Ce choix peut être expliqué par le manque de compréhension des règles de la concordance des temps en français et par l'occurrence du conditionnel présent du verbe modal *pouvoir*. Les événements *pourrait* et *aimerait* ont été compris, par ce pourcentage d'étudiants, comme une possibilité d'être réalisés.

Cette interprétation est cependant acceptable parce que l'instruction de base du potentiel, selon notre hypothèse de l'inactualité, est de simplement envisager une action. Qui plus est, le contexte permet ce type d'interprétation, à la différence de l'exemple (4) où l'emploi du potentiel est exclu. Cependant, il est également possible que la traduction en question a été conditionnée simplement par le sémantisme des verbes *pouvoir* et *aimer*, notamment par le sémantisme du deuxième verbe qui implique la subjectivité.

Il est des cas où le conditionnel temporel a été traduit par un parfait ou par un présent :

(6) Assassinat de la milliardaire Hélène Pastor : La garde à vue de son gendre validée
Le 6 mai 2014, en début de soirée, la milliardaire et son chauffeur étaient tombés dans un guet-apens devant l'hôpital Larchet, à Nice, où elle venait de rendre visite à son fils. Un tireur embusqué avait ouvert le feu à deux reprises à travers la vitre du passager, avant de prendre la fuite en compagnie d'un complice. L'employé Mohamed Darwich, 54 ans, avait succombé à ses blessures le 10 mai. Hélène Pastor, elle, *mourrait* (e₂) le 21 mai, à l'âge de 77 ans. (20 Minutes, 9 février 2016)

(6') Ubistvo milijarderke Helene Pastor: Pritvor za njenog zeta-potvrđen
6. maja 2014., u ranim večernjim satima, milijarderka i njen vozač upali su u zasedu ispred bolnice Larše u Nici, gde je došla da poseti svog sina. Pucač je dva puta otvorio vatru kroz prozor putničkog vozila, pre nego što je pobjegao u društvu saučesnika. Zaposleni Mohamed Darviš, 54, podlegao je povredama 10. maja. Helena Pastor *je umrla / umire* 21. maja u 77. godini.
est morte / meurt

Soulignons que l'on a rencontré le futur simple *umreće* figurant comme équivalent du conditionnel *mourrait*, ce qui signifie que les étudiants ont respecté automatiquement la concordance des temps en français. Cependant, l'emploi du futur simple, ainsi que du présent, est justifié si on veut mettre l'accent sur le style journalistique. Ces deux temps verbaux de l'indicatif sont typiques pour le discours journalistique en serbe.

Il est à noter que 62% d'étudiants ont choisi l'emploi soit du parfait, soit du présent. Le choix du parfait s'explique par le fait que ce temps verbal réfère à un fait passé. Dans le cas d'espèce, le parfait est utilisé pour marquer la succession de deux événements dans le passé : e₁ *podlegao je*

(‘avait succombé’) > e_2 *umrla je* (‘mourrait’). Nous aimerions souligner que l’occurrence du parfait comme équivalent du conditionnel est tout à fait justifiable et conforme à nos recherches sur le conditionnel temporel (Ašić, Bres, Dodig, Torterat, 2017).

2.1.1. Le conditionnel temporel et le potentiel dans l’emploi non téléonomique

Il est des cas où le potentiel peut être utilisé comme équivalent du conditionnel temporel. Il s’agit du conditionnel objectif (cf. le chapitre 5 au point 5.1) exerçant son emploi quelque peu marginal, à savoir non-téléonomique où il garde son sémantisme de base, à savoir l’ultériorité du passé.

Rappelons que, dans le cas d’espèce, le potentiel (cf. le chapitre 4 au point 5) figure dans les structures de subordination circonstancielle téléonomique, *da+potentiel*, pour marquer un usage non-téléonomique ou, plus précisément, temporel : signifier la progression temporelle [$e_1 < e_2$], *i.e.* l’ultériorité dans le passé d’un procès e_2 par rapport à un procès e_1 .

Nous allons maintenant présenter les résultats de notre analyse de la relation CO – NTS, ce qui sera suivi par l’explication des résultats de notre enquête.

Selon le corpus constitué pour les besoins de la recherche sur les formes verbales en question (Ašić, Bres, Dodig, Torterat, 2017), à savoir 100 occurrences de CO et 100 occurrences de NTS, 37 occurrences de CO peuvent être glosées par les NTS :

(7) Présenté chez Gallimard, l’ouvrage (Histoire de la folie) fut refusé. Il **serait publié** à l’automne aux éditions Plon. (E. Roudinesco, *Philosophes dans la tourmente*)

(7’) Kada je poslato u Galimar, delo (*Priča o ludilu*) je bilo odbijeno, **da bi** na jesen **bilo objavljeno** u Plonu. que fut été publié

Nous avons déterminé les critères sémantiques et syntaxiques qui bloquent la glose possible du CO par les NTS.

(i) raisons syntaxiques :

Les tours au CO peuvent faire partie du même SV. En fait, le procès e_2 au CO peut être inclus dans une relative périphrastique complément direct de e_1 :

Avec ce bougre-là, mon Esternome découvrit ce qui **deviendrait** son métier : art de nouer les poutrelles sans y mettre un seul clou, art d’équilibre des masses et de balance des poids, art du calcul des justes inclinaisons. (P. Chamoiseau, *Texaco*, 1992)

ou complément de nom d’un SN complément de e_1 , donc faisant partie du SV construit autour de e_1 :

C’est ainsi que, à chaque crise politique, à chaque rénovation artistique, Mme Verdurin avait arraché petit à petit, comme l’oiseau fait son nid, les bribes successives, provisoirement inutilisables, de ce qui **serait** un jour son salon. L’affaire Dreyfus avait passé, Anatole France lui restait. (M. Proust, *À la recherche du temps perdu*, 1922)

Le procès *ce qui devierait son métier* (e_2) est c.o.d. de *découvrit* (e_1) et le procès *de ce qui serait un jour son salon* est complément du SN *les bribes*, c. o. d. de *avait arraché*.

Le tour non téléonomique est ici impossible en serbe. Ainsi dans la traduction nous avons le *futur historique*¹ :

(8) Avec ce bougre-là, mon Esternome découvrit ce qui *deviendrait* son métier...

(8') Sa tim tipom tamo, moj Esternom je otkrio ono što *će postati* njegova profesija...
deviendra

Cette différence de fonctionnement s'explique par rémanence du tour originel : les procès au conditionnel subjectif appartiennent à des propositions subordonnées complétives ou interrogatives indirectes, c'est-à-dire relevant du SV. À l'inverse, les téléonomiques relèvent d'un SP de phrase. Conséquence de cela : le CO peut actualiser un procès e_2 dans un syntagme relevant du SV de e_1 ; les NT ne sauraient le faire.

Le CO en indépendante peut signaler implicitement un contraste, tandis que les tours NTS interviennent le plus souvent dans une seule et même phrase et le rapport de contraste entre e_1 et e_2 a besoin de se signifier explicitement.

Nous avons déjà explicité que les tours NTS s'accordent régulièrement aux adverbes temporels et d'ultériorité (cf. le chapitre 4 au point 5.1.1). En fait, la paraphrase du CO par une NTS est nettement meilleure si on ajoute ces adverbes (par ex. *d'abord* 'najpre' dans (7) :

(7) Présenté chez Gallimard, l'ouvrage (Histoire de la folie) fut d'abord refusé. Il *serait publié* à l'automne aux éditions Plon.

Kada je poslato u Galimar, delo (*Priča o ludilu*) je bilo najpre odbijeno, *da bi* na jesen *bilo objavljeno* u Plonu. que fut été publié

(ii) raisons sémantiques :

Le fait que les tours NTS entrent régulièrement en combinaison avec les adverbes de type *ensuite* signale qu'ils en ont besoin pour signifier clairement l'ultériorité. Par contre, ce n'est pas nécessaire dans le cas du CO. Cela s'explique là aussi par la rémanence du sens originel : le conditionnel, de par sa formation morphologique, signifie basiquement l'ultériorité ; alors que cette notion ne fait qu'accompagner la téléonomie : *da* + *potentiel* présuppose seulement l'ultériorité du procès qu'il introduit.

Avec le CO, e_2 peut n'avoir avec e_1 qu'une relation temporelle d'ultériorité, alors que *da* + *potentiel* demande que la relation temporelle soit sous-tendue par une forme de relation logique :

À table il avait pensé lui plaire. Tandis que maintenant il ne savait plus. Plus tard il *dirait* : « Je sentais que vous n'étiez pas prête ». (A. Ferney, *La Conversation amoureuse*)

Autrement dit, pour que le NTS soit possible on doit être capable d'imaginer une relation logique (non-réductible à la relation d'ultériorité) entre les deux prédicats.

¹ Du fait que le phénomène de la concordance des temps n'existe pas en serbe, le conditionnel français qui est dans son emploi temporel est toujours traduit par le futur simple (appelé historique) en serbe.

Voici un exemple qui confirme notre hypothèse : dans le cas suivant le lien logique n'existe pas, voire la possibilité de lier les e_1 et e_2 ; on ne peut pas, alors, employer les NTS, mais on opte pour la juxtaposition de deux phrases dont la seconde est au futur :

(9) L'employé Mohamed Darwich, 54 ans, avait succombé (e_1) à ses blessures le 10 mai. Helène Pastor, elle, **mourrait** (e_2) le 21 mai, à l'âge de 77 ans. (*20 Minutes*, 9. février 2016)

(9') Zaposleni Muhamed Darviš, 54 godine, podlegao je (e_1) povredama 10.maja. Sto se tice Elen Pastor, ona **će umreti** (e_2) 21.maja u 77oj godini.
mourra

Nous mettons cette différence au compte de la rémanence du sens originel : le conditionnel subjectif ne pose entre le verbe d'énonciation et le procès qu'il subordonne que la relation d'ultériorité ; à l'inverse de *da* téléonomique qui pose une relation de finalité.

La dernière observation qu'on aimerait faire à propos du transfert $CO < NTS$ est liée au phénomène de la négation. Alors que le prédicat au conditionnel objectif accepte la forme négative, la non téléonomique serbe refuse la négation dans la majorité des cas :

(10) Il [Christophe Moreau] finit trente-deuxième, mais une fois encore premier Français de l'étape. Le massif du Sancy était - déjà - un peu trop haut pour nos grimpeurs. Le triomphe à Super-Besse, 1 289 mètres d'altitude, ne **serait pas** pour eux. (*Le Monde*, 12 juillet 2008, racontant l'étape du 11 juillet)

(10') On (Kristof Moro) završio je kao trideset drugi, ali ipak kao prvi Francuz. Masif Sansi je bio malo previsok za naše planinare. Trijumf na Super-Besu, 1289m nadmorske visine, **nije** za njih.
n'est pas

Dans la traduction de l'exemple *supra* on n'a pas opté pour la non téléonomique, mais pour une phrase juxtaposée au présent narratif.

Comment les étudiants ont-ils compris le nouvel emploi du conditionnel temporel objectif ?

Il est à noter que les étudiants ont eu des problèmes pour comprendre cet emploi du conditionnel temporel, ainsi que du potentiel. La plupart d'entre eux ont employé soit le futur historique pour essayer de désigner la succession des événements, *i.e.* pour mettre l'accent sur le fait que e_2 suit e_1 :

(7'') Kada je poslato u Galimar, delo (*Priča o ludilu*) je najpre bilo odbijeno. **Biće** na jesen **objavljeno** u Plonu. Sera publié

soit le potentiel, mais en ne comprenant pas qu' e_2 est réalisé dans le passé, que la relation de succession et d'une sorte d'opposition existe entre e_1 et e_2 . En fait, les étudiants ont considéré le conditionnel en question comme hypothétique :

(7''') Kada je poslato u Galimar, delo (*Priča o ludilu*) je najpre bilo odbijeno. **Bilo bi** na jesen **objavljeno** u Plonu (da nije bilo odbijeno). Été fut publié que non a été refusé

Présenté chez Gallimard, l'ouvrage (Histoire de la folie) fut d'abord refusé. Il **aurait été publié** à l'automne aux éditions Plon (s'il n'avait pas été refusé).

Il y avait des cas (36 %) où le parfait ou l'aoriste ont été utilisés comme des équivalents de ce type du conditionnel. Cela signifie que les étudiants ont compris que les deux événements avaient été réalisés dans le passé et que l'événement au conditionnel (e_2) suivait celui au passé simple (e_1 , qui s'était effectivement réalisé dans le passé). Cependant, ils ne se sont pas décidés à employer le potentiel comme équivalent du conditionnel temporel en proposition non-téléonomique, parce que cet emploi du potentiel est toujours peu connu dans les pratiques linguistiques.

On se propose ici de résumer les équivalents serbes du conditionnel temporel dans le tableau ci-dessous :

Tableau des équivalences d'emplois temporels entre le conditionnel et le potentiel		
emplois temporels du conditionnel	équivalent sémantique en serbe	possibilité d'emploi du potentiel
conditionnel subjectif	futur simple	✓ ²
conditionnel objectif	futur simple présent parfait	✓
conditionnel objectif dans les non-téléonomiques	potentiel	✓

2.2. Le conditionnel modal et le potentiel – équivalence en traduction

2.2.1. Conditionnel hypothétique

Le conditionnel comme le potentiel connaissent des emplois hypothétiques et selon la littérature ils peuvent fonctionner comme des équivalents. Pour les besoins de notre analyse comparative du conditionnel et du potentiel hypothétiques, nous avons déterminé les structures où les formes en question produisent l'effet de sens hypothétique :

1. Les structures *si P, Q*
2. Les structures *Q, si P*
3. Les structures *autre conjonction que si P, Q*
4. Les structures *Q*
5. Les structures *P, Q*

Nous avons vu que les quatre premières structures hypothétiques révèlent le fonctionnement commun du conditionnel et du potentiel, alors que la dernière implique un fonctionnement distinct, *i.e.* le conditionnel, à la différence du potentiel, peut se rencontrer dans la structure *P, Q*. Cependant, nous allons analyser plus en détails l'occurrence du conditionnel dans ces structures, ce qui nous permettra d'inférer plus de données concernant l'équivalence en traduction et le fonctionnement commun en serbe.

² Note : ✓ signifie que nous avons trouvé des attestations du potentiel dans notre corpus comme équivalent du conditionnel, ∅ que nous n'en avons pas repéré.

cond. non-hypothétique :

S'ils sont globalement satisfaits de leurs études, près de la moitié d'entre eux *souhaiteraient* qu'elles soient plus spécialisées. (*ibid.*)

Ako su uglavnom zadovoljni svojim studijama, više od polovine njih *želi* da su više specijalizovane.
sont (présent) souhaite (présent)

Tous ces faits nous permettent de remarquer que le conditionnel n'est pas le porteur du sens hypothétique ; l'interprétation de cet effet dépend de la combinaison des formes verbales dans la protase et dans l'apodose, et de l'information co(n)textuelle. Ajoutons que l'emploi de la forme verbale dans la protase conditionne aussi la production de tel ou tel type de sens hypothétique.

On se propose ici d'analyser les occurrences du conditionnel, issues de notre corpus, entrant en combinaison avec les différents temps verbaux de l'indicatif dans les structures hypothétiques que nous avons déjà déterminées, dans le but de décrire la production des effets de sens hypothétiques et de montrer son (non) équivalence avec le potentiel en serbe :

(i) configuration *si P (présent), Q (conditionnel)* :

(1) Si nous sommes bien informés, le point de départ de ce surprenant voyage *serait* l'île de Zanzibar sur la côte orientale. (J. Verne, *Cinq semaines en ballon*)

(1') Ako smo dobro obavešteni, polazna tačka ovog čudesnog puta *biće* ostrvo Zanzibar na istočnoj Afričkoj obali. (www.korpus.matf.bg.ac.rs)
sommés informés sera

(2) Mais si l'idée est spirituelle, comment représenter la matière ? Si elle est matérielle, les objets spirituels ne *seraient* pas *représentés* ? (G. Flaubert, *Bouvard et Pécuchet*)

(2') Ali ako je ideja spiritualna, kako predstaviti materiju? Ako je materijalna, duhovni predmeti ne *bi bili predstavljeni*? (www.korpus.matf.bg.ac.rs)
furent été représentés

Le présent étant dans la protase, le conditionnel moyennant uniquement le co(n)texte exprime le sens hypothétique : dans le premier cas l'effet de sens de possible et dans le second d'irréel. L'information co(n)textuelle du premier exemple nous révèle une condition actuelle et réalisable dans le présent, dont la conséquence marquée par le conditionnel peut être réalisée également dans le présent ou dans le futur proche. Notons que, dans l'exemple en question, le potentiel ne figure pas comme équivalent du conditionnel, à la différence du deuxième exemple.

Dans le second cas, on infère selon le co(n)texte que la condition, même si elle est marquée par le présent, est réalisable dans un des mondes hypothétiques (ou autrement dit, la condition n'est pas réalisée en t_0 ou dans son antériorité mais peut l'être dans le futur), ce qui implique que la réalisation de la conséquence est uniquement probable dans ce monde hypothétique ; alors, il s'agit de l'effet d'irréel. C'est pourquoi le potentiel est employé comme équivalent du conditionnel du fait que son instruction de base est de désigner une action inactuelle.

Nous tenons aussi à distinguer le premier exemple du fait qu'il met en évidence le lien entre l'hypothèse et le oui-dire. Le sens hypothétique de possible étant expliqué *supra*, il nous reste à expliciter la possibilité d'interpréter le sens de oui-dire de l'exemple en question. Nous avons posé *supra* que dans la structure *si P (présent)* la signification du conditionnel – hypothétique ou

non hypothétique – dépend du co(n)texte. À notre avis, l'exemple en question peut apporter également une interprétation non hypothétique. Plus précisément, la protase *si P (présent)*, i.e. *Si nous sommes bien informés*, peut impliquer que le locuteur exprime sa réserve à l'égard des propos prononcés, ce qui réfère au sens de ouï-dire.

La paraphrase de l'exemple en question nous permet de déduire plus facilement le sens de ouï-dire :

(1'') Selon les informations de notre guide, le point de départ de ce surprenant voyage *serait* l'île de Zanzibar.

(1''') Prema informacijama našeg vodiča, polazna tačka ovog čudesnog puta *izgleda da je* ostrvo Zanzibar.
il paraît que est

Dans les deux cas, on peut remarquer la présence des marqueurs de la modalisation de l'assertion comme seconde : *selon (x)*, *prema informacijama* ('selon les informations'), *izgleda da* ('il paraît que'), qui représentent un des moyens pour désigner la modalité évidentielle dans les deux langues (cf. les chapitres 1, 3 et 6).

Ajoutons que dans le cas serbe exprimant le sens de ouï-dire, il est possible d'employer, outre le présent, le potentiel, mais le potentiel des verbes modaux :

(1''''') Prema informacijama našeg vodiča, polazna tačka ovog čudesnog puta *trebalo bi* da bude ostrvo Zanzibar.
fallu fut que est

Ce fait plaide en faveur de notre hypothèse que le potentiel peut marquer la valeur évidentielle (malgré l'opinion générale imposée par les grammairiens, cf. le chapitre 3).

Concluons que la possibilité d'interpréter le cas en question de deux manières distinctes, confirme l'hypothèse, proposée par Abouda, que la nature hypothétique du conditionnel dépend du co(n)texte et surtout de la forme verbale employée dans la protase, et notre constatation que le conditionnel à lui seul ne peut pas produire l'effet de sens hypothétique.

(ii) configuration *si P (imparfait), Q (conditionnel)* :

(3) *Si je prenais* un amant, il *serait* à moi comme ma bague et tu le saurais, Mateo. (Louÿs, *La Femme et le Pantin*)

(3') *Kad bih imala* ljubavnika, on se *ne bi odvajao* od mene, kao prsten na ruci, a ti bi to znao, Mateo. (www.korpus.matf.bg.ac.rs)
fus pris non fut séparé

(4) *Si je savais* le trouver, je me *battrais* avec lui sur un manteau ou le mouchoir en bouche. (J. Potocki, *Manuscrit trouvé à Saragosse*)

(4') *Ako bih znao* gde da nađem takvog sumnjičavca, *tukao bih* se s njim na razastrtom plaštu ili sa maramicom u ustima. (www.korpus.matf.bg.ac.rs)
fus su battu fus

(5) *Si nous étions* à bonne portée, dit le chasseur, je m'*amuserais* à les démonter les uns après les autres. (J. Verne, *Cinq semaines en ballon*)

- (5') Da su bar na domašaju puške, reče lovac, sa zadovoljstvom **bi ih obarao** jednog za drugim.
 (www.korpus.matf.bg.ac.rs)
 que sont fut démonté

L'occurrence de l'imparfait dans la protase et du conditionnel dans l'apodose met en évidence la production de l'effet de sens d'irréel dans les trois exemples (le co(n)texte y participe également). Comme on peut le remarquer, cet effet est exprimé par les trois configurations en serbe :

- *si (kad) P (potentiel), Q (potentiel)*
- *si (ako) P (potentiel), Q (potentiel)*
- *si (da) P (présent), Q (potentiel)*

Le potentiel représente l'équivalent du conditionnel dans ce type de structures, mais il l'atteint en entrant en combinaison avec l'instruction des conjonctions déjà mentionnées et en figurant dans les deux parties des propositions conditionnelles (sauf après la conjonction *da*⁵).

(iii) configuration *si P (plus-que-parfait), Q (conditionnel)* :

- (6) Devait la croire inintelligible, incommunicable a quiconque ne connaissait pas son fils comme elle le connaissait, par-devant Dieu et seulement devant Lui. Elle en disait de petites banalités, toujours les mêmes. Que s'il avait voulu ç'**aurait été** lui le plus intelligent des trois. (M. Duras, *L'Amant*)
- (6') Moja majka ga je morala smatrati neshvatljivim, nepristupačnim za svakog onog ko nije poznavao njenog sina onako kako ga je ona poznavala, pred Bogom i jedino pred Njim. Ponavljala je o njemu male otrcane fraze, uvek iste. Da je samo on hteo, on **bi bio** najpametniji od sve troje. (M. Duras, *Ljubavnik*)
 que a voulu fut été

Dans ce type de configurations, la condition est considérée, moyennant le co(n)texte, comme irréalisable dans les trois époques et on a affaire à l'effet de sens contrefactuel.

Pour être considéré comme équivalent du conditionnel, le potentiel figure uniquement dans l'apodose, alors que l'on rencontre dans la protase la conjonction *da* introduisant le passé composé (*je hteo*).

(iv) configuration *autre conjonction que si P, Q* :

- au cas où *P (conditionnel), Q (conditionnel)*

- (7) Au cas où quelqu'un me verrait dans les oliviers, je **partirais** avant que vous n'arriviez. (R. Petrović, *Conversations insulaires*)
- (7') U slučaju da me neko vidi među maslinama, ja **ću otići** pre no što dođete. (www.korpus.matf.bg.ac.rs)
 voit partirai
- (8) Je lui ai demandé s'il **voudrait** venir chez moi au cas où je ne pourrais pas aller sur le terrain vague. (B. Blagojević, *L'arche de Boba*)
- (8') Pitao sam ga da li **hoće** da dođe kod mene ako ja ne budem mogao da izađem na poljanče.
 (www.korpus.matf.bg.ac.rs)
 voudra si non suis pu [futur II⁶]

⁵ La combinaison *da + potentiel* représente une des manières de marquer la finalité en serbe.

(9) *Conservez-les, au cas où* vous *auriez* besoin de les lire à nouveau. (<http://www.rochecanada.com>; 01/03/2017)

(9') *Sačuvajte ih u slučaju da je* potrebno da ih ponovo pročitate.
conservez est

Il faut d'abord préciser que les deux premiers exemples sont également issus du texte original en français même si l'auteur est un écrivain serbe, à savoir Rastko Petrović.

Dans les trois exemples le conditionnel figure aussi bien dans la protase que dans l'apodose produisant l'effet de sens de possible dont nous informons le co(n)texte (la condition est réalisable dans le présent ou dans le futur). On peut remarquer que le potentiel ne représente pas l'équivalent du conditionnel dans cette configuration.

Le conditionnel introduit par la conjonction *au cas où* est traduit en serbe soit par le présent (7', 9'), soit par le futur II (8'), alors que le conditionnel dans l'apodose est traduit par le futur simple (7', 8') ou par l'impératif (9'). De cette manière s'exprime l'effet de sens de possible en serbe.

Cependant, si l'effet de sens d'irréel est en vigueur (la condition n'est pas réalisée en t_0 ou dans son antériorité mais peut l'être dans le futur), le potentiel peut figurer comme équivalent du conditionnel, ce que l'on remarque dans le cas suivant :

(10) *Au cas où* il m'*arriverait* quelque chose, tu ne *serais* pas gêné. (*Le Livre d'Urantia*)

(10') *U slučaju da mi se desi* nešto, ti ne *bi bio* pogođen. (www.korpus.matf.bg.ac.rs)
m'arrive fus été

(10'') *U slučaju ako/kad bi* mi se *desilo* nešto, ti ne *bi bio* pogođen.
fus arrivé fus été

- dans le cas où *P* (conditionnel), *Q* (conditionnel / imparfait)

(11) *Dans le cas où* le lac *deviendrait agité*, vous *ne pourriez pas* rentrer ce soir. (R. Petrović, *Conversations insulaires*)

(11') *U slučaju da se* jezero *uzburka*, *ne biste* se večeras *mogli* vratiti. (www.korpus.matf.bg.ac.rs)
devient agité non fûmes pu

(12) À la première nouvelle du terrible arrêt acheté contre Branciforte par le seigneur de Campireali, et qui le déclarait sacrilège et violeur de couvent, le prince avait vu que, *dans le cas où* il *s'agirait* de protéger Branciforte, il *ne pouvait plus* compter sur les trois quarts de ses hommes. (Stendhal, *Chroniques italiennes*)

(12') Već na prvu vest o strahovitoj osudi koju je vlastelin de Kampireali kupio u svojoj borbi protiv Brančifortea, i kojom je ovaj oglasen za bezbožnika i samostanskog oskrvnitelja, knez je uviđao da *ne bi mogao* računati više no na tri četvrtine svojih ljudi *u slučaju kad bi trebalo* da brani Brančifortea. (www.korpus.matf.bg.ac.rs)
non fut pu si fut fallu

Nous avons noté les occurrences du conditionnel dans les deux parties de la conditionnelle ou en combinaison avec l'imparfait dans l'apodose où l'effet de sens d'irréel est produit (d'après l'information que la condition est réalisable dans le futur). Remarquons qu'en serbe c'est le potentiel qui figure comme équivalent au conditionnel.

⁶ Le futur antérieur représente le plus souvent l'équivalent français du futur II.

- même si *P* (*imparfait / plus-que-parfait*), *Q* (*conditionnel*)

(13) Mais de tels fragments, même si par hasard ils survivaient, **seraient** plus tard inintelligibles et intraduisibles. (G. Orwell, 1984)

(13') U budućnosti **bi** takvi odlomci, čak i kad bi kojim slučajem ostali neuništeni, **bili** nerazumljivi i neprevodivi. (www.korpus.matf.bg.ac.rs)
furent furent restés été

(14) Qu'en **aurais** - tu **fait**, même si tu l'avais gardé? (G. Orwell, 1984)

(14') I da si ga sačuvao, šta **bi mogao** da uradiš s njim? (www.korpus.matf.bg.ac.rs)
et que as gardé fus pu

Voici des cas où le conditionnel entre en interaction avec la conjonction *même si* et l'imparfait ou le plus-que-parfait. Dans le cas de (13) l'effet de sens d'irréel est exprimé alors que dans l'exemple (14) c'est l'effet de sens de contrefactuel (la condition est irréalisable dans les trois époques) qui est en vigueur. Constatons que l'équivalent serbe des conditionnels employés *supra* est le potentiel (13' et 14').

(v) configuration *Q* (*conditionnel*) :

(15) mais plus il est capital, plus il égalise les poids, plus il balance l'empire de la vertu, qui **détruirait** tout sans cela. (M. de Sade, *La Nouvelle Justine*)

(15') a kad je zločin veći, tasovi se bolje mogu izjednačiti, zločin bolje može uspostaviti ravnotežu sa moćima prirode, koja **bi bez njega** sve **upropastila**. (www.korpus.matf.bg.ac.rs)
fut détruit

(16) En faisant ça, on **ferait** un travail sur le terrain, sur le terrain de l'entendement et de la compréhension, on ne serait pas que dans le dire. (J. L. Godard, *Éloge de l'amour*)

(16') Poredeći ove filmove, **napravili bismo** istraživanje na terenu, i to na terenu slaganja i razumevanja, umesto da dalje nižemo prazne reči. (www.korpus.matf.bg.ac.rs)
fait fûmes

Le conditionnel et le potentiel représentent des équivalents dans cette structure.

Dans les exemples (15) et (15'), la protase est sous forme d'un syntagme nominal, alors que dans les exemples (16) et (16') c'est le gérondif qui exerce le rôle de la protase.

Le conditionnel, comme le potentiel, dans les deux cas exprime l'effet de sens irréel, ce qui est plus perceptible si nous paraphrasons la protase par la structure *si P, Q* :

(15'') S'il n'était pas là, l'empire de la vertu détruirait tout.
Da nema njega, priroda bi sve upropastila.
que non a pas fut détruit

(16'') Si on comparait ces films, on ferait un travail...
Kad bismo uporedili ove filmove, napravili bismo istraživanje...
si fûmes comparés fait fûmes

Nous aimerions présenter aussi les cas où il n'y a pas d'équivalence entre le conditionnel et le potentiel à l'égard de la structure *Q* :

(17) Sans l'étrange coïncidence qui nous réunit autour d'une femme, je ne vous **aurais** point **découvert** ce fragment de mon passé. (P. Louÿs, *La femme et le pantin*)

(17') Da nije bilo ove čudne slučajnosti, koja nas je dovela pred jednu istu ženu, ja vam ne **bih otkrio** ni ovaj deo svoje prošlosti. (www.korpus.matf.bg.ac.rs)
si non a été fus découvert

(18) Je me dis que ce toqué ne **pourrait** pas vivre sans amis [...] (P. H. Martin dit Lubize, *Un Mauvais Père*)

(18') Pomislio sam da **bi** ovaj šašavi čovek **uginuo** živeći sam [...] (www.korpus.matf.bg.ac.rs)
fut mort vivant seul

(19) Ça n'aurait servi à rien... me repentir n'**aurait servi** à rien. (J. Crownover, *Passion brûlante*)

(19') To ne bi pomoglo... ni kajanje mi ne **bi pomoglo**. (www.korpus.matf.bg.ac.rs)
ni repentir non fut aidé

Nous avons souligné les éléments de la structure *Q* en français, qui peuvent être autonomisés en *P*. Dans le cas de (17), c'est le syntagme nominal qui joue le rôle de la protase alors que dans l'apodose figure le conditionnel passé. Selon le co(n)texte et l'emploi du temps verbal en question, on infère le sens hypothétique contrefactuel. Cette interprétation hypothétique est exprimée en serbe (17') moyennant la structure *si P, Q*, i.e. la combinaison du passé composé, introduit par la conjonction *da*, dans la protase et le potentiel dans l'apodose.

Les exemples (18) - (19) dévoilent la structure *Q* figurant aussi bien en français qu'en serbe, mais ses éléments, qui peuvent entrer dans la formation de *P*, sont construits différemment dans les deux langues. On a affaire au syntagme nominal (18) et à l'infinitif (19) en français correspondant, respectivement, au participe présent (18') et au syntagme nominal (19') en serbe. Bien évidemment, tous ces exemples sont glosables par la structure *si P, Q*.

Voici un cas très intéressant du conditionnel qui figure dans la structure *Q* :

(20) Encore un peu et ils **passeraient** à travers moi comme on traverse l'air. (J-M. Besson, *Le Temps des ogres*)

(20') Malo je trebalo pa da **počnu prolaziti** kroz mene, kao kroz vazduh. (www.korpus.matf.bg.ac.rs)
Un peu a fallu et que commencent à passer

Le conditionnel dans le cas d'espèce exprime la conséquence d'une hypothèse marquée par le syntagme adverbial souligné, que l'on peut autonomiser en *P* de type :

Si cette situation *avait duré* encore un peu,
Da je ta situacija *trajala* još malo,
(da + passé composé)

Il faut mentionner que l'antéposition de ce syntagme est obligatoire dans la proposition pour l'expression du sens hypothétique. En fait, sa postposition change le sens de la proposition et entraîne l'effacement du sens hypothétique :

(20'') Ils *passeraient* encore un peu à travers moi.
Prolazili bi još malo kroz mene.

On peut remarquer que le potentiel ne figure pas dans l'exemple serbe (20'). Cependant, nous ajoutons qu'il est possible d'employer le potentiel comme équivalent du conditionnel figurant dans ce type de structures hypothétiques :

(20''') Još malo i *prolazili bi* kroz mene, kao kroz vazduh.
Encore un peu et passés furent

Il faut préciser que le sens hypothétique contrefactuel est produit dans cette configuration. La condition désignée par le syntagme adverbial – porteur du statut de la protase – n'a pas été réalisée dans le passé, n'est pas réalisée en t_0 et ne sera pas réalisée dans le futur.

Il convient de mentionner ici le fait que dans la littérature française, l'imparfait est souvent associé à ce conditionnel contrefactuel se trouvant dans une sorte de corrélation avec les syntagmes circonstanciels. Il s'agit de l'imparfait modal connaissant beaucoup d'appellations : *l'imparfait de conséquence infaillible* (Grevisse 1993), *d'imminence contrecarrée* (Martin 1971), *de réalisation antidatée* (Wilmet 2003), *l'imparfait contrefactuel* (Berthonneau et Kleiber 2002). Nous reprenons un exemple, utilisé lors de l'analyse de l'imparfait en question, de Stanojević et Ašić (2006 : 102) dont l'équivalent serbe est justement le potentiel exprimant la contrefactualité :

(21) Un pas de plus et il *tombait*.
→ Un pas de plus et il *serait tombé*.
→ Još jedan korak i *pao bi*.
→ (Da je napravio još jedan korak, *pao bi*.)
(Si'il avait fait un pas de plus, il *serait tombé*.)

L'équivalence entre cet imparfait et le potentiel confirme également notre position à l'égard de la traduction du conditionnel, se trouvant dans la même configuration hypothétique que l'imparfait, par le potentiel.

Nous aimerions mentionner une hypothèse intéressante proposée par Bres (2007b : 152) que l'imparfait dans les structures décrites n'est pas modal : « la contrefactualité procède de l'interaction de l'énoncé avec son contexte, la formule aspectuelle de l'IMP l'autorisant à s'y associer pour produire une plus-value stylistique qui sera précisée ». Le statut de l'imparfait ne nous concerne pas dans ce travail, mais la pertinence de l'instruction co(n)textuelle. À notre avis, le rôle du co(n)texte est crucial dans ce type de structures hypothétiques, à savoir Q contrefactuel, pour la détermination du sens contrefactuel dans le cas des deux formes verbales – le conditionnel et le potentiel.

En conclusion, soulignons que le conditionnel et le potentiel peuvent être considérés comme équivalents dans les structures Q (*syntagme circonstanciel antéposé* + conditionnel/potentiel) désignant l'effet de sens de contrefactuel.

(vi) configuration P (*conditionnel*), Q (*conditionnel*) :

(22) Si j'avais vécu dans un autre endroit ou j'*aurais vu* d'autres garçons, peut-être que l'un d'eux m'*aurait fait* oublier celui-ci. (R. Petrović, *Conversations insulaires*)

(22') Da sam živel u nekom drugom mestu ili da sam viđala još drugih ljudi, možda **bi** neko od njih **učinio** da na njega zaboravim. (www.korpus.matf.bg.ac.rs)

si ai vu

fut

fait

Dans notre corpus, nous n'avons noté qu'un exemple du conditionnel figurant dans ce type de structures. Il s'agit du conditionnel passé se trouvant dans les deux parties de la conditionnelle, sans la présence d'une des conjonctions, et produisant l'effet de sens de contrefactuel. Cela est impliqué surtout moyennant le contexte précédant (*Si j'avais vécu dans un autre endroit*) et le sens de la proposition entière nous indiquant que la condition n'est pas réalisée en t_0 , ne l'a pas été dans son antériorité, et aucune possibilité qu'elle le soit dans le futur n'est envisagée.

Notons que le potentiel ne figure pas dans la structure P, Q , mais dans la structure $si P, Q : da P$ (*passé composé*), Q (*potentiel*), pour pouvoir exprimer la signification du conditionnel.

En somme, nous avons réussi à démontrer, malgré le fait que la littérature affirme systématiquement l'équivalence du conditionnel et du potentiel hypothétiques, certaines différences entre ces formes verbales concernant l'expression et la production des effets de sens hypothétiques :

- (i) le conditionnel n'est pas le porteur du sens hypothétique : l'emploi de la forme verbale dans la protase et dans l'apodose et le rôle du co(n)texte conditionnent l'interprétation hypothétique du conditionnel ; aussi, la production de tel ou tel type de sens hypothétique dépend de l'emploi de la forme verbale dans la protase.
- (ii) le potentiel est le porteur du sens hypothétique, entrant en combinaison avec l'instruction des conjonctions *ako* et *kad* ; la production de tel ou tel type de sens hypothétique dépend aussi du choix des conjonctions introduisant la protase et de l'emploi du temps verbal de l'indicatif dans la protase introduite par *da* – la conjonction qui exclut l'occurrence du potentiel.
- (iii) dans tous les structures hypothétiques déterminées par nous, le conditionnel figure toujours dans l'apodose (sauf dans la structure P, Q où il figure dans la protase également), alors que l'on peut rencontrer le potentiel dans les deux parties des conditionnelles (sauf dans le cas où la protase est introduite par la conjonction *da*)

Pour conclure ce sous-chapitre, présentons les résultats de notre enquête. Nous avons remarqué qu'il était facile pour les étudiants de marquer le conditionnel hypothétique figurant dans les structures $si P, Q (Q, si P)$. Après avoir observé la conjonction *si* comme marqueur des propositions conditionnelles, ils ont, ensuite, analysé les temps verbaux employés dans ces propositions et en appliquant les règles apprises pour l'interprétation des effets de sens hypothétiques, ils ont procédé à la traduction :

(23) Que s'il **avait voulu** ç' **aurait été** lui le plus intelligent des trois. (M. Duras, *L'Amant*, p.98)

(23') Da je on **hteo, bio bi** najpametniji od sve troje.
a voulu été fut

(24) - Et si nous **revenions**, dira l'un.

- Tout **pourrait** être comme avant, dira l'autre. (G. Perec, *Les choses*, p.136)

(24') - A kad **bismo se vratili**, reći će jedno.

- Sve **bi moglo** biti kao pre, reći će drugo.
 se furent rentrés
 fut pu

(25) Gage de pérennité pour la monarchie selon les historiens, le prénom de George s'inscrit dans une longue lignée royale. S'il **accède** au trône et **décide** de garder son premier prénom, le nouveau-né, troisième dans l'ordre d'accession, **serait** le septième George à régner. (*Le Monde*, 30 septembre 2013)

(25') Ako **stupi** na presto i **odluči** da zadrži svoje ime, novorođenče, treće u redu pristupanja, **biće** sedmi Džordž koji će vladati.
 accède décide sera

Ces trois exemples ont été reconnus par les étudiants comme représentatifs de trois types des « *si*-clauses » et ont été traduits, dans la plus grande partie des cas, par les configurations suivantes en serbe, respectivement :

si P(pqp), Q (cond.passé) → da P (passé composé), Q (potentiel) : effet de sens de contrefactuel
si P(impf), Q (cond.présent) → kad P (potentiel), Q (potentiel) : effet de sens d'irréel
si P(présent), Q (cond.présent) → ako P (présent), Q (futur simple) : effet de sens de possible

Il y avait des cas (5%) où les étudiants ont employé le potentiel, au lieu du futur simple, comme équivalent du conditionnel dans l'exemple (25'), en interprétant ce cas comme une possibilité simplement envisagée et non réalisable dans le futur proche (ce qui reflète mieux l'interprétation de l'exemple donné en français).

En ce qui concerne les occurrences du conditionnel dans les autres structures hypothétiques proposées par nous, notamment dans les *P, Q*, les étudiants ont eu des difficultés d'inférer le sens hypothétique de la forme en question.

2.2.2. Conditionnel de conjecture

Nous avons explicité notre traitement du conditionnel de conjecture comme un sous-type du conditionnel hypothétique (cf. le chapitre 6). La dernière tâche que nous allons nous poser c'est d'examiner la relation entre ce conditionnel et le potentiel. Est-ce que le potentiel serbe peut figurer comme équivalent du conditionnel de conjecture ? Comment traduire le conditionnel en question en serbe ?

Regardons les exemples suivants :

(1) Marguerite est heureuse. C'est-il que Henrik **serait venu** ? (Paris Litteraire: (Revue Retrospective de Paris): Magasin Mensuel Des Meilleurs Feuilletons de La Presse Contemporaine, 1844, pdf en ligne)

(1') Margerit je srećna. **Da nije (možda) Henrik došao ?**
 que non est (peut-être) venu

On remarque que le potentiel ne représente pas l'équivalent du conditionnel de conjecture mais la construction *da + passé composé négatif* en interrogation qui peut être associée à l'adverbe épistémique *možda* ('peut-être') pour répondre à l'instruction du conditionnel de conjecture. Ce type du conditionnel ne figure qu'en interrogative totale. Rappelons qu'à la base de l'énoncé interrogatif se trouve une *assertion antérieure présupposée* (mise en débat par l'énonciateur principal E_1 et attribuée à l'énonciateur antérieur e_1 , ce que dicte le fonctionnement

dialogique du conditionnel et de l'interrogation) obtenue par le résultat du raisonnement abductif (C, A, B) :

Marguerite est heureuse. C'est-il que Henrik *serait venu* ?

C : Elle est heureuse.

A : S'il vient, elle est heureuse.

B : Il est venu.

Nous trouvons que l'emploi du potentiel comme équivalent au conditionnel de conjecture est exclu pour deux raisons syntaxiques :

- (i) en serbe la conjonction *da* (suivie ou non par la négation) en combinaison avec le potentiel exprime toujours l'intention ; dans le cas d'espèce, cette conjonction bloque l'emploi du potentiel ;
- (ii) la production du sens du conditionnel de conjecture dépend de la modalisation phrastique, à savoir l'interrogation, et du fonctionnement dialogique du conditionnel en général : le double marquage du dialogisme est en vigueur ; dans le cas des emplois du potentiel, l'interrogation n'a pas d'influence significative, voire aucune influence ; qui plus est, il ne possède pas la structure dialogique.

Concluons que les constructions du conditionnel de conjecture ne sont pas traductibles par le potentiel pour des raisons déjà indiquées. Cependant, si nous appliquons l'analyse reposant sur l'argumentation abductive, en y incluant deux prémisses et une conclusion, à l'exemple serbe, comme dans le cas du conditionnel de conjecture :

Margherit je srećna. Da nije (možda) Henrik došao?

→ C : Ona je srećna.

A : Ako on dođe, ona je srećna.

B : Ona je došao.

→ Kad god bi Henrik došao ona bi bila srećna

notons le fait suivant : la prémisses constatée *Ona je srećna* ('Elle est heureuse') dont le résultat est la supposition *Henrik je došao* ('Henrik est venu') est examinée selon la même règle que l'on a déterminé en français, *i.e.* la formulation de l'hypothèse *Kad god bi Henrik došao ona bi bila srećna* ('Si Henrik venait, elle serait heureuse'). On pourrait dire qu'à la base de l'énoncé interrogatif se trouve la structure hypothétique, *i.e.* le potentiel hypothétique. Ce fait représente une preuve supplémentaire justifiant l'hypothèse que le conditionnel de conjecture est à rapprocher du conditionnel hypothétique.

En ce qui concerne les résultats de notre enquête sur la possibilité de traduire le conditionnel de conjecture, nous avons remarqué que ce type de construction a été méconnu de la majorité des étudiants. Dans la plupart des cas, les étudiants ont essayé de respecter la modalité interrogative dans laquelle figure le conditionnel de conjecture, en employant comme équivalent serbe simplement le parfait pour référer à un fait passé en combinaison avec l'adverbe épistémique pour désigner une supposition :

- (2) Camille mit la tête à la porte, Béatrix avait disparu. Ce fait était bizarre. Mme des Touches se dit : « *Aurait-elle* une lettre de Calyste ? » Mais elle crut l'innocent Breton incapable de cette hardiesse. (H. de Balzac, *Béatrix*)

(2') To je jako čudno. Da li **je** možda **dobila** pismo od Kalista? (www.korpus.matf.bg.ac.rs)
est-ce a peut-être reçu

Ensuite, 30% d'étudiants ont utilisé la construction *da+passé composé négatif* en interrogation :

(2'') To je jako čudno. Da **nije** **dobila** pismo od Kalista?
que non a reçu

Il y avait des cas où nous avons rencontré le verbe *morati* ('devoir') au présent, en forme impersonnelle, figurant en affirmation, que les étudiants ont reconnu comme un des équivalents possibles du conditionnel de conjecture :

(2''') To je jako čudno. **Mora** da je dobila pismo od Kalista.
Il doit que a reçu

Cette construction est acceptable, parce que ce verbe exprime le haut degré de probabilité et en plus, nous avons vu que la même construction en français *devoir* (au présent ou au passé composé) + *infinitif* peut remplacer l'énoncé interrogatif au conditionnel de conjecture.

2.2.3. Conditionnel préludique

Comme dans le cas du conditionnel de conjecture, nous avons étendu également notre analyse du conditionnel hypothétique à celle du conditionnel préludique, *i.e.* nous considérons ce type du conditionnel comme un cas particulier du conditionnel hypothétique. La preuve supplémentaire, proposée par nous, que le conditionnel préludique peut être considéré comme un des emplois spécifiques du conditionnel hypothétique, c'est que le potentiel serbe peut être utilisé pour l'imagination des jeux de rôles enfantins, mais sous la condition qu'il s'agisse du potentiel hypothétique.

On pourrait dire que la mise en parallèle du conditionnel préludique et du potentiel nous a permis de refléter la relation conditionnel hypothétique-conditionnel préludique et de déterminer un emploi nouveau du potentiel, que nous allons nommer symboliquement *potentiel préludique*, considéré comme un cas particulier du potentiel hypothétique.

Nous avons essayé de vérifier notre hypothèse en examinant la possibilité de traduire le conditionnel préludique par le potentiel. À première vue, les résultats de notre enquête ont été décourageants vu le nombre de cas où le choix des étudiants n'était pas le potentiel.

Généralement, en serbe, c'est par le futur simple (74 % de cas) que l'on traduit le conditionnel préludique :

(1) Toi tu **serais** le gendarme et moi le voleur. (corpus Wilmet 2003 : 416)

(1') Ti **ćeš biti** žandar, a ja lopov.
seras

(2) *conversation de deux enfants qui jouent aux vendanges avec des playmobils*
— alors moi je **prendrais** le tracteur et j'**irais** à la coopérative pendant que toi tu couperais des raisins
— ouais je **couperais** des raisins et je les **mettrais** dans la pastière là... (corpus Bres)

(2') - onda **ću** ja **uzeti** traktor i **otići** **ću** u zadrugu a ti, ti **ćeš brati** grožđe...
- da ja **ću brati** grožđe i **staviću** ga u ovu vanglu ovde...

prendrai	partirai	couperas
couperai	mettrai	

ou par l'impératif (16 % de cas) en combinaison avec le futur simple :

(1'') Ti *budi* žandar, a ja *ću biti* lopov.
sois serai

Cependant, après avoir élargi les exemples donnés en leur ajoutant le co(n)texte introduisant *un environnement hypothétique*, nous avons remarqué que les sujets de notre enquête employaient automatiquement le potentiel :

(3) Au cas où nous jouerions ensemble, tu *serais* le gendarme et moi le voleur.

(3') Ako bismo se zajedno igrali, ti *bi bio* žandar, a ja *bi bio* lopov.
se fîmes joué fus été fus été

L'emploi du potentiel est justifié du fait que, selon notre hypothèse de l'inactualité, son instruction basique est de simplement envisager les actions qui ne sont pas réalisées. En utilisant le futur simple, et notamment l'impératif dans le co(n)texte du jeu de rôles, la possibilité de la réalisation de l'action marquée par ces formes verbales est garantie, voire immédiate dans le cas de l'impératif. Ensuite, la distance entre le moment de la parole et le moment de la réalisation de l'action n'est pas significative, alors qu'elle l'est dans le cas du potentiel. Alors, il est possible d'utiliser le potentiel dans le discours enfantin, si nous voulons mettre l'accent sur l'imagination des jeux de rôles.

Concluons que les constructions où figure le conditionnel préludique représentent un fonctionnement distinct du conditionnel et du potentiel en français et en serbe. Le serbe utilise soit le futur simple soit l'impératif pour exprimer les sens du conditionnel préludique. Cependant, nous avons montré que le potentiel aussi trouve le moyen de désigner la valeur du conditionnel en question, à savoir *le potentiel préludique*.

2.2.4. Conditionnel d'atténuation

Nous avons montré que l'atténuation est considérée comme une des valeurs modales du conditionnel et du potentiel et que ce type d'emploi des deux formes verbales peut être traité comme un cas particulier des usages hypothétiques du conditionnel et du potentiel. La structure dialogique du conditionnel d'atténuation, qui est la même que celle du conditionnel hypothétique, produit une distance temporelle énonciative et en interaction avec le co(n)texte, atténue l'énoncé et produit le sens de politesse, de conseil, etc. D'autre part, le potentiel assure la distance épistémique produisant l'effet de sens de politesse grâce à son instruction intrinsèque d'inactualité - marquant dans tous les emplois une action non réelle.

On pourrait dire que les structures où figurent les formes en question produisant les différents effets de sens d'atténuation fonctionnent de la même façon en français et en serbe.

Cette constatation se voit confirmée par notre enquête. L'emploi du potentiel était automatique dans les exemples du type :

(1) Est-ce que vous *préféreriez* une machine à laver qui sécherait votre linge aussi ? (G. Perec, *Les choses*, p.30)

- (1') Da li **biste više voleli** mašinu koja i suši veš ?
fûtes préféré

Les étudiants ont inféré plus facilement la valeur d'atténuation dans les cas où figurait le conditionnel des verbes modaux comme *falloir*, *devoir*, etc., quel que fût le genre du discours (littéraire, journalistique) :

- (2) Il **faudrait prévenir** les gens de ces choses-là. (M. Duras, *L'Amant*, p.128)
- (2') **Trebalo bi obavijestiti** ljude o tim stvarima.
fallu fut prévenir
- (3) Cette lueur d'espoir ne doit pas faire oublier certaines réalités, bien plus sombres. Le chômage, notamment, **devrait se maintenir** à des niveaux très élevés, 27 % en 2013 et à 26,4 % en 2014. En janvier, il s'établissait à 27,2 %, soit le taux le plus élevé de l'Union européenne (UE), juste devant l'Espagne. (*Le Monde*, 30 septembre 2013)
- (3') Zbog ovog tračka nade ne treba da se zaborave izvesne realnosti, mnogo mračnije. Nezaposlenost, posebno, **trebalo bi da se održava** na vrlo visokom nivou, 27% u 2013.god., a 26,4% u 2014.god. U januaru, stopa nezaposlenosti bila je 27,2%, što je najviša stopa u Evropskoj uniji (EU), odmah ispred Španije⁷. fallu fut que se maintient

Nous avons déjà souligné l'importance de l'information co(n)textuelle et du sémantisme des verbes, notamment des verbes modaux, qui impliquent l'interprétation atténuée des énonciations.

2.2.5. Conditionnel de oui-dire

La relation *conditionnel de oui-dire – potentiel* dévoile un fonctionnement distinct du conditionnel et du potentiel. Nous avons vu que le potentiel est exclu de la classification des marqueurs évidentiels en serbe, à la différence du conditionnel français, et nous avons explicité pourquoi il ne peut pas marquer l'évidentialité (cf. le chapitre 3 au point 4.5.1).

Ces constatations entraînent la conclusion que le potentiel ne peut pas être employé dans la traduction du conditionnel de oui-dire. La possibilité de E₁ de se décharger de la responsabilité de la vérité d'un énoncé en l'imputant à e₁, s'exprime en serbe par un des temps de l'indicatif : présent (a), futur (b), passé composé (c), en combinaison avec les marqueurs de la modalisation de l'assertion comme seconde de type : *navodno* ('prétendument'), *izgleda da* ('il paraît que'), *prema nekim izvorima* ('selon certaines sources') etc. :

- (a) L'alimentation de la mère **influeraït** sur le sexe de l'enfant. Selon une étude britannique, un apport calorique important **favoriserait** la conception de garçons. (*Le Monde*, 23 avril 2008)
- (a') Ishrana majke **izgleda da utiče** na pol deteta. Prema jednoj britanskoj studiji, veliki unos kalorija **navodno podstiče** začecje dečaka.
paraît que influence (présent)
prétendument favorise (présent)

⁷ Nous traduisons cet exemple selon le modèle :

Nivo nesolventnosti kompanija **trebalo bi** da nastavi da opada u razvijenim ekonomijama.

(<http://www.coface.rs/Novosti-i-Publikacije/Novosti/Konferencija-o-riziku-zemalja-2017>)

Le niveau d'insolvabilité des entreprises **devrait** continuer à diminuer dans les économies développées.

- (b) Autrement dit, le terrorisme international désormais **relèverait**, dans certains cas, de la politique des relations entre Etats et organisations non étatiques. (*Le Monde*, 05 septembre 2013)
- (b') Drugim rečima, **izgleda da će** ubuduće međunarodni terorizam, u nekim slučajevima, **biti** stvar političkih odnosa između država i nevladinih organizacija.
parait que relevera (futur)
- (c) Lors d'une conférence de presse à l'aéroport, l'avocat a démenti les informations selon lesquelles Snowden **aurait reçu** les documents lui permettant de quitter l'aéroport. (*Le Monde*, 30 septembre 2013)
- (c') Na konferenciji za novinare na aerodromu, advokat je demantovao informacije prema kojima **je** Snouden, **navodno, dobio** dokumenta za napuštanje aerodroma.
a prétendument reçu (passé composé)

Il est important de mentionner que l'occurrence du conditionnel marquant l'évidentialité réfère très souvent au discours journalistique, alors que le potentiel serbe est rarement employé dans la presse. Au lieu de ce mode verbal, les temps verbaux comme le présent cinématographique et le futur simple ont l'avantage d'être utilisés pour la présentation des faits et des informations journalistiques. (Le passé composé est employé, comme on l'a vu *supra*, dans la traduction du conditionnel de ouï-dire passé pour référer à un fait passé).

Pourquoi ? Le présent imperfectif produit l'effet cinématographique, qui apporte le dynamisme au texte et le rend vif et expressif (Stanojević et Ašić 2008 : 42). Aussi représente-il les événements du passé en temps réel. S'agissant du futur historique, il est employé dans la narration au passé, ne désignant plus l'avenir mais la postériorité par rapport au moment du récit auquel il est rattaché. En fait, il représente les événements, qui se sont produits dans le passé, comme ultérieurs. Par rapport au présent imperfectif et au futur historique, le potentiel ne peut pas exprimer tous ces effets.

Les résultats de notre enquête confirment les faits constatés, *i.e.* 48 % d'étudiants ont traduit le conditionnel de ouï-dire par un des temps de l'indicatif déjà mentionnés *supra* en combinaison avec un marqueur de modalisation de l'assertion comme seconde :

- (1) Donald Trump **perdrait** les élections américaines. (*Le Monde*, 10 octobre 2016)
- (1') Donald Trump **navodno gubi / će izgubiti** američke izbore.
perd / perda

Cependant, nous avons aussi remarqué que le conditionnel de ouï-dire représente un nouvel emploi du conditionnel pour les étudiants serbophones, qui n'est pas compréhensible. En effet, 56 sur 135 d'étudiants n'ont pas compris que la fonction du conditionnel employé dans les exemples *supra* était d'impliquer que l'énonciateur n'assume pas la responsabilité de son énonciation en l'attribuant à autrui. Plus précisément, il s'agit des étudiants en première et en deuxième année qui n'ont pas eu encore l'occasion de suivre les cours abordant le sujet du conditionnel en détail (ces cours commencent à partir de la troisième année). L'emploi du conditionnel de ouï-dire incompris, les étudiants ont utilisé comme équivalents serbes :

- (i) le potentiel (guidés simplement par le fait que ce mode verbal est équivalent du conditionnel dans un grand nombre de cas, impliquant la possibilité) :

*Donald Trump *bi izgubio* američke izbore.
fut perdu → perdrait

(ii) le potentiel des verbes modaux (dans le but d'accentuer la possibilité incertaine de la réalisation d'une action) :

?Donald Trump *bi mogao izgubiti* američke izbore.
fut pu perdre → pourrait perdre

(iii) l'un des temps de l'indicatif, employé seul (signifiant ainsi que l'action sera réalisée ou a été déjà réalisée) :

*Donald Trump *će izgubiti* američke izbore.
perdra

*Na konferenciji za novinare na aerodromu, advokat je demantovao informacije prema kojima *je* Snouden *dobio* / *će dobiti* dokumenta za napuštanje aerodroma.
a reču / recevra

Ces exemples ne sont pas acceptables car ils ne décrivent pas la signification véritable du conditionnel de ouï-dire, mais ils sont précieux comme indicateurs révélant les difficultés imposées par ce type du conditionnel et du conditionnel en général et soulignent l'importance de l'étude plus profonde de ce temps verbal dans le domaine de la didactique franco-serbe.

Le cas de (ii) est très pertinent pour notre travail. Notons qu'il n'est pas complètement exclu comme équivalent du conditionnel *perdrait*. Pourquoi? Cet exemple où figure le potentiel du verbe modal *moći* ('pouvoir') peut être mis en relation avec le vrai équivalent du conditionnel *perdrait* :

Donald Trump *bi mogao izgubiti* američke izbore.
fut pu perdre → pourrait perdre

Donald Trump *bi navodno mogao izgubiti* američke izbore.
fut prétendument pu perdre → pourrait perdre

Donald Trump *navodno gubi* / *će izgubiti* američke izbore.
prétendument perd / perdra → perdrait

Cela signifie que certains étudiants (2 %) ont réussi à inférer l'incertitude des propos de l'énonciateur (l'information donnée est à vérifier) et à comprendre qu'en fait l'énonciateur transmet seulement les propos d'autrui.

Ainsi nous arrivons à notre hypothèse que le potentiel peut être employé comme équivalent du conditionnel de ouï-dire sous certaines conditions.

Cette hypothèse a été validée dans 9 % de cas où les étudiants ont choisi le potentiel des verbes modaux en combinaison avec un des marqueurs de modalisation de l'assertion comme seconde, comme équivalent du conditionnel de ouï-dire :

- (2) La Poste *se lancerait* sur le marché de la téléphonie mobile début 2011, en tant qu'opérateur virtuel, écrit le journal Les Echos lundi 22 novembre. (www.postiers.net, 13 janvier 2017)
- (2') Kako piše Eho, *izgleda* da *bi* Pošta *trebalo* da se uključi na tržište mobilne telefonije početkom 2011. god. il paraît que fut dû que se lance
- (3) Selon le département du commerce, le rythme annuel d'investissements étrangers au premier trimestre 1999 a été deux fois et demi plus élevé que celui atteint au cours de la même période de 1995. *On dirait* que le cours du billet vert ne tombera pas tant que les bailleurs de fonds étrangers détiendront des quantités croissantes de dollars. (www.korpus.matf.bg.ac.rs)
- (3') Prema podacima Ministarstva za trgovinu, godišnji ritam stranih ulaganja je u prvom tromesečju 1999. bio dva i po puta veći u odnosu na isti period 1995. *Moglo bi se reći* da kurs zelene novčanice neće pasti sve dok strani kupci deviza budu zadržavali rastuće količine dolara. (www.korpus.matf.bg.ac.rs)
pu fut se dire

Mentionnons que l'exemple (3), où figure l'expression *on dirait*, a été traduit aussi par le potentiel seul à la forme impersonnelle-pronominale (du fait que cette forme en serbe exprime la réserve à l'égard des propos prononcés) :

- (3'') *Reklo bi se* da kurs zelene novčanice neće pasti.
Dit fut se

En somme, la mise en regard des deux langues nous a permis d'obtenir des éclairages sur la relation *conditionnel de oui-dire – potentiel, i.e.* qu'il est pourtant possible d'utiliser le potentiel, pas seul, dans la traduction du conditionnel de oui-dire. Cependant, nous avons vu qu'en général les équivalents sémantiques serbes du conditionnel en question peuvent être le présent, le futur, le passé composé, en combinaison avec les marqueurs de modalisation de l'assertion comme seconde.

2.2.6. Conditionnel d'inconcevable

Nous avons posé que le conditionnel d'inconcevable se rapproche du conditionnel de oui-dire représentant un de ses effets contextuels ne figurant que dans les interrogatives partielles. Ce type d'emploi du conditionnel est rarement, voire aucunement, introduit dans la littérature serbe. Nous sommes les premiers à aborder l'analyse de ce conditionnel et le sujet concernant ses traductions possibles en linguistique serbe.

Quels sont les équivalents serbes du conditionnel d'inconcevable ?

Suite à notre analyse de ce conditionnel (cf. le chapitre 6), nous avons ajouté l'argument supplémentaire vérifiant notre hypothèse concernant le rapprochement entre le conditionnel d'inconcevable et le conditionnel de oui-dire. Plus précisément, en nous appuyant sur notre corpus, nous avons remarqué qu'il est possible de traduire le conditionnel d'inconcevable par le potentiel, ce que nous avons posé également pour le potentiel et le conditionnel de oui-dire :

- (1) Déshonorée disent les gens? et moi je dis : comment *ferait* l'innocence pour se déshonorer ? (M. Duras, *L'Amant*, p.113)
- (1') Obeščašćena, kažu ljudi? A ja kažem: kako *bi se* ta naivnost *mogla obeščastiti* ? (M. Duras, *Ljubavnik*, p.93)
se fut pu déshonorer

(2) Pour la première fois, ils gagnèrent quelque argent. Leur travail ne leur plaisait pas : comment *aurait-il pu* leur plaire ? (G. Perce, *Les choses*, p.31)

(2') Prvi put su zaradili nešto novca. Posao im se nije dopadao: *zar bi i mogao da* im *se dopadne!* (G. Perce, *Stvari*, p.24)
fut pu que se plaît

Il faut souligner que l'équivalent le plus proche du conditionnel d'inconcevable est le potentiel des verbes modaux figurant, lui aussi, dans les interrogatives partielles, mais aussi dans les exclamatives en combinaison avec la particule de l'interrogation *zar* servant à mettre en évidence l'attitude personnelle, ce que l'on peut voir dans les exemples *supra*. Le sens d'inconcevable, produit par le potentiel en serbe, résulte de l'interaction de la forme verbale en question avec le co(n)texte et la modalité phrastique déjà mentionnées, conformément à la production de ce sens en français par le conditionnel.

Même si l'effet de sens d'inconcevable est plus évident moyennant le potentiel des verbes modaux, il est possible également de rencontrer le potentiel seul comme équivalent du conditionnel d'inconcevable :

(3) Mais à mesure qu'il s'approchait des docks, son projet, qui lui avait paru si simple au moment où il en avait eu l'idée, lui semblait de plus en plus inexécutable. Pourquoi *aurait-on* besoin d'un cuisinier ou d'un domestique à bord d'un paquebot américain, et quelle confiance inspirerait-il, affublé de la sorte ? (J. Verne, *Le Tour du monde en quatre-vingts jours*)

(3') Ali, kako je prilazio dokovima, njegov plan, tako jednostavan kao idejno rešenje, činio se sve neizvodljiviji. Zašto *bi* na kakvom američkom brodu *bio* potreban kuvar ili sluga, i kako će on zadobiti poverenje tako odeven? (www.korpus.matf.bg.ac.rs)
fut été

Nous avons noté aussi les cas où les équivalents du conditionnel en question sont, respectivement, le présent (4'), le passé composé (5') et le futur (6') qui est en combinaison avec la particule interrogative *li* classée dans le même groupe que *zar* :

(4) Toutes les idées qu'il avait jamais eues ou pu avoir, O'Brien les avait depuis longtemps connues, examinées et rejetées. L'esprit d'O'Brien contenait l'esprit de Winston. Comment O'Brien *pourrait-il*, dans ce cas, être fou ? Ce devait être lui, Winston, qui était fou. (G. Orwell, *1984*)

(4') On sam nije imao, niti ikad može imati, nijednu misao koju O'Brajen nije još odavno upoznao, ispitao i odbacio. U O'Brajenovom duhu bio je sadržan Vinstonov. Kako *je* moguće onda da O'Brajen bude lud ? Mora biti da je lud on, Vinston. (www.korpus.matf.bg.ac.rs) est possible

(5) - C'est - à - dire que vous me trouvez, après tout, assez jolie pour être une fille employée à votre service ! - Mais, chère et bonne amie, l'amour-propre n'est-il pas sauf ? répliqua Sénécé, à son tour vraiment étonné. Comment *pourrait-il* vous passer par la tête de vous plaindre? (Stendhal, *San Francesco à Ripa*)

(5') - Znači da, posle svega, nalazite da sam dovoljno lepa da ostanem vama na raspoloženju ?
- Ali, draga i dobra prijateljice, zar sam povredio vaše samoljublje ? odgovori Senese, odista iznenađen. Kako vam *je moglo* pasti na pamet da se žalite ? (www.korpus.matf.bg.ac.rs)
a pu

(6) - Vous vous en souvenez, Signora ? Sans vous...je l'aurais fait ! Mais je ne sais si je ne m'en serais pas repenti après. Comment *finirait* cette lutte avec l'adjutant ? (G. Sand, *Oeuvres Choisies*)

(6') - Sećate se, Sinjora? Da nije bilo vas...ja bih to uradio! Ali ne znam da li bih se posle pokajao. Kako *li*

će se završiti ta borba s adutantom? (www.korpus.matf.bg.ac.rs)
se finira

Toutes ces possibilités de la traduction du conditionnel en question, figurant dans les interrogatives partielles, impliquent que le sens d'inconcevable n'est que co(n)textuellement inféré comme c'est le cas du conditionnel en français.

Comment les étudiants ont-ils traité le conditionnel d'inconcevable, étant un nouvel emploi du conditionnel introduit dans la littérature franco-serbe ?

Malgré l'incompréhension de l'emploi du conditionnel en question, les étudiants ont utilisé très souvent (52 % de cas) le potentiel en interrogative partielle dans les exemples du type :

(7) 6 juillet. — Je deviens fou. On a encore bu toute ma carafe cette nuit ; ou plutôt, je l'ai bue ! Mais, est-ce moi ? Est-ce moi ? Qui *serait*-ce ? Qui ? Oh ! Mon dieu ! Je deviens fou ? Qui me sauvera ? (Guy de Maupassant, *Horla*, www.korpus.matf.bg.ac.rs)

(7') 6. jul. - Ludim. Opet je neko popio bokal vode ove noći; ili sam ga ja popio! Ali, da li sam ja? Da li sam ja? Ko *bi* to *bio*? Ko? Oh! Moj Bože! Ludim? Ko će me spasiti?
fut été

Ce choix était le plus naturel pour désigner la suite des pensées intérieures du sujet, son étonnement, ses questions.

Nous avons noté aussi l'emploi du passé composé du verbe modal (42 % de cas) figurant en interrogation partielle :

(7'') Ko *je* to *mogao biti*?
a pu être

La présence du verbe modal est très intéressante. Cela implique que les étudiants ont compris qu'il fallait mettre l'accent sur le questionnement stupéfiant de l'énonciateur.

Il y avait des cas (6%) où figurait le potentiel des verbes modaux en interrogation partielle :

Déshonorée disent les gens? et moi je dis : comment *ferait* l'innocence pour se déshonorer ? (M. Duras, *L'Amant*, p.113)

(1'') Obeščaćena, kažu ljudi? A ja kažem: kako *bi se* ta naivnost *mogla obeščastiti* ?
se fut pu déshonorer

Pour la première fois, ils gagnèrent quelque argent. Leur travail ne leur plaisait pas : comment *aurait-il pu* leur plaire ? (G. Perec, *Les choses*, p.31)

(2'') Prvi put su zaradili nešto novca. Posao im se nije dopadao: kako *bi i mogao da* im *se dopadne*?
fut pu que se plaît

Le fait qu'il est possible de traduire le conditionnel d'inconcevable par le potentiel des verbes modaux, ce que nous avons également posé pour le conditionnel de oui-dire, témoigne en faveur de nos deux hypothèses :

- (i) le conditionnel d'inconcevable représente une des réalisations textuelles du conditionnel de oui-dire

- (ii) le potentiel peut figurer comme équivalent du conditionnel de ouï-dire

2.2.7. Conditionnel de polémique

S'agissant du conditionnel de polémique, nous avons proposé également l'assimilation de ce type de conditionnel au conditionnel de ouï-dire, ce qui était la position d'Azzopardi (2011) d'Abouda (1997, 2001) et de Haillet (2007). Rappelons que ce conditionnel figure en interrogation totale ou en affirmation désignant des éléments co(n)textuels d'indignation et de rejet. Comment s'expriment ces effets de sens en serbe ? Il faut mentionner que, comme dans le cas du conditionnel d'inconcevable, la présentation de l'emploi de ce type de conditionnel manque dans la littérature serbe. Nous avons essayé de le décrire (cf. le chapitre 6) et nous allons voir maintenant quels sont les équivalents possibles du conditionnel de polémique en serbe.

Nous avons déterminé trois types de structures compatibles avec l'instruction du conditionnel de polémique, où figurent :

- (i) le présent :

« Il y a deux millions de Parisiens, et on *serait obligé* de chercher un sauveteur à l'extérieur ? », déclare Françoise de Panafieu. (corpus Haillet 2007 : 136)

Dva miliona Parižana, a *tražimo* nekoga sa strane da nas spasi ?
cherchons

Il est à noter qu'ici l'information co(n)textuelle et l'interrogation totale contribuent le plus à l'interprétation de sens que porte le conditionnel *serait obligé*, et non le présent.

Cependant, le présent associé à un verbe modal peut impliquer le sens d'indignation et de rejet, moyennant l'instruction du verbe modal, de sorte qu'il puisse figurer simplement en affirmation (bien évidemment en interrogation totale aussi accentuant les sens en question) :

... a *treba da tražimo* nekoga sa strane da nas spasi. (?)
faut que cherchons

Aussi, le présent du verbe modal accompagné par l'expression *il paraît* figurant en affirmation explique le mieux le sens du conditionnel de polémique :

... a *izgleda da treba da tražimo* nekoga sa strane da nas spasi.
il paraît que faut que cherchons

- (ii) le passé composé :

Il existe dans le dossier un témoignage mensonger d'un monsieur qui prétend que je lui *aurais garanti* que M. Michel Droit nous obtiendrait une autorisation d'émettre. (corpus Abouda 2001 : 283)

U dosijeu stoji lažno svedočenje gospodina koji tvrdi da *sam* mu ja *garantovao* da će nam gospodin Mišel Drua isposlovati ovlašćenje. ai garanti

Il est employé pour répondre à l'instruction du conditionnel passé, *i.e.* pour référer à un fait passé. Comme dans le cas du présent, il est nécessaire de consulter le co(n)texte pour pouvoir inférer le sens du conditionnel de polémique.

Aussi, il est plus évident que le passé composé suscite la polémique s'il est associé à un verbe modal ou à un marqueur de la modalisation de l'assertion comme seconde :

... a izgleda da je trebalo da tražimo nekoga sa strane da nas spasi.
il paraît que a fallu que cherchons

da **sam** mu ja navodno garantovao da će nam gospodin Mišel Drua isposlovati ovlašćenje.
ai prétendument garanti

(iii) le potentiel des verbes modaux :

« Il y a deux millions de Parisiens, et on **serait obligé** de chercher un sauveteur à l'extérieur ? », déclare Françoise de Panafieu.

Dva miliona Parižana, i **trebalo bi** da tražimo nekoga sa strane da nas spasi ?
fallu fut que cherchons

Notre position est que le potentiel peut figurer comme équivalent du conditionnel de polémique, ce qui confirme aussi notre hypothèse sur l'équivalence du potentiel des verbes modaux et du conditionnel de ouï-dire du fait que le conditionnel de polémique est l'une des réalisations textuelles du conditionnel déjà mentionné.

Les résultats de notre enquête font apparaître que le conditionnel de polémique a été le plus souvent traduit par le potentiel. Le choix des étudiants s'explique par leur automatisme de traduire tout conditionnel par le potentiel, même s'ils ne représentent pas d'équivalents dans tous leurs emplois, et aussi par leur ignorance de l'emploi du conditionnel en question.

2.2.8. Synthèse

Résumons les équivalents possibles du conditionnel français en serbe dans le tableau suivant :

emplois modaux du conditionnel	équivalent sémantique en serbe	possibilité d'emploi du potentiel
conditionnel hypothétique	si P, Q : présent, cond. → présent, futur simple/potentiel imparfait, cond. → potentiel/présent, potentiel ppq, cond. → passé composé, potentiel autre conjonction que si P, Q : cond, cond. → présent, futur simple/impératif ; futur II, présent/impératif ; présent, potentiel ; potentiel, potentiel Q : cond. → potentiel P, Q : cond, cond. → passé composé, potentiel	✓
conditionnel de conjecture	da + passé composé négatif	∅
conditionnel préludique	futur simple ; impératif ; potentiel	✓

conditionnel d'atténuation	potentiel	✓
conditionnel de oui-dire	présent, futur, passé composé, potentiel des verbes modaux + marqueurs de modalisation de l'assertion comme seconde	✓
conditionnel d'inconcevable	présent, passé composé, futur, potentiel, potentiel des verbes modaux	✓
conditionnel de polémique	présent, passé composé, potentiel des verbes modaux + marqueurs de modalisation de l'assertion comme seconde	✓

3. Les équivalents français du potentiel serbe et la mise en relation du conditionnel et du potentiel en fonction de la traduction

3.1. Le potentiel modal et le conditionnel – équivalence en traduction

3.1.1. Potentiel d'intention

Le potentiel exprimant l'intention figure dans les phrases téléonomiques (finales) où il est obligatoirement introduit - le plus souvent - par la conjonction *da* ('que'), mais aussi par les conjonctions *kako* ('que'), *samo da* ('seulement que').

Rappelons qu'en exprimant l'intention l'action est présentée comme non réalisée, ce qui justifie l'emploi du potentiel et ce qui en même temps témoigne en faveur de notre hypothèse de l'inactualité comme sémantisme de base du potentiel.

La construction *da* + *potentiel* démontre le fonctionnement distinct du potentiel et du conditionnel en serbe et en français. En effet, il est impossible d'employer le conditionnel comme équivalent du potentiel d'intention. Dans la langue française, on utilise soit la tournure téléonomique *pour* + *infinitif*, soit le subjonctif. Le choix dépend du critère suivant : la coréférence des sujets exige l'usage de la construction *pour* + *infinitif*, tandis que dans le cas de la non-coréférence des sujets, on emploie le subjonctif. En serbe, étant donné que la tournure téléonomique en question n'est pas une construction infinitive, mais une proposition subordonnée, la coréférence des sujets n'est pas obligatoire.

Cependant, il faut mentionner les cas où l'équivalent du potentiel est, non les tours déjà mentionnés, mais simplement le présent :

(1) Ne čini to pojedinac, za inat svima, da *bi bio obilježen*. (M. Selimović, *Tvrđava*, p.302)
que fut été

(1') Ce n'est pas un individu qui *cherche à se singulariser*. (M. Selimović, *La Forteresse*, p.511)

Ces constatations se voient confirmées dans la traduction du potentiel d'intention par les sujets de notre enquête.

Dans les exemples cités *infra*, où figure le potentiel, introduit par différentes conjonctions désignant l'intention, les sujets des deux propositions sont identiques et les étudiants ont employé la construction *pour + infinitif* correspondant à la construction téléonomique serbe :

- (2) - A znaš li ti šta ljudi čine **da bi tamo došli?** - Ne znam, i ne tiče me se. (M. Selimović, *Tvrđava*, p. 51)
que fus là venu
- (2') - Sais-tu ce que les gens font **pour aller** à cette soirée? – Je ne sais pas et ça ne m'intéresse pas. Moi, je ne ferais rien du tout.
- (3) Tajna služba je još 1971. godine u vreme takozvanog hrvatskog proljeća, preduzimala „aktivne mere“ **kako bi destabilizovala** Jugoslaviju. (*Politika*, 15 janvier 2001)
que fut déstabilisé
- (3') En 1971, au moment de ce qu'on appelait le printemps croate, le service secret a pris des « mesures actives » **pour déstabiliser** la Yougoslavie.
- (4) Tada je omladina hrlila u mali, zadimljeni podrum **samo da bi čula** hitove koji su se vrteli na Radio Luksemburgu. (*Politika*, 20 août 2001) seulement que fut entendu
- (4') À cette époque-là, les jeunes se précipitaient dans un petit sous-sol enfumé **seulement pour entendre** les tubes qui étaient diffusés sur Radio Luxembourg.

Dans les cas où les sujets des deux propositions ne sont pas identiques, la tournure *pour + infinitif* n'est pas de mise. Les étudiants ont utilisé le subjonctif comme équivalent de la construction téléonomique *da + potentiel* :

- (5) Poslije smo saznali da je bio na Baba-dagu, u Besarabiji, ali je ime promijenio, **da** ga otac **ne bi našao** i **vratio**. (M. Selimović, *Tvrđava*, p.186)
que non fut trouvé et revenu
- (5') Plus tard, nous apprîmes qu'était en Bessarabie, à Babadag, mais il avait changé de nom, **afin que** son père **ne pût le retrouver** et le **forcer** à revenir.
- (6) Vrijeme je da odem, **da bi** oni **mogli** da se dogovore nasamu. (M. Selimović, *Tvrđava*, p.196)
que furent pu
- (6') Il est temps que je parte, **pour qu'ils puissent** se concerter.

Il faut mentionner que les étudiants n'ont pas rencontré de difficultés majeures dans la traduction du potentiel d'intention, sauf celles de la conjugaison des verbes au subjonctif. Ils ont reconnu automatiquement la règle sur l'emploi du subjonctif, parce que l'analyse de ce mode français est assez poussée dans l'enseignement du FLE, étant donné que ce mode n'existe pas en serbe.

3.1.2. Potentiel hypothétique

Nous avons déjà établi les structures où peuvent apparaître le potentiel et le conditionnel hypothétiques :

1. Les structures *si P, Q*
2. Les structures *Q, si P*
3. Les structures *autre conjonction que si P, Q*

4. Les structures *Q*
5. Les structures *P, Q*

qui dévoilent leur fonctionnement commun et distinct, *i.e.* que le potentiel (comme le conditionnel) peut figurer dans les quatre premières mais pas dans les structures *P, Q*.

Nous avons aussi vu que le conditionnel dépend nécessairement du co(n)texte et de l'emploi des autres temps verbaux de l'indicatif pour pouvoir marquer le sens hypothétique et nous avons posé la même question du statut du potentiel. Plus précisément, du fait que le potentiel entre en combinaison toujours avec la conjonction *si* ('ako', 'kad', 'čak i') pour marquer l'hypothèse, et qui plus est, il ne peut pas apparaître dans les *P, Q*, signifie-t-il que ces conjonctions précisément sont les porteurs du sens hypothétique et non le potentiel ?

Notre objectif est de répondre à cette question et de déterminer également la manière selon laquelle le potentiel produit les effets de sens hypothétique, ce qui nous révélera les similitudes et les différences supplémentaires entre le potentiel et le conditionnel hypothétiques.

Commençons par la présentation des exemples empruntés à M. Ivić où la conjonction *ako* est employée avec les différents temps verbaux de l'indicatif. En fait, *ako* peut introduire le présent (1) et (2), le passé composé (3) et le futur II (4) dans la protase et dans ce cas le prédicat de l'apodose peut se trouver au présent (1) ou au futur simple (2), (3) et (4) :

(1) Ako ona to **zna**, sad *se* sigurno *sekira*. → *si (ako) P (présent), Q (présent)*
 sait est inquiète

(1') Si elle le sait, maintenant elle est définitivement inquiète.

(2) Ako **dode**, *javiću* ti. → *si (ako) P (présent), Q (futur simple)*
 vient appellerai

(2') S'il vient, je t'appellerai.

(3) Ako **je** on to **napisao**, *biće* kažnjen. → *si (ako) P (parfait), Q (futur simple)*
 a écrit sera puni

(3') S'il l'a écrit, il sera puni.

(4) Ako **bude odbio**, ona *će se uvrediti*. → *si (ako) P (futur II), Q (futur simple)*
 aura refusé se sera vexée

(4') S'il l'a refusée, elle sera vexée.

Soulignons que c'est la conjonction *ako* qui donne la valeur hypothétique aux propositions *supra* où figure le mode indicatif. Dans tous ces cas, la conjonction *ako* produit l'effet de sens de possible. À la différence de *ako*, la conjonction *kad*, dans son emploi hypothétique, est orientée vers l'irréel. Cependant, les conjonctions *ako* et *kad* peuvent être interchangeable. La différence entre ces conjonctions dont on a déjà parlé est légitime, mais la présence du potentiel dans les propositions hypothétiques change ce fait. Il s'agit du cas où le potentiel, introduit par *ako* ou *kad*, figure aussi bien dans la protase que dans l'apodose, produisant l'effet de sens irréel.

Pour ces raisons, nous avons proposé l'hypothèse qu'en serbe c'est le potentiel qui est le porteur du sens hypothétique. L'instruction des conjonctions est pourtant pertinente pour la détermination de tel ou tel effet de sens hypothétique. Nous pensons à la conjonction *da* qui ne

permet pas l'emploi du potentiel, *i.e.* en introduisant le présent imperfectif elle exprime l'effet de sens irréal alors qu'en introduisant le passé composé elle produit l'effet de sens contrefactuel (le potentiel se trouvant dans l'apodose).

Passons maintenant à la présentation des configurations où l'on observe le potentiel hypothétique et à l'analyse de ses équivalents sémantiques français :

(i) configuration *ako P (présent), Q (potentiel)* :

- (5) Danas sam sva crna od greha, crnja od svake Ciganke; neću da postanem žena u ovakvom stanju; dete **bi** mi **bito** prokleta, ako **ostanem** bremenita. (R. Konstantinović, *Biće i jezik*)
fut été suis
- (5') Aujourd'hui, je suis plus noire de péchés qu'une gitane ; je ne veux pas devenir femme dans cet état de damnation : mon enfant **serait** maudit, si je **suis** grosse de vous.

Il faut mentionner que ces structures sont rares en serbe, *i.e.* si la conjonction *ako* introduit le présent dans la protase, dans l'apodose figure habituellement l'un des temps verbaux de l'indicatif dont il a été question *supra*. Avec le potentiel dans l'apodose, c'est l'effet de sens irréal qui est en vigueur. L'instruction de son sémantisme de base transpose le procès dans un des mondes hypothétiques et on considère la condition comme irréal.

On peut remarquer que le conditionnel est employé comme équivalent au potentiel, ce qui est intéressant du fait que dans cette configuration peut se trouver le conditionnel non-hypothétique (cf. le point 2.2.1). Cependant, l'instruction co(n)textuelle dans le cas d'espèce réfère sans ambiguïté au sens hypothétique irréal et justifie l'emploi du conditionnel.

Il est des cas où le futur simple figure comme équivalent français du potentiel dans la structure *ako P (présent), Q (potentiel)* :

- (6) - Posavetuj me, Mula Ibrahime, traže da razgovaram sa Ramizom. Da porekne sve što je rekao.
Pustili bi ga ako to **učini**. (M. Selimović, *Tvrđava*, p. 179) Que retire ce que a dit
Relâché fut si ça fait
- (6') - Donne-moi un conseil, Mula Ibrahim, on me demande de parler à Ramiz. S'il retire ce qu'il a dit, on le **relâchera**. (M. Selimović, *La Forteresse*, p. 293)

Nous avons déjà souligné que les structures *si/ako P (présent), Q (futur)* sont plus fréquentes dans les deux langues. Alors, il est également possible d'employer le futur au lieu du potentiel dans l'exemple serbe, mais cela entraîne le changement de type de sens hypothétique. À notre avis, le locuteur a choisi délibérément le potentiel, parce qu'il a voulu accentuer son incertitude et sa méfiance personnelle à l'égard de la promesse faite à Ramiz. Avec le futur, cette nuance du sens hypothétique disparaît.

Il est à noter que le choix du futur simple comme équivalent du potentiel n'est pas faux, mais il est également possible d'employer le conditionnel.

(ii) configuration *ako P (potentiel), Q (potentiel)* :

irréalisable), et dans ce cas il aurait été respecté. L'exemple français confirme cette constatation où le contrefactuel est manifesté par l'usage du plus-que-parfait dans la protase et du conditionnel passé dans l'apodose. Le potentiel et le conditionnel représentent des équivalents dans ce type de structures.

Nous avons noté des exemples où l'équivalent français de la structure *da P (passé composé), Q (potentiel)* est le conditionnel passé sans les marqueurs de la subordination en combinaison avec l'infinitif :

(18)– *Da sam stavio* svoje ime, onda *bih* zaista *bio* budala. Ili ne bih bio ovdje. (M. Selimović, *Derviš i smrt*, p. 349)

ai signé fus été

(18') – J'*aurais* vraiment *été* un imbécile *de signer* un ordre pareil. Ou alors je ne serais plus ici. (M. Selimović, *Le Derviche et la mort*, p. 358)

Le traducteur s'est décidé à utiliser l'infinitif, employé au lieu de la protase *da + passé composé*, parce qu'il a noté la coréférence des sujets existant entre les deux propositions en serbe. Soulignons que l'infinitif ne possède aucune valeur modale. Il est inapte à actualiser un procès, c'est-à-dire, il ne présente du procès que sa pure image virtuelle, sans le situer dans le monde actuel. Donc, il ne permet pas de donner une indication sur l'attitude de l'énonciateur par rapport à son énoncé. C'est pourquoi l'infinitif peut se plier à toutes les modalités ou commuter avec d'autres modes auxquels une valeur modale est attachée.

Cependant, il est possible de paraphraser l'exemple français par la structure *si P, Q* exprimant l'effet de sens contrefactuel :

(18'') Si j'*avais signé* cet ordre, j'*aurais* vraiment *été* un imbécile.

Les exemples suivants sont très intéressants :

(19) Avdaga beše kod mene. Lakše *bi mi bilo da sam ugledao* kurjaka. (M. Selimović, *Tvrđava*, p. 157)
mieux fut me été que a vu

(19') Avdaga était chez moi. J'*aurais préféré* voir un loup. (M. Selimović, *La Forteresse*, p. 253)

On peut remarquer la même combinaison dans la traduction française, comme dans le cas de (18'), à savoir le conditionnel passé et l'infinitif, employée comme équivalent de la structure *da P (passé composé), Q (potentiel)*, mais la signification du sens hypothétique est mise en question. Plus précisément, il est plus clair que le sens hypothétique est en vigueur dans l'exemple serbe (19), alors que le choix du traducteur d'employer le verbe *préférer* au conditionnel, dont le sémantisme implique l'atténuation de l'énonciation, embrume l'expression du sens hypothétique. Mieux vaut utiliser ici la structure *si P, Q* en français ou un autre verbe :

J'*aurais* senti le soulagement si j'*avais* vu un loup.

ou

Je me serais senti mieux de voir un loup.

Il était des cas où la structure *da P (passé composé), Q (potentiel)* est traduite par le conditionnel passé figurant dans l'apodose (antéposée) alors que dans la protase se trouve le subjonctif (conditionné par la présence du superlatif) introduit par la conjonction *si* :

(20) I sve **bi bilo** u redu da ja *nisam sjedio* besposlen. (M. Selimović, *Tvrđava*, p. 136)
fut été que non a été assis

(20') Tout **aurait été** pour le mieux, si je n'*eusse été désœuvré*. (M. Selimović, *La Forteresse*, p. 217)

Notons que cet équivalent français est également glosable par la structure *si P, Q* exprimant l'effet de sens contrefactuel *si P (plus-que-parfait), Q (conditionnel passé)*.

(vi) configuration *čak i P (potentiel), Q (potentiel)* :

Rappelons que cette configuration révèle la valeur de l'hypothèse concessive inférée de l'instruction de la conjonction *čak i* dont la nature est, avant tout, concessive et argumentative. En français, la même structure, à savoir *même si P, Q* figure comme équivalent de la structure serbe déjà mentionnée. Le potentiel et le conditionnel sont alors équivalents ; mais, l'emploi du conditionnel étant impossible après la conjonction *même si*, le conditionnel ne figure que dans l'apodose. Présentons l'exemple qui vérifie notre constatation où l'effet de sens irréel est exprimé :

(21) Čak i kad **bi** bog *delao* za neku stvar, to **bi značilo** da ima neku potrebu, da mu nedostaje neko savršenstvo. (*Filozofski tekstovi*)
fut agi fut signifié

(21') Même si Dieu *agissait* pour une cause, c'est qu'il *aurait* un besoin, c'est qu'il *manquerait* d'une perfection. (www.korpus.matf.bg.ac.rs)

Voici des cas où la conjonction *čak i* entre en combinaison avec d'autres temps verbaux :

(22) **Borio bi se** protiv svoje sramote čak i da neko jači *stoji* prema njemu, a od ovih će poletjeti perje na sve strane... (M. Selimović, *Derviš i smrt*, p.308)
battu fut se a affaire

(22') Même s'il *avait* affaire à plus fort, sa condition lui *dicterait* de relever l'offense, et ceux-ci vont à coup sûr y perdre leurs plumes. (M. Selimović, *Le Derviche et la mort*, p.312)

(23) Mislio sam da su me pozvali zbog njenog oca, **došao bih** čak i da *se nisam nadao* čudu, nekoj skrivenoj mogućnosti, nekom srećnom slučaju, da pokušam spasti brata. (M. Selimović, *Tvrđava*, p. 34-35)
venu fus se non a espéré

(23') J'avais supposé qu'on m'avait appelé à cause de son père ; je *serais venu* même si je *n'avais pas espéré* un miracle, une secrète possibilité, un hasard heureux, pour tenter de sauver mon frère. (M. Selimović, *Forteresse*, p. 23)

Dans le cas de (22), c'est le présent qui figure dans la protase, alors que le potentiel est dans l'apodose exprimant l'effet de sens irréel. En français, cet effet est produit par l'emploi de l'imparfait et du conditionnel (22'). L'exemple (23) dévoile l'effet de sens contrefactuel qui est exprimé en serbe par la combinaison du passé composé et du potentiel, et en français par le plus-que-parfait et le conditionnel passé (23').

est le conditionnel, alors que la fonction de la protase est effectuée par le syntagme dans les deux langues.

Rappelons que les valeurs du potentiel 'abrégé' ne sont que contextuellement inférées et figurant dans ce type de structures il exprime le sens hypothétique. Selon le co(n)texte on conclut qu'il s'agit de l'effet de sens d'irréel, ce qui est confirmé dans l'exemple français.

Nous avons noté aussi des cas où la structure *Q* (*potentiel*) était traduite en français par une autre structure hypothétique, à savoir *si P, Q* :

(28) Po njemu i njegovom strahu, red **bi bio** savšen. (M. Selimović, *Tvrđava*, p. 179)
Selon lui et sa peur fut été

(28') Si tout le monde **avait** peur comme lui, l'ordre **serait** parfait. (M. Selimović, *La Forteresse*, p. 292)

(29) [...] bez tog uvjerenja cio njegov život **bi bio** besmislen, i sve ono što čini. (M. Selimović, *Tvrđava*, p.142)
sans cette assurance fut été

(29') [...] š'il ne le **croyait** pas sa vie et tous ses actes **seraient** absurdes. (M. Selimović, *La Forteresse*, p.228)

Bien évidemment, il est également possible de *synthétiser* les éléments de la structure *si P, Q* en *Q* dans les exemples français.

(viii) configuration *P* (*potentiel*), *Q* (*potentiel*) :

Même si nous avons constaté que le potentiel ne peut pas figurer dans ces structures parataxiques ou juxtaposées, comme le conditionnel, nous posons, quand même, qu'il y a des cas où on peut rencontrer le potentiel dans ces structures exprimant le sens hypothétique.

Présentons d'abord les cas, issus de notre corpus, où nous avons remarqué la présence du potentiel dans les structures parataxiques :

(30) Sigurno bi rado pomogao nesrećnoj ženi dobar je čovek, ali se boji da ne izazove sumnju. Ženi **ne bi pomogao**, sebi **bi** mnogo **odmogao**. (M. Selimović, *Tvrđava*, p. 271) à femme non fut aidé à lui fut détruit

(30') Il aurait certainement aidé volontiers la malheureuse, c'était un brave homme, mais il craignait de se rendre suspect. Tout ce qu'il pourrait faire **ne serait** d'aucun secours à cette femme, mais **risquait** de lui faire à lui-même le plus grand tort. (M. Selimović, *La Forteresse*, p. 391)

(31) - Evo ti radnja, eno ti kuća, dovedi ženu ovamo, živjećemo zajedno.
- **Skoćio bih** u Neretvu, a **ne bih se vratio** ovamo. (M. Selimović, *Tvrđava*, p. 244)
jeté fus non fus se revenu

(31') - Te voici la boutique, te voilà une maison, amène ta femme ici, nous vivrons ensemble.
- Plutôt **me jeter** dans la Neretva que **de revenir** ici. (M. Selimović, *La Forteresse*, p. 409)

(32) Među njima se stvorilo lijepo prijateljstvo. Paša **bi dolazila** njoj, odmah **bi se razvezao** razgovor, nastavljao se od juče, da bi se produžio sutra. (M. Selimović, *Tvrđava*, p. 258)
fut venu se fut

- (32') Il était né entre elles une merveilleuse amitié. Pacha *venait* la rejoindre, et l'on *reprenait* aussitôt la conversation commencée la veille et qui se poursuivrait le lendemain. (M. Selimović, *La Forteresse*, p. 434)
- (33) Kad čovjek ima onako lijepu ženu, ne smije biti sirotinja. On *bi ubijao*, ali *bi* njegova žena *imala* sve što poželi. (M. Selimović, *Tvrđava*, p. 184) fut tué fut eu tout
- (33') Quand un homme a une femme aussi belle, il n'a pas le droit d'être dans la misère. Il *tuerait* plutôt, mais sa femme *serait comblée*. (M. Selimović, *La Forteresse*, p. 301)
- (34) Neka me bog spase susreta s ovim Skakavcima na usku putu u gustoj šumi. *Ne bi bilo* potrebno da izvuku noževе, *umro bih* od straha. (M. Selimović, *Tvrđava*, p. 233) non fut été nécessaire mort fus
- (34') Que Dieu me préserve de rencontrer ces gens-là au coin d'un bois. Ils *n'auraient pas* besoin de tirer leurs couteaux, je *mourrais* de peur. (M. Selimović, *La Forteresse*, p. 391)

Les exemples (30), (31) et notamment le cas de (32) où figurent les potentiels habituels, témoignent que le potentiel peut figurer dans les structures juxtaposées, mais dans ces cas-là, il ne produit pas le sens hypothétique. Cela se voit confirmé dans leurs équivalents français (30'), (31') et (32') où certaines propositions ne sont même pas juxtaposées.

En prenant en considération l'exemple (30) dans son intégralité, on infère le sens hypothétique, mais les deux potentiels juxtaposés expriment la conséquence - impliquée par l'instruction co(n)textuelle de la proposition, qui les précède, désignant la condition. En fait, il est possible de paraphraser le cas en question par la structure *si P, Q* :

(30'') Ako *bi izazvao* sumnju, ženi *ne bi pomogao* i sebi *bi* mnogo *odmogao*.

S'il s'*était rendu* suspect, il ne *pourrait* pas aider cette femme et il *risquerait* de lui faire à lui-même le plus grand tort.

Dans l'exemple (31), les potentiels juxtaposés réfèrent à la relation d'opposition, ce qui est plus évident dans l'équivalent français (31') où la conjonction d'opposition *plutôt que* est employée.

On peut remarquer que, dans les cas (33) et (33'), le conditionnel figure comme équivalent du potentiel, les deux se trouvant dans les structures parataxiques. Cependant, il ne s'agit pas du potentiel (ni du conditionnel) hypothétique. Selon le co(n)texte, on infère les sens modaux de la capacité et de l'intention. La paraphrase de l'exemple en question nous permet de mieux présenter le sens des potentiels :

(33'') *Trebalo bi* da budeš sposoban i da ubiješ da *bi* ona *imala* sve što poželi.

Tu *devrais* être capable même de tuer pour qu'elle *ait* tout ce qu'elle désire.

À notre avis, le dernier exemple (34) parle en faveur de notre hypothèse que le potentiel peut figurer dans les structures *P, Q*, exprimant le sens hypothétique. Remarquons aussi l'équivalence entre le potentiel et le conditionnel.

Déterminer le sens hypothétique du potentiel dans les *P, Q* n'est pas facile : l'instruction co(n)textuelle est cruciale et l'ordre des potentiels exprimant la relation *condition-conséquence*. Si ces critères sont respectés, la structure *P, Q* sera glosable par *si P, Q*, comme dans notre exemple :

(34'') Ako *bi izvukli* noževe, *umro bih* od straha.

S'ils *traient* leurs couteaux, je *mourrais* de peur.

Consultons l'exemple suivant construit par nous :

(35) (Bile su to gladne godine) *Sekli bismo* hleb a ispod noža *bila bi stavljana* korpica da bi se pokupilo što je otpadalo.

(35') (C'était les années de famine) (Chaque fois qu') on *coupait* le pain, il *se plaçait* une corbeille sous le couteau, afin de recueillir ce qui tombait.

Il s'agit en fait du potentiel d'habitude que l'on peut également employer dans la structure *P, Q*. Rappelons que ce potentiel exprime le caractère habituel d'un procès, *i.e.* la répétition régulière d'une action dans le passé, mais, comme nous l'avons expliqué, il s'agit d'une habitualité conditionnelle (cf. le chapitre 4 au point 3). Plus précisément, l'emploi de ce potentiel sous-entend, en fait, un co(n)texte hypothétique, *i.e.* une condition pragmatiquement inférée (dans l'exemple suivant c'est la période de la journée déterminée – *le soir*) :

Uveče *bismo ostajali* kod kuće.

Le soir, nous *restions* à la maison.

Dans l'exemple (35) figurent deux potentiels 'temporels' qui marquent des procès qui se sont répétés dans le passé. La condition pragmatiquement inférée, dont dépend l'emploi de ces deux potentiels habituels est *les années de famine*. Cependant, l'occurrence des deux potentiels dévoile également la relation *condition-conséquence*. Notre constatation se voit confirmée dans l'exemple français (35') où figure la structure *chaque fois que P (imparfait), Q (imparfait)* comme équivalent du potentiel d'habitude.

Plus précisément, c'est l'ordre des propositions qui détermine la condition (*couper le pain*) et la conséquence (*placer la corbeille*). Le rôle du co(n)texte est, bien évidemment, nécessaire pour inférer le sens hypothétique et le sémantisme de la proposition entière, comme dans le cas du conditionnel figurant dans les structures *P, Q*.

Finalement, mentionnons nos remarques concernant les résultats de notre enquête concernant la traduction du potentiel hypothétique en français par les étudiants serbophones.

Nous avons inféré presque les mêmes conclusions que nous avons tirées dans le cas de la traduction du conditionnel hypothétique.

En fait, les étudiants ont appliqué les règles apprises pour l'interprétation des effets de sens hypothétiques : ils ont suivi les instructions apprises des conjonctions - *ako* pour l'expression de l'effet de sens de possible, *kad* pour l'expression de l'effet de sens d'irréel et *da* pour l'expression de l'effet de sens de contrefactuel – et ils ont employé les combinaisons des temps verbaux français qui produisent ces effets. Ainsi les structures *si P, Q* en serbe et en français n'ont pas posé de problèmes pour la traduction, mais il s'agissait des cas représentatifs de ces structures qui ont été traduits par les configurations suivantes :

ako P (potentiel), Q (potentiel) → si P(impf), Q (cond.présent)

kad P (potentiel), Q (potentiel) → si P(impf), Q (cond.présent)

da P (passé composé), Q (potentiel) → si P(pqp), Q (cond.passé)

Il faut mentionner que la configuration *da P (présent), Q (potentiel)* a entraîné certaines difficultés. Les étudiants (43%) n'ont pas compris que cette structure correspond en fait à la structure *kad P (potentiel), Q (potentiel)* et que l'effet de sens irréel était en vigueur.

S'agissant des occurrences du potentiel dans les autres structures hypothétiques que nous avons déterminées, nous avons remarqué que les étudiants ont eu des difficultés d'inférer le sens hypothétique de la forme en question.

3.1.3. Potentiel préludique

En essayant de confirmer l'hypothèse proposant que le conditionnel préludique peut être rapproché du conditionnel hypothétique, nous avons répertorié pour la première fois un emploi spécifique du potentiel hypothétique figurant dans le discours enfantin, nommé *potentiel préludique*. Nous avons montré la possibilité de ce potentiel de figurer comme équivalent du conditionnel préludique sous la condition qu'un *environnement hypothétique* le précède.

Quels sont les équivalents français du potentiel préludique ? Il est à noter que ce type de potentiel est très peu utilisé en serbe.

Nous avons trouvé un cas de potentiel préludique où l'environnement hypothétique est implicitement donné :

- (1) Mi smo deca vesela, rado bi se igrala, al' ne znamo šta! kaži nam ti, Dejana! Ajmo plavih Štrumpfova!
Ti **bi bio** Ljutko, on **bi bio** Kefalo, Mata Mlata, a ja Štrumpfeta! (dečja pesmica)

→ Ako želite da se igrate, ja predlažem... (Si vous voulez jouer, je vous propose...)

- (1') Nous sommes d'heureux enfants, nous aimerions jouer, mais nous ne savons pas à quoi! Dis-nous,
Dejana ! Les Schtroumpfs bleus, allons-y ! Tu **serais** Schtroumpf Grognon, il **serait** Gourmand, Mata
Schtroumpf à lunette et moi La Schtroumpfette ! (chanson pour enfants)

Comme équivalent français du potentiel préludique peut figurer aussi le futur simple :

- (1'') Tu **seras** Schtroumpf Grognon, il **sera** Gourmand, Mata Schtroumpf à lunette et moi La
Schtroumpfette !

En ce qui concerne notre enquête, nous avons remarqué que les étudiants avaient généralement utilisé le conditionnel pour traduire le sens du potentiel dans l'exemple *supra*. Cependant, cela ne signifie pas qu'ils connaissent et comprennent l'emploi préludique des deux formes verbales, du fait que, ce que l'on a remarqué, leur choix automatique concernant l'équivalent français du potentiel est le conditionnel. Cela souligne l'importance d'introduire l'analyse plus détaillée du conditionnel et du potentiel dans la didactique franco-serbe.

3.1.4. Potentiel d'atténuation

Nous avons démontré que les constructions, où les sens d'atténuation sont exprimés, révèlent un fonctionnement commun du conditionnel et du potentiel, *i.e.* le potentiel d'atténuation représente l'équivalent du conditionnel d'atténuation. Nous inférons la même conclusion dans la situation *vice versa*, c'est-à-dire que c'est le conditionnel qui figure comme équivalent sémantique du potentiel dans le but d'exprimer l'atténuation.

Les résultats de notre enquête parlent en faveur de cette constatation et ils témoignent aussi de la facilité avec laquelle les étudiants interprètent les énoncés atténués.

Cependant, nous avons remarqué que c'était plus facile pour les étudiants d'inférer les sens du conseil, des demandes atténués, de la politesse dans les cas où figurait le potentiel des verbes modaux (comme *devoir*, *pouvoir* dans les exemples *supra* ; cf. le point 2.2.4) :

- (1) Zreo si – rekao je čovjek mračno - i **ne bi trebalo** da te savjetujem. Ali **bi bilo** bolje da se ne miješaš.
(M. Selimović, *Derviš i smrt*, p.310) non fut fallu fut été
- (1') – Tu es un homme d'âge mûr, dit l'homme sombrement, et je **ne devrais pas** te donner de conseils.
Mais tu **ferais** mieux de ne pas t'en mêler.
- (2) – Proljetos smo počeli jedan razgovor, **trebalo bi** da ga dovršimo. (M. Selimović, *Derviš i smrt*, p.302)
fallu fut
- (2') – Au printemps dernier nous avons commencé une conversation, nous **devrions** la terminer.
- (3) Dočeka me ljubazno, predavši mi selam od valije, i rekavši da bi volio da odmah svršimo ono zbog čega je i došao, a nada se da neće trajati dugo, umoran je od puta i dugog jahanja, i želio bi da se što prije okupa i odmori.
– Zar je posao toliko hitan?
– **Moglo bi se reći** i da je hitan. (...) (M. Selimović, *Derviš i smrt*, p.339)
Pu fut se dire
- (3') Il m'accueillit aimablement, me transmit les salutations du vali, et me dit qu'il aimerait en finir au plus tôt avec l'affaire qui l'amenait ; il espérait que ce ne serait pas long, le long voyage à cheval l'avait fatigué, et il désirait prendre un bain et se reposer dès que possible.
– L'affaire est-elle donc si urgente ?
– On **pourrait le dire**...

que dans les cas où le potentiel était employé seul :

- (4) A **ne bih rekao** da su neiskreni, ni oprezni. (M. Selimović, *Derviš i smrt*, p.310)
non fus dit
- (4') Et pourtant je **ne dirai / dirais pas** qu'ils ne sont pas sincères, ni qu'ils sont prudents.
- (5) – Držiš se na odstojanju. I mene držiš na odstojanju. **Dobro bi bilo** da zaboraviš ono što znaš. (M. Selimović, *Derviš i smrt*, p.323)
bien fut été
- (5') – Tu gardes une attitude distante. Et moi aussi tu me tiens à distance. Tu **ferais bien / il sera mieux** d'oublier ce que tu sais.

Cette remarque confirme notre hypothèse de l'inactualité du potentiel ou, plus précisément, que l'atténuation n'est qu'un des emplois du potentiel, inférée moyennant le co(n)texte et le sémantisme des verbes employés dans un énoncé.

3.1.5. Potentiel des verbes modaux évidentiel

En examinant la valeur modale de l'évidentialité en français et en serbe, nous avons dévoilé que le potentiel, en combinaison avec les verbes modaux, peut être employé comme un des

équivalents serbes du conditionnel marquant l'évidentialité en français (malgré les données de la littérature franco-serbe). Quelle est la situation inverse, c'est-à-dire, comment traduit-on le potentiel des verbes modaux évidentiels en français ?

Rappelons que la traduction du conditionnel de oui-dire a entraîné des difficultés pour les étudiants serbophones. Considéré comme un nouvel emploi du conditionnel, la plupart des étudiants n'ont pas compris la valeur exprimée par ce conditionnel.

Cependant, dans le cas du potentiel des verbes modaux la situation est un peu différente. Même si ce type de potentiel, portant sur l'évidentialité, représente une nouveauté en serbe, nous avons l'impression que les étudiants ont réagi à l'information contextuelle et à l'instruction des verbes modaux dans les exemples suivants :

- (1) Sudeći prema mislima, koje su trajale nešto duže od svih balkanskih ustava zajedno, Srbija **bi mogla** da poželi jedan solidan ustav. (*NIN*, 10 janvier 2002) fut pu
- (1') À en juger par l'esprit, qui a duré un peu plus longtemps que toutes les constitutions des Balkans ensemble, la Serbie **pourrait** souhaiter une constitution solide.
- (2) Prema rečima direktora Javnog preduzeća "Srbijagas" Dušana Bajatovića, maloprodajna cena gasa za potrošače **mogla bi** da bude niža za još oko deset odsto. (*DANAS*, 13 mai 2015) pu fut
- (2') Selon le directeur de l'entreprise publique « Srbijagas » Dušan Bajatović, le prix du gaz pour les consommateurs **pourrait** être d'environ 10 pour cent inférieur.
- (3) Prvi deo mozaika u kupoli Hrama Svetog Save **trebalo bi** da bude gotov u aprilu, dok **bi** u narednih godinu dana mozaik **trebalo** da bude u potpunosti završen. (*Novosti*, 22 janvier 2017) fallu fut
- (3') La première partie de la mosaïque dans le dôme du temple de Saint-Sava **devrait** être achevée en avril, alors que la mosaïque entière **devrait** être terminée en fin d'année.

Les étudiants ont compris que l'énonciateur évite d'assumer la responsabilité de ses propos moyennant les marqueurs de type *à en juger par, selon x*. Aussi la présence des verbes modaux au potentiel leur a indiqué que la réalisation de l'action marquée par le potentiel n'est que possible ; elle est simplement envisagée et c'est pourquoi il faut prendre l'énonciation prononcée par l'énonciateur avec réserve.

Comme on peut remarquer dans les exemples *supra*, cette réserve a été traduite en français par le conditionnel.

La preuve supplémentaire que les étudiants ont compris la valeur du potentiel en question et du conditionnel de oui-dire également, se voit confirmée dans les cas où figure le potentiel seul en combinaison avec un des marqueurs de la modalisation de l'assertion comme seconde (*d'après x*) :

- (4) Vlada Srbije podržala je izgradnju regionalnog gasovoda kroz Srbiju krajem jula ove godine. Gas bi trebalo da bude sproveden od Turske, preko Bugarske, Srbije, Hrvatske i Slovenije do severne Italije, a ranije je najavljeno da će kapacitet gasovoda biti 20 milijardi kubnih metara godišnje. Prema tadašnjim proračunima, gasovod **bi** Srbiji godišnje **donosio** 200 miliona dolara prihoda, koji **bi bio deljen** sa ruskim partnerom. (*B92*, 19 décembre 2006) fut apporté fut été partagé
- (4') Le Gouvernement de Serbie a soutenu la construction d'un gazoduc régional allant à travers la Serbie

à la fin de juillet de cette année. Le gaz devrait être acheminé à partir de la Turquie via la Bulgarie, la Serbie, la Croatie et la Slovénie jusqu'à l'Italie du Nord, mais il avait été déjà annoncé que la capacité du gazoduc serait de 20 milliards de mètres cubes par an. D'après les calculs, le gazoduc **apporterait** annuellement à la Serbie 200 millions de dollars de recettes, qui **seraient partagées** avec le partenaire russe.

Cependant, il s'agit toujours d'un petit pourcentage d'étudiants qui ont employé le conditionnel de ouï-dire pour exprimer la valeur évidentielle de la proposition en serbe.

3.1.6. Potentiel d'inconcevable

Partant du fait que le potentiel peut figurer comme équivalent du conditionnel d'inconcevable et que l'occurrence de ce conditionnel est étroitement liée à l'interrogation partielle, qui, en combinaison avec le co(n)texte, joue le rôle décisif dans la production de l'effet de sens d'inconcevable, nous avons accordé une attention particulière à la présence du potentiel dans les interrogatives.

Dans notre corpus, nous avons noté un nombre significatif de cas où apparaît le potentiel produisant le sens d'inconcevable. Lors de notre analyse du conditionnel d'inconcevable, nous avons vu que la production du sens en question par le potentiel est conditionnée par l'instruction co(n)textuelle et par la modalité phrastique de l'interrogation partielle, mais aussi de l'exclamation. En prenant en considération tous ces faits, nous avons décidé de distinguer ce nouvel emploi du potentiel en lui associant l'appellation, selon le modèle français, *potentiel d'inconcevable*.

Rappelons que l'équivalent le plus proche du conditionnel d'inconcevable est le potentiel des verbes modaux dans les interrogatives partielles, totales ou dans les exclamatives en combinaison avec la particule de l'interrogation *zar* servant à mettre en évidence l'attitude personnelle, mais aussi le potentiel seul. Quelles sont les possibilités de traduire le potentiel d'inconcevable en français ?

- (1) Ako bi se uzelo tri hiljade, pa dobro, dvije hiljade, to je dvije hiljade para čiste zarade. Ko **ne bi dao** dvije pare za svoje dijete? (M. Selimović, *Tvrđava*, p.143)
non fut donné
- (1') Si on en prenait trois mille, bon, mettons deux mille, ça ferait deux mille centime de bénéfice net. Qui **refuserait** deux centimes à son enfant ? (M. Selimović, *La Forteresse*, p.230)
- (2) Upitao sam Šehagu, kad sam mu čestitao Bajram, gdje je sklonjen Ramiz. Pogledao me oštro, kao neprijatelj, i prezrivo, kao budalu. – Odakle **bih** ja **znao**? Zašto mene pitaš? (M. Selimović, *Tvrđava*, p.201)
fut su
- (2') Quand je me rendis auprès de Chéhaga pour lui exprimer mes vœux à l'occasion de Baïram, je lui demandai où l'on avait caché Ramiz. Il me décocha un regard incisif et méprisant, comme si j'étais un ennemi ou un imbécile. – Comment **saurais-je** où il se trouve ? Pourquoi me demandes-tu cela à moi ? (M. Selimović, *La Forteresse*, p.332)
- (3) A onda sam posumnjao u istinitost te dirljive priče. Kako **bi** Mahmut **mogao** sve dosad kriti takvu muku ? (M. Selimović, *Tvrđava*, p.153)
fut pu
- (3') Et puis je me demandai si cette histoire touchante n'était pas une invention. Comment Mahmoud **aurait-il pu** dissimuler si longtemps un si grand chagrin ? (M. Selimović, *La Forteresse*, p.246)

(4) - Kako, zar **bi** ti **mogao** da voliš devojku bez časti? (Mirjam, *Greh njene majke*)
fus pu

(4') - Mais comment **pourrais** - tu aimer une fille déshonorée ? (www.korpus.matf.bg.ac.rs)

On peut remarquer que les exemples *supra* dévoilent le fonctionnement commun entre le potentiel et le conditionnel, *i.e.* l'équivalence entre ces deux formes verbales pour l'expression du sens d'inconcevable.

Cette remarque se voit confirmée dans les résultats de notre enquête, mais du fait qu'il s'agit du nouvel emploi du potentiel, et du conditionnel, toujours inconnus et incompréhensibles pour les étudiants, nous n'allons pas prendre en considération ces résultats.

3.1.7. Potentiel de prévision

Le potentiel de prévision représente un nouvel emploi très intéressant du potentiel figurant dans le discours météorologique et exprimant l'évidentialité « subjective ». En fait, l'énonciateur exprime, de manière subjective, la réserve à l'égard de son énonciation⁸ (la prévision météo), et ainsi il se décharge de la responsabilité de ses paroles.

S'agissant de la question de l'équivalence en traduction française, il faut mentionner d'abord qu'en français, comme en serbe, on rencontre le plus souvent le futur simple dans le discours météorologique :

(1) Le temps jeudi **sera** pluvieux avec des températures fraîches sur une grande partie de la France, selon Météo France. (*Société*, 26 avril 2017)

(1') U četvrtak vreme **će biti** kišno sa nižim temperaturama u većem delu Francuske, prema meteorološkoj francuskoj prognozi.

Cependant, pour exprimer en français la valeur du potentiel de prévision déjà décrite, on emploiera le conditionnel de ouï-dire :

(2) Što se tiče sledeće nedelje, Državni hidrometeorološki zavod prognozira osetno hladnije i vetrovito vreme. Uz severni vetar jutarnja temperatura **bi bila** minus 10 stepeni dok **bi** dnevna **bila** oko 3 stepena. (*RTS*, 19 janvier 2017) fut été fut été

(2') Pour la semaine prochaine, le Bureau national de météorologie prévoit un temps beaucoup plus froid et venteux. Avec le vent du nord, la température matinale **serait** de moins 10 degrés tandis que pendant le jour elle **serait** d'environ 3 degrés.

La différence, que nous avons déjà soulignée, existe entre le potentiel en question et le conditionnel de ouï-dire, mais ils représentent des semi-équivalents.

Nous avons remarqué dans notre enquête que les étudiants ont choisi, dans la plupart des cas, le conditionnel comme équivalent du potentiel de prévision. À notre avis, leur choix peut s'expliquer par le fait que l'intuition leur a fait employer le conditionnel pour pouvoir marquer la précaution exprimée par le météorologue.

3.1.8. Synthèse

⁸ Il n'exprime pas la réserve à l'égard de la source de son énonciation comme dans le cas du conditionnel de ouï-dire.

Résumons les équivalents possibles du potentiel en français dans le tableau suivant :

emplois modaux du potentiel	équivalent sémantique en français	possibilité d'emploi du conditionnel
potentiel d'intention	infinitif ; subjonctif	∅
potentiel hypothétique	ako P (présent), Q (potentiel) → si P (présent), Q (conditionnel) ako P (potentiel), Q (potentiel) → si P (imparfait), Q (conditionnel) kad P (potentiel), Q (potentiel) → si P (imparfait), Q (conditionnel) da P (présent), Q (potentiel) → si P (imparfait), Q (conditionnel) da P (passé composé), Q (potentiel) → si P (ppp), Q (cond.passé) čak i P (potentiel), Q (potentiel) → même si P (imparfait/ppp), Q (cond/cond.passé) ; subjonctif Q : potentiel → conditionnel P, Q : potentiel, potentiel → conditionnel, conditionnel	✓
potentiel préludique	conditionnel préludique	✓
potentiel d'atténuation	conditionnel d'atténuation	✓
potentiel des verbes modaux évidentiel	conditionnel de ouï-dire et d'inconcevable	✓
potentiel d'inconcevable	conditionnel d'inconcevable	✓
potentiel de prévision	conditionnel de ouï-dire	✓

3.2. Le potentiel temporel et le conditionnel – équivalence en traduction

3.2.1. Potentiel d'habitude

Considéré dans la littérature comme un emploi particulier du potentiel, à savoir temporel, désignant la répétition régulière d'une action dans le passé et exprimant le caractère habituel d'un procès, nous avons réussi à démontrer que ce potentiel est plutôt modal que temporel. En effet, l'emploi de ce potentiel sous-entend toujours un co(n)texte hypothétique ou autrement dit, une condition conceptuelle pragmatiquement inférée ('arrivée devant la mosquée' dans l'exemple *infra*) :

- (1) Pred džamiju je dolazio i Salih Golub, siromašni šerbedžija s Vratnika. *Skinuo bi* s ramena tešku posudu sa šerbetom, i *sjeo* na kamen, teško dišući. Kad *bi se odmorio, počeo bi* da pjevuši, poluglasno, za sebe, naslonjen na zid, zatvorenih očiju. (M. Selimović, *Tvrđava*, p. 28) déposé fut
se fut reposé commencé fut

- (1') Devant la mosquée venait aussi Salih Goloub, le pauvre marchand de sorbets de Vratnik. Il *déposait* son lourd bidon et s'asseyait, tout haletant, sur une pierre. Une fois *reposé*, il *se mettait à* chanter à

mi-voix, pour lui-même, adossé au mur, les yeux clos. (M. Selimović, *La Forteresse*, p. 26)

On peut remarquer que les constructions où nous notons l'occurrence du potentiel d'habitude révèle un fonctionnement distinct du potentiel et du conditionnel en serbe et en français. C'est l'imparfait qui représente l'équivalent français du potentiel d'habitude.

Il s'agit du temps verbal de l'indicatif qui est étroitement lié au phénomène de la fréquence⁹ en français - toutes les grammaires parlent de l'« imparfait itératif ou d'habitude ». Cependant, nous partageons la position de Bres (2007a) concernant la production de la fréquence (dont la présentation suit *infra*), ce qui nous a permis de déterminer que l'imparfait ne représente pas l'unique équivalent du potentiel d'habitude.

Selon Bres (2007a : 42) les marqueurs typiques du phénomène de la fréquence sont :

- les circonstants et les adverbes de temps qui peuvent être construits :

par le déterminant du nom *fois* : *une fois / chaque fois...* ;

par le déterminant des noms de temps (*ce soir / le soir*) ;

par le nombre d'un SN ou d'un SP

- certains suffixes verbaux (*-ailler* : crier, *-oter* : toussoter),

- certains verbes (*rabâcher*)

L'auteur mentionne aussi la possibilité des temps verbaux, comme l'imparfait, le passé simple et le plus-que-parfait, de participer à la production des fréquences semelfactive et itérative.

Nous portons de l'intérêt à l'itération dans le passé étant donné que le potentiel d'habitude l'exprime et il est important de remarquer qu'en français elle peut être marquée non seulement par l'imparfait, mais aussi par le passé simple et le plus-que-parfait. En fait, il faut distinguer l'itération globale à laquelle participe le passé simple, de l'itération cursive que construisent l'imparfait et le plus-que-parfait (Bres 2007a : 46). Plus précisément, si la série d'événements (à laquelle réfère le procès en itération) demande cotextuellement à être saisie globalement, le temps verbal doit représenter le temps interne de sa borne initiale à sa borne terminale, et s'il s'agit de la saisie cursive de la série, le temps verbal doit représenter le temps interne dans son cours. De par leurs instructions aspectuelles (PS [+ incidence], IMP, PQP [- incidence]), le passé simple répond à la première demande et l'imparfait, le plus-que-parfait à la deuxième.

En reprenant les termes utilisés par J. Bres, nous pouvons analyser plus précisément les exemples suivants :

(36) A ja *bih* ponekad *ustao* samo da prohodam po sobi, i opet *legao*. (M. Selimović, *Tvrđava*, p. 78)
fus levé couché

(2') Je *me levais* parfois pour faire quelques pas dans la chambre, puis je *me recouchais*. (M. Selimović, *La Forteresse*, p. 116)

(37) Ponekad *bih otišao* da vidim pocrnjele zidove i mrtve oči mrtvog zdanja, u kojem nikako nisam mogao da zamislim bivše stanovnike: kao da je bilo pusto odvajkada. (M. Selimović, *Tvrđava*, p. 27)
fus allé

(3') J'*allais* quelquefois contempler les murs noircis et les yeux éteints de la maison morte, qui semblait avoir toujours été vide: je ne parvenais pas à imaginer ses habitants, je ne me voyais plus moi-même

⁹ La fréquence, au niveau de l'énoncé, concerne la représentation de la quantification d'un événement, le plus souvent signifié par le verbe (Bres 2007a : 42). On distingue deux types de cette catégorie : *semelfactivité* (une fois) et *itération* (plusieurs fois).

dans cette maison. (M. Selimović, *La Forteresse*, p. 25)

Dans les équivalents français, l'itération est produite par les adverbes *parfois* et *quelquefois* et réalisée à l'imparfait : *me levais*, *me recouchais*, *allais*, parce que le co(n)texte demande de saisir la série d'événements cités *supra* dans son cours, et non pas à partir de son point initial ou dans sa globalité. L'imparfait s'accorde avec la saisieursive de la série.

Cependant, dans le cas suivant, l'information contextuelle est différente dictant que l'itération, produite par l'adverbe *chaque jour*, est saisie globalement ; qui plus est, le circonstant *à partir de* permet d'employer le passé simple¹⁰ :

(38) Počevši od nedelje, svakog dana *bi* sebe *terao* malo dalje, svakog dana *bi pokušao* da vozi malo duže nego prethodnog dana. (*Mostovi*, broj 101)
fut efforcé fut essayé

(4') À partir du dimanche, chaque jour, il *s'efforça* d'aller un peu plus loin, chaque jour, il *essaya* de rouler plus longtemps que la veille.

Il faut mentionner ici que, dans la traduction française du potentiel d'habitude, l'emploi de l'imparfait ou du passé simple dépend uniquement de l'information du co(n)texte déjà décrite et non de l'instruction aspectuelle du potentiel d'habitude. Comme on peut remarquer dans les exemples *supra*, le potentiel se trouve en combinaison soit avec les verbes perfectifs soit avec les verbes imperfectifs.

Finalement, mentionnons les résultats de notre enquête concernant la traduction du potentiel d'habitude. Les étudiants ont offert deux choix comme les équivalents du potentiel en question : l'imparfait (87% de cas) et le conditionnel (13% de cas). Ceux qui ont inféré l'interprétation itérative des procès, ont employé automatiquement l'imparfait (dans tous les cas, même dans ceux où l'emploi du passé simple a été possible). L'usage du conditionnel démontre le manque de compréhension du conditionnel et du potentiel temporel également.

3.2.2. Potentiel temporel

Nous avons répertorié et décrit un nouvel emploi du potentiel désignant une action qui n'est pas modale mais réelle. En effet, le potentiel en question dénote un événement actualisé auquel on peut attribuer une nouvelle référence temporelle par rapport au prédicat de la première phrase. Il s'agit de son emploi intrinsèquement temporel lié à un type spécifique de propositions, à savoir les non-téléonomiques.

Comme on l'a vu, la construction *da + potentiel* peut se trouver dans les propositions téléonomiques, où le potentiel exerce sa fonction modale, mais on peut la rencontrer aussi dans les non-téléonomiques où elle a une fonction différente – marquer la progression temporelle ($e_1 < e_2$).

À la différence du potentiel modal figurant dans les téléonomiques, qui ne peut pas être traduit par le conditionnel, le potentiel dans les non-téléonomiques (NTS) est glosable par ce temps verbal dans certains co(n)textes. Aussi, nous avons déterminé l'autre possibilité de traduire en français le potentiel figurant dans les non-téléonomiques. En fait, la langue française connaît un

¹⁰ L'imparfait n'est pas exclu, mais le circonstant de type *à partir de* rend son emploi difficile.

phénomène similaire à la construction *da + potentiel* non-téléonomique, à savoir les propositions infinitives introduites par *pour* dans son emploi non-téléonomique (NTF).

Suit la présentation des résultats de notre analyse des relations NTS – CO et NTS – NTF.

3.2.2.1. Le potentiel temporel et le conditionnel objectif

Sur les 100 occurrences de NTS de notre corpus, 32,5 peuvent être glosées par le conditionnel objectif :

- (1) Japan je, pošto se predao, okupiran od strane američkih snaga, **da bi** potom **postao** jedan od najvažnijih američkih saveznika. (*Politika*, 7 août 2008)
 Japon est, après reddition, occupé par américaines forces, **que fut** ensuite **devenu** un des plus importants américains alliés.
pour deviendrait

(1') Après la reddition, le Japon fut occupé par les forces américaines ; ensuite il **deviendrait** l'un des plus importants alliés américains.

- (2) Pozorište se preselilo, platna su premeštena u foaje, **da bi** kasnije u tridesetim godinama platna **bila i sklonjena**. (*Politikini kulturni dodaci*, 5 avril 2002)
 Théâtre a déménagé, toiles sont déplacées dans le foyer ; **que furent** plus tard dans les années trente **été retirées**.
pour seraient retirées

(2') Le théâtre a déménagé, les toiles ont été déplacées dans le foyer ; plus tard, dans les années trente, les toiles **seraient** même **retirées**.

Notre corpus représente 14,5 % des cas où les NTS ne sont pas glosables par le CO :

- (3) Takva je dozvola najpre data (e₁) prošle subote, **da bi** ubrzo **bila povučena** (e₂) na sugestiju vlade. (*Tanjug*, 12 juin 1996)
 Telle est permission d'abord autorisée samedi dernier, **que fut** bientôt **été retirée** à la suggestion du gouvernement.
pour serait retirée

(3') *Une telle permission a été d'abord autorisée samedi dernier ; elle **sera** bientôt **retirée** à la suggestion du gouvernement.

(3'') Une telle permission a été d'abord accordée samedi dernier, **pour être** bientôt **retirée** à la suggestion du gouvernement.

Ce type de phrases possède au moins une des caractéristiques suivantes, interdisant l'emploi du conditionnel objectif dans la traduction du potentiel temporel:

- l'absence de laps temporel entre e₁ et e₂, e₂ (*bi bila povučena*) surgit immédiatement après e₁ (*data*)
- la distance temporelle existe entre e₁ (*doneta*) et e₂ (*bi pala*), mais elle est relativement petite
- l'ancrage déictique des procès : les prédicats e₁ et e₂ sont liés au moment de la parole¹¹ (cela est par exemple signalé par le complément adverbial *samedi dernier* dans (3)).

¹¹ Répétons que dans le cas du conditionnel objectif, l'ultériorité de e₂ est calculée anaphoriquement par rapport à e₁ : il serait difficile de désigner e₂ à la fois comme ultérieur à un événement dans le passé et comme actualisé par rapport à un présent déictique.

Passons maintenant à une brève présentation des propositions non téléonomiques françaises (NTF) afin de démontrer et d'explicitier l'équivalence en traduction de ces propositions en serbe et en français.

3.2.2.2. Le potentiel temporel et les non-téléonomiques françaises

Les infinitives introduites par la préposition *pour*, expriment une progression temporelle objective, comme c'est le cas avec le conditionnel objectif, *i.e.* elles posent un procès e_2 ultérieurement à e_1 ($e_1 < e_2$). Sur le plan sémantique, *pour* ne participe aucunement de l'énonciation d'une finalité subjective :

- (4) Marcel était titulaire de la croix de guerre, de la médaille UNC en 1987 et croix du combattant et, toujours militaire dans l'âme, se dévoua (e_1) longtemps, notamment comme trésorier et organisateur des animations de l'amicale des artilleurs du président Dumaine. Après son retour à Joncherey, Marcel entra (e_2) à la SID (Société industrielle Delle), *pour y faire carrière* (e_3) **au bureau des achats et au contrôle des factures où il fut très apprécié jusqu'à la préretraite, à 60 ans, en 1975**. On note encore au passage, la particularité de cet homme courageux qui, toute sa vie professionnelle et par tous les temps effectua ses trajets à bicyclette. (*Est Républicain*, 20 janvier 2003)

[se dévoua (e_1) < entra (e_2) < faire carrière (e_3)]

Les procès *se dévoua* (e_1), *entra* (e_2), *faire carrière* (e_3) sont successifs et produisent une ultériorité objective. En fait, ils peuvent être paraphrasés par *se dévoua < entra < fit carrière*, avec un passé simple, ou par *se dévoua < entra < (il y) ferait carrière* avec le CO matérialisant la séquence diégétique terminale.

Les *pour*-infinitives dans leur emploi *non-téléonomique*, n'expriment pas une intention :

- (5) Parmi la longue liste des courts-métrages projetés lors de cette 6^e édition des *Journées cinématographiques d'Alger*, Rouh Dinet (compétition meilleur long-métrage) d'Oussama Rai (Algérie-Qatar, 46', 2015) est une sorte d'hommage à Nasreddine Etienne Dinet, cet artiste peintre issu de la bourgeoisie française qui « a été fasciné par les lumières orientales » et qui s'est épris (e_1) de la ville de Boussâada en Algérie au point de décider (e_2) d'y habiter, *pour ensuite se convertir* (e_3) **à l'Islam**. (*Liberté*, site Web, 9 février 2016)

Les procès *s'est épris* (e_1) < *décider* (e_2) < *se convertir* (e_3) sont successifs, mais entre e_2 et e_3 s'établit une consécutive effective, en sorte que e_2 débouche non pas vers, mais sur un e_3 inattendu, pour ainsi dire non prévu ni préconçu. Nasreddine Etienne Dinet (instance narrative) ne s'est pas rendu dans la ville de Boussâada en vue de s'en éprendre, non plus qu'il a résolu de le faire « au point de décider d'y habiter », ni de « se convertir à l'Islam ».

Le procès dans les *pour*-infinitives est le plus fréquemment terminal (87 % des cas dans notre corpus) et s'inscrit dans une construction diégétique. Dans 62 % des occurrences, la principale à l'avant de la *pour*-infinitive soulève une expectative – ou une progression événementielle – qui se voit clôturée négativement :

- (6) « J'ai été reçu par un dirigeant de la Banque Publique d'investissement (BPI), raconte-t-il. Il s'est assis à l'écart et a passé son temps à envoyer des SMS pendant ma présentation, *pour m'annoncer en fin de*

réunion qu'il ne comprenait pas ce que je faisais là », fulmine l'ancien capitaine, dont le caractère impétueux s'accorde mal avec l'ambiance feutrée des cabinets ministériels. (*L'Expansion*, 09 juillet 2014)

ou contrariée par la *pour*-infinitive qui lui est subséquente :

- (7) Le salon a été meublé avec des canapés de récupération tandis que la cuisine s'équipait peu à peu d'étagères fabriquées maison avec des palettes. Dans le même temps, les toilettes, réputées condamnées, étaient débouchées : « On a tout démonté *pour réaliser que le conduit était obturé par une boîte de sardines* » (*Est Républicain*, 1 décembre 2003)

Les *pour*-infinitives dans leur emploi non-téléonomique entrent régulièrement en combinaison avec un circonstant d'ultériorité (*ensuite, finalement, en fin de compte, peu après, bientôt*). Près de 90 % des occurrences dans notre corpus contiennent les adverbes *ensuite* et *finalement* au voisinage de *pour* à l'initiale d'infinitives non-téléonomiques :

- (8) À l'origine, tel que le faisaient penser les horaires des épreuves, il était même question de deux équipes par délégation. L'Alsace s'était attelée à concocter deux formations *pour finalement s'entendre dire en début de semaine qu'il faudrait se contenter d'une seule* (*Dernières Nouvelles d'Alsace*, 29 mai 2014).

Finalement, mentionnons que la *pour*-infinitive non téléonomique est compatible avec un e_1 exprimé au futur (contrairement au CO et au potentiel). Cette configuration apparaît dans 8 % des cas de notre corpus.

- (9) Nous, on injecte un million d'euros pour les travaux, grâce à l'aide de l'État dans le cadre du CRSD, et Noz va mettre entre 6 et 7 millions d'euros pour remettre le bâtiment aux normes ». Ici, la plateforme de l'enseigne de produits dégriffés, la seule en Limousin, recevra des produits en provenance du monde entier, *pour ensuite les expédier vers les magasins du centre de la France*. « Ce qui les a intéressés, c'est d'abord la taille du site, qui leur permettra de desservir 48 magasins contre 24 habituellement, mais aussi le positionnement central au bord de la RN 145, explique le président de la com d'agglo. Je pense que cela ouvre de belles perspectives ». (*Le Populaire du Centre*, 8 février 2016)

Ce fait procède de l'emploi de *pour*-téléonomique, qui contient une instruction logique (le but), qui implique que e_2 est ultérieur à e_1 , mais ne positionne pas ces procès dans une des époques (passée, présente ou future).

Après cette introduction des propositions *pour*-infinitives exerçant l'emploi non-téléonomique, passons à la présentation de la possibilité de traduire le potentiel temporel par ces propositions (Ašić, Bres, Dodig, Torterat, 2017).

Notre corpus représente 47 % de cas où le potentiel temporel est glosable par les non-téléonomiques français :

- (3) Takva je dozvola najpre data prošle subote, *da bi ubrzo bila povučena* na sugestiju vlade. (*Tanjug*, 12 juin 1996)
Telle est permission d'abord donnée samedi dernier, *que fut bientôt* été retirée à la suggestion du gouvernement.
pour serait retirée

(3') Une telle permission a été d'abord accordée samedi dernier, ***pour être bientôt retirée*** à la suggestion du gouvernement.

(10) Trebalo je da sačeka dok ne bude sigurnija u njeno zdravlje. Međutim, ta odluka doneta je samo ***da bi pala*** u vodu. (Ostin, *Razum i osećajnost*)
Fallu a que attend jusqu'à ne soit sûr de sa santé. Cependant, cette décision prise est seulement ***pour fut abandonnée***.
pour serait abandonnée

(10') Il fallait attendre jusqu'à ce qu'on ne soit sûr de sa santé. Cependant, cette décision a été prise seulement ***pour être abandonnée***. (www.korpus.matf.bg.ac.rs)

Les critères permettant l'équivalence entre les propositions non téléonomiques dans les deux langues sont ceux déjà posés *supra* :

- l'absence de laps temporel entre e_1 et e_2
- la distance temporelle entre e_1 et e_2 non significative
- l'ancrage déictique des procès

et nous ajoutons aussi le critère syntaxique suivant :

- la coréférence des sujets

On rencontre aussi des cas (12,5 %) où le potentiel temporel ne peut pas être traduit par les NTF:

(11) Prvo je Tučević doveo Grbalj u vodstvo u 38. minutu, ***da bi***
samo dva minuta potom Raspopović ***postavio*** konačnih 1:1. (CDM, 11 avril
2015)
D'abord a Tučević permis à Grbalj avantage dans 38^e minute, ***que fut***
seulement deux minutes plus tard Raspopović ***établi*** final résultat 1:1.
pour établirait

(11') *D'abord, Tučević a permis à Grbalj de prendre l'avantage à la 38^e minute du jeu, ***pour établir, deux minutes plus tard*** seulement Raspopovic le résultat final 1:1.

Le seul critère qui bloque l'emploi de la construction *pour + infinitif* est de nature syntaxique. En serbe, la tournure non-téléonomique n'est pas une construction infinitive mais une proposition subordonnée et par conséquent la coréférence des sujets n'est pas obligatoire. Dans les exemples cités *supra* les sujets des deux propositions ne sont pas identiques, ce qui entraîne l'impossibilité d'employer la tournure *pour + infinitif*.

Finalement, ajoutons une donnée intéressante concernant l'emploi du conditionnel objectif et des NTF comme des équivalents du potentiel temporel. En effet, il est des cas (10,5 %) où le potentiel temporel ne peut être traduit ni par un CO (12b) ni par une NTF (12a) :

(12) Juče ujutru registrovane su tri detonacije iz pravca Bukovskih livada, ***da bi***
kasnije albanski ekstremisti ***ispalili*** pet mina iz istog pravca na vojne položaje. (*Politika*, 27
février 2001)
Hier matin se firent entendre trois détonations depuis Bukovske livade, ***que furent***
plus tard albanais extrémistes ***tiré*** cinq mines depuis le même endroit sur militaires positions.

(12') Trois détonations se firent entendre hier dans la matinée depuis le lieu dit Bukovske livade, plus tard les extrémistes albanais ***tirent*** cinq mines depuis le même endroit sur les positions militaires.

(12a) * Trois détonations se firent entendre hier dans la matinée depuis le lieu dit Bukovske livade, ***pour que*** plus tard les extrémistes albanais ***tirent*** cinq mines depuis le même endroit sur les positions militaires.

(12b) * Trois détonations se firent entendre hier dans la matinée depuis le lieu dit Bukovske livade, plus tard les extrémistes albanais ***tireraient*** cinq mines depuis le même endroit sur les positions militaires.

Dans l'exemple cité *supra* le critère syntaxique (non-coréférence des sujets) empêche la traduction en français par *pour + infinitif* et le critère sémantique (l'ancrage déictique) interdit l'emploi du conditionnel objectif dans la traduction.

S'agissant de la comparaison des constructions non-téléonomiques *da + potentiel* et des constructions non-téléonomiques en français, on peut dire qu'elles sont sémantiquement équivalentes, la seule différence étant d'ordre syntaxique : en serbe la coréférence des sujets n'est pas obligatoire.

Notre analyse démontre que toutes les NTF issues du corpus français peuvent être traduites par les NTS. Nous avons déjà expliqué que, pour des raisons syntaxiques, l'inverse n'est pas possible (la coréférence des sujets est obligatoire en français mais pas en serbe).

Le seul type d'exemples qui s'est avéré problématique est le cas où e_1 n'est pas un événement inscrit dans la réalité mais fait partie d'une hypothèse. Comme nous l'avons montré en français on peut avoir une construction *pour + infinitif* dénotant la postériorité par rapport à un événement hypothétique :

(13) Forcément cela pénalise. On a toujours des plus gros scores quand on manifeste le samedi ou le dimanche. Tout comme on a des plus grosses manifestations quand il fait beau. Là, il pleuvait donc je pense que pas mal de gens ce sont découragés », indique-t-elle. « De toute façon, cela ne sert à rien de commencer hyper fort ***si c'est pour*** ensuite ***s'éteindre***, juge-t-elle encore. Je pense que ce n'est que le début ». (BFMTV, « Manifestations contre la loi Travail : "Ce n'est pas un échec. C'est un premier pas et après on verra" », 10 mardi 2016)

L'intuition des locuteurs natifs en serbe nous suggère que la manière la plus naturelle de traduire la construction *si c'est pour + infinitif* est avec une hypothétique où le prédicat est au futur :

De toute façon, cela ne sert à rien de commencer hyper fort ***si c'est pour*** ensuite ***s'éteindre***, juge-t-elle encore. Je pense que ce n'est que le début.

(13') Kako god bilo, ne vredi počinjati super žestoko ***ako će*** stvar potom ***zamreti***, mudrovala je dalje. Ja mislim da je to tek početak. si s'éteindra

Cependant il serait possible, quoique moins spontané, d'utiliser une non-téléonomique dans la traduction serbe :

(13'') U svakom slučaju, čemu započinjati super žestoko ***da bi*** stvar odmah ***propala***...
En tout cas, cela ne sert à rien de commencer hyper fort que fut éteint

Pour finir ce sous-chapitre concernant l'équivalence en traduction du potentiel temporel, du conditionnel et des NTF, nous allons présenter les remarques issues de notre enquête. Il est à noter que nous n'avons pas noté un seul exemple où le potentiel temporel avait été traduit par le

conditionnel. Les étudiants n'utilisaient que la construction *pour + infinitif*, comme dans le cas du potentiel d'intention figurant dans les téléonomiques. Ajoutons que leur choix était identique, même dans les cas où on pourrait employer le conditionnel comme équivalent du potentiel temporel (consulter l'exemple entre parenthèses) :

Pozorište se preselilo, platna su premeštena u foaje, **da bi** kasnije u tridesetim
 godinama platna **bila i sklonjena**. (*Politikini kulturni dodaci*, 5 avril 2002)
 Théâtre a déménagé, toiles sont déplacées dans le foyer ; *que furent* plus tard dans les années
 trente *été retirées*.
pour seraient retirées

Le théâtre a déménagé, les toiles ont été déplacées dans le foyer ; **pour être** même **retirées** plus tard, dans les années trente.

(Le théâtre a déménagé, les toiles ont été déplacées dans le foyer ; plus tard, dans les années trente, les toiles **seraient** même **retirées**.)

Ces données sont précieuses impliquant deux choses qui rendent notre travail encore plus pertinent :

- le potentiel et le conditionnel représentent toujours un domaine inexploré
- l'analyse comparative contribue à la découverte des nouveautés concernant ces deux formes verbales, qui peuvent résoudre des problèmes de leur emploi sur le plan didactique.

3.2.3. Synthèse

Résumons les équivalents possibles du potentiel temporel en français dans le tableau suivant :

	équivalent sémantique en français	possibilité d'emploi du conditionnel
emploi modal-temporel du potentiel : potentiel d'habitude	imparfait ; passé simple	∅
emploi temporel du potentiel : potentiel temporel	<i>pour + infinitif / subjonctif ; conditionnel objectif</i>	✓

4. Remarques conclusives sur la question de la traduction

Dans ce chapitre nous avons essayé de démontrer et d'expliquer les équivalents possibles du conditionnel en serbe et du potentiel en français ; plus précisément, de leurs emplois temporels et modaux que nous avons analysés dans les chapitres précédents. Nous nous sommes focalisée également sur la présentation des fonctionnements commun et distinct des formes verbales en question, *i.e.* des structures où ces formes apparaissent ou non comme équivalents, en nous appuyant sur les données issues de notre corpus, mais aussi sur celles inférées de notre enquête soumise aux étudiants de langue française comme langue étrangère de la Faculté des Lettres et des Arts, à l'Université de Kragujevac.

Avant le résumé de nos résultats, nous aimerions d'abord énumérer les emplois du conditionnel et du potentiel, déterminés par nous, parce que la mise en relation de ces formes en fonction de la traduction, nous a permis d'étendre notre liste des usages du conditionnel et du potentiel.

S'agissant du conditionnel, nous avons mis en évidence les équivalents serbes du conditionnel temporel (subjectif et objectif) et du conditionnel modal : hypothétique, de conjecture, préludique, d'atténuation, de oui-dire, d'inconcevable et de polémique. En ce qui concerne le potentiel, nous avons effectué la recherche des possibilités en français de traduire le potentiel d'habitude et temporel, et modal : d'intention, hypothétique, préludique, d'atténuation, des verbes modaux et d'inconcevable.

Si on consulte les tableaux démontrant la possibilité d'emploi de ces deux formes verbales comme équivalentes, nous allons remarquer seulement un cas où le potentiel ne peut pas figurer comme équivalent du conditionnel, à savoir du conditionnel de conjecture, alors que le conditionnel ne peut pas être utilisé seulement dans la traduction des potentiels habituel et d'intention. Nous avons déterminé également d'autres temps verbaux et modes qui peuvent apparaître comme équivalents du conditionnel en serbe : présent, futur, passé composé et impératif, et du potentiel en français : présent, futur, passé composé, imparfait, passé simple et infinitif, subjonctif.

Les résultats de notre enquête nous offrent aussi un éventail des équivalents possibles des deux formes verbales. Cependant, étant donné que la majorité des emplois du conditionnel et du potentiel étaient nouveaux pour les étudiants (tous les usages sauf ceux hypothétiques, d'atténuation et d'intention), ce qui a entraîné les difficultés dans la compréhension et dans l'analyse des exemples dans le questionnaire, il ne faut pas prendre en considération les résultats de notre enquête comme un repère confirmant la (non) équivalence entre les formes verbales en question. Malgré ce fait, les données de notre enquête sont précieuses et doivent être comprises comme un repère démontrant la problématique concernant l'emploi et la traduction du conditionnel et du potentiel.

Comme nous l'avons annoncé au début, toutes ces données pourraient être utiles dans l'apprentissage du français comme langue étrangère, et pourraient être utilisées aussi à des fins didactiques (franco-serbes) et contribuer ainsi au développement de l'enseignement du français comme langue étrangère.

Notre recherche peut se révéler signifiante aussi sur le plan syntaxique dans la langue serbe. En effet, le fait que le potentiel participe dans la traduction de presque tous les emplois du conditionnel, et que ses équivalents peuvent être aussi les autres temps de l'indicatif mentionnés *supra*, introduit inévitablement la question du statut actuel du potentiel en serbe. Est-il possible de traiter ce mode comme un des temps verbaux de l'indicatif en serbe ? Que nous ne sommes pas seule dans ce questionnement, témoigne une observation intéressante d'Ivić (1981) que le potentiel est utilisé comme une des formes verbales permettant de manifester dans la langue « l'extension » du présent. Ivić dit notamment :

La volonté, la demande, le conseil, la remarque et tout le reste qui est exprimé comme étant d'actualité avec une préméditation – dans le but d'inciter quelqu'un à agir d'une certaine manière ou à adopter notre point de vue (modalisation déontique) peuvent ne pas être exprimés par le présent, mais par le potentiel. À l'origine du choix de cette autre forme se trouve, dans ce cas, le souci d'atténuer l'impression défavorable de vouloir imposer à autrui quelque chose qui nous est propre (1981 : 16-17).

Nous avons montré que la mise en question du statut du potentiel est justifiée, mais devra s'appuyer sur des recherches supplémentaires, notamment des recherches diachroniques qui font défaut malheureusement dans la littérature serbe actuelle.

5. Annexe

QUESTIONNAIRE

I Soulignez le conditionnel dans les exemples suivants et traduisez-le en serbe ; déterminez le type d'emploi du conditionnel :

1. Assassinat de la milliardaire Hélène Pastor : La garde à vue de son gendre validée
Le 6 mai 2014, en début de soirée, la milliardaire et son chauffeur étaient tombés dans un guet-apens devant l'hôpital Larchet, à Nice, où elle venait de rendre visite à son fils. Un tireur embusqué avait ouvert le feu à deux reprises à travers la vitre du passager, avant de prendre la fuite en compagnie d'un complice. L'employé Mohamed Darwich, 54 ans, avait succombé à ses blessures le 10 mai. Hélène Pastor, elle, mourrait le 21 mai, à l'âge de 77 ans. (*20 Minutes*, 09 février 2016)

2. Il me parle, il dit qu'il a su tout de suite, dès la traversée du fleuve, que je serais ainsi après mon premier amant, que j'aimerais l'amour, il dit qu'il sait déjà que lui je le tromperai et aussi je tromperai tous les hommes avec qui je serai. (M. Duras, *L'Amant*)

3. Il lui avait dit que c'était comme avant, qu'il l'aimait encore, qu'il ne pourrait jamais cesser de l'aimer, qu'il l'aimerait jusqu'à sa mort. (M. Duras, *L'Amant*)

4. Présenté chez Gallimard, l'ouvrage (*Histoire de la folie*) fut d'abord refusé. Il serait publié à l'automne aux éditions Plon. (E. Roudinesco, *Philosophes dans la tourmente*)

5. À table il avait pensé lui plaire. Tandis que maintenant il ne savait plus. Plus tard il dirait : « Je sentais que vous n'étiez pas prête ». (A. Ferney, *La Conversation amoureuse*)

6. Devait la croire inintelligible, incommunicable à quiconque ne connaissait pas son fils comme elle le connaissait, par-devant Dieu et seulement devant Lui. Elle en disait de petites banalités, toujours les mêmes. Que s'il avait voulu ç'aurait été lui le plus intelligent des trois. (M. Duras, *L'Amant*)

-
-
-
7. - Et si nous revenions, dira l'un.
- Tout pourrait être comme avant, dira l'autre. (G. Perec, *Les choses*)

-
-
-
8. Encore un peu et ils passeraient à travers moi comme on traverse l'air. (J-M. Besson, *Le Temps des ogres*)

-
-
-
9. Elle dit : c'est une enfant qui a toujours été libre, sans ça elle se sauverait, moi-même sa mère je ne peux rien contre ça, si je veux la garder je dois la laisser libre. (M. Duras, *L'Amant*)

-
-
-
10. Gage de pérennité pour la monarchie selon les historiens, le prénom de George s'inscrit dans une longue lignée royale. S'il accède au trône et décide de garder son premier prénom, le nouveau-né, troisième dans l'ordre d'accession, serait le septième George à régner. (*Le Monde*, 30 septembre 2013)

-
-
-
11. Camille mit la tête à la porte, Béatrix avait disparu. Ce fait était bizarre. Mme des Touches se dit : « Aurait-elle une lettre de Calyste ? » Mais elle crut l'innocent Breton incapable de cette hardiesse. (H. de Balzac, *Béatrix*)

-
-
-
12. Marguerite est heureuse. C'est-il que Henrik serait venu ?

-
-
-
13. Toi tu serais le gendarme et moi le voleur. (corpus Wilmet 2003 : 416)

14. Au cas où nous jouerions ensemble, tu serais le gendarme et moi le voleur.

15. Il faudrait prévenir les gens de ces choses-là. (M. Duras, *L'Amant*)

16. Cette lueur d'espoir ne doit pas faire oublier certaines réalités, bien plus sombres. Le chômage, notamment, devrait se maintenir à des niveaux très élevés, 27 % en 2013 et à 26,4 % en 2014, toujours selon Bruxelles. En janvier, il s'établissait à 27,2 %, soit le taux le plus élevé de l'Union européenne (UE), juste devant l'Espagne. (*Le Monde*, 30 septembre 2013)

17. Est-ce que vous préféreriez une machine à laver qui sécherait votre linge aussi ? (G. Perec, *Les choses*)

18. La Poste se lancerait sur le marché de la téléphonie mobile début 2011, en tant qu'opérateur virtuel, écrit le journal Les Echos lundi 22 novembre. (www.postiers.net, 13 janvier 2017)

19. Selon le département du commerce, le rythme annuel d'investissements étrangers au premier trimestre 1999 a été deux fois et demi plus élevé que celui atteint au cours de la même période de 1995. On dirait que le cours du billet vert ne tombera pas tant que les bailleurs de fonds étrangers détiendront des quantités croissantes de dollars. (www.korpus.matf.bg.ac.rs)

20. On aurait dit qu'il aimait cette douleur, qu'il l'aimait comme il m'avait aimée, très fort, jusqu'à mourir peut-être, et que maintenant il la préférerait à moi. (M. Duras, *L'Amant*)

21. Lors d'une conférence de presse à l'aéroport, l'avocat a démenti les informations selon lesquelles Snowden aurait reçu les documents lui permettant de quitter l'aéroport. (*Le Monde*, 30 septembre 2013)

22. Donald Trump perdrait les élections américaines. (*Le Monde*, 10 octobre 2016)

23. 6 juillet. — Je deviens fou. On a encore bu toute ma carafe cette nuit ; ou plutôt, je l'ai bu ! Mais, est-ce moi ? Est-ce moi ? Qui serait-ce ? Qui ? Oh ! Mon dieu ! Je deviens fou ? Qui me sauvera ? (Guy de Maupassant, *Horla*, www.korpus.matf.bg.ac.rs)

24. Pour la première fois, ils gagnèrent quelque argent. Leur travail ne leur plaisait pas : comment aurait-il pu leur plaire ? (G. Perec, *Les choses*)

25. Déshonorée disent les gens? et moi je dis : comment ferait l'innocence pour se déshonorer ? (M. Duras, *L'Amant*, p. 113)

26. « Il y a deux millions de Parisiens, et on serait obligé de chercher un sauveteur à l'extérieur ? », déclare Françoise de Panafieu. (corpus Haillet 2007 : 283)

27. Il existe dans le dossier un témoignage mensonger d'un monsieur qui prétend que je lui aurais garanti que M. Michel Droit nous obtiendrait une autorisation d'émettre. (corpus Abouda 2001 : 283)

II Soulignez le potentiel dans les exemples suivants et traduisez-le en français ; déterminez le type d'emploi du potentiel :

1. - A znaš li ti šta ljudi čine da bi tamo došli? - Ne znam, i ne tiče me se. (M. Selimović, *Tvrđava*)

2. Tajna služba je još 1971. godine u vreme takozvanog hrvatskog proljeća, preduzimala „aktivne mere“ kako bi destabilizovala Jugoslaviju. (*Politika*, 15 janvier 2001)

3. Tada je omladina hrlila u mali, zadimljeni podrum samo da bi čula hitove koji su se vrteli na Radio Luksemburgu. (*Politika*, 20 août 2001)

4. Poslije smo saznali da je bio na Baba-dagu, u Besarabiji, ali je ime promijenio, da ga otac ne bi našao i vratio. (M. Selimović, *Tvrđava*)

5. Vrijeme je da odem, da bi oni mogli da se dogovore nasamu. (M. Selimović, *Tvrđava*)

6. Da ga nije toliko volio, bio bi još živ. (M. Selimović, *Tvrđava*)

7. Kad ne bi bilo ratova, poklali bismo se među sobom. (M. Selimović, *Tvrđava*)

8. Žalio bih ako stradaš, a još bih više žalio ako ne uspijem. (M. Selimović, *Derviš i smrt*)

9. Sigurno bi rado pomogao nesrećnoj ženi dobar je čovek, ali se boji da ne izazove sumnju. Ženi ne bi pomogao, sebi bi mnogo odmogao. (M. Selimović, *Tvrđava*)

10. Po njemu i njegovom strahu, red bi bio savšren. (M. Selimović, *Tvrđava*)

11. - Gore bih se pokajao da te poslušam. (M. Selimović, *Tvrđava*)

12. Mi smo deca vesela, rado bi se igrala, al' ne znamo šta! kaži nam ti, Dejana ! Ajmo plavih Štrumpfova ! Ti bi bio Ljutko, on bi bio Kefalo, Mata Mlata, a ja Štrumpfeta ! (dečja pesmica)

13. Zreo si – rekao je čovjek mračno - i ne bi trebalo da te savjetujem. Ali bi bilo bolje da se ne miješaš. (M. Selimović, *Derviš i smrt*)

14. – Zar je posao toliko hitan?

– Moglo bi se reći i da je hitan. (M. Selimović, *Derviš i smrt*)

15. – Proletos smo počeli jedan razgovor, trebalo bi da ga dovršimo. (M. Selimović, *Derviš i smrt*)

16. A ne bih rekao da su neiskreni, ni oprezni. (M. Selimović, *Derviš i smrt*)

17. – Držiš se na odstojanju. I mene držiš na odstojanju. Dobro bi bilo da zaboraviš ono što znaš. (M. Selimović, *Derviš i smrt*)

18. Sudeći prema mislima, koje su trajale nešto duže od svih balkanskih ustava zajedno, Srbija bi mogla da poželi jedan solidan ustav. (*NIN*, 10 janvier 2002)

19. Prema rečima direktora Javnog preduzeća "Srbijagas" Dušana Bajatovića, maloprodajna cena gasa za potrošače mogla bi da bude niža za još oko deset odsto. (*DANAS*, 13 mai 2015)

20. Vlada Srbije podržala je izgradnju regionalnog gasovoda kroz Srbiju krajem jula ove godine. Gas bi trebalo da bude sproveden od Turske, preko Bugarske, Srbije, Hrvatske i Slovenije do severne Italije, a ranije je najavljeno da će kapacitet gasovoda biti 20 milijardi kubnih metara godišnje. Prema tadašnjim proračunima, gasovod bi Srbiji godišnje donosio 200 miliona dolara prihoda, koji bi bio deljen sa ruskim partnerom. (*B92*, 19 decembre 2006)

21. Prvi deo mozaika u kupoli Hrama Svetog Save trebalo bi da bude gotov u aprilu, dok bi u narednih godinu dana mozaik trebalo da bude u potpunosti završen. (*Novosti*, 22 janvier 2017)

22. Natjerali su me da žrtvujem prijatelja, zašto bih imao obzira prema ikome drugom! (M. Selimović, *Derviš i smrt*)

23. I zbog prazne sujete, propustio bi ovakvu priliku? (M. Selimović, *Tvrđava*)

24. A ja bih ponekad ustao samo da prohodam po sobi, i opet legao. (M. Selimović, *Tvrđava*)

25. Što se tiče sledeće nedelje, Državni hidrometeorološki zavod prognozira osetno hladnije i vetrovito vreme. Uz severni vetar jutarnja temperatura bi bila minus 10 stepeni dok bi dnevna bila oko 3 stepena. (*RTS*, 19 janvier 2017)

26. Pozorište se preselilo, platna su premeštena u foaje, da bi kasnije u tridesetim godinama platna bila i sklonjena. (*Politikini kulturni dodaci*, 5 avril 2002)

VIII Conclusion

L'objectif de ce travail était de déterminer et d'aborder une analyse des valeurs différentes du conditionnel dans la langue française, et de dégager toutes les formes utilisées dans la langue serbe pour exprimer les significations équivalentes, notamment la forme du potentiel considérée, déjà dans la littérature, comme équivalent du conditionnel. Il s'agissait de décrire 12 emplois modaux et temporels du conditionnel et du potentiel que nous avons relevés en nous appuyant sur l'approche aspectuo-temporelle et dialogique de J. Bres dans le cas du conditionnel et sur l'approche comparative pour les besoins de la définition du potentiel.

Pour ce faire, nous avons effectué dans la première partie, la présentation des instructions indispensables dans la description d'une forme verbale (dans le cas d'espèce, du potentiel et du conditionnel), celles concernant la modalité, le mode, l'aspect et le temps, dans les deux langues. Les chapitres 1 et 2 ont permis d'inférer les différences et les similitudes entre les systèmes verbaux du serbe et du français et entre le conditionnel et le potentiel. Dans le chapitre 1, nous avons vu comment les catégories de la modalité et de l'évidentialité, traitées séparément et exprimées à l'aide des verbes modaux *pouvoir* et *devoir* en français et *moći*, *morati* et *trebati* en serbe pour les besoins de ce travail, ont été analysées dans les deux langues. Après avoir pointé les convergences et les divergences dans le traitement de ces catégories en langues serbe et française, nous avons apporté un éclairage nouveau sur le traitement des verbes modaux serbes mentionnés *supra*, définis dans le cadre de la théorie de la grammaticalisation. Cela nous a permis de montrer que le conditionnel et le potentiel représentent des moyens puissants d'expression de la modalité et qu'ils peuvent être aussi des marqueurs de l'évidentialité. Nous avons également constaté l'équivalence possible entre le conditionnel et le potentiel exerçant ces fonctions. S'agissant du potentiel, il faut souligner qu'une opinion tout à fait contraire a été représentée dans la littérature concernant cette forme et la valeur évidentielle.

Dans le chapitre 2, nous avons pu voir les corrélations entre les paramètres, respectivement, du mode, de l'aspect et du temps. Après avoir effectué une brève présentation de la catégorie du mode verbal en français et en serbe, ce qui nous a permis d'inférer la (non) équivalence de ces langues à l'égard de cette catégorie (6 modes verbaux en français contre 2 en serbe), nous avons montré que le potentiel comme mode verbal peut figurer comme équivalent du subjonctif aussi, mode verbal en français, mais que le fonctionnement du potentiel est beaucoup plus indépendant que celui du subjonctif. Cette relation nous a permis ainsi d'établir la possibilité de mettre en question le statut du potentiel. En ce qui concerne la représentation aspectuelle, nous avons exposé la différence très pertinente entre le français et le serbe : en français l'opposition perfectif / imperfectif est exprimée dans le cadre de l'aspect grammatical, soit par l'opposition entre les formes simples et composées (référant à la catégorie de la tension), soit par la flexion verbale (référant à la catégorie de l'incidence) ; en serbe l'opposition perfectif / imperfectif est représentée moyennant les paires aspectuelles des verbes imperfectifs et perfectifs, dans le cadre de l'aspect morphologique. En nous appuyant sur la théorie de la grammaticalisation, nous avons proposé une hypothèse donnant lieu à une explication de la disparition de l'aspect grammatical en serbe, à savoir la disparition de certains temps verbaux de l'indicatif, mais également de la forme composée du potentiel qui ne connaît pas la raison de son existence préalable ni de sa disparition dans la littérature. S'agissant du conditionnel et du potentiel, nous avons montré et constaté que les deux formes sont aspectuellement neutres : elles peuvent présenter un procès globalement ou cursivement selon le co(n)texte. La différence entre les deux langues relevant de l'aspect est importante du fait qu'elle explique la complexité du système verbal en français par

rapport à celui en serbe. La mise en comparaison des temps verbaux dans les deux langues, faite dans le cadre des théories reichenbachienne (1947) et néo-reichenbachienne (Bres et Azzopardi 2016), nous a servi à pointer les difficultés dans l'apprentissage et dans l'enseignement du FLE, résultant des différences qui existent dans le système verbal en français et en serbe. Nous avons vu que les apprenants serbes sont confrontés aux problèmes de compréhension et d'emploi des temps de l'indicatif suivants : le plus-que-parfait, le passé antérieur, l'imparfait, et notamment le conditionnel.

Dans la deuxième partie, nous avons analysé les emplois modaux et temporels du potentiel et du conditionnel. Le chapitre 3 nous a servi à définir le potentiel comme *inactuel* dans tous ses usages, ce qui représente son sémantisme de base, et à proposer une nouvelle classification de ses emplois modaux. Nous avons réussi à accomplir la tâche assignée au début de cette recherche concernant le principe du Rasoir d'Ockham (Grice 1978), *i.e.* qu'il est possible de déterminer un sémantisme de base du potentiel. Selon notre classification constituée dans le cadre de l'approche comparative, le potentiel en interaction avec le co(n)texte peut désigner les emplois modaux suivants : *hypothétique, conjecture, préludique, atténuation, évidentiel (oui-dire), inconcevable, polémique, intention, prévision*. Ce chapitre donne la réponse aussi à la question de savoir pourquoi le potentiel ne connaît pas l'évidentialité, ce qui fait défaut dans la littérature, mais aussi de savoir comment le potentiel réussit, pourtant, à marquer cette valeur : c'est le potentiel des verbes modaux en combinaison avec un autre outil linguistique évidentiellement orienté, qui peut désigner la valeur en question.

Le chapitre 4 nous a permis d'éclairer le traitement des emplois temporels du potentiel. Nous avons expliqué que le potentiel exprimant la répétition d'une action passée, considéré comme le potentiel temporel dans la littérature, est plutôt modal que temporel. En fait, dans cet emploi le potentiel réussit à marquer une action actuelle, mais il sous-entend toujours un co(n)texte hypothétique ; ainsi l'action qui se répétait dans le passé, marquée par le potentiel, est représentée comme une des options du comportement du sujet sans écarter l'existence virtuelle d'autres options possibles. Ce fonctionnement du potentiel *d'habitude* (selon notre terminologie) valide notre hypothèse de l'inactualité, ce qui plaide pour notre traitement de ce potentiel. Nous avons accompli la tâche concernant l'établissement d'un sémantisme reliant les significations temporelles et modales du potentiel, nommé *habitualité conditionnelle*. Ce fait nous a incitée à poser, en nous appuyant sur la théorie de la grammaticalisation, que le potentiel d'habitude, cherchant toujours un lien avec la conditionnalité, peut être situé entre les sens modaux et les sens temporels du potentiel sur le chemin d'évolution. S'agissant des emplois temporels du potentiel, nous avons présenté un emploi figurant dans les propositions non téléonomiques, pris pour un vrai usage temporel du potentiel où il désigne la progression temporelle des événements e_1 et e_2 réalisés dans le passé. Ce type de potentiel n'a été abordé que dans trois articles linguistiques (Popović 1977 ; Ašić et Dodig 2015 ; Ašić, Bres, Dodig et Torterat 2017). Ce fait et celui du manque de travaux diachroniques du potentiel en serbe, impliquent que la porte de la compréhension du potentiel non téléonomique reste toujours à moitié ouverte.

Le chapitre 5 a été consacré à la présentation des usages temporels du conditionnel. Nous avons pu voir toutes les avantages et les désavantages des approches modale, temporelle, polyphonique mentionnées dans la littérature, ce qui nous a permis de choisir le traitement dialogique du conditionnel, proposé par J. Bres, basé sur ses instructions aspectuelle (sous-déterminée $R \subseteq E_i - E_i$) et temporelle ($S' - R$; $S' - S$) inférées par sa valeur unique : *ultériorité du passé*, lisible dans sa morphologie (*-ai(s)* de l'imparfait pose une énonciation S' dans le passé ; *-r* situe le procès en ultériorité par rapport à l'énonciation S'), parvenant à expliquer tous les emplois du conditionnel.

Ce chapitre nous a permis d'observer les liens existant entre le conditionnel, l'imparfait et notamment le futur, pertinents pour la définition du conditionnel. En fait, la mise en parallélisme¹ du conditionnel et du futur a révélé la spécificité du conditionnel : sa structure temporelle dialogique² en langue. Nous avons également expliqué la relation entre ces deux temps et le développement de ces formes en nous appuyant sur la théorie de la grammaticalisation. Ainsi nous avons pu conclure que :

- le français a réussi à développer parallèlement l'ultériorité du présent et l'ultériorité du passé, qui peuvent être subjectives et objectives, et qu'il est important de bien distinguer l'ultériorité subjective (effectuées par une médiation énonciative) et objective (pas de médiation énonciative) du passé, mais aussi l'ultériorité objective du passé et du présent (futur historique) du fait que le futur est dialogique en langue dans cet emploi, comme le conditionnel, et ils sont même substituables l'un à l'autre.

- le français a développé aussi deux moyens de marquer l'ultériorité objective : les formes périphrastiques *devait/allait* +infinitif au XVIII^e siècle et le conditionnel objectif au XIX^e siècle. Nous avons proposé le chemin de la grammaticalisation de la valeur temporelle (subjective et objective du passé) du conditionnel :

ultériorité du passé : subjective < périphrases modale *devait*+infinitif et temporelle
allait+infinitif < objective

Dans ce chapitre nous avons abordé la description des traits syntaxiques et du caractère distributionnel (occurrences possibles dans les propositions indépendantes et principales, et subordonnées) du conditionnel subjectif et objectif. En analysant l'apparition du conditionnel objectif dans la proposition indépendante, nous avons relevé 5 types d'emplois nouveaux dans ce type de propositions : emploi proleptique, de clôture, de chaînon narratif, emploi équivalent à celui dans les non téléonomiques et emploi en *rafale*.

Dans les quatre premiers emplois, la distance temporelle entre e_1 et e_2 est significative : le conditionnel objectif semble se justifier de la mise en perspective ultérieure de e_2 par rapport à e_1 qu'il permet de réaliser, alors que le conditionnel objectif sous forme de rafale désigne la succession immédiate, *i.e.* la distance temporelle n'est pas significative. Nous avons souligné que ce fait suggère une possible évolution sémantique du conditionnel, ce qui sera examiné dans le cadre de nos futures recherches. S'agissant du conditionnel objectif en indépendante et en emploi non téléonomique, nous avons expliqué qu'il peut représenter l'équivalent de la construction *pour* + *infinitif* dans son emploi non téléonomique et du potentiel dans les non téléonomiques serbes.

Le chapitre 6 nous a servi à tester notre hypothèse dialogique (reprise de J. Bres) procédant de la valeur unique du conditionnel, aux emplois modaux du conditionnel, distinguant, selon Dendale (2001), les conditionnels d'atténuation, de ouï-dire et hypothétique. Partant de la théorie de la grammaticalisation, nous avons réussi à valider cette hypothèse dans les emplois modaux également, même si le fonctionnement dialogique n'a pas été facile à inférer, notamment dans le cas du conditionnel hypothétique et d'atténuation. Plus précisément, dans les emplois modaux, les instructions [+passé] et [+ultériorité] sont grammaticalisées, *i.e.* l'énonciation rapportée

¹ Les deux formes partagent la même représentation aspectuelle, sous-déterminée, mais s'agissant de la localisation temporelle, le futur est une ultériorité du présent (le point de référence R d'un procès est situé dans le futur où l'énonciation S est antérieure au point de référence R, tandis que le conditionnel est une ultériorité du passé (R est situé dans l'ultériorité d'une énonciation secondaire S' qui est antérieure à l'énonciation principale S).

² Le conditionnel fait entendre deux voix, celle de l'énonciateur principal E_1 et celle d'un autre énonciateur e_1 , antérieur à E_1 . Ainsi, un procès, marqué par le conditionnel, est situé dans l'ultériorité d'une énonciation secondaire S', qui est antérieure à l'énonciation principale S (qui correspond à E_1).

passée (e) est présupposée et située antérieurement au *nunc*, alors que la valeur de l'ultériorité est construite comme le champ des possibles. Le traitement dialogique des emplois en question fonctionne ainsi : l'énonciateur E₁ suspend son jugement en imputant fictivement son énoncé à l'énonciateur antérieur e₁ et, en interaction avec le co(n)texte, place le procès dans le champ des possibles. Nous avons abordé aussi l'analyse des usages modaux du conditionnel figurant dans les différents types de modalité phrastique et de discours, à savoir le conditionnel de conjecture lié à l'interrogation, le conditionnel préludique se trouvant dans le discours enfantin, le conditionnel polémique réalisé en affirmation et en interrogation totale et le conditionnel d'inconcevable réalisé strictement en interrogation partielle. Après la description de ces types de conditionnel faite également dans le cadre de l'approche mentionnée, nous avons proposé notre classification des emplois modaux du conditionnel : les conditionnels de conjecture, préludique et d'atténuation ont été traités comme des emplois spécifiques du conditionnel hypothétique ; les conditionnels de polémique et d'inconcevable ont été rapprochés du conditionnel de oui-dire.

La troisième partie, constituée d'un chapitre résumant tous les résultats de notre recherche, a été consacrée à la mise en comparaison des emplois modaux et temporels du conditionnel et du potentiel, déterminés et explicités par nous dans les chapitres précédents. Le chapitre 7 nous a permis d'inférer les équivalents possibles du conditionnel en serbe et du potentiel en français, en nous appuyant sur notre corpus. Nous avons pu conclure de la façon suivante :

1. les équivalents serbes du conditionnel temporel sont le futur simple, le présent, le passé composé ; l'occurrence du potentiel est possible, notamment dans le cas du conditionnel objectif en indépendante dans l'emploi non téléonomique ;
2. les équivalents serbes du conditionnel modal :
 - dans le cas du conditionnel hypothétique : les temps de l'indicatif (présent, futur simple, passé composé) sont en corrélation avec le potentiel pour produire les sens hypothétiques (possible, irréel, contrefactuel) ;
 - s'agissant du conditionnel de conjecture nous avons déterminé la construction *da+passé composé négatif* comme équivalent le plus proche ;
 - dans le cas du conditionnel préludique, on emploie le futur simple, l'impératif et le potentiel ;
 - s'agissant du conditionnel d'atténuation, on utilise le potentiel ;
 - dans le cas du conditionnel de oui-dire, on emploie le présent, le futur, le passé composé, le potentiel des verbes modaux + des marqueurs de modalisation de l'assertion comme seconde ;
 - concernant le conditionnel d'inconcevable, on utilise le présent, le passé composé, le futur, le potentiel, le potentiel des verbes modaux ;
 - dans le cas du conditionnel de polémique, on emploie le présent, le passé composé, le potentiel des verbes modaux + des marqueurs de modalisation de l'assertion comme seconde ;
3. les équivalents français du potentiel modal :
 - dans le cas du potentiel d'intention, on utilise l'infinitif, le subjonctif ; l'emploi du conditionnel est impossible ;
 - s'agissant du potentiel hypothétique, les temps de l'indicatif (présent, imparfait, plus-que-parfait) sont en corrélation avec le conditionnel pour produire les sens hypothétiques (possible, irréel, contrefactuel) ;
 - dans le cas du potentiel préludique, on emploie le conditionnel ;
 - concernant le potentiel d'atténuation, on utilise le conditionnel ;
 - s'agissant du potentiel des verbes modaux évidentiels, on emploie le conditionnel de oui-dire et d'inconcevable ;
 - dans le cas du potentiel d'inconcevable, on utilise le conditionnel d'inconcevable ;

- s'agissant du potentiel de prévision, on emploie le conditionnel de ouï-dire ;

4. les équivalents français du potentiel temporel :

- dans le cas du potentiel d'habitude, on utilise l'imparfait, le passé simple ; l'emploi du conditionnel est impossible ;

- s'agissant du potentiel temporel (dans les non téléonomiques), on emploie la construction *pour* + infinitif / subjonctif et le conditionnel objectif ;

Nous avons montré également les résultats de notre enquête, réalisée auprès des étudiants de l'Université de Kragujevac, afin d'apporter un éclairage sur la compréhension du conditionnel et du potentiel des étudiants du FLE serbes. En fait, nous avons vu que l'emploi et la traduction du conditionnel et du potentiel soulèvent des problèmes chez les apprenants serbes. L'objectif de ce chapitre était double : démontrer et expliquer la possibilité de traduire le conditionnel en serbe et le potentiel en français, pointer les difficultés dans la compréhension de ces deux formes verbales et ainsi contribuer au développement de la didactique franco-serbe.

Généralement, on pourrait dire que nous avons réussi à répondre aux tâches assignées dans cette étude, mais nous avons posé aussi quelques pistes à suivre dans nos futures recherches. Nous avons pointé un problème-énigme concernant le conditionnel : pourquoi le conditionnel présent ne peut-il pas référer à un fait passé dans les emplois modaux à la différence de ses emplois temporels ?

conditionnel de ouï-dire :

Sarkozy **gagnerait** les élections prochaines. (aujourd'hui / demain / *hier)

conditionnel hypothétique :

Je viendrais, Paul **serait** heureux. (aujourd'hui / demain / *hier)

conditionnel d'atténuation :

Il **faudrait** payer le loyer. (aujourd'hui / demain / *hier)

La réponse à cette question fait encore défaut dans la littérature. À notre avis, il serait pertinent d'entreprendre de nouvelles recherches dans une perspective diachronique, afin de trouver une solution au problème en question.

S'agissant du potentiel, nous avons mis en question son statut actuel (d'un mode verbal), en démontrant (i) l'indépendance plus grande du potentiel par rapport au subjonctif, un mode verbal en français, et (ii) la possibilité du potentiel de participer dans la traduction de presque tous les emplois du conditionnel (sauf dans le cas du conditionnel de conjecture), et d'être traduit par les autres temps verbaux de l'indicatif en français (présent, futur, passé composé, imparfait, passé simple), (iii) le vrai emploi temporel du potentiel figurant dans les non téléonomiques où il désigne comme le conditionnel objectif la progression temporelle de deux événements réalisés dans le passé.

Ces sujets, qui feront l'objet de nos futures analyses, témoignent aussi du fait que le conditionnel jouit encore d'une grande actualité, notamment dans le domaine de la linguistique comparative et dans le domaine de la diachronie ; et qu'il faudrait accorder plus d'attention au potentiel que cela n'a été le cas jusqu'à présent dans la littérature serbe.

BIBLIOGRAPHIE

ABOUDA, Lofti, 1995. « Le conditionnel : temps ou mode ? Arguments syntaxiques », *Revue Romane*, 32, 2, p. 179-198.

ABOUDA, Lofti, 1997. *Recherches sur la syntaxe et la sémantique du conditionnel en français moderne*, Thèse de doctorat, Université Paris VII.

ABOUDA, Lofti, 2001. « Les emplois journalistique, polémique et atténuatif du conditionnel. Un traitement unitaire. », in Dendale P. et Tasmowski L. (eds), *Le conditionnel en français, Recherches Linguistiques*, 25, Metz, Paris : Université de Metz, Klincksieck, p. 277-294.

AIKHENVALD, Alexandra, 2004. *Evidentiality*, Oxford : Oxford University Press.

ANDERSON, Lloyd, 1986. « Evidentials, paths of change, and mental maps : typologically regular asymmetries », In Wallace L. Chafe & Johanna Nichols (eds.), *Evidentiality: The Linguistic Coding of Epistemology*, p. 273-312.

ANSCOMBRE, Jean-Claude et DUCROT, Oswald, 1981. « Interrogation et argumentation », *Langue française*, vol. 52 / 1, p. 5-22.

ANSCOMBRE, Jean-Claude et DUCROT, Oswald, 1983. *L'argumentation dans la langue*, Bruxelles : P. Mardaga.

AŠIĆ, Tijana et STANOJEVIĆ, Veran, 2006. *Semantika i pragmatika glagolskih vremena u francuskom jeziku*, Kragujevac : Filološko-umetnički fakultet.

AŠIĆ, Tijana, 2007. « S one strane potencijala – novi pristupi objašnjenju upotrebe potencijala za označavanje ponavljanja u prošlosti », *Južnoslovenski filolog* 36, 1, p. 137-150.

AŠIĆ, Tijana, 2008. *Espace, temps, prépositions*, Genève : Librairie Droz.

AŠIĆ, Tijana et STANOJEVIĆ, Veran, 2012. « Vremenske upotrebe kondicionala u francuskom i srpskom jeziku », *Srpski jezik, književnost, umetnost*, Kragujevac : Filum, p. 367-379.

AŠIĆ, Tijana et DODIG, Milana, 2014. « Različita značenja potencijala (kondicionala) u romanima Meše Selimovića Tvrđava i Derviš i smrt i njihovim prevodnim ekvivalentima na francuski jezik », u: Zbornik radova sa VIII međunarodnog skupa, *Srpski jezik, književnost, umetnost*, Kragujevac : Filološko-umetnički fakultet, p. 291-305.

AŠIĆ, Tijana et DODIG, Milana, 2015. « Conditionnel temporel en français et en serbe », Zbornik radova sa VII međunarodnog skupa, *Etudes françaises aujourd'hui*, Beograd : Filološki fakultet, p. 167-180.

AŠIĆ, Tijana et DODIG, Milana, 2016. « Osobnosti pseudofinalnih obrta u srpskom jeziku », Zbornik radova sa X međunarodnog skupa, *Srpski jezik, književnost, umetnost*, Kragujevac : Filum, p. 105-114.

AZZOPARDI, Sophie et BRES, Jacques, 2010. « Qui viendra(it) t'arrêter ? Futur, conditionnel : les effets de sens de la conjecture et de l'inconcevable en interrogation partielle », *communication, IX Congreso de lingüística francesa*, Madrid.

AZZOPARDI, Sophie, 2011. *Le Futur et le Conditionnel, Valeur en langue et effets de sens en discours, Analyse contrastive espagnol / français*, Thèse de doctorat, Université Paul-Valéry Montpellier III.

AZZOPARDI, Sophie et BRES, Jacques, 2012. « Temps verbal et énonciation. Le futur et le conditionnel en français : l'un est dialogique, l'autre pas (souvent) », *Cahiers de praxématique* 56, p. 55-78.

BAKHTINE, Mikhaïl Mikhaïlovitch, 1978. *Esthétique et théorie du roman*, trad. Daria Olivier, Paris : Gallimard.

BAKHTINE, Mikhaïl Mikhaïlovitch, 1984. « Les genres du discours ». *Esthétique de la création verbale*. Paris : Gallimard, p. 265-308.

BALLY, Charles, 1932. *Linguistique générale et linguistique française*, Paris : Ernest Leroux.

BARBET, Cécile, 2012. « Devoir et pouvoir, des marqueurs modaux ou évidentiels? », *Langue française* 173, p. 49-63.

BARBET, Cécile et de SAUSSURE Louis, 2012. « Présentation : Modalité et évidentialité en français », *Langue Française* 1 n°173, p. 3-12.

BARBET, Cécile, 2013. *Sémantique et pragmatique des verbes modaux du français, Données synchroniques, diachroniques et expérimentales*, Thèse de doctorat, Université de Neuchâtel.

BARBET, Cécile et VETTERS Carl, 2013. « Pour une étude diachronique du verbe modal pouvoir en français: les emplois "postmodaux" », *Cahiers Chronos* 26, p. 315-336.

BELIĆ, Aleksandar, 1999. *Istorija srpskog jezika*, Beograd : Zavod za udžbenike i nastavna sredstva.

BELIĆ, Aleksandar, 1925/26. « Aorist imperfektivnih glagola », *Južnoslovenski filolog* V, p. 170-182.

BENVENISTE, Émile, 1966. *Problèmes de linguistique générale*. I, Paris : Gallimard.

BENVENISTE, Émile, 1974. *Problèmes de linguistique générale*. II, Paris : Gallimard.

BIDOIS (Le), Georges, et BIDOIS (Le), Robert Le, 1967. *Syntaxe du français moderne*. Paris : Edition A. et J. Picard et C".

BINNICK, Robert, 1991. *Time and the Verb. A Guide to Tense and Aspect*, New York – Oxford, Oxford University Press.

- BORILLO, Andrée, 2001. « Le conditionnel dans la corrélation hypothétique en français », in Dendale P. et Tasmowski L. (eds), *Le conditionnel en français, Recherches Linguistiques*, 25, Metz, Paris : Université de Metz, Klincksieck, p. 231-250.
- BOYE, Kasper et HARDER, Peter, 2009. « Evidentiality: Linguistic categories and grammaticalization », *Functions of Language* 16, p. 9-43.
- BRES, Jacques, 1999. « Entendre des voix : de quelques marqueurs dialogiques en français », in Bres J., Delamotte R., Madray M. et Siblot P, (eds), *L'autre en discours*, p. 191-199.
- BRES, Jacques et VERINE, Bertrand, 2002. « Le bruissement des /voix/ dans le discours : dialogisme et discours rapporté », *Faits de langue*, 19, p. 159-170.
- BRES, Jacques, 2005. « L'imparfait : l'un et/ou le multiple ? À propos des imparfaits narratif et d'hypothèse », *Cahiers Chronos*, vol. 14, p. 1-32.
- BRES, Jacques et NOWAKOWSKA, Aleksandra, 2006. « Dialogisme : du principe à la matérialité discursive », in Perrin L. (éd.), *Le sens et ses voix, Recherches linguistiques*, 28, Metz : Université de Metz, p. 21-48.
- BRES, Jacques, 2007a. « Fréquence narrative et temps verbal : une approche linguistique à partir de Un Balcon en forêt », *L'Information grammaticale*, 115, p. 42-46.
- BRES, Jacques, 2007b. « Encore un peu, et l'imparfait était un mode... ». L'imparfait et la valeur modale de contrefactualité, *Cahiers de praxématique* 47, p. 149-176.
- BRES, Jacques, 2009. « Dialogisme et temps verbaux de l'indicatif », *Langue française*, vol. 3 / 163, p. 21-39.
- BRES, Jacques, 2010a. « Alors comme ça, le conditionnel serait polyphonique... », in Colas-Blaise M., Kara M., Perrin L. et Petitjean A. (dir.), *La Question polyphonique ou dialogique en sciences du langage, Recherches Linguistiques*, 31, Metz : CELTED, Université Paul Verlaine, p. 201-225.
- BRES, Jacques, 2010b. « Le conditionnel n'existerait pas, il faudrait l'inventer... Parcours, proposition. De la morphologie à la sémantique grammaticale », in Álvarez Castro C., Bango de la Campa F. et Donaire M.L. (éd.), *Etudes sur la combinatoire et la hiérarchie des composants, Liens linguistiques*, Bern : Peter Lang, p. 201-225.
- BRES, Jacques, 2011. « Arthur, où t'as mis ton corps ? Conditionnel et actualisation de l'effet de sens historique », in Arabyan M., Bres J., Van Raemdonck D., Ponchon Th., Tremblay R., et Vachon l'Heureux P. (éd.), *De l'actualisation, Actes du XII^e congrès de l'Association Internationale de Psychomécanique du Langage*, Bruxelles juin 2009, Limoges : Lambert Lucas, p. 193-204.
- BRES, Jacques et AZZOPARDI, Sophie, 2011, « Temps verbal et énonciation. Le futur et le conditionnel en français : l'un est dialogique, l'autre pas (souvent) », *Cahiers de praxématique* 56, p. 55-78.

- BRES, Jacques et AZZOPARDI, Sophie, 2012. « On aurait oublié les clés du dialogisme sur la porte de l'analyse ? De l'effet de sens de conjecture du futur et du conditionnel en français », in Bres J., Nowakowska A., Sarale J.-M., Sarrazin S., (éd.), *Dialogisme : langue, discours*, Peter Lang, p. 135-147.
- BRES, Jacques, AZZOPARDI, Sophie et SARRAZIN, Sophie, 2012. « Du conditionnel en français et en espagnol : ultériorité dans le passé, grammaticalisation et valeurs modales », *Faits de langues* 40, p. 37-45.
- BRES, Jacques, 2012a. « Conditionnel et ultériorité dans le PASSÉ : de la subjectivité à l'objectivité », Congrès Mondial de Linguistique Française (CMLF), Lyon, 4-7 juillet, <http://www.ilf-cnrs.fr/>, p. 1719-1730.
- BRES, Jacques, 2012b. « Robert aurait pris sa retraite et passerait du bon temps... Du conditionnel dit journalistique », in Maury-Rouan Cl. (éd.), *Regards sur le discours, Énonciation, interaction. Hommage à Robert Vion*, Aix-en-Provence : Presses de l'université de Provence, p. 15-33.
- BRES, Jacques et AZZOPARDI, Sophie, 2014. « Futur, conditionnel, et effets de sens de conjecture et de rejet en interrogation partielle », *4e Congrès Mondial de Linguistique Française*, Berlin, p.3003-3013.
- BRES, Jacques et AZZOPARDI, Sophie, 2016. « Revisiter Reichenbach ? Pour une approche sémantique systématique des temps verbaux de l'indicatif (en français) », SHS Web of Conferences, (à paraître).
- BRES, Jacques, AŠIĆ Tijana, DODIG, Milana et TORTERAT, Frédéric, 2017. « Conditionnel temporel objectif et constructions non téléonomiques en français et en serbe », *Travaux de Linguistique, Revue internationale de linguistique française*, 2, no 74, (sous presse).
- BRES, Jacques, NOWAKOWSKA, Aleksandra et SARALE, Jean-Marc, 2018. *Petite grammaire alphabétique du dialogisme*, Garnier (sous presse).
- BRUNOT, Ferdinand et BRUNEAU, Charles, 1956. *Précis de grammaire historique de la langue française*, Paris : Masson.
- BYBEE, Joan L, PERKINS, Revere Dale et PAGLIUCA, William, 1994. *The evolution of grammar : tense, aspect, and modality in the languages of the world*, Chicago, London.
- CADIOT, Pierre, 1991. *La préposition pour*. Paris : Presses du CNRS.
- CAUDAL, Patrick et VETTERS, Carl, 2005. « Un traitement conjoint du conditionnel, du futur et de l'imparfait : les temps comme des fonctions d'acte de langage », *Cahiers Chronos*, vol. 12, p. 109-124.
- CHU, Xiaoquan, 2008. *Les verbes modaux du français*, Paris : Ophrys.
- CLARIS J.-M., 1971, « Notes sur les formes en *-rait* », *Langue française* 11, p. 32-38.
- COHEN, David, 1989. *L'aspect verbal*, Paris : Presses universitaires parisiennes.
- COMRIE, Bernard, 1976. *Aspect, An introduction to study of verbal aspect and related problems*, Cambridge University press.

CORBILIN, Francis, 1999. « Une approche cognitive des conditionnelles: hypothèse et monotonie », *Revue linguistique de Paris X-Nanterre, LINX N° 41*, p. 21-38.

CORMINBOEUF, Gilles, 2009. L'expression de l'hypothèse en français: Entre hypotaxe et parataxe, [<https://books.google.rs/books?isbn=2801116025> (10/06/2016)]

CULIOLI, Antoine 1999. « Subjectivity, Invariance, and the Development of Forms in the Construction of Linguistic Representations », in C. Fuchs and S. Robert (éds), *Language Diversity and Cognitive Representations*, Amsterdam, John Benjamins editor, p. 37-52.

DAHL, Östen, 1995. *Tense and Aspect Systems*, Basil Blackwell, Oxford, New York.

DAMOURETTE, Jacques et PICHON, Edouard, 1911-1936. *Des mots à la pensée*, Paris : d'Artrey.

DENDALE, Patrick, 1993. « Le conditionnel de l'information incertaine : marqueur modal ou marqueur évidentiel ? », in Hilty, G. (ed.), *Actes du XXe Congrès International de Linguistique et Philologie Romanes*, Université de Zurich (6-11 avril 1992), Tübingen, Francke Verlag, tome 1, p.165-176.

DENDALE, Patrick, 1994. « Devoir épistémique, marqueur modal ou évidentiel ? », *Langue française*, vol. 102 / 1, p. 24-40.

DENDALE, Patrick et TASMOWSKI, Liliane, 1994. « Présentation. L'évidentialité ou le marquage des sources du savoir », *Langue française 102 : Les sources du savoir et leurs marques linguistiques*. Sous la dir. de Patrick Dendale et Liliane Tasmowski, p. 3-7.

DENDALE, Patrick et DE MULDER, Walter, 1996. « Dédution ou abduction : le cas de devoir inférentiel », in Guentchéva Z. (éd.), *L'énonciation médiatisée*, Louvain/Paris : Peeters (Bibliothèque de l'Information Grammaticale, 35), p. 305-318.

DENDALE, Patrick, 1999. « 'Devoir' au conditionnel : valeur évidentio-modale et origine du conditionnel », *Cahiers Chronos 4*, p. 7-28.

DENDALE, Patrick, 2001. *Les Verbes modaux*, Amsterdam, Rodopi : Cahiers Chronos 8.

DENDALE, Patrick et TASMOWSKI, Liliane, 2001. *Le conditionnel en français*, Recherches linguistiques, 25, Metz : Université de Metz.

DENDALE, Patrick et COLTIER, Danielle, 2005. « La notion de prise en charge ou de responsabilité dans la théorie scandinave de la polyphonie linguistique », in Bres, J., Haillet, P.-P., Mellet, S., Nølke, H. et Rosier, L., *Dialogisme et polyphonie*. Approches linguistiques, Bruxelles : De Boeck / Duculot, p. 125-140.

DENDALE, Patrick et BOUROVA, Viara, 2006. « Serait-ce un conditionnel de conjecture? Datation, évolution et mise en relation des deux conditionnels à valeur évidentielle », *Cahiers Chronos 26*, p. 183-200.

DENDALE, Patrick, 2007. « A critical survey and comparison of French and Scandinavian frameworks for the description of linguistic polyphony and dialogism », in Therkensen, Rita, Andersen Nina Møller & Nølke Henning (éds), *Sproglig Polyfoni. Tekster om Bachtin og Scapoline*, Aarhus Universitetsforlag, p. 109-144.

DENDALE, Patrick, 2010. « Il serait à Paris en ce moment. Serait-il à Paris ? A propos de deux emplois épistémiques du conditionnel. Grammaire, syntaxe, sémantique », in Álvarez Castro C., Bango de la Campa F. et Donaire M.L. (éd.), *Etudes sur la combinatoire et la hiérarchie des composants, Liens linguistiques*, Bern : Peter Lang, p. 291-317.

DENDALE, Patrick et VAN BOGAËRT, Julie, 2012. « Réflexion sur les critères de définition et les problèmes d'identification des marqueurs évidentiels en français », *Langue française* 173, p. 13-29.

DESCLÉS, Jean-Pierre, 2003. « Interactions entre les valeurs de pouvoir, vouloir, devoir », *Aspects de la modalité*, Sous la dir. de Merete Birkelund, G. Boysen et P. S. Kjærsgaard. Tübingen : Max Niemeyer Verlag, p. 49-66.

DESCLÉS, Jean-Pierre et GUENTCHÉVA, Zlatka, 2001. « La notion d'abduction et le verbe devoir "épistémique" », in *Cahiers Chronos* 8, p. 103-122.

DIVJAK, Dagmar, 2001. « On the expression of purpose in Russian : augmented teleonomic versus čtoby-constructions », *Slavica Gandensia* 28, p. 21-49.

DODIG, Milana, 2013. « Les usages modaux du conditionnel dans la presse et ses équivalents traduits en serbe », *Etudes françaises aujourd'hui*, Kragujevac : Filum, p. 355-367.

DODIG, Milana, 2015a. « Neke relacije između srpskog potencijala i francuskog subjunktiva », *Zbornik radova sa VI naučnog skupa mladih filologa Srbije*, Kragujevac : Filološko-umetnički fakultet, p. 273-284.

DODIG, Milana, 2015b. « Srpski potencijal i francuski kondicional u hipotetičkim rečenicama », *Zbornik radova sa IX međunarodnog skupa, Srpski jezik, književnost, umetnost*, Kragujevac : Filološko-umetnički fakultet, p. 323-335.

DODIG, Milana, 2016. « Potentiel des verbes modaux *moći* i *morati* en serbe et ses équivalents sémantiques en français », *Nasleđe, XII, broj 34*, Kragujevac : Filološko-umetnički fakultet, p. 171-188.

DONAIRE, Maria-Louisa, 1998. « La mise en scène du conditionnel, ou quand le locuteur reste en coulisses », *Le Français Moderne* 66, p. 204-227.

DUCROT, Oswald, 1980. *Dire et ne pas dire : principes de sémantique linguistique*, Paris : Hermann.

DUCROT, Oswald, 1984. *Le dire et le dit*, Paris : Les Éditions de Minuit.

DUCROT, Oswald, 1995. *Nouveau Dictionnaire Encyclopédique des Sciences du Langage*, Éd. du Seuil.

FRAWLEY, William, 2006. *The Expression of Modality*. Berlin.

- GARDIES, Jean-Louis, 1975. *La logique du temps*, Paris : Presses universitaires de France.
- GAREY, Howard B., 1957. Verbal Aspect in French, *Language* 33, p. 91-110.
- GENETTE, Gérard, 1972. *Figures III*, Paris : Seuil.
- GOSELIN, Laurent, 1996. Sémantique de la temporalité en français : un modèle calculatoire et cognitif du temps et de l'aspect, Louvain-la-Neuve : Duculot.
- GOSELIN, Laurent, 1999. « Les valeurs de l'imparfait et du conditionnel dans les systèmes hypothétiques », *Cahiers Chronos*, 4, p. 29-51.
- GOSELIN, Laurent, 2001. « Relations temporelles et modales dans le "conditionnel journalistique" », in Dendale P. et Tasmowski L. (eds), *Le conditionnel en français, Recherches Linguistiques*, 25, Metz, Paris : Université de Metz, Klincksieck, p. 45-66.
- GOSELIN, Laurent, 2010. *Les modalités en français : la validation des représentations*, Amsterdam/New York, NY : Rodopi, coll. "Etudes Chronos/Chronos Studies" n° 1.
- GREVISSE, Maurice, 1993. *Le bon usage*, Duculot, 9e édition.
- GRICKAT, Irena, 1958. « O nekim vidskim osobenostima srpskohrvatskog glagola », *Južnoslovenski filolog* XXII, p. 65-130.
- GRICKAT, Irena, 1998. « Potencijal u službi iskazivanja habitualnosti : i nekoliko napomena povodom ove konstrukcije », *Južnoslovenski filolog* 54, p. 35-40.
- GRUBOR, Đuro, 1953. *Aspektna značenja*, Zagreb : JAZU.
- GUDURIĆ, Snežana, 2007. « Modalne vrednosti prezenta i imperfekta u francuskom jeziku-njihova upotreba u protazama na *si* i ekvivalenti u srpskom », Novi Sad, *Godišnjak Filozofskog fakulteta*, p. 365-376.
- GUILLAUME, Gustave, 1929 -1970. *Temps et verbe*, Paris : Champion.
- GUILLAUME, Gustave, 1933. « Immanence et transcendance dans la catégorie du verbe ; esquisse d'une théorie psychologique de l'aspect », *Journal de Psychologie*, p. 46-58.
- GUILLAUME, Gustave, 1964. « La représentation du temps dans la langue française », *Langage et science du langage*, Québec : Presses de l'université Laval, p. 193-207.
- HAILLET, Pierre-Patrick, 2001. « A propos de l'interrogation totale directe au conditionnel », in Dendale P. et Tasmowski L. (eds), *Le conditionnel en français, Recherches Linguistiques*, 25, Metz, Paris : Université de Metz, Klincksieck, p. 295-330.
- HAILLET, Pierre-Patrick, 2002. *Le conditionnel en français : une approche polyphonique*, Gap : Ophrys.

HAILLET, Pierre-Patrick, 2003. « Représentations discursives, point(s) de vue et signifié unique du conditionnel », *Langue française*, 138/1, Temps et co(n)texte, p. 35-47.

HAILLET, Pierre-Patrick, 2007. Pour une linguistique des représentations discursives, Bruxelles : De Boeck.

HANSEN, Björn, 2007. « A morpho-syntactic typology of constructions with modals in serbian », In: Grković-Mejdžor, Jasmina and Ružić, Vladislava and Pavlović, Slobodan, (eds.) *Sintaksička istraživanja: dijahrono-sinhroni plan. Lingvističke sveske*, 6. Novi Sad, p. 31-44.

HOPPER, Paul J., et TRAUGOTT, Elizabeth Closs, 1993. *Grammaticalization*, Cambridge, New York, Melbourne : Cambridge University Press.

HUOT, Hélène, 1974. Le verbe « devoir ». Etude synchronique et diachronique. Paris : Klincksieck.

IMBS, Paul, 1960. L'emploi des temps verbaux en français moderne : essai de grammaire descriptive, Paris : C. Klincksieck.

IVIĆ, Milka, 1970. « O upotrebi glagolskih vremena u zavisnoj rečenici: prezent u rečenici s veznikom *da* », *Zbornik Matice srpske za filologiju i lingvistiku*. 13/1, p. 43-55.

IVIĆ, Milka, 1972. « Problematika srpskohrvatskog infinitiva », *Zbornik Matice srpske za filologiju i lingvistiku*. 15/2, p. 117-138.

IVIĆ, Milka, 1973. « Problematika modalnih rečenica », *Otázky slovanské syntaxe III*, p. 85-91.

IVIĆ, Milka, 1999. « Iz problematike modalnih rečeničkih značenja », *Red reči: lingvistički ogledi 4*, p. 68-75.

IVIĆ, Milka, 2008. *Lingvistički ogledi*, Beograd : Biblioteka XX vek.

KAMP, Hans, 1968. *Tense logic and the theory of linear order*, PhD thesis, University of California at Los Angeles.

KLAJN, Ivan, 2005. *Gramatika srpskog jezika*, Beograd : Zavod za udžbenike i nastavna sredstva.

KLAJN, Ivan, et PIPER, Predrag, 2013. *Normativna gramatika srpskog jezika*, Novi Sad.

KLEIBER, Georges, 1983. « L'emploi « sporadique » du verbe pouvoir en français », *La notion sémantico-logique de modalité*, Sous la dir. de Jean David et Georges Kleiber. T. 8. Collection Recherches Linguistiques. Paris : Klincksieck, p. 183-203.

KLIKOVAČ, Duška, 2011. « Još jednom o glagolu *trebati*: teorija, upotreba i norma », *Naš jezik*, XLII: 3/4 16, p. 3-23.

KORDIĆ, Snježana, 1997. « Upotreba glagla *trebati* », *Naučni Sastanak Slavista u Vukove dane*, 26/2, p. 71-81.

- KOVAČEVIĆ, Miloš, 2005. « Punoznačna i kopulativna upotreba glagola BITI », *Srpski jezik*, X/1-2, Beograd, p. 11-233.
- KORZEN, Hanne et NØLKE, Henning, 1990. « Projet pour une théorie des emplois du conditionnel », *Actes du XIe Congrès des Romanistes Scandinaves*, p. 273-300.
- KORZEN, Hanne et NØLKE, Henning, 2001. « Le conditionnel : niveaux de modalisation », in Dendale P. et Tasmowski L. (eds), *Le conditionnel en français, Recherches Linguistiques*, 25, Metz, Paris : Université de Metz, Klincksieck, p. 125-145.
- KRIPKE, Saul A., 1963. « Semantical Considerations on Modal Logic », *Acta Phil. Fennica*, p. 83-94.
- KRONNING, Hans, 1990. « Modalité et diachronie : du déontique à l'épistémique. L'évolution sémantique de debere/devoir », *Actes du XIe Congrès des Romanistes Scandinaves*, p. 301-312.
- KRONNING, Hans, 1996. Modalité, cognition et polysémie : sémantique du verbe modal « devoir ». Uppsala ; Stockholm : Almqvist et Wiksell International.
- KRONNING, Hans, 2001a. « Nécessité et hypothèse : “devoir” non déontique au conditionnel », *Le conditionnel en français*. Sous la dir. de Patrick Dendale et Liliane Tasmowski. Metz : Presses Universitaires de Metz, p. 251-276.
- KRONNING, Hans, 2001b. « Pour une tripartition des emplois du modal devoir », *Cahiers Chronos* 8, p. 67-84.
- KRONNING, Hans, 2002. « Le conditionnel “journalistique” : médiation et modalisation épistémiques », *Romansk forum*, vol. 2 / 16, p. 561-575.
- KRONNING, Hans, 2003a. « Auxiliarité, énonciation et rhématicité », *Cahiers Chronos* 11, p. 231-249.
- KRONNING, Hans, 2003b. « Modalité et évidentialité », *Aspects de la modalité*. Sous la dir. de Merete Birkelund, G. Boysen et P. S. Kjaersgaard. Tübingen : Max Niemeyer Verlag, p. 131-152.
- KRONNING, Hans, 2005. « Polyphonie, médiation et modalisation : le cas du conditionnel épistémique », *Dialogisme et polyphonie*. Sous la dir. de J. Bres et al. Bruxelles : De Boeck Université, p. 297-312.
- KRONNING, Hans, 2012. « Le conditionnel épistémique: propriétés et fonctions discursives », *Langue française* 173, p. 83-97.
- LAMIROY, Béatrice, 1994. « Les compléments nominaux dans une perspective typologique et la question de l'auxiliarité », *Langages* 28, 115, p. 64-75.
- LAMIROY, Béatrice, 1999. « Auxiliaires, langues romanes et grammaticalisation », *Langages*, vol. 33 / 135, p. 33-45.

LAUZE, Audrey, 2008. « Le conditionnel : forme temporelle ou atemporelle? », *Communication, lettres et sciences du langage*, Vol. 2, no 1, p. 92-106.

LE QUERLER, Nicole, 1987. « Ambiguïté et paraphrase rhétoriques dans les emplois facultatifs du verbe “pouvoir” », *L’Ambiguïté et la Paraphrase*. Sous la dir. de Catherine Fuchs. T. 84. Caen : Centre de publication de l’Université de Caen, p. 99-103.

LE QUERLER, Nicole, 1989. « Quand “voir c’est pouvoir voir” », *Langue française* 84, p. 70-82.

LE QUERLER, Nicole, 1996. *Typologie des modalités*, Caen : Presses universitaires de Caen.

LE QUERLER, Nicole, 2001. « La place du verbe modal “pouvoir” dans une typologie des modalités », *Cahiers Chronos* 8, p. 17-32.

LEEMAN, Danielle, 2001. « Pourquoi ne peut-on combiner si (italiques) et le conditionnel ? », in Dendale P. et Tasmowski L. (eds), *Le conditionnel en français*, Recherches Linguistiques, 25, Metz, Paris : Université de Metz, Klincksieck, p. 211-230.

LUKAJIĆ, Dragana, 2014. « L’aspect perfectif et la télélicité : une comparaison entre les classes verbales en français et en serbe », *Revue du CEES*, centre européen d’études slaves.
[<http://etudesslaves.edel.univ-poitiers.fr/index.php?id=730> (20/09/2015)]

LYONS, John, 1977. *Semantics*. Cambridge : Cambridge University Press.

MARETIĆ, Tomislav, 1931. *Gramatika i stilistika hrvatskoga ili srpskoga književnog jezika*, Zagreb : Matica hrvatska.

MARTIN, Robert, 1971. *Temps et aspect. Essai sur l’emploi des temps narratifs en moyen français*, Paris : Klincksieck.

MARTIN, Robert, 1981. « Le futur linguistique : temps linéaire ou temps ramifié ? », *Langages*, vol. 15 / 64, p. 81-92.

MARTIN, Robert et NEF, Frédéric, 1981. « Temps linguistique et temps logique », *Langages*, vol. 15 / 64, p. 7-20.

MÉNARD, Philippe, 1976, *Manuel du français du moyen âge (Synaxe de l’ancien français)*, Bordeaux, Sobodi.

MEUNIER, André, 1974. « Modalités et communication », *Langue française* 21, p. 8-25.

MEUNIER, André, 1979. « Points de repère historiques pour l’étude de la notion de modalité », *DRLAV* 21, p. 17-24.

MOESCHLER, Jacques et REBOUL, Anne, 2001. « Conditionnel et assertion conditionnelle », *Le conditionnel (en français)*, Klincksieck, p.185-203.

MOIGNET, Gérard, 1988. Grammaire de l'ancien français, Paris, Klincksieck.

MULDER (de), Walter et LAMIROY, Béatrice, 2011. « Gradualness of Grammaticalization in Romance. The position of French, Spanish and Italian », in K. Davidse, T. Breban, L. Brems et T. Mortelmans (éds), *Grammaticalization and Language Change* (New Reflections), Amsterdam / Philadelphia, John Benjamin, p. 199-226.

MOIRAND, Sophie, 2004. « Le dialogisme, entre problématiques énonciatives et théories discursives », *Cahiers de praxématique*, p. 189-217.

MOUNIN, Georges, 2004. Dictionnaire de la linguistique, Paris : Presses Universitaires de France.

MRAZOVIĆ, Pavica, 1990. Gramatika srpskohrvatskog jezika za strance, Novi Sad.

MUSIĆ August, 1896. Kondicional u hrvatskom jeziku, Jugoslovenska akademija znanosti i umjetnosti, knjiga 127.

NEF, Frédéric, 1976. « De dicto, de re, formule de Barcan et sémantique des mondes possibles », *Langages* 10 (43), p. 28-38.

NICOLLE, Steve, 1996. *Conceptual and procedural encoding in relevance theory: a study with reference to English and Kiswahili*, Thèse de doctorat. University of York.

NILSSON EHLE, Hans, 1943. « Le conditionnel “futur du passé” et la périphrase devait + infinitif », *Studia Neophilologica*, vol. 16 / 1, p. 50-88.

NØLKE, Henning, 2001. La ScaPoLine 2001, Version révisée de la théorie Scandinave de la Polyphonie Linguistique. [ojs.ruc.dk/index.php/poly/article/view/2411 (12/12/2016)]

NOVAKOV, Predrag, 2005. Glagolski vid i tip glagolske situacije u engleskom i srpskom jeziku, Novi Sad : Futura publikacije.

NOWAKOWSKA, Aleksandra, 2005. Dialogisme, polyphonie : des textes russes de M. Bakhtine à la linguistique contemporaine », in Jacques Bres et al., *Dialogisme et polyphonie*, p. 19-32.

NUYTS, Jan et DENDALE, Patrick, 1994. « Bibliographie sélective de l'évidentialité », *Langue Française*, 10, p. 121-125.

PALMER, Frank Robert, 1979. *Modality and the English Modals*. London : Longman.

PALMER, Frank Robert, 2001. *Mood and modality*. Cambridge : Cambridge University Press.

PALSGRAVE, John, 2003. *Léclarcissement de la langue française*, Paris : Champion.

PAPAFRAGOU, Anna, 2000. *Modality: Issues in the Semantics-Pragmatics interface*. Amsterdam : Elsevier.

PAVLOVIĆ, Slobodan, 2006. « Kondicionalna klauza u starosrpskoj Poslovnopravnoj pismenosti », *Južnoslovenski filolog LXII*, p. 113-138.

PIPER, Predrag, 2001. *Jezik i prostor*, Beograd : Biblioteka XX vek.

PIPER, Predrag et al, 2005. *Sintaksa savremenoga srpskog jezika*, Beograd : Institut za srpski jezik SANU, Novi Sad : Matica srpska.

PLUNGIAN, Vladimir, 2001. « The place of evidentiality within the universal grammatical space », *Journal of Pragmatics 33 (3)*, p. 349-357.

POPOVIĆ, Ljubomir, 1977. « Namerne rečenice u funkciji naporednih », *Književnost i jezik, 24/1*, Beograd, p. 154-163.

POPOVIĆ, Ljudmila, 2014. *Kontrastivna gramatika srpskog i ukrajinskog jezika : taksis i evidencijalnost*, Beograd : SANU.

POTTIER, Bernard, 1974. *Linguistique générale*, Paris : Klincksieck.

POTTIER, Bernard, 1987. *Théorie et analyse en linguistique*, Paris : Hachette.

POTTIER, Bernard, 2000. *Représentations mentales et catégorisations linguistiques*, Paris : Louvain, Peeters.

PRIOR, Arthur, 1957. *Time and Modality*, Oxford University Press.

RADOVANOVIĆ, Milorad, 1990. *Spisi iz sintakse i semantike*, Sremski Karlovci : Izdavačka knjižarnica Zorana Stojanovića; Novi Sad : Dobra vest.

RADOVANOVIĆ, Milorad, 2009. *Fazi logika u lingvistici : temeljna načela i odabrani primeri*, Beograd : SANU.

REICHENBACH, Hans, 1947. *Elements of Symbolic Logic*, New-York : Free Press.

RIEGEL, Martin, PELLAT, Jean-Christophe et RIOUL, René, 2001. *Grammaire méthodique du français*, Paris : Presses universitaires de France.

RIDANOVIĆ, Midhat, 1976. *A Synchronic Study of Verbal Aspect in English and Serbo-Croatian*, Cambridge, Massachuset : Slavica.

ROSIER, Laurance, 1999. *Le Discours Rapporté, Histoire, théories, pratiques*, Paris-Bruxelles : Éditions Duculot.

ROSSARI, Corinne et al, 2007. « Devoir et l'évidentialité en français et en roumain », *Discours* [<http://discours.revues.org/116>].

ROSSARI, Corinne, 2009. « Valeur évidentielle et/ou modale de faut croire, on dirait et paraît », *Langue française* 173, p. 65-81.

RUWET, Nicolas, 1967. Introduction à la grammaire générative. Recherches en sciences humaines 22. Paris : Plon.

SOUTET, Olivier, 2006. « La langue française au prisme de la psychomécanique du langage », Présentation, *Langue française* 147, p. 3-6.

SPERBER, Don et WILSON, Deirdre, 1986. Relevance: Communication and cognition, Oxford : Blackwell; Cambridge, Mass. : Harvard University Press.

STANOJČIĆ, Živojin et POPOVIĆ, Ljubomir, 1994. Gramatika srpskoga jezika, Beograd : Zavod za udžbenike i nastavna sredstva, Novi Sad : Zavod za izdavanje udžbenika.

STEVANOVIĆ, Mihailo, 1969. Funkcije i značenja glagolskih vremena, Posebna izdanja Srpske akademije nauka i umetnosti, Odeljenje literature i jezika, knj. 20, Beograd: SANU.

STEVANOVIĆ, Mihailo, 1969. Savremeni srpskohrvatski jezik II, Sintaksa, Beograd: Naučna knjiga.

SUEUR, Jean-Pierre, 1979. « Une analyse sémantique des verbes devoir et pouvoir », *Le français moderne* 47 (2), p. 97-120.

SUEUR, Jean-Pierre, 1983. « Les verbes modaux sont-ils ambigus ? », in J. David & G. Kleiber (éds), *La notion sémantico-logique de modalité*, Paris : Klincksieck, p. 165-182.

SWEETSER, Eve, 1990. *From etymology to pragmatics. Metaphorical and cultural aspects of semantic structure*, Cambridge Studies in Linguistics 54, Cambridge : Cambridge University Press.

TANASIĆ, Sreto, 1995-1996. « O upotrebi glagola trebati », *Naš jezik*, XXX: 1-5, p. 44-52.

TASMOWSKI, Liliane, 1988. « Un devoir opérateur », *Travaux de Linguistique* 7, p. 43-58.

TASMOWSKI, Liliane et DENDALE, Patrick, 1994. « PouvoirE, un marqueur d'évidentialité », *Langue française* 102, p. 41-55.

TASMOWSKI, Liliane, 2001. « Questions au conditionnel » in Dendale P. et Tasmowski L. (éds.), *Le conditionnel en français, Recherches Linguistiques*, 25, Metz, Université de Metz, p. 331-344.

TOGEBY, Knud, 1982. Grammaire française, Copenhague : Akademisk Forlag.

TOURNADRE, Nicolas, 2004. « Typologie des aspects verbaux et intégration à une théorie du TAM », *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, vol. fasc. 1 / t. XCIX, p. 7-68.

TRBOJEVIĆ MILOŠEVIĆ, Ivana, 2004. Modalnost, sud, iskaz : epistemička modalnost u engleskom i srpskom jeziku, Beograd : Čigoja štampa.

VAN DER AUWERA, Johan, 1996. « Modality: the three-layered scalar square », *Journal of semantics* 13.3, p. 181-195.

VAN DER AUWERA, Johan et PLUNGIAN, Vladimir, 1998. « Modality's semantic map », *Linguistic Typology* 2, p. 79-124.

VENDLER, Zeno, 1957. « Verbs and Times », *The Philosophical Review*, vol. 66 / 2, p. 143-160.

VET, Co, 1981. « La notion de « monde possible » et le système temporel et aspectuel du français », *Langages*, vol. 15 / 64, p. 109-124.

VET, Co et KAMPERS-MANHE, Brigitte, 2001. « Futur simple et futur du passé : leurs emplois temporels et modaux », in Dendale P. et Tasmowski L. (eds), *Le conditionnel en français, Recherches Linguistiques*, 25, Metz, Paris : Université de Metz, Klincksieck, p. 89-104.

VETTERS, Carl et SKIBINSKA, Elzbieta, 1998. « Le futur : une question de temps ou de mode? Remarques générales et analyse du "présent-futur" perfectif polonais », *Cahiers chronos* 2, p. 247-266.

VETTERS, Carl, 2001. « Le conditionnel : ultérieur du non-actuel », in Dendale P. et Tasmowski L. (eds), *Le conditionnel en français, Recherches Linguistiques*, 25, Metz, Paris : Université de Metz, Klincksieck, p. 169-207.

VETTERS, Carl, 2007. « "Pouvoir sporadique" est-il aléthique? », *Cahiers Chronos* 19, p. 63-78.

VETTERS, Carl, 2012. « Modalité et évidentialité dans devoir et pouvoir: typologie et discussions », *Langue française* 173, p. 31-47.

VUILLAUME, Marcel, 2001. « L'expression du futur du passé en français et en allemand », in Dendale P. et Tasmowski L. (eds), *Le conditionnel en français, Recherches Linguistiques*, 25, Metz, Paris : Université de Metz, Klincksieck, p. 105-124.

VUKOVIĆ, Jovan, 1967. *Sintaksa glagola*, Sarajevo: Zavod za izdavanje udžbenika.

WILMET, Marc, 2001. « L'architecture du " conditionnel " », in Dendale P. et Tasmowski L. (eds), *Le conditionnel en français, Recherches Linguistiques*, 25, Metz, Paris : Université de Metz, Klincksieck, p. 21-44.

WILMET, Marc, 2003. *Grammaire critique du français*, Paris : Hachette supérieur.

ZVEKIĆ DUŠANOVIĆ, Dušanka, 2011. *Modalnost : motivaciona modalnost u srpskom i mađarskom jeziku*, Novi Sad : Filozofski fakultet.

Index des notions

- abduction, 267, 269, 365-366.
- accompli (*aspect*), 102, 110, 130.
- accomplissement (*aspect*), 2, 144, 150-153, 167, 187.
- accomplissements (*type de verbe*), 108, 109, 114, 115, 122.
- achèvements (*type de verbe*), 108, 109, 114, 115, 121, 122.
- acteur, 179, 213.
- activités (*type de verbe*), 108, 109, 114, 115, 122.
- actualisation, 91, 194.
- actualité
- noncale, 265, 270.
 - toncale, 239.
- aktionsart, 100, 108, 114, 122, 168.
- aléthique (*modalité*), 8, 9, 49-52, 54, 56, 59, 61, 62, 68, 69, 217.
- allusion à un locuteur distinct, 285.
- anaphorique (*fonctionnement*), 204, 232, 234, 235, 237, 240, 246, 249, 253, 254, 268, 278, 279, 342.
- aspect
- global, 270.
 - sécant, 101.
 - grammatical, 97, 102, 255, 357.
 - lexical, 97, 108, 110, 122, 264.
 - perfectif, 177, 369.
- assertion
- préalable, 285, 291.
 - sous-jacente, 291.
- atélique, 102, 109-111, 208.
- atténuatif, 216, 285, 361.
- atténuation, 7, 67, 166, 250, 273, 312, 328, 334, 339, 360.
- attitude
- du locuteur, 12, 144, 276.
- auto-dialogique, 268.
- coverbe, 49.
- concessif
- chronotype
- α , 99.
 - ω , 99.
- conditionnel
- d'altérité énonciative, 58, 271, 285.
 - d'atténuation, 58, 67, 271-273, 275, 361.
 - de citation, 58, 61, 68, 75, 77, 211, 218, 275.
 - de conjecture, 265-269, 284, 309-311, 359, 360.
 - de discrétion, 270, 271.
 - d'inconcevable, 265, 283-285, 287-292, 316, 317, 321, 337, 339, 359, 360.
 - de l'information atténuée, 271.
 - de l'information d'emprunt, 207, 270.
 - de l'information hypothétique, 275.
 - de l'information incertaine, 275.
 - de ouï-dire, 210, 250, 271, 276-278, 280-285, 287-292, 313-320, 336-338, 360.
 - de polémique, 271, 283-285, 289-291, 318-321, 359, 360.
 - de reprise, 275.
 - de véhémence, 270.
 - du jeu, 270.
 - épistémique, 79, 111, 214, 216, 217, 219, 285.
 - hypothétique, 60, 62, 110, 153, 214, 218, 252-256, 258, 259, 264, 266, 268-275, 280, 283, 284, 308, 309, 311, 359, 360.
 - journalistique, 275.
 - médiatif, 214, 218, 219, 275, 278.
 - objectif, 189, 228, 236, 239, 240, 243, 244, 247-249, 281, 283, 296-299, 342-347, 358-361.
 - préludique, 269, 270, 271, 275, 292, 311, 312, 320, 334, 339, 359, 360.
 - subjectif, 236, 246, 297-299, 359.
 - temporel, 7, 61, 62, 68, 173, 189, 193, 199, 202, 203, 207, 216, 218, 219, 226, 228, 236, 239, 245, 265, 271, 280, 281, 283, 290, 293-296, 298, 299, 347, 359.
- conjectural (*effet de sens*), 264.
- contrefactuel, 16, 23, 27, 71, 94, 156, 158, 159, 163, 184, 255-260, 300, 303, 305-309, 323, 327-329, 333, 360.
- coupure modale, 206.
- dédoublement du locuteur, 268.

déictique (*fonctionnement*), 180, 204, 232, 235, 246, 342, 345, 346.

déontique (*modalité*), 7, 8, 10-16, 21, 22, 24-29, 34-36, 39-42, 49, 51, 54-56, 60-62, 67-71, 75, 77-79, 348.

dialogique (*fonctionnement*), 6, 160, 170, 207, 222, 225, 229-231, 234-237, 240, 245, 246, 253, 258, 259, 261, 267, 268, 270, 272-275, 278-280, 284, 285, 290, 291, 309, 310, 312, 356, 358, 359.

dialogisme, 210, 221, 230, 231, 237, 253, 259, 279, 288, 289, 291, 310.

énonciateur, 15, 64, 65, 160, 161, 170, 208, 213, 216, 217, 219-221, 228-231, 235, 237, 240, 245, 246, 249, 253-256, 259, 261, 266-268, 271-273, 275, 278-280, 285-287, 289-291, 309, 315, 318, 327, 328, 336, 338, 359.

énonciation fictive, 249, 254, 261, 268, 270, 272, 273, 275, 359.

épistémique (*modalité*), 8, 10-19, 21-37, 40-47, 51-59, 61, 62, 65, 70-79, 140, 143, 167, 172, 198, 214-219, 242, 250, 275, 276, 283, 285, 290, 309, 310, 312.

états (*type de verbe*), 109, 114-116, 122.

être discursif, 211, 212, 216, 218, 220, 233.

évidentialité, 7, 12-18, 41, 57, 58, 65, 69, 70, 72, 74, 75, 77, 78, 80, 167-172, 276, 288, 313, 314, 335, 336, 338, 356, 357.

évidentielle (*valeur*), 13, 14-18, 54, 57, 59, 65, 75, 77, 79, 167-171, 250, 266, 275, 276, 302, 337.

extension (*instruction aspectuelle*), 11-13, 17, 19, 98, 99, 102, 103.

futur

- hypothétique, 203, 204, 233, 253.
- historique, 232, 235, 241, 296, 298, 314, 358.

grammaticalisation, 6, 7, 18, 27, 28, 34, 35, 41, 48-51, 78, 79, 105, 117, 121, 124, 136-138, 141, 147, 163, 188, 198, 199, 202, 207, 224, 240, 244, 245, 248, 254, 281, 290, 356-359.

habitualité, 93, 178, 181, 183, 184, 186-188, 196, 333, 358.

hypothèse

- plausible, 267, 268, 275.
- monosémiste, 7, 136, 144, 178, 199, 222, 278, 280.

hypothétique (*effet de sens*), 94-97, 147, 152, 158, 161-164, 254, 256, 258, 260, 262-264, 299-302.

imparfait

- contrefactuel, 307.
- de conséquence infaillible, 307.
- de réalisation antidatée, 307.
- d'imminence contrecarrée, 307.

inaccompli (*aspect*), 102, 157,

inactuel/inactualité (*valeur*), 6, 7, 23, 85, 88, 90, 92, 95, 145, 149, 153, 156, 161, 167, 172, 173, 187, 188, 199, 293, 295, 312, 321, 335, 358.

incidence, 98, 99, 102, 103, 106, 122, 222, 223, 340, 357.

interrogation,

- totale, 148, 264-268, 272, 274, 275, 285, 286, 289, 291, 292, 319, 359.
- partielle, 62, 76, 77, 265, 267, 272, 275, 284-288, 291, 292, 318, 337, 359.

irréel (*effet de sens*), 94, 110, 138, 153, 156-158, 163-165, 215, 251, 254-159, 300, 303-305, 323, 324, 326, 327, 329, 333.

irrévocable/irrévocabilité, 226, 235, 241.

locuteur,

- en tant qu'être au monde, 209, 213, 214.
- en tant que tel, 209, 213, 214.

médiation

- énonciative, 168, 232, 237, 240, 241, 245, 248, 358.

méta-procès, 257, 258, 270.

non-prise en charge (*effet de sens*), 213, 216, 217, 219, 250, 271, 278, 285.

non téléonomique, 121, 189, 191, 194, 197, 198, 244, 245, 296, 298, 341, 344-346, 358.

point de vue, 211, 212, 215, 217, 219, 220, 230, 255.

polychronie, 216.

polyphonie, polyphonique, 201, 208-221, 253, 255, 256, 358.

possibles

- champ des, 160, 226, 249, 254, 259, 261, 268, 270, 273, 279, 290, 359.

- mondes, 58, 65, 188, 204, 205, 227, 228, 233, 256, 265, 270.

potentiel,

- abrégé, 139-141, 147, 148, 163.

- composé, 47, 81, 116, 117, 137-139.

- concessif, 164, 165, 172, 200.

- d'atténuation, 166, 167, 172, 200, 334, 339, 360.

- d'habitude, 118, 172-174, 176-180, 183, 184, 187, 188, 199-201, 333, 339-341, 347.

- d'inconcevable, 337, 360.

- d'intention, 82, 167, 172, 200, 321, 322, 339, 346, 360.

- de menace, 159, 200.

- de prévision, 171, 172, 200, 338, 339, 360.

- des verbes modaux évidentiel, 172, 200, 335, 339, 360.

- hypothétique, 31, 152, 159, 160, 165-167, 172, 186, 188, 199, 200, 258, 271, 274, 275, 299, 308, 310, 311, 322, 324, 333, 334, 339, 360.

- préludique, 311, 312, 334, 339, 360.

- temporel, 120, 121, 151, 173, 180, 185, 188, 189, 199, 200, 339, 341-347, 357, 360.

psychomécanique, 99, 203-295, 208, 227, 364, 372.

qualia

- téléique, 141.

ramification, 220, 228-230, 235, 237, 246, 248.

suspension du jugement, 249.

téléonomie, 297.

téléonomique, 120, 121, 189, 190, 191, 193, 195, 198, 296-297, 321, 322, 341, 344, 346.

télique (*type de verbe*), 102, 109-111, 115.

télicité, 106, 108, 109, 114-116, 122.

temporalité, 123, 180, 206, 216.

temps

- linéaire, 225.

- ramifié, 204, 217, 218, 220, 222, 225-229, 246, 256, 265.

tension (*instruction aspectuelle*), 98, 102, 103.

ultériorité (*valeur*),

- du passé, 6, 58, 64, 125, 173, 222-224, 229, 230, 232, 233, 236, 240, 245-249, 257, 258, 278, 358.

- du présent, 223, 224, 230, 232, 234, 235, 245, 246, 358.

- subjective, 231-236, 240, 246.

- objective, 231-236, 240, 241, 247, 248, 343, 358.

- subjective du passé, 233-235, 237, 246-248.

- subjective du présent, 234, 236.

- objective du passé, 232-236, 240, 241, 247, 248, 358.

- objective du présent, 235, 236, 242.

Index des auteurs

Abouda, Lofti, 18, 110, 201, 202, 208, 210, 213, 216, 219, 220, 255, 271, 278, 283, 285, 289, 300, 319.

Aikhenvald, Alexandra, 13.

Ašić, Tijana, 103, 113, 121, 126, 129-131, 134, 144, 161, 164, 168, 173-178, 183, 187, 189, 199, 245, 295, 307, 314, 344, 358.

Anscombe, Jean-Claude, 267, 275, 285, 288.

Azzopardi, Sophie, 59, 76, 77, 79, 100, 103-107, 110, 123, 125, 126, 134, 200, 207, 208, 224, 231, 242, 255, 258, 264, 267, 268, 270, 272, 273, 275, 278, 282, 283-289, 291, 319, 357.

Bakhtine, Mikhaïl Mikhaïlovitch, 209, 218, 221, 230.

Bally, Charles, 14.

Barbet, Cécile, 14, 15, 18, 28, 50-54, 56-59, 78, 79.

Belić, Aleksandar, 9, 73, 81, 111, 126, 142-144, 148, 161, 165, 166.

Benveniste, Émile, 48, 51.

Borillo, Andrée, 262.

Bres, Jacques, 6, 7, 16, 17, 19, 58, 59, 64, 76, 77, 100-107, 123-126, 160, 168, 173, 180, 189, 201-210, 220-224, 228-237, 240-245, 248-250, 253, 256-259, 261, 267, 273, 275-285, 287, 288, 290, 293, 295, 296, 307, 311, 340, 344, 356-359.

Bybee, Joan, 50.

Corminboeuf, Gilles, 251.

Damourette, Jacques, 49, 50, 83, 200, 205, 206, 216, 220, 222, 232, 236, 238, 239, 241, 265, 269-271, 274-277, 282, 284.

Dendale, Patrick, 17, 18, 54-72, 79, 200, 201, 205, 208, 217, 248, 250, 265, 266, 271, 274, 278, 283, 284, 291.

Desclés, Jean-Pierre, 251.

Dodig, Milana, 84, 85, 134, 144, 159, 161m 168-170, 173, 189, 245, 295, 296, 344, 358.

Ducrot, Oswald, 51, 98, 210-214, 216-218, 220, 228, 230, 256, 267, 275, 285, 288.

Frawley, William, 12.

Gardies, Jean-Louis, 204, 218, 226.

Genette, Gérard, 180.

Gosselin, Laurent, 14, 15, 51, 52, 56, 77, 100, 102, 104, 108, 109, 201, 203, 205-208, 222, 226, 255, 257, 258, 274.

Grickat, Irena, 111, 186, 187, 199.

Grubor, Đuro, 111, 114.

Guillaume, Gustave, 48, 95, 98-100, 102, 105, 203, 204, 208, 225, 232, 234, 253.

Haillet, Pierre-Patrick, 58, 59, 200, 201, 208, 214, 218, 233, 234, 255, 258, 263, 267, 268, 271, 274, 275, 283-285, 300, 319.

Hansen, Björn, 20-22, 26, 29, 35, 40.

Hopper, Paul, 141, 148.

Huot, Hélène, 51, 53.

Imbs, Paul, 98, 271, 275.

Ivić, Milka, 19, 20, 43, 118, 119, 132, 149, 153, 157, 158, 172-175, 179, 323, 348.

Kamp, Hans, 201, 203, 205-207, 226, 271, 304.

Kampers-Manhe, Brigitte, 201, 203, 205-207, 271.

Kleiber, Georges, 56, 307.

Korzen, Hanne, 18, 61, 201, 208, 210, 211, 213, 218, 220, 228, 233, 234, 252.

Kronning, Hans, 15, 18, 48-59, 61-63, 65, 69, 79, 201, 208, 210, 212-214, 218, 219, 275, 278, 282.

Lamiroy, Béatrice, 47.

Le Querler, Nicole, 14, 15, 18, 51, 52, 55-57.

Leeman, Danielle, 160.

Lukajić, Dragana, 115, 116.

Martin, Robert, 98, 203-205, 226-229, 233, 234, 253, 255, 256, 258, 265, 266, 271, 274, 275, 283, 284, 306, 307.

Mrazović, Pavica, 19, 20, 111, 150, 151, 158.

Nef, Frédéric, 204, 226, 227, 247.

Nilsson Ehle, Hans, 231, 232, 237, 239, 247, 283.

Nowakowska, Aleksandra, 221, 230.

Nølke, Henning, 18, 61, 201, 208, 210-213, 218, 220, 228, 233, 234, 252, 271, 275, 281, 283.

Pagliuca, William, 50.
Palmer, Frank Robert, 10-13, 47.
Perkins, Revere Dale, 50.
Pichon, Edouard, 49, 50, 83, 200, 205, 206, 216, 220, 222, 232, 236, 238, 239, 241, 265, 269-271, 274-277, 282, 284.
Piper, Predrag, 10, 11, 19, 24-26, 28, 35, 41, 68, 70, 71, 81, 82, 111, 113, 118, 119, 126, 132, 137, 138, 143, 144, 146, 150, 165, 172, 173, 175, 181-185.
Popović, Ljubomir, 9, 10, 18, 111, 137, 144, 145, 154, 156, 173, 184, 189, 190, 199, 358.
Popović, Ljudmila, 13, 14, 75, 167.
Pottier, Bernard, 15, 48, 98.
Reichenbach, Hans, 100, 103-107, 123, 126, 129, 131, 134, 203, 206, 207, 223, 225, 226, 231.
Riegel, Martin, 14, 47, 80, 84, 85, 87, 90, 95, 98, 168, 252, 270, 271, 277, 281.
Rosier, Laurance, 279.
Rossari, Corinne, 18, 55, 57, 59, 65, 74, 170.
Stanojević, Veran, 113, 123, 126, 129-132, 134, 164, 168, 169, 174, 178, 179, 307, 314.
Stanojčić, Živojin, 9, 10, 18, 111, 137, 144, 145, 154, 156, 184.
Stevanović, Mihailo, 9-11, 18, 43-46, 80, 81, 111, 113, 114, 116, 118, 136-139, 141-144, 147, 152-154, 164, 165, 172-174, 262.
Sueur, Jean-Pierre, 16, 51-53, 55-57, 59.
Tasmowski, Liliane, 54, 57, 59, 63-66, 69, 71, 72, 200, 201, 205, 206.
Tournadre, Nicolas, 16, 17, 59, 77, 79, 97, 104, 250.
Trbojević Milošević, Ivana, 8-14, 18, 19, 23-25, 27, 29-34, 37, 38, 41, 43-45, 70.
Traugott, Elizabeth Closs, 141, 148.
Van Bogaert, Julie, 17, 18.
Vendler, Zeno, 108, 114-116.
Vet, Co, 104, 123, 201, 203, 205-297, 226, 227, 271.
Vetters, Carl, 15, 18, 54-57, 104, 109, 123, 201, 205, 206, 222, 233, 234, 270, 275, 293.
Vuillaume, Marcel, 201, 208, 210, 217, 218, 220, 221, 228, 229, 255-258, 274.
Wilmet, Marc, 98, 100-102, 108, 201, 203, 205, 207, 208, 250, 269-271, 275-277, 281, 307, 311.